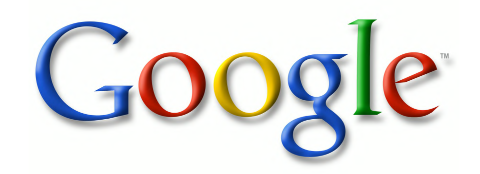
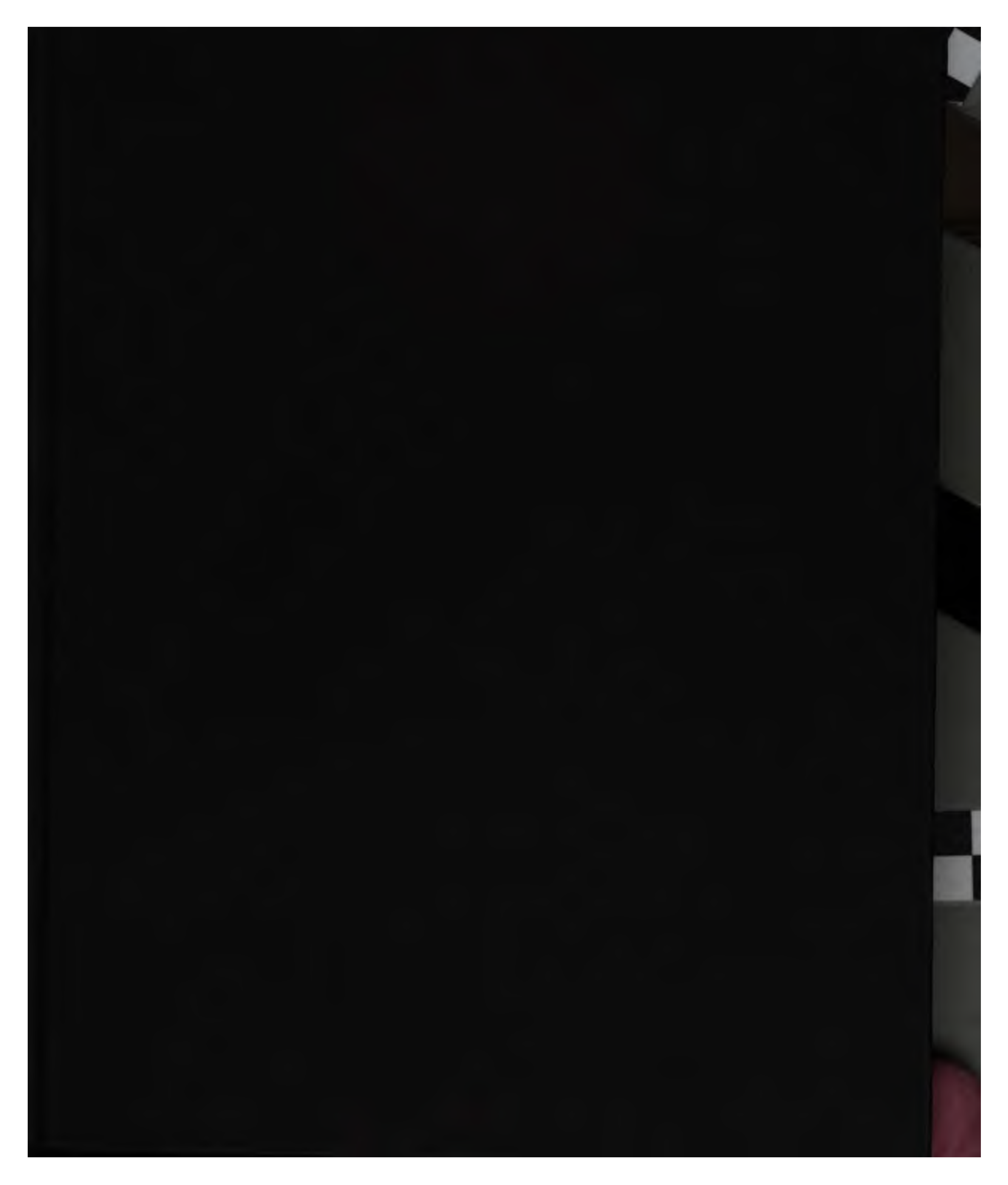

Google



LES
MONTMORENCY DE FRANCE
ET LES
MONTMORENCY D'IRLANDE,
OU
PRÉCIS HISTORIQUE

DES DÉMARCHES FAITES, A L'OCCASION DE LA REPRISE DU NOM DE SES ANCÊTRES PAR LA BRANCHE DE MONTMORENCY-MARISCO-MORRÈS,

PAR LE CHEF DE CETTE DERNIÈRE MAISON;

AVEC

LA GÉNÉALOGIE COMPLÈTE ET DÉTAILLÉE DES MONTMORENCY D'IRLANDE.

An si quis me atro dente petiverit,
Inultus ut flebo puer?
HORACE.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE PLASSAN ET CIE,
RUE DE VAUGIRARD, N° 15, DERRIÈRE L'ODÉON.

1828.

LES
MONTMORENCY DE FRANCE
ET LES
MONTMORENCY D'IRLANDE.


VE RI
TAS

RUINES DE L'ABBEYE DE DUNBRODY.

Lambert del

DUNBRODY-ABBEY, Founded, A. D. MCLXXXXIV.
By Hervey de Montmorency, de Marisco Peer and Constable
of Ireland, Lord, of Marisco. of Forth, and Bargy, &c.
Obiit 1205.

LES MONTMORENCY
DE FRANCE ET D'IRLANDE.

EXPOSÉ PRÉLIMINAIRE.

L'établissement en Angleterre d'un certain nombre de familles illustres de France, est un fait historique trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en multiplier les preuves. Il n'est pas un homme instruit qui ne sache que sous le règne d'Édouard le Confesseur (1), et depuis, à l'époque de la conquête de Guillaume *le Bâtard*, duc de Normandie, les Français et les Normands émigrèrent en si grand nombre, que la population indigène, ou plutôt anglo-saxonne, se trouva pour ainsi dire perdue dans une population nouvelle (2). Dépouillés pour la plupart de leurs propriétés territoriales, de leurs droits de cité, les anciens habitans ne formèrent plus qu'une classe secondaire, sans force et sans importance politique; la nation avait été renouvelée par le guerrier qui l'avait conquise.

Parmi les gentilshommes français qui changèrent alors de patrie, l'histoire cite plusieurs membres de l'antique maison de Montmorency. Ils y devinrent la souche d'une branche de cette famille, qui s'est perpétuée d'âge en âge en Angleterre, où elle existe encore. Une foule d'historiens et de généalogistes, André Duchesne, Désormeaux, le père Anselme, Moréri, en France; Dugdale, Cambden,

---

(1) Doomsday-Book; Ordericus Vitalis; Holingshead; Dugdale; Thierry, Conquête de l'Angleterre par les Normands.

(2) Doomsday-Book; Thierry, Conquête de l'Angleterre.

Stanyhurst, Mathieu Paris, Ware, Leland, O'Daly, Keating, Lodge, Wynne, Gordon, Burke, évêque d'Ossory, Archdall, Debrett, etc., en Angleterre et en Irlande, offrent à cet égard des témoignages aussi multipliés qu'irrécusables.

Les noms d'Adélaïde de Montmorency, d'Hervé et de Bouchard de Montmorency, de Guillaume, fils de Bouchard (1), d'Hervé de Montmorency, connétable d'Irlande (2), de Robert, fils d'Étienne, palatin de Cork, vice-roi, et premier conquérant (1169) de l'Irlande, neveu paternel de ce dernier (3); de Geoffroy, sire de Mariscis, baron de Montemarisco, ou de Montmorency, vice-roi d'Irlande, autre neveu du connétable Hervé, et son héritier (4), tous nés en Angleterre, se lisent plus d'une fois dans le *Monasticon Anglicanum*, et dans le *Monasticon Hibernicum*, ouvrages historiques dont l'exactitude est généralement reconnue.

L'annaliste anglais Roger Hoveden, parlant de Josselin, con-seigneur de Marisco, seigneur de Marshton, de Neufield, d'Uffton, de Sainte-Marie-Cray, le désigne sous le nom de Josselin de Montmorency 5). Tous ces personnages, non moins illustres par leur naissance que par l'éclat de leur vie, appartiennent à une branche de Montmorency qui s'est perpétuée de siècle en siècle, d'abord en Angleterre, et ensuite en Irlande, sous les noms de Mariscis, des Mar-

---

(1) Monasticon Anglicanum.

(2) Duchesne, Hist. de Montmorency; Giraldus Cambrensis; Baronii Annal. Eccles. Stanyhurst; Dugdale; Ware; Leland, etc.

(3) Giraldus Cambrensis, Stanyhurst, Macgeoghegan.

(4) Mathieu Paris, Ware, Cox, Leland.

(5) « Jocelinus de Momorenci. — Rogeri Hoveden Annales; nomina Magnatum, qui eodem anno (1190) in obsidione Accon obierunt : p. 685. »

L'existence de Josselin de Montmorency a tellement embarrassé Duchesne, privé de documens nationaux, que, ne sachant quelle place lui assigner dans la généalogie, et voulant toutefois lui en donner une, il a imaginé de le présenter comme Français et *bâtard!* Mais les généalogistes anglais, mieux instruits, et surtout moins faciles sur les expédiens, ont rendu à ce personnage célèbre sa véritable patrie et la légitimité de sa naissance.

ches, de Marisco, de Mareys et Morrès, noms qui ont une étymologie commune, exprimant, suivant les altérations de l'orthographe et la corruption périodique du langage, un certain pays marécageux (1), situé dans l'ancien royaume de Mercie, aux comtés de Norfolk, Lincolne, Cambridge, York, et dans l'île d'Ély, ancien patrimoine de cette famille.

La branche irlandaise de Montmorency, la seule existante de cette lignée, tire son origine en ligne masculine de Geoffroy Ier de Montmorency, dit Fitz-Hervé et *le Riche* (2), fils puîné de Hervé (3), sire de Montmorency, grand bouteiller de France, mort en 1094 (4), et qui mourut lui-même en 1118 (5). Elle est arrivée par descendance légitime et sans interruption, jusqu'à nos jours.

Une origine aussi honorable, et fondée sur les preuves les plus authentiques, était, pour la famille trop peu nombreuse qui l'a conservée sans tache, au milieu des vicissitudes sans nombre, et dans l'alternative de la bonne et de la mauvaise fortune, un titre assez glorieux, pour que cette famille se montrât jalouse de le revendiquer. Elle devait à la

---

(1) Tous ces noms ont une origine celtique, parfois latinisée ; ainsi, de Mariscis veut dire *des marais;* de Marisco et de Mareys, *du marais;* de Morrès ou Moréas, *of the morass* ou *marais*. L'étymologie de ce nom dérive de *mor* ou *mhar*, grande, et *isc*, eau (pays humide); *mor*, grande, et *eas*, eau, *undè* Morrès. Les noms de Montmorency et de Montemarisco, loin de tirer leur étymologie, comme le veut Duchesne, du nom d'un certain guerrier romain, sont au contraire purement celtiques, ce qui sera démontré plus clairement ci-après.

(2) Duchesne. — Sur les registres de Battle-Abbey, etc., il est inscrit sous le nom de Geoffroy, fils d'Hervé, ou Fitz-Hervé ; parce que, n'étant que fils puîné, le titre de Montmorency ne lui appartenait point. Le père de Geoffroy, pendant la vie du connétable Thibault de Montmorency, son frère, ne fut connu que du titre d'Hervé de Marly, et Hervé, fils (ou fitz) de Bouchard. Ce fut seulement lors du décès de Thibault, qu'ayant succédé à l'archibaronnie, il adopta le nom de Montmorency.

(3) Duchesne.

(4) *Ibid.*

(5) Madox, History of the Exchequer.

mémoire de ses ancêtres, à sa propre considération, à l'intérêt de sa postérité, de ne pas laisser éteindre ce titre, auquel elle est d'autant plus attachée, que c'est à peu près tout ce qui lui reste d'une si haute naissance. Le territoire et la seigneurie de Marisco-Morrès ont cessé de lui appartenir. De l'immense patrimoine des barons de Montemarisco, il ne lui reste (1) plus autre chose qu'un nom illustre, qu'un souvenir de gloire. Pendant qu'elle le pouvait encore, elle a dû ne rien négliger pour les préserver de l'oubli.

Ce fut dans ce motif non moins glorieux que respectable, qu'en 1782, mon père, feu Mathieu de Montmorency-Morrès, devenu, par la mort de son frère aîné sans enfans mâles, chef de la branche irlandaise de Morrès, jugea nécessaire de faire revivre le nom primitif de sa famille (2). J'entrais alors comme cadet gentilhomme au service d'Autriche (3). Il m'autorisa à reprendre le nom de *Montmorency*, qu'ont porté nos ancêtres; l'ajoutant à ma signature, de la manière suivante : *de Montmorency de Morrès*, ou *de Montmorency-Morrès*.

Ce retour au nom véritable de notre famille (quoique, dans la réalité, nous n'ayons jamais cessé indirectement de le porter) (4) pouvait s'autoriser de nombreux exemples historiques. Les annales des temps modernes nous montrent une foule de familles revenant,

---

(1) Duchesne a reconnu que Montmorency et Montemarisco sont synonymes. — Les auteurs anglais ont également prouvé la même chose.

(2) V. *Registres*, ulster-office-of-arms; *Debrett's Peerage*, article *Viscount Mountmorrès*, vol. 11, p. 945, *édition* 1826.

(3) Déjà, en 1780, lorsque je n'avais que treize ans, notre parent, le baronnet sir Nicolas Morrès, ancien lieutenant-colonel du régiment irlandais de Bulkeley, au service de S. M. T. C. le roi de France (*État militaire de France*), par l'intermédiaire de madame la comtesse d'Ormond (*Peerage*), sa sœur, avait proposé à mon père, qui le refusa, de me faire entrer, avec le grade de sous-lieutenant, dans l'un des régimens irlandais.

(4) La baronnie de Montemarisco ayant toujours existé dans ma famille, le nom de Montmorency a existé de même.

après un long intervalle, au nom originaire de leurs ancêtres, qu'elles avaient abandonné pour des patronymiques, ou pour des noms de fiefs territoriaux. Ainsi, les descendans de Guillaume, seigneur de Béthune, ont porté pendant plusieurs siècles (1) le nom de Locres; et ce fut Robert, mort en 1476, et aïeul du duc de Sully, qui reprit son véritable nom de Béthune. Pareille chose arriva dans la famille de Los ou Loos, au comté de Liége (2); dans celle d'Agoult (3); de Gand dit Villain (4), et dans plusieurs autres, mentionnées en l'ouvrage du père Anselme; et les mêmes exemples se reproduisent chaque jour en Angleterre.

Un fait, sinon entièrement identique, du moins de la même nature, se présente dans la branche connue aujourd'hui en France sous le nom de Laval-Montmorency. Cette branche, en effet, ne porte que depuis très-peu d'années une dénomination de la propriété de laquelle elle se montre si jalouse. Ce fut lors de l'élévation, en 1747, de Claude-Roland, comte de Laval, à la dignité de maréchal de France, et celle de Guy-André-Pierre, marquis de Laval-Lezay, au même grade en 1783, que ces deux seigneurs firent revivre pour eux et leurs familles le titre de *Montmorency*. Quoique généralement reconnus pour tirer leur origine de cette famille, les Laval, jusque-là, n'en avaient jamais porté le nom.

Tant qu'a duré l'existence de la branche issue du connétable Anne, aucune personne étrangère à cette branche n'éleva la prétention de

---

(1) C'est-à-dire de l'an 1243 à l'an 1415. (*V.* le P. Anselme, tome IV, p. 211.)

(2) Deux branches de la Maison de Loos ont adopté les noms de Duras et d'Agimont. (P. Anselme, tome II, p. 334.)

(3) *Ibid.*, p. 240. Des d'Agoult sont issus les Simiane, les d'Apt, les Pontêvez, les Cerees, etc.

(4). Des anciens comtes de Gand descend la famille de Villain, en Flandre, comtes et princes d'Ysenghein, et comtes d'Alost. *V. Moréri.* Dugdale et Moréri ne sont pas d'accord sur la filiation de la branche anglaise de Gand, laquelle a suivi le roi Guillaume lors de la conquête de ce pays.

partager le nom de Montmorency. C'est un fait également connu, qu'après la mort tragique de Henri II, duc de Montmorency, dernier héritier mâle de cette branche, l'opinion commune fut, qu'avec lui, sa maison s'était éteinte en France (1); et, ce qui parut confirmer cette opinion, ce fut l'acte de la maison de Condé, qui prit le nom et le titre de duc de Montmorency : le prince de Condé ayant hérité par sa mère, Charlotte-Marguerite de Montmorency, sœur du feu duc, de la plupart des biens qu'il avait laissés (2).

Alors encore, la branche dont est le chef M. le duc actuel de Montmorency, n'était connue que sous les noms de Fosseux, etc.; elle avait même, les actes de cette famille en font foi, renoncé à celui de Montmorency (3). Ce n'est que sous le règne de Louis XV, en 1767, année de ma naissance, que le marquis de Fosseux (4) fut reconnu, par une nouvelle création, duc *honoraire* de Montmorency. Le roi Louis XVIII a créé son fils duc et pair de France.

---

(1) *Voyez* l'Hist. du duc d'Épernon, par Gérard, p. 474.

(2) P. Anselme, tome I, p. 338, 341.

(3) « Philippe de Montmorency, seigneur de Nivelle, rendit aveu à Guillaume, »baron de Montmorency, pour la seigneurie de Saint-Leu, le 11 mars 1512, et »obtint un arrêt du parlement de Paris, le 13 août 1519, portant qu'on lui déli»vrerait la quatrième partie des terres de Montmorency et d'Écouen, *sans en rien »excepter que le nom, et titre de baron de Montmorency, qui demeurèrent à Guillaume »de Montmorency* SEUL. » (P. Ansel., tom. III, p. 576-577.)

« Louys de Montmorency (dont le duc de Montmorency d'aujourd'hui descend en ligne directe) se désista du procès de possession pendant en la cour de parlement »pour la baronnie de Montmorency, seigneurie d'Écouen, et autres héritages de»meurés par le trespas de feu Jean de Montmorency, son père; renonça au pétitoire »et à tous autres droits, NOMS, raisons et actions de douaire qu'il y prétendait à »cause de Jeanne de Fosseux, sa mère; tous lesquels droits il quitta et transporta »à Guillaume de Montmorency, son frère, pour lui, ses hoirs et ayant cause, etc.

»Cependant Louys de Montmorency, qui, pour estre issu des anciens et premiers barons de France, print la qualité de baron de sa principale terre (Fosseux), etc. » (Duchesne, Hist. de Montm., liv. IV, p. 287.)

(4) *Registres.* — Selon Désormeaux, le père de ce duc, Anne-Léon, marquis

L'exposé de ces faits ne prouve pas seulement qu'en reprenant l'ancien nom de ma famille, je n'ai rien fait qui ne fût autorisé par l'usage; il en résulte cette autre conséquence, qui n'est pas sans intérêt, que l'un des messieurs de Laval, en reprenant le nom de Montmorency, ne m'a devancé que de trente-cinq ans; et que j'ai devancé le second d'un an! Le marquis de Fosseux n'a sur moi qu'un avantage de quinze ans.....

Mais on pourrait, à la rigueur, aller plus loin, et établir, entièrement à l'avantage de ma famille, cette comparaison entre elle et la maison actuelle de ce nom en France. Il n'est pas impossible de démontrer que la famille des Morrès, comme nous venons de dire plus haut, ne s'est pas dépouillée un seul instant du nom de ses ancêtres. En effet, les historiens des deux nations prouvent que les noms de Montmorency, de Montemarisco et de Montmorrès, sont synonymes.

« Le nom de Montmorency, observe Duchesne, semble être dit » Mons-Mauricius, dedans l'Histoire d'Hibernie, écrite avant l'an mille » deux cents (1). » Le même auteur nous apprend que Mathieu de Montmorency, connétable de France, est nommé *Mommoricius* en 1139 (2).

Robert, moine de Brunne en Angleterre, qui vivait au temps d'Edouard Ier (de 1272 à 1307), et qui a traduit en vers anglais la chronique française de Pierre Langtoft, nomme le même connétable. « *Mountmorice Mathé.* »

« Of Mountmorice Mathé, a baron renomé (3). »

Le chronologiste Stow nomme Charles, baron de Montmorency,

---

de Fosseux, premier du nom, mort le 13 août 1734, avait été reconnu « *baron de Montmorency* »; c'était sans doute par une nouvelle création, vu que Louis de Fosseux, tige de cette lignée, avait formellement renoncé, dans le temps, aux nom et baronnie de Montmorency.

(1) Hist. de la Maison de Montmorency, liv. I, p. 9.

(2) *Ibid*, Preuves, p. 43.

(3) Works of Thomas Hearn, vol. III, Oxford, A. D., 1725, p. 204.

maréchal de France, mort en 1391 : « The lord of Mounmarice. » Stow vivait en 1576 (1).

Ralph Brooke (the York-Hérald, anno 1619) nomme un membre de la même famille *de Montmauritio;* et Baronius (*Annales ecclesiastici sub anno* 1171) *de Montemauricii* (2); l'annaliste sir James Ware (3), de *Montemarisco;* le docteur Burke, évêque d'Ossory, le nomme de même : ajoutant que de cette maison est issue la famille irlandaise de Morrès (4). Les historiens, Leland, Hay, Gordon, Lodge, Archdall, Wynne, etc., *de Mountmorrès.* M. Thierry (*Conquête de l'Angleterre*), écrit *de Montmarais.* L'auteur de l'Histoire de la maison de Desmond, publiée à Lisbonne en 1655, nomme le connétable Hervé de Montmorency, « Herbeus de Mareis, *aliàs* de Montemarisco (5). »

Le savant auteur d'un ouvrage très-curieux sur l'Irlande, intitulé : *Irish antiquarian Researches*, offre ce passage : « Nesta, fille de Maurice Fitz-Gérald, avait épousé Hervé de Montmorency ou *de Montemarisco*, connétable d'Irlande.... » Cet Hervé signe *Herveius de Mummarancy*, au bas d'une charte de donation faite par lui à l'abbaye de Saint-Thomas Martyr. L'original de cette pièce se trouve à Dublin, parmi les archives du royaume. Hervé était frère de Jordan de Montmorency de Marisco, seigneur de Huntspill, et chef d'une branche de la famille française de Montmorency, établie en Angleterre (6). »

---

(1) Chronicles, p. 249.

(2) Annales cum critice Pagii, tom. XIX : Lucæ, typis Leonardi Ventucrini, A. D. 1746, Appendix, p. 390.

(3) History and Ecclesiastical Annals of Ireland : the best and most authentic document extant on this subject.

(4) « Hibernia Dominicana », or Annals of the order of Dominicans in Ireland, — a work of great merit.

(5) Frater Dominicus de Rosario, sive O'Daly, ord. prædicatorum S. Theolog., prof. in Supremo S. Inquisitionis Senatu censorem in Lusit. Reg., etc., 8vo.

(6) *Irish antiquarian researches,* part. 1st, p. 223; by sir William Betham, ulster-king-at-arms, principal herald, and Keeper of the records in Bermingham Tower, in the castle of Dublin.

Enfin, nous lisons dans un auteur français, auquel la maison actuelle de Montmorency-Montmorency accorde une aveugle confiance : « On recognoistra..... que de toute antiquité les seigneurs de Montmorency possédoient diverses terres au pays de Sens. Puis il se trouve une charte au chartulaire de l'abbaye de Saint-Denis, de l'an 845, qui semble favoriser grandement cette conjecture, car elle a pour titre au-dessus : *præceptum de Maurenciaco*, etc., autrement : confirmation de Charles-le-Chauve, Roy, de la donation faite par Leuthon à l'abbaye de Saint-Denis, du village appelé MAURICIAGI-CURTIS, c'est-à-dire, la court, ou demeure ancienne de Maurinciagus, qui peut bien estre le *Mauritasgus* de Cæsar; étant certain que les premiers noms gaulois ont esté diversement corrompus et altérez par les langues romaine, françoise et autres; de façon qu'il est aisé à présumer que du même *Mauritasgus* se soient formés, par succession de temps, Mauriciagus, Maurinciagus, Morinciacus, Morenciacus, Moranciacus, Moriniacus, et, par abrégé, Morantius, Maurencius, Morinzus, *Mauriscus* (undè *Maurisco*, sive Marisco), *Maureacus, et autres semblables, usités pour désigner, tant la ville de Montmorency, située au Parisis, que le village de Morancy, assis sur la rivière d'Oise, au diocèse de Beauvais. Présumption d'autant plus conforme à la vérité, que le sujet n'en est pas sans exemple* (1). »

On bornera ici ces citations historiques, qu'il serait facile d'étendre à l'infini.

Appelé en France par des affaires de famille (2), et m'étant décidé

(1) *Duchesne*, liv. I, p. 11. — En renonçant ensuite à cette généalogie gauloise, l'auteur s'efforce de donner à ses amis une origine toute romaine, les faisant descendre d'un guerrier romain nommé *Maurontus*, personnage supposé, qui n'eut d'existence sur la terre que dans la féconde imagination de ce génie créateur, et, selon mes adversaires, *toujours infaillible !......*

(2) Touchant la succession de feu mon épouse, madame la baronne Louise de Helmstatt-Bischoffsheim, morte en Irlande le 23 novembre 1798, victime des méfaits de la faction Orangiste.

plus tard à fixer mon domicile dans ce pays, j'ai dû y paraître avec le nom que j'avais repris par les ordres de mon père. Il ne pouvait pas entrer dans mon esprit que personne songeât à me disputer cette propriété de ma famille; et qu'il pût être dans les attributions de qui que ce fût de m'en contester la jouissance. Mais en même temps, sans réclamer aucune des faveurs ou prérogatives dont jouissent les membres de la branche des Montmorency de France, c'était pour moi un devoir de position de faire reconnaître par cette famille mes droits à porter leur nom. Il est des questions d'honneur et de probité qui n'admettent pas même l'ombre du doute. Les hommes dignes d'apprécier tout ce que ce double sentiment inspire de susceptibilité et de délicatesse, m'entendent et me comprennent.

On se tromperait étrangement, au reste, sur mes opinions et mon caractère, si l'on expliquait mes démarches auprès de la famille des Montmorency de France, et mes intentions en publiant cet écrit, par une foi aveugle dans les distinctions de naissance, par un enthousiasme mal entendu pour les grands noms. Né dans une contrée où j'ai pu à toute heure contempler les vrais héritiers des premiers maîtres du pays, les véritables représentans des anciens rois, ramenés par le cours des événemens à la condition de simples citoyens, et l'honorant par l'exercice de toutes les vertus, dans des professions industrieuses (1), j'ai appris à estimer les choses ce qu'elles valent. Je révère un nom antique dans un grand citoyen; mais, avec l'auteur de l'*Esprit des Lois*, je pense *que les grands noms abaissent au lieu de les élever, ceux qui ne savent pas les soutenir*.

---

(1) Dans presque toutes les rues et ruelles des villes de Dublin, Cork, Galway, Limerick, comme aussi dans les moindres bourgades de l'Irlande, on lit, en gros caractères, sur les portes des boutiques des plus humbles marchands et artisans, les noms de familles jadis illustres, dont plusieurs, peut-être, avant l'arrivée des Anglo-Normands, au douzième siècle, exerçaient dans ce pays une autorité souveraine.

L'immense et brillante illustration qui, à plusieurs époques, environna la maison de Montmorency en France, est un fait que je ne prétends nullement ignorer ou méconnaître. La vertu singulière de plusieurs des membres de cette noble famille, et d'heureuses circonstances, ont concouru à relever son éclat. Favorisés de la fortune, jouissant d'une considération soutenue auprès des rois de France, les premiers barons chrétiens surent conserver long-temps de hautes fonctions dans l'Etat, des emplois brillans à la cour. Les DE MARISCO-MORRÈS, au contraire (surtout la malheureuse branche aînée, aujourd'hui la mienne), qui dans l'origine, et par leurs richesses, et par leurs dignités, marchaient les égaux des Montmorency de France, meurtris bientôt par les convulsions politiques, affaiblis et humiliés par une série de persécutions religieuses qui ont surpassé en cruauté et en rigueur toutes celles dont l'histoire fait mention, n'ont pu conserver, depuis près d'un siècle, du patrimoine de leurs aïeux et de leur première influence, qu'une fortune modique (1), de la considération parmi leurs concitoyens, et l'honneur de porter un nom toujours sans tache.

Ce sont ces débris d'une gloire antique, consacrés par des vertus héréditaires, par le courage et la fidélité sous le règne de l'oppression et de la corruption, que, chef de ma famille, j'ai voulu sauver du naufrage.

---

(1) On a confisqué, sur le bisaïeul et l'aïeul de mon père, depuis 1641 jusqu'à 1704, dans le pays d'Ormond, etc., au comté de Tipperary, des terres qui valent aux propriétaires actuels un revenu annuel d'au moins 40,000 louis. (Voyez le *Genealogical Memoir.*)

plus tard à fixer mon domicile dans ce pays, j'ai dû y paraître avec le nom que j'avais repris par les ordres de mon père. Il ne pouvait pas entrer dans mon esprit que personne songeât à me disputer cette propriété de ma famille; et qu'il pût être dans les attributions de qui que ce fût de m'en contester la jouissance. Mais en même temps, sans réclamer aucune des faveurs ou prérogatives dont jouissent les membres de la branche des Montmorency de France, c'était pour moi un devoir de position de faire reconnaître par cette famille mes droits à porter leur nom. Il est des questions d'honneur et de probité qui n'admettent pas même l'ombre du doute. Les hommes dignes d'apprécier tout ce que ce double sentiment inspire de susceptibilité et de délicatesse, m'entendent et me comprennent.

On se tromperait étrangement, au reste, sur mes opinions et mon caractère, si l'on expliquait mes démarches auprès de la famille des Montmorency de France, et mes intentions en publiant cet écrit, par une foi aveugle dans les distinctions de naissance, par un enthousiasme mal entendu pour les grands noms. Né dans une contrée où j'ai pu à toute heure contempler les vrais héritiers des premiers maîtres du pays, les véritables représentans des anciens rois, ramenés par le cours des événemens à la condition de simples citoyens, et l'honorant par l'exercice de toutes les vertus, dans des professions industrieuses (1), j'ai appris à estimer les choses ce qu'elles valent. Je révère un nom antique dans un grand citoyen; mais, avec l'auteur de l'*Esprit des Lois*, je pense *que les grands noms abaissent au lieu de les élever, ceux qui ne savent pas les soutenir.*

---

(1) Dans presque toutes les rues et ruelles des villes de Dublin, Cork, Galway, Limerick, comme aussi dans les moindres bourgades de l'Irlande, on lit, en gros caractères, sur les portes des boutiques des plus humbles marchands et artisans, les noms de familles jadis illustres, dont plusieurs, peut-être, avant l'arrivée des Anglo-Normands, au douzième siècle, exerçaient dans ce pays une autorité souveraine.

L'immense et brillante illustration qui, à plusieurs époques, environna la maison de Montmorency en France, est un fait que je ne prétends nullement ignorer ou méconnaître. La vertu singulière de plusieurs des membres de cette noble famille, et d'heureuses circonstances, ont concouru à relever son éclat. Favorisés de la fortune, jouissant d'une considération soutenue auprès des rois de France, les premiers barons chrétiens surent conserver long-temps de hautes fonctions dans l'Etat, des emplois brillans à la cour. Les DE MARISCO-MORRÈS, au contraire (surtout la malheureuse branche aînée, aujourd'hui la mienne), qui dans l'origine, et par leurs richesses, et par leurs dignités, marchaient les égaux des Montmorency de France, meurtris bientôt par les convulsions politiques, affaiblis et humiliés par une série de persécutions religieuses qui ont surpassé en cruauté et en rigueur toutes celles dont l'histoire fait mention, n'ont pu conserver, depuis près d'un siècle, du patrimoine de leurs aïeux et de leur première influence, qu'une fortune modique (1), de la considération parmi leurs concitoyens, et l'honneur de porter un nom toujours sans tache.

Ce sont ces débris d'une gloire antique, consacrés par des vertus héréditaires, par le courage et la fidélité sous le règne de l'oppression et de la corruption, que, chef de ma famille, j'ai voulu sauver du naufrage.

---

(1) On a confisqué, sur le bisaïeul et l'aïeul de mon père, depuis 1641 jusqu'à 1704, dans le pays d'Ormond, etc., au comté de Tipperary, des terres qui valent aux propriétaires actuels un revenu annuel d'au moins 40,000 louis. (Voyez le *Genealogical Memoir.*)

PRÉCIS DE MES DÉMARCHES,

EN FRANCE ET EN IRLANDE,

AU SUJET DE LA REPRISE, PAR MA FAMILLE, DU NOM DE MONTMORENCY.

Après une longue suite de traverses et de vicissitudes, dont les détails se trouvent ailleurs (1), la reconnaissance, non moins que ma position, alors assez périlleuse, m'attacha au service de France. A l'époque de la restauration, en 1814, de S. M. Louis XVIII, je remplissais le grade d'adjudant-commandant (colonel). Le moment me parut favorable pour tenter quelques démarches auprès de la famille de Montmorency de France. Je portais leur nom; j'habitais le même sol. Ce qu'un sentiment de délicate probité m'inspirait, m'était également dicté par les convenances, par l'urbanité.

Je devais de respectueux hommages aux représentans de la famille des anciens barons de Montmorency, à laquelle la mienne se glorifie d'appartenir. Il était de mon devoir et dans mon caractère de travailler à réunir les rejetons divers du même tronc, que le cours des siècles, que des rivalités nationales avaient dispersés.

Ce fut dans le mois de juin 1814 que je tentai la première ouverture. Ignorant jusqu'à l'âge et jusqu'au rang des différens membres de la famille de Montmorency de France, je m'adressai à feu M. le duc Mathieu, alors vicomte, le supposant l'aîné, et par conséquent le chef de cette illustre maison. Je lui écrivis la lettre suivante :

---

(1) Voir la *Biographie nouvelle des contemporains*, par MM. Arnault, Jay, Jouy et Norvins, tom. XIV, 1824; et la *Biographie universelle et portative des contemporains*, qui s'imprime (1828) par M. Aucher-Éloy et comp., éditeurs.

Paris, le 25 juin 1814.

Monsieur le vicomte,

C'est pour la troisième fois, depuis une séparation qui date de six siècles, que la branche de la famille de Montmorency à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, s'est trouvée à même de renouer des liaisons de consanguinité avec les chefs de cette maison, en France. La première fois, en 1244, sous Henri III, roi d'Angleterre, lors du bannissement de l'un de mes ancêtres, Geoffroy, sire de Morrès ou de Marisco, vice-roi d'Irlande. La seconde, à l'époque où mon trisaïeul, sir John Morres, seigneur de Latéragh, vint chercher une asile en » France, contre les persécutions (pour cause de religion), sous la reine » Élisabeth et son successeur le roi Jacques I[er]. Je suis le troisième de » cette famille que les circonstances y ont conduit..... Le fragment » généalogique (1) que j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, indique » quels sont mes droits et mes prétentions.

» Plus je sens, monsieur, combien il est honorable d'appartenir aux » premiers barons de la chrétienté, plus je dois me féliciter, en réclamant ce précieux avantage, de pouvoir présenter de mon côté des titres » d'illustration non moins remarquables que ceux dont se glorifient » les chefs de la famille.

» Ce que j'ai appris de M. Mathieu de Montmorency m'inspire une » vénération particulière pour sa personne; et je m'estimerais heureux » qu'il voulût bien, après avoir jeté un coup d'œil sur les documens que » je lui soumets, me fournir l'occasion de lui offrir personnellement » mes hommages. »

Signé Hervé de Montmorency-Morrès, colonel au service de S. M. très-chrétienne.

---

(1) C'était un fragment tiré de l'*Hist. généalogique* de M. de Saint-Alais, 1[er] vol.

La réponse que sollicitait cette première lettre, se fit attendre quelques jours; elle arriva le 30 juin. M. le vicomte Mathieu de Montmorency m'annonçait : « Qu'il avait retardé d'écrire à M. le » colonel de Montmorency-Morrès, parce qu'il avait désiré de com- » muniquer sa lettre à quelques personnes de sa famille; — peut être, » ajoutait-il, eût-il été plus naturel que je cherchasse à voir les mem- » bres de la branche aînée. Toutefois, si je tenais à mon désir d'en- » tretenir M. Mathieu de Montmorency, ce dernier aurait l'honneur » de me recevoir le lendemain, 1er juillet, à midi, à l'hôtel de Luynes, » rue Saint-Dominique, etc. »

Je me rendis exactement au rendez-vous.

M. de Montmorency, qui lui-même avait été exact à m'attendre, m'apprit qu'il avait remis à M. le duc de Montmorency, chef de la famille, l'imprimé généalogique que je lui avais confié. Il ajouta qu'il serait nécessaire que je fournisse, à l'appui de cette pièce, des titres originaux; qu'au reste, pour ce qui le regardait, il serait personnellement charmé de retrouver en Angleterre des parens issus d'une branche qu'il avait crue éteinte... Je remerciai M. le vicomte de ses favorables dispositions : je pris congé de lui; et deux jours après, docile à ses avis, j'adressai une lettre conçue à peu près dans les mêmes termes que la précédente, à M. le duc de Montmorency : travail, je l'avoue, assez pénible pour moi, vu la difficulté que j'avais de parler, et de me faire entendre par écrit, dans la langue française.

Au lieu de répondre à cette missive, M. le duc jugea à propos de m'adresser M. le baron de Montmorency, son fils. La conversation se dirigea naturellement sur mes prétentions, sur la nature et la validité des titres de ma famille. Nous examinâmes ensemble diverses pièces justificatives, et, particulièrement, un extrait de ma généalogie...... M. le baron m'adressa différentes questions, que je résolus d'une manière péremptoire. Je croyais avoir commencé de le convaincre, lorsque tout-à-coup, il me demanda avec un sérieux extraordinaire, si j'avais entre les mains l'acte de baptême ou de mariage (je ne me rappelle pas lequel des deux) de Geoffroy, fils d'Hervé de

plus tard à fixer mon domicile dans ce pays, j'ai dû y paraître avec le nom que j'avais repris par les ordres de mon père. Il ne pouvait pas entrer dans mon esprit que personne songeât à me disputer cette propriété de ma famille; et qu'il pût être dans les attributions de qui que ce fût de m'en contester la jouissance. Mais en même temps, sans réclamer aucune des faveurs ou prérogatives dont jouissent les membres de la branche des Montmorency de France, c'était pour moi un devoir de position de faire reconnaître par cette famille mes droits à porter leur nom. Il est des questions d'honneur et de probité qui n'admettent pas même l'ombre du doute. Les hommes dignes d'apprécier tout ce que ce double sentiment inspire de susceptibilité et de délicatesse, m'entendent et me comprennent.

On se tromperait étrangement, au reste, sur mes opinions et mon caractère, si l'on expliquait mes démarches auprès de la famille des Montmorency de France, et mes intentions en publiant cet écrit, par une foi aveugle dans les distinctions de naissance, par un enthousiasme mal entendu pour les grands noms. Né dans une contrée où j'ai pu à toute heure contempler les vrais héritiers des premiers maîtres du pays, les véritables représentans des anciens rois, ramenés par le cours des événemens à la condition de simples citoyens, et l'honorant par l'exercice de toutes les vertus, dans des professions industrieuses (1), j'ai appris à estimer les choses ce qu'elles valent. Je révère un nom antique dans un grand citoyen; mais, avec l'auteur de l'*Esprit des Lois*, je pense *que les grands noms abaissent au lieu de les élever, ceux qui ne savent pas les soutenir*.

---

(1) Dans presque toutes les rues et ruelles des villes de Dublin, Cork, Galway, Limerick, comme aussi dans les moindres bourgades de l'Irlande, on lit, en gros caractères, sur les portes des boutiques des plus humbles marchands et artisans, les noms de familles jadis illustres, dont plusieurs, peut-être, avant l'arrivée des Anglo-Normands, au douzième siècle, exerçaient dans ce pays une autorité souveraine.

L'immense et brillante illustration qui, à plusieurs époques, environna la maison de Montmorency en France, est un fait que je ne prétends nullement ignorer ou méconnaître. La vertu singulière de plusieurs des membres de cette noble famille, et d'heureuses circonstances, ont concouru à relever son éclat. Favorisés de la fortune, jouissant d'une considération soutenue auprès des rois de France, les premiers barons chrétiens surent conserver long-temps de hautes fonctions dans l'État, des emplois brillans à la cour. Les DE MARISCO-MORRÈS, au contraire (surtout la malheureuse branche aînée, aujourd'hui la mienne), qui dans l'origine, et par leurs richesses, et par leurs dignités, marchaient les égaux des Montmorency de France, meurtris bientôt par les convulsions politiques, affaiblis et humiliés par une série de persécutions religieuses qui ont surpassé en cruauté et en rigueur toutes celles dont l'histoire fait mention, n'ont pu conserver, depuis près d'un siècle, du patrimoine de leurs aïeux et de leur première influence, qu'une fortune modique (1), de la considération parmi leurs concitoyens, et l'honneur de porter un nom toujours sans tache.

Ce sont ces débris d'une gloire antique, consacrés par des vertus héréditaires, par le courage et la fidélité sous le règne de l'oppression et de la corruption, que, chef de ma famille, j'ai voulu sauver du naufrage.

---

(1) On a confisqué, sur le bisaïeul et l'aïeul de mon père, depuis 1641 jusqu'à 1704, dans le pays d'Ormond, etc., au comté de Tipperary, des terres qui valent aux propriétaires actuels un revenu annuel d'au moins 40,000 louis. (Voyez le *Genealogical Memoir.*)

PRÉCIS DE MES DÉMARCHES,

EN FRANCE ET EN IRLANDE,

AU SUJET DE LA REPRISE, PAR MA FAMILLE, DU NOM DE MONTMORENCY.

Après une longue suite de traverses et de vicissitudes, dont les détails se trouvent ailleurs (1), la reconnaissance, non moins que ma position, alors assez périlleuse, m'attacha au service de France. A l'époque de la restauration, en 1814, de S. M. Louis XVIII, je remplissais le grade d'adjudant-commandant (colonel). Le moment me parut favorable pour tenter quelques démarches auprès de la famille de Montmorency de France. Je portais leur nom; j'habitais le même sol. Ce qu'un sentiment de délicate probité m'inspirait, m'était également dicté par les convenances, par l'urbanité.

Je devais de respectueux hommages aux représentans de la famille des anciens barons de Montmorency, à laquelle la mienne se glorifie d'appartenir. Il était de mon devoir et dans mon caractère de travailler à réunir les rejetons divers du même tronc, que le cours des siècles, que des rivalités nationales avaient dispersés.

Ce fut dans le mois de juin 1814 que je tentai la première ouverture. Ignorant jusqu'à l'âge et jusqu'au rang des différens membres de la famille de Montmorency de France, je m'adressai à feu M. le duc Mathieu, alors vicomte, le supposant l'aîné, et par conséquent le chef de cette illustre maison. Je lui écrivis la lettre suivante :

---

(1) Voir la *Biographie nouvelle des contemporains*, par MM. Arnault, Jay, Jouy et Norvins, tom. XIV, 1824; et la *Biographie universelle et portative des contemporains*, qui s'imprime (1828) par M. Aucher-Éloy et comp., éditeurs.

Paris, le 25 juin 1814.

« MONSIEUR LE VICOMTE,

» C'est pour la troisième fois, depuis une séparation qui date de » sept siècles, que la branche de la famille de Montmorency à laquelle » j'ai l'honneur d'appartenir, s'est trouvée à même de renouer des liai- » sons de consanguinité avec les chefs de cette maison, en France. La » première fois, en 1244, sous Henri III, roi d'Angleterre, lors du ba- » nissement de l'un de mes ancêtres, Geoffroy, sire de Morrès ou de Ma- » risco, vice-roi d'Irlande. La seconde, à l'époque où mon trisaïeul, » sir John Morrès, seigneur de Latéragh, vint chercher une asile en » France, contre les persécutions (pour cause de religion), sous la reine » Élisabeth et son successeur le roi Jacques I[er]. Je suis le troisième de » cette famille que les circonstances y ont conduit..... Le fragment » généalogique (1) que j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, indique » quels sont mes droits et mes prétentions.

» Plus je sens, monsieur, combien il est honorable d'appartenir aux » premiers barons de la chrétienté, plus je dois me féliciter, en récla- » mant ce précieux avantage, de pouvoir présenter de mon côté des titres » d'illustration non moins remarquables que ceux dont se glorifient » les chefs de la famille.

» Ce que j'ai appris de M. Mathieu de Montmorency m'inspire une » vénération particulière pour sa personne; et je m'estimerais heureux » qu'il voulût bien, après avoir jeté un coup d'œil sur les documens que » je lui soumets, me fournir l'occasion de lui offrir personnellement » mes hommages. »

Signé HERVÉ DE MONTMORENCY-MORRÈS, colonel au service de S. M. très-chrétienne.

---

(1) C'était un fragment tiré de l'*Hist. généalogique* de M. de Saint-Alais, 1[er] vol.

La réponse que sollicitait cette première lettre, se fit attendre quelques jours; elle arriva le 30 juin. M. le vicomte Mathieu de Montmorency m'annonçait : « Qu'il avait retardé d'écrire à M. le » colonel de Montmorency-Morrès, parce qu'il avait désiré de com» muniquer sa lettre à quelques personnes de sa famille; — peut être, » ajoutait-il, eût-il été plus naturel que je cherchasse à voir les mem» bres de la branche aînée. Toutefois, si je tenais à mon désir d'en» tretenir M. Mathieu de Montmorency, ce dernier aurait l'honneur » de me recevoir le lendemain, 1er juillet, à midi, à l'hôtel de Luynes, » rue Saint-Dominique, etc. »

Je me rendis exactement au rendez-vous.

M. de Montmorency, qui lui-même avait été exact à m'attendre, m'apprit qu'il avait remis à M. le duc de Montmorency, chef de la famille, l'imprimé généalogique que je lui avais confié. Il ajouta qu'il serait nécessaire que je fournisse, à l'appui de cette pièce, des titres originaux; qu'au reste, pour ce qui le regardait, il serait personnellement charmé de retrouver en Angleterre des parens issus d'une branche qu'il avait crue éteinte... Je remerciai M. le vicomte de ses favorables dispositions : je pris congé de lui; et deux jours après, docile à ses avis, j'adressai une lettre conçue à peu près dans les mêmes termes que la précédente, à M. le duc de Montmorency : travail, je l'avoue, assez pénible pour moi, vu la difficulté que j'avais de parler, et de me faire entendre par écrit, dans la langue française.

Au lieu de répondre à cette missive, M. le duc jugea à propos de m'adresser M. le baron de Montmorency, son fils. La conversation se dirigea naturellement sur mes prétentions, sur la nature et la validité des titres de ma famille. Nous examinâmes ensemble diverses pièces justificatives, et, particulièrement, un extrait de ma généalogie...... M. le baron m'adressa différentes questions, que je résolus d'une manière péremptoire. Je croyais avoir commencé de le convaincre, lorsque tout-à-coup, il me demanda avec un sérieux extraordinaire, si j'avais entre les mains l'acte de baptême ou de mariage (je ne me rappelle pas lequel des deux) de Geoffroy, fils d'Hervé de

Montmorency, grand bouteiller de France, le membre de cette famille duquel nous prétendons descendre...... Or, il faut qu'on sache que Hervé est mort en 1094, et Geoffroy en 1118!!.....

Je demeurai stupéfait. A l'étonnement où me jetait la question de monsieur le baron se mêlait une impression pénible pour lui-même. La difficulté qu'il me proposait sérieusement attestait une telle imperfection dans ses études historiques, qu'elle avait quelque chose de surprenant dans un homme dont les titres étaient dans l'histoire.

Comment M. le baron pouvait-il ignorer qu'à peine il nous reste, de ces époques reculées et presque barbares, quelques fragmens informes de chroniques, quelques chartes retrouvées dans la poussière des cloitres? Je doute fort que le chef de la famille des Montmorency de France possède l'acte de baptême ou de mariage de l'un des premiers membres connus de sa maison, de Bouchard, frère de Geoffroy; et je crois même qu'il serait fort embarrassé si on lui demandait (nonobstant la situation avantageuse de la France à l'égard de l'Irlande, pour la conservation des registres publics) la production du contrat de mariage, beaucoup plus moderne, de plusieurs autres de ses aïeux, même celui de Louis de Fosseux, son bisaïeul, avec Marguerite de Wastines? Quoi qu'il en soit, je prends l'engagement, et, je pense, sans beaucoup me compromettre, de produire les registres de l'état civil de l'Angleterre et de l'Irlande, au XI[e] et XII[e] siècles, aussitôt que MM. de Montmorency-Fosseux et Laval m'auront indiqué le dépôt où l'on conserve en France les mêmes registres de la même époque (1). Nous verrons s'ils accepteront cette proposition.

Quelque insistance que M. le baron eût mise à réclamer une pièce

---

(1) « M. du Tillet assure que ce fut le chancelier Guérin, mort en 1230, qui fit mettre les chartes et titres du roi en un dépôt fixe et certain pour les mieux conserver, la coutume étant de les porter à la suite des rois. » *P. Ansel.*, tom. VI, pag. 271.

que ni moi ni personne ne pouvait lui procurer, cette demande me parut si dénuée de raison, que je ne crus pas que la famille de Montmorency pût accepter le ridicule d'y persister. J'étais dans l'erreur. Dans une entrevue que j'eus avec M. le duc, et qui suivit de très-près la visite de M. le baron son fils, cette réclamation fut renouvelée avec instance. On fit plus, on sollicita, avec une obstination que je puis appeler *naïve*, l'exhibition de plusieurs autres pièces justificatives, dont je n'avais pas même soupçonné l'existence, qui dans le fait n'existent pas, et probablement n'ont jamais existé.

Cette opiniâtreté, qui ne m'avait d'abord causé qu'une excessive surprise, me fit insensiblement concevoir d'autres idées. Je crus entrevoir, dès-lors, que l'opinion de MM. de Montmorency était arrêtée d'avance; que le soin de chercher la vérité de bonne foi, de découvrir et de reconnaître les omissions et les erreurs de leurs généalogistes, n'était pas ce qui les occupait le plus; et je soupçonnai qu'il y avait un parti pris de se refuser à tout éclaircissement.

La discussion qui s'établit entre M. le duc et moi reposait sur une difficulté principale.

Il s'appuyait, avec une confiance sans bornes, sur l'historien français de sa maison, sur André Duchesne, qui, par ignorance, à défaut de documens originaux, ou par des motifs peu honorables (1), a supprimé complétement la branche anglaise; et, de mon côté, je tirais mes preuves des généalogistes et des historiens, tant anglais que français, qui ont rétabli cette branche dans la place qu'en effet elle n'a point cessé d'occuper. Notre point de départ étant différent, M. le duc proposait des objections, et, tout rempli de ses autorités, ne voulait point reconnaître les miennes.

Le plus puissant argument de M. le duc de Montmorency, celui

---

(1) C'est un fait notoire, et attesté par l'histoire, que ce savant n'était pas inexorable en matière de généalogie, lorsque le candidat payait libéralement ses talens pour l'invention.

dans lequel il semblait s'être fortifié comme dans un poste imprenable, c'était qu'Hervé de Montmorency, connétable d'Irlande, pour le roi d'Angleterre Henri II, était mort sans enfans.

Il fallut bien pourtant qu'il renonçât à ce point de défense, en voyant que je ne l'attaquais pas. J'étais d'accord avec lui sur ce fait, qui ne prouvait rien ; mais je posais moi-même comme incontestables les deux autres propositions suivantes :

1° Qu'il résulte évidemment des annales d'Angleterre et d'Irlande, que cet Hervé a été déplacé dans la généalogie de la famille de Montmorency, écrite par André Duchesne ;

2° Que la famille de Montmorency-Morrès ne descend point de cet Hervé, connétable d'Irlande, mais de l'un de ses frères, né comme lui en Angleterre, et non pas en France, comme Duchesne l'a prétendu.

A ces deux faits, qui sortent dans toute leur évidence des histoires et des généalogies anglaises, M. le duc de Montmorency opposa une complète et persévérante incrédulité. La question était entre nos historiens et celui de sa maison; et il montrait une foi entière dans ce dernier, tout erroné qu'il puisse être.

En vain lui faisais-je observer que des écrivains anglais connus par leur véracité, et portant au plus haut degré un caractère authentique, étaient naturellement plus dignes de foi, sur des faits qui s'étaient passés dans leur pays, qu'un généalogiste étranger, auquel les renseignemens avaient manqué, et qui, dans son éloignement des lieux dont il parlait, avait nécessairement donné beaucoup aux conjectures. En vain ajoutais-je qu'il devait accorder quelque confiance aux auteurs anglais, lorsqu'il s'agissait d'une branche de sa maison établie en Angleterre depuis des siècles; que le témoignage de ces auteurs méritait au moins d'être pesé; que, d'un autre côté, il n'était pas sans inconvénient pour la vérité d'admettre, comme un article de foi, les assertions qui avaient pu être dictées par l'esprit national, ou même par une complaisante flatterie. Rien ne put convaincre M. de Montmorency.

Révoquant en doute, sans pouvoir inculper néanmoins ni leur

véracité, ni l'authenticité des faits, et le témoignage de nos historiens, et les traditions d'une famille tout entière, qui a conservé précieusement le souvenir de sa noble origine, il aima mieux, avec Duchesne, remettre aveuglément en question jusqu'à l'existence de cette famille, devenue sans doute étrangère à la France, mais issue incontestablement de la même source que la sienne.

L'incrédulité de M. le duc de Montmorency se fortifiait encore lorsqu'il interrogeait ses souvenirs. Vers la fin de notre entrevue, il me dit, avec une affectation remarquable, qu'il avait lieu de s'étonner que, pendant son séjour en Angleterre, il n'eût jamais entendu parler d'aucune personne portant son nom. Je lui répondis que la résidence ordinaire de notre famille n'était point l'Angleterre, mais l'Irlande, et que nous y étions connus sous le nom de Morrès, plutôt que sous le nom de Montmorency...... « Mais, répliqua le noble pair, il semble bien étrange qu'aucun individu de cette famille n'ait cherché jusqu'ici à se faire connaître de nous? — Vous vous trompez, M. le duc : plusieurs ont eu des relations étroites avec les anciens Montmorency; un d'eux est mort dans les bras du duc de Montmorency Henri II (1)...... — Mais pourquoi n'ont-ils pas continué leurs liaisons avec nous, et se sont-ils fait oublier? — Il est possible que les circonstances les aient empêchés de continuer ces liaisons, ou même leur ait fait mettre moins de prix à cette continuation; et en effet, le même état de choses durerait probablement encore, si mes affaires personnelles ne m'avaient point conduit en France...... La branche de M. le duc à laquelle je m'honore d'appartenir, n'a pas d'ailleurs moins de titres à la considération que la branche française. Deux pairs, les lords-vicomtes de Montmorrès et de Frankfort,

---

(1) Plusieurs historiens, tant français qu'anglais, ayant dit que ce seigneur mourut le dernier mâle de sa race en France, et la maison de Fosseux étant aussi peu connue en Irlande que celle des Morrès en France ou en Flandre, pouvait-il entrer dans la pensée de ces derniers de chercher à retrouver dans un baron flamand l'archibaron de Montmorency?......

et le baronnet sir William de Montmorency de Upperwood, en font encore partie en ce moment. Par le droit de succession héréditaire, je devrais être, comme les deux premiers, revêtu de la pairie, si un arrêt de proscription lancé contre l'un de mes ancêtres (1) (grâce à la négligence et au défaut d'énergie de mes parens) ne planait pas encore sur ma tête. Si nous réclamons donc, Monsieur, l'honneur d'appartenir à votre famille, c'est que nous nous devons à nous-mêmes de le faire, la tige commune nous rapprochant de vous, soit que nous le voulions, soit que nous ne le voulions pas......
— Je ne demande pas mieux, reprit alors le duc, que de me trouver allié à une famille qui se compose de personnages aussi distingués; mais vous conviendrez, ajouta-t-il, en désignant un fragment généalogique tiré de l'ouvrage de M. de Saint-Allais, que cet extrait, dont je ne prétends point contester l'exactitude, n'offre aucune preuve positive qui puisse déterminer ma conviction. — Sans convenir de ce fait, M. le duc, j'ai l'intention de recueillir et de réunir tous les documens historiques sur lesquels reposent les droits de ma famille, etc...... »

Ainsi se termina notre entrevue : assurément je n'avais point l'injustice de prétendre que M. le duc de Montmorency dût admettre, sans examen, des faits qui intéressent l'honneur de la maison dont il est le chef. Il devait à sa famille, il se devait à lui-même de vérifier avec une scrupuleuse attention, même avec sévérité, les titres de l'homme qui prétendait avoir avec lui une commune origine; mais enfin, le scepticisme a des bornes, et, dans certains cas, tout nier n'est pas plus raisonnable que de tout croire.

Nous nous séparâmes, M. le duc et moi, assez peu satisfaits l'un de l'autre.

En prenant congé de sa seigneurie, je lui répétai que désormais, après les prétentions que j'avais élevées, ma situation pour un homme

---

(1) Voir ci-après la Généalogie de la famille, article Hervé fils de Sylvestre, etc.

d'honneur, devenait extrêmement pénible; qu'au point où les choses en étaient venues, il ne m'était plus possible de reculer; qu'il me contraignait à entrer dans une lice nouvelle pour moi, mon caractère étant intéressé à ce que la preuve de mes assertions fût établie avec la force et l'évidence convenables.....

En accusant l'esprit de défiance et le défaut de bonne foi que M. le duc de Montmorency fit trop paraître dans cette discussion, je ne dois ni ne veux méconnaître l'extrême urbanité de son langage, et l'affabilité de ses manières : ce sont-là vertus de courtisan, priviléges d'éducation que j'apprécie comme je le dois.

Mais la grâce et l'aménité des formes rendent-elles moins poignante l'amertume des choses, et le trait, pour être caché sous des fleurs, en est-il moins acéré? Quels ménagemens pourraient adoucir la blessure portée au cœur d'un soldat qui voit la véracité de ses paroles compromise, qui sent, à travers tous les détours de la civilité, percer l'injure d'une trop réelle défiance?

Me voilà donc engagé, contre mon attente, et malgré mon amour pour la paix, dans un combat en règle; et devenu, sans l'avoir désiré, le champion d'une cause qui m'intéressait sans doute, mais pour laquelle j'étais, de tous les membres de ma famille, le moins disposé, et, du côté de la fortune, le moins propre à rompre des lances.

Je ne perdis point de temps.

J'adressai, quelques jours après, à mon parent le lord Frankfort, pair d'Irlande (1), une lettre dans laquelle je réclamais son appui, le priant de me procurer toutes les pièces dont j'avais désormais besoin, pour ouvrir les yeux de MM. de Montmorency. Cette lettre débutait ainsi : « Milord, vous êtes informé des motifs qui m'ont porté à me faire connaître aux Montmorency de France; il serait inutile que je me rappelasse ici ce que je me suis souvent efforcé de

---

(1) Lodge-Evans de Montmorency-Morrès, baron Frankfort de Galmoy, puis vicomte de Frankfort-Montmorency, pair d'Irlande, conseiller-privé du roi, etc.

persuader à votre neveu Redmond Morrès (1), je veux dire que, de notre part, reconnaître dans la branche française d'autre supériorité que le droit d'aînesse, serait nous humilier beaucoup trop ; ce serait ternir, en quelque sorte, la gloire de nos propres aïeux, et imprimer au nom antique de Morrès de Latéragh, une défaveur que certes il ne mérite pas, etc..... ». Je rendais compte ensuite à sa seigneurie de l'entrevue que j'avais eue avec M. de Montmorency, des objections que son fils et lui avaient élevées ; et j'ajoutais, qu'ayant annoncé à M. le duc l'intention de publier un Mémoire, celui-ci m'avait assuré qu'aussitôt après sa réception, il assemblerait sa famille pour le lui présenter, et en faire avec elle l'objet du plus sérieux examen. Je terminais en priant le noble lord de vouloir bien inviter le roi d'armes d'Irlande, sir William Betham, à me communiquer tous les titres et documens relatifs à notre généalogie, qui existent dans les archives nationales, à Dublin, après avoir eu le soin de revêtir l'expédition de ces pièces, des formes légales propres à dissiper toute espèce de doutes sur leur authenticité.

On remarquera qu'en ne négligeant aucun soin pour triompher des défiances de MM. de Montmorency de France, je m'étais abstenu d'entretenir le vicomte de Frankfort de ces défiances ; cette réserve m'était dictée par un sentiment de modération dont je ne me suis jamais écarté.

Milord Frankfort me répondit le 30 août suivant ; les termes de sa lettre sont tellement honorables, que je ne puis résister au plaisir d'en rapporter quelques passages.

« Les Montmorency de France, disait sa seigneurie, ont le droit de chercher à connaître quelles sont les personnes qui se disent être de leur famille ; il est donc convenable de ne rien négliger pour leur

(1) Depuis 1815 il avait repris le nom primitif de Montmorency. Ancien major, avec rang de lieutenant-colonel au régiment de hussards du duc d'York, il mourut à la fleur de l'âge à Naples, de retour de la Grèce, le 4 octobre 1827. (*Voyez* la Généalogie.)

fournir des renseignemens propres à les satisfaire, et dont l'authenticité soit à l'abri du reproche..... Quoique le plus jeune rameau de ma branche, je serai fier, néanmoins, de contribuer à rétablir ma famille dans la jouissance d'un nom illustre qui fut primitivement le sien. Nos vues assurément ne se portent en aucune manière sur les propriétés, les titres, les dignités politiques de ces Montmorency; elles ne peuvent donc leur porter ombrage, et il semble que tout peut s'arranger à l'amiable.....

» Jusqu'à Richard II (roi d'Angleterre), il est certain que la pairie fut héréditaire dans notre famille; elle comptait encore des baronnets sous Charles Ier, et, depuis George Ier jusqu'à nos jours, les Morrès, quoique déchus, n'ont pas cessé d'occuper une place distinguée parmi les plus nobles familles du royaume : ce qu'ils sont aujourd'hui montre ce qu'ils ont été autrefois, etc. »

Dans une autre lettre, du 7 janvier 1815, lord Frankfort m'instruisait des motifs qui avaient occasioné quelques retards dans l'envoi des pièces que je sollicitais. « La recherche des documens, et les formalités d'usage pour garantir leur authenticité, ont coûté, me disait-il, bien des soins à sir William Betham : ce qui embarrasse le plus, ce sont les actes écrits en latin. Le tout ne sera guère prêt avant trois mois..... Je doute, au reste, disait-il en terminant, que les divers actes puissent être convenablement insérés dans l'ouvrage que vous préparez; vous pouvez tout au plus les citer en marge, ou même vous borner à de simples citations au bas des pages. Ces documens resteront déposés, comme preuves authentiques, dans les archives des bureaux d'armes d'Irlande, etc. »

Les choses étaient en cet état, et je me disposais à rédiger mon travail, informant régulièrement M. le duc de Montmorency de la réception des documens, à mesure qu'ils m'étaient adressés, lorsque la révolution du 20 mars 1815 vint enchaîner mon zèle, et suspendre brusquement toute relation entre la France et l'Angleterre. L'issue de la nouvelle lutte qui s'engageait ne pouvait guère être prévue; ni MM. de Montmorency ni moi ne conservions la liberté d'esprit

nécessaire pour songer à des affaires de famille, lorsque toutes les existences se trouvaient de nouveau précipitées dans une guerre entre le présent et le passé; lorsque le sort même de la noblesse française pouvait être remis en question. Je demeurai donc un moment inactif: ce fut ce moment même que choisit, sans ma participation, la branche protestante de ma famille, résidant en Angleterre, pour réaliser un projet qu'elle méditait depuis long-temps.

Quoique, dans le principe, le projet des nobles pairs ne me fût point inconnu, je ne dissimule pas combien me surprit la manière inattendue dont ces messieurs avaient précipité les choses.

Lord Frankfort avait conçu l'espoir d'être élevé, dans la pairie, au grade de vicomte, avec le titre de Montmorency. Les intentions favorables de S. A. R. le prince régent (aujourd'hui S. M. George IV) lui avaient permis cette espérance. Il m'en avait prévenu avant l'époque du 20 mars; et comme alors il ne prévoyait point d'obstacle réel à mes démarches auprès des Montmorency de France, il avait ajouté qu'il désirait, avant de faire les démarches nécessaires, que je fusse parvenu au but de mes efforts, et que j'eusse terminé mes négociations à Paris.

L'événement si peu prévu du retour de Napoléon, élevant une barrière entre sa seigneurie et moi, changea naturellement les dispositions de mon parent. Il crut la suite de nos projets ajournée pour long-temps, et renonça aux faibles avantages que, dans sa position, il pouvait en recueillir. De concert avec le vicomte de Montmorrès, chef de la branche puînée ou protestante, et avec leurs collatéraux, il résolut de faire valoir auprès du prince régent ses droits à reprendre, lui et sa famille, le nom de Montmorency.

Lord Frankfort était autorisé à penser que M. le duc de Montmorency ne verrait rien d'irrégulier dans sa démarche, et il estimait d'ailleurs, non sans raison, que ma demande auprès des Montmorency de France, n'étant au fond qu'une marque de déférence, dictée par des intentions honorables et conciliatrices, et n'ayant même rien

d'obligatoire de mon côté, l'existence du droit ne pouvait, sous aucun rapport, dépendre de son succès.

Le projet des lords Frankfort et de Montmorrès fut donc mis à exécution, et réussit à leur gré : pour moi, resté complétement, et en raison de ma position personnelle, nécessairement étranger à la négociation, je n'en fus instruit que par une lettre du roi d'armes d'Irlande, en date du 1er mai 1815. Le chevalier Betham, en m'adressant son travail sur la généalogie de ma famille, m'apprit que les lords de Montmorrès et Frankfort avaient présenté à S. A. R. le prince régent une pétition appuyée de titres et de pièces justificatives, à l'effet d'obtenir, tant pour eux que pour chacun des membres de la famille de Morrès, l'autorisation royale de reprendre, et de transmettre héréditairement à leur postérité, le nom de Montmorency, tel que l'avaient porté leurs ancêtres, à l'époque où ils étaient passés de France en Angleterre.

Lord Frankfort, devenu vicomte de Frankfort-Montmorency, m'adressa copie de la Gazette officielle, où se trouvait l'acte de l'autorisation royale, et une expédition officielle du même acte me fut adressée par sir William Betham.

Le texte de cet acte, et les pièces qui l'accompagnent (*voyez* l'Appendice, n° 1), ne laissent aucun doute sur la réalité de nos droits, vérifiés avec la plus scrupuleuse attention par l'autorité compétente, et sanctionnés désormais par l'autorisation du prince qui gouverne aujourd'hui l'empire britannique.

Qui croira que cette reconnaissance royale, sollicitée de la manière que je viens d'exposer, obtenue en mon absence et à mon insu, par mes cousins, porta ombrage aux Montmorency de France? Lorsque, le 22 septembre, j'adressai à M. le duc de Montmorency, avec une copie du prospectus du Mémoire généalogique que je me proposais de publier, un exemplaire de la Gazette officielle de Londres, je reçus la réponse suivante :

« Courtalain, le 10 octobre 1815.

» J'ai reçu, Monsieur, le Prospectus que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, et je vous promets de lire l'ouvrage avec beaucoup d'intérêt. Je désire, Monsieur, que vous soyez aussi heureux auprès de l'autorité et des généalogistes de France, que vous l'avez été en Angleterre, puisque vous mettez du prix à porter notre nom. Mais vous sentez que, chef de ma maison, je ne puis reconnaître une parenté dont vous convenez qu'aucune de nos généalogies n'a parlé. Si, dans une pareille matière, on n'exigeait pas des preuves positives, vous nous trouveriez, Monsieur, très-empressés à faire ce que vous souhaiteriez, d'autant que je suis convaincu que vous réunissez personnellement tout ce qu'il faut pour que votre désir nous paraisse très-flatteur. J'ai l'honneur d'être, avec une haute considération, etc.,

» Le duc DE MONTMORENCY. »

Cette lettre, au premier aspect, ne paraît pas manquer d'urbanité; mais, en l'examinant avec attention, on y voit percer le mécontentement de M. le duc, et se trahir une détermination absolue de n'accéder à aucune conviction. En effet, c'est toujours la même objection: « Nos généalogistes n'en ont point parlé? » C'est toujours une confiance sans bornes dans les historiens français, et un mépris également sans bornes pour les historiens d'Angleterre.

Lors de notre première entrevue, l'incrédulité de M. le duc était encore concevable ; mais, après la lecture des pièces officielles que je venais de lui transmettre, après les certificats détaillés, et appuyés de preuves, du roi d'armes d'Irlande; enfin, après le décret émané de l'autorité royale, elle attestait une obstination, une opiniâtreté presque incurable, s'il est permis de s'exprimer ainsi.

Je répondis cette fois en anglais à M. le duc. Cette langue, mon idiôme maternel, me permettait d'exprimer avec plus de précision et de chaleur les sentimens dont mon âme était remplie, de rendre avec plus de vérité les mouvemens d'une fierté justement blessée.

« Monsieur le duc, disais-je dans cette réponse, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser est d'un caractère si sérieux, que je craindrais de ne pouvoir rendre assez fidèlement en français, et l'impression qu'elle m'a fait éprouver, et l'opinion que j'ai dû en concevoir..... Il est dans cette lettre certaines expressions qui, dans notre position respective, m'ont paru étranges, et n'ont pu m'affecter que péniblement.

» Vous désirez, dites-vous, que je sois aussi heureux auprès des autorités et des généalogistes de France que je l'ai été en Angleterre, puisque je mets du prix à porter *votre* nom.. .. M. le duc, permettez-moi de vous le dire, vous préjugez la question, vous décidez ce qui est en litige; le nom que votre excellence s'approprie exclusivement est celui de nos ancêtres communs, comme celui de nos aïeux respectifs, issus de la tige commune..... Le nom de terre de Marisco, ou celui de Morrès, n'a-t-il pas au moins autant de rapport avec celui de Montmorency, que n'en ont les noms de Fosseux, de Laval, de Luxembourg, etc.... ?

» Estimer un homme que l'on sait appartenir à une famille ancienne et respectée, capable de faire abnégation de son nom, et de chercher à cacher ce nom sous un titre étranger, ne serait-ce pas supposer à cet homme une âme basse et servile? Qu'un aventurier, qu'un obscur intrigant, pour se couvrir un moment d'un éclat emprunté, brave l'infamie qui s'attache à une telle imposture, on en a vu des exemples; mais celui qui peut trouver dans sa propre race tous les souvenirs dont la vanité aime à se repaître, concevra-t-il jamais le bizarre caprice de vouloir enter son illustration sur celle d'un autre? Pour moi, je le déclare, et j'en appelle à tous ceux dont je suis connu, ma fortune, toute modique qu'elle est, ma position, toute obscure que l'ont rendue les événemens, fussent-elles tombées dans un degré plus bas encore, je repousserais avec dédain l'occasion même la plus favorable de m'introduire furtivement dans la première famille de l'univers.

» J'ai, dès mon enfance, appris à ne point exagérer l'importance

des qualifications honorifiques. Un pair d'Irlande, tout étant d'ailleurs égal, est à mes yeux un personnage aussi distingué qu'un pair de France ; et s'il est vrai que partout la vérité et l'honneur descendent de la même source, émanent de principes également immuables, j'ai toujours pensé que les souverains assis sur les divers trônes de l'Europe avaient tous des droits également sacrés, également inviolables, à distribuer les grâces, à se rendre les juges de l'honneur et des titres de leurs sujets.

» Pénétrés de ces maximes, forts de nombreux témoignages historiques, puisés non-seulement en Angleterre, mais même dans les ouvrages de généalogistes français, deux nobles pairs et baronnets de ma maison ont obtenu de S. A. R. le prince régent d'Angleterre et d'Irlande, leur souverain, de l'avis du conseil privé du roi, et après un examen sévère de leurs droits, l'autorisation royale de reprendre, pour eux et tous les membres de leurs familles, le nom primitif de leurs ancêtres, le nom de Montmorency.

» J'ai pu penser, sans trop de présomption, que cet acte décisif et solennel serait de quelque poids sur votre esprit, dissiperait vos scrupules, et lèverait enfin tous les obstacles qui s'opposent à la réunion de deux familles également honorables...... Il en est autrement; loin de m'en plaindre, je m'en félicite...... Les difficultés que l'on élève me fournissent l'occasion de prouver hautement que, dans tous les temps, les Montmorency d'Angleterre et d'Irlande se sont montrés dignes de porter ce beau nom, etc. »

Suivant mon usage, je rendis compte de cette correspondance à ma famille, qui échangea plusieurs lettres avec moi. L'une d'elles, écrite par lord Frankfort, contenait ce passage remarquable : « J'ai toujours désiré, sans doute, que MM. de Montmorency consentissent à nous reconnaître comme appartenant au même tronc; mais toutefois il n'est pas entré dans ma pensée que cette reconnaissance fût absolument nécessaire............ peut-être leur serait-il venu à l'esprit que nous avons quelques arrière-prétentions sur des titres et des propriétés dont une partie, dit-on, aurait été acquise par des moyens

plus qu'équivoques (1). Si, en effet, ils ont pu concevoir une crainte aussi chimérique, il n'est plus surprenant qu'ils aient repoussé nos ouvertures. Quant à moi, s'ils persistent à se montrer incrédules sur les preuves évidentes qu'on leur présente, je croirai que le mobile de leur conduite n'est autre, dans cette circonstance, que l'appréhension dont je les soupçonne, toute ridicule, toute absurde qu'elle doive paraître. Sous tout autre rapport, en effet, le refus de reconnaître une famille honorable et titrée, qui rend autant qu'elle reçoit, qui ne demande rien qu'une simple adhésion à l'évidence de documens aussi positifs qu'il est possible d'en offrir sur de pareilles matières, un tel refus est une bizarrerie inexplicable, non moins contraire à l'urbanité française, qu'elle est condamnée par le bon sens, etc...... »

Mon Mémoire généalogique parut à la fin de 1817, et j'en adressai aussitôt un exemplaire à chacun des chefs des branches de la famille française de Montmorency. Le 16 décembre j'eus l'honneur de remettre à M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre du roi, alors de service, l'exemplaire destiné à S. M.

Voici le plan de ce Mémoire. La première partie contient un aperçu général, tiré des historiens, ou puisé dans les sources les plus authentiques, relativement à l'origine et à la filiation, pendant un espace de sept cents ans, des deux branches de Montmorency-Fosseux-Montmorency, et Montmorency-Morrès; la seconde partie offre la généalogie de chacune des branches de la famille Montmorency-Marisco-Morrès, dite Morrès de Latéragh; enfin j'ai réuni dans une troisième partie, qui forme l'appendice de l'ouvrage, les documens et pièces officielles destinés à servir de preuves, et augmentés de pièces biographiques et historiques.

Conformément aux usages de ma patrie, une épitre, en forme de

(1) Le vicomte faisait allusion, sans doute, aux biens confisqués sur les protestans, dont s'enrichit le connétable Anne de Montmorency; mais de ces propriétés pas un pouce de terre n'est échu à la maison actuelle portant ce nom en France.

dédicace ou d'adresse, à M. le duc de Montmorency, précède la seconde partie du Mémoire. (*Voyez* l'Appendice, n° 2.)

M. le duc m'en accusa réception le 11 décembre. « J'ai reçu, Monsieur, me dit-il, l'histoire généalogique que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser; je vous en fais tous mes remercîmens, et vous prie de croire que je le lirai avec tout l'intérêt et l'attention que mérite un pareil ouvrage. Il faudra quelque temps pour l'examiner en détail; je m'en occuperai avec tous les membres de ma famille, et je désire que l'histoire généalogique que vous m'envoyez, se trouve d'accord avec l'histoire de nos généalogistes...... »

Toujours le même langage, toujours la même obstination à s'en rapporter à une autorité unique : l'histoire de vos généalogistes! Sans doute, monsieur le duc, vous y comprenez le chroniqueur Étienne Forcadel, le premier auteur qui ait écrit sur votre maison, nous donnant, en 1571, sous le nom de généalogie, le plus sot, le plus misérable des romans (1). On le voit, M. le duc de Montmorency ne veut point sortir du cercle dans lequel il s'est renfermé. Les généalogistes de son pays, ceux qui ont tout sacrifié à l'intérêt ou plutôt à la vanité de sa seule branche, voilà ses oracles infaillibles!...... il voit la vérité dans leurs ouvrages, et ne veut la voir que là : non-seulement ce qu'ils ont dit est inattaquable, mais tout ce qu'ils n'ont pas dit est faux, tout ce qu'ils n'ont pas su n'a jamais été, tout ce qu'ils n'ont pas voulu dire est un tissu d'impostures. Il faut que la confiance de MM. de Montmorency soit bien robuste, ou que l'amour-propre soit un trompeur bien habile.

(1) Voici un échantillon de cette généalogie, véridique sans doute, puisque l'auteur appartient aux historiens français, tous infaillibles, selon M. le duc de Montmorency : « Guy-le-Blond, à qui, premièrement, escheut le nom de » Montmorency, et qui tint en mesme balance sa vie et son honneur, ne s'égara » jamais du chemin à main dextre frayé par ses illustres devanciers, pour monter » droit au feste de loz immortel; et, en cette fermeté, persista jusques qu'il vit l'or » de sa perruque, qui lui donna le surnom de Blond, se changer en teint blanc et » argentin!!! »

Telle est pourtant la force de la vérité, qu'elle exerce une secrète influence sur ceux même qui la repoussent, et qu'elle les oblige, en dépit d'eux, à s'environner d'une apparence de justice.

Quelques jours après la lettre qui trahissait si ouvertement le système d'incrédulité de M. le duc, sa seigneurie m'adressa la lettre suivante :

« Paris, le 13 janvier 1818.

» Monsieur,

» Après la réception de l'ouvrage que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser à l'appui de la généalogie de votre famille, je me suis empressé de faire part à messieurs de Montmorency, réunis chez moi, de l'intention où vous étiez de nous faire connaître vos titres, pour assurer une parenté dont nous sommes tous flattés, *mais dont nous ne pouvons pas être les juges;* ce qui nous a décidés à vous prier de faire reconnaître ces mêmes titres par M. de la Rue, garde-général des Archives du royaume, demeurant rue du Chaume, n° 12, hôtel de Soubise, au Marais. Monsieur de la Rue, par sa place, nous a paru la personne désignée pour prendre une CONNAISSANCE DÉCISIVE SUR UNE AFFAIRE DONT LE RÉSULTAT EST TOUT AUSSI INTÉRESSANT POUR NOUS, QU'IL PEUT L'ÊTRE POUR VOUS-MÊME.

» Nous vous demanderons la permission d'adjoindre à M. de la Rue une personne de nos amis (qui n'est pas de la famille), pour suivre, d'accord avec nous, les recherches qui peuvent nous éclairer.

» Recevez, je vous prie, Monsieur, l'assurance de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

» Monsieur le chevalier de Morrès, colonel d'état-major, boulevart des Invalides, n° 15, à Paris.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
Le duc DE MONTMORENCY. »

Je m'empressai d'adhérer à ce choix, qui me promettait enfin un

juge éclairé, compétent en pareilles matières (1), et sur-tout étranger aux préventions de MM. de Montmorency. Sans retard, je m'engageai à lui fournir toutes les pièces, tous les éclaircissemens dont il pourrait avoir besoin, ne demandant autre chose que la faculté de m'adjoindre une personne, née française, qui pût suppléer à la difficulté que j'ai naturellement de me faire comprendre dans cette langue, et m'aider à donner à mes explications toute la clarté et tout le développement désirables.

MM. de Montmorency, de leur côté, quoiqu'ils n'eussent pas les mêmes excuses, avaient, comme on l'a vu, demandé à user d'une faculté semblable. Dans une lettre que M. le duc m'adressa le 19 janvier 1818, en acceptant la proposition que j'avais faite, il me prévint qu'il avait choisi cet ami, qui pourrait communiquer avec M. de la Rue. « Vous pouvez vous rendre, me disait-il, dès que cela vous conviendra, chez M. de la Rue, *qui est prévenu;* vous lui présenterez la personne que vous voulez vous associer, qui ne peut qu'être utile pour les communications nécessaires entre vous et lui. J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que la personne dont j'ai eu l'honneur de vous parler *n'est pas un généalogiste*, et qu'elle n'est chargée de voir M. de la Rue que pour nous tenir au courant de la marche de cette affaire. Je désire qu'elle finisse aussi tôt que vous paraissez le désirer, c'est-à-dire avant votre départ (2) pour l'Angleterre, etc. »

Ce choix, de la part de M. le duc de Montmorency, d'une personne étrangère aux connaissances généalogiques, et seulement investie d'une mission officieuse, me détourna de ma première idée; et ce fut peut-être par un sentiment de délicatesse exagéré, que, voulant écarter de mon côté jusqu'à l'ombre de la méfiance, je renonçai à invoquer un auxiliaire dans ma cause. Seul je me présentai à l'attaque,

(1) Le chevalier de la Rue est le digne beau-frère de M. le baron Hyde de Neuville, aujourd'hui ministre de la marine.

(2) C'était mon épouse, et non pas moi, qui devait partir; et en effet elle partit pour l'Angleterre peu de temps après.

m'en remettant sur la validité de mon droit et la pureté de mes intentions, du soin de suppléer aux obscurités de mon langage; j'espérais rencontrer dans l'homme qui devait m'entendre la même franchise et la même générosité.

Le dirai-je?...... J'étais dans l'erreur! Mon aveugle bonne-foi me jetait dans un dédale de difficultés et de piéges.

M. l'abbé Bernard, c'était dans l'ordre ecclésiastique que MM. de Montmorency étaient allés chercher leur auxiliaire, M. l'abbé Bernard, loin de se borner, suivant les termes de M. le duc, au rôle complaisant et inoffensif de messager, se hâta dès l'abord d'embrasser une carrière active; quoiqu'il ne fût pas généalogiste, comme on en était convenu, il consacra toute la sagacité de son esprit à susciter des difficultés, à produire des objections que mon Mémoire avait résolues d'avance. C'était à chaque instant de nouvelles chicanes. De mon côté, je me montrai aussi infatigable à fournir les réponses, que M. l'abbé à présenter les questions. Et cependant M. de la Rue travaillait sans relâche à reconnaître la vérité. Il commença par vérifier, l'une après l'autre, les citations historiques qui servaient de base à mon travail; les arguties de M. Bernard le rendirent plus difficile.

Tout fut vérifié avec une exactitude rigoureuse, et M. le garde des archives, ayant terminé son travail, m'invita, le 8 avril 1818, à me rendre à l'hôtel de Soubise pour en recevoir communication. Il agissait de même à l'égard de MM. de Montmorency de France.

On juge avec quelle ardeur je me rendis à l'invitation du chevalier de la Rue, et avec quelle reconnaissance j'appris que cet honorable généalogiste avait eu le courage, dans ces circonstances, de rendre hommage à la vérité.

Voici en entier L'AVIS de M. le chevalier de la Rue; cette pièce est trop importante dans ma cause pour pouvoir être abrégée :

ARCHIVES DU ROYAUME,

SECTION HISTORIQUE.

AVIS SUR LE *GENEALOGICAL MEMOIR OF THE FAMILY OF MONTMORENCY.*

« L'existence d'une branche de la maison de Montmorency en Angleterre ne paraît plus problématique. Les autorités citées dans le *Genealogical Memoir of the family of Montmorency styled de Marisco or Morrès*, jettent le plus grand jour sur la généalogie de cette famille; elles rectifient plusieurs erreurs commises par les généalogistes français, erreurs que leur peu d'accord entre eux faisait déjà soupçonner; et elles prouvent jusqu'à l'évidence la jonction de cette branche avec la branche aînée, l'honneur de la noblesse française.

» Pour parvenir à cette preuve, l'auteur a suivi la méthode qu'ont adoptée André Duchesne et les historiens qui ont écrit, après lui, sur la généalogie et les hauts faits de la branche de France. Il a puisé dans les ouvrages des écrivains anglais qui se sont occupés avec succès de ce genre de travail, si pénible, mais si intéressant pour l'histoire.

» Le *Monasticon Anglicanum*, fort accrédité pour l'exactitude des recherches auprès des savans, lui a particulièrement fourni des preuves irrécusables des faits qu'il avance.

» Il donne pour chef de la branche de Marisco-Morrès, Geoffroy de Montmorency, fils puîné de Hervé, sire de Montmorency, grand-bouteiller de France, et d'Agnès, sa femme, frère de Bouchard IV, qui a continué la branche aînée existante en France. En effet, Hervé, fils puîné de Bouchard III, nommé sire de Marly jusqu'à la mort de Thibault, connétable de France, son frère aîné, et ensuite sire de Montmorency, hérita de son père, et de son frère, mort sans posté-

rité, de grands biens en Angleterre, biens dus à la reconnaissance et à la magnificence d'Édouard-le-Confesseur et de Guillaume-le-Conquérant (1). Cet Hervé mourut en mil quatre-vingt-quatorze (2).

» Il laissa quatre fils ; Bouchard IV ; Geoffroy, qualifié fils de Hervé ; Hervé, et Albéric (3).

» Bouchard IV, comme chef de la famille, resta en France, pour y soutenir l'éclat de son nom.

» Duchesne et le père Anselme constatent bien l'existence de Geoffroy, mais ne disent pas ce qu'il devint ; et observent, quant à Hervé, *qu'on n'en lit que le nom*. Le silence et la remarque de ces deux historiens, loin de prouver contre le *Mémoire*, attestent, au contraire, qu'on ne s'est point occupé d'eux, uniquement parce qu'ils s'étaient éloignés de France, et qu'on a ignoré ce qui leur était personnel.

» Désormeaux est plus tranchant ; il les fait mourir l'un et l'autre sans enfans, mais n'en administre aucune preuve. Il pouvait cependant d'autant moins s'en dispenser, que son assertion se trouvait en opposition avec une charte citée par Duchesne, à la page soixante-sept de ses preuves. On y voit figurer un Hervé, fils de Geoffroy *le Riche ;* et en effet ce Geoffroy, que les grands biens de sa famille en Angleterre avaient sans doute déterminé à aller se fixer dans ce royaume, où il fut surnommé *le Riche,* eut quatre fils : Hervé, Robert, Bouchard et Thibault.

» Les historiens français n'ont pas mieux rencontré pour Hervé, lorsqu'ils ont prétendu *qu'on n'en lisait que le nom :* il a été évêque de Bangor, dans le pays de Galles, jusqu'en onze cent sept, et ensuite de l'île d'Ély, jusqu'en onze cent trente-trois, époque de sa mort.

» Peut-être dira-t-on que les autorités invoquées dans le *Mémoire* parlent bien d'un Geoffroy, mais sans ajouter à ce nom celui de Montmorency. Le fait est vrai ; mais on ne peut tirer aucune induction

(1) Doomsday-Book. (Voyez la *Généalogie.*)

(2) Duchesne.

(3) Duchesne.

contre la prétention de l'auteur, puisque les chartes citées par Duchesne, à la page soixante-sept de ses preuves, ne désignent également ce Montmorency que sous le nom de Geoffroy, et de Geoffroy *le Riche*, ainsi que cela se pratiquait alors. D'ailleurs, ce surnom de *Riche* n'indique-t-il pas assez que c'est le même personnage? N'est-il pas également très-remarquable de trouver dans cette famille les armes et surtout les noms de Bouchard, Hervé, Geoffroy et Mathieu, qui tous ont constamment, et plusieurs exclusivement, appartenu aux diverses branches de Montmorency? Comment expliquer autrement que par le droit de succession, la possession des territoires de Torney, de Belinges, etc., passés d'Hervé à Geoffroy; et d'un grand nombre d'autres domaines transmis de génération en génération aux divers descendans de ces diverses branches? Et comment admettre le droit d'hérédité, sans avouer celui de parenté?......

» Enfin, on voit un Hervé, fils de ce Geoffroy, épouser, en secondes noces, la comtesse de Clermont-Beauvoisis (*Adélaïde*), veuve du comte de Clare (1), laquelle prend, dans une charte citée à la page deux cent quarante-sept, tome premier du *Monasticon Anglicanum*, le nom de Montmorency, qu'elle n'avait jamais porté avant son second mariage; elle ne tenait ce nom que d'Hervé, qui ne pourrait lui-même le devoir qu'à Geoffroy, son père (2).

» L'existence de Robert, fils de Geoffroy, fils d'Hervé, est établie par les pièces consignées dans le *Monasticon Anglicanum;* et, de cette époque jusqu'à ce jour, la filiation l'est également d'une manière très-lucide dans le *Genealogical Memoir.*

» Vainement objecterait-on le défaut d'analogie du nom de Montmorency avec ceux de Marisco et Morrès, portés par la branche anglaise, puisqu'il est prouvé que ces noms étaient ceux de ses domaines, et

---

(1) Gilbert, comte de Clare et de Cardigan, en Angleterre. (V. le *P. Anselme*, tom. II, p. 481, et le *Monasticon Anglicanum.*)

(1) Il est connu sous le nom de Montmorency (de Montemorentino) dans d'anciennes chartes anglaises. (Voyez l'*Histoire de Kings-Lynn*, de Parkins.)

qu'en cela elle se conformait à l'usage reçu dans ces temps éloignés, usage suivi même encore aujourd'hui, et dont la branche française offre des exemples très-remarquables; n'est-ce pas ainsi que se sont formées les branches de Montlhéry, de Bauterlu, de Gisors, de Marly et de Laval?

» Toutes les citations puisées par monsieur de Morrès dans les monumens, registres et terriers publics d'Angleterre, étant, comme je n'en doute pas, aussi exactes que celles du *Monasticon*, les seules que j'ai pu vérifier, il m'est bien démontré que la maison de Morrès, alliée constamment aux premières familles d'Irlande et d'Angleterre, est une branche de l'illustre race des Montmorency.

» Au-dessus est écrit : Paris, le dix-sept avril mil huit cent dix-huit (1).

» *Signé* LE CHEVALIER DE LA RUE. »

---

(1) En marge : « Enregistré à Paris, ce vingt-neuf juillet mil huit cent vingt-deux, folio vingt-quatre, verso, case trois. Reçu un franc dix centimes.

» *Signé* BEAUJEU.

» Collationné par nous, garde-général des archives du royaume, chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, sur la minute dudit AVIS, en date du dix-sept avril mil huit cent dix-huit, déposée aux archives du royaume, section historique, série M, n° 1041.

» En foi de quoi nous avons signé et fait apposer le sceau desdites archives. Délivré à Paris, au palais des archives du royaume, le douze août mil huit cent vingt-deux.

» *Signé* le chevalier DE LA RUE.

» Vu, pour légalisation de la signature de M. le chevalier de la Rue, garde-général des archives du royaume, apposée ci-dessus. Paris, le 21 août 1822.

» Pour Son Excellence, et par ordre,

» Le conseiller d'état secrétaire-général du ministère de l'intérieur,

» *Signé* W. CAPELLE.

» Le ministre des affaires étrangères (alors M. le duc Mathieu de Montmorency) certifie véritable la signature de M. le baron Capelle, apposée ci-dessus. Paris, le 24 août 1822.

» Par autorisation du ministre,

» Le chef du bureau des légalisations,

» *Signé* BRULÉ. »

Les termes de ce rapport, si concluant en faveur de mes droits, me causèrent une satisfaction moins vive encore, en égard à ces droits même dont ils établissaient la légitimité, qu'en raison du témoignage éclatant rendu à ma loyauté dans cette affaire.

Voilà donc MM. de Montmorency de France condamnés par l'arbitre même de leur choix, par un Français, naturellement prévenu en faveur de ses compatriotes, investi de la mission de prononcer entre des personnages puissans et un étranger isolé, presque inconnu, sans autre titre que son droit, qu'il défend dans une langue qui n'est pas la sienne, sans autres protecteurs que la vérité et la justice! M. de la Rue a donné gain de cause à celui-ci, au détriment de ceux-là. Pour triompher de tant de difficultés, des préjugés nationaux, de l'influence si étendue de ceux qui s'étaient faits ses adversaires, ne fallait-il pas que l'étranger eût trois fois raison?

Que monsieur le chevalier de la Rue reçoive ici l'expression de ma reconnaissance. Sans doute, en ne consultant dans ses décisions que sa conscience et l'intérêt de la justice, il n'a rempli qu'un devoir; mais les arbitres sans préjugés et sans passions sont-ils tellement communs qu'il n'y ait point de mérite à l'être? et la probité en tout genre n'est-elle pas la plus rare comme la plus respectable des vertus?

J'avais tout lieu de croire la négociation terminée. Les droits de ma famille avaient été proclamés par l'homme *le plus propre* (ce sont les expressions de MM. de Montmorency) *à prendre une connaissance décisive de l'affaire*. L'autorité invoquée par mes adversaires avait prononcé contre eux : la chose était jugée. Et n'avaient-ils pas répété eux-mêmes que, notre origine une fois démontrée,

---

» Vu, pour légalisation de la signature apposée d'autre part de M. Brulé, ex-chef du bureau des légalisations au département des affaires étrangères. Paris, ce 12 mai 1827.

» Par autorisation et au nom du consul-général de S. M. Britannique en France,

» *Signé* Thomas Pickford, chancelier. »

ils s'honoreraient de reconnaître une famille dont la réputation était sans tache?...... J'avais presque abjuré toute défiance, et je me livrais à cette satisfaction que cause toujours une victoire, car c'en était une!...... Comment peindrai-je la surprise que j'éprouvai, en apprenant que MM. de Montmorency n'étaient pas ou prétendaient n'être pas convaincus!

En me remettant une expédition du rapport, M. de la Rue m'avait fait entendre que ces Messieurs avaient jugé peu convenables les démarches de ma famille auprès du prince régent d'Angleterre, et en outre qu'ils auraient désiré qu'avant d'adresser mon Mémoire au roi de France, je l'eusse préalablement soumis à M. le duc de Montmorency, chef de la maison...... J'avais aussitôt adressé à ce dernier une lettre, dans laquelle ma justification résultait du simple exposé des faits. C'était à mon insu, sans ma participation et contre mon avis, que les démarches des nobles pairs de ma famille avaient été faites : je ne pouvais en être responsable, bien que jouissant des avantages et priviléges qui en avaient été le fruit. Quant à l'hommage de mon Mémoire au roi, il ne fallait y voir qu'un tribut respectueux qu'en ma double qualité d'étranger et d'officier au service de France, je devais payer au monarque; en conséquence il était impossible de voir dans une pareille démarche la moindre intention d'offenser la branche française, etc.

Voici la réponse de M. le duc de Montmorency :

« Paris, le 12 avril 1818.

» J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 6 de ce mois, et je l'ai lue à ma famille assemblée. Nous sommes tous satisfaits des explications que vous nous donnez de la marche suivie en Angleterre. Nous avons entendu dans cette réunion la lecture du travail de M. de la Rue; son opinion vous est toute favorable, et elle est d'un grand poids pour nous. Cependant, Monsieur, nous avons tous jugé à propos de le prier d'étayer son avis de quelques

nouveaux renseignemens qui nous ont paru nécessaires (1). Comme je ne doute pas qu'il ne vous soit facile de le mettre en état de nous les procurer, j'espère que vous approuverez cette mesure de prudence, car il nous a paru aussi important pour vous-même que pour nous, d'écarter tous les doutes et toutes les incertitudes que trop de facilité et de complaisance pourraient laisser subsister dans une affaire de cette nature, etc., etc.

» *Signé* LE DUC DE MONTMORENCY. »

Le lecteur de bonne foi appréciera cette lettre. Elle me désilla totalement les yeux, et je reconnus définitivement qu'il n'y avait rien à espérer désormais de mes adversaires.

Quoi! aurais-je eu le droit de leur dire, vous nommez de votre plein gré, sans ma participation, un arbitre entre nous; je l'accepte, et, sans réclamer contre ce choix irrégulier fait par une seule partie, je me livre aveuglément aux décisions de ce médiateur; et maintenant, que la vérité, la justice l'ont obligé de se prononcer pour moi, vous refusez de vous rendre à son arrêt, vous le désavouez même, pour ainsi dire, et c'est moi qui suis contraint de justifier votre choix!!! Mais c'est en vain que vous résistez encore à l'évidence, cette dernière contradiction vous condamne, et les hommes impartiaux ont prononcé......

Je voulus cependant encore paraître douter de tant de mauvaise foi, et, contenant ma juste indignation, je répondis à M. le duc « que je partageais son opinion, qu'au point où les choses étaient venues, il fallait écarter tout ménagement, dissiper toute incertitude; que cette manière de procéder était dictée par la loyauté, par la franchise, qu'elle était celle de tous les honnêtes gens; que néanmoins, après les soins que je m'étais donnés pour réunir dans mon Mémoire généalogique tout ce qui pouvait servir de preuve à mes assertions, il

---

(1) J'ai répondu victorieusement à toutes les questions, j'ai fourni tous les renseignemens qu'ils avaient demandés.

m'était pénible de voir le peu d'intérêt qu'avait mis le délégué de M. le duc (M. l'abbé Bernard) à examiner ces preuves, à consulter les autorités citées dans mon ouvrage; que les objections même proposées à M. de la Rue, et itérativement reproduites, quoiqu'elles eussent été prévues et résolues à l'avance dans mon Mémoire, ne prouvaient que trop qu'on ne l'avait pas lu, ou qu'on l'entendait mal; que ce système d'élever difficultés sur difficultés, sans jamais prêter l'oreille aux solutions qui les battaient en ruines, était le moyen de rendre la discussion interminable, et qu'il me coûtait de penser que ce fût l'intention de MM. de Montmorency de France; qu'au surplus, quant aux dernières observations qui venaient à l'instant de m'être communiquées, j'avais la satisfaction de pouvoir lui annoncer que j'étais muni des titres originaux envoyés par lord Frankfort de Montmorency et par le roi d'armes d'Irlande; que ces titres étaient ceux-là mêmes dont lord Frankfort s'était servi pour obtenir du prince régent l'autorisation de reprendre le nom de Montmorency; que j'étais prêt à les mettre sous les yeux de S. Exc., soit chez lui, soit chez moi; que je la suppliais seulement de me faire parvenir son *ultimatum* avant le premier mai; ma femme devant, à cette époque, partir pour l'Angleterre et l'Irlande, je désirais qu'elle pût porter à ma famille un résultat définitif de mes démarches en France; qu'enfin il m'importait d'obtenir ce résultat, afin de donner suite au projet que j'avais formé d'écrire une histoire complète de la maison de Montmorency, etc. »

Les observations et questions dont il est parlé dans la lettre ci-dessus, m'avaient été transmises par M. de la Rue, qui prit aussitôt lui-même le soin de les résoudre. Je venais de recevoir ses solutions, lorsque M. le duc de Montmorency m'accusa réception de ma lettre. Le billet qu'il m'écrivit à ce sujet contenait, comme toutes les lettres précédentes, de ces phrases banales et polies qui, dans le langage des grands, ne signifient rien. Il protestait de l'empressement qu'il mettrait, de concert avec sa famille, à terminer promptement une affaire de la prolongation de laquelle ils étaient en effet les seuls auteurs. Toutefois, ne croyant pas, disait-il, que notre délicatesse respective

permît que le débat eût lieu chez lui ou chez moi, il m'annonçait que sa famille était encore incertaine sur le parti qu'elle prendrait pour terminer enfin la négociation. Je m'empressai de répondre; et, affectant de conserver une confiance entière dans la bonne foi de ces Messieurs, je proposai, pour hâter l'issue, les moyens suivans :

1° De charger M. l'abbé Bernard de l'examen des titres généalogiques qui étaient entre mes mains, certifiés et légalisés par le vice-roi, lord Whitworth, et les autorités compétentes d'Irlande;

2° De charger, soit ledit abbé, soit le chevalier de la Rue, soit tous les deux réunis, de dresser un projet de certificat, présentant le résumé des faits, documens, preuves et titres de toute nature sur lesquels lui, chef de la famille française de Montmorency, aurait pu conserver des doutes; ce projet de certificat serait confié à mon épouse, qui le soumettrait à une vérification officielle, en présence du consul français à Dublin, et le renverrait aussitôt en France, ou le rapporterait elle-même, revêtu de la signature du roi d'armes d'Irlande, légalisé par le consul français, et contresigné en outre par l'ambassadeur de S. M. T. C. à Londres.

Il était difficile de faire des propositions qui allassent plus directement au but, et l'on ne pouvait les laisser sans une réponse quelconque. Mais, décidé que l'on est à ne pas se rendre à l'évidence, on n'osera tenter une épreuve qui pourrait se terminer comme la consultation de M. de la Rue. En acceptant, d'ailleurs, ne bornerait-on pas la carrière litigieuse de M. l'abbé? D'un autre côté, refuser absolument, serait dévoiler trop ouvertement ses arrière-pensées, mettre trop à découvert sa mauvaise foi.

Madame de Montmorency-Morrès avait quitté Paris le 4 mai, avant qu'aucune réponse ne fût parvenue. Lorsque M. le duc de Montmorency eût lieu de croire que mon épouse était sur la route de Londres, il m'écrivit le billet suivant :

« Paris, le 8 mai 1818.

» J'ai reçu, etc...... Je vous remercie des propositions qu'elle ren-

ferme. Nous avons pris un autre moyen pour éclaircir toutes les difficultés, et lever tous les doutes sur une question aussi importante pour vous et pour nous. Ce moyen sera peut-être un peu long; nous l'abrégerons le plus qu'il nous sera possible; et aussitôt que nous serons en état de prendre une décision, j'aurai bien de l'empressement à vous la communiquer......

» LE DUC DE MONTMORENCY. »

Cette lettre ne me surprit point; le passé m'avait instruit, et j'étais accoutumé aux procédés de mes *honorables adversaires*. De les rappeler à des sentimens plus dignes du nom qu'ils affectaient de chérir avec tant de jalousie, cela n'était plus désormais possible : les voies tortueuses par lesquelles ils m'avaient conduit, et l'opinion où peut-être ils étaient de m'avoir joué, avaient bien quelque chose d'offensant et de vexatoire; mais il y avait en même-temps une si grande pusillanimité dans leur conduite; leurs procédés étaient d'une mesquinerie si misérable, que je n'eus pas le courage de m'indigner. Que dirai-je? j'eus presque pitié de mes adversaires...... Je rougis pour eux, en voyant dans quels détours les précipitait je ne sais quelle peur chimérique d'un envahissement futur de leurs honneurs et de leurs propriétés; je les plaignis de n'avoir pas su se défendre d'une orgueilleuse faiblesse, et d'avoir sacrifié à l'inutile besoin de posséder exclusivement un nom qui n'a de valeur que par la vertu de ceux qui le portent, cette loyauté et cette urbanité françaises, premier apanage des véritables Montmorency.

Cependant, après avoir ainsi rompu avec moi, on cesse de rien ménager. M. de la Rue, dont la coupable impartialité s'est prononcée en ma faveur, est remercié de ses soins. M. l'abbé Bernard lui-même, quelque zèle qu'il ait montré, quelques ressources qu'ait déployées son esprit fertile, ne suffit plus : il lui faut un auxiliaire; et c'est encore dans l'ordre ecclésiastique qu'on va le chercher; c'est M. l'abbé Bettencour....

Les registres publics, et des circulaires du temps, nous apprennent

permît que le débat eût lieu chez lui ou chez moi, il m'annonçait que sa famille était encore incertaine sur le parti qu'elle prendrait pour terminer enfin la négociation. Je m'empressai de répondre; et, affectant de conserver une confiance entière dans la bonne foi de ces Messieurs, je proposai, pour hâter l'issue, les moyens suivans :

1° De charger M. l'abbé Bernard de l'examen des titres généalogiques qui étaient entre mes mains, certifiés et légalisés par le vice-roi, lord Whitworth, et les autorités compétentes d'Irlande;

2° De charger, soit ledit abbé, soit le chevalier de la Rue, soit tous les deux réunis, de dresser un projet de certificat, présentant le résumé des faits, documens, preuves et titres de toute nature sur lesquels lui, chef de la famille française de Montmorency, aurait pu conserver des doutes; ce projet de certificat serait confié à mon épouse, qui le soumettrait à une vérification officielle, en présence du consul français à Dublin, et le renverrait aussitôt en France, ou le rapporterait elle-même, revêtu de la signature du roi d'armes d'Irlande, légalisé par le consul français, et contresigné en outre par l'ambassadeur de S. M. T. C. à Londres.

Il était difficile de faire des propositions qui allassent plus directement au but, et l'on ne pouvait les laisser sans une réponse quelconque. Mais, décidé que l'on est à ne pas se rendre à l'évidence, on n'osera tenter une épreuve qui pourrait se terminer comme la consultation de M. de la Rue. En acceptant, d'ailleurs, ne bornerait-on pas la carrière litigieuse de M. l'abbé? D'un autre côté, refuser absolument, serait dévoiler trop ouvertement ses arrière-pensées, mettre trop à découvert sa mauvaise foi.

Madame de Montmorency-Morrès avait quitté Paris le 4 mai, avant qu'aucune réponse ne fût parvenue. Lorsque M. le duc de Montmorency eût lieu de croire que mon épouse était sur la route de Londres, il m'écrivit le billet suivant :

« Paris, le 8 mai 1818.

» J'ai reçu, etc...... Je vous remercie des propositions qu'elle ren-

ferme. Nous avons pris un autre moyen pour éclaircir toutes les difficultés, et lever tous les doutes sur une question aussi importante pour vous et pour nous. Ce moyen sera peut-être un peu long; nous l'abrégerons le plus qu'il nous sera possible; et aussitôt que nous serons en état de prendre une décision, j'aurai bien de l'empressement à vous la communiquer......

» LE DUC DE MONTMORENCY. »

Cette lettre ne me surprit point; le passé m'avait instruit, et j'étais accoutumé aux procédés de mes *honorables adversaires*. De les rappeler à des sentimens plus dignes du nom qu'ils affectaient de chérir avec tant de jalousie, cela n'était plus désormais possible : les voies tortueuses par lesquelles ils m'avaient conduit, et l'opinion où peut-être ils étaient de m'avoir joué, avaient bien quelque chose d'offensant et de vexatoire; mais il y avait en même-temps une si grande pusillanimité dans leur conduite; leurs procédés étaient d'une mesquinerie si misérable, que je n'eus pas le courage de m'indigner. Que dirai-je? j'eus presque pitié de mes adversaires...... Je rougis pour eux, en voyant dans quels détours les précipitait je ne sais quelle peur chimérique d'un envahissement futur de leurs honneurs et de leurs propriétés; je les plaignis de n'avoir pas su se défendre d'une orgueilleuse faiblesse, et d'avoir sacrifié à l'inutile besoin de posséder exclusivement un nom qui n'a de valeur que par la vertu de ceux qui le portent, cette loyauté et cette urbanité françaises, premier apanage des véritables Montmorency.

Cependant, après avoir ainsi rompu avec moi, on cesse de rien ménager. M. de la Rue, dont la coupable impartialité s'est prononcée en ma faveur, est remercié de ses soins. M. l'abbé Bernard lui-même, quelque zèle qu'il ait montré, quelques ressources qu'ait déployées son esprit fertile, ne suffit plus : il lui faut un auxiliaire; et c'est encore dans l'ordre ecclésiastique qu'on va le chercher; c'est M. l'abbé Bettencour....

Les registres publics, et des circulaires du temps, nous apprennent

que lorsque feu M. le marquis de Fosseux, grand-père ou aïeul du duc actuel de Montmorency, non-seulement voulut contester à M. le marquis de Chateaubrun, son parent, la légitimité de son extraction, et le droit de porter le nom et armes de Montmorency, mais encore essaya de le priver de la succession de son père, ce fut au célèbre père Simplicien (1) qu'il s'adressa, réclamant le secours de son génie fécond pour anéantir les droits et mettre au néant les prétentions du malheureux Chateaubrun. Cependant dans cette affaire, comme dans la mienne, la cause de la vérité et de l'honneur a triomphé ; et l'aïeul de mon adversaire, en perdant, comme ce dernier, son procès, n'a point ajouté au lustre de son nom.

On pourrait croire que cet esprit de chicane et de défiance est passé en héritage aux chefs de la branche de Fosseux.

A peu près vers cette époque, feu M. le duc de Beaumont m'accusa réception de mon Mémoire généalogique (2). Sa lettre était fort polie ; on y remarquait ce passage : « M. de Beaumont croit devoir faire observer à M. de Montmorency-Morrès, que les usages de France diffèrent de ceux d'Angleterre, ainsi que plusieurs lois essentielles ; que le trône, la noblesse, les titres, se transmettent par les femmes, dans l'un des pays, et non dans l'autre ; qu'enfin la qualité de pair dont jouissent plusieurs de ses parens, et lui-même, porte MM. de Montmorency à considérer avec plus d'attention ce qui se rattache aux lois de leur patrie. M. de Beaumont se flatte que cette observation ne pourra déplaire à M. de Montmorency-Morrès ; et que, né

(1) M. de Chateaubrun s'exprime ainsi dans l'un de ses écrits : « Le marquis » de Fosseux prit l'occasion de renouveler son entreprise ; il le fit d'une manière » aussi odieuse, qu'elle était peu digne d'un homme de sa naissance. » (V. *Réponse au P. Simplicien*, p. 5, *anno* 1668 ; *Bibliothèque du roi*, carton n° 1 ou 11, brochure in-4°.

Le marquis de Chateaubrun accusait le P. Simplicien de s'être *vendu* à l'ennemi.

(2) Anne-Christian de Montmorency-Luxembourg, duc de Beaumont, prince de Tingri, pair de France, mort le.... mars 1821.

Anglais, il ne sera point surpris que des Montmorency parlent et agissent comme d'anciens Français. »

J'ai de la peine, j'avoue, à pénétrer le sens de cette objection. Quel rapport peuvent avoir la distinction établie par M. le duc de Beaumont, entre les usages de l'Angleterre et ceux de la France, et la question qui nous divise? En quoi cette distinction change-t-elle notre situation respective? Avant de résoudre une difficulté, il faut la comprendre. Quelques diversités que l'on puisse signaler entre les usages de l'Angleterre et de la France, ce qui est commun dans les deux royaumes, c'est la loyauté des relations et des procédés. Aucun usage, aucune loi, en Angleterre, n'autorise à repousser par la défiance les ouvertures de la franchise; les vertus hospitalières y sont révérées; l'astuce et l'outrage n'y accueillent point l'étranger. C'est aux Français, que les troubles de leur patrie ont conduits sur ce rivage, c'est à ceux pour qui la Grande-Bretagne fut une terre d'exil, de me démentir, si je lui donne un éloge qu'elle ne mérite pas.

Pour ce qui regarde la pairie, que la famille de M. de Beaumont se rassure, la pairie irlandaise n'est, pas plus que la nouvelle pairie, dont MM. de Montmorency sont redevables au nouvel ordre de choses établi en France, transmissible d'une ligne à l'autre.

Quoique M. le duc de Montmorency m'eût annoncé, dans son dernier billet du 8 mai, que le nouveau mode d'examen adopté par sa famille, entraînerait quelques longueurs, la décision définitive que j'attendais sans impatience, m'arriva le 19 juin; cette rapidité prouvait que le parti avait été pris d'avance. M. le duc se bornait à m'instruire que « MM. de Montmorency, ayant pris les informations et les renseignemens dont ils étaient convenus, avaient trouvé beaucoup de preuves de l'ancienneté et de l'illustration de notre famille, mais aucunes de sa consanguinité avec la leur. »

Ce n'était guère la peine, on avouera, de prolonger si long-temps la discussion, et de me traîner, pendant plusieurs années, de difficultés en difficultés, d'artifice en artifice. Je répondis : « Avant que je puisse adhérer à la décision qui m'est notifiée par la lettre de M. le duc de

Montmorency, il est de toute nécessité que je fasse moi-même l'examen des pièces sur lesquelles cette décision est basée : j'oserai donc prier M. de Montmorency de m'en faire donner communication le plus tôt possible. » Cette proposition demeura sans réponse, et dès-lors a cessé *ostensiblement* toute relation entre ces messieurs et moi.

Néanmoins, le 24 juin 1819, c'est-à-dire une année plus tard, M. le marquis de V***, homme respectable sous tous les rapports, vint mystérieusement chez moi, et m'annonça « qu'il était chargé par M. le comte G. G. de me dire, de la part de M. le duc de Montmorency, son parent, et de celle de sa famille assemblée en conseil de famille, que, bien qu'ils refusassent d'agréer ma proposition faite dans le temps, de soumettre le mérite de ma cause et l'examen de mes preuves à la décision d'arbitres nommés de concert par les deux parties, ils consentaient néanmoins à ce que je portasse, ainsi que mes enfans, le nom de Montmorency !..... » Grand merci, messeigneurs ! Il n'était pas besoin de votre consentement pour cela ; ce nom que j'ai repris sans votre permission, je l'eusse encore porté malgré votre défense. C'est une propriété sacrée qu'il n'est pas plus en votre pouvoir de me ravir, qu'il ne vous est possible d'effacer tous mes ancêtres de l'histoire ; c'est un patrimoine inaliénable au-dessus de vos préjugés et de vos caprices.

M. de V***, que je revis le lendemain, m'avoua qu'il ne pouvait s'empêcher d'accuser de faiblesse la conduite de ses amis. D'après son conseil, j'allai rendre visite au frère de M. le duc de Montmorency, pour en obtenir quelques explications ; mais je le trouvai aussi obscur, aussi inintelligible, aussi borné dans ses connaissances historiques, que le reste de sa famille. Alors, me reposant sur l'évidence de mes droits, reconnus des autorités anglaises, même de feu S. M. Louis XVIII (1), et jugés définitivement par M. le chevalier de la Rue, je bannis désormais de ma pensée mes nobles antagonistes.

---

(1) Voir mes lettres de naturalisation signées par le roi. (*Appendice*, n° 3.)

Le 22 septembre 1822, la mort nous a ravi le lord-vicomte de Frankfort-Montmorency, mon respectable parent et ami, à l'âge de soixante-quinze ans, pair d'Irlande, conseiller privé du roi d'Angleterre, et membre du gouvernement irlandais. Deux années se passèrent, depuis cette perte, sans que j'entendisse parler de MM. de Montmorency. J'avais complétement oublié leurs prétentions et leur orgueil, lorsque, le 21 mai 1824, j'appris que depuis quatre ans une déclaration de cette famille avait été imprimée à mon insu, et circulait dans les ténèbres. Cette déclaration, complétement opposée à l'arrêt prononcé par M. de la Rue, portait atteinte aux droits de la branche de Montmorency-Morrès ; elle se composait d'un exposé injurieux à l'honneur de cette branche.

Fort surpris de cette nouvelle, qui réveillait en moi tant de souvenirs peu honorables pour mes adversaires, et plus étonné encore de l'ignorance dans laquelle ils m'avaient laissé, je députai, le soir même, un de mes amis (le chevalier B.) à M. le duc. Il ne le trouva que le lendemain. M. le duc ne nia point l'existence de la déclaration ; mais il assura, non sans quelque embarras, qu'ayant été instruit de la mort de l'un des membres de ma maison, il avait pensé que ce pouvait être moi ; et qu'ainsi s'expliquait l'ignorance dont il m'avait laissé...... Mon ami crut devoir présenter à M. le duc quelques observations sur la déclaration elle-même : il lui fit part de l'étonnement que devait généralement causer la publication d'une protestation pareille contre l'une des plus respectables familles des trois royaumes; le prévenant que cette famille se devait à elle-même de repousser avec indignation des imputations non moins fausses qu'offensantes, et dont son honneur était justement révolté.

M. de Montmorency se borna à répondre que le connétable Hervé de Montmorency étant mort sans enfans, il ne pouvait reconnaître l'existeuce d'une branche de sa maison en Irlande...... et ce fut en vain que mon ami lui fit observer que tous étaient d'accord sur le premier point, mais que ce n'était pas là la question; que l'erreur véritable était du fait de l'historien Duchesne, M. le duc resta inac-

cessible à toute espèce de conviction...... Tout ce que le chevalier B. recueillit de cette entrevue, ce fut un exemplaire de la déclaration de MM. de Montmorency. Voici le début de cet étrange document :

« Messieurs de Montmorency, réunis chez M. le duc de Montmo» rency, pair de France, chef du nom et armes,

» Considérant :

» Que plusieurs de leurs branches s'étant éteintes ou affaiblies dans » le cours des siècles et par des pertes récentes, il se pourrait que des » étrangers voulussent se substituer à ces branches éteintes, ou pré» tendre appartenir à des branches qui n'ont jamais existé ; et, attendu » que l'honneur d'une famille est solidaire entre tous ceux qui la » composent, pour prévenir, autant qu'il est en eux, ce genre de » surprise et d'usurpation, qui ne peut produire qu'une confusion » également contraire au bon ordre de la société et à l'intérêt public,

» *Déclarent*,

» Qu'ils ne reconnaissent comme Montmorency, et ayant droit d'en » porter le nom et les armes, que les personnes ci-après désignées, » et dont la filiation est indiquée d'après l'*Histoire de France*, l'*Art* » *de vérifier les dates*, *André Duchesne*, le *pere Anselme* et *Désor*» *meaux;* et ils protestent, en même-temps, contre toute reconnais» sance provenant d'une autorité étrangère, comme évidemment in» compétente, et contre tous jugemens rendus sur ce point, qui ne » le seraient pas contradictoirement avec eux. »

Suit l'abrégé de la généalogie. (Voir l'*Appendice*, n° 4.)

J'invite le lecteur de bonne foi à s'interroger dans la sincérité de sa conscience ; je l'adjure de décider si, d'après le récit fidèle que je viens de tracer, récit qui sera confirmé par la généalogie accompagnée des preuves historiques, MM. de Montmorency ont pu se croire suffisamment autorisés à publier la déclaration dont on a lu le préambule? Que sont devenus, et l'esprit de décence dont les hommes honnêtes

ne doivent jamais s'écarter, et l'urbanité française si vantée, dans cette accusation publique contre une famille qui compte parmi ses membres d'illustres pairs, et des citoyens honorables, indépendans par leurs principes non moins que par leur fortune?

Attaquer sans provocation, sans but, et pour satisfaire on ne sait quelles passions, des étrangers qui ne peuvent répondre; le faire clandestinement; les présenter comme des fourbes, des imposteurs, qui cherchent à s'emparer de titres qui ne leur appartiennent pas, je le demande, n'est-ce pas se rendre coupable d'un acte scandaleux, et s'exposer à la réprobation de tous les gens de bien?

Le chef de la famille des Montmorency d'Angleterre se doit à lui-même de protester, au nom de cette famille tout entière, contre les insinuations odieuses qui se trouvent dans le préambule de la déclaration de MM. de Montmorency de France. Il ne descendra point à justifier des hommes qui n'ont pas besoin d'être défendus, et qui le désavoueraient s'il concevait la pensée que les allusions des auteurs de la déclaration pussent les atteindre. Ni l'Angleterre, ni l'Irlande n'ont d'usurpateurs de titres nobiliaires : leurs citoyens ont trop de fierté pour chercher à s'environner d'un éclat étranger. Il faut donc renvoyer à ceux dont elles procèdent, l'ignominie de ces accusations.

Tel est l'historique des démêlés qui ont eu lieu entre le chef, les descendans directs et collatéraux des Montmorency d'Irlande, et la famille des Montmorency de France : voici maintenant la généalogie.

GÉNÉALOGIE

DE LA BRANCHE

DE MONTMORENCY-MARISCO-MORRÈS.

Le généalogie de cette maison peut passer pour l'un des documens héraldiques les plus sûrs et les plus authentiques qui existent en ce genre. On a consulté, pour son exécution, les registres publics et les témoignages de l'histoire; elle se fonde sur des titres originaux, sur des monumens de toute espèce, sur les traditions, enfin sur « cette notoriété locale, qui supplée dans chaque commune ou département » aux preuves légales et positives »; elle est, en outre, sanctionnée par la signature du roi d'Angleterre, par l'approbation officielle du vice-roi d'Irlande, le comte de Whitworth, et celle du roi d'armes de ce royaume, M. le chevalier Betham. Quant au droit acquis à la famille de Morrès de porter en France le nom de Montmorency, ce droit lui a été reconnu et confirmé par les lettres de naturalisation octroyées à son chef, auteur de ce Mémoire, par feu S. M. Louis XVIII.

C'est donc en hostilité directe avec des preuves si évidentes, des attestations et une reconnaissance si formelles; c'est contradictoirement avec les termes et le sens de la lettre de M. le duc de Montmorency, datée du 13 avril 1818, où il est dit, au sujet de la sanction de nos droits par S. A. R. le prince régent d'Angleterre : « Nous sommes » *satisfaits* des explications que vous nous donnez de la marche suivie » en Angleterre », que MM. de Montmorency de France n'ont pas craint de lancer leur fameuse déclaration.

Si nous entreprenions de discuter sérieusement les étranges assertions et protestations de ces Messieurs, il résulterait inévitablement de cet examen, que ladite déclaration n'est autre chose qu'un oubli

de la bonne foi, qu'un acte imprudent et répréhensible sous tous les rapports; et l'on serait obligé de convenir que la conduite des signataires, en cette circonstance, n'a point été digne de leur rang, de leur caractère, et de la loyauté française.

La Généalogie des Montmorency d'Irlande commence avec Geoffroy, fils puîné de Hervé, sire de Montmorency, grand-bouteiller de France, et frère de Bouchard IV, tige de la branche aînée restée en France. (V. *Duchesne*, *Hist. de la maison de Montmorency*; *Désormeaux*, etc.)

« Hervé estoit second fils de Bouchard III, seigneur de Montmo- » rency, et eut pour apanage la terre de Marly, en l'évêché de Char- » tres, de laquelle il prist au commencement le surnom, *suivant la* » *costume pratiquée lors entre les puisnez* (Duchesne). — Il témoigna » l'affection qu'il portoit aux monastères bien réglez, et où le service » divin estoit mieux entretenu, par les grands biens qu'il fist à celui de » SAINT-FLORENT DE SAUMUR, rebasty par Thibault I, comte de Char- » tres (*Duchesne*); et outre ce, il assista à quelques libéralitez faites » au prieuré de Saint-Martin-des-Champs, à Paris, avec GEOFFROY » DE MONTMORENCY, son fils, Landry, fils d'Albéric (*de Montmorency*); » Arraud, frère de Landry, Richard de Bury, *Gauthier Tyrel*, Gauthier » de Pontoise, Gasce de Thorote, et Gaucher de Noscy (*Ibid*, p. 80, » *Preuves*, pp. 27, 29, 35, 67, 68). — Il donna aux moynes de l'abbaye » de Colombs l'église de Marly...... ce qu'il fist estant à Sainct-Denys, » du consentement d'AGNÈS, sa femme, et de BOUCHARD, leur fils aisné, » l'an mil quatre-vingt-sept. Il confirma pareillement, avec Thibault » de Montmorency, connétable de France, son frère, l'église de » Stilly, etc.; octroyez à la même abbaye, etc., en présence de » Eudes de Milly, GEOFFROY, FILS DE HERVÉ (son fils), et autres. » (*Duchesne*, *Preuves*, pp. 25, 28, 29, 35, 67, 68, 30, 48; *Loisel*, » *Mémoires de Beauvais*; *Louvet*, *Hist. de la ville de Beauvais*.) » Comme Hervé le bouteiller, le sire de Montmorency confirma avec

Raoul de Fougières, Alanus *Dapifer*, Jean Trevet (1), et autres, une donation de terres à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur. Turullus, fils de Renaud-le-Gros, ayant octroyé aux moines de ladite abbaye de Saint-Florent, l'église d'Entrasme, près Laval, avec les dîmes, Hervé, fils de Bouchard (de Montmorency), Robert, son petit-fils, Etienne, *dit* son chevalier, fils de Robert (2), Brient, fils de Blois, Gautier, fils d'Engulo, Gérard de Nulliaco (Nully), Geoffroy de Nulliaco, Albert de Nulliaco, Ammon Crassus (Hammon-le-Gras ou Grace, tige de la famille de Gras ou Grace, en Irlande), Gérard Grennon (tige des *Gernon* et des *Cavendish*, ducs de Devonshire en Angleterre), Jean Troet (Trivet), et autres, assistèrent à cette donation (3). Ce qu'il y a de remarquable dans ces documens, c'est que nous trouvons réunis dans la même charte les noms de plusieurs personnages qui se sont établis à cette époque en Angleterre, où l'on voit encore aujourd'hui leur postérité. Telle est la famille des *Tyrel*, descendans de ce Gautier Tyrel, dont nous avons déjà cité le nom, le même qui d'un coup de flèche tua, dit-on, le roi Guillaume le Roux, étant avec ce prince à la chasse. Telles sont encore les d'Engulo ou *Nangle*, les *Nully*, les *Grace*, les *Gernon*, les *Trevet*, familles très-connues, encore au moment où j'écris, dans les îles britanniques.

Le grand-bouteiller Hervé fils de Bouchard confirma en 1093, c'est-à-dire une année avant sa mort, la donation faite à ladite abbaye

---

(1) Dom Lobineau, *Hist. de Bretagne, Preuves*, lib. III, p. 250. Pour les Trivet; en Anglet., *voy*. l'article Étienne baron de Montemarisco.

(2) Lobineau, *Preuves*, lib. III, p. 254, *anno* 1082 ou 1087. *Cartul. S. Florentii*. « The Anglo-Saxons (also, the Norman French) distinguished the period between » childhood and manhood, by the term *Cnithade* (Knigthood). It is stated in *Ina's* » laws, that a *Cniht* of ten winters old, might give evidence; and *Bede's* expression » of a Boy, is translated by Alfred : *waes eahta wintra enight* ». (*Anglo-Saxon Laws and Customs*, London, 1825.)

(3) Johannes Trevet, quod est latinè *repertus* (gallicè *trouvé*.). *Lobineau, Preuves*, lib. III, p. 250, *Tit. de S. Florent*.

de Saint-Florent de Saumur, par Moyse, fils d'Alfred, de tout ce qu'il possédait de biens dans l'église de Trembliaco, qui relevait du domaine de Hervé, etc. (1)

« Les chartes qui nomment sa femme *Agnès*, ne déclarent point » de quelle famille elle estoit, par un usage qui a rendu les extractions » de diverses princesses, et autres dames de ce temps-là, obscures et » ignorées. » (*Duch.*, p. 81.) Malgré cette observation de Duchesne, Moréri, le P. Dormay, auteur d'une Histoire de Soissons, le P. Anselme, l'un des oracles de MM. de Montmorency de France, veulent que l'épouse de Hervé soit Agnès d'Eu, fille de Guillaume, comte d'Eu-Soissons, et d'Adélaïde, comtesse de Soissons; l'une des héritières de Renaud II, dernier comte issu de cette maison.

« Entre les parens du comte Renaud *le lépreux* (mort en 1146), » qui pouvoient prétendre à la succession, se présentèrent Yve, sei» gneur de Nesle, Guy, seigneur de Dampierre, Gautier, comte de » Brienne en Champagne, et non pas de Brienne-sur-Vesle, et Geoffroy, » seigneur de Donzy et de Giem, fils de Hervé, seigneur de Donzy, de » Crosne et de Saint-Aignan. Mathieu de Montmorency, premier du » nom, connétable de France, qui avoit épousé Alix de Savoie, reine » de France, vefve de Louis le Gros, n'avoit pas moins de droit à la » succession que les autres dont j'ai parlé, parce que, *suivant l'opinion* » *commune*, il estoit petit-fils d'une fille de Guillaume, comte de Sois» sons; et, *selon le sentiment de quelques autres*, il estoit fils d'une » sœur de Yves de Nesle. Toutefois, soit qu'il fust mal avec Raoul, » comte de Vermandois, ou qu'il fust empesché par quelques affaires » plus pressantes, il ne se trouva point avec les autres pour défendre » son droit. » (2)

---

(1) *Hist. de Bretagne, Preuves*, lib. III, p. 249.

(2) Hist. de la ville de Soissons, par M. Claude Dormay, prestre, chanoine régul. de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, à Soissons, *anno* 1664, liv. V, ch. 28, p. 93. — La mère de Mathieu I, connétable de France, selon Duchesne, était

que lorsque feu M. le marquis de Fosseux, grand-père ou aïeul du duc actuel de Montmorency, non-seulement voulut contester à M. le marquis de Chateaubrun, son parent, la légitimité de son extraction, et le droit de porter le nom et armes de Montmorency, mais encore essaya de le priver de la succession de son père, ce fut au célèbre père Simplicien (1) qu'il s'adressa, réclamant le secours de son génie fécond pour anéantir les droits et mettre au néant les prétentions du malheureux Chateaubrun. Cependant dans cette affaire, comme dans la mienne, la cause de la vérité et de l'honneur a triomphé ; et l'aïeul de mon adversaire, en perdant, comme ce dernier, son procès, n'a point ajouté au lustre de son nom.

On pourrait croire que cet esprit de chicane et de défiance est passé en héritage aux chefs de la branche de Fosseux.

A peu près vers cette époque, feu M. le duc de Beaumont m'accusa réception de mon Mémoire généalogique (2). Sa lettre était fort polie ; on y remarquait ce passage : « M. de Beaumont croit devoir faire observer à M. de Montmorency-Morrès, que les usages de France diffèrent de ceux d'Angleterre, ainsi que plusieurs lois essentielles ; que le trône, la noblesse, les titres, se transmettent par les femmes, dans l'un des pays, et non dans l'autre ; qu'enfin la qualité de pair dont jouissent plusieurs de ses parens, et lui-même, porte MM. de Montmorency à considérer avec plus d'attention ce qui se rattache aux lois de leur patrie. M. de Beaumont se flatte que cette observation ne pourra déplaire à M. de Montmorency-Morrès ; et que, né

---

(1) M. de Chateaubrun s'exprime ainsi dans l'un de ses écrits : « Le marquis » de Fosseux prit l'occasion de renouveler son entreprise ; il le fit d'une manière » aussi odieuse, qu'elle était peu digne d'un homme de sa naissance. » (V. *Réponse au P. Simplicien*, p. 5, *anno* 1668 ; *Bibliothèque du roi*, carton n° 1 ou 11, brochure in-4°.

Le marquis de Chateaubrun accusait le P. Simplicien de s'être *vendu* à l'ennemi.

(2) Anne-Christian de Montmorency-Luxembourg, duc de Beaumont, prince de Tingri, pair de France, mort le ... mars 1821.

Anglais, il ne sera point surpris que des Montmorency parlent et agissent comme d'anciens Français. »

J'ai de la peine, j'avoue, à pénétrer le sens de cette objection. Quel rapport peuvent avoir la distinction établie par M. le duc de Beaumont, entre les usages de l'Angleterre et ceux de la France, et la question qui nous divise? En quoi cette distinction change-t-elle notre situation respective? Avant de résoudre une difficulté, il faut la comprendre. Quelques diversités que l'on puisse signaler entre les usages de l'Angleterre et de la France, ce qui est commun dans les deux royaumes, c'est la loyauté des relations et des procédés. Aucun usage, aucune loi, en Angleterre, n'autorise à repousser par la défiance les ouvertures de la franchise; les vertus hospitalières y sont révérées; l'astuce et l'outrage n'y accueillent point l'étranger. C'est aux Français, que les troubles de leur patrie ont conduits sur ce rivage, c'est à ceux pour qui la Grande-Bretagne fut une terre d'exil, de me démentir, si je lui donne un éloge qu'elle ne mérite pas.

Pour ce qui regarde la pairie, que la famille de M. de Beaumont se rassure, la pairie irlandaise n'est, pas plus que la nouvelle pairie, dont MM. de Montmorency sont redevables au nouvel ordre de choses établi en France, transmissible d'une ligne à l'autre.

Quoique M. le duc de Montmorency m'eût annoncé, dans son dernier billet du 8 mai, que le nouveau mode d'examen adopté par sa famille, entraînerait quelques longueurs, la décision définitive que j'attendais sans impatience, m'arriva le 19 juin; cette rapidité prouvait que le parti avait été pris d'avance. M. le duc se bornait à m'instruire que « MM. de Montmorency, ayant pris les informations et les renseignemens dont ils étaient convenus, avaient trouvé beaucoup de preuves de l'ancienneté et de l'illustration de notre famille, mais aucunes de sa consanguinité avec la leur. »

Ce n'était guère la peine, on avouera, de prolonger si long-temps la discussion, et de me traîner, pendant plusieurs années, de difficultés en difficultés, d'artifice en artifice. Je répondis : « Avant que je puisse adhérer à la décision qui m'est notifiée par la lettre de M. le duc de

Montmorency, il est de toute nécessité que je fasse moi-même l'examen des pièces sur lesquelles cette décision est basée : j'oserai donc prier M. de Montmorency de m'en faire donner communication le plus tôt possible. » Cette proposition demeura sans réponse, et dès-lors a cessé *ostensiblement* toute relation entre ces messieurs et moi.

Néanmoins, le 24 juin 1819, c'est-à-dire une année plus tard, M. le marquis de V***, homme respectable sous tous les rapports, vint mystérieusement chez moi, et m'annonça « qu'il était chargé par M. le comte G. G. de me dire, de la part de M. le duc de Montmorency, son parent, et de celle de sa famille assemblée en conseil de famille, que, bien qu'ils refusassent d'agréer ma proposition faite dans le temps, de soumettre le mérite de ma cause et l'examen de mes preuves à la décision d'arbitres nommés de concert par les deux parties, ils consentaient néanmoins à ce que je portasse, ainsi que mes enfans, le nom de Montmorency!..... » Grand merci, messeigneurs! Il n'était pas besoin de votre consentement pour cela; ce nom que j'ai repris sans votre permission, je l'eusse encore porté malgré votre défense. C'est une propriété sacrée qu'il n'est pas plus en votre pouvoir de me ravir, qu'il ne vous est possible d'effacer tous mes ancêtres de l'histoire; c'est un patrimoine inaliénable au-dessus de vos préjugés et de vos caprices.

M. de V***, que je revis le lendemain, m'avoua qu'il ne pouvait s'empêcher d'accuser de faiblesse la conduite de ses amis. D'après son conseil, j'allai rendre visite au frère de M. le duc de Montmorency, pour en obtenir quelques explications; mais je le trouvai aussi obscur, aussi inintelligible, aussi borné dans ses connaissances historiques, que le reste de sa famille. Alors, me reposant sur l'évidence de mes droits, reconnus des autorités anglaises, même de feu S. M. Louis XVIII (1), et jugés définitivement par M. le chevalier de la Rue, je bannis désormais de ma pensée mes nobles antagonistes.

---

(1) Voir mes lettres de naturalisation signées par le roi. (*Appendice*, n° 3.)

Le 22 septembre 1822, la mort nous a ravi le lord-vicomte de Frankfort-Montmorency, mon respectable parent et ami, à l'âge de soixante-quinze ans, pair d'Irlande, conseiller privé du roi d'Angleterre, et membre du gouvernement irlandais. Deux années se passèrent, depuis cette perte, sans que j'entendisse parler de MM. de Montmorency. J'avais complétement oublié leurs prétentions et leur orgueil, lorsque, le 21 mai 1824, j'appris que depuis quatre ans une déclaration de cette famille avait été imprimée à mon insu, et circulait dans les ténèbres. Cette déclaration, complétement opposée à l'arrêt prononcé par M. de la Rue, portait atteinte aux droits de la branche de Montmorency-Morrès; elle se composait d'un exposé injurieux à l'honneur de cette branche.

Fort surpris de cette nouvelle, qui réveillait en moi tant de souvenirs peu honorables pour mes adversaires, et plus étonné encore de l'ignorance dans laquelle ils m'avaient laissé, je députai, le soir même, un de mes amis (le chevalier B.) à M. le duc. Il ne le trouva que le lendemain. M. le duc ne nia point l'existence de la déclaration; mais il assura, non sans quelque embarras, qu'ayant été instruit de la mort de l'un des membres de ma maison, il avait pensé que ce pouvait être moi; et qu'ainsi s'expliquait l'ignorance dont il m'avait laissé...... Mon ami crut devoir présenter à M. le duc quelques observations sur la déclaration elle-même : il lui fit part de l'étonnement que devait généralement causer la publication d'une protestation pareille contre l'une des plus respectables familles des trois royaumes; le prévenant que cette famille se devait à elle-même de repousser avec indignation des imputations non moins fausses qu'offensantes, et dont son honneur était justement révolté.

M. de Montmorency se borna à répondre que le connétable Hervé de Montmorency étant mort sans enfans, il ne pouvait reconnaître l'existeuce d'une branche de sa maison en Irlande...... et ce fut en vain que mon ami lui fit observer que tous étaient d'accord sur le premier point, mais que ce n'était pas là la question; que l'erreur véritable était du fait de l'historien Duchesne, M. le duc resta inac-

ne doivent jamais s'écarter, et l'urbanité française si vantée, dans cette accusation publique contre une famille qui compte parmi ses membres d'illustres pairs, et des citoyens honorables, indépendans par leurs principes non moins que par leur fortune?

Attaquer sans provocation, sans but, et pour satisfaire on ne sait quelles passions, des étrangers qui ne peuvent répondre; le faire clandestinement; les présenter comme des fourbes, des imposteurs, qui cherchent à s'emparer de titres qui ne leur appartiennent pas, je le demande, n'est-ce pas se rendre coupable d'un acte scandaleux, et s'exposer à la réprobation de tous les gens de bien?

Le chef de la famille des Montmorency d'Angleterre se doit à lui-même de protester, au nom de cette famille tout entière, contre les insinuations odieuses qui se trouvent dans le préambule de la déclaration de MM. de Montmorency de France. Il ne descendra point à justifier des hommes qui n'ont pas besoin d'être défendus, et qui le désavoueraient s'il concevait la pensée que les allusions des auteurs de la déclaration pussent les atteindre. Ni l'Angleterre, ni l'Irlande n'ont d'usurpateurs de titres nobiliaires : leurs citoyens ont trop de fierté pour chercher à s'environner d'un éclat étranger. Il faut donc renvoyer à ceux dont elles procèdent, l'ignominie de ces accusations.

Tel est l'historique des démêlés qui ont eu lieu entre le chef, les descendans directs et collatéraux des Montmorency d'Irlande, et la famille des Montmorency de France : voici maintenant la généalogie.

---

cessible à toute espèce de conviction...... Tout ce que le chevalier B. recueillit de cette entrevue, ce fut un exemplaire de la déclaration de MM. de Montmorency. Voici le début de cet étrange document :

« Messieurs de Montmorency, réunis chez M. le duc de Montmo-»rency, pair de France, chef du nom et armes,

» Considérant :

» Que plusieurs de leurs branches s'étant éteintes ou affaiblies dans »le cours des siècles et par des pertes récentes, il se pourrait que des »étrangers voulussent se substituer à ces branches éteintes, ou pré-»tendre appartenir à des branches qui n'ont jamais existé; et, attendu »que l'honneur d'une famille est solidaire entre tous ceux qui la »composent, pour prévenir, autant qu'il est en eux, ce genre de »surprise et d'usurpation, qui ne peut produire qu'une confusion »également contraire au bon ordre de la société et à l'intérêt public,

» *Déclarent*,

» Qu'ils ne reconnaissent comme Montmorency, et ayant droit d'en »porter le nom et les armes, que les personnes ci-après désignées, »et dont la filiation est indiquée d'après l'*Histoire de France*, l'*Art* »*de vérifier les dates*, *André Duchesne*, le *pere Anselme* et *Désor-*»*meaux;* et ils protestent, en même-temps, contre toute reconnais-»sance provenant d'une autorité étrangère, comme évidemment in-»compétente, et contre tous jugemens rendus sur ce point, qui ne »le seraient pas contradictoirement avec eux. »

Suit l'abrégé de la généalogie. (Voir l'*Appendice*, n° 4.)

J'invite le lecteur de bonne foi à s'interroger dans la sincérité de sa conscience; je l'adjure de décider si, d'après le récit fidèle que je viens de tracer, récit qui sera confirmé par la généalogie accompagnée des preuves historiques, MM. de Montmorency ont pu se croire suffisamment autorisés à publier la déclaration dont on a lu le préambule? Que sont devenus, et l'esprit de décence dont les hommes honnêtes

ne doivent jamais s'écarter, et l'urbanité française si vantée, dans cette accusation publique contre une famille qui compte parmi ses membres d'illustres pairs, et des citoyens honorables, indépendans par leurs principes non moins que par leur fortune?

Attaquer sans provocation, sans but, et pour satisfaire on ne sait quelles passions, des étrangers qui ne peuvent répondre; le faire clandestinement; les présenter comme des fourbes, des imposteurs, qui cherchent à s'emparer de titres qui ne leur appartiennent pas, je le demande, n'est-ce pas se rendre coupable d'un acte scandaleux, et s'exposer à la réprobation de tous les gens de bien?

Le chef de la famille des Montmorency d'Angleterre se doit à lui-même de protester, au nom de cette famille tout entière, contre les insinuations odieuses qui se trouvent dans le préambule de la déclaration de MM. de Montmorency de France. Il ne descendra point à justifier des hommes qui n'ont pas besoin d'être défendus, et qui le désavoueraient s'il concevait la pensée que les allusions des auteurs de la déclaration pussent les atteindre. Ni l'Angleterre, ni l'Irlande n'ont d'usurpateurs de titres nobiliaires : leurs citoyens ont trop de fierté pour chercher à s'environner d'un éclat étranger. Il faut donc renvoyer à ceux dont elles procèdent, l'ignominie de ces accusations.

Tel est l'historique des démêlés qui ont eu lieu entre le chef, les descendans directs et collatéraux des Montmorency d'Irlande, et la famille des Montmorency de France : voici maintenant la généalogie.

GÉNÉALOGIE

DE LA BRANCHE

DE MONTMORENCY-MARISCO-MORRÈS.

Le généalogie de cette maison peut passer pour l'un des documens héraldiques les plus sûrs et les plus authentiques qui existent en ce genre. On a consulté, pour son exécution, les registres publics et les témoignages de l'histoire; elle se fonde sur des titres originaux, sur des monumens de toute espèce, sur les traditions, enfin sur « cette notoriété locale, qui supplée dans chaque commune ou département » aux preuves légales et positives »; elle est, en outre, sanctionnée par la signature du roi d'Angleterre, par l'approbation officielle du vice-roi d'Irlande, le comte de Whitworth, et celle du roi d'armes de ce royaume, M. le chevalier Betham. Quant au droit acquis à la famille de Morrès de porter en France le nom de Montmorency, ce droit lui a été reconnu et confirmé par les lettres de naturalisation octroyées à son chef, auteur de ce Mémoire, par feu S. M. Louis XVIII.

C'est donc en hostilité directe avec des preuves si évidentes, des attestations et une reconnaissance si formelles; c'est contradictoirement avec les termes et le sens de la lettre de M. le duc de Montmorency, datée du 13 avril 1818, où il est dit, au sujet de la sanction de nos droits par S. A. R. le prince régent d'Angleterre : « Nous sommes » *satisfaits* des explications que vous nous donnez de la marche suivie » en Angleterre », que MM. de Montmorency de France n'ont pas craint de lancer leur fameuse déclaration.

Si nous entreprenions de discuter sérieusement les étranges assertions et protestations de ces Messieurs, il résulterait inévitablement de cet examen, que ladite déclaration n'est autre chose qu'un oubli

de la bonne foi, qu'un acte imprudent et répréhensible sous tous les rapports; et l'on serait obligé de convenir que la conduite des signataires, en cette circonstance, n'a point été digne de leur rang, de leur caractère, et de la loyauté française.

La Généalogie des Montmorency d'Irlande commence avec Geoffroy, fils puîné de Hervé, sire de Montmorency, grand-bouteiller de France, et frère de Bouchard IV, tige de la branche aînée restée en France. (V. *Duchesne*, *Hist. de la maison de Montmorency; Désormeaux*, etc.)

« Hervé estoit second fils de Bouchard III, seigneur de Montmo» rency, et eut pour apanage la terre de Marly, en l'évêché de Char» tres, de laquelle il prist au commencement le surnom, *suivant la* » *costume pratiquée lors entre les puisnez* (Duchesne). — Il témoigna » l'affection qu'il portoit aux monastères bien réglez, et où le service » divin estoit mieux entretenu, par les grands biens qu'il fist à celui de » SAINT-FLORENT DE SAUMUR, rebasty par Thibault I, comte de Char» tres (*Duchesne*); et outre ce, il assista à quelques libéralitez faites » au prieuré de Saint-Martin-des-Champs, à Paris, avec GEOFFROY » DE MONTMORENCY, son fils, Landry, fils d'Albéric (*de Montmorency*); » Arraud, frère de Landry, Richard de Bury, *Gauthier Tyrel*, Gauthier » de Pontoise, Gasce de Thorote, et Gaucher de Noscy (*Ibid*, p. 80, » *Preuves*, pp. 27, 29, 35, 67, 68). — Il donna aux moynes de l'abbaye » de Colombs l'église de Marly...... ce qu'il fist estant à Sainct-Denys, » du consentement d'AGNÈS, sa femme, et de BOUCHARD, leur fils aisné, » l'an mil quatre-vingt-sept. Il confirma pareillement, avec Thibault » de Montmorency, connétable de France, son frère, l'église de » Stilly, etc.; octroyez à la même abbaye, etc., en présence de » Eudes de Milly, GEOFFROY, FILS DE HERVÉ (son fils), et autres. » (*Duchesne*, *Preuves*, pp. 25, 28, 29, 35, 67, 68, 30, 48; *Loisel*, » *Mémoires de Beauvais; Louvet*, *Hist. de la ville de Beauvais*.) » Comme Hervé le bouteiller, le sire de Montmorency confirma avec

Raoul de Fougières, Alanus *Dapifer*, JEAN TREVET (1), et autres, une donation de terres à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur. Turullus, fils de Renaud-le-Gros, ayant octroyé aux moines de ladite abbaye de Saint-Florent, l'église d'Entrasme, près Laval, avec les dîmes, Hervé, fils de Bouchard (de Montmorency), Robert, son petit-fils, Etienne, *dit* son chevalier, fils de Robert (2), Brient, fils de Blois, Gautier, fils d'Engulo, Gérard de Nulliaco (Nully), Geoffroy de Nulliaco, Albert de Nulliaco, Ammon Crassus (Hammon-le-Gras ou Grace, tige de la famille de Gras ou Grace, en Irlande), Gérard Grennon (tige des *Gernon* et des *Cavendish*, ducs de Devonshire en Angleterre), Jean Troet (Trivet), et autres, assistèrent à cette donation (3). Ce qu'il y a de remarquable dans ces documens, c'est que nous trouvons réunis dans la même charte les noms de plusieurs personnages qui se sont établis à cette époque en Angleterre, où l'on voit encore aujourd'hui leur postérité. Telle est la famille des *Tyrel*, descendans de ce Gautier Tyrel, dont nous avons déjà cité le nom, le même qui d'un coup de flèche tua, dit-on, le roi Guillaume le Roux, étant avec ce prince à la chasse. Telles sont encore les d'Engulo ou *Nangle*, les *Nully*, les *Grace*, les *Gernon*, les *Trevet*, familles très-connues, encore au moment où j'écris, dans les îles britanniques.

Le grand-bouteiller Hervé fils de Bouchard confirma en 1093, c'est-à-dire une année avant sa mort, la donation faite à ladite abbaye

---

(1) Dom Lobineau, *Hist. de Bretagne, Preuves*, lib. III, p. 250. Pour les Trivet; en Anglet., *voy*. l'article Étienne baron de Montemarisco.

(2) Lobineau, *Preuves*, lib. III, p. 254, *anno* 1082 ou 1087. *Cartul. S. Florentii*. « The Anglo-Saxons (also, the Norman French) distinguished the period between » childhood and manhood, by the term *Cnithade* (Knigthood). It is stated in *Ina's* » laws, that a *Cniht* of ten winters old, might give evidence; and *Bede's* expression » of a Boy, is translated by Alfred : *waes eahta wintra enight* ». (*Anglo-Saxon Laws and Customs*, London, 1825.)

(3) Johannes Trevet, quod est latinè *repertus* (gallicè *trouvé*.). *Lobineau, Preuves*, lib. III, p. 250, *Tit. de S. Florent.*

de Saint-Florent de Saumur, par Moyse, fils d'Alfred, de tout ce qu'il possédait de biens dans l'église de Trembliaco, qui relevait du domaine de Hervé, etc. (1)

« Les chartes qui nomment sa femme *Agnès*, ne déclarent point » de quelle famille elle estoit, par un usage qui a rendu les extractions » de diverses princesses, et autres dames de ce temps-là, obscures et » ignorées. » (*Duch.*, p. 81.) Malgré cette observation de Duchesne, Moréri, le P. Dormay, auteur d'une Histoire de Soissons, le P. Anselme, l'un des oracles de MM. de Montmorency de France, veulent que l'épouse de Hervé soit Agnès d'Eu, fille de Guillaume, comte d'Eu-Soissons, et d'Adélaïde, comtesse de Soissons; l'une des héritières de Renaud II, dernier comte issu de cette maison.

« Entre les parens du comte Renaud *le lépreux* (mort en 1146), » qui pouvoient prétendre à la succession, se présentèrent Yve, sei- » gneur de Nesle, Guy, seigneur de Dampierre, Gautier, comte de » Brienne en Champagne, et non pas de Brienne-sur-Vesle, et Geoffroy, » seigneur de Donzy et de Giem, fils de Hervé, seigneur de Donzy, de » Crosne et de Saint-Aignan. Mathieu de Montmorency, premier du » nom, connétable de France, qui avoit épousé Alix de Savoie, reine » de France, vefve de Louis le Gros, n'avoit pas moins de droit à la » succession que les autres dont j'ai parlé, parce que, *suivant l'opinion* » *commune*, il estoit petit-fils d'une fille de Guillaume, comte de Sois- » sons; et, *selon le sentiment de quelques autres*, il estoit fils d'une » sœur de Yves de Neslé. Toutefois, soit qu'il fust mal avec Raoul, » comte de Vermandois, ou qu'il fust empesché par quelques affaires » plus pressantes, il ne se trouva point avec les autres pour défendre » son droit. » (2)

---

(1) *Hist. de Bretagne, Preuves*, lib. III, p. 249.

(2) Hist. de la ville de Soissons, par M. Claude Dormay, prestre, chanoine régul. de l'abbaye de Saint-Jean-de-Vignes, à Soissons, *anno* 1664, liv. V, ch. 28, p. 93. — La mère de Mathieu I, connétable de France, selon Duchesne, était

ainsi que leur établissement et celui de leur postérité dans ce pays soient historiquement avérés, l'historien (nous ne devons pas nous lasser de le répéter) qui, avant l'apparition du *Monasticon Anglicanum*, ouvrage véridique du savant sir William Dugdale, roi d'armes de l'ordre de la Jarretière et de toute l'Angleterre, aurait entrepris de tracer l'histoire de ces familles émigrées, et de fixer la situation actuelle de leurs descendans, n'aurait jamais pu réussir; il est même *impossible*, sans avoir recours à cet ouvrage, de compléter aucune histoire de la maison de Montmorency (1).

Revenons aux fils de Hervé, sire de Montmorency, archi-baron et grand-bouteiller de France, à commencer par le plus jeune, nommé *Albéric*. Duchesne émet l'opinion qu'il fut consacré à l'église. Je suis de son avis.

Le même généalogiste parle ensuite de *Hervé*, troisième fils, surnommé, dans un acte, *de Deuil :* « De celui-là, dit-il, on n'en lit que le nom ». Dans les historiens français, cela est vrai; mais est-ce en France qu'il faut s'informer de la biographie d'un individu, né sans doute dans cette contrée, mais qui a passé presque toute sa vie, soit en Angleterre, soit dans tout autre pays étranger? N'est-ce pas chez les auteurs de la patrie adoptive où il a vécu, où il est mort, qu'il faut aller chercher des renseignemens sur son compte?

Hervé, comme Albéric, était de l'église; outre les propriétés qu'il possédait à Deuil, il comptait encore dans son apanage des terres à Croste (Crotavus Cruye), près de Marly, dont, en 1207, Mathieu de Montmorency-Marly était propriétaire, et que ce dernier avait, en 1223, octroyées à Marguerite, sa fille, lors de son mariage avec Aumary de Narbonne-Lara (2). Les annalistes anglais ont cru trouver dans le

---

(1) Duchesne était mort depuis quinze ans, lorsque la première édition du *Monasticon Anglicanum* fut publiée

(2) Aqua Crotaude (*Duches.*, *Preuves.*, p. 78, 83.) « Marguerite de Montmorency-Marly, épouse d'Aumary, vicomte de Narbonne-Lara, donna, au mois de

nom de ce domaine une allusion satirique au caractère dur et parcimonieux de Hervé, le mot *crust* (sobriquet qu'on lui avait donné) signifiant une vieille croûte de pain. (*Anglia sacra*, *pars prima*, p. 615).

Il paraîtrait qu'il a rempli en Angleterre une mission papale de *légat*, et que le roi Guillaume lui concéda des terres, à une époque où ce prince, à peu de frais, donnait à tout le monde des propriétés usurpées sur les Anglo-Saxons (1). Les donations qu'il fit à son église (d'Ély) et à sa famille, semblent fournir la preuve de ces faciles libéralités du conquérant (2). En l'an 1107, le roi Henri Ier fit nommer Hervé évêque de Bangor, au pays de Galles; mais la dureté de son caractère l'ayant rendu désagréable aux habitans, à moitié barbares, ils l'expulsèrent de leur pays. Devenu ensuite abbé de l'abbaye d'Ély, dans le Cambridgeshire, à la sollicitation du pape Paschal II, le roi Henri Ier consentit à ce que cette abbaye fût érigée en évêché, ce qui eut lieu en 1109; Hervé en devint le premier évêque (3). Il mourut dans un âge très-avancé, le 30 ou 31 août 1133, après avoir gouverné le diocèse d'Ély pendant vingt-deux ans : son corps fut enterré dans la cathédrale, en l'aile au nord; mais on n'y voit plus son tombeau, près duquel, dit-on, il se faisait autrefois des *miracles*! (4)

La charte qu'il avait octroyée lors de la fondation de l'évêché d'Ély, fait mention de ses parens (*propinquorum suorum copia*) et de leurs

---

juillet 1223, au monastère de Port-Royal une vigne à Marly, nommée la Croste ou la Crotte. (*P. Ansel.*, tom. III, p. 657.)

(1) Herveius, *Legatus*, tenet Hebestanes in Hundreda de Dustenberg, de Rege. (*Doomsday Book*, *Buckinghamshire*, tome I, p. 152 b.; *Brady*, *Hist. England.*, *Appendix.*)

(2) Wartonii Angl. sacra, pars I, p. 615. *Le Neve*, pp. 25, 68. *Vita Hervæi*, primi episcopi Eliensis, etc., p. 862. *Johan. Lelandi Collect*, n° 148, tom. I, p. 5102.

(3) Bodleani catalogus, *anno* 1697 Oxfordiæ. Brady, *Hist. d'Angleterre*. Dans l'Appendix de cette Histoire, pp. 31, 32, se voit la bulle du pape Paschal II, citée ci-dessus.

(4) Angl. sacra, p. 615. Richardi Eliensis, Hist. Eli.

donations à cette église (1); aussi lisons-nous dans le *Doomsday-Book*, le *Monasticon Anglicanum*, et autres recueils authentiques, que les terres dont il est ici question avaient appartenu aux frères et neveux de l'évêque, antérieurement à l'érection en évêché du monastère d'Ély. Dans les siècles suivans, une grande partie de ces propriétés, et la charge de gouverneur héréditaire de l'île d'Ély, ont appartenu à leur postérité (2); preuve positive de l'identité de tous ces individus, de leur rang, et de leur origine commune.

Il est évident, d'après les renseignemens que nous venons de présenter, que l'apanage que l'évêque Hervé avait conservé en France retourna, à l'époque de sa mort, au chef de la maison de Montmorency, c'est-à-dire au connétable, son neveu, Mathieu Ier, père de Mathieu de Montmorency-Marly, dont il est parlé ci-dessus. C'est de ce dernier personnage (et non de Bouchard V, son frère aîné, comme le veut Duchesne), que Jean de Paris, auteur contemporain, fait descendre les Montmorency de France..... « Anno MCLXXXII, post obitum Burchardi *absque liberis*, factus dominus Montismaurentiaci, » *frater ejus*, habens fratres Hervœum, decanum ecclesiæ parisiensis, et » Theobaldum, monachum vallis sanctæ Mariæ, cisterciensis ordinis. »

« Anno MCXCIIII, obiit dominus Matheus, dominus Montismorentiaci, et successit ei filius ejus Matheus, constabularius Franciæ. »

« Bouchard, dit l'historien contemporain, mort sans enfans (*absque liberis*), en 1182, eut pour successeur dans la baronnie de Montmorency, Mathieu, *son frère*; et celui-ci, mort en 1194, eut pour héritier son fils, Mathieu II, connétable de France (3).

---

(1) Angl. sacra. *V*. l'extrait dans le *Genealogical Memoir*, append., p. lxv. Herveius, episc. de Ely, redit compot. de vij marcis auri et dimidia pro ministerio Willelmi, nepotis sui. In Thesauro xviij, lib., pro iij marc. auri; et debet iiij marços et dimid., etc. (*Mag. Rotul. Scaccarii, Cambridgeshire.*)

(2) A. D. MCXCVI (1196) Willelmus de Marisco, red. compot. de ccc. marcis pro habenda insula de Ely, in custodia : salvo jure omnium qui aliquid in eadem insula calumpniaverunt. » (*Mag. Rotul. Scaccar. Dorset, Sommerset.*)

(3) Chronique de Jean, *dit* de Paris, chanoine de l'abbaye de S. Victor de Paris.

Ainsi Duchesne et ses échos, Désormeaux, le père Anselme et autres, attribuent à ce Bouchard V un fils légitime, qui n'est autre que son frère (Mathieu II); et ce n'est pas assez, ils lui donnent encore pour fils *bâtard* le célèbre Josselyn de Montmorency-Marisco, dont l'origine et la filiation anglaise sont historiquement établis par les annalistes Hoveden et Dugdale; tandis que le chronologiste Jean de Paris, ecclésiastique, contemporain de ce même Bouchard, et dont on n'oserait contester la bonne foi, atteste de la manière la plus formelle que ce seigneur mourut sans laisser d'enfans, tant légitimes qu'illégitimes! Que devient cet *infaillible oracle* de M. le duc de Montmorency, devant qui tous nos auteurs doivent baisser pavillon!

GEOFFROY DE MONTMORENCY

Fils puîné de Hervé, grand-échanson, ou bouteiller de France, tige de la maison DE MARISCO-MORRÈS.

Ce Geoffroy est généralement connu, dans l'histoire, sous le nom de Fitz-Hervé, fils de Hervé (1); les cadets de famille n'étaient distin-

(1) « Roll of Battle abbey », *penes* Hollinshead et J. P. Andrews. *Montmorency* y est dit *Memoros*; Galfridus, filius Hervei, reddit compotum, etc. » — *Vide* MADOX, History of the Exchequer (*xviij*, *H. I*, *A. D.* 1118), DUCHESNE, p. 81.

gués alors, pour la plupart, que par des patronymiques; rarement ils portaient les noms de leurs apanages (1). Ainsi Hervé, père de Geoffroy, pendant la vie de son frère aîné, Thibault, connétable de France, qui mourut sans enfans, ne fut pas autrement désigné que sous le nom de sire de Marly, ou de Hervé, fils de Bouchard (2); ce n'est que lorsqu'il succéda à la baronnie de Montmorency, qu'il prit son véritable nom de famille (3).

André Duchesne a reconnu, et nos annales tant françaises qu'anglaises font foi qu'on trouve une mention honorable de Geoffroy de Montmorency dans l'histoire de son pays natal. Nous y trouvons aussi qu'il épousa « une dame appelée Richilde, abondante en biens » et riches seigneuries. D'où vient que luy-mesme fut surnommé » depuis *Geoffroy le Riche* » (4); qu'il possédait des biens fonds situés à Saint-Prix, dans la baronnie de Montmorency (5), et qu'il eut de sa femme plusieurs enfans, dont l'un fut nommé Hervé (6). Tout ceci est consigné dans l'histoire de France; et si l'on réfléchit à l'éloignement des époques, ces témoignages historiques conservés d'âge en âge, et arrivés jusqu'à nous, à travers les siècles, paraîtront une autorité précieuse pour la postérité de ce Geoffroy.

On trouve dans les généalogistes français, et dans l'histoire de cette nation, tout ce qu'il est nécessaire de savoir pour établir son existence, et les principaux actes de sa vie, antérieurement à l'époque de son

---

(1) « Les nobles de Bretagne ne prenoient pas encore tous, en 1235, des noms de terre » (*Lobinau*, tom. I, p. 235.) — « Surnames, first hereditary amongst the nobility of England in 1200. » (*Hollingshead*.)

(2) « Il eut pour apanage la terre de Marly, de laquelle il prist au commen-» cement le surnom, suivant la coustume pratiquée lors entre les puisnés. » (Duchesne, Hist. de Montm., p. 79.) — Dom. Lobin., Hist. de Bret., lib. III, p. 237. Tit. S. Florent de Saumur.

(3) Duchesne, Hist. de Montm., p. 81.

(4) *Ibid.*, p. 667.

(5) *Ibid.*, p. 677. *Preuves*, pp. 413, 414.

(6) *Ibid.*, p. 677. *Preuves*, pp. 413, 414.

GÉNÉALOGIE

DE LA BRANCHE

DE MONTMORENCY-MARISCO-MORRÈS.

Le généalogie de cette maison peut passer pour l'un des documens héraldiques les plus sûrs et les plus authentiques qui existent en ce genre. On a consulté, pour son exécution, les registres publics et les témoignages de l'histoire; elle se fonde sur des titres originaux, sur des monumens de toute espèce, sur les traditions, enfin sur « cette notoriété locale, qui supplée dans chaque commune ou département » aux preuves légales et positives »; elle est, en outre, sanctionnée par la signature du roi d'Angleterre, par l'approbation officielle du vice-roi d'Irlande, le comte de Whitworth, et celle du roi d'armes de ce royaume, M. le chevalier Betham. Quant au droit acquis à la famille de Morrès de porter en France le nom de Montmorency, ce droit lui a été reconnu et confirmé par les lettres de naturalisation octroyées à son chef, auteur de ce Mémoire, par feu S. M. Louis XVIII.

C'est donc en hostilité directe avec des preuves si évidentes, des attestations et une reconnaissance si formelles; c'est contradictoirement avec les termes et le sens de la lettre de M. le duc de Montmorency, datée du 13 avril 1818, où il est dit, au sujet de la sanction de nos droits par S. A. R. le prince régent d'Angleterre : « Nous sommes » *satisfaits* des explications que vous nous donnez de la marche suivie » en Angleterre », que MM. de Montmorency de France n'ont pas craint de lancer leur fameuse déclaration.

Si nous entreprenions de discuter sérieusement les étranges assertions et protestations de ces Messieurs, il résulterait inévitablement de cet examen, que ladite déclaration n'est autre chose qu'un oubli

de la bonne foi, qu'un acte imprudent et répréhensible sous tous les rapports; et l'on serait obligé de convenir que la conduite des signataires, en cette circonstance, n'a point été digne de leur rang, de leur caractère, et de la loyauté française.

La Généalogie des Montmorency d'Irlande commence avec Geoffroy, fils puîné de Hervé, sire de Montmorency, grand-bouteiller de France, et frère de Bouchard IV, tige de la branche aînée restée en France. (V. *Duchesne*, *Hist. de la maison de Montmorency*; *Désormeaux*, etc.)

« Hervé estoit second fils de Bouchard III, seigneur de Montmo-
» rency, et eut pour apanage la terre de Marly, en l'évêché de Char-
» tres, de laquelle il prist au commencement le surnom, *suivant la*
» *costume pratiquée lors entre les puisnez* (Duchesne). — Il témoigna
» l'affection qu'il portoit aux monastères bien réglez, et où le service
» divin estoit mieux entretenu, par les grands biens qu'il fist à celui de
» SAINT-FLORENT DE SAUMUR, rebasty par Thibault I, comte de Char-
» tres (*Duchesne*); et outre ce, il assista à quelques libéralitez faites
» au prieuré de Saint-Martin-des-Champs, à Paris, avec GEOFFROY
» DE MONTMORENCY, son fils, Landry, fils d'Albéric (*de Montmorency*);
» Arraud, frère de Landry, Richard de Bury, *Gauthier Tyrel*, Gauthier
» de Pontoise, Gasce de Thorote, et Gaucher de Noscy (*Ibid*, p. 80,
» *Preuves*, pp. 27, 29, 35, 67, 68). — Il donna aux moynes de l'abbaye
» de Colombs l'église de Marly...... ce qu'il fist estant à Sainct-Denys,
» du consentement d'AGNÈS, sa femme, et de BOUCHARD, leur fils aisné,
» l'an mil quatre-vingt-sept. Il confirma pareillement, avec Thibault
» de Montmorency, connétable de France, son frère, l'église de
» Stilly, etc.; octroyez à la même abbaye, etc., en présence de
» Eudes de Milly, GEOFFROY, FILS DE HERVÉ (son fils), et autres.
» (*Duchesne*, *Preuves*, pp. 25, 28, 29, 35, 67, 68, 30, 48; *Loisel*,
» *Mémoires de Beauvais*; *Louvet*, *Hist. de la ville de Beauvais*.) »
Comme Hervé le bouteiller, le sire de Montmorency confirma avec

Raoul de Fougières, Alanus *Dapifer*, JEAN TREVET (1), et autres, une donation de terres à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur. Turullus, fils de Renaud-le-Gros, ayant octroyé aux moines de ladite abbaye de Saint-Florent, l'église d'Entrasme, près Laval, avec les dîmes, Hervé, fils de Bouchard (de Montmorency), Robert, son petit-fils, Etienne, *dit* son chevalier, fils de Robert (2), Brient, fils de Blois, Gautier, fils d'Engulo, Gérard de Nulliaco (Nully), Geoffroy de Nulliaco, Albert de Nulliaco, Ammon Crassus (Hammon-le-Gras ou Grace, tige de la famille de Gras ou Grace, en Irlande), Gérard Grennon (tige des *Gernon* et des *Cavendish*, ducs de Devonshire en Angleterre), Jean Troet (Trivet), et autres, assistèrent à cette donation (3). Ce qu'il y a de remarquable dans ces documens, c'est que nous trouvons réunis dans la même charte les noms de plusieurs personnages qui se sont établis à cette époque en Angleterre, où l'on voit encore aujourd'hui leur postérité. Telle est la famille des *Tyrel*, descendans de ce Gautier Tyrel, dont nous avons déjà cité le nom, le même qui d'un coup de flèche tua, dit-on, le roi Guillaume le Roux, étant avec ce prince à la chasse. Telles sont encore les d'Engulo ou *Nangle*, les *Nully*, les *Grace*, les *Gernon*, les *Trevet*, familles très-connues, encore au moment où j'écris, dans les îles britanniques.

Le grand-bouteiller Hervé fils de Bouchard confirma en 1093, c'est-à-dire une année avant sa mort, la donation faite à ladite abbaye

---

(1) Dom Lobineau, *Hist. de Bretagne, Preuves*, lib. III, p. 250. Pour les Trivet; en Anglet., *voy.* l'article Étienne baron de Montemarisco.

(2) Lobineau, *Preuves*, lib. III, p. 254, *anno* 1082 ou 1087. *Cartul. S. Florentii.* « The Anglo-Saxons (also, the Norman French) distinguished the period between » childhood and manhood, by the term *Cnithade* (Knigthood). It is stated in *Ina's* » laws, that a *Cniht* of ten winters old, might give evidence; and *Bede's* expression » of a Boy, is translated by Alfred : *waes eahta wintra enight* ». (*Anglo-Saxon Laws and Customs*, London, 1825.)

(3) Johannes Trevet, quod est latinè *repertus* (gallicè *trouvé*.). *Lobineau, Preuves*, lib. III, p. 250, *Tit. de S. Florent.*

de Saint-Florent de Saumur, par Moyse, fils d'Alfred, de tout ce qu'il possédait de biens dans l'église de Trembliaco, qui relevait du domaine de Hervé, etc. (1)

« Les chartes qui nomment sa femme *Agnès*, ne déclarent point » de quelle famille elle estoit, par un usage qui a rendu les extractions » de diverses princesses, et autres dames de ce temps-là, obscures et » ignorées. » (*Duch.*, p. 81.) Malgré cette observation de Duchesne, Moréri, le P. Dormay, auteur d'une Histoire de Soissons, le P. Anselme, l'un des oracles de MM. de Montmorency de France, veulent que l'épouse de Hervé soit Agnès d'Eu, fille de Guillaume, comte d'Eu-Soissons, et d'Adélaïde, comtesse de Soissons; l'une des héritières de Renaud II, dernier comte issu de cette maison.

« Entre les parens du comte Renaud *le lépreux* (mort en 1146), » qui pouvoient prétendre à la succession, se présentèrent Yve, sei» gneur de Nesle, Guy, seigneur de Dampierre, Gautier, comte de » Brienne en Champagne, et non pas de Brienne-sur-Vesle, et Geoffroy, » seigneur de Donzy et de Giem, fils de Hervé, seigneur de Donzy, de » Crosne et de Saint-Aignan. Mathieu de Montmorency, premier du » nom, connétable de France, qui avoit épousé Alix de Savoie, reine » de France, vefve de Louis le Gros, n'avoit pas moins de droit à la » succession que les autres dont j'ai parlé, parce que, *suivant l'opinion* » *commune*, il estoit petit-fils d'une fille de Guillaume, comte de Sois» sons; et, *selon le sentiment de quelques autres*, il estoit fils d'une » sœur de Yves de Nesle. Toutefois, soit qu'il fust mal avec Raoul, » comte de Vermandois, ou qu'il fust empesché par quelques affaires » plus pressantes, il ne se trouva point avec les autres pour défendre » son droit. » (2)

---

(1) *Hist. de Bretagne*, *Preuves*, lib. III, p. 249.

(2) Hist. de la ville de Soissons, par M. Claude Dormay, prestre, chanoine régul. de l'abbaye de Saint-Jean-de-Vignes, à Soissons, *anno* 1664, liv. V, ch. 28, p. 93. — La mère de Mathieu I, connétable de France, selon Duchesne, était

Le père Anselme est encore plus tranchant, quoique non moins dans l'erreur. « Le sixième des enfans du comte Guillaume, dit-il, » et de la comtesse Adélaïde, étoit Agnès de Soissons, mariée à Hervé » de Montmorency, seigneur de Marly, bouteiller de France; il pré» tendoit aussi part au comté de Soissons. » (1)

Le lecteur appréciera les contes assez naïfs du père Dormay. Quant au fait du mariage du grand-bouteiller de Montmorency avec la comtesse Agnès de Soissons, dont parle le père Anselme, l'absurdité de la chose est évidente, 1° parce que nul prétendant ne put, avant l'année 1146, se présenter pour réclamer la succession soissonnaise, le comte Renaud II, dernier héritier mâle de cette famille, étant encore vivant, et n'étant mort qu'à cette dernière époque. Hervé, mort en 1094, c'est-à-dire cinquante-deux ans *avant* le comte Renaud, n'a pas pu, comme l'affirme le P. Anselme, *prétendre aussi part* au comté de Soissons. Le véritable mari d'Agnès de Soissons se montrera incessamment.

Pour terminer sur le compte d'Hervé, bouteiller de France, mort en 1094, il laissa quatre fils, Bouchard IV, Geoffroy, Hervé, Albéric.

Bouchard, s'il faut s'en rapporter à la déclaration de mes adversaires, est le seul dont la postérité soit connue.

On pourrait, s'il était possible de croire en leur bonne foi, excuser leur ignorance sur cette matière, en considération de la confiance sans bornes qu'ils accordent aux écrits, tant vrais qu'erronés, d'André Duchesne et de ses acolytes.

En effet, quoique l'émigration de plusieurs gentilshommes français en Angleterre, lors de la conquête de cette île par Guillaume ***le Bâtard***,

---

Agnès, fille d'Yves, comte de Beaumont-sur-Oise, et non la sœur d'Yves de Nesle. *L'opinion commune* citée ci-dessus est également une opinion erronée, lorsqu'elle présente Mathieu Ier comme le petit-fils d'une fille de Guillaume, comte de Soissons.

(1) P. Anselme, Hist. généalogique et chronologique des pairs de France, tom. II, p. 498, c.

ainsi que leur établissement et celui de leur postérité dans ce pays soient historiquement avérés, l'historien (nous ne devons pas nous lasser de le répéter) qui, avant l'apparition du *Monasticon Anglicanum*, ouvrage véridique du savant sir William Dugdale, roi d'armes de l'ordre de la Jarretière et de toute l'Angleterre, aurait entrepris de tracer l'histoire de ces familles émigrées, et de fixer la situation actuelle de leurs descendans, n'aurait jamais pu réussir; il est même *impossible*, sans avoir recours à cet ouvrage, de compléter aucune histoire de la maison de Montmorency (1).

Revenons aux fils de Hervé, sire de Montmorency, archi-baron et grand-bouteiller de France, à commencer par le plus jeune, nommé *Albéric*. Duchesne émet l'opinion qu'il fut consacré à l'église. Je suis de son avis.

Le même généalogiste parle ensuite de *Hervé*, troisième fils, surnommé, dans un acte, *de Deuil* : « De celui-là, dit-il, on n'en lit que le nom ». Dans les historiens français, cela est vrai; mais est-ce en France qu'il faut s'informer de la biographie d'un individu, né sans doute dans cette contrée, mais qui a passé presque toute sa vie, soit en Angleterre, soit dans tout autre pays étranger? N'est-ce pas chez les auteurs de la patrie adoptive où il a vécu, où il est mort, qu'il faut aller chercher des renseignemens sur son compte?

Hervé, comme Albéric, était de l'église; outre les propriétés qu'il possédait à Deuil, il comptait encore dans son apanage des terres à Croste (Crotavus Cruye), près de Marly, dont, en 1207, Mathieu de Montmorency-Marly était propriétaire, et que ce dernier avait, en 1223, octroyées à Marguerite, sa fille, lors de son mariage avec Aumary de Narbonne-Lara (2). Les annalistes anglais ont cru trouver dans le

---

(1) Duchesne était mort depuis quinze ans, lorsque la première édition du *Monasticon Anglicanum* fut publiée

(2) Aqua Crotaude (*Duches.*, *Preuves.*, p. 78, 83.) « Marguerite de Montmorency-Marly, épouse d'Aumary, vicomte de Narbonne-Lara, donna, au mois de

nom de ce domaine une allusion satirique au caractère dur et parcimonieux de Hervé, le mot *crust* (sobriquet qu'on lui avait donné) signifiant une vieille croûte de pain. (*Anglia sacra*, *pars prima*, p. 615).

Il paraîtrait qu'il a rempli en Angleterre une mission papale de *légat*, et que le roi Guillaume lui concéda des terres, à une époque où ce prince, à peu de frais, donnait à tout le monde des propriétés usurpées sur les Anglo-Saxons (1). Les donations qu'il fit à son église (d'Ély) et à sa famille, semblent fournir la preuve de ces faciles libéralités du conquérant (2). En l'an 1107, le roi Henri Ier fit nommer Hervé évêque de Bangor, au pays de Galles; mais la dureté de son caractère l'ayant rendu désagréable aux habitans, à moitié barbares, ils l'expulsèrent de leur pays. Devenu ensuite abbé de l'abbaye d'Ély, dans le Cambridgeshire, à la sollicitation du pape Paschal II, le roi Henri Ier consentit à ce que cette abbaye fût érigée en évêché, ce qui eut lieu en 1109; Hervé en devint le premier évêque (3). Il mourut dans un âge très-avancé, le 30 ou 31 août 1133, après avoir gouverné le diocèse d'Ély pendant vingt-deux ans : son corps fut enterré dans la cathédrale, en l'aile au nord; mais on n'y voit plus son tombeau, près duquel, dit-on, il se faisait autrefois des *miracles*! (4)

La charte qu'il avait octroyée lors de la fondation de l'évêché d'Ély, fait mention de ses parens (*propinquorum suorum copia*) et de leurs

---

juillet 1223, au monastère de Port-Royal une vigne à Marly, nommée la Croste ou la Crotte. (*P. Ansel.*, tom. III, p. 657.)

(1) Herveius, *Legatus*, tenet Hebestanes in Hundreda de Dustenberg, de Rege. (*Doomsday Book*, *Buckinghamshire*, tome I, p. 152 b.; *Brady*, *Hist. England.*, *Appendix.*)

(2) Wartonii Angl. sacra, pars I, p. 615. *Le Neve*, pp. 25, 68. *Vita Hervæi*, primi episcopi Eliensis, etc., p. 862. *Johan. Lelandi Collect*, n° 148, tom. I, p. 5102.

(3) Bodleani catalogus, *anno* 1697 Oxfordiæ. Brady, *Hist. d'Angleterre*. Dans l'Appendix de cette Histoire, pp. 31, 32, se voit la bulle du pape Paschal II, citée ci-dessus.

(4) Angl. sacra, p. 615. Richardi Eliensis, Hist. Eli.

donations à cette église (1); aussi lisons-nous dans le *Doomsday-Book*, le *Monasticon Anglicanum*, et autres recueils authentiques, que les terres dont il est ici question avaient appartenu aux frères et neveux de l'évêque, antérieurement à l'érection en évêché du monastère d'Ély. Dans les siècles suivans, une grande partie de ces propriétés, et la charge de gouverneur héréditaire de l'île d'Ély, ont appartenu à leur postérité (2); preuve positive de l'identité de tous ces individus, de leur rang, et de leur origine commune.

Il est évident, d'après les renseignemens que nous venons de présenter, que l'apanage que l'évêque Hervé avait conservé en France retourna, à l'époque de sa mort, au chef de la maison de Montmorency, c'est-à-dire au connétable, son neveu, Mathieu Ier, père de Mathieu de Montmorency-Marly, dont il est parlé ci-dessus. C'est de ce dernier personnage (et non de Bouchard V, son frère aîné, comme le veut Duchesne), que Jean de Paris, auteur contemporain, fait descendre les Montmorency de France..... « Anno MCLXXXII, post obi- » tum Burchardi *absque liberis*, factus dominus Montismaurentiaci, » *frater ejus*, habens fratres Hervœum, decanum ecclesiæ parisiensis, et » Theobaldum, monachum vallis sanctæ Mariæ, cisterciensis ordinis. »

« Anno MCXCIIII, obiit dominus Matheus, dominus Montismorentiaci, et successit ei filius ejus Matheus, constabularius Franciæ. »

« Bouchard, dit l'historien contemporain, mort sans enfans (*absque liberis*), en 1182, eut pour successeur dans la baronnie de Montmorency, Mathieu, *son frère*; et celui-ci, mort en 1194, eut pour héritier son fils, Mathieu II, connétable de France (3).

(1) Angl. sacra. *V.* l'extrait dans le *Genealogical Memoir*, append., p. lxv. Herveius, episc. de Ely, redit compot. de vij marcis auri et dimidia pro ministerio Willelmi, nepotis sui. In Thesauro xviij, lib., pro iij marc. auri; et debet iiij marcos et dimid., etc. (*Mag. Rotul. Scaccarii, Cambridgeshire.*)

(2) A. D. MCXCVI (1196) Willelmus de Marisco, red. compot. de ccc. marcis pro habenda insula de Ely, in custodia : salvo jure omnium qui aliquid in eadem insula calumpniaverunt. » (*Mag. Rotul. Scaccar. Dorset, Sommerset.*)

(3) Chronique de Jean, *dit* de Paris, chanoine de l'abbaye de S. Victor de Paris.

Ainsi Duchesne et ses échos, Désormeaux, le père Anselme et autres, attribuent à ce Bouchard V un fils légitime, qui n'est autre que son frère (Mathieu II); et ce n'est pas assez, ils lui donnent encore pour fils *bâtard* le célèbre Josselyn de Montmorency-Marisco, dont l'origine et la filiation anglaise sont historiquement établis par les annalistes Hoveden et Dugdale; tandis que le chronologiste Jean de Paris, ecclésiastique, contemporain de ce même Bouchard, et dont on n'oserait contester la bonne foi, atteste de la manière la plus formelle que ce seigneur mourut sans laisser d'enfans, tant légitimes qu'illégitimes! Que devient cet *infaillible oracle* de M. le duc de Montmorency, devant qui tous nos auteurs doivent baisser pavillon!

GEOFFROY DE MONTMORENCY

Fils puîné de Hervé, grand-échanson, ou bouteiller de France, tige de la maison DE MARISCO-MORRÈS.

Ce Geoffroy est généralement connu, dans l'histoire, sous le nom de Fitz-Hervé, fils de Hervé (1); les cadets de famille n'étaient distin-

(1) « Roll of Battle abbey », *penes* Hollinshead et J. P. Andrews. *Montmorency* y est dit *Memoros; Galfridus, filius Hervei, reddit compotum, etc.* » — *Vide* MADOX, History of the Exchequer (*xviij*, *H. I*, *A. D.* 1118), DUCHESNE, p. 81.

gués alors, pour la plupart, que par des patronymiques; rarement ils portaient les noms de leurs apanages (1). Ainsi Hervé, père de Geoffroy, pendant la vie de son frère aîné, Thibault, connétable de France, qui mourut sans enfans, ne fut pas autrement désigné que sous le nom de sire de Marly, ou de Hervé, fils de Bouchard (2); ce n'est que lorsqu'il succéda à la baronnie de Montmorency, qu'il prit son véritable nom de famille (3).

André Duchesne a reconnu, et nos annales tant françaises qu'anglaises font foi qu'on trouve une mention honorable de Geoffroy de Montmorency dans l'histoire de son pays natal. Nous y trouvons aussi qu'il épousa « une dame appelée Richilde, abondante en biens » et riches seigneuries. D'où vient que luy-mesme fut surnommé » depuis *Geoffroy le Riche* » (4); qu'il possédait des biens fonds situés à Saint-Prix, dans la baronnie de Montmorency (5), et qu'il eut de sa femme plusieurs enfans, dont l'un fut nommé Hervé (6). Tout ceci est consigné dans l'histoire de France; et si l'on réfléchit à l'éloignement des époques, ces témoignages historiques conservés d'âge en âge, et arrivés jusqu'à nous, à travers les siècles, paraîtront une autorité précieuse pour la postérité de ce Geoffroy.

On trouve dans les généalogistes français, et dans l'histoire de cette nation, tout ce qu'il est nécessaire de savoir pour établir son existence, et les principaux actes de sa vie, antérieurement à l'époque de son

---

(1) « Les nobles de Bretagne ne prenoient pas encore tous, en 1235, des noms de terre » (*Lobinau*, tom. I, p. 235.) — « Surnames, first hereditary amongst the nobility of England in 1200. » (*Hollingshead.*)

(2) « Il eut pour apanage la terre de Marly, de laquelle il prist au commencement le surnom, suivant la coustume pratiquée lors entre les puisnés. » (Duchesne, Hist. de Montm., p. 79.) — Dom. Lobin., Hist. de Bret., lib. III, p. 237. Tit. S. Florent de Saumur.

(3) Duchesne, Hist. de Montm., p. 81.

(4) *Ibid.*, p. 667.

(5) *Ibid.*, p. 677. *Preuves*, pp. 413, 414.

(6) *Ibid.*, p. 677. *Preuves*, pp. 413, 414.

émigration à l'étranger : ses noms, sa naissance, ses alliances, son mariage, la légitimité de ses enfans, etc. (1); mais là s'arrêtent les renseignemens des écrivains français. Pour le reste de l'histoire de Geoffroy, il faut recourir aux registres de son pays adoptif, où la combinaison et l'ensemble des faits se présentent avec une telle connexité et un enchaînement si régulier, qu'on ne saurait, sans mériter l'accusation de pyrrhonisme et de mauvaise foi, refuser de reconnaître l'accord des choses et l'identité des personnes.

Duchesne assure, et nous croyons avec raison, que l'épouse de Geoffroy portait le nom de baptême de Richilde; « qu'elle abondoit en biens » et riches seigneuries. » Mais le même auteur oublie d'indiquer exactement l'étendue de ces riches domaines, leur nombre, et le lieu où ils étaient situés. La cause de cet oubli s'explique d'elle-même : c'était en Angleterre qu'il fallait venir chercher des renseignemens, et, à cette époque, comment Duchesne ou tout autre historien français eût-il pu le faire?

Duchesne se donne ensuite beaucoup de peine pour faire de notre Geoffroy deux individus distincts, porteurs d'un seul et même nom; entreprise fort remarquable, puisqu'il les fait fleurir tous les deux à la même époque; tandis que rien ne s'opposait historiquement à ce qu'il donnât au seul véritable personnage sa propre place; mais il fallait que le généalogiste complaisant (ce qui n'admet point de doute) sacrifiât la vérité pour atteindre un double but. Duchesne, dans l'intérêt de la famille française de Montmorency, avait besoin de multiplier le fils puîné de Hervé de Montmorency.

Nos annales prouvent, d'une manière certaine, que l'épouse de Geoffroy Fitz-Hervé de Montmorency, à laquelle l'historien de la famille donne le nom de baptême de Richilde, était fille et héritière de Gautier, châtelain de Douay, pour Baudouin V, comte de Flandre, et régent de France pendant la minorité du roi Philippe Ier; neveu d'Alix

(1) Duchesne, Hist. de Montmorency, *ut suprà*.

de France, comtesse de Flandre, épouse du comte Baudouin (1).

Ce châtelain, ayant accompagné en Angleterre la princesse Mathilde de Flandre, fille de Baudouin V, et femme de Guillaume le Conquérant, le nouveau monarque lui donna de vastes possessions dans les comtés de Sommerset, Devon, Dorset, Essex, Suffolk, Kent, etc. (2); et Geoffroy, gendre de Gautier, alors chambellan de la reine Mathilde, et non pas de sa fille, comme le dit, par erreur, le registre (3), eut aussi sa part dans les munificences royales.

Il ne fut pas seulement réintégré, en grande partie, dans les biens-fonds que sa famille, sous le règne du feu roi Édouard le Confesseur, et encore dans un temps beaucoup plus reculé, avait possédés dans l'ancien royaume de Mercia; mais Guillaume *le Bâtard* en accrut encore le nombre par des nouvelles dotations. (4)

Le seigneur Geoffroy de Montmorency montra une affection très-particulière pour la seigneurie ou baronnie de Marches ou Mariscis, pays marécageux d'une superficie de plusieurs lieues carrées, situé près les rivières d'Ouse et d'Humber, dans les comtés de Lincolne, Norfolk et Cambridgeshire : l'île et évêché d'Ély, et le bourg de Marisco sont compris dans l'enceinte de ce dernier comté. Ce pays,

---

(1) *Châtelain de Douay.* — « Nunc ad se nos castellani evocant, quos in tribus » Gallo Flandriæ nostræ urbibus quondam fuisse vetera monumenta; modò præter » unum, desiisse certum est : duacenses castellanos apud Jacobum Meierum, et » alibi, quosdam reperio, etc. » (*Joh. Buzelino, Camaracensi, Annal. Gallo-Fland.* lib. III, chap. jx, p. 493.)

(2) *Doomsday-Book,* tome II, pp. 72, 82, 95, 112, a. b.

(3) Goisfridus, filiæ regis Camerarius, etc. Goisfrid tenet de rege *Heche,* pro servitio quod fecit *Mathildi,* ejus filiæ. Ipse Goisfridus camerarius tenet Basingstokes pro servitio propè filiam regis Mathildam. (*Doomsday-Book,* pp. 29, 49, tom. II. *Hantscire.* — *Warner, Hist. Hampshire,* pp. 224, 225.) Mathilde d'Écosse, épouse du roi Henri I, et belle-fille de Guillaume le Conquérant, n'est devenue reine d'Angleterre et femme de Henri I qu'en 1100. Le Doomsday-Book fut achevé en 1097.

(4) *V.* le Doomsday-Book.

dans le temps de l'heptarchie, et jusqu'à l'époque de la révolution de 1066, avait ses propres ducs et comtes, tributaires apparemment des rois des Marais ou de Mercia. (1)

Les auteurs de l'Art de vérifier les dates nous disent que «Bouchard, tige de la maison de Montmorency, étoit fils d'un duc Albéric, et *frère* de Thibault, seigneur d'un lieu nommé en latin *Centumlia* (probablement *Cantalux*, petit village à une lieue de Rouen); que sa mère étoit sœur d'Edred, roi d'Angleterre, et sa femme Hildegarde, fille de Thibault le Tricheur, comte de Blois; qu'ayant fait un voyage en Angleterre, il en rapporta le corps de saint Pavace, confesseur, et fut accompagné, à son retour, d'un certain nombre de moines de Pesora, dans le Worcestershire, que le roi, son oncle (*avunculus ejus*), lui avoit permis d'emmener avec lui; qu'arrivé en France, il obtint du roi Lothaire, l'an 958, à la demande de Hildiman (*Hildoin*), archevêque de Sens, la permission de construire un monastère dans sa terre de Brai-sur-Seine, pour y placer la relique qu'il avoit apportée,

---

(1) *Anno.* 688. — «Trente ans après la conversion des habitans des rives de l'Humber, une femme de ce pays convertit le chef de la contrée des Marches, qui s'étendoit depuis l'Humber jusqu'à la Tamise.» (*Thierry, Conquête de l'Angleterre*, tome I, p. 88.)

«Three ladies descended of Kingly progeny.

«Kingsburge, Eadburge and Eve, queens of the Marches, etc. (*Robert of Gloucester's Chronicles.*)

«The right redoubted Bernulphe, king of the Marches. (*Ibid.*)

«Un roi du pays des Marches, appelé Offé ou Offa, a franchi la Saverne. (*Thierry*, v. I, p. 100.)

«Burh-red, Burchard ou Bouchard, dernier roi des Marches, mourut à Rome en 874. (*Holings. Thierry.*)

«Edred, duc de Mercia ou des Marches, *anno* 908 ou 922, dernier duc. (*Ibid.*)

«Algar portoit le titre ducal sous le roi Édouard le Confesseur; il était père des comtes Edwin et Morcar. Leofric, comte des Marches et de Leicester, de Godeva, sa femme, eut plusieurs enfans, dont le plus jeune de ses fils, Herlewin ou Hervé, seigneur des Marches, s'opposa avec vigueur, dans l'île d'Ély, au progrès des Normands sous Guillaume le Conquérant. (*Ingulph.*)»

et les moines qui l'avoient suivi. Le lieu de Brai (*Villa Brajacus*), et deux moulins près de MONTMORENCY, avec plusieurs familles de serfs, furent les premiers fonds dont il dota le nouveau monastère; enfin tout cela est clairement énoncé dans le diplôme que Lothaire accorda pour cet établissement, ainsi qu'il suit..... etc. (1).

L'antique et très-précieux document que nous venons de citer, et dont l'authenticité ne saurait être contestée, montre assez clairement qu'il existait depuis nombre de siècles des relations de consanguinité très-étroites entre les ancêtres des anciens Montmorency, et ceux des familles nobles anglaises. Quoique je n'aie rien trouvé dans les annales britanniques que j'ai eu occasion de parcourir, qui confirme le fait du mariage d'une sœur du roi Edred (lequel roi mourut en 955) avec un gentilhomme français, du nom d'Albéric, je ne conteste point ce fait. Il y a tout lieu de croire, d'après ce que nous apprend le *Doomsday-Book* ou dénombrement des fiefs et grands vassaux de la couronne, que les manoirs et terres dans le domaine de Mariscis, ou des Marais, d'Ely, de Lincolne, de Cambridgeshire et Norfolk, ont été dans le principe une parcelle de l'héritage de la dame Alvève de Mariscis, épouse de Hervé, sire de Montmorency, grand échanson de France (mort en 1094), mère de Bouchard IV, de Geoffroy, d'Hervé et d'Albéric de Montmorency, tous nommés dans la généalogie de Duchesne, auquel néanmoins le nom et la famille de la baronne de Montmorency était inconnu. Cette dame appartenait à la maison de Leofric et Hereward, derniers comtes de Mariscis, dont elle avait reçu en héritage les susdites possessions. Les baronnies que de son côté tenait Geoffroy *le Riche*, dans le comté de Suffolk, étaient autrefois à son grand-père Bouchard III, et à Hervé, fils de Bouchard, son père (*Doomsday-Book*). Mais ces seigneurs, amis du feu roi Edouard-le-Confesseur, avec les autres Français qui avaient comme eux des possessions ou biens fonds en Angleterre, ayant été expulsés du pays,

---

(1) L'Art de vérifier les dates, t. II, p. 643. Mabillon, Acta SS. Bened. Soc. V. p. 243 ex autographo. Bouquet, tome IX, p. 622.

par Godwin, comte de Kent (beau-père du roi Edouard), et par son fils le roi Harold; ils revinrent, lors de l'invasion des Normands, en 1066, avec l'armée du conquérant, et furent réintégrés par ce dernier dans leurs anciens domaines, comme témoignent assez les registres du *Doomsday-Book*. (1)

J'ai déjà dit qu'André Duchesne, pour servir un système généalogique, aux dépens de la vérité, a voulu faire de ce Geoffroy Fitz-Hervé de Montmorency, *dit le Riche*, deux individus distincts du nom de Geoffroy. Il fait de l'un de ces êtres imaginaires le père de Thibault, dit Païen, comte de Gisors; ajoutant que « quelques chartes » anciennes le nomment aussi *Païen de Neufle*, peut-être à cause » que la terre de Neufle luy écheut du côté de sa mère ou de sa femme. (2) » Il suffit d'observer que le nom de Neufle était précisément celui de la famille dont était issu ce Thibault-Païen; que le chronologiste *Ordericus Vitalis* ne nomme pas son fils autrement que *Hugues de Neufle* (3); que la maison de Neufle, à cette époque, était l'une des plus anciennes et de plus illustres du royaume; qu'en 1160, Simon, sire de Neufle, succéda à Mathieu de Montmorency dans la charge de connétable de France (4); enfin, que ce Thibault ou Païen, ou Thibault-Païen (comme on l'appelle quelquefois), ne fut jamais, comme l'atteste *Orderic*, ni châtelain, ni propriétaire du château ou forteresse royale de Gisors, bâtie par Guillaume *le Roux* et Henri Ier, son frère, roi d'Angleterre; mais bien le propriétaire d'une maison ou résidence dans la ville, et d'un fief assez considérable, compris dans le domaine de Gisors (5). Pour terminer cet article, et pour réfuter les

---

(1) Le Doomsday Book se trouve à la Bibliothèque du roi, à Paris.

(2) Duchesne, Hist. de Montmorency, p. 678. *Preuves*, p. 414.

(3) Rex ergo illi (Hugoni de Neulfe) paternum honorem concessit, perjuriumque senem (Paganum) penitùs cum Herveo filio suo exhæredavit. (*Order Vital.*)

(4) P. Anselme, tome VI, p. 44. Henri I, roi d'Angleterre, a brûlé la ville de Neufle en 1124. (*Du Tillet*, t. I, p. 154.)

(5) Ordericus Vitalis, Guillelmus Gemmeticensis.

assertions de Duchesne, nous nous bornerons à donner textuellement ses propres citations (1). On y verra que le nom de *Neufle* était celui des co-seigneurs de Gisors; que Matilde, femme de Païen, *dit de Gisors*, était fille de Geoffroy *dit le Riche;* et ce dernier *grand-père maternel* (et non pas *grand-père paternel*, comme le dit faussement le généalogiste que nous venons de nommer), du fils de Païen, dit Thibault de Gisors. Geoffroy Fitz-Hervé de Montmorency, surnommé *le Riche*, à cause des grands biens qu'il possédait en Angleterre, tant de son

(1) *Extraits du Chartulaire de Saint-Martin de Pontoise.*

« Omnibus fidelibus tàm præsentibus quàm futuris notum sit, quod Hugo, filius Pagani de Neulfo, quando defunctus fuit, delatum est corpus ejus ad ecclesiam S. Martini Pontis, ad sepeliendum. Die vero Annuntiationis B. Mariæ, quâ sepultus est, adfuerunt ad exequias ejus, uxor ipsius, nomine Matildis, et frater defuncti, nomine Theobaldus, atque soror ipsius, nomine Richildis, et multi alii. Antequam autem sepeliretur, uxor ejus Matildis, concedente Theobaldo supra scripto, et sorore ejus Richilde, dedit in eleemosynam ecclesiæ S. Martini et monachis ibi Deo servientibus, decimam molturæ molendinorum suorum, qui sunt apud Gisorcium, et decimam molendinorum de Besu, pro anima defuncti, etc. Hujus rei testes affuerunt, Hugo, vicecomes de Calvomonte, Hugo de Marinis et filius ejus Theobaulus, Richardus de Bauterluto, et Willelmus et Herveus fratres ejus, Gauterius de Marinis, Girardus filius Giraldi de Charz, Drogo de Conflantio et Gauterius frater ejus, Allelmus de Valle, et Drogo frater ejus. »

« Notitiæ fidelium tàm præsentium quàm et futurorum, etc. Quoniam Theobaldus, Pagani de Gisors, et nobilis matronæ Matildis filius, dominum Theobaldum, Pontesiensem abbatem, precatus est, quatenus eleemosynas quas dederant ecclesiæ B. Martini Pontisariensis antecessores sui, in carta scribere faceret. Cujus petitioni domnus abbas libenter acquievit. Hæc ergo sunt quæ *avus* ejus (*) Godefridus Dives, et uxor ejus Richildis concessione filiorum filiarumque suarum in eleemosynam dederunt. Ecclesia de villa quæ Tuanus dicitur, et decima ejusdem villæ tàm vini quàm annonæ, etc. » (*Duchesne, Hist. de Montmor., Preuves,* p. 414.)

(*) *Avus*, grand-père paternel ou maternel.

propre chef, que de celui de Richilde de Douay (1), sa femme; seigneur de Mariscis, chambellan de la reine Matilde de Flandres, et premier baron de Montemarisco en Angleterre, mourut la dix-huitième année du règne d'Henri Ier, en 1118; ses fils Hervé et Robert ayant fait hommage cette année pour les fiefs et l'emploi de leur père (*Madox*). L'histoire nous a transmis les noms de ses enfans, ainsi qu'il suit :

1°. Hervé (*Duchesne*), fils de Geoffroy (*Ibid*), fils d'Hervé (*Dugdale*), de Montemorentino ou Montmorency (*Hist. de Kings-Lynne; Ancienne Charte*).

2°. Robert, qui continua cette ligne.

3°. Bouchard de Montmorency (*Monasticon Anglicanum*, tome I, p. 664), seigneur de Hampton, dans le Northamptonshire, l'un des bienfaiteurs du monastère de Sainte-Marie *de Caritate*, à Northampton, fondé par Simon de Senlis, comte de Northampton, entre les années 1084 et 1130 (*ibid.*, p. 679). Hervé, évêque d'Ély, son oncle, souscrivit la charte donnée à cette maison par le comte Simon, son fondateur (*ibid.*, p. 672). Bouchard fit également des donations au prieuré de Thetford, dans le comté de Norfolk (*ibid.*, 664).

---

(1) Gautier de Douay était seigneur de Huntspill, de Burghwalter, de Worle, Stragelle, Wallepill, Doncham, Cruce, Bure, Werre, Bagewerre, Bagetrepe, Alwardistone, Ternoc, Alnodestone, Broctune, Middletone, Wingaletone, Cari, Brieuveton, Specheforde, Almundesforde, Berue, Brugie, Wadmendune, Bredenie, Hursi, Burneham, Brien, Contune, Harpetrue, Epwiche, Alsistune, Hivis, Ateberie, etc., au comté de Somerset. (*Voyez le Doomsday-Book*, tome II, pag. 95.) Le châtelain de Douay avait dans le Devonshire les manoirs et baronnies de Holecombe, Hurtesbury, Hagetone, Stotlege, Barentone, Bentone, Depeforde, Hockoorde, Cressewalde, Offecome, Chenuestone, Dunesforde, Little-Racheneford, Esprewei, Sutreworde, Godrintone, Hetfelle, Otri, Levepit, Grenowei, Scobecombe, Stoch, Colrige, Wodiscombe, Dunestal : et habet in Excestra X domos quas tenebat Asgar, temp. reg. Edw. (*Ibid.*, p. 112. a. b.). Dans le comté de Dorset il avait Winterburne et Candelle; dans celui de Suffolk, Rixmere (Ricemara), etc., et plusieurs terres, bourgs, etc., dans les comtés d'Essex, Kent, Norfolk, Wilts, etc. (*Ibid.*)

Il eut pour successeur Guillaume Fitz-Bouchard, compté avec son père parmi les bienfaiteurs du monastère de Sainte-Marie *de Caritate*, à Northampton (*ibid.*, p. 679); il était co-seigneur de Mariscis (*ibid.*, p. 600-1), seigneur de Hampton ou Hamtone, de Herlevestone, Esseby, Flore, Brocole, Misecote, Weslei, Walton-in-Sutton, et plusieurs autres manoirs dans le même comté de Northampton. (*Doomsd.-Book.*, tome II, p. 224, a.) Il mourut sans enfans, et ses terres à Hamton passèrent à Etienne, fils de son oncle Robert, qualifié ensuite seigneur de Hamtone. (*Ibid, article Osseny; anno* 1129.)

4°. Piers ou Pierre, fils de Geoffroy (*Monast. Anglic.*, tome II, p. 627-29), seigneur de Sengham, ou Souldham-en-Marisco, *dapifer regis* (*Hist. de Kings-Lynn*, p. 171). On le voit souscrire, avec Hervé de Montmorency, son frère, plusieurs chartes (*Hist. de Kings-Lyne; Monastic. Anglic.*, t. I, p. 552.). Piers, co-seigneur des Marais (*Petrus de Palude*, v. *le Doomsd.-Book.*, *Suffolk*), tenait de Hervé les manoirs de Derneford, Ingolvestone et autres (*ibid.*); il était seigneur de Ludgersall, et baron de Berkhamstead (*Dugdale Baronage*). De ce Pierre Fitz-Geoffroy est descendu le fameux Geoffroy Fitz-Piers, comte d'Essex, baron de Berkhamstead, seigneur de Ludgersall, de Marisco, et des Baronnies. « C'était l'homme d'État le plus sage, le plus influent, et le plus riche de son pays, dans son temps » (*Dugdale*). Il fleurit sous le règne du roi Henri II, dont il était l'un des conseillers, et fut constitué vice-roi d'Angleterre lors de l'absence de Richard *Cœur-de-Lion* à la Terre-Sainte (*ibid.*). Il signa la charte qu'avait octroyée Hubert-Fitz-Walter, archevêque de Canterbury sous le règne d'Henri II, à l'abbaye de West-Durham, dans le comté de Norfolk, fondée par ledit archevêque Hubert (*Monast. Anglic.*, t. II, p. 624). Geoffroy mourut en 1212, et fut enterré dans l'église de Souldham-en-Marisco, dans l'île d'Ély (*Dugd. Baronage*); ses deux fils, Geoffroy et Guillaume (dits de Mandeville), comtes

dEssex, moururent l'un après l'autre sans enfans; et le plus jeune, Jean-Fitz-Geoffroy-Fitz-Piers de Marisco (*Ware, Cox, Mac-Geoghegan*, etc.) fut vice-roi d'Irlande en 1246, baron de Berkhamstead et seigneur du territoire *des Iles*, au comté de Clare, en Irlande. Il mourut en 1259, laissant deux fils d'Isabelle sa femme, veuve de Gautier de Lacy, comte de Meath. et fille de Ralph Bigot, troisième fils de Hugues, comte de Norfolk, et de Mahaud, fille et co-héritière de Guillaume le Maréchal, comte de Pembroke et seigneur de Leinster. Le premier de ses fils, Jean, mourut sans enfans de Margery, son épouse, fille de Philippe, lord Basset de Wycombe. Ce seigneur eut un commandement supérieur dans l'armée des barons anglais, sous Simon, comte de Montfort et de Leicester, son cousin, à la fameuse bataille de Lewes, en 1264, où le roi Henri III, le prince Édouard, son fils, et Richard, roi des Romains et comte de Cornwall, furent faits prisonniers. Henri fut forcé, dans ces circonstances, d'octroyer aux barons et à la nation anglaise *la charte* dite *magna charta* (*Dugdale Baronage; Mathieu Paris*). Le second fils de Jean-Fitz-Geoffroy de Marisco, le lord Richard Fitz-John, mourut la vingt-cinquième année du règne du roi Édouard Ier, c'est-à-dire en 1297; et en lui s'éteignit l'illustre branche de la maison de Marisco-Morrès. Ses vastes possessions en Angleterre et en Irlande ont passé, avec les quatre sœurs de Richard, dans les maisons de Butler, Beauchamp, Furnival, de Burgh et de Vipont, vicomte (sheriff) héréditaire de Westmoreland; et, par la sœur des derniers comtes d'Essex, Geoffroy et Guillaume, Mahaud de Marisco-Mandeville, comtesse d'Essex (quatrième des enfans du comte Geoffroy Fitz-Pierre et de Béatrice de Mandeville), à son mari Henri de Bohun, comte de Hereford, fils de Honfroy IV, sire de Bohun, et de Marguerite d'Écosse; (*Baronage*) et des Bohuns enfin, à la maison *royale* de Plantagenet. (*Ibid.*)

HERVÉ, fils aîné de Geoffroy *le Riche* (*Duchesne*, p. 677, *Preuves*, p. 414), nommé en Angleterre « Herveius de Montemorentino ». *Hervé de Montmorency* (1). Lui et Pierre, son frère, souscrivirent la charte par laquelle le roi Guillaume fit don de l'église d'Andover, en Angleterre, au monastère de Saint-Florent de Saumur (*Monasticon Anglicanum*, tome I, p. 552). Nous le rencontrons partout dans le Doomsday-Book. En sa qualité de chambellan du roi, il tenait, *in capite de rege*, *per baroniam*, le manoir de Wimbrune, dans le comté de Dorset (*ibid.*, *Dorsetshire*). Hervé était seigneur de Monehalla, Roda, Stuventuna, et autres manoirs, dans le comté d'Essex (*ibid.*, *Essex*), dont, cent ans après, nous trouvons le connétable d'Irlande Hervé de Montmorency, propriétaire (*Monasticon Anglicanum*). Enfin, dans le Yorkshire, Hervé possédait le manoir de Langeton (*Doomsd.*, *Yorkshire*). Étienne, lord de Montemarisco, mort en 1374, en était seigneur lors de son décès (*Inquisitio post mortem*, et *Monast. Anglican*).

Dans les comtés de Somerset, du chef de sa mère, et dans ceux d'Oxford, Cambridge, Kent, etc., Hervé, fils de Geoffroy fils de Hervé, avait des grandes propriétés (*ibid.*, *Doomsd.-B.*), aussi dans le Wiltshire (2). Une partie de ces terres se trouve, long-temps après, lors du décès de ses deux fils sans postérité, entre les mains des fils de Robert, frère de Hervé, le continuateur de la lignée.

Hervé de Montmorency épousa, en premières noces, Agnès d'Eu-

(1) *Voir* la charte d'Adelaïde de Claromonte, à l'abbaye d'Acre, en Massingham-Magna, dans le comté de Norfolk, *penes* l'Histoire de Kings-Lynn, par M. Parkin, p. 171. Appendice.

(2) Rex habet de Burgo Wiltune 4 libras, quando Herveus recepit ad custodiand. xxij libras. Herveus (castellanus) Wiltoniæ, inter servientes regis, tenet Edendene, Rotefelde, etc. (*Doomsday*, tom. I, p. 64, b., p. 74, b.) Comme Herveus Morini filius (Hervé, fils de Montmorency. *V.* Duchesne, p. 11), il souscrivait, en 1088, une charte de Ranulphe, comte de Chester, au priorat de Wethenhalle, dans le Yorkshire. (*Monast. Angl.*, tome I, p. 398.)

Soissons, troisième fille de Guillaume d'Eu, comte d'Yesmes, laquelle maison d'Eu avait aussi des possessions en Angleterre (*Monasticon Anglicanum*) (1), et d'Adélaïde, comtesse de Soissons, fille et héritière de Renaud de Vermandois, comte de Soissons (*P. Anselme*, tome II, p. 498). C'est à tort que le généalogiste dit : « Agnès de » Soissons, mariée à Hervé de Montmorency, seigneur de *Marly*, » bouteiller de France; il prétendoit aussi part au comté de Soissons. » Comme nous avons déjà observé ailleurs, l'impossibilité de la chose est manifeste. Hervé de Montmorency, bouteiller de France, mort en 1094, ne pouvait aucunement prétendre part à la succession de Renaud II, dernier de ces comtes, qui ne mourut qu'en 1146 (*ibid.*). L'époux d'Agnès, dont elle avait un fils, nommé Guillaume Fitz-Agnès (*Monast. Anglic.*, tome I, p. 883, tome II, page 534), n'était autre que Hervé de Montmorency, seigneur de Marisco, petit-fils du grand-bouteiller de France. C'est ainsi que nous rectifions de la manière le plus authentique les erreurs du P. Anselme et de l'historien Dormay. La deuxième femme de Hervé était Adélaïde de Clermont-Beauvoisis, veuve de Gilbert, comte de Clare, en Angleterre, et fille de Hugues, comte de Clermont en Beauvoisis, et de Marguerite de Roucy, mariée audit Gilbert avant l'an 1113 (*P. Ansel.* tom. II, p, 481). Le mariage, en secondes noces, d'Adélaïde avec Hervé de Montmorency est prouvé par des chartes copiées dans le *Monasticon Anglicanum*, édition de 1655, la première, tome I, pp. 245, 247, 248, et reproduites dans mon *Genealogical Memoir*, 1817. (2)

---

(1) Les hérauts d'armes anglais Brooke et Vincent, page 189, racontent ce qui suit : « William (Guillaume), comte d'Eu, est venu en Angleterre avec Guillaume le Conquérant, duquel il reçut les manoirs de Tudenham, Wolenton et Alverdeston, avec toutes les terres qu'il pouvait conquérir sur les Gallois; mais ce comte d'Eu fut banni bientôt après, et ses possessions octroyées à Gautier Fitz-Richard, fils de Constance, sa sœur. Ces auteurs font mention encore de plusieurs autres membres de la maison d'Eu, parens d'Agnès de Soissons, établis en Angleterre.

(2) *V.* l'Appendice.

Cette dame écrivait son nom d'après celui de son mari : Adélaïde de Montmorency. L'époque de la mort d'Hervé de Montmorency n'est pas connue.

Guillaume son fils du premier lit, dit Fitz-Hervé, Fitz-Adelicia, Fitz-Geoffroy, et Guillaume de Marisco, fit des grandes donations aux monastères. Sa postérité a fini avec sa petite-fille Amy, héritière de son fils unique, Guillaume. (*Baronage.*)

Hervé Fitz-Hervé, du second lit, fut chambellan de Henri II. 1183. (*Madox Exchiq.*, p. 72-73.) Sa mère, dans une charte, le déclare son fils et héritier (*Monast. Anglic.*, *ut supra*). Il avait accompagné (ainsi que pense l'historien Carte) son cousin le connétable Hervé dans l'expédition en Irlande, en 1172, et mourut sans enfans ; on acquiert la preuve de ce fait quand on voit, peu d'années après, se réunir sur les familles de Jordan, fils de Robert (cousin germain de Hervé fils de Hervé), la plus grande partie des possessions de ce dernier, de son frère et de son père, Guillaume et Hervé.

ROBERT, FILS DE GEOFFROY, FILS D'HERVÉ, seigneur de Mariscis ou des Marches, d'Ely, de Huntspill, etc. Nous trouvons dans le *Liber Niger Scaccarii* (1) la nomenclature d'une multitude de fiefs appartenans à ce seigneur, dans les comtés de Suffolk, Salop, Kent, Stafford, Lincoln, Norfolk et Cambridge. Robert *le baron* possédait deux maisons dans la ville de Norwich (*Doomsday-Norwich*). Il faisait beaucoup de bien à l'église ; il fit donation de terres au prieuré du *Parco-Lude* (*Louth-Parc*) dans le Lincolnshire, commune de Grimolby. (*Monast. Anglic.*, t. 1, p. 805.) Robert Fitz-Geoffroy donna au prieuré de Lenton, dans le comté de Lancaster, vj *bovates* de terres sises à Langtone, qu'il tenait lui-même de l'église ou monastère d'Evesham (dans le

---

(1) Document qui se trouve dans la Bibliothèque du Roi, à Paris.

dans le temps de l'heptarchie, et jusqu'à l'époque de la révolution de 1066, avait ses propres ducs et comtes, tributaires apparemment des rois des Marais ou de Mercia. (1)

Les auteurs de l'ART DE VÉRIFIER LES DATES nous disent que « Bouchard, tige de la maison de Montmorency, étoit fils d'un duc Albéric, et *frère* de Thibault, seigneur d'un lieu nommé en latin *Centumlia* (probablement *Cantalux*, petit village à une lieue de Rouen); que sa mère étoit sœur d'Edred, roi d'Angleterre, et sa femme Hildegarde, fille de Thibault le Tricheur, comte de Blois; qu'ayant fait un voyage en Angleterre, il en rapporta le corps de saint Pavace, confesseur, et fut accompagné, à son retour, d'un certain nombre de moines de Pesora, dans le Worcestershire, que le roi, son oncle (*avunculus ejus*), lui avoit permis d'emmener avec lui; qu'arrivé en France, il obtint du roi Lothaire, l'an 958, à la demande de Hildiman (*Hildoin*), archevêque de Sens, la permission de construire un monastère dans sa terre de Brai-sur-Seine, pour y placer la relique qu'il avoit apportée,

---

(1) *Anno.* 688. — « Trente ans après la conversion des habitans des rives de l'Humber, une femme de ce pays convertit le chef de la contrée des Marches, qui s'étendoit depuis l'Humber jusqu'à la Tamise. » (*Thierry, Conquête de l'Angleterre*, tome I, p. 88.)

» Three ladies descended of Kingly progeny.

» Kingsburge, Eadburge and Eve, queens of the Marches, etc. (*Robers of Gloucester's Chronicles.*)

» The right redoubted Bernulphe, king of the Marches. (*Ibid.*)

» Un roi du pays des Marches, appelé Offé ou Offa, a franchi la Saverne. (*Thierry*, v. I, p. 100.)

» Burh-red, Burchard ou Bouchard, dernier roi des Marches, mourut à Rome en 874. (*Holings. Thierry.*)

» Edred, duc de Mercia ou des Marches, *anno* 908 ou 922, dernier duc. (*Ibid.*)

» Algar portoit le titre ducal sous le roi Edouard le Confesseur; il était père des comtes Edwin et Morcar. Leofric, comte des Marches et de Leicester, de Godeva, sa femme, eut plusieurs enfans, dont le plus jeune de ses fils, Herlewin ou Hervé, seigneur des Marches, s'opposa avec vigueur, dans l'île d'Ély, au progrès des Normands sous Guillaume le Conquérant. (*Ingulph.*) »

et les moines qui l'avoient suivi. Le lieu de Brai (*Villa Brajacus*), et deux moulins près de MONTMORENCY, avec plusieurs familles de serfs, furent les premiers fonds dont il dota le nouveau monastère; enfin tout cela est clairement énoncé dans le diplôme que Lothaire accorda pour cet établissement, ainsi qu'il suit..... etc. (1).

L'antique et très-précieux document que nous venons de citer, et dont l'authenticité ne saurait être contestée, montre assez clairement qu'il existait depuis nombre de siècles des relations de consanguinité très-étroites entre les ancêtres des anciens Montmorency, et ceux des familles nobles anglaises. Quoique je n'aie rien trouvé dans les annales britanniques que j'ai eu occasion de parcourir, qui confirme le fait du mariage d'une sœur du roi Edred (lequel roi mourut en 955) avec un gentilhomme français, du nom d'Albéric, je ne conteste point ce fait. Il y a tout lieu de croire, d'après ce que nous apprend le *Doomsday-Book* ou dénombrement des fiefs et grands vassaux de la couronne, que les manoirs et terres dans le domaine de Mariscis, ou des Marais, d'Ely, de Lincolne, de Cambridgeshire et Norfolk, ont été dans le principe une parcelle de l'héritage de la dame Alvève de Mariscis, épouse de Hervé, sire de Montmorency, grand échanson de France (mort en 1094), mère de Bouchard IV, de Geoffroy, d'Hervé et d'Albéric de Montmorency, tous nommés dans la généalogie de Duchesne, auquel néanmoins le nom et la famille de la baronne de Montmorency était inconnu. Cette dame appartenait à la maison de Leofric et Hereward, derniers comtes de Mariscis, dont elle avait reçu en héritage les susdites possessions. Les baronnies que de son côté tenait Geoffroy *le Riche*, dans le comté de Suffolk, étaient autrefois à son grand-père Bouchard III, et à Hervé, fils de Bouchard, son père (*Doomsday-Book*). Mais ces seigneurs, amis du feu roi Edouard-le-Confesseur, avec les autres Français qui avaient comme eux des possessions ou biens fonds en Angleterre, ayant été expulsés du pays,

(1) L'Art de vérifier les dates, t. II, p. 643. Mabillon, Acta SS. Bened. Soc. V. p. 243 ex autographo. Bouquet, tome IX, p. 622.

par Godwin, comte de Kent (beau-père du roi Edouard), et par son fils le roi Harold ; ils revinrent, lors de l'invasion des Normands, en 1066, avec l'armée du conquérant, et furent réintégrés par ce dernier dans leurs anciens domaines, comme témoignent assez les registres du *Doomsday-Book*. (1)

J'ai déjà dit qu'André Duchesne, pour servir un système généalogique, aux dépens de la vérité, a voulu faire de ce Geoffroy Fitz-Hervé de Montmorency, *dit le Riche*, deux individus distincts du nom de Geoffroy. Il fait de l'un de ces êtres imaginaires le père de Thibault, dit Païen, comte de Gisors ; ajoutant que « quelques chartes » anciennes le nomment aussi *Païen de Neufle*, peut-être à cause » que la terre de Neufle luy escheut du côté de sa mère ou de sa fem» me. (2) » Il suffit d'observer que le nom de Neufle était précisément celui de la famille dont était issu ce Thibault-Païen ; que le chronologiste *Ordericus Vitalis* ne nomme pas son fils autrement que *Hugues de Neufle* (3) ; que la maison de Neufle, à cette époque, était l'une des plus anciennes et de plus illustres du royaume ; qu'en 1160, Simon, sire de Neufle, succéda à Mathieu de Montmorency dans la charge de connétable de France (4) ; enfin, que ce Thibault ou Païen, ou Thibault-Païen (comme on l'appelle quelquefois), ne fut jamais, comme l'atteste *Orderic*, ni châtelain, ni propriétaire du château ou forteresse royale de Gisors, bâtie par Guillaume *le Roux* et Henri Ier, son frère, roi d'Angleterre ; mais bien le propriétaire d'une maison ou résidence dans la ville, et d'un fief assez considérable, compris dans le domaine de Gisors (5). Pour terminer cet article, et pour réfuter les

(1) Le Doomsday Book se trouve à la Bibliothèque du roi, à Paris.

(2) Duchesne, Hist. de Montmorency, p. 678. *Preuves*, p. 414.

(3) Rex ergo illi (Hugoni de Neulfe) paternum honorem concessit, perjuriumque senem (Paganum) penitùs cum Herveo filio suo exhæredavit. (*Order Vital.*)

(4) P. Anselme, tome VI, p. 44. Henri I, roi d'Angleterre, a brûlé la ville de Neufle en 1124. (*Du Tillet*, t. I, p. 154.)

(5) Ordericus Vitalis, Guillelmus Gemmeticensis.

assertions de Duchesne, nous nous bornerons à donner textuellement ses propres citations (1). On y verra que le nom de *Neufle* était celui des co-seigneurs de Gisors; que Matilde, femme de Païen, *dit de Gisors*, était fille de Geoffroy *dit le Riche;* et ce dernier *grand-père maternel* (et non pas *grand-père paternel*, comme le dit faussement le généalogiste que nous venons de nommer), du fils de Païen, dit Thibault de Gisors. Geoffroy Fitz-Hervé de Montmorency, surnommé *le Riche*, à cause des grands biens qu'il possédait en Angleterre, tant de son

(1) *Extraits du Chartulaire de Saint-Martin de Pontoise.*

« Omnibus fidelibus tàm præsentibus quàm futuris notum sit, quod Hugo, filius Pagani de Neulfo, quando defunctus fuit, delatum est corpus ejus ad ecclesiam S. Martini Pontis, ad sepeliendum. Die vero Annuntiationis B. Mariæ, quâ sepultus est, adfuerunt ad exequias ejus, uxor ipsius, nomine Matildis, et frater defuncti, nomine Theobaldus, atque soror ipsius, nomine Richildis, et multi alii. Antequam autem sepeliretur, uxor ejus Matildis, concedente Theobaldo supra scripto, et sorore ejus Richilde, dedit in eleemosynam ecclesiæ S. Martini et monachis ibi Deo servientibus, decimam molturæ molendinorum suorum, qui sunt apud Gisorcium, et decimam molendinorum de Besu, pro anima defuncti, etc. Hujus rei testes affuerunt, Hugo, vicecomes de Calvomonte, Hugo de Marinis et filius ejus Theobaulus, Richardus de Bauterluto, et Willelmus et Herveus fratres ejus, Gauterius de Marinis, Girardus filius Giraldi de Charz, Drogo de Conflantio et Gauterius frater ejus, Allelmus de Valle, et Drogo frater ejus. »

« Notitiæ fidelium tàm præsentium quàm et futurorum, etc. Quoniam Theobaldus, Pagani de Gisors, et nobilis matronæ Matildis filius, dominum Theobaldum, Pontesiensem abbatem, precatus est, quatenus eleemosynas quas dederant ecclesiæ B. Martini Pontisariensis antecessores sui, in carta scribere faceret. Cujus petitioni domnus abbas libenter acquievit. Hæc ergo sunt quæ *avus* ejus (*) Godefridus Dives, et uxor ejus Richildis concessione filiorum filiarumque suarum in eleemosynam dederunt. Ecclesia de villa quæ Tuanus dicitur, et decima ejusdem villæ tàm vini quàm annonæ, etc. » (*Duchesne, Hist. de Montmor., Preuves*, p. 414.)

(*) *Avus*, grand-père paternel ou maternel.

propre chef, que de celui de Richilde de Douay (1), sa femme; seigneur de Mariscis, chambellan de la reine Matilde de Flandres, et premier baron de Montemarisco en Angleterre, mourut la dix-huitième année du règne d'Henri Ier, en 1118; ses fils Hervé et Robert ayant fait hommage cette année pour les fiefs et l'emploi de leur père (*Madox*). L'histoire nous a transmis les noms de ses enfans, ainsi qu'il suit :

1°. HERVÉ (*Duchesne*), fils de Geoffroy (*Ibid*), fils d'Hervé (*Dugdale*), de Montemorenthio ou Montmorency (*Hist. de Kings-Lynne; Ancienne Charte*).

2°. ROBERT, qui continua cette ligne.

3°. BOUCHARD DE MONTMORENCY (*Monasticon Anglicanum*, tome I, p. 664), seigneur de Hampton, dans le Northamptonshire, l'un des bienfaiteurs du monastère de Sainte-Marie *de Caritate*, à Northampton, fondé par Simon de Senlis, comte de Northampton, entre les années 1084 et 1130 (*ibid.*, p. 679). Hervé, évêque d'Ély, son oncle, souscrivit la charte donnée à cette maison par le comte Simon, son fondateur (*ibid.*, p. 672). Bouchard fit également des donations au prieuré de Thetford, dans le comté de Norfolk (*ibid.*, 664).

---

(1) Gautier de Douay était seigneur de Huntspill, de Burghwalter, de Worle, Stragelle, Wallepill, Doncham, Cruce, Bure, Werre, Bagewerre, Bagetrepe, Alwardistone, Ternoc, Alnodestone, Broctune, Middletone, Wingaletone, Cari, Brieuveton, Specheforde, Almundesforde, Berue, Brugie, Wadmendune, Bredenie, Hursi, Burneham, Brien, Contune, Harpetrue, Epwiche, Alsistune, Hivis, Ateberie, etc., au comté de Somerset. (*Voyez le Doomsday-Book*, tome II, pag. 95.) Le châtelain de Douay avait dans le Devonshire les manoirs et baronnies de Holecombe, Hurtesbury, Hagetone, Stotlege, Barentone, Bentone, Depeforde, Hockeorde, Cressewalde, Offecome, Chenuestone, Dunesforde, Little-Racheneford, Esprewei, Sutreworde, Godrintone, Hetfelle, Otri, Lovepit, Grenowei, Scobecombe, Stoch, Colrige, Wodiscombe, Dunestal : et habet in Excestra X domos quas tenebat Asgar, temp. reg. Edw. (*Ibid.*, p. 112. a. b.). Dans le comté de Dorset il avait Winterburne et Candelle; dans celui de Suffolk, Rixmere (Ricemara), etc., et plusieurs terres, bourgs, etc., dans les comtés d'Essex, Kent, Norfolk, Wilts, etc. (*Ibid.*)

Il eut pour successeur Guillaume Fitz-Bouchard, compté avec son père parmi les bienfaiteurs du monastère de Sainte-Marie *de Caritate*, à Northampton (*ibid.*, p. 679); il était co-seigneur de Mariscis (*ibid.*, p. 600-1), seigneur de Hampton ou Hamtone, de Herlevestone, Esseby, Flore, Brocole, Misecote, Weslei, Walton-in-Sutton, et plusieurs autres manoirs dans le même comté de Northampton. (*Doomsd.-Book.*, tome II, p. 224, a.) Il mourut sans enfans, et ses terres à Hamton passèrent à Etienne, fils de son oncle Robert, qualifié ensuite seigneur de Hamtone. (*Ibid, article Osseny, anno* 1129.)

4°. Piers ou Pierre, fils de Geoffroy (*Monast. Anglic.*, tome II, p. 627-29), seigneur de Sengham, ou Souldham-en-Marisco, *dapifer regis* (*Hist. de Kings-Lynn*, p. 171). On le voit souscrire, avec Hervé de Montmorency, son frère, plusieurs chartes (*Hist. de Kings-Lyne; Monastic. Anglic.*, t. I, p. 552.). Piers, co-seigneur des Marais (*Petrus de Palude*, v. *le Doomsd.-Book.*, *Suffolk*), tenait de Hervé les manoirs de Derneford, Ingolvestone et autres (*ibid.*); il était seigneur de Ludgersall, et baron de Berkhamstead (*Dugdale Baronage*). De ce Pierre Fitz-Geoffroy est descendu le fameux Geoffroy Fitz-Piers, comte d'Essex, baron de Berkhamstead, seigneur de Ludgersall, de Marisco, et des Baronnies. « C'était l'homme d'État le plus sage, le plus influent, et le plus riche de son pays, dans son temps » (*Dugdale*). Il fleurit sous le règne du roi Henri II, dont il était l'un des conseillers, et fut constitué vice-roi d'Angleterre lors de l'absence de Richard *Cœur-de-Lion* à la Terre-Sainte (*ibid.*). Il signa la charte qu'avait octroyée Hubert-Fitz-Walter, archevêque de Canterbury sous le règne d'Henri II, à l'abbaye de West-Durham, dans le comté de Norfolk, fondée par ledit archevêque Hubert (*Monast. Anglic.*, t. II, p. 624). Geoffroy mourut en 1212, et fut enterré dans l'église de Souldham-en-Marisco, dans l'île d'Ély (*Dugd. Baronage*); ses deux fils, Geoffroy et Guillaume (dits de Mandeville), comtes

dEssex, moururent l'un après l'autre sans enfans; et le plus jeune, Jean-Fitz-Geoffroy-Fitz-Piers de Marisco (*Ware, Cox, Mac-Geoghegan*, etc.) fut vice-roi d'Irlande en 1246, baron de Berkhamstead et seigneur du territoire *des Iles*, au comté de Clare, en Irlande. Il mourut en 1259, laissant deux fils d'Isabelle sa femme, veuve de Gautier de Lacy, comte de Meath. et fille de Ralph Bigot, troisième fils de Hugues, comte de Norfolk, et de Mahaud, fille et co-héritière de Guillaume le Maréchal, comte de Pembroke et seigneur de Leinster. Le premier de ses fils, Jean, mourut sans enfans de Margery, son épouse, fille de Philippe, lord Basset de Wycombe. Ce seigneur eut un commandement supérieur dans l'armée des barons anglais, sous Simon, comte de Montfort et de Leicester, son cousin, à la fameuse bataille de Lewes, en 1264, où le roi Henri III, le prince Édouard, son fils, et Richard, roi des Romains et comte de Cornwall, furent faits prisonniers. Henri fut forcé, dans ces circonstances, d'octroyer aux barons et à la nation anglaise *la charte* dite *magna charta* (*Dugdale Baronage; Mathieu Paris*). Le second fils de Jean-Fitz-Geoffroy de Marisco, le lord Richard Fitz-John, mourut la vingt-cinquième année du règne du roi Édouard Ier, c'est-à-dire en 1297; et en lui s'éteignit l'illustre branche de la maison de Marisco-Morrès. Ses vastes possessions en Angleterre et en Irlande ont passé, avec les quatre sœurs de Richard, dans les maisons de Butler, Beauchamp, Furnival, de Burgh et de Vipont, vicomte (sheriff) héréditaire de Westmoreland; et, par la sœur des derniers comtes d'Essex, Geoffroy et Guillaume, Mahaud de Marisco-Mandeville, comtesse d'Essex (quatrième des enfans du comte Geoffroy Fitz-Pierre et de Béatrice de Mandeville), à son mari Henri de Bohun, comte de Hereford, fils de Honfroy IV, sire de Bohun, et de Marguerite d'Écosse; (*Baronage*) et des Bohuns enfin, à la maison *royale* de Plantagenet. (*Ibid.*)

HERVÉ, fils aîné de Geoffroy *le Riche* (*Duchesne*, p. 677, *Preuves*, p. 414), nommé en Angleterre « Herveius de Montemorentino », *Hervé de Montmorency* (1). Lui et Pierre, son frère, souscrivirent la charte par laquelle le roi Guillaume fit don de l'église d'Andover, en Angleterre, au monastère de Saint-Florent de Saumur (*Monasticon Anglicanum*, tome I, p. 552). Nous le rencontrons partout dans le Doomsday-Book. En sa qualité de chambellan du roi, il tenait, *in capite de rege*, *per baroniam*, le manoir de Wimbrune, dans le comté de Dorset (*ibid.*, *Dorsetshire*). Hervé était seigneur de Monehalla, Roda, Stuventuna, et autres manoirs, dans le comté d'Essex (*ibid.*, *Essex*), dont, cent ans après, nous trouvons le connétable d'Irlande Hervé de Montmorency, propriétaire (*Monasticon Anglicanum*). Enfin, dans le Yorkshire, Hervé possédait le manoir de Langeton (*Doomsd.*, *Yorkshire*). Étienne, lord de Montemarisco, mort en 1374, en était seigneur lors de son décès (*Inquisitio post mortem*, et *Monast. Anglican*).

Dans les comtés de Somerset, du chef de sa mère, et dans ceux d'Oxford, Cambridge, Kent, etc., Hervé, fils de Geoffroy fils de Hervé, avait des grandes propriétés (*ibid.*, *Doomsd.-B.*), aussi dans le Wiltshire (2). Une partie de ces terres se trouve, long-temps après, lors du décès de ses deux fils sans postérité, entre les mains des fils de Robert, frère de Hervé, le continuateur de la lignée.

Hervé de Montmorency épousa, en premières noces, Agnès d'Eu-

---

(1) *Voir* la charte d'Adelaïde de Claromonte, à l'abbaye d'Acre, en Massingham-Magna, dans le comté de Norfolk, *penes* l'Histoire de Kings-Lynn, par M. Parkin, p. 171. Appendice.

(2) Rex habet de Burgo Wiltune 4 libras, quando Herveus recepit ad custodiand. xxij libras. Herveus (castellanus) Wiltoniæ, inter servientes regis, tenet Edendene, Rotefelde, etc. (*Doomsday*, tom. I, p. 64, b., p. 74, b.) Comme Herveus Morini filius (Hervé, fils de Montmorency. *V.* Duchesne, p. 11), il souscrivait, en 1088, une charte de Ranulphe, comte de Chester, au priorat de Wethenhalle, dans le Yorkshire. (*Monast. Angl.*, tome I, p. 398.)

Soissons, troisième fille de Guillaume d'Eu, comte d'Yesmes, laquelle maison d'Eu avait aussi des possessions en Angleterre (*Monasticon Anglicanum*) (1), et d'Adélaïde, comtesse de Soissons, fille et héritière de Renaud de Vermandois, comte de Soissons (*P. Anselme*, tome II, p. 498). C'est à tort que le généalogiste dit : « Agnès de » Soissons, mariée à Hervé de Montmorency, seigneur de *Marly*, » bouteiller de France; il prétendoit aussi part au comté de Soissons. » Comme nous avons déjà observé ailleurs, l'impossibilité de la chose est manifeste. Hervé de Montmorency, bouteiller de France, mort en 1094, ne pouvait aucunement prétendre part à la succession de Renaud II, dernier de ces comtes, qui ne mourut qu'en 1146 (*ibid.*). L'époux d'Agnès, dont elle avait un fils, nommé Guillaume Fitz-Agnès (*Monast. Anglic.*, tome I, p. 883, tome II, page 534), n'était autre que Hervé de Montmorency, seigneur de Marisco, petit-fils du grand-bouteiller de France. C'est ainsi que nous rectifions de la manière le plus authentique les erreurs du P. Anselme et de l'historien Dormay. La deuxième femme de Hervé était Adélaïde de Clermont-Beauvoisis, veuve de Gilbert, comte de Clare, en Angleterre, et fille de Hugues, comte de Clermont en Beauvoisis, et de Marguerite de Roucy, mariée audit Gilbert avant l'an 1113 (*P. Ansel.* tom. II, p, 481). Le mariage, en secondes noces, d'Adélaïde avec Hervé de Montmorency est prouvé par des chartes copiées dans le *Monasticon Anglicanum*, édition de 1655, la première, tome I, pp. 245, 247, 248, et reproduites dans mon *Genealogical Memoir*, 1817. (2)

(1) Les hérauts d'armes anglais Brooke et Vincent, page 189, racontent ce qui suit : « William (Guillaume), comte d'Eu, est venu en Angleterre avec Guillaume le Conquérant, duquel il reçut les manoirs de Tudenham, Wolenton et Alverdeston, avec toutes les terres qu'il pouvait conquérir sur les Gallois ; mais ce comte d'Eu fut banni bientôt après, et ses possessions octroyées à Gautier Fitz-Richard, fils de Constance, sa sœur. Ces auteurs font mention encore de plusieurs autres membres de la maison d'Eu, parens d'Agnès de Soissons, établis en Angleterre,

(2) *V.* l'Appendice.

Cette dame écrivait son nom d'après celui de son mari : Adélaïde de Montmorency. L'époque de la mort d'Hervé de Montmorency n'est pas connue.

Guillaume son fils du premier lit, dit Fitz-Hervé, Fitz-Adelicia, Fitz-Geoffroy, et Guillaume de Marisco, fit des grandes donations aux monastères. Sa postérité a fini avec sa petite-fille Amy, héritière de son fils unique, Guillaume. (*Baronage.*)

Hervé Fitz-Hervé, du second lit, fut chambellan de Henri II. 1183. (*Madox Exchiq.*, p. 72-73.) Sa mère, dans une charte, le déclare son fils et héritier (*Monast. Anglic.*, *ut supra*). Il avait accompagné (ainsi que pense l'historien Carte) son cousin le connétable Hervé dans l'expédition en Irlande, en 1172, et mourut sans enfans ; on acquiert la preuve de ce fait quand on voit, peu d'années après, se réunir sur les familles de Jordan, fils de Robert (cousin germain de Hervé fils de Hervé), la plus grande partie des possessions de ce dernier, de son frère et de son père, Guillaume et Hervé.

ROBERT, FILS DE GEOFFROY, FILS D'HERVÉ, seigneur de Mariscis ou des Marches, d'Ely, de Huntspill, etc. Nous trouvons dans le *Liber Niger Scaccarii* (1) la nomenclature d'une multitude de fiefs appartenans à ce seigneur, dans les comtés de Suffolk, Salop, Kent, Stafford, Lincoln, Norfolk et Cambridge. Robert *le baron* possédait deux maisons dans la ville de Norwich (*Doomsday-Norwich*). Il faisait beaucoup de bien à l'église; il fit donation de terres au prieuré du *Parco-Lude* (*Louth-Parc*) dans le Lincolnshire, commune de Grimolby. (*Monast. Anglic.*, t. 1, p. 805.) Robert Fitz-Geoffroy donna au prieuré de Lenton, dans le comté de Lancaster, vj *bovates* de terres sises à Langtone, qu'il tenait lui-même de l'église ou monastère d'Evesham (dans le

(1) Document qui se trouve dans la Bibliothèque du Roi, à Paris.

Worcestershire) ; il donna encore deux *bovates* à Leilonde. Il souscrivit aussi la charte du fondateur, Richard Bussell (*Monast. Anglic.*, t, 1, p. 360). La terre de Langtone, comme nous l'avons déjà vu, appartenait autrefois à Hervé, frère de Robert. La déclaration de Robert Fitz-Geoffroy nous apprend qu'il tenait tous ses fiefs dans le Devonshire, du don de Guillaume le Conquérant; mais aucun *nec de veteri, nec de novo feodamento ;* c'est-à-dire de Henri Ier ou de Henri II (1). *Robertus Mauriniacus*, désignation qui signifie, selon Duchesne, Robert de Montmorency (2) tenait *de veteri feodamento* (du roi Henri Ier) deux fiefs équestres, dans le comté de Lincolnshire. (*Liber Niger Scac.*) L'époque et le lieu de la mort du baron de Montemarisco ne sont pas connus d'une manière précise ; on croit cependant qu'il mourut à Lucques en Italie, à son retour de la Terre-Sainte, et qu'il était enterré dans l'église de Saint-Martin de Lucques. On ajoute que non-seulement le tombeau de Robert exista long-temps après sa mort dans cette église ,mais encore que ce fut lui, ou un de ses fils, qui fit bâtir le château fort de Montmorency, situé entre Pavie et Lucques. *Ptolomæus Lucensis*, qui parle de ce château dans ses Annales, dit qu'il fut démoli, en 1222, par les Lugueurs (c'est ainsi qu'on nomme les habitans de Lucques) et les Florentins, alors en guerre avec les habitans de Pavie (3). Robert prit quelquefois le titre de seigneur de Bertona

---

(1) « Ego Robertus, filius Galfridi, nullum militem habeo fædatum de veteri feodamento de tempore regis Henrici, avi domini nostri regis (Hen. II), nec de novo feodamento post mortem ejus; sed de terra mea de Devonia, facio servitium unius militis domino regi. » (*Liber Niger Scaccarii. Devon.*, tome I, p. 127.)

(2) « *Mauriniacus*, etc., et autres semblables, usitez pour désigner tant la ville » de Montmorency, située au Parisis, que le village de Morancy, assis sur la rivière » d'Oise, au diocèse de Beauvais. » (*Duchesne, Hist. de Montmor.*, p. 11.)

(3) A. D. MCCXXII. Pisani fuerunt devicti a Lucensibus et Florentinis, apud castrum Montemorenci, quod Lucenses destruxerunt, et posuerunt homines juxtà Brientinam, in burgo quodam. (*Ptolomæi Lucensis, episopi Torcellensis, Annales, ab anno salutis 1060 ad 1303. Nunc primo in lucem editi, Lugduni, 1619.*)

en Ely, dans le comté de Cambridgeshire, et celui de seigneur ou gouverneur de l'île d'Ely, dans le même comté. (*Angl. Sacra.*, *pars prima*, p. 615; *Monast. Anglic.*, t. 1, p. 248-664.) Dans l'une des chartes qui le concernent, Adélaïde de Montmorency-Clermont-Beauvoisis, sa belle-sœur, le nomme son chevalier. « Robertus ostiarius (chambellan) (1), filius Galfridi, redit compotum de una marca auri et vij unciis pro ministerio patris sui. » (*Anno* 1118. *Madox*, p. 316.) Cette année 1118 était l'époque de la mort de son père.

Sa *première femme* se nommait ALBREDA; ce fut de son consentement qu'il donna à l'abbaye de St.-Mary de York, « duodecim bovates terræ in villa de Scamstone. » (*Monast. Anglic.*, t. 1, p. 188.)

Il eut pour *seconde femme* LUCIA D'AUNOU (*d'Alneto*), fille d'Alexandre, baron de Camley, et d'Erenbuergue, sa femme, sœur et héritière de Fulco d'Aunou (*d'Alneto*), issu de l'une des plus illustres familles de Normandie (2). On voyait encore en 1576, à l'époque où l'infatigable Stow écrivait sa chronique, dans le monastère de Bath, au comté de Sommerset, le tombeau commun de la dame Lucia de Mariscis, de Jordan son fils, et de Guillaume, l'un de ses petits-fils, ainsi que de son père, sa mère et son frère. Stow donne leur épitaphe (3).

(1) La charge de *ostiarius* et de chambellan paraît être la même chose. « Geroust, » ou Geronge, fut grand-chambellan ou capitaine de la garde de la porte du roi » Louis le Débonnaire. » (*Moréri, P. Anselme.*) « Joannes de Gorrevod (est dit en 1374), ostiarius armorum domini nostri Francorum regis, tenens sigillum in Matisconensi ballia. » (*P. Ansel.*, tome V, p. 666. B. C.)

(2) Osmund de Centumvillis (Centville), vicomte de Vernon-sur-Seine, épousa la quatrième fille d'Herfaste, frère de Gonnor, mère de Guillaume le Conquérant, dont le fils aîné était Fulco d'Aunou (*Guillem. Gemmeticencis, Hist. Norm.*, lib. VIII, cap. 37). Gonnora, sœur de Fulco, épousa Gilbert de Brionne, *dit* Crespin, seigneur du Bec-Crespin, dont Guillaume, leur fils, fut mari d'Ève, fille de Simon, comte de Montfort-l'Aumary (*P. Ansel.*, tome VI, p. 632). Fulco d'Aunou était père d'Alexandre.

(3) Stow, Hist. des chanceliers d'Anglet., p 1275, A. D. 1576, 1586. Voici l'épitaphe : « Hic jacet Alexander de Alneto et Erenbuerga, uxor ejus, et Fulco de Alneto, filius

Enfant du premier lit.

ÉTIENNE DE MARISCIS, connétable de Cardiganshire, sénéchal pour le roi Henri Ier, dit comte de Pembroke, chambellan et *dapifer regis*. fut tué en 1136 par les Gallois, lorsqu'il gouvernait ce pays. (*Enderbie, Cambria Triumphans*, p. 262. *Stow*, p. 144).

Ce seigneur, très-jeune encore en 1087, confirma, conjointement avec son père et son aïeul Hervé, fils de Bouchard, la donation faite par Turillus le Gros à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, de certains bénéfices (1). Nous lisons dans le *Liber Niger Scaccarii* que. « Stephanus de Marisco de veteri feofamento tenet in Norfolk dimid. milit. et in insula de Ely, de veteri feofamento dimit. foed. milit. » (p. 104-249, t. 1, *Norf. Cambrid.*) Après l'extinction de la branche issue de Bouchard de Montmorency, son oncle, le connétable Étienne eût en partage le manoir de Hamtone, et signa, en 1129, la charte de fondation de l'abbaye d'Osseny, dans le comté d'Oxford, par Robert Fitz-Nigel d'Oyley, baron de Hochnorton, connétable héréditaire d'Angleterre. (*Monast. Anglic.*, *Osseny.*) L'ouvrage que nous

---

» eorum, et Lucia de Mariscis, filia eorum, et Jordanus de Mariscis, filius ejusdem » Luciæ, et Willelmus de Mariscis, filius ejusdem Jordani. » Lequel nom de Mariscis (ajoute l'auteur) ne fut pas moins distingué en Angleterre qu'il n'est encore en Irlande.

(1) Universi sciant quia Turullus, filius Reginaldi Grossi, ob suam et patris fratrisque sui Hervœi animam, dedit monachis Sancti-Florentii omnem partem suam. Ecclesiæ de Intramma (Entrasme), et decime ad eandem Eccl., etc. Sig. Hervæi filii Burchardi, S. Roberti filii (petit-fils) ejus, S. Stephani militis ejus (*), S. Brientii filii Blocci, S. Willielmi filii Enguli, S. Giraldi de Nulliaco, S. Goffredi de Nulliaco, S. Alberti de Nulliaco, S. Ammoni Crassi (Grace). S. Geraldi Grennoni (Gernon), S. Johan Troet (Trevet). (V. *le Cartulaire de Saint-Florent de Saumur; penes Dom. Lobineau, Hist. de Bretagne, lib. III des Preuves*, p. 254.)

(*) Voir ce qui a déjà été observé relativement à l'application, par nos ancêtres, du titre *eques*, comme signifiant un jeune homme mineur. « Quand c'étoit une donation, il falloit qu'elle fust » confirmée par le père, les enfans, quels que petits qu'ils fussent, les frères, les plus proches » parents, les héritiers, et les seigneurs du donateur. » (*Lobineau*, lib. III, p. 309.)

venons de citer, le *Liber Niger* et le *Doomsday-Book* nous fournissent plusieurs autres renseignemens sur Étienne, tant comme chambellan, que comme échanson; mais ces détails paraissent étrangers à notre objet. Le connétable Étienne de Montmorency, qui était en grande faveur auprès le roi Henri Ier, n'était âgé, lors de sa mort, que de cinquante-six à cinquante-sept ans.

Etienne de Mariscis, eut en outre pour maîtresse,

Neste, fille de Rees-ap-Conan-Gruffdyd, prince du pays de Galles méridional. Cette dame, l'une des plus célèbres du temps par sa beauté et sa galanterie, débuta dans le monde par être la maîtresse du roi Henri Ier, dont elle eut plusieurs enfans, entre autres Robert, comte de Glocester, personnage devenu fameux dans les annales de son pays; et Aline d'Angleterre, qui, par le crédit et l'adresse du connétable de Cardigan, devint l'épouse de Mathieu de Montmorency, connétable de France (1), cousin de ce connétable.

Après s'être séparée de son royal amant, la princesse Neste épousa Gérald (fils de Gautier, châtelain de Winsor), sénéchal de Pembroke, preux chevalier et homme de bien. Elle avait eu de lui deux fils, Guillaume et Maurice (ou Maurice et Guillaume), lorsque Carudoc, prince de Powis, qui en était devenu éperduement amoureux, l'enleva à son mari (*Cambria Triumphans*) (2). Après la mort de Gérald, la belle Neste (pour nous servir d'une expression assez *à la mode* au-

---

(1) Ordericus Vitalis a fait mention de ce mariage.

(2) Voir l'Ouvrage dit *Cambria Triumphans, de M. Enderbie*, p. 255. L'auteur n'accorde à Gérald que deux fils *legitimes*, desquels sont descendus les auteurs de la maison de Géraldine, ou Fitz-Gérald, si célèbre en Angleterre et en Irlande. Un troisième fils de Gérald pourrait bien être né d'une concubine, et ce pourrait être un personnage nommé David, que son biographe contemporain, chanoine de l'église de Saint-Davids, accuse d'avoir obtenu du pape, à prix d'argent, l'investiture de l'évêché de Saint-Davids. (*Vita David II, ep. Menev., autore canonico Menevenci Crætenao.*) C'est à tort que quelques généalogistes modernes veulent faire descendre de cette souche l'ancienne maison de Carew, et quelques autres familles.

jourd'hui), *se mit sous la protection* du Connétable Étienne, protection dont il résulta une riche progéniture de filles (1) et un fils unique, Robert, la gloire de sa race!

ROBERT FITZ-STEPHEN, ou *Robert fils d'Etienne.* Guerrier comme son père et ses aïeux, dès qu'il fut parvenu à l'âge de porter les armes, il servit dans les armées de Henri II, qui l'avait constitué châtelain d'Albertivi (Cardigan), dans le pays de Galles. Les liens de parenté qui l'unissaient à Gruffuyd, prince de Galles son oncle, persuadèrent à ce dernier qu'il pourrait décider son neveu à trahir le roi, et à lui livrer le château dont il était le gardien. Mais ce fut en vain; la fidélité du gouverneur resta inébranlable: prières, séductions, corruption, menaces, rien ne put l'ébranler; enfin, trahi lui-même par ses propres gens, et livré prisonnier, entre les mains de Gruffuyd, il fut jeté dans une prison et chargé de fers comme un malfaiteur. Ce ne fut qu'après une captivité de quatre années qu'il obtint enfin sa liberté, et il en usa pour former une alliance avec Dermod, roi de la Lagenie (Leinster), en Irlande, que ses sujets avaient expulsé. Robert Fitz-Stephen assembla une petite armée, composée principalement de ses propres vassaux, de ceux de ses parens et de quelques amis; accompagné de son oncle paternel, Hervé de Montmorency, maréchal des armées du roi Henri II (2), de trente chevaliers, et de trois cent qua-

---

(1) L'ainée, Angaretha de Marisco, épouse de Guillaume de Barry, tige des comtes de Barrymore, vicomtes de Buttevant et baron de Barryscourt; la seconde, Maria de Marisco, femme de Guillaume, lord de Carew, souche des Carew d'Angleterre et d'Irlande, et de la maison de Fitz-Maurice de Kerry, tous issus d'une très-ancienne et illustre famille bretone, venue en Angleterre avec Alain, comte de Bretagne, à l'époque de la conquête; la troisième, Gladwis de Marisco, lady de Cogan, mère de Milo et de Richard, seigneurs de Ross. Le connétable Étienne avait, en outre, des enfans illégitimes d'autres concubines.

(2) « Robertus Stephanides (Fitz-Sthephen), emissus è carcere, tum sua, tum Girardi fratris promissa parare cupiens, cum triginta equestri ordinis viris, qui eum summâ necessitudine attingebant, cum sexagenis velitibus benè armatis et trecentis sagittariis, ex dilecto totius Cambrensis juventutis flore, tribus navibus

tre-vingt soldats et officiers, il fit voile pour la côte de Wexford, en Irlande, où il arriva sain et sauf le Vendredi-Saint de l'année 1169. Ce fut le premier pas que firent les Anglais vers la conquête de l'Irlande; leur première expédition fut commencée et achevée par des Montmorency d'Angleterre, de la branche existante de Morrès.

Pour la suite des faits et gestes de Robert Fitz-Stephen, dans ce pays, je renvoie le lecteur à l'histoire d'Irlande.

Le roi Henri II combla Robert de grâces et de bienfaits. Il le créa comte-palatin (Hollinshead, dit *duc*) de Cork (1), vice-roi, et commandant en chef ou connétable des armées royales. Le château de Carric-sur-Slaney, près de la ville de Wexford (la première forteresse fondée par les Anglo-Normands depuis l'invasion), ainsi que les châteaux de Rostellan (aujourd'hui la superbe résidence du marquis de Thomond), d'Imokilly, Dunmarisk, Rincorran, Castlemacsliny, etc., dans le comté de Cork, sont autant de fondations de Robert Fitz-Stephen. (*Ware*, *Smith*, *Hist. de Cork; Seward*, *Topogr. d'Irl.*)

Robert avait eu deux fils légitimes, Raoul et Aumary (Ralph et Mérédith); tous deux moururent avant leur père, et le premier par la main d'un assassin; aucun ne laissa d'enfans. (*Girald. Cambrensis. Ware*, etc.) Cette double perte, et surtout la mort tragique de son fils aîné, produisit sur l'esprit du vieux Robert l'impression la plus

---

in Bannuam (in Hibernia non procul ab oppido Guesfordiensi distans) erat advectus. Inter cæteros, HERVEIUS DE MONTEMAURISCO, ROBERTI PATERNUS, NEPOTI SUO SE COMITEM PRÆBUIT, etc. (*Stanyhurst, de Rebus Hibernicis*, lib. I, p. 69-70, d'après *Giraldus Cambrensis.*) lisez patruus

Il n'est guère nécessaire de fixer l'attention du lecteur sur ce que cet extrait historique, original et d'une authenticité non équivoque, ajoute d'évidence et de certitude aux droits de notre famille. Les assertions de Duchesne relativement au connétable d'Irlande, que ce généalogiste présente comme Français de naissance, sont ici victorieusement réfutées......

(1) « Missus etiam est in Hiberniam Robertus Stephanides, summis ab Henrico ornamentis adfectus. Siquidem ei et Miloni Cogano, eo Momoniæ campos perpetuò possidendos concessit, qui in austrum vergunt, etc. » (*Stanyhurst.*, lib. IV, p. 186.)

douloureuse (1). Il mourut, dit-on, insensé, vers l'an 1181. Ses biens-fonds, en Irlande, passèrent à ses neveux, Philippe de Barry, Odo de Carew, aux de Cogan ainsi qu'au père du baron de Lixnaw, et à son cousin Geoffroy de Montemarisco. Les familles de Hay et Walsh eurent (*Hist. d'Irlande*) part également à la succession du lord Robert Fitz-Stephen.

Enfans de Robert Fitz-Geoffroy-Fitz-Hervé de Montmorency-Marisco, et de Lucia de Alneto (d'Aunou), dame de Camley, sa seconde femme.

JORDAN, qui a continué cette lignée. Nous en parlerons incessamment.

HERVÉ DE MONTMORENCY. André Duchesne, historien de la maison de Montmorency, sans s'être donné la peine d'examiner à fond la question, compte ce seigneur au nombre des fils de Bouchard IV, baron de Montmorency, en France, et de sa seconde femme, Agnès de Pontoise; le mariage lui-même est à peine prouvé. Rien de plus facile que de démontrer l'erreur de l'auteur, il suffit de le citer lui-même.

Nous ajouterons cependant des preuves positives de l'extraction et de la descendance anglaise de Hervé. Duchesne fixe l'époque de la

(1) « Verum Stephanides letho miseri filii sui, qui ei totus in sinu erat, illacrymare non desistit. Quod præter consuetudinem ei obveniebat, qui nusquam anteà fortunæ tormentis adeò effeminate succumbere erat visus, tametsi ejus vita cum periculis et miseriis permista fuit. Omnia in Hibernia bonis omnibus persecutus est. Fuit optima natura; insigniter prolixus, munificusque, omni avaritiæ suspicione carens; absque aculeo et maledicto, non infacetus; in ejus summis laudibus antiquitas excepit unam mulierositatem ». (*Girardus Cambrensis, Stanyhurst*, lib. IV, page 168.)

mort de Bouchard IV à l'an 1124; mais nous lisons dans les annales et registres du pays, surtout dans celles des abbayes de Dunbrody (dont Hervé était fondateur) et de Sainte-Mary de Dublin, qu'il mourut en 1205, âgé de 75 ans. Il en résulta qu'il était né en 1130, c'est-à-dire six ans après le décès de son prétendu père. Ce n'est pas tout : Giraldus Cambrensis, auteur contemporain, son parent, et son ennemi le plus acharné, établit le fait de son origine, en disant qu'il lui était connu de son enfance pour le plus grand libertin, le plus mauvais sujet du monde; il trace son portrait (1), et le charge de mille défauts, sans lui accorder une seule vertu. Injustice au reste fort palpable, puisque les commentateurs de Giraldus, même Stanyhurst, son copiste et son admirateur, sont obligés de traiter ses accusations de calomnies (2); lui reprochant de s'être laissé entraîner par une haine personnelle, par un zèle coupable pour les intérêts de son cousin germain, Reymond de Carew, dit *le Gros*, rival d'Hervé, dans le commandement de l'armée en Irlande (3).

qu' Hervé

---

(1) Formam Hervæi ita depingere conatur Giraldus. Aptas et integras singulas corporis partes habuit; articulorum compactis firma; coloris suavitas insignis; statura longa, tamen propter incurvatos humeros, non admodum recta : homo aspera et difficili natura; frons familiaris, sed mens exitialis; bonorum sector; frequens seditionibus concitator; acerbus aliis, sibi tantum dulcis; scortator tantis voluptariis illicebris mancipatus, ut corpus suum exsangue et effætum effecerit; in Gallicanis præliis bellicosus; in Hibernicis, neque fortis, neque felix. » (*Giraldus Cambrensis*, lib. III; *Stanyhust*, lib. IV, p. 91-92.)

(2) « Stanihurstus magnus aliquo Giraldi cultor, nescit » An Girardus Hervæum ubique sat sincere insectetur; « et Hervæi mores ex Giraldo depingere aggrediens addit » Si Giraldo Cambrensi fides adhibenda? « Post autem eorum deformitatem exhibitam, subjungit; vere an secus, calumniatori fidem derogare ». (pp. 153-4.) (*Cambrensis Eversus*, p. 53, etc.)

(3) « Turpi se igitur mendacio Giraldus inquinavit, ut noxæ dedecus à consobrino ad æmulum averteret; ejus igitur historia mendaciis contaminata, explodenda, et flocci facienda est ». (*Ibid., seu potius Historica fides, in rebus Hibernicis, Giraldo Cambrensi abrogata, autore Gratiano Lucio* (le docteur Lynch), pag. 53, *A. D.* 1662.)

Ce même Girald, comme on a déjà vu, nous apprend qu'Hervé était frère d'Étienne de Mariscis, connétable de Cardigan, et oncle paternel de Robert fils d'Étienne (1), qui se distingua, contre la France dans l'armée anglaise, où il combattit pour son souverain Henri II, dont il possédait la faveur, et dont il était l'un des maréchaux. (*Monasticon Anglicanum*, t. 1, p. 519, t. 2, p. 1024, t. 3, p. 85.) Il fut nommé, par le même prince en 1172, connétable d'Irlande. (*Duchesne*, *Desormeaux*, *Moreri*, *le P. Anselme*, *Giraldus Cambrensis*, *Ware*, *Camden*, *Leland*, *Lodge*, *Macgeoghegan*, etc., etc.) Il souscrivit en 1164, parmi les pairs d'Angleterre, la célèbre convention de Clarendon. (*Prynn et autres historiens.*) Ayant aidé le roi de la Lagenie, Dermod Macmorough, à recouvrer sa couronne, il reçut de ce dernier, comme récompense de ses services, les territoires de Forth, Bargie et Shelbourne, dans le pays de Kinselagh, au comté de Wexford, où il fonda, en 1179 ou 1184 (2), l'abbaye de Dunbrody, de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de sainte Marie et de saint Benoît, et en commémoration des fondateurs de l'ordre, saint Robert, Alberic et Étienne; ce dernier, Anglais de nation, et, comme lui, natif du comté de Sommerset. L'abbé de Dunbrody tenait toujours rang parmi les pairs parlementaires du royaume. (*Monasticon Hibernicum*, et *Monastic. Anglican.*)

Il paraît que le connétable Hervé de Montmorency, comme le dit Cambrensis, dissipa une grande partie de sa fortune antérieurement à l'époque où il se déclara pour le roi de la Lagenie. On trouve entre les mains des moines de Bileigh (*alias* Maldon), et dans celles de la famille de Perenden, en 1180, quelques biens-fonds, « qui avaient ap-

---

(1) « Hervæus de Montemarisco, Roberti patruus, nepoti suo comitem præbuit ». (*Girald. Cambrensis*; *Stanihurst*, lib. II, p. 69, 70; *Macgeoghegan*, *Histoire d'Irlande*, tom. I, p. 469-70.)

(2) Selon Camden (*Britannia*), edit. Gibson, tom. II, p. 438, b., ce fut en l'année 1179; Stanyhurst dit en 1184; en 1178, suivant Ware et le Monasticon Anglicanum; et, selon Junglin, 1175, ce qui est tout-à-fait erroné.

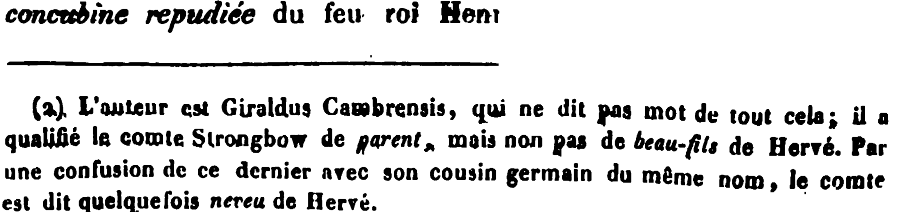
partenu à Hervé de Montemorencin, » dans le comté d'Essex, et que, sans doute, il avait aliéné. (*Monast. Anglic.*, t. 2, p. 626.) En revanche, il fit l'acquisition de grands domaines en Irlande. Outre les territoires que lui avaient donnés le roi Dermod, et le comte Strongbow (*Macgeoghegan, Hist. d'Irl.*) dans les comtés de Wexford et Wicklow, le connétable s'était approprié plusieurs autres terres dans les comtés de Waterford, Tipperary, Limerick, Kerry et Cork, où il avait fait bâtir des forts et châteaux. Il épousa, en 1174, Neste, fille de Maurice Fitz-Gérald, frère utérin de Robert Fitz-Stephen (*Ware*, etc.); mais, se voyant sans enfans, du consentement de sa femme, il fonda l'abbaye de Dunbrody, se fit moine dans l'abbaye de la Trinité à Canterbury, et est devenu ensuite abbé de son propre monastère; il y mourut en 1205, à l'âge de 75 ans. Ses neveux Geoffroy de Montemarisco et Herlowin, évêque de Leighlin, élevèrent à sa mémoire un mausolée en marbre noir de Kilkenny, orné de petites colonnes, et surmonté de la statue du connétable abbé. Il y était représenté en costume de prêtre, laissant apercevoir sous son froc, autour du cou, une partie de la cotte de maille de l'ancien guerrier. A sa main droite, posée sur sa poitrine, il portait *le calice*, et à sa main gauche le bâton de commandant; le tout merveilleusement exécuté. Cette antique statue fut enlevée de la place qu'elle occupait, à l'époque de l'insurrection de 1798, par des soldats de la garnison de Duncannon, forteresse située à peu de distance de l'abbaye; elle fut mutilée et souillée avec indignité, pour satisfaire au penchant destructeur de la faction vandale qui désolait alors le pays (1).

Duchesne et Désormeaux, parlant du connétable Hervé de Montmorency, nous offrent un exemple remarquable, et heureusement rare, d'adulation, d'immoralité et de mauvaise foi. Pour ne rien perdre de ce précieux morceau, je l'ai copié textuellement;

(1) J'ai dessiné sur le lieu, en 1809, et publié en 1817, dans mon *Mémoire généalogique*, une esquisse fidèle de ce tombeau; il n'existe plus aujourd'hui aucune trace de la statue.

chaque mot est un mensonge : « Hervé de Montmorency servit pre-
» mièrement Louis le Gros et Louis le Jeune, son fils, rois de France,
» les assistant en leurs guerres avec tant de courage et de valeur,
» qu'il en mérita l'éloge de brave et généreux guerrier. Mais depuis,
» l'occasion de son mariage le fist passer à la cour des rois d'Angle-
» terre, duc de Normandie ; car il épousa Elisabeth de [illegible] veuve
» de Gislebert de Claire, comte de Per
» de Richard de Claire, surnommé St
» dompteur de l'Hibernie, duquel, à
» autheur du temps (1) le qualifie para
» estoit sa parente en cinquiesme et en
» roy d'Angleterre, *l'avoit mesme hono*
» *fust mariée. Toutes lesquelles consid*
» Montmorency, son second mary, la l
» d'Angleterre, et l'eslevèrent à un tr
» majesté. »

On observera, sur ces allégations, d'a
étant né en 1130, n'avait pas pu rendr
le prétend Duchesne, au roi Louis *le Gro*
n'avait encore que sept ans. Au contr
par l'auteur si maladroitement invoqu
ses mensonges (on aurait tort de les q
Giraldus Cambrensis, que le connétab
ditieux chez lui (en Angleterre), comb
son maître, contre Louis *le Jeune*, en
avec Élisabeth de Meullent (veuve de
Pembroc), mère du comte Strongbow
concubine repudiée du feu roi Henr



(1) L'auteur est Giraldus Cambrensis, qui ne dit pas mot de tout cela ; il a qualifié le comte Strongbow de *parent*, mais non pas de *beau-fils* de Hervé. Par une confusion de ce dernier avec son cousin germain du même nom, le comte est dit quelquefois *neveu* de Hervé.

La confusion serait explicable, s'il eût été question de l'union de Hervé fils de Geoffroy Ier, avec une autre comtesse de Clare, Adélaïde de Clermont-Beauvoisis; mais, pour ce qui concerne l'alliance du connétable Hervé avec la comtesse Élisabeth, pour démontrer l'improbabilité, même la *presqu'impossibilité* de la chose, il suffit d'observer qu'il existait une inégalité d'âge, du côté de la dame, de plus de quarante années ! Au reste, nous osons penser, qu'à l'exemple de son frère, Étienne de Cardigan, qui refusa de contracter mariage avec une des nombreuses maîtresses de l'amoureux Henri, Hervé, non moins scrupuleux en pareille circonstance, eût refusé d'épouser une femme dont aujourd'hui nous sommes scandalisés d'entendre le généalogiste Duchesne préconiser la *prostitution !* Qu'importe, en effet, le nom ou qualité du galant : prince ou paysan, l'action ne change point de nature; sous le point moral et religieux *scorta sunt scorta.*

Écoutons maintenant ce que nous conte le *véridique* Désormeaux, au sujet du connétable d'Irlande :

« On prétend que le regret qu'il eut de la mort de Neste, sa *seconde* » femme, petite fille de Rèse *le Grand*, roi ou prince de Galles, lui » fit prendre une si étrange résolution (1). Quoi qu'il en soit, il ne » laissa point d'enfans; ses domaines en Irlande ont passé à la maison » d'Ormond, à qui ils appartiennent encore (1764). » Ma réponse sera laconique. Il est *faux* que ce soit par suite des regrets qu'il éprouva de la mort de Neste, non pas sa *seconde*, mais son *unique* épouse, qu'il se fit moine; le nom de *domina Nesta*, qui se lit parmi celui des signataires de la charte de fondation de l'abbaye de Dunbrody par Hervé, prouve qu'elle vivait encore. (V. l'*Append.*) Le fait de la transmission de ses domaines en Irlande, après sa mort, à la maison d'Ormond, n'est pas moins inexact. Les domaines du connétable Hervé de Montmorency, en Irlande, si l'on en excepte ses donations à l'abbaye de Dunbrody,

---

(1) Il se fit moine, du consentement de sa femme, en 1189, dans le monastère de Christ, à Canterbury; il a passé ensuite à Dunbrody, dont il fut élu abbé.

chaque mot est un mensonge : « Hervé de Montmorency servit premièrement Louis le Gros et Louis le Jeune, son fils, rois de France, » les assistant en leurs guerres avec tant de courage et de valeur, » qu'il en mérita l'éloge de brave et généreux guerrier. Mais depuis, » l'occasion de son mariage le fist passer à la cour des rois d'Angleterre, duc de Normandie ; car il épousa Elisabeth de Meullent, veuve » de Gislebert de Claire, comte de Pembroc en Angleterre, et mère » de Richard de Claire, surnommé Strongbow, comte de Pembroc, » dompteur de l'Hibernie, duquel, à raison de cette alliance, un » autheur du temps (1) le qualifie parastre ou beau-père. Cette dame » estoit sa parente en cinquiesme et en sixiesme degré..... Henry Ier, » roy d'Angleterre, *l'avoit mesme honorée de son amour avant qu'elle » fust mariée. Toutes lesquelles considérations* acquirent à Hervé de » Montmorency, son second mary, la bienveillance de Henry II, roy » d'Angleterre, et l'eslevèrent à un très-grand crédit auprès de sa » majesté. »

On observera, sur ces allégations, d'abord, que le connétable Hervé. étant né en 1130, n'avait pas pu rendre des services éclatans, comme le prétend Duchesne, au roi Louis *le Gros*, mort en 1137, lorsque Hervé n'avait encore que sept ans. Au contraire, il est démontré, même par l'auteur si maladroitement invoqué par Duchesne, à l'appui de ses mensonges (on aurait tort de les qualifier simplement d'*erreurs*), Giraldus Cambrensis, que le connétable Hervé, homme *souvent séditieux* chez lui (en Angleterre), combattit *toujours* pour le roi Henri, son maître, contre Louis *le Jeune*, en France. Quant à son mariage avec Élisabeth de Meullent (veuve de Gilbert de Clare, comte de Pembroc), mère du comte Strongbow, dit *dompteur d'Irlande*, et *concubine repudiée* du feu roi Henri Ier, ce n'est qu'une fable.

---

(1) L'auteur est Giraldus Cambrensis, qui ne dit pas mot de tout cela ; il a qualifié le comte Strongbow de *parent*, mais non pas de *beau-fils* de Hervé. Par une confusion de ce dernier avec son cousin germain du même nom, le comte est dit quelquefois *neveu* de Hervé.

La confusion serait explicable, s'il eût été question de l'union de Hervé fils de Geoffroy Ier, avec une autre comtesse de Clare, Adélaïde de Clermont-Beauvoisis; mais, pour ce qui concerne l'alliance du connétable Hervé avec la comtesse Élisabeth, pour démontrer l'improbabilité, même la *presqu'impossibilité* de la chose, il suffit d'observer qu'il existait une inégalité d'âge, du côté de la dame, de plus de quarante années! Au reste, nous osons penser, qu'à l'exemple de son frère, Étienne de Cardigan, qui refusa de contracter mariage avec une des nombreuses maîtresses de l'amoureux Henri, Hervé, non moins scrupuleux en pareille circonstance, eût refusé d'épouser une femme dont aujourd'hui nous sommes scandalisés d'entendre le généalogiste Duchesne préconiser la *prostitution!* Qu'importe, en effet, le nom ou qualité du galant : prince ou paysan, l'action ne change point de nature; sous le point moral et religieux *scorta sunt scorta.*

Écoutons maintenant ce que nous conte le *véridique* Désormeaux, au sujet du connétable d'Irlande :

« On prétend que le regret qu'il eut de la mort de Neste, sa *seconde* » femme, petite fille de Rèse *le Grand*, roi ou prince de Galles, lui » fit prendre une si étrange résolution (1). Quoi qu'il en soit, il ne » laissa point d'enfans; ses domaines en Irlande ont passé à la maison » d'Ormond, à qui ils appartiennent encore (1764). » Ma réponse sera laconique. Il est *faux* que ce soit par suite des regrets qu'il éprouva de la mort de Neste, non pas sa *seconde*, mais son *unique* épouse, qu'il se fit moine; le nom de *domina Nesta*, qui se lit parmi celui des signataires de la charte de fondation de l'abbaye de Dunbrody par Hervé, prouve qu'elle vivait encore. (V. l'*Append.*) Le fait de la transmission de ses domaines en Irlande, après sa mort, à la maison d'Ormond, n'est pas moins inexact. Les domaines du connétable Hervé de Montmorency, en Irlande, si l'on en excepte ses donations à l'abbaye de Dunbrody,

---

(1) Il se fit moine, du consentement de sa femme, en 1189, dans le monastère de Christ, à Canterbury; il a passé ensuite à Dunbrody, dont il fut élu abbé.

ont tous passé à son neveu et hoir Geoffroi, seigneur de Mariscis, vice-roi d'Irlande, en 1215, dans la postérité duquel ils s'étaient conservés de père en fils, jusqu'en l'année 1374; ce n'est qu'à cette époque qu'Étienne, lord de Mariscis, baron de Montemarisco, pair d'Irlande et pair d'Angleterre (voir ci-après), lors de sa mort, sans enfans, arrivée en cette année, laissa toutes ses terres (à l'exception de ceux de ses domaines qu'il tenait *in capite de rege*) à sir John Trivet, son ami, et à Jacques, deuxième comte d'Ormond, petit-fils de sa tante, Jeanne de Marisco, épouse de Thibault le Bouteiller, baron de Arklow. Les domaines de Hervé n'eurent donc point, à l'époque de sa mort, la destination que leur attribue Désormeaux.

RÉGINALD de Marisco, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem. Il a fondé à Sainte-Claire, dans le comté de Cornwall, un prieuré de son ordre, dont il fut en outre l'un des bienfaiteurs. (*Monast. Anglic.*, t. 11, pp. 535, 551, 465.)

JOSSELYN DE MONTMORENCY-MARISCO, porté par erreur pour cinquième, quoiqu'il ait été véritablement le troisième fils de Robert Fitz-Geoffroy de Montmorency, seigneur de Neufield en Sussex (*Calendar. Rotul. Pat.*), d'Uffton, de Marshton, de Sainte-Mary-Gray, d'Ackmore, de Sentling, etc., dans le comté de Kent. (*Villare Cantianum*, p. 260.) Il était co-seigneur de Marisco; en 1178, il donna des terres en Mariscis, au prieuré de Leonester, en Essex (*Monasticon Anglican.*, t. 1, p. 607.); et il en donna également, en 1145, à l'abbaye de Pratis, « juxta burgum Leicestriæ. » (*Monastic. Anglic.*, t. 2, p. 309.) Ayant suivi le roi Richard *Cœur de Lion* à la Terre-Sainte, il mourut en 1190, au siége d'Acre (1). Deux écrivains célèbres, l'un généalogiste accrédité (2), l'autre romancière très-renommée (3), ont revêtu

(1) « Nomina magnatum qui in eodem anno (1190) in obsidione Accon obierunt, auctore Rogero Hoveden, p. 685. » (*V.* à la page 2, *note.*)

(2) Duchesne, Hist. de Montmorency, p. 120.

(3) Madame Cottin, *Mathilde.*

de couleurs également fabuleuses notre Josselyn. Le premier en a fait le fils illégitime d'un homme auquel on dispute jusqu'à la qualité de père ; et la seconde a transformé le vieillard Josselyn en un Adonis, pas plus âgé que le plus jeune de ses fils, dont voici les noms :

1°. *Réginald Fitz-Josselyn,* ecclésiastique. Étant encore fort jeune, et déjà archidiacre de Wells, dans le comté de Sommerset, il remplaça, en 1157, Jordan, dans l'archidiaconat de Salisbury; en 1173 il fut évêque de Bath-et-Wells, et en 1190 archevêque de Canterbury; il mourut cette même année (1).

2°. *Thomas de Mariscis.* Il accompagna le roi Richard et son propre père en Palestine (*Villare Cantianum,* p, 260.), fut seigneur de Marshton, d'Uffton, d'Ackmore, de Sainte-Mary-Gray, de Sentling, etc., dans le comté de Kent (*ibid.*); Jean de Mareis, qui vivait à Uffton, sous le règne d'Édouard I[er], était un de ses descendans (*ibid.*). Thomas fut un des aïeux de Guillaume de Mareis, écuyer du roi Henri V, père de Guillaume, seigneur d'Uffton, grand-échevin (high-sheriff) du comté de Kent en 1443, dernier mâle de cette noble branche. (*Ibid.*, pp. 26, 184.)

Geoffroy-Fitz-Robert, autre fils de Robert-Fitz-Geoffroy de Montmorency. Dans le partage des conquêtes sur les Irlandais indigènes, par le roi Henri II, Robert Fitz-Geoffroy eut la baronnie de Kells, au comté de Kilkenny, avec plusieurs autres terres (*Monasticon Hibernicum,* p. 361). Ayant succédé à la charge de sénéchal de la Lagenie, par la démission de son frère Hervé en sa faveur, Robert fonda à Kells, en 1183 (2), en l'honneur de la Sainte Vierge, un

---

(1) Godwin, *Hist des cathédrales d'Angleterre, de* 1500 *à* 1688. p. 110; Le Neve, *des Évêques,* p. 4; *Reymeri Fœdera,* vol. I, p. 34; Somner, *de Archiepiscop., Cantuar.,* p. 251.

(2) Ware, M. S. S., vol. 34, fixe l'époque de cette fondation à l'année 1193; mais Macgeoghegan, avec plus de vraisemblance, en 1183. *V.* tome II, p. 43, de son *Hist. d'Irlande.*

ont tous passé à son neveu et hoir Geoffroi, seigneur de Mariscis, vice-roi d'Irlande, en 1215, dans la postérité duquel ils s'étaient conservés de père en fils, jusqu'en l'année 1374; ce n'est qu'à cette époque qu'Étienne, lord de Mariscis, baron de Montemarisco, pair d'Irlande et pair d'Angleterre (voir ci-après), lors de sa mort, sans enfans, arrivée en cette année, laissa toutes ses terres (à l'exception de ceux de ses domaines qu'il tenait *in capite de rege*) à sir John Trivet, son ami, et à Jacques, deuxième comte d'Ormond, petit-fils de sa tante, Jeanne de Marisco, épouse de Thibault le Bouteiller, baron de Arklow. Les domaines de Hervé n'eurent donc point, à l'époque de sa mort, la destination que leur attribue Désormeaux.

Réginald de Marisco, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem. Il a fondé à Sainte-Claire, dans le comté de Cornwall, un prieuré de son ordre, dont il fut en outre l'un des bienfaiteurs. (*Monast. Anglic.*, t. 11, pp. 535, 551, 465.)

Josselyn de Montmorency-Marisco, porté par erreur pour cinquième, quoiqu'il ait été véritablement le troisième fils de Robert Fitz-Geoffroy de Montmorency, seigneur de Neufield en Sussex (*Calendar. Rotul. Pat.*), d'Uffton, de Marshton, de Sainte-Mary-Gray, d'Ackmore, de Sentling, etc., dans le comté de Kent. (*Villare Cantianum*, p. 260.) Il était co-seigneur de Marisco; en 1178, il donna des terres en Mariscis, au prieuré de Leonester, en Essex (*Monasticon Anglican.*, t. 1, p. 607.); et il en donna également, en 1145, à l'abbaye de Pratis, « juxta burgum Leicestriæ. » (*Monastic. Anglic.*, t. 2, p. 309.) Ayant suivi le roi Richard *Cœur de Lion* à la Terre-Sainte, il mourut en 1190, au siége d'Acre (1). Deux écrivains célèbres, l'un généalogiste accrédité (2), l'autre romancière très-renommée (3), ont revêtu

(1) « Nomina magnatum qui in eodem anno (1190) in obsidione Accon obierunt, auctore Rogero Hoveden, p. 685. » (*V.* à la page 2, *note.*)

(2) Duchesne, Hist. de Montmorency, p. 120.

(3) Madame Cottin, *Mathilde.*

de couleurs également fabuleuses notre Josselyn. Le premier en a fait le fils illégitime d'un homme auquel on dispute jusqu'à la qualité de père ; et la seconde a transformé le vieillard Josselyn en un Adonis, pas plus âgé que le plus jeune de ses fils, dont voici les noms :

1°. *Réginald Fitz-Josselyn*, ecclésiastique. Étant encore fort jeune, et déjà archidiacre de Wells, dans le comté de Sommerset, il remplaça, en 1157, Jordan, dans l'archidiaconat de Salisbury; en 1173 il fut évêque de Bath-et-Wells, et en 1190 archevêque de Canterbury; il mourut cette même année (1).

2°. *Thomas de Mariscis.* Il accompagna le roi Richard et son propre père en Palestine (*Villare Cantianum*, p, 260.), fut seigneur de Marshton, d'Uffton, d'Ackmore, de Sainte-Mary-Gray, de Sentling, etc., dans le comté de Kent (*ibid.*); Jean de Mareis, qui vivait à Uffton, sous le règne d'Édouard I[er], était un de ses descendans (*ibid.*). Thomas fut un des aïeux de Guillaume de Mareis, écuyer du roi Henri V, père de Guillaume, seigneur d'Uffton, grand-échevin (high-sheriff) du comté de Kent en 1443, dernier mâle de cette noble branche. (*Ibid.*, pp. 26, 184.)

Geoffroy-Fitz-Robert, autre fils de Robert-Fitz-Geoffroy de Montmorency. Dans le partage des conquêtes sur les Irlandais indigènes, par le roi Henri II, Robert Fitz-Geoffroy eut la baronnie de Kells, au comté de Kilkenny, avec plusieurs autres terres (*Monasticon Hibernicum*, p. 361). Ayant succédé à la charge de sénéchal de la Lagenie, par la démission de son frère Hervé en sa faveur, Robert fonda à Kells, en 1183 (2), en l'honneur de la Sainte Vierge, un

Fitz Fi. l. Geoffroy

(1) Godwin, *Hist des cathédrales d'Angleterre, de* 1500 *à* 1688. p. 110; Le Neve, *des Évêques*, p. 4; *Reymeri Fœdera*, vol. I, p. 34; Somner, *de Archiepiscop.*, *Cantuar.*, p. 251.

(2) Ware, M. S. S., vol. 34, fixe l'époque de cette fondation à l'année 1193; mais Macgeoghegan, avec plus de vraisemblance, en 1183. *V.* tome II, p. 43, de son *Hist. d'Irlande.*

prieuré de l'ordre de Saint-Augustin (*Monast*, *Hibernic.*, p. 361). Mais, dit Allemand, p. 386, le fondateur n'ayant point voulu employer d'Irlandais, il faisait desservir l'église par des prêtres augustins, qu'il avait fait venir du prieuré de Bodmin au comté de Cornwall. (*Monast. Hibernic.*) Il a donné encore à ce monastère la chapelle de son château de Kells, la dîme de ses terres en Offalie, et des terres entre les bourgs de Kells et de Kilry. (*Ibid.*, p. 362.)

Ware assure que Geoffroy mourut (1) en 1211; toutefois il est prouvé qu'en 1219 il était encore sénéchal de la Lagenie pour Guillaume le Maréchal, comte de Pembroc, seigneur palatin de la Lagenie. (*Monast. Hibern.*, p. 752.)

Première femme. Éva de Bermingham. Il est dit, dans une généalogie de la maison de Bermingham (2), qu'elle fut mariée à Geoffroy de Marisco, viceroi d'Irlande, neveu de Robert Fitz-Geoffroy, et qu'elle et son mari eurent procès en 1218 avec Reginald Talbot. Il est à croire qu'il y a ici confusion, et que c'est avec Geoffroy Fitz-Robert lui-même, non avec son neveu, qu'Éva de Bermingham fut mariée. En effet, on ne jugera guère probable que l'oncle et le neveu aient épousé deux dames de la même famille, toutes deux du nom d'*Éva;* nous ne connaissons à Geoffroy, neveu de Geoffroy Fitz-Robert, d'autre épouse, d'après les annales du temps, que la sœur de Hugues de Lacy, comte de Meath; le nom d'Éva de Bermingham ne se trouve nulle autre part que dans l'ouvrage que nous venons de citer.

Deuxième femme. Basilea, fille de Gilbert, comte de Pembroc, sœur du comte Strongbow, et veuve de Reymond de Carew, dit *le Gros*, connétable d'Irlande (*Ware. Lodge, Monasticon Hibernicum*, p. 183). Robert l'épousa en 1200 (*Mon. Hib.*, p. 183). Robert Fitz-

(1) Ware, M. S. S., vol. 34, *Monast. Hibern.*, p. 362.
(2) Peerage de Lodge, édition de Archdall, vol. III, p. 52

Geoffroy mourut sans enfans de ses deux mariages, et ses propriétés passèrent pour la plupart à ses neveux Guillaume et Geoffroy de Mariscis.

JULIENNE DE MARISCO, femme de Ralph ou Raoul de Paynell, auquel elle apporta en dot un manoir à Huntspill, avec la terre de Baenton (Bampton), dans le comté de Devonshire. (*Camden Britann.*, *édit. de Gibson*, p. 156; *The Geneal. Memoir*, p. 40.)

LUCRETIA FITZ-ROBERT DE MARISCO, femme de Luc de Londres, seigneur d'Ogmore et de Kydvely-Castle, dans le pays de Galles. Elle avait apporté à son mari des terres dans le comté de Tipperary, et elle donna, en 1184, *cum una carrucata terræ*, à l'abbaye de Saint-Thomas de Dublin, les dîmes de toutes les églises et bénéfices qu'elle avait hérités de son mari dans le territoire de Yamahrtat-ui-Keneidy (Ormond-O'Kennedy). (*Monast. Hibern.*, p. 180.)

JORDAN Ier DE MONTMORENCY, seigneur des Mariscis, baron de Montemarisco, seigneur de Huntspill, de Camley, etc.; il fit bâtir le château fort de Marisco, dans l'île de Lundy, près de Bristol, laquelle petite île était de son domaine (*Playfair, Baronetage d'Irlande*, *Append.*, p. xij); il faisait aussi du bien à l'ordre des Templiers à Londres. (*Monastic. Anglican.*, tom. II, p. 535.) Jordan, chambellan du roi, octroya au prieuré de Lesnes, dans le comté de Kent (*sicut carta testatur*), l'église de Kilry, près de Kells, au comté de Kilkenny (*ibid.*, tom. II, p. 302). Le nom de sa femme n'est pas connu. Il mourut au château de Huntspill-Mareis, et fut enterré (comme on a déjà dit) avec sa mère, son fils aîné Guillaume, et le frère et les parens de sa mère, dans le monastère de Bath, au comté de Sommerset, lieu ordinaire de sépulture de sa famille (*Stow Annal.*, p. 1275). L'histoire et nos annales font souvent mention de ce seigneur.

Enfans :

1°. Guillaume, seigneur de Huntspill, de Brampton, de Camley, des Mariscis, de la Clude, etc., baron de Montemarisco, et pair du royaume. Il paya à l'échiquier 300 marcs pour son gouvernement de l'île d'Ély : *pro habendo insula de Ely in custodia* (*Mag. Rotul. de vij. Reg.*, *Rich. I*, *Rotul. xviij*, *anno* 1196; *Madox*, p. 317). S'étant mis en rebellion ouverte contre le roi Jean, dans la quatrième année du règne de ce dernier, les sheriffs reçurent l'ordre de lever des contributions dans les comtés de Sommerset, de Devon et de Cornwall, pour les frais de la guerre qu'on avait à soutenir contre ce chef redoutable, qui, de l'île de Lundy, où il avait son château et où il s'était fortifié, faisait avec ses compagnons des courses fréquentes dans le pays voisin, et sur mer (1). Il fut fait prisonnier en 1217, combattant sur mer pour la France contre les Anglais (*Ingulph Chron. de Melros*, tom. I, p. 193); mais étant rentré dans les bonnes grâces du roi Henri III, il siégea parmi les pairs du royaume l'an 1229 (*Rotul. Claus. in dorso*, *de anno xiij. r. r*, *H. III*). Depuis cette époque, on a cessé de parler du lord Guillaume de Marisco; seulement on sait qu'il mourut peu après, sans laisser d'enfans légitimes; son frère Geoffroy succéda à la plupart de ses possessions en Angleterre, au pays de Galles et en Irlande. Il fut enterré auprès de sa famille, dans l'église du monastère de la ville de Bath, au comté de Somerset. (*Stow Chronique.*)

2°. Geoffroy, qui a continué la lignée.

3°. Richard de Marisco, chancelier d'Angleterre et prince-évêque de Durham. *Obiit* 1226. (*Mathieu Paris*, p. 444; *Chron*, p. 193; *Brown Willis*, « *Survey of Cathedrals* », vol. I, p. 236, qui donne

---

(1) Pour la description de cette île et château, et des détails sur ce Guillaume de Marisco, voyez *Mathieu Paris*; les *Antiquités*, etc., *d'Anglet. et du pays de Galles*, *par Boswell*. V. l'*Appendice*.

son épitaphe : morceau assez curieux. *Robert de Graystanes*, *Dunelm.*, *episcop.*, *ab anno* 1214 *ad an.* 1336 (V. *l'Appendice.*)

4°. ALEXANDRE, fils de Jordan, fut père d'un fils nommé Jordan, et probablement de Jean de Marisco, prieur du monastère de Saint-Augustin de Canterbury, le même qui a fait la translation du corps de Saint-Augustin, patron d'Angleterre, en 1221. (*Chronica Guill. Thorne.*, *monach. S. Aug. Cant.*, *de rebus gestis Abbat.*, etc., tab. 155, A, n° 2.)

5°. HERLOWIN, HEREWARD ou *Hervé de Mariscis*, évêque de Leighlin en Irlande, mort en 1216, et enterré dans l'abbaye de Dunbrody, près de la tombe de son oncle le connétable Hervé de Montmorency. (*Monastic. Hibern.*, p. 736). Hervé de Mariscis avait beaucoup contribué à la fondation de l'abbaye de Dunbrody, et aux frais du mausolée de son oncle, qui mourut, non pas, comme le pensent quelques auteurs, à Canterbury, mais bien en pieux abbé de Dunbrody, où il reçut la sépulture.

6°. ALINE ou ISABELLE, première épouse de Richard de Clare, dit *Strongbow*, comte de Pembroc et Strigule, seigneur de la Lagenie, qui en eut un fils, sur la mort duquel Stanyhurst et d'autres auteurs ont fait des récits extraordinaires, tous fondés sur des autorités fort suspectes; et une fille, Isabelle, femme de Guillaume Fitz-Maurice Fitz-Gérald, auquel son beau-père eut *la générosité* de faire don des terres de Naas, dans le comté de Kildare, appartenant au dynast Mac-Callan ou O'Callan, qui en était l'ancien seigneur. (*Ware; Mac-Geoghegan*, *Hist. d'Irl.*, t. II, ch. 1, p. 2.)

7°. LUCIA DE MARISCIS, femme de N. de Humet, dont naquit un fils qui eut le nom de Jordan, et fut père de Jean, père lui-même de Lucia de Humet, fille unique. Cette dernière apporta à son époux, Richard de Grey, toutes les terres dans le Leicestershire, de cette branche de la maison de Humet, jadis connétables héréditaires de la Normandie. (*Baronage*, p. 631.)

Le sire de Mariscis, dans cette occasion, s'étant mis à la tête des Irlandais, unis à ses propres partisans, rencontra, près de la ville de Thurless, l'armée anglaise, commandée par le vice-roi de Lacy (beau-frère de Geoffroy), et remporta sur lui une éclatante victoire (*Camden*, t. II, p. 240; *Mac Geoghegan*, t. II, p. 54; *Ware*, *Cox*, etc); ce qui n'empêcha point que Geoffroy ne fût, en 1215, nommé, par le roi Jean, son vice-roi (*Mathieu Paris*, *Rymeri Fœdera*, t. I, p. 215; *Leland*, *Hist. of Irel.*, t. I, p. 198). Henri III, à son avénement au trône, en 1216, continua le lord Geoffroy dans le gouvernement d'Irlande. La lettre que lui écrivait le jeune roi à cette époque, peut passer pour la charte, ou *magna charta* de l'Irlande, et mérite d'être étudiée de ceux qui désirent connaître l'histoire de ce pays. (V. *Prynne Annales*, p. 38; *Rymeri Fœdera*, *ut supra*; *the genealogical Memoir of the Montmorency fam.*, *Append.*, p. clvj. clviij. clx.)

Le mardi avant l'assomption de la Sainte-Vierge *anno* 1219, le roi étant à Oxford, le lord Geoffroy de Marisco, en présence de toute la cour, remit solennellement entre les mains du souverain, sa charge de vice-roi d'Irlande, et peu après (en 1220), il partit pour la Terre-Sainte (1). Il reprit l'office de vice-roi en 1230. Le lord de Montemarisco, ayant pour lieutenans son parent Gauthier de Lacy, comte de Meath, et Richard de Burgh, marcha à la tête d'une armée nombreuse contre les Irlandais révoltés de la Connacie, commandés par leur roi provincial Turloch O'Conor; les défit, leur tua près de 20,000 hommes, et fit le roi lui-même prisonnier (2).

Le comte de Pembroc, Richard maréchal, seigneur de la Lagenie, s'était révolté en 1234, « et avoit mis à feu et à sang tout ce qui s'étendoit depuis les limites de Galles jusqu'à Shropesbury » (*Duchesne*,

---

(1) A. D. MCCXX. Salvus conductus pro Galfrido de Marisc' justiciar. Hiberniæ cruce signato, profectur ad Terram-Sanctam. (*Rotul, Patent. de ann.* 3. *Hen.* III.)

(2) Cette bataille eut lieu dans le mois de juillet. « Interfecti namque referuntur » ex Hiberniensibus ad vigenti millia virorum bellatorum, et rex eorum captus est, » et carcerali custodiæ deputatus. » (*Math. Paris*, p. 490.)

Hist. d'Anglet., p. 619). Il se porta en Irlande, et y souleva le pays. Dans ces circonstances, le roi ordonna au grand justicier d'Angleterre, Etienne de Ségrave, évêque de Winchester, de faire déclarer, par le vice-roi d'Irlande, le comte de Pembroc rebelle, traître, et hors de la protection des lois; Geoffroy de Marisco marcha contre ce puissant rebelle, à la tête de l'armée royale; il vainquit les insurgés dans les plaines de Kildare, et y tua le comte. (*Stow, Chronique*, p. 183—6; *Monast. Hibern.*, p. 372.)

Ce qui doit paraître singulier en tout ceci, c'est que le service rendu à l'État par le lord Geoffroy, dans cette affaire, au lieu de lui assurer les bonnes grâces du roi, n'ait attiré sur lui que la haine et l'inimitié de ce faible prince. Henri pleura jour et nuit la mort de Richard, qui, tout révolté qu'il était, fut ainsi regretté de son roi, tandis que le fidèle vice-roi fut offert en holocauste aux mânes du favori. Par suite d'une odieuse intrigue, ourdie par des courtisans formés à l'école du roi Jean, et qui voulaient faire fortune en Irlande aux dépens des anciens colons anglo-normands, Geoffroy fut banni, ses biens séquestrés, ses fils compris dans sa disgrâce : l'aîné seul, Jordan, qui s'était tenu à l'écart en Angleterre, eut le bonheur de conserver ses grands domaines.

Geoffroy se rendit d'abord en Écosse, où il obtint du roi l'accueil le plus flatteur que pût attendre un homme de bien dans le malheur; mais ses persécuteurs le suivirent jusque dans le palais où il s'était réfugié, et Henri III fit notifier au généreux protecteur de Geoffroy de Marisco, que, s'il persistait à lui donner asile, il lui déclarerait la guerre (*Mathieu Paris*, p. 871). Geoffroy passa en France, où il mourut en 1245-6 (1). Son corps fut transporté en Irlande, et enterré dans l'église du prieuré des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, à Any, dans le comté de Limerick, prieuré fondé par lui-même, et dont il

(1) « A. D. MCCXLV-VI. Tempore sub eodem quidem quondam nobilis et inter Hyberniæ MAGNATES non ultimus, Galfridus scilicet de Marisco, sublatus de medio tot mortes una tandem terminavit. » (*Math. Paris*, p. 892; *Hoilingshead*, p 237; *Ware, Annals of Irel., Lond. edit.*, p. 48.)

était prieur-laïc honoraire et héréditaire (1). On voit encore son tombeau surmonté de ses effigies (*Ferrar, Hist. de Limerick*, p. 188; *Monastic. Hibernic.*, p. 423). Un dessin de ce tombeau, pris sur les lieux, d'après l'original, se trouve dans mon *Genealogical Memoir* (de 1817), et une seconde planche représente l'élévation de l'église ou prieuré de l'hôpital de Saint-Jean d'Any.

Outre ladite maison d'Hôpital ou d'Any, que le lord Geoffroy avait dotée des dîmes et droits rectoraux des paroisses d'Ardfinnan, Rathronan, Martleston et Kilmolage, dans le comté de Tipperary, de Borough

---

(1) EXTRACT FROM THE GENEALOGICAL MÉMOIR, etc.

Right to bear the cross of Malta.

« It may not be here out of place to observe that, it hath been usual with those families who founded commanderies of the order of St. John of Jerusalem, or Malta, to quarter in their arms the cross of that order, and likewise to wear it. The de Marisco or Morrès family, by the same right, claims this distinction; and anterior tothe suppression of monastic institutions in England and Ireland, by Henry VIII, in 1540, the chief or head of the Montmorency-Morrès, family, was commonly styled master or lay-prior of St. John of Any. The Houses of Courtenay and Bauffremont, in France, exercised the like privilege, which the grand-master alvays confirmed : « Le grand-maître et le conseil de l'ordre de Malte ont accordé au marquis et à la » marquise de Bauffremont la permission de porter la croix de Malte, à cause du » droit que ladite a de nommer un commandeur de l'ordre dans la Toscane, en qua- » lité de fondatrice, aux droits de ses aïeux. Ce droit s'étend à la postérité de l'un » et de l'autre sexe ». (*Calendrier des princes et de la noblesse de France, par l'auteur du Dictionnaire généalogique*, etc.) This marquise de Bauffremont was Helen daughter to prince Charles-Roger de Courtenay, last male heir of that illustrious race, who died 7 may 1750, aged 59 years. The family of Seta at Pisa, is another instance of hereditary possession of a lay-priorship vested in a particular race, the chief of this name being hereditary prior of the knights of St. Stephen (*Forsyth Travels in Italy*, p. 577). In Ireland the order of St. John of Jerusalem though dispossessed of its territoreal possessions, has never in the estimation of the Church forfeited its equestrian rights and privileges. Prosper Colonna, knight of Malta, 6th son of Frederick prince of Palliano, grand-constable of Naples, is styled in 1556, grand-prior of Ireland. (*Moreri.*)

ou Bruff et autres terres et bénéfices dans le comté de Limerick (*Monastic. Hibern.*, p. 810), il est encore fondateur de deux autres commanderies du même ordre, à Adair dans ce dernier comté, et à Thurless dans le comté de Tipperary; il fut de plus ou fondateur, ou principal bienfaiteur d'une maison ou hôpital de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Nenagh ; enfin, le seigneur de Mariscis fonda un prieuré très-considérable pour des chanoines réguliers, sous l'invocation de la Sainte-Vierge, dont le prieur était pair du royaume, à Killagh, dans le comté de Kerry. Cette maison est autrement dite de *Beaulieu* (de Bello-Loco), et située près la rivière de Mang. (*Monasticon Hibern.*, p. 304.)

Pendant son administration, en qualité de vice-roi, il munit le pays de plusieurs châteaux forts, pour servir de défense à la colonie anglo-normande contre l'irruption des indigènes : il éleva d'autres forteresses pour son propre compte. Dans la première classe nous distinguerons la grosse tour ronde de Nenagh, à laquelle le premier comte d'Ormonde avait ajouté des tours carrées. Les châteaux royaux d'Ardfinnan, Tipperary et Roscrea, ce dernier, ainsi que le château de Dublin (devenu la résidence ordinaire du vice-roi), furent bâtis par Geoffroy et l'archevêque de Dublin, Henri de Londres, qui, à cette époque, partagea avec lui l'administration (*Ware Annal*). Il fonda dans le comté de Cork, les châteaux forts de Dunnasead, *alias* Baltimore et de Dunnagall, dans le territoire de Cathluighe (*Annales of Innisfallen*). Dans le comté de Kerry, celle de Castleisland, ou château de l'île de Kerry, chef-lieu de sa baronnie (*Ware; Smith, Hist. de Kerry*), et dans le pays de Kilnalongarty, en 1219, le château de Maigherathe ou Moyaliffe (*Annal. Innisfal.*). Egalement, dans le territoire qui lui appartenait à Forth, Bargie, etc., dans le comté de Wexford, lui et son oncle, le connétable, fondèrent les châteaux de Dunbrody, Kilcloghan, Balyhack, Killesk, etc. Enfin, dans le comté de Tipperary, il fit bâtir le château de Thurless, qui était encore, en 1208, sa résidence ordinaire, et qui fut dévolu, lors de sa disgrâce et de son bannissement, à la maison de Butler : maison qui, pour le dire en passant, s'était

jadis enrichie des dépouilles de la maison de Marisco. Le château de Knockagh, et la tour ronde qu'on y voit, furent érigés par le connétable Hervé, et ceux de Cloghyr et de Thorny ou Clonoulty, et Cloghonan-y-Menagh, par Geoffroy ou par son fils Jordan II, seigneur de Latéragh, son successeur.

L'historien Mathieu Paris, contemporain de Geoffroy, nous dit positivement que l'épouse de Geoffroy, encore vivante en 1234, était une sœur de Hugues de Lacy, comte de Meath et d'Ultoine; l'historien fait parler ainsi le baron de Montemarisco: « Uxor enim mea *soror* est nobilis viri Hugonis de Laceio » (*Math. Paris*, p. 534), car mon épouse est sœur du noble Hugues de Lacy. Outre plusieurs fils, dont les biographies suivront incessamment, le lord Geoffroy avait une fille, Éléonore, femme de Thomas *dit le Grand*, fils puîné de Maurice Fitz-Gerald, IIe baron de Offaley, vice-roi d'Irlande en 1229. De ce mariage sont issus les puissans comtes de Desmond, et les chevaliers de la Vallée (*the Glin*) et de Kerry, avec les seigneurs du nom de Fitz-Gibbon, dit *the white knight*, ou chevaliers blancs; et plusieurs autres branches de l'illustre maison de Fitz-Gerald. Éléonore avait apporté en dot à son mari toutes les terres qu'avait son père dans le comté et île de Kerry. (*Peerage*, t. I, p. 61.)

ENFANS *de Geoffroy et de N. de Lacy.*

1°. JORDAN II, qui a continué cette lignée.

2°. GUILLAUME. Personnage singulier. S'étant opposé au gouvernement du roi, à la tête d'une armée assez nombreuse, il fut proclamé rebelle, et battu par les troupes royales; il se réfugia dans son château presqu'imprenable de Marisco, situé au milieu de la petite île de Lundy; mais bientôt, réduit par le défaut de vivres, il fut fait prisonnier, pendu et écartelé avec dix-sept de ses officiers. Cet événement se passait, en 1242, à Tyburne, près de Londres (*Mathieu Paris*, p. 783, 784; *Brady*, p. 571; *Holingshead*, *Camden*, *Ware*, etc.). Il mourut non marié.

prieuré de l'ordre de Saint-Augustin (*Monast*, *Hibernic.*, p. 361). Mais, dit Allemand, p. 386, le fondateur n'ayant point voulu employer d'Irlandais, il faisait desservir l'église par des prêtres augustins, qu'il avait fait venir du prieuré de Bodmin au comté de Cornwall. (*Monast. Hibernic.*) Il a donné encore à ce monastère la chapelle de son château de Kells, la dîme de ses terres en Offalie, et des terres entre les bourgs de Kells et de Kilry. (*Ibid.*, p. 362.)

Ware assure que Geoffroy mourut (1) en 1211 ; toutefois il est prouvé qu'en 1219 il était encore sénéchal de la Lagenie pour Guillaume le Maréchal, comte de Pembroc, seigneur palatin de la Lagenie. (*Monast. Hibern.*, p. 752.)

Première femme. Éva de Bermingham. Il est dit, dans une généalogie de la maison de Bermingham (2), qu'elle fut mariée à Geoffroy de Marisco, viceroi d'Irlande, neveu de Robert Fitz-Geoffroy, et qu'elle et son mari eurent procès en 1218 avec Reginald Talbot. Il est à croire qu'il y a ici confusion, et que c'est avec Geoffroy Fitz-Robert lui-même, non avec son neveu, qu'Éva de Bermingham fut mariée. En effet, on ne jugera guère probable que l'oncle et le neveu aient épousé deux dames de la même famille, toutes deux du nom d'*Éva;* nous ne connaissons à Geoffroy, neveu de Geoffroy Fitz-Robert, d'autre épouse, d'après les annales du temps, que la sœur de Hugues de Lacy, comte de Meath; le nom d'Éva de Bermingham ne se trouve nulle autre part que dans l'ouvrage que nous venons de citer.

Deuxième femme. Basilea, fille de Gilbert, comte de Pembroc, sœur du comte Strongbow, et veuve de Reymond de Carew, dit *le Gros*, connétable d'Irlande (*Ware. Lodge, Monasticon Hibernicum*, p. 183). Robert l'épousa en 1200 (*Mon. Hib.*, p. 183). Robert Fitz-

(1) Ware, M. S. S., vol. 34, *Monast. Hibern.*, p. 362.
(2) Peerage de Lodge, édition de Archdall, vol. III, p. 52

Geoffroy mourut sans enfans de ses deux mariages, et ses propriétés passèrent pour la plupart à ses neveux Guillaume et Geoffroy de Mariscis.

Julienne de Marisco, femme de Ralph ou Raoul de Paynell, auquel elle apporta en dot un manoir à Huntspill, avec la terre de Baenton (Bampton), dans le comté de Devonshire. (*Camden Britann.*, *édit. de Gibson*, p. 156; *The Geneal. Memoir*, p. 40.)

Lucretia Fitz-Robert de Marisco, femme de Luc de Londres, seigneur d'Ogmore et de Kydvely-Castle, dans le pays de Galles. Elle avait apporté à son mari des terres dans le comté de Tipperary, et elle donna, en 1184, *cum una carrucata terræ*, à l'abbaye de Saint-Thomas de Dublin, les dîmes de toutes les églises et bénéfices qu'elle avait hérités de son mari dans le territoire de Yamahrtat-ui-Keneidy (Ormond-O'Kennedy). (*Monast. Hibern.*, p. 180.)

JORDAN Ier de Montmorency, seigneur des Mariscis, baron de Montemarisco, seigneur de Huntspill, de Camley, etc.; il fit bâtir le château fort de Marisco, dans l'île de Lundy, près de Bristol, laquelle petite île était de son domaine (*Playfair, Baronetage d'Irlande*, *Append.*, p. xij); il faisait aussi du bien à l'ordre des Templiers à Londres. (*Monastic. Anglican.*, tom. II, p. 535.) Jordan, chambellan du roi, octroya au prieuré de Lesnes, dans le comté de Kent (*sicut carta testatur*), l'église de Kilry, près de Kells, au comté de Kilkenny (*ibid.*, tom. II, p. 302). Le nom de sa femme n'est pas connu. Il mourut au château de Huntspill-Mareis, et fut enterré (comme on a déjà dit) avec sa mère, son fils aîné Guillaume, et le frère et les parens de sa mère, dans le monastère de Bath, au comté de Sommerset, lieu ordinaire de sépulture de sa famille (*Stow Annal.*, p. 1275). L'histoire et nos annales font souvent mention de ce seigneur.

Enfans :

1°. GUILLAUME, seigneur de Huntspill, de Brampton, de Camley, des Mariscis, de la Clude, etc., baron de Montemarisco, et pair du royaume. Il paya à l'échiquier 300 marcs pour son gouvernement de l'île d'Ély : *pro habendo insula de Ely in custodia* (*Mag. Rotul. de vij. Reg.*, *Rich. I, Rotul. xviij*, *anno* 1196; *Madox*, p. 317). S'étant mis en rebellion ouverte contre le roi Jean, dans la quatrième année du règne de ce dernier, les sheriffs reçurent l'ordre de lever des contributions dans les comtés de Sommerset, de Devon et de Cornwall, pour les frais de la guerre qu'on avait à soutenir contre ce chef redoutable, qui, de l'île de Lundy, où il avait son château et où il s'était fortifié, faisait avec ses compagnons des courses fréquentes dans le pays voisin, et sur mer (1). Il fut fait prisonnier en 1217, combattant sur mer pour la France contre les Anglais (*Ingulph Chron. de Melros*, tom. I, p. 193); mais étant rentré dans les bonnes grâces du roi Henri III, il siégea parmi les pairs du royaume l'an 1229 (*Rotul. Claus. in dorso, de anno xiij. r. r, H. III*). Depuis cette époque, on a cessé de parler du lord Guillaume de Marisco; seulement on sait qu'il mourut peu après, sans laisser d'enfans légitimes; son frère Geoffroy succéda à la plupart de ses possessions en Angleterre, au pays de Galles et en Irlande. Il fut enterré auprès de sa famille, dans l'église du monastère de la ville de Bath, au comté de Somerset. (*Stow Chronique.*)

2°. GEOFFROY, qui a continué la lignée.

3°. RICHARD DE MARISCO, chancelier d'Angleterre et prince-évêque de Durham. *Obiit* 1226. (*Mathieu Paris*, p. 444; *Chron*, p. 193; *Brown Willis*, « *Survey of Cathedrals* », vol. I, p. 236, qui donne

---

(1) Pour la description de cette île et château, et des détails sur ce Guillaume de Marisco, voyez *Mathieu Paris*; les *Antiquités*, etc., *d'Anglet. et du pays de Galles, par Boswell*. V. l'*Appendice*.

son épitaphe : morceau assez curieux. *Robert de Graystanes*, *Dunelm.*, *episcop.*, *ab anno* 1214 *ad an.* 1336 (V. *l'Appendice.*)

4°. Alexandre, fils de Jordan, fut père d'un fils nommé Jordan, et probablement de Jean de Marisco, prieur du monastère de Saint-Augustin de Canterbury, le même qui a fait la translation du corps de Saint-Augustin, patron d'Angleterre, en 1221. (*Chronica Guill. Thorne.*, *monach. S. Aug. Cant.*, *de rebus gestis Abbat.*, etc., tab. 155, A, n° 2.)

5°. Herlowin, Hereward ou *Hervé de Mariscis*, évêque de Leighlin en Irlande, mort en 1216, et enterré dans l'abbaye de Dunbrody, près de la tombe de son oncle le connétable Hervé de Montmorency. (*Monastic. Hibern.*, p. 736). Hervé de Mariscis avait beaucoup contribué à la fondation de l'abbaye de Dunbrody, et aux frais du mausolée de son oncle, qui mourut, non pas, comme le pensent quelques auteurs, à Canterbury, mais bien en pieux abbé de Dunbrody, où il reçut la sépulture.

6°. Aline ou Isabelle, première épouse de Richard de Clare, dit *Strongbow*, comte de Pembroc et Strigule, seigneur de la Lagenie, qui en eut un fils, sur la mort duquel Stanyhurst et d'autres auteurs ont fait des récits extraordinaires, tous fondés sur des autorités fort suspectes; et une fille, Isabelle, femme de Guillaume Fitz-Maurice Fitz-Gérald, auquel son beau-père eut *la générosité* de faire don des terres de Naas, dans le comté de Kildare, appartenant au dynast Mac-Callan ou O'Callan, qui en était l'ancien seigneur. (*Ware; Mac-Geoghegan*, *Hist. d'Irl.*, t. II, ch. 1, p. 2.)

7°. Lucia de Mariscis, femme de N. de Humet, dont naquit un fils qui eut le nom de Jordan, et fut père de Jean, père lui-même de Lucia de Humet, fille unique. Cette dernière apporta à son époux, Richard de Grey, toutes les terres dans le Leicestershire, de cette branche de la maison de Humet, jadis connétables héréditaires de la Normandie. (*Baronage*, p. 631.)

Le sire de Mariscis, dans cette occasion, s'étant mis à la tête des Irlandais, unis à ses propres partisans, rencontra, près de la ville de Thurless, l'armée anglaise, commandée par le vice-roi de Lacy (beau-frère de Geoffroy), et remporta sur lui une éclatante victoire (*Camden*, t. II, p. 240; *Mac Geoghegan*, t. II, p. 54; *Ware*, *Cox*, etc); ce qui n'empêcha point que Geoffroy ne fût, en 1215, nommé, par le roi Jean, son vice-roi (*Mathieu Paris*, *Rymeri Fœdera*, t. I, p. 215; *Leland*, *Hist. of Irel.*, t. I, p. 198). Henri III, à son avénement au trône, en 1216, continua le lord Geoffroy dans le gouvernement d'Irlande. La lettre que lui écrivait le jeune roi à cette époque, peut passer pour la charte, ou *magna charta* de l'Irlande, et mérite d'être étudiée de ceux qui désirent connaître l'histoire de ce pays. (V. *Prynne Annales*, p. 38; *Rymeri Fœdera*, *ut supra*; *the genealogical Memoir of the Montmorency fam.*, *Append.*, p. clvj. clviij. clx.)

Le mardi avant l'assomption de la Sainte-Vierge *anno* 1219, le roi étant à Oxford, le lord Geoffroy de Marisco, en présence de toute la cour, remit solennellement entre les mains du souverain, sa charge de vice-roi d'Irlande, et peu après (en 1220), il partit pour la Terre-Sainte (1). Il reprit l'office de vice-roi en 1230. Le lord de Montemarisco, ayant pour lieutenans son parent Gauthier de Lacy, comte de Meath, et Richard de Burgh, marcha à la tête d'une armée nombreuse contre les Irlandais révoltés de la Connacie, commandés par leur roi provincial Turloch O'Conor; les défit, leur tua près de 20,000 hommes, et fit le roi lui-même prisonnier (2).

Le comte de Pembroc, Richard maréchal, seigneur de la Lagenie, s'était révolté en 1234, « et avoit mis à feu et à sang tout ce qui s'étendoit depuis les limites de Galles jusqu'à Shropesbury » (*Duchesne*,

---

(1) A. D. MCCXX. Salvus conductus pro Galfrido de Marisc' justiciar. Hiberniæ cruce signato, profectur ad Terram-Sanctam. (*Rotul*, *Patent. de ann.* 3. *Hen.* 111.)

(2) Cette bataille eut lieu dans le mois de juillet. « Interfecti namque referuntur ex Hiberniensibus ad vigenti millia virorum bellatorum, et rex eorum captus est, et carcerali custodiæ deputatus. » (*Math. Paris*, p. 490.)

Hist. d'Anglet., p. 619). Il se porta en Irlande, et y souleva le pays. Dans ces circonstances, le roi ordonna au grand justicier d'Angleterre, Etienne de Ségrave, évêque de Winchester, de faire déclarer, par le vice-roi d'Irlande, le comte de Pembroc rebelle, traître, et hors de la protection des lois; Geoffroy de Marisco marcha contre ce puissant rebelle, à la tête de l'armée royale; il vainquit les insurgés dans les plaines de Kildare, et y tua le comte. (*Stow, Chronique*, p. 183—6; *Monast. Hibern.*, p. 372.)

Ce qui doit paraître singulier en tout ceci, c'est que le service rendu à l'État par le lord Geoffroy, dans cette affaire, au lieu de lui assurer les bonnes grâces du roi, n'ait attiré sur lui que la haine et l'inimitié de ce faible prince. Henri pleura jour et nuit la mort de Richard, qui, tout révolté qu'il était, fut ainsi regretté de son roi, tandis que le fidèle vice-roi fut offert en holocauste aux mânes du favori. Par suite d'une odieuse intrigue, ourdie par des courtisans formés à l'école du roi Jean, et qui voulaient faire fortune en Irlande aux dépens des anciens colons anglo-normands, Geoffroy fut banni, ses biens séquestrés, ses fils compris dans sa disgrâce : l'aîné seul, Jordan, qui s'était tenu à l'écart en Angleterre, eut le bonheur de conserver ses grands domaines.

Geoffroy se rendit d'abord en Écosse, où il obtint du roi l'accueil le plus flatteur que pût attendre un homme de bien dans le malheur; mais ses persécuteurs le suivirent jusque dans le palais où il s'était réfugié, et Henri III fit notifier au généreux protecteur de Geoffroy de Marisco, que, s'il persistait à lui donner asile, il lui déclarerait la guerre (*Mathieu Paris*, p. 871). Geoffroy passa en France, où il mourut en 1245-6 (1). Son corps fut transporté en Irlande, et enterré dans l'église du prieuré des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, à Any, dans le comté de Limerick, prieuré fondé par lui-même, et dont il

(1) « A. D. MCCXLV-VI. Tempore sub eodem quidem quondam nobilis et inter Hyberniæ MAGNATES non ultimus, Galfridus scilicet de Marisco, sublatus de medio tot mortes una tandem terminavit. » (*Math. Paris*, p. 892; *Hoilingshead*, p 237; *Ware, Annals of Irel., Lond. edit.*, p. 48.)

était prieur-laïc honoraire et héréditaire (1). On voit encore son tombeau surmonté de ses effigies (*Ferrar, Hist. de Limerick*, p. 188; *Monastic. Hibernic.*, p. 423). Un dessin de ce tombeau, pris sur les lieux, d'après l'original, se trouve dans mon *Genealogical Memoir* (de 1817), et une seconde planche représente l'élévation de l'église ou prieuré de l'hôpital de Saint-Jean d'Any.

Outre ladite maison d'Hôpital ou d'Any, que le lord Geoffroy avait dotée des dîmes et droits rectoraux des paroisses d'Ardfinnan, Rathronan, Martleston et Kilmolage, dans le comté de Tipperary, de Borough

---

(1) EXTRACT FROM THE GENEALOGICAL MÉMOIR, etc.

Right to bear the cross of Malta.

« It may not be here out of place to observe that, it hath been usual with those families who founded commanderies of the order of St. John of Jerusalem, or Malta, to quarter in their arms the cross of that order, and likewise to wear it. The de Marisco or Morrès family, by the same right, claims this distinction; and anterior tothe suppression of monastic institutions in England and Ireland, by Henry VIII, in 1540, the chief or head of the Montmorency-Morrès, family, was commonly styled master or lay-prior of St. John of Any. The Houses of Courtenay and Bauffremont, in France, exercised the like privilege, which the grand-master alvays confirmed : « Le grand-maître et le conseil de l'ordre de Malte ont accordé au marquis et à la » marquise de Bauffremont la permission de porter la croix de Malte, à cause du » droit que ladite a de nommer un commandeur de l'ordre dans la Toscane, en qua» lité de fondatrice, aux droits de ses aïeux. Ce droit s'étend à la postérité de l'un » et de l'autre sexe ». (*Calendrier des princes et de la noblesse de France, par l'auteur du Dictionnaire généalogique*, etc.) This marquise de Bauffremont was Helen daughter to prince Charles-Roger de Courtenay, last male heir of that illustrious race, who died 7 may 1750, aged 59 years. The family of Seta at Pisa, is another instance of hereditary possession of a lay-priorship vested in a particular race, the chief of this name being hereditary prior of the knights of St. Stephen (*Forsyth Travels in Italy*, p. 577). In Ireland the order of St. John of Jerusalem though dispossessed of its territoreal possessions, has never in the estimation of the Church forfeited its equestrian rights and privileges. Prosper Colonna, knight of Malta, 6th son of Frederick prince of Palliano, grand-constable of Naples, is styled in 1556, grand-prior of Ireland. (*Moreri.*)

ou Bruff et autres terres et bénéfices dans le comté de Limerick (*Monastic. Hibern.*, p. 810), il est encore fondateur de deux autres commanderies du même ordre, à Adair dans ce dernier comté, et à Thurless dans le comté de Tipperary; il fut de plus ou fondateur, ou principal bienfaiteur d'une maison ou hôpital de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Nenagh ; enfin, le seigneur de Mariscis fonda un prieuré très-considérable pour des chanoines réguliers, sous l'invocation de la Sainte-Vierge, dont le prieur était pair du royaume, à Killagh, dans le comté de Kerry. Cette maison est autrement dite de *Beaulieu* (de Bello-Loco), et située près la rivière de Mang. (*Monasticon Hibern.*, p. 304.)

Pendant son administration, en qualité de vice-roi, il munit le pays de plusieurs châteaux forts, pour servir de défense à la colonie anglo-normande contre l'irruption des indigènes : il éleva d'autres forteresses pour son propre compte. Dans la première classe nous distinguerons la grosse tour ronde de Nenagh, à laquelle le premier comte d'Ormonde avait ajouté des tours carrées. Les châteaux royaux d'Ardfinnan, Tipperary et Roscrea, ce dernier, ainsi que le château de Dublin (devenu la résidence ordinaire du vice-roi), furent bâtis par Geoffroy et l'archevêque de Dublin, Henri de Londres, qui, à cette époque, partagea avec lui l'administration (*Ware Annal*). Il fonda dans le comté de Cork, les châteaux forts de Dunnasead, *alias* Baltimore et de Dunnagall, dans le territoire de Cathluighe (*Annales of Innisfallen*). Dans le comté de Kerry, celle de Castleisland, ou château de l'île de Kerry, chef-lieu de sa baronnie (*Ware; Smith, Hist. de Kerry*), et dans le pays de Kilnalongarty, en 1219, le château de Maigherathe ou Moyaliffe (*Annal. Innisfal.*). Egalement, dans le territoire qui lui appartenait à Forth, Bargie, etc., dans le comté de Wexford, lui et son oncle, le connétable, fondèrent les châteaux de Dunbrody, Kilcloghan, Balyhack, Killesk, etc. Enfin, dans le comté de Tipperary, il fit bâtir le château de Thurless, qui était encore, en 1208, sa résidence ordinaire, et qui fut dévolu, lors de sa disgrâce et de son bannissement, à la maison de Butler : maison qui, pour le dire en passant, s'était

jadis enrichie des dépouilles de la maison de Marisco. Le château de Knockagh, et la tour ronde qu'on y voit, furent érigés par le connétable Hervé, et ceux de Cloghyr et de Thorny ou Clonoulty, et Cloghonan-y-Menagh, par Geoffroy ou par son fils Jordan II, seigneur de Lateragh, son successeur.

L'historien Mathieu Paris, contemporain de Geoffroy, nous dit positivement que l'épouse de Geoffroy, encore vivante en 1234, était une sœur de Hugues de Lacy, comte de Meath et d'Ultoine; l'historien fait parler ainsi le baron de Montemarisco : « Uxor enim mea *soror* est nobilis viri Hugonis de Laceio » (*Math. Paris*, p. 534), car mon épouse est sœur du noble Hugues de Lacy. Outre plusieurs fils, dont les biographies suivront incessamment, le lord Geoffroy avait une fille, Éléonore, femme de Thomas *dit le Grand*, fils puîné de Maurice Fitz-Gerald, II[e] baron de Offaley, vice-roi d'Irlande en 1229. De ce mariage sont issus les puissans comtes de Desmond, et les chevaliers de la Vallée (*the Glin*) et de Kerry, avec les seigneurs du nom de Fitz-Gibbon, dit *the white knight*, ou chevaliers blancs; et plusieurs autres branches de l'illustre maison de Fitz-Gerald. Éléonore avait apporté en dot à son mari toutes les terres qu'avait son père dans le comté et île de Kerry. (*Peerage*, t. I, p. 61.)

ENFANS *de Geoffroy et de N. de Lacy.*

1°. JORDAN II, qui a continué cette lignée.

2°. GUILLAUME. Personnage singulier. S'étant opposé au gouvernement du roi, à la tête d'une armée assez nombreuse, il fut proclamé rebelle, et battu par les troupes royales; il se réfugia dans son château presqu'imprenable de Marisco, situé au milieu de la petite île de Lundy; mais bientôt, réduit par le défaut de vivres, il fut fait prisonnier, pendu et écartelé avec dix-sept de ses officiers. Cet événement se passait, en 1242, à Tyburne, près de Londres (*Mathieu Paris*, p. 783, 784; *Brady*, p. 571; *Holingshead*, *Camden*, *Ware*, etc.). Il mourut non marié.

3°. Geoffroy. Enveloppé dans la disgrâce et dans les malheurs de son père et de son frère, son patrimoine, ainsi que des terres à Holywood, Turvey, etc., dans le comté de Dublin, que lui avait légués son frère Gautier (*MS. de Lambeth*), furent confisqués par les ministres du roi Henri III, et donnés une partie à l'archevêque de Dublin, et l'autre partie à Thibault le Bouteiller, baron d'Arklow (*ibid*). Il paraît cependant, qu'à force d'argent, il racheta son pardon en l'année 1246 (1). On le voit en effet, en 1248, donner « tria feuda militum » trois nobles fiefs, provenant de son domaine à Cunnoch (2), avec tous les priviléges et droits seigneuriaux, au prieuré de la Sainte-Trinité, dit *Christ-Church*, dans la ville de Dublin (*Monasticon Hibernicum*, p. 158). Geoffroy mourut probablement vers l'an 1272, puisque cette même année sa femme escomptait à l'échiquier pour ses propres domaines et services féodaux (3), qu'elle tenait de son père.

Il eut une seule femme, Christiana, fille et co-héritière avec sa sœur Emmeline, comtesse d'Ulster, épouse de Hugues de Lacy, comte de Meath et d'Ulster, de Gautier de Riddlesford, baron de Bray, seigneur de Castledermott (*ibid*). Elle mourut vers l'année 1285.

---

(1) Galfridus de Insula (de Marisco) redit compotum de quater xxxv marcis, ut rex remittat indignationem. *Anno* xxxj, r. r. H. III (1246). (*Madox, Hist. de l'Échiquier*, p. 329.)

(2) *Cunnoch*, aujourd'hui Old Connaught, château, bourg, et territoire dans le comté de Dublin, du côté de Bray.

(3) Compotus comit Kildariæ de toto anno Hen. III, 55.56 (1272), et de toto anno r. r. Edw. primo, etc.

« Christiana de Marisco una hœred' Walteri de Riddlesford, xx marc' de p'fato facto patri suo ad Scaccar' Londin', et habet respectum usque ad ventum Dom. Edw. in Hibern', per litter' ipsius Dom. E., quod inrotulatur in rotulo memorabil', etc. (*Pipe Roll.*). Christiana de Marisco, etc., ut suprà, ij, iij, iiij. Edw. I (1275.)

Enfans de Geoffroy et de Christiana :

1°. *Geoffroy* (1), mort sans enfans en 1302; à cette époque, Edmond le Bouteiller, comte de Carrik, élevait des prétentions sur les terres enlevées à son père par la confiscation, et situées à Holy-Wood, etc., dans le comté de Dublin; mais Edmond trouva un adversaire dans l'archevêque de Dublin, auquel, dans le principe, ces terres avaient été données par le roi : le comte perdit son procès. (*Lambeth, M. S.*)

2°. *Emmeline de Marisco.* Elle hérita de toutes les possessions de sa mère et de son frère, à Castledermott, etc. Elle épousa Maurice Fitz-Gérald, troisième fils de Maurice, deuxième baron d'Offaley, vice-roi d'Irlande en 1272; il naquit de ce mariage une fille unique, Julienne, qui devint, en 1276, épouse de Thomas de Clare, fils cadet de Richard, comte de Glocester et d'Hereford, et qui, à son tour, eut de lui un fils nommé Gilbert. (*Plea Roll; Lodge, Peerage.*)

4°, 5°, 6°, 7°, 8°. *Jean, Walter, Thomas, Robert et Étienne de Marisco*, dont la postérité mâle cessa d'exister vers la fin du règne du roi Édouard III (1360); leurs possessions, pour la plupart, passèrent dans les maisons de Butler, Lord Cahir (baronnie originairement appartenant aux Marisco), de Lacy, seigneur de Bruff, de Colville, seigneur de Caxton, de Carew d'Idrone, de Poher, etc.

---

(1) Galfridus de Marisco red. comp. de xl solid' pro uno servicio de exercitu de Tristledermott (Castledermott), S. temp' Steph', episc' Waterf' justic' Hiber' (anno 1277). Idem. xij, Edw. I (1284). *Rot. Patent*, etc.



JORDAN II, sire de Mariscis, baron de Montemarisco, seigneur de Huntspill, de Camley, de Marisco-en-Ely, et autres domaines en divers comtés de l'Angleterre, seigneur de Thorney-Clonoulty, de Cloghonan, de Cloghyr, de Knockagh, de Latéragh, de Mynagh, de Maghailiff de Nenagh et de la Basse-Ormonde ; chef de la branche anglo-irlandaise de Montmorency, vivait en 1277. Il fit bâtir les donjons et châteaux-forts de Latéragh de Cloghyr, *dit* de *Vado Petrosa*, et plusieurs autres dans les comtés de Tipperary, Waterford et Limerick; à sa mort, il fut enterré, avec son épouse, dans l'église de l'Hôpital, ou prieuré de Saint-Jean d'Any, au comté de Limerick, où se voit encore le tombeau des deux époux, avec leurs statues ou figures, en *alto relievo*, très-bien exécutées, mais dans le plus triste délabrement, et couchées à terre à côté du monument du vice-roi, père de Jordan (1).

N., dame de Latéragh, sa femme, était co-héritière avec sa sœur, épouse d'Alexandre de Passelieu (2), de Martin, seigneur de Latéragh

(1) J'ai fait graver ce monument, pour mon Mémoire généalogique, d'après l'esquisse que j'ai dessinée sur les lieux.

(2) *V*. Great Roll of the Pipe of Ireland, n° 111. (Compot comit. Tipperari. de ult. dimid' anno r. r. Edw. tertio, et de toto anno regni ejusd' quarto, id est de 1275 ad 1276.)

(*ibid*), issu, comme le témoignent ses armoiries (3), de la maison de Vavasor ou le Vavasseur, d'où sortit également la femme de Théobald-Walter le Bouteiller, souche des ducs, marquis et comtes d'Ormonde. (*Peerage.*)

Enfans :

1°. HEREWARD ou *Hervé;* par sa femme, baron de Emmeldene, dans le comté de Northumberland. Il mourut avant son père, sans laisser d'enfans.

Femme : Rameta, fille et héritière de Jean, fils de Jean, fils d'Odoardo Visconti, ou le vicomte, barons d'Emmeldene. (*Baronage, Lamb.*, *MS.*)

2°. GUILLAUME *l'aîné*, dont nous parlerons incessamment.

3°. GUILLAUME *le jeune*, seigneur de la ville et manoir de Tipperary, dans le comté de ce nom. (*Plea Roll.*)

Femme : Matilde, fille de Hugues de Tyrrel, baron de Castleknock, dont naquit un fils unique, Hugues de Marisco. Ce dernier mourut en 1312, sans enfans, après avoir constitué ses hoirs à la succession du domaine de Tipperary, ses deux cousins, Herbert, baron de Montemarisco, et Sylvestre de Marisco de Knockagh. (*Plea Roll.*, *Registres.*)

4°. JULIENNE DE MARISCO de Latéragh, femme de Henri le Bouteiller. (*Monasticon Hibernicum*, p. 191.)

---

(3) Armes de Latéragh : *D'or*, le fascé danché et en pointe, un lion rampant, *de sable;* le Vavasseur, de la Normandie, *d'or*, au fascé *d'azur*, le lion rampant, *de sable*, en pointe, et pour différence, trois losanges en chef, *de gueules*. (V. *Nobiliaire de Normandie*, vol. VI, p. 237, collect. de M. de Saint-Alais.) Les Vavasor de Yorkshire, baronet, *d'or*, au fascé danché, *de sable* (*Baronetage.*)



GUILLAUME DE MARISCO, chevalier, baron de Montemarisco, seigneur de Huntspill-Mareis, de Camley, de Latéragh, de Knockagh de Mynagh, de Nenagh, de Thorney, de l'Ormonde-inférieure, etc.; mourut en 1284 (*Registre*). Il fut deux fois marié; mais on ignore de quelle maison était issue sa première femme.

Première femme. *N*. *N*. (On croit qu'elle portait le nom baptismal de Jeanne.)

Deuxième femme. Christiana, fille de Robert de Burnell, seigneur de Bealgriffin. Elle survécut à son mari; et, dans son veuvage, elle paraît avoir été en grand crédit auprès du roi et à la cour d'Édouard I, qui a laissé des actes publics attestant ses sentimens pour cette dame. (1).

Enfans du premier lit :

1°. Jean de Marisco, qui a continué cette lignée.

2°. Jeanne de Marisco, femme de Théobald le Bouteiller, baron de Arklow, fils et héritier de Théobald-Walter le Bouteiller, premier baron de Arklow, et de Mahaude, fille de Robert le Vavasor. De ce mariage sont descendus les seigneurs, les ducs et les comtes d'Ormonde, encore existans en Irlande. (*Peerage.*)

Enfans du second lit :

(1) *V*. l'Appendice. Rot. claus. xiij. Edw. I.M. 12. (1285). *Ibid*. xxx. E. 1. (1302.)

3°. Guillaume, dont on parlera bientôt.
4°. Fulco, qui continua cette lignée.

JEAN DE MARISCO, chevalier, baron de Montemarisco, seigneur de Huntspill-Mareis, de Latéragh, etc., il est dit « opulentissimus totius Hiberniæ baro » (*Carte, Hist. d'Ormonde*). Lors du décès de son père, la douzième année du règne d'Édouard I (1284), ce roi lui accorda la permission de se rendre en Irlande. Jean de Merston, et Adam de Camley, ses fondés de pouvoir, furent chargés de soigner, en son absence, ses affaires en Angleterre. Cette permission, il est bon de l'observer, ne lui était accordée que pour un temps fort court. (*Plea Roll.*). Il mourut en 1289, laissant des enfans de deux femmes.

Première femme. N. N. Inconnue.

Seconde femme. Olivia. Elle réclama, la 19e année du règne d'Édouard I (1290), l'entière possession de l'île de Lundy, comme faisant partie de son douaire (1).

Enfant du premier lit.

Herbert, de qui nous parlerons ci-dessous.

Enfant du second lit.

Jordan, père de Nicolas; ce dernier a laissé cinq filles, ses héritières : mais point d'enfans mâles.

---

(1) Rot. claus. xviij. Edw. I, m. vij. dors. teste rege apud North Alverton xiij. die aprilis. (*Extrait de la Tour de Londres.*)

HERBERT DE MARISCO, chevalier, baron de Montemarisco; pair d'Irlande; seigneur de Huntspill-Mareis, de Camley, de Latéragh, de Cloghyr; co-seigneur de Nenagh, de Tipperary, de Roscrea, de Thurless et de Templemore; de son temps l'un des plus puissans seigneurs du royaume. Il eut de vives contestations avec Otho de Grandison, favori du roi Édouard II, en faveur duquel ce prince avait dépouillé Herbert d'une grande partie de ses terres (*Rolls*). Il mourut en 1336.

Femme. Sibylle, fille de Gautier de la Haye, *Escheator* d'Irlande.

Enfans :

1°. Étienne, de qui nous parlerons ci-après.

2°. Guillaume, mort avant son frère, vers l'année 1347, laissant un fils, Richard, prévôt (provost) de la maison des chevaliers de Saint-Jean d'Any, de Jérusalem, fondée par ses ancêtres, dans le comté de Limerick. Il vécut en 1340 et dans les années qui suivirent, et mourut sans avoir été marié. (*Monast. Hibernic.*, p. 422; *Plea Roll. Tipperary, anno xviij.* r. r. E. III, 1345.)

Une enquête judiciaire, ou *inquisitio post mortem*, après la mort du lord Étienne de Marisco, conservée dans la collection des manuscrits de la Bibliothéque de Lambeth, prouve jusqu'à l'évidence que ni Guillaume, *dit* fils de Herbert, ni Richard, fils de Guillaume, ne vivaient à l'époque du décès dudit lord Étienne (1).

(1) *V.* M. S. de Lambeth., codex DCXIII, p. 23. — Pour le précis d'enquête



ETIENNE DE MARISCO, chevalier, baron de Montemarisco, pair d'Irlande; fut créé pair d'Angleterre, le 15 mars 1360, par le roi Edouard III; seigneur de Huntspill-Mareis, de Latéragh, co-seigneur de Nenagh, etc. Il prenait beaucoup de part aux affaires publiques de son pays. N'ayant point eu d'enfans de son épouse (madame Lætitia), et ne possédant point de proches parens, *de integro sanguine,* de son nom et maison, il légua à sa mort, arrivée en 1374, tous ses biens-fonds, en Angleterre, au nombre de soixante-douze manoirs, (entre autres l'ancienne seigneurie de Huntspill-Mareis, partie de la succession de Geoffroy Fitz-Hervé de Montmorency, et de Gautier,

---

tenue à Féthard, dans le comté de Tipperary, par-devant Robert de Luzelburgh, *escheator* d'Irlande, et un jury de francs-tenanciers, pour statuer sur les droits de Jacques II, comte d'Ormonde, à la succession du lord Étienne de Marisco, *anno* 1376-7. « *Juratores fuere :* Johannes Maunsell, Robert Mancleret, Edmond Poer, Thom. Comyn, Joh. fil. et hæres Simoni Cantwell, Willielm Hackett, David Arcè, Joh. Fitz-Walter, Joh. Vale (Wall), Joh. Londres, David Wodelockt, Thom. Berte de Eli, Joh. Birningham, Will. Pokell, et Walter Salle », tous, auparavant ladite donation en faveur du comte d'Ormonde, anciens vassaux de la maison de Montmorency-Morrès. L'enquête déclare que feu le lord Étienne de Marisco, au moment de son décès, était fils unique et héritier universel du feu lord Herbert, son père. Lors de la publication de mon *Genealogical Memoir,* je n'avais point eu connaissance de ce document.

châtelain de Douay, ses ancêtres, ainsi que la plupart de ses possessions en Irlande, sauf des terres qu'il tenait *in capite de rege et per baroniam*, y compris les domaines de Latéragh, etc., lesquels sont tombés en partage au nouveau chef de la baronnie, successeur d'Étienne); il légua, dis-je, tous ses biens au chevalier sir John Trivet, pour en jouir sa vie durant, et passer à sa mort au comte d'Ormonde (Jacques II), son cousin, issu de sa grand'tante *de integro sanguine*, Jeanne de Marisco, femme de Théobald, baron de Arklow, aïeul de ce comte (1). C'est ici qu'il faut rectifier ce qu'avance Désormeaux : « que les domaines du connétable Hervé de Montmorency ont passé » à la maison d'Ormonde, à qui ils appartiennent encore (2). » Le généalogiste s'est trompé d'un intervalle de 169 ans. La donation qu'il fait remonter à l'année 1205, époque de la mort du connétable, ne s'accomplit effectivement qu'en 1375, et de la manière que nous venons de raconter.

La branche aînée de cette maison s'étant éteinte avec le lord Étienne, la succession devait passer à la branche puînée, issue de Fulco, fils de Guillaume, baron de Montemarisco (aïeul d'Étienne), et de Christiana, sa seconde femme, et frère du même lit de Guillaume, fils dudit baron de Montemarisco. Ce dernier possédait des propriétés très-considérables dans la baronnie inférieure d'Ormonde (Lower Ormond). Lors du décès de son père, en 1284, il escompta à l'échiquier pour les arrérages dus par son père pour ses fiefs (3). Nous le trouvons en procès, en 1312, avec Jean, fils de Pierre de Bermingham, lequel tenait de lui le château et la terre de Lisbonny, près Nenagh, pour le paiement de ses rentes. (*Plea*

(1) V. *Collinson, Hist. of Sommersetshire; Carte, Hist. of the House of Ormonde; Dugdale, Lodge, Carew M. S. Lambeth collect. Archdall peerage*, vol. IV.

(2) Désormeaux, Hist. de la maison de Montmorency, vol. I, p. 187.

(3) Compot. comit. Tipper de toto anno r. r. (regni regis) x, xj, xij (1283-4), per Walterum Uncle et Roberto de Sancto-Edmundo, vicecomitibus.

« Willielmus, filius Willielmi de Marisco, red. compot. de 53 li. 6 s. 8 d., pro placito Willielmi de Marisco militis, qui solvere debuit. » (*Plea Roll*, n° 13.)

Roll, l'an vj du règne d'Édouard II. 1312). Il mourut à Dublin, sans enfans, en 1313 : le nécrologe de l'annaliste sir James Ware le représente sous la dénomination non équivoque de « GUILLAUME DE MONTMORENCY. » Si l'on s'en rapportait sur la manière dont fut notifiée la mort de ce seigneur, à ce document très-délabré, on pourrait être induit en erreur par la ressemblance des deux noms de *Montmorency* et de *Montchency*, et croire qu'il a été confondu avec le lord Guillaume, dernier mâle de la maison de Montchency; mais tous les doutes sont levés par la mort de ce dernier lord, arrivée en 1287 ou 1289, c'est-à-dire 26 ans auparavant (comme les historiens gallois Warrington et Lhoyd en offrent la preuve), des suites de la chute du chateau de Rualyn ou Drofolan, dans le pays de Galles; le lord Stafford partagea le funeste sort du baron de Montchency (1).

FULCO DE MARISCO, seigneur de la basse Ormonde (Lower Ormond). Il fit construire, en 1304, le château de Rathailean (2), (la demeure, en dernier lieu, de mes père et grand-père) près de la ville de Nenagh, dans l'agréable vallée dite *Glaunafoucka* (*la vallée de Fulco*). Ce nom de Rathailean (la forteresse d'Éleanore) fut donné à l'édifice en l'honneur de l'épouse de Fulco, dame Éleanore (*irlandicè* Ailean), fille de Philippe-Mac-Giola-Caoimghin O'Kennedy, dynast ou prince d'Ormonde, qui lui avait octroyé en toute propriété le territoire sur lequel il fut construit. De ce mariage sortit GUILLAUME FITZ-FULCO DE ORMOND (*Plea Roll.*), seigneur de Knockagh.

On raconte que le dimanche après l'octave de la Saint-Martin de l'an

(1) Warrington, Hist. of Wales, p. 546; Lhoyd, Hist. of Cambria, p. 278; Ware, Annals.

(2) Les châteaux de Grange-Ailean et Lisbonnagh (*fort des soldats*) sont également son ouvrage. Tous ces châteaux, envahis par la tribu des serfs du nom de O'Kennedy, au commencement du XV[e] siècle, furent perdus pour les Morrès, jusqu'à mon grand-père, qui en fit de nouveau l'acquisition, vers le commencement du dernier siècle.

1330, Guillaume, avec son fils, Sylvestre (présentés par l'annaliste comme les beau-frère et neveux du feu Edmond le Bouteiller, comte de Carrick), réunis à leurs vassaux, livrèrent un combat sanglant au baron de la Frayne et à ses vassaux, tuèrent le lord Fulco de la Frayne, et dispersèrent ses adhérens (*Clynn. Annales*). L'épouse de Guillaume Fitz-Fulco de Marisco était Mahaud ou Jeanne le Bouteiller, sœur d'Edmond, comte de Carrick. Elle le rendit père 1° de Jordan-Fitz-William-Fitz-Fulco de Marisco, *dit* d'Ormond; 2° de Sylvestre de Marisco, qui a continué cette lignée; 3° de Richard ou Rickard de Marisco.

Le jour de la Toussaint 1335, ce Richard fut fait prisonnier avec plusieurs autres individus de son parti, dans une bataille livrée entre lui et Domnahl-Fionne O'Carroll, dynast de Ely-O'Carroll (*Clynn. Annales*). Son père fut contraint d'acheter sa liberté par la cession à O'Carroll de diverses de ses terres dans les pays d'Ormonde et d'Ely-O'Carroll (*Généalogie*). Richard fonda le château de Balyrickard, nommé plus tard *Balyrickard-Morrès*; il ne fut point marié, et, à sa mort, laissa ce château avec toutes ses terres dans l'Ormonde-inférieure, à son frère Sylvestre. (*Ibid.*)

Jordan Fitz-William Fitz-Fulco de Marisco, seigneur, en grande partie, de l'Ormonde-inférieure, seigneur de Thorney, de Mynagh, etc.; vécut vers la vingt-quatrième année du règne du roi Édouard II, c'est-à-dire en 1331, et ne mourut que long-temps après. (*Plea Roll.*) Il eut pour fils unique de *N. N.*, sa femme :

Guillaume Fitz-Jordan de Marisco, seigneur de Marisco-en-Ely, qui succéda aux possessions de son père. Ce dernier devint, par la mort sans enfans du lord Étienne, en 1374, chef de la maison de Montemarisco, et entra peu après en jouissance des domaines de Latéragh, de Thorney, de Mynagh, de Cluanyn-Gemenagh, etc., etc. N'ayant point eu d'enfans, il vendit, en 1378, du consentement de Marie, sa femme, les terres qu'il avait encore dans les marches de Ely, en Angleterre, à Thomas de Cockfield, prêtre; à Henri de Lessingham, et à

James Walsham (*Hist. de Kings-Lynn*). Après la mort de ce seigneur, la succession à la pairie de Montemarisco fut dévolue au fils unique de l'oncle de Guillaume, c'est-à-dire à Hervé, fils de Sylvestre.

SYLVESTRE DE MARISCO, seigneur de Knockagh, etc., est signalé dans l'histoire comme un personnage remuant et guerrier. Il tua dans un combat, en 1330, le baron Fulco de la Frayne; ayant succédé, en 1312, à une partie du patrimoine de son cousin Hugues de Marisco, sa prise de possession d'une moitié de la ville de Tipperary fut marquée par des excès nombreux et par les spoliations les plus coupables. (*Plea Roll.*) On l'accuse d'avoir brûlé et saccagé, en 1319, conjointement avec le lord John Fitz-Thomas, la ville et le monastère d'Athassel, au comté de Tipperary; et on ajoute que peu après, dans une de ses courses militaires en Italie, il épousa une noble dame de ce pays, fille d'un *podestat* de la ville de Lucques, mais d'origine romaine, qui lui apporta une dot énorme (1). Le rimailleur généalogiste de la famille raconte en mauvais vers ces deux faits. (V. *The Genealogical Memoir*).

Le nom de famille de l'épouse de Sylvestre nous manque; mais sa réputation de vertu est arrivée jusqu'à nous, attestée par la dénomination de « LA BONNE DAME », que l'histoire lui a conservée (*the good woman*), et qui porte témoignage du bien qu'elle répandit dans le pays qu'elle habitait; elle mourut avant son mari, et celui-ci érigea à sa mémoire, dans l'église abbatiale de Holy-Cross, audit comté de Tipperary, un tombeau magnifique en marbre noir, orné d'écussons aux armes du roi Édouard III, unis avec ceux de Marisco, le Bouteiller, Fitz-Gérald, et avec les armoiries de cette dame (une croix) (2) On ne trouve plus le nom de Sylvestre, après l'année 1340; ce qui fait croire que cette année fut la dernière de sa vie.

(1) La place éminente de *podestat*, ou de président de la république de Lucques, devait de toute nécessité être remplie par un étranger.

(2) Ce tombeau existe encore.



HERVÉ DE MARISCO ou DE MAREIS succéda à la pairie de Montemarisco après son cousin Guillaume Fitz-Jordan. Il décéda en 1405, à son château près de Thorny-Bridge, et fut enterré dans l'abbaye voisine de Inisloughnagh, à laquelle il donna le manoir de Grange-Hervé (*Monastic. Hibernic.*, p. 662). C'était un homme non moins remuant que son père. Au mépris des lois ou statuts barbares qui défendaient alors, sous peine de félonie et de délit de haute trahison, à un sujet du roi, issu du sang anglais ou anglo-normand, de contracter mariage avec les filles des anciens Irlandais, indigènes du pays, ce seigneur s'allia avec dame Ownia O'Meagher, fille et co-héritière du dynast de Ikerrin, seigneur de Templemore, qui lui apporta les manoirs de Bearnane, Templeree, etc. Il fit bâtir, dans une situation charmante, au territoire de Templeree, le beau château de Castle-Ownia, aujourd'hui *Casteliny*, ainsi nommé du nom de baptême de son épouse (Ownia, Awnia ou Winifrede), château qui fit long-temps partie du domaine des Morrès. Il y a lieu de croire, avec le savant M. Lodge, que cet Hervé de Mareis, à cause de son mariage, encourut (quoiqu'on n'en trouve nulle part des preuves judiciaires) la peine de la forfaiture; ou que lui-même, d'après l'exemple de plusieurs autres grands seigneurs anglo-irlandais, confondit, dans son titre de dynast irlandais la pairie de Montemarisco, en renonçant, de même que les comtes

de Desmond et ceux de la maison de Burgh (1), au privilége de siéger au parlement. Ce qu'il y a de certain, c'est que nul baron de Montemarisco depuis Hervé n'a réclamé l'exercice de ses droits parlementaires, soit à cause de l'état malheureux du pays, en proie à des dissensions intestines, soit par suite d'un esprit d'hostilité envers la domination anglaise, soit enfin par la réunion de toutes ces causes, associées à un sentiment d'orgueil. Sans prétendre décider cette obscure question, je dirai que mon tour étant arrivé de réclamer aujourd'hui ma réintégration dans les droits et priviléges de la pairie irlandaise de Montemarisco, ma position actuelle, la modicité de ma fortune, sont les seuls motifs qui se soient opposés jusqu'ici à ce que je réclamasse auprès de S. M. Britannique, amie de la justice et des anciens gentilshommes réduits à une condition pénible, la restitution de mes droits, des droits et des titres de mes ancêtres, obtenus et exercés d'abord en Angleterre, ensuite en Irlande, dès le onzième, le douzième et le treizième siècles.

SIR JAMES MORRÈS, chevalier banneret. Il était fils unique d'Hervé, baron de Montemarisco et d'Awnia O'Meagher, de Ikerrin,

(1) Le comte de Desmond, les seigneurs de la maison de Burgh, ces derniers sous les dénominations irlandaises de Mac William-Eichter, et Mac William-Oughter, et les de Marisco sous celle de Mac Murrish, ont tous prétendu à des distinctions supérieures à la pairie, et se sont long-temps éloignés du parlement. (V. *Camden*. *Ware*, etc.)

dame de Castleawnia; seigneur de Thorny-Clonoulty, de Latéragh, de Cluanyngemenagh, de Knockagh, de Balyrickard-Morres, de Bearnane, de Rathailean, de Grange-Eilean, de Lisbonnagh, et de la plus grande partie de la Basse-Ormonde; con-seigneur de Nenagh, de Roscrea, de Templemore et de Thurless (1).

Il n'était âgé que de dix ans lorsque son père mourut, en 1405; il lui succéda de droit dans la pairie de Montemarisco. Son cousin, le jeune comte d'Ormonde, Jacques le Bouteiller, quatrième du nom qui, cette année (1405), venait de succéder à feu son père Jacques III, s'affligea de voir combien était imparfaite l'éducation du jeune de Marisco (à l'exemple du dernier baron, son père, il n'entendait pas un seul mot d'anglais, et ne savait s'exprimer que dans la langue vernaculaire de l'île); il résolut, de concert avec le vice-roi député sir Stephen Scroope, de transporter le mineur en Angleterre, afin qu'il pût être élevé d'une manière plus digne de sa position et du rang qu'il devait tenir parmi ses compatriotes.

C'est encore vers ce temps que le même comte d'Ormonde justement reconnu pour le seigneur le plus érudit des cours de Henri IV, Henri V et Henri VI, pénétré de l'avantage des institutions nobiliaires pour des pays civilisés, obtint du roi Henri V l'établissement, pour l'Irlande, d'un bureau ou office, et d'un héraut d'armes, organisés sur le même pied qu'étaient déjà l'office et le héraut d'armes d'Angleterre (*Lodge Peerage*). C'est lui aussi qui substitua le premier aux mots français LE BOUTEILLER, et DE MARISCO ou DE MAREIS, des noms ou dénominations purement anglaises (mais ayant absolument une même étymologie); de BUTLER et MORRÈS, afin de rendre les noms et les individus à la fois plus nationaux et plus britanniques.

Sir James Morrès servit d'abord en France sous les drapeaux victorieux de Henri V. Il se déclara ensuite, conjointement avec son cousin Guillaume de Mareis, chevalier, écuyer du malheureux roi

(1) V. la Biblioth. de Lambeth, codex DCXI, p. 91, *anno* 1460-1469. M. S. S. Carew, état nominatif des fiefés du comté de Tipperary.

Henri VI (dernier rejeton de la branche d'Uffton) et Jacques V, comte d'Ormonde, partisans de la maison de Lancastre. Après la mort tragique du comte d'Ormonde, décapité par ordre d'Édouard IV, chef des Yorkistes, le 1er. mai 1461, à Newcastle, sir James Morrès partagea la disgrâce de la maison d'Ormonde. Nous ne le retrouvons plus que dans les années 1461 et 1469, parmi les propriétaires des fiefs du comté de Tipperary, où il est désigné comme con-seigneur des villes de Nenagh, Roscrea, Thurless et Templemore. (*MS. Lambeth.*)

D'après ces faits historiques, peut-être serait-il plus convenable et plus vrai de dater de la chute de la faction lancastrienne, dans laquelle sir James fut enveloppé, l'époque où la maison de Morrès cessa d'exercer ses droits parlementaires, que de rapporter ce fait au temps du baron Hervé, son père. Les conjectures de M. Lodge ne sont pas plus solidement établies en faveur de la dernière hypothèse que ne peuvent l'être les miennes pour la première; d'autant plus qu'il se trouve plusieurs exemples de droits perdus et de priviléges abandonnés lors des guerres civiles des maisons d'York et Lancastre, tandis qu'on ne trouve pas une seule condamnation ou proscription enregistrée pour cause d'infraction aux lois qui prohibaient le mariage entre les Anglo-Normands et anciens Irlandais.

Femme. Lucia Arundel, fille d'Edmond, *dit* lord Arundel of the Stronde (*Hollingshead*, *Campion*, *Cox*, etc.), au comté de Cork (1), dont il naquit un fils Jean et trois filles.

---

(1) Elle avait pour sœur Alicia Arundel, épouse de sir Laurence Carew, baron d'Idrone, en Irlande, souche des Carew de Haccomb, au comté de Devonshire. Edmond Arundel, père de lady Morrès, était frère puîné de sir John Arundel, lord-maréchal d'Angleterre (tige des lords Arundel, de Trerice et de Wardour), et l'un des fils de John-Fitz-John Arundel, chevalier, et d'Élisabeth, fille et héritière de sir Oliver Carminow, chevalier, et d'Élisabeth, fille de John Holland, duc d'Excestre, et d'Élisabeth, son épouse, fille de Jean, duc de Lancastre, roi de Castille, quatrième fils du roi Édouard III. Sir Oliver est enterré, avec son épouse, dans l'église dite *The Friars,* à Bodmin, dans le comté de Cornwall. On voit encore leur tombeau avec leurs statues; la dame porte une couronne ducale sur la tête. (V. *Gentleman's Magazine* pour le mois de mars, *anno* 1822, p. 134.)

SIR JOHN MORRÈS, chevalier, fils aîné de sir James (*Peerage*, *Lodge*, vol. IV, p. 138), seigneur de Latéragh, de Thorny, et de Thorny-Bridge; de Knockagh, de Cluanyn-Gemenagh de Farney, de Bearnanc, de Balyrickard-Morres et la plus grande partie du pays d'Ormonde inférieure ou *Lower-Ormond*, etc. Ce fut l'un des partisans les plus zélés de la maison de Lancastre. Une absence de plusieurs années qu'il fit en Angleterre, jointe à l'éloignement prolongé de son père, lui fit perdre la presque totalité de ses biens-fonds, tant au pays d'Ormonde inférieure que dans d'autres lieux.

L'Irlande à cette malheureuse époque était divisée, comme l'Angleterre, en deux factions soi-disant d'York et de Lancastre, mais qui n'étaient effectivement rien autre chose que le noyau d'une conspiration générale des descendans des Irlandais *Milésiens* ou *semi-indigènes*, dépossédés depuis trois cents années d'une partie considérable de leurs terres par les Anglo-Normands, qui les avaient défrichées et cultivées, contre les colons industrieux, et pour s'emparer de leurs biens. A ce sujet, l'abbé historien Mac Geoghegan s'exprime avec moins de philosophie que de malignité. Voici ses termes : « Dans le sens des auteurs anglois, ne penseroit-on pas que les nou» veaux Irlandais furent les aborigènes d'Irlande? Ne diroit-on pas » que l'usurpation du bien d'autrui étoit une vertu chez ces étran» gers, et qu'elle devint une injustice criante chez les anciens Irlan-

» dais qui regagnaient par les armes une partie de ce qu'on leur avait » enlevé si injustement deux ou trois siècles auparavant? » (*Hist. d'Irl.*, vol. II, p. 189, n.)

Qu'aurait-il dit, cet abbé, si, trois ou quatre cents ans plus tôt, les descendans des *véritables* aborigènes du pays, dont les ancêtres avaient été dépouillés de leurs possessions et opprimés impitoyablement par les ancêtres de M. l'abbé Mac-Geoghegan et ses compatriotes, si ces braves gens eussent, les armes à la main, chassé les usurpateurs milésiens? Cette reprise de possession par la force des armes aurait-elle été accueillie par les habitans spoliés comme un acte de justice?

Quoi qu'il en soit, les insurgés de race irlandaise, trouvant l'occasion propice, tombèrent comme un torrent impétueux sur les colons paisibles, massacrant un grand nombre des leurs, et semblables à ces oiseaux vagabonds qui s'introduisent dans les nids des animaux moins forts de leur espèce, s'en rendirent maîtres; l'écume de ces tribus ou *septs* envahit les propriétés et les manoirs des barons Anglo-Normands. Des barbares qui n'avaient habité jusqu'alors que des cabanes couvertes de chaume, prétendus descendans de tribus dont les anciens chefs légitimes, tous liés de consanguinité avec nous, et tous nos alliés, étaient pour la plupart morts sans héritiers, entrèrent *vi et armis* dans le domaine des Morrès, dans les pays d'Ormonde, d'Ikerrin et dans les baronnies contiguës; s'établirent dans nos propriétés, usurpant les noms et les titres de leurs anciens maîtres; et, les transmettant à leur postérité (1). Un tiers seulement de notre territoire nous resta.

---

(1) Chez les anciens Irlandais, dits *Milésiens*, de même que chez les montagnards écossais, où chaque chef ou toparch ne cherchait qu'à se rendre plus puissant que son voisin, le chef avait coutume d'octroyer librement, et sans condition quelconque, le privilége de porter son propre nom, à tout son *sept* ou tribu, composé (outre ses parens, vassaux et serfs) de vagabonds, de malfaiteurs étrangers ou indigènes, enfin d'affiliés de toute espèce. Il est résulté de cet état de choses, que parmi

SIR JOHN MORRÈS, chevalier, fils aîné de sir James (*Peerage, Lodge*, vol. IV, p. 138), seigneur de Latéragh, de Thorny, et de Thorny-Bridge; de Knockagh, de Cluanyn-Gemenagh de Farney, de Bearnanc, de Balyrickard-Morres et la plus grande partie du pays d'Ormonde inférieure ou *Lower-Ormond*, etc. Ce fut l'un des partisans les plus zélés de la maison de Lancastre. Une absence de plusieurs années qu'il fit en Angleterre, jointe à l'éloignement prolongé de son père, lui fit perdre la presque totalité de ses biens-fonds, tant au pays d'Ormonde inférieure que dans d'autres lieux.

L'Irlande à cette malheureuse époque était divisée, comme l'Angleterre, en deux factions soi-disant d'York et de Lancastre, mais qui n'étaient effectivement rien autre chose que le noyau d'une conspiration générale des descendans des Irlandais *Milésiens* ou *semi-indigènes*, dépossédés depuis trois cents années d'une partie considérable de leurs terres par les Anglo-Normands, qui les avaient défrichées et cultivées, contre les colons industrieux, et pour s'emparer de leurs biens. A ce sujet, l'abbé historien Mac Geoghegan s'exprime avec moins de philosophie que de malignité. Voici ses termes : « Dans le sens des auteurs anglois, ne penseroit-on pas que les nou» veaux Irlandais furent les aborigènes d'Irlande? Ne diroit-on pas » que l'usurpation du bien d'autrui étoit une vertu chez ces étran» gers, et qu'elle devint une injustice criante chez les anciens Irlan-

» dais qui regagnaient par les armes une partie de ce qu'on leur avait » enlevé si injustement deux ou trois siècles auparavant? » (*Hist. d'Irl.*, vol. II, p. 189, n.)

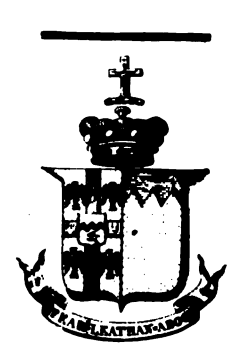
Qu'aurait-il dit, cet abbé, si, trois ou quatre cents ans plus tôt, les descendans des *véritables* aborigènes du pays, dont les ancêtres avaient été dépouillés de leurs possessions et opprimés impitoyablement par les ancêtres de M. l'abbé Mac-Geoghegan et ses compatriotes, si ces braves gens eussent, les armes à la main, chassé les usurpateurs milésiens? Cette reprise de possession par la force des armes aurait-elle été accueillie par les habitans spoliés comme un acte de justice?

Quoi qu'il en soit, les insurgés de race irlandaise, trouvant l'occasion propice, tombèrent comme un torrent impétueux sur les colons paisibles, massacrant un grand nombre des leurs, et semblables à ces oiseaux vagabonds qui s'introduisent dans les nids des animaux moins forts de leur espèce, s'en rendirent maîtres; l'écume de ces tribus ou *septs* envahit les propriétés et les manoirs des barons Anglo-Normands. Des barbares qui n'avaient habité jusqu'alors que des cabanes couvertes de chaume, prétendus descendans de tribus dont les anciens chefs légitimes, tous liés de consanguinité avec nous, et tous nos alliés, étaient pour la plupart morts sans héritiers, entrèrent *vi et armis* dans le domaine des Morrès, dans les pays d'Ormonde, d'Ikerrin et dans les baronnies contiguës; s'établirent dans nos propriétés, usurpant les noms et les titres de leurs anciens maîtres; et, les transmettant à leur postérité (1). Un tiers seulement de notre territoire nous resta.

(1) Chez les anciens Irlandais, dits *Milésiens*, de même que chez les montagnards écossais, où chaque chef ou toparch ne cherchait qu'à se rendre plus puissant que son voisin, le chef avait coutume d'octroyer librement, et sans condition quelconque, le privilége de porter son propre nom, à tout son *sept* ou tribu, composé (outre ses parens, vassaux et serfs) de vagabonds, de malfaiteurs étrangers ou indigènes, enfin d'affiliés de toute espèce. Il est résulté de cet état de choses, que parmi

Sir John Morrès de Latéragh eut pour successeur Olivier, son fils, qui a continué la filiation, et un fils, nommé John, tige de la branche dite de Knockagh, et de celle de Castlemorrès, dont nous parlerons plus bas.

Femme. ANNE, fille aînée de sir Robert Dillon, chevalier, seigneur de Proudston, au comté de Meath, et de N., fille de sir James de Birmingham de Carbury (1).



SIR OLIVIER MORRÈS, chevalier, chef du nom et armes des Montmorency d'Irlande, baron, par prescription, de Montemarisco, dans la pairie dite *dormante* de cette île (*Peerage*); seigneur de Thorny, de Latéragh, de Knockagh, de Cluanyn-Gemenagh, de Castleownya, de Farny-Bridge, de Thorny-Bridge, de Bearnane, de Balyrickard-Morrès,

---

cent individus, porteurs du nom du chef, souvent pas un seul n'était issu de son sang : ainsi l'un des premiers devoirs de l'homme, celui de veiller à l'honneur de son nom, et de le transmettre sans tache à sa postérité, devint illusoire. Encore aujourd'hui, parmi des milliers d'hommes, en Irlande, porteurs des noms Milésiens, précédés de l'*O*, et du *Mac* ou de l'anglo-normand *Fitz*, il ne se trouve pas un individu, sur cinq cents, qui ait véritablement droit à ces noms.

(1) *Lodge Peerage*, vol. IV, p. 138, sir Robert Dillon est tige des comtes de Roscommon, du lord de Clonbroc, pair d'Irlande ; des barons Dillon de Lismullen, etc.

de Balymorrès, de Balycash, etc., dans le comté de Tipperary ; et de Grantstown, Offerleathan, Derrymore, Derryleathan, Derrin-Oliver, Donaghmore, etc., dans le comté de la Reine (Queen's County). Il est connu sous les *sobriquets* (1) d'ILIVEAR O'FEARLEOGHAN, c'est-à-dire, Olivier le Lion ; et d'ILIVEAR FEARLEATHAN, Olivier le Fort ou le Puissant; dénomination qui est passée à la paroisse, dans le pays d'Ossory, nommée *Offerlehan*, autrement *O'Fearleathan.* Ce terme était aussi le cri de guerre de la postérité de ce seigneur (2). Les naturels du pays ne le nommèrent jamais autrement que par lesdits sobriquets, ou MACMURRISH (3).

Il aida efficacement le comte d'Ormonde, son beau-père, à conquérir sur le *sept* ou tribu de Fitz-Patrick, une grande partie du territoire d'Ossory, dont il garda pour lui-même les terres dénommées ci-dessus.

Sir Olivier Morrès, alors la gloire de sa race, mourut dans son château de Grantstown, dont il fit bâtir le donjon ou grosse tour-ronde, d'après le modèle des donjons ou tours-rondes de Nenagh, Knockagh et Latéragh, érigées par ses ancêtres. Il fit bâtir plusieurs autres forteresses dans le pays, pour s'assurer la possession de ses conquêtes en Ossory; les plus considérables étaient les châteaux-forts de Derinoliver, de Derry-Leathan, de Donaghmore, etc. Le comte Pierre d'Ormonde, pendant qu'il remplissait les fonctions de vice-roi, fit chevalier le baron de Montemarisco, son beau-fils.

---

(1) Les Irlandais ont l'habitude de désigner par un sobriquet quelconque tout homme marquant du pays, et en général ils caractérisent de la sorte tous leurs voisins.

(2) Le cri de guerre de cette branche des Morrès est *Fearleathan-aboo*, ou *Fearleoghan-aboo;* et celui de leurs ennemis héréditaires, les Fitz-Patrick, *Fear-ladir-aboo*, gloire ou suprématie à l'homme fort! Le cimier des Fitz-Patrick est un dragon, surmonté d'un lion qui le dompte.

(3) *Peerage*, vol. IV, p. 21.

Femme. Lady Elisha Butler, quatrième fille de Pierre, comte d'Ormonde et d'Ossory, vice-roi d'Irlande, et de lady Marguerite Fitz-Gérald, cette dernière deuxième fille de Gérald, huitième comte de Kildare, et d'Alison, fille et co-héritière de Roland Fitz-Eustace, baron de Portlester, chancelier d'Irlande, sa première femme (1).

Les enfans de sir Olivier Morrès et de lady Elisha Butler furent : 1° Olivier-Oge (le jeune), son successeur, et 2° Edmond Morrès, écuyer. Ce dernier eut pour femme Eillane (*dite* Anne), fille de Conogher Mac-y-Brien-O'Gonagh, de Carig-O'Goniel, seigneur ou dynast de Pobble-O'Brien, au comté de Limerick, dont il naquit un fils : William (*Rolls*), mort sans avoir été marié, et une fille : Eillane Ny Morrès, qui hérita de son frère. Elle épousa Walter Butler, seigneur de Noddston, au comté de Tipperary, quatrième fils de Jacques, comte d'Ormonde (cousin germain de son père), auquel elle apporta en dot des terres considérables à Moyaliff, etc., dans ce dernier comté, et d'autres dans celui

(1) La mère d'Alison Fitz-Eustace était Mahaud, fille de Jenico d'Artois, chevalier, veuve de Jean, fils de sir John Dowdall, de Newtown. Les autres filles du comte de Kildare, sœurs de lady Marguerite, étaient lady Éléonore, femme 1° de Donald-Mac Fineen-Mac Carthy-Reagh, dynast de Carbery; et en secondes noces de Calvach O'Donnell, dynast de Donegall; Elisabeth, épouse de Christophe Flemming, lord Slane; Alison, Eustachia, et Jeanne, dont l'une épousa O'Neill, prince de Tyrone. Gérald, neuvième comte de Kildare, était frère de père et mère de la comtesse d'Ormonde, et oncle de lady Morrès. Cette dernière avait pour sœurs et frères lady Margaret Butler, femme en premières noces d'Ulic de Burgh, et mère d'Ulic, dit *Nagan*, premier comte de Clanrickarde; en secondes noces de Barnabas, premier baron de l'Ossory supérieur; ou suivant d'autres de Thomas, fils puîné du comte de Desmond (*Lodge Archdall* vol. 1, p. 128; vol. II, p. 334; vol. IV, p. 21); Lady Catherine Butler, femme 1° de Richard, lord de Poher, 2° de Jacques, comte de Desmond; lady Jeanne Butler, épouse de James Butler, lord de Dunboyne; lady Éléonore Butler, femme de Thomas Butler, baron de Cabir; et lady Ellen Butler, femme de Donogh O'Brien comte de Thomond : ses frères, James, neuvième comte d'Ormonde; Richard, premier vicomte de Montgarret; et Thomas, dont la fille unique et héritière épousa 1° Rory-Oge O'More, seigneur de Leix, et 2° Maurice Fitz-Gérald de Lackagh.

de Waterford (1). Lady Elisha Morrès, après le décès de sir Olivier, épousa en secondes noces, avant l'année 1530, Gérald-Mac-Shane Fitz-Gérald, de Dromana (de la maison de Desmond), vicomte de Decies. (Voyez *Lodge, Peerage*, vol. IV, p. 21.)

OLIVIER-OGE MORRÈS, écuyer, dit *Ilevear-oge-Mac-'Ileavear-Leathan-agus-Leoghan*, c'est-à-dire, Olivier-le-Jeune, fils d'Olivier-le-Puissant, et le Lion, seigneur de Latéragh, de Thorny-Clonoulty, de Cluanyn-Gemenagh, de Farny-Bridge, de Balyrickard-Morrès, etc. C'était un homme renommé dans son pays pour sa générosité et ses vertus hospitalières. Ces qualités, qu'il possédait dans un degré excessif, le jetèrent même dans des embarras pécunaires dont il ne put sortir que par la vente qu'il fit à ses parens, Thomas, comte d'Ormonde, Jean Morrès de Cloghbalyshane, et Redmond ou Reymond, fils de ce dernier, des terres et châteaux de Knockagh, Templemore, Castle-Oynia, Bearnane, Moyaliff, et une *colpe* de terre à Latéragh. Se voyant compromis avec plusieurs membres de sa maison dans les malheureuses guerres civiles où son pays était en proie, il se détermina, en 1588, après avoir achevé ses ventes et réglé ses affaires de famille, à passer en France, où il mourut en 1595. (*Registre Epitaphe.*) Son corps, conformément à l'usage religieusement observé à cette époque, lors de la mort en pays étranger d'un gentilhomme irlandais, fut transporté en Irlande, et déposé dans le caveau de son père, dans l'église abbatiale de Holy-Cross, au comté de Tipperary, où il existe encore. (*Voir* son élégie, dans le *Genealogical Memoir.*)

---

(1) M. Lodge donne pour épouse à ce Walter Butler, la mère de Eillane Ny-Morrès, fait absolument faux; le fils unique de Walter est généralement nommé, à cause de sa mère, Pierce (Pierre) *Mac Eillane* Butler. Ce dernier intenta un procès à Olivier-Oge Morrès et à Reymond Morrès de Templemore, pour empêcher la vente que leur faisait Olivier-Oge, des terres de Latéragh, les *Mac-Eillane Butler* ayant, disait-il, des prétentions à la succession, au cas que les fils d'Olivier vinssent à mourir sans postérité.

Première femme. HANNAH, l'une des *dix*, ou (si nous ajoutons foi aux traditions) l'une des *vingt* charmantes filles de Jean-Mac-Connor O'Mulryan, de Bakeston-Castle, dynast de Wotheny-O'Mulryan, dit *Shane O'Trean-agus-Troghan-na-Trogh*, *id est* Jean *le Brave*, dit *le corbeau aux enfans*, par allusion à son caractère, à son teint foncé, et sa nombreuse famille; et de N. Purcell, fille du baron de Loughmoe, seigneur de Bakeston (1).

Deuxième femme, dont il n'eut point d'enfans : *Eléanor* deuxième fille de Roland et sœur de James Fitz-Eustace, vicomtes de Baltinglass, *dite* lady Morrès-Baltinglasse (*Rolls-Office*). Elle était veuve de sir Edmond Butler, de Roscrea, frère de Thomas, dixième comte d'Ormond, cousin d'Olivier.

Enfans d'Olivier-Oge et de Hannah Ny-Mulrian, sa première femme.

1°. JEAN MORRÈS, qui a continué cette lignée.

2°. *Geoffroy*, seigneur de Grantstown, etc.; il mourut âgé de cent dix ans en 1689, au village de Coragheen près de Rathailean en Ormonde (*Prérogative*). Son fils unique Edouard Morrès, écuyer, mourut longtemps avant lui, ne laissant qu'un fils unique nommé Edmond, de Mary, son épouse, quatrième fille de Thomas Butler, seigneur de Brittas-Castle, près de Thurless, écuyer (de la maison de Dunboyne); lequel *Edmond Morrès*, écuyer, seigneur de Grantstown, fut tué à la bataille d'Aughrim le 12 juillet 1691, combattant pour la maison de Stuart contre le prince d'Orange, à côté de ses cousins, Jacques,

(1) C'étaient les plus belles femmes de la province de Munster; elles avaient été mariées aux chefs des premières maisons du pays : Honora s'allia avec le célèbre Jacques Fitz-Maurice-Fitz-Gérald de Desmond, tué, en 1579, en combattant contre le gouvernement cruel de la reine Élizabeth (*Peerage*, vol. I, p. 72). Il était le neveu paternel de Jacques, quinzième comte de Desmond. Anastasia, autre sœur de Hannah, était femme de Jean Morrès, écuyer, *oncle* d'Olivier. Les autres sœurs formèrent alliance, l'une avec Fitz-Gérald, chevalier de Glin ou de la Vallée, une autre avec Browne de Camus, etc., etc. Le château de Bakeston, plutôt Beck'ston (bourg de Rébecca), est situé près de Holy-Cross.

Hervé, Mathieu et Reymond, tous de la branche aînée de Balyrickard-Morrès. Le vainqueur, lors de son avénement au trône, confisqua le patrimoine du colonel Edmond Morrès (1), et le donna à Richard Fitz-Patrick, lord Gowran, d'une famille depuis bien des années, ennemie héréditaire des Montmorency-Morrès. Edmond Morrès représentait le comté de la Reine au parlement du roi Jaques II, en 1689. Déjà en 1642, et dans les années suivantes, il avait assisté, comme membre du conseil suprême des Catholiques, aux débats et aux conférences politiques de cette assemblée, tenus dans la ville de Kilkenny. Le colonel Edmond Morrès de Grantstown mourut sans enfans légitimes (2).

JEAN MORRES DE BALYRICKARDMORRÈS, *dit* John of Vals,

---

(1) Le roi Guillaume III concéda, le 12 octobre 1696, à Richard Fitz-Patrick, lord Gowran, le patrimoine d'Edmond Morrès, écuyer, tué à Aughrim, savoir : les terres, châteaux et manoirs de Grantstown, Donaghmore, Rathindornagh, Barnabalymaragh, Lower-Derry, Bealady, N. E. of Derry-Leathan, Cramross, Maherybeg, Balinrawley-Wood, or Clanconragh, Mongamore, etc., dans le Queens-County (*Peerage*, vol. II, p. 347), en tout dix-huit mille arpens de terre.

(2) Il eut un fils, *bâtard*, dont le petit-fils, dernier de cette branche illégitime, périt à Dunkerrin, lors de l'insurrection de 1798 : son nom était (je crois) Edmond.

baron de Morrès de Latéragh (1), chef de sa maison, et lord, par prescription, de Marisco et de Montemarisco (Montmorency) dans le *Peerage*, ou la pairie d'Irlande (2), seigneur de Latéragh (3), de Thorny-Clonoulty, de Cluanyn-Gemenagh (4), de Balynderry, de Balycash, de Balymorrès, de Balyrickard, etc. Il servit d'abord dans l'armée Irlandaise, *dite* Catholique, contre la reine Elizabeth (5). L'annaliste O'Sullevan raconte qu'il se défendit avec intrépidité, en 1600, dans son château de Latéragh, contre ce même O'Sullevan, de Burgh baron de Leitrim, et autres chefs catholiques; mécontens, sans doute, de ce que le baron de Morrès s'était uni au comte d'Ormonde, pour négocier la paix avec les Anglais, quoique l'auteur ne dise point formellement que ce fut là le vrai motif des hostilités qui s'élevèrent entre ses amis et lui. (V. l'*Appendice.*) Quoi qu'il en soit, ne pouvant plus supporter la domination oppressive des Anglais sur les catholiques, le baron de Morrès, suivant l'exemple de feu son père, s'expatria, en 1607, se refugiant d'abord en Espagne, et ensuite en France, en 1608-9; il fut dans ce dernier pays accueilli de la manière la plus flatteuse par le connétable Henri de Montmorency, qui le reconnut pour son parent. Il accompagna, en 1621, Henri II, duc de Montmorency, dans la campagne où celui-ci commandait l'armée royale envoyée contre les protestans insurgés du Languedoc. Blessé à mort devant le château de Vals, dans le Vivarais, le 7 mars 1621, il mourut quelques heures après, entre les bras

(1) Désormeaux seul le qualifie *marquis*. (*Hist. de Montmor.*, vol. III, p. 217.)

(2) En Angleterre aussi, la famille de Marisco tenait, dans le principe, par prescription, le rang de baron parlementaire. (*Peerage.*)

(3) Ce fut lui qui vendit le château de Latéragh à Reymond Morrès de Templemore, écuyer, en conservant seulement pour lui et sa postérité le droit exclusif de sépulture dans l'église.

(4) *V.* l'histoire d'Irlande, dite *Pacata Hibernia*, p. 58. Il est nommé Mac-Morrish.

(5) O'Sullevan, Hist. catholic., Hiber., p. 190. *V.* l'APPENDICE, extrait du *Genealogical Memoir*.

même du duc Henri, qui déplora aussi amèrement la perte du baron de Morrès, dit un témoin oculaire (1), que si c'eût été son père, son frère, ou l'un de ses plus proches parens.

Première femme. Onora ou Honora, fille de Rory-Oge O'More, le redoutable dynast de Leix, qui fut tué, le 30 juin 1578, par Barnabas Mac Gil-Patrick (Fitz-Patrick), lord baron d'Upper-Ossory, partisan zélé du gouvernement anglais (2). Onora mourut en 1600 (*Généalogie*) ou en 1604.

Deuxième femme. N. fille de Mac-Egan, chef du nom; il ne résulta point d'enfans de ce second mariage.

Enfans de Jean de Morrès et d'Onora Ny-More.

1°. JOHN-OGE FITZ-JOHN, qui a continué la lignée.

2°. MATHIEU dit *Mawe*, seigneur de Kilgarvan, dans l'Ormonde inférieure. Lors de la mort de son père, la dix-huitième année du règne du roi Jacques Ier (1621), il eut livrée (relevée) de ses terres (*Rolls office, Dublin*). Il mourut en 1631 ; et son fils William, *dit* de Montmorrès, eut également livrée de ses terres (*ibid*). Le successeur de William fut Nicholas, dernier propriétaire de Kilgarvan ; il eut en outre une fille, N., qui fut héritière de son frère. Nicholas, seigneur de Kilgarvan, eut *un fils illégitime* nommé aussi *Nicholas*, qui se maria avec la *fille illégitime* de Fitz-Gérald de Carigoran, au comté de Clare ;

(1) *V.* l'Appendice. Extrait du *Genealogical Memoir.*

(2) Après la mort du dynast de Leix, sa famille fut proscrite, et tous ses enfans mineurs, conformément à l'usage du pays, mis en FOSTERAGE, c'est-à-dire en nourrice, chez ses amis et ses parens, qui leur rendaient tous les soins d'un père et d'une mère. Onora Ny-More se trouva de la sorte sous la protection de Owen-Mac-Donogh-Oge O'Kennedy, seigneur de Balycapple, chez lequel fut élevé en même temps Jean Fitz-Oliver-Oge Morrès. S'étant attachés mutuellement dès l'enfance, ils furent unis en mariage, du consentement de leurs familles respectives, entre les années 1585 et 1590. (*The Genealogical Memoir; Sydney's state Letters.*)

baron de Morrès de Latéragh (1), chef de sa maison, et lord, par prescription, de Marisco et de Montemarisco (Montmorency) dans le *Peerage*, ou la pairie d'Irlande (2), seigneur de Latéragh (3), de Thorny-Clonoulty, de Cluanyn-Gemenagh (4), de Balynderry, de Balycash, de Balymorrès, de Balyrickard, etc. Il servit d'abord dans l'armée Irlandaise, *dite* Catholique, contre la reine Elizabeth (5). L'annaliste O'Sullevan raconte qu'il se défendit avec intrépidité, en 1600, dans son château de Latéragh, contre ce même O'Sullevan, de Burgh baron de Leitrim, et autres chefs catholiques; mécontens, sans doute, de ce que le baron de Morrès s'était uni au comte d'Ormonde, pour négocier la paix avec les Anglais, quoique l'auteur ne dise point formellement que ce fut là le vrai motif des hostilités qui s'élevèrent entre ses amis et lui. (V. l'*Appendice.*) Quoi qu'il en soit, ne pouvant plus supporter la domination oppressive des Anglais sur les catholiques, le baron de Morrès, suivant l'exemple de feu son père, s'expatria, en 1607, se refugiant d'abord en Espagne, et ensuite en France, en 1608-9; il fut dans ce dernier pays accueilli de la manière la plus flatteuse par le connétable Henri de Montmorency, qui le reconnut pour son parent. Il accompagna, en 1621, Henri II, duc de Montmorency, dans la campagne où celui-ci commandait l'armée royale envoyée contre les protestans insurgés du Languedoc. Blessé à mort devant le château de Vals, dans le Vivarais, le 7 mars 1621, il mourut quelques heures après, entre les bras

---

(1) Désormeaux seul le qualifie *marquis.* (*Hist. de Montmor.*, vol. III, p. 217.)

(2) En Angleterre aussi, la famille de Marisco tenait, dans le principe, par prescription, le rang de baron parlementaire. (*Peerage.*)

(3) Ce fut lui qui vendit le château de Latéragh à Reymond Morrès de Templemore, écuyer, en conservant seulement pour lui et sa postérité le droit exclusif de sépulture dans l'église.

(4) *V.* l'histoire d'Irlande, dite *Pacata Hibernia*, p. 58. Il est nommé Mac-Morrish.

(5) O'Sullevan, Hist. catholic., Hiber., p. 190. *V.* l'Appendice, extrait du *Genealogical Memoir.*

même du duc Henri, qui déplora aussi amèrement la perte du baron de Morrès, dit un témoin oculaire (1), que si c'eût été son père, son frère, ou l'un de ses plus proches parens.

Première femme. Onora ou Honora, fille de Rory-Oge O'More, le redoutable dynast de Leix, qui fut tué, le 30 juin 1578, par Barnabas Mac Gil-Patrick (Fitz-Patrick), lord baron d'Upper-Ossory, partisan zélé du gouvernement anglais (2). Onora mourut en 1600 (*Généalogie*) ou en 1604.

Deuxième femme. N. fille de Mac-Egan, chef du nom; il ne résulta point d'enfans de ce second mariage.

Enfans de Jean de Morrès et d'Onora Ny-More.

1°. John-Oge Fitz-John, qui a continué la lignée.

2°. Mathieu dit *Mawe*, seigneur de Kilgarvan, dans l'Ormonde inférieure. Lors de la mort de son père, la dix-huitième année du règne du roi Jacques Ier (1621), il eut livrée (relevée) de ses terres (*Rolls office, Dublin*). Il mourut en 1631; et son fils William, *dit* de Montmorrès, eut également livrée de ses terres (*ibid*). Le successeur de William fut Nicholas, dernier propriétaire de Kilgarvan; il eut en outre une fille, N., qui fut héritière de son frère. Nicholas, seigneur de Kilgarvan, eut *un fils illégitime* nommé aussi *Nicholas*, qui se maria avec la *fille illégitime* de Fitz-Gérald de Carigoran, au comté de Clare;

---

(1) *V.* l'Appendice. Extrait du *Genealogical Memoir.*

(2) Après la mort du dynast de Leix, sa famille fut proscrite, et tous ses enfans mineurs, conformément à l'usage du pays, mis en fosterage, c'est-à-dire en nourrice, chez ses amis et ses parens, qui leur rendaient tous les soins d'un père et d'une mère. Onora Ny-More se trouva de la sorte sous la protection de Owen-Mac-Donogh-Oge O'Kennedy, seigneur de Balycapple, chez lequel fut élevé en même temps Jean Fitz-Oliver-Oge Morrès. S'étant attachés mutuellement dès l'enfance, ils furent unis en mariage, du consentement de leurs familles respectives, entre les années 1585 et 1590. (*The Genealogical Memoir; Sydney's state Letters.*)

SIR JOHN MORRÈS, chevalier, fils aîné de sir James (*Peerage, Lodge,* vol. IV, p. 138), seigneur de Latéragh, de Thorny, et de Thorny-Bridge; de Knockagh, de Cluanyn-Gemenagh de Farney, de Bearnanc, de Balyrickard-Morres et la plus grande partie du pays d'Ormonde inférieure ou *Lower-Ormond*, etc. Ce fut l'un des partisans les plus zélés de la maison de Lancastre. Une absence de plusieurs années qu'il fit en Angleterre, jointe à l'éloignement prolongé de son père, lui fit perdre la presque totalité de ses biens-fonds, tant au pays d'Ormonde inférieure que dans d'autres lieux.

L'Irlande à cette malheureuse époque était divisée, comme l'Angleterre, en deux factions soi-disant d'York et de Lancastre, mais qui n'étaient effectivement rien autre chose que le noyau d'une conspiration générale des descendans des Irlandais *Milésiens* ou *semi-indigènes*, dépossédés depuis trois cents années d'une partie considérable de leurs terres par les Anglo-Normands, qui les avaient défrichées et cultivées, contre les colons industrieux, et pour s'emparer de leurs biens. A ce sujet, l'abbé historien Mac Geoghegan s'exprime avec moins de philosophie que de malignité. Voici ses termes : « Dans le sens des auteurs anglois, ne penseroit-on pas que les nou» veaux Irlandais furent les aborigènes d'Irlande? Ne diroit-on pas » que l'usurpation du bien d'autrui étoit une vertu chez ces étran» gers, et qu'elle devint une injustice criante chez les anciens Irlan-

» dais qui regagnaient par les armes une partie de ce qu'on leur avait » enlevé si injustement deux ou trois siècles auparavant? » (*Hist. d'Irl.*, vol. II, p. 189, n.)

Qu'aurait-il dit, cet abbé, si, trois ou quatre cents ans plus tôt, les descendans des *véritables* aborigènes du pays, dont les ancêtres avaient été dépouillés de leurs possessions et opprimés impitoyablement par les ancêtres de M. l'abbé Mac-Geoghegan et ses compatriotes, si ces braves gens eussent, les armes à la main, chassé les usurpateurs milésiens? Cette reprise de possession par la force des armes aurait-elle été accueillie par les habitans spoliés comme un acte de justice?

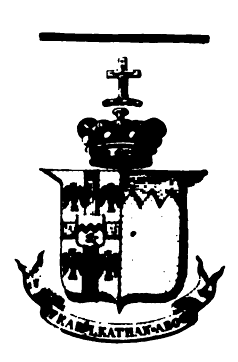
Quoi qu'il en soit, les insurgés de race irlandaise, trouvant l'occasion propice, tombèrent comme un torrent impétueux sur les colons paisibles, massacrant un grand nombre des leurs, et semblables à ces oiseaux vagabonds qui s'introduisent dans les nids des animaux moins forts de leur espèce, s'en rendirent maîtres; l'écume de ces tribus ou *septs* envahit les propriétés et les manoirs des barons Anglo-Normands. Des barbares qui n'avaient habité jusqu'alors que des cabanes couvertes de chaume, prétendus descendans de tribus dont les anciens chefs légitimes, tous liés de consanguinité avec nous, et tous nos alliés, étaient pour la plupart morts sans héritiers, entrèrent *vi et armis* dans le domaine des Morrès, dans les pays d'Ormonde, d'Ikerrin et dans les baronnies contiguës; s'établirent dans nos propriétés, usurpant les noms et les titres de leurs anciens maîtres; et, les transmettant à leur postérité (1). Un tiers seulement de notre territoire nous resta.

---

(1) Chez les anciens Irlandais, dits *Milésiens*, de même que chez les montagnards écossais, où chaque chef ou toparch ne cherchait qu'à se rendre plus puissant que son voisin, le chef avait coutume d'octroyer librement, et sans condition quelconque, le privilége de porter son propre nom, à tout son *sept* ou tribu, composé (outre ses parens, vassaux et serfs) de vagabonds, de malfaiteurs étrangers ou indigènes, enfin d'affiliés de toute espèce. Il est résulté de cet état de choses, que parmi

Sir John Morrès de Latéragh eut pour successeur Olivier, son fils, qui a continué la filiation, et un fils, nommé John, tige de la branche dite de Knockagh, et de celle de Castlemorrès, dont nous parlerons plus bas.

Femme. Anne, fille aînée de sir Robert Dillon, chevalier, seigneur de Proudston, au comté de Meath, et de N., fille de sir James de Birmingham de Carbury (1).



SIR OLIVIER MORRÈS, chevalier, chef du nom et armes des Montmorency d'Irlande, baron, par prescription, de Montemarisco, dans la pairie dite *dormante* de cette île (*Peerage*); seigneur de Thorny, de Latéragh, de Knockagh, de Cluanyn-Gemenagh, de Castleownya, de Farny-Bridge, de Thorny-Bridge, de Bearnane, de Balyrickard-Morrès,

---

cent individus, porteurs du nom du chef, souvent pas un seul n'était issu de son sang : ainsi l'un des premiers devoirs de l'homme, celui de veiller à l'honneur de son nom, et de le transmettre sans tache à sa postérité, devint illusoire. Encore aujourd'hui, parmi des milliers d'hommes, en Irlande, porteurs des noms Milésiens, précédés de l'*O*, et du *Mac* ou de l'anglo-normand *Fitz*, il ne se trouve pas un individu, sur cinq cents, qui ait véritablement droit à ces noms.

(1) *Lodge Peerage*, vol. IV, p. 138, sir Robert Dillon est tige des comtes de Roscommon, du lord de Clonbroc, pair d'Irlande ; des barons Dillon de Lismullen, etc.

de Balymorrès, de Balycash, etc., dans le comté de Tipperary; et de Grantstown, Offerleathan, Derrymore, Derryleathan, Derrin-Oliver, Donaghmore, etc., dans le comté de la Reine (Queen's County). Il est connu sous les *sobriquets* (1) d'ILIVEAR O'FEARLEOGHAN, c'est-à-dire, Olivier le Lion; et d'ILIVEAR FEARLEATHAN, Olivier le Fort ou le Puissant; dénomination qui est passée à la paroisse, dans le pays d'Ossory, nommée *Offerlehan*, autrement *O'Fearleathan*. Ce terme était aussi le cri de guerre de la postérité de ce seigneur (2). Les naturels du pays ne le nommèrent jamais autrement que par lesdits sobriquets, ou MACMURRISH (3).

Il aida efficacement le comte d'Ormonde, son beau-père, à conquérir sur le *sept* ou tribu de Fitz-Patrick, une grande partie du territoire d'Ossory, dont il garda pour lui-même les terres dénommées ci-dessus.

Sir Olivier Morrès, alors la gloire de sa race, mourut dans son château de Grantstown, dont il fit bâtir le donjon ou grosse tour-ronde, d'après le modèle des donjons ou tours-rondes de Nenagh, Knockagh et Latéragh, érigées par ses ancêtres. Il fit bâtir plusieurs autres forteresses dans le pays, pour s'assurer la possession de ses conquêtes en Ossory; les plus considérables étaient les châteaux-forts de Derinoliver, de Derry-Leathan, de Donaghmore, etc. Le comte Pierre d'Ormonde, pendant qu'il remplissait les fonctions de vice-roi, fit chevalier le baron de Montemarisco, son beau-fils.

---

(1) Les Irlandais ont l'habitude de désigner par un sobriquet quelconque tout homme marquant du pays, et en général ils caractérisent de la sorte tous leurs voisins.

(2) Le cri de guerre de cette branche des Morrès est *Fearleathan-aboo*, ou *Fearleoghan-aboo;* et celui de leurs ennemis héréditaires, les Fitz-Patrick, *Fear-ladir-aboo*, gloire ou suprématie à l'homme fort! Le cimier des Fitz-Patrick est un dragon, surmonté d'un lion qui le dompte.

(3) *Peerage*, vol. IV, p. 21.

Femme. Lady Elisha Butler, quatrième fille de Pierre, comte d'Ormonde et d'Ossory, vice-roi d'Irlande, et de lady Marguerite Fitz-Gérald, cette dernière deuxième fille de Gérald, huitième comte de Kildare, et d'Alison, fille et co-héritière de Roland Fitz-Eustace, baron de Portlester, chancelier d'Irlande, sa première femme (1).

Les enfans de sir Olivier Morrès et de lady Elisha Butler furent : 1° Olivier-Oge (le jeune), son successeur, et 2° Edmond Morrès, écuyer. Ce dernier eut pour femme Eillane (*dite* Anne), fille de Conogher Mac-y-Brien-O'Gonagh, de Carig-O'Goniel, seigneur ou dynast de Pobble-O'Brien, au comté de Limerick, dont il naquit un fils : William (*Rolls*), mort sans avoir été marié, et une fille : Eillane Ny Morrès, qui hérita de son frère. Elle épousa Walter Butler, seigneur de Noddston, au comté de Tipperary, quatrième fils de Jacques, comte d'Ormonde (cousin germain de son père), auquel elle apporta en dot des terres considérables à Moyaliff, etc., dans ce dernier comté, et d'autres dans celui

(1) La mère d'Alison Fitz-Eustace était Mahaud, fille de Jenico d'Artois, chevalier, veuve de Jean, fils de sir John Dowdall, de Newtown. Les autres filles du comte de Kildare, sœurs de lady Marguerite, étaient lady Éléonore, femme 1° de Donald-Mac Fineen-Mac Carthy-Reagh, dynast de Carbery; et en secondes noces de Calvach O'Donnell, dynast de Donegall; Elisabeth, épouse de Christophe Flemming, lord Slane; Alison, Eustachia, et Jeanne, dont l'une épousa O'Neill, prince de Tyrone. Gérald, neuvième comte de Kildare, était frère de père et mère de la comtesse d'Ormonde, et oncle de lady Morrès. Cette dernière avait pour sœurs et frères lady Margaret Butler, femme en premières noces d'Ulic de Burgh, et mère d'Ulic, dit *Nagan*, premier comte de Clanrickarde; en secondes noces de Barnabas, premier baron de l'Ossory supérieur; ou suivant d'autres de Thomas, fils puîné du comte de Desmond (*Lodge Archdall* vol. 1, p. 128; vol. II, p. 334; vol. IV, p. 21); Lady Catherine Butler, femme 1° de Richard, lord de Poher, 2° de Jacques, comte de Desmond; lady Jeanne Butler, épouse de James Butler, lord de Dunboyne; lady Éléonore Butler, femme de Thomas Butler, baron de Cahir; et lady Ellen Butler, femme de Donogh O'Brien comte de Thomond : ses frères, James, neuvième comte d'Ormonde; Richard, premier vicomte de Montgarret; et Thomas, dont la fille unique et héritière épousa 1° Rory-Oge O'More, seigneur de Leix, et 2° Maurice Fitz-Gérald de Lackagh.

de Waterford (1). Lady Elisha Morrès, après le décès de sir Olivier, épousa en secondes noces, avant l'année 1530, Gérald-Mac-Shane Fitz-Gérald, de Dromana (de la maison de Desmond), vicomte de Decies. (Voyez *Lodge, Peerage*, vol. IV, p. 21.)

Olivier-Oge Morrès, écuyer, dit *Ilevear-oge-Mac-'Ileavear-Leathan-agus-Leoghan*, c'est-à-dire, Olivier-le-Jeune, fils d'Olivier-le-Puissant, et le Lion, seigneur de Latéragh, de Thorny-Clonoulty, de Cluanyn-Gemenagh, de Farny-Bridge, de Balyrickard-Morrès, etc. C'était un homme renommé dans son pays pour sa générosité et ses vertus hospitalières. Ces qualités, qu'il possédait dans un degré excessif, le jetèrent même dans des embarras pécuniaires dont il ne put sortir que par la vente qu'il fit à ses parens, Thomas, comte d'Ormonde, Jean Morrès de Cloghbalyshane, et Redmond ou Reymond, fils de ce dernier, des terres et châteaux de Knockagh, Templemore, Castle-Oynia, Bearnane, Moyaliff, et une *colpe* de terre à Latéragh. Se voyant compromis avec plusieurs membres de sa maison dans les malheureuses guerres civiles où son pays était en proie, il se détermina, en 1588, après avoir achevé ses ventes et réglé ses affaires de famille, à passer en France, où il mourut en 1595. (*Registre Epitaphe.*) Son corps, conformément à l'usage religieusement observé à cette époque, lors de la mort en pays étranger d'un gentilhomme irlandais, fut transporté en Irlande, et déposé dans le caveau de son père, dans l'église abbatiale de Holy-Cross, au comté de Tipperary, où il existe encore. (*Voir* son élégie, dans le *Genealogical Memoir.*)

---

(1) M. Lodge donne pour épouse à ce Walter Butler, la mère de Eillane Ny-Morrès, fait absolument faux; le fils unique de Walter est généralement nommé, à cause de sa mère, Pierce (Pierre) *Mac Eillane* Butler. Ce dernier intenta un procès à Olivier-Oge Morrès et à Reymond Morrès de Templemore, pour empêcher la vente que leur faisait Olivier-Oge, des terres de Latéragh, les *Mac-Eillane Butler* ayant, disait-il, des prétentions à la succession, au cas que les fils d'Olivier vinssent à mourir sans postérité.

Première femme. HANNAH, l'une des *dix*, ou (si nous ajoutons foi aux traditions) l'une des *vingt* charmantes filles de Jean-Mac-Connor O'Mulryan, de Bakeston-Castle, dynast de Wotheny-O'Mulryan, dit *Shane O'Trean-agus-Troghan-na-Trogh*, *id est* Jean *le Brave*, dit *le corbeau aux enfans*, par allusion à son caractère, à son teint foncé, et sa nombreuse famille; et de N. Purcell, fille du baron de Loughmoe, seigneur de Bakeston (1).

Deuxième femme, dont il n'eut point d'enfans : *Eléanor* deuxième fille de Roland et sœur de James Fitz-Eustace, vicomtes de Baltinglass, *dite* lady Morrès-Baltinglasse (*Rolls-Office*). Elle était veuve de sir Edmond Butler, de Roscrea, frère de Thomas, dixième comte d'Ormond, cousin d'Olivier.

Enfans d'Olivier-Oge et de Hannah Ny-Mulrian, sa première femme.

1°. JEAN MORRÈS, qui a continué cette lignée.

2°. *Geoffroy*, seigneur de Grantstown, etc.; il mourut âgé de cent dix ans en 1689, au village de Coragheen près de Rathailean en Ormonde (*Prérogative*). Son fils unique Edouard Morrès, écuyer, mourut longtemps avant lui, ne laissant qu'un fils unique nommé Edmond, de Mary, son épouse, quatrième fille de Thomas Butler, seigneur de Brittas-Castle, près de Thurless, écuyer (de la maison de Dunboyne); lequel *Edmond Morrès*, écuyer, seigneur de Grantstown, fut tué à la bataille d'Aughrim le 12 juillet 1691, combattant pour la maison de Stuart contre le prince d'Orange, à côté de ses cousins, Jacques,

(1) C'étaient les plus belles femmes de la province de Munster; elles avaient été mariées aux chefs des premières maisons du pays : Honora s'allia avec le célèbre Jacques Fitz-Maurice-Fitz-Gérald de Desmond, tué, en 1579, en combattant contre le gouvernement cruel de la reine Élizabeth (*Peerage*, vol. I, p. 72). Il était le neveu paternel de Jacques, quinzième comte de Desmond. Anastasia, autre sœur de Hannah, était femme de Jean Morrès, écuyer, *oncle* d'Olivier. Les autres sœurs formèrent alliance, l'une avec Fitz-Gérald, chevalier de Glin ou de la Vallée, une autre avec Browne de Camus, etc., etc. Le château de Bakeston, plutôt Beck'ston (bourg de Rébecca), est situé près de Holy-Cross.

Hervé, Mathieu et Reymond, tous de la branche aînée de Balyrickard-Morrès. Le vainqueur, lors de son avénement au trône, confisqua le patrimoine du colonel Edmond Morrès (1), et le donna à Richard Fitz-Patrick, lord Gowran, d'une famille depuis bien des années, ennemie héréditaire des Montmorency-Morrès. Edmond Morrès représentait le comté de la Reine au parlement du roi Jaques II, en 1689. Déjà en 1642, et dans les années suivantes, il avait assisté, comme membre du conseil suprême des Catholiques, aux débats et aux conférences politiques de cette assemblée, tenus dans la ville de Kilkenny. Le colonel Edmond Morrès de Grantstown mourut sans enfans légitimes (2).

JEAN MORRES DE BALYRICKARDMORRÈS, *dit* John of Vals,

(1) Le roi Guillaume III concéda, le 12 octobre 1696, à Richard Fitz-Patrick, lord Gowran, le patrimoine d'Edmond Morrès, écuyer, tué à Aughrim, savoir: les terres, châteaux et manoirs de Grantstown, Donaghmore, Rathindornagh, Barnabalymaragh, Lower-Derry, Bealady, N. E. of Derry-Leathan, Cramross, Maherybeg, Balinrawley-Wood, or Clanconragh, Mongamore, etc., dans le Queens-County (*Peerage*, vol. II, p. 347), en tout dix-huit mille arpens de terre.

(2) Il eut un fils, *bâtard*, dont le petit-fils, dernier de cette branche illégitime, périt à Dunkerrin, lors de l'insurrection de 1798: son nom était (je crois) Edmond.

baron de Morrès de Latéragh (1), chef de sa maison, et lord, par prescription, de Marisco et de Montemarisco (Montmorency) dans le *Peerage*, ou la pairie d'Irlande (2), seigneur de Latéragh (3), de Thorny-Clonoulty, de Cluanyn-Gemenagh (4), de Balynderry, de Balycash, de Balymorrès, de Balyrickard, etc. Il servit d'abord dans l'armée Irlandaise, *dite* Catholique, contre la reine Elizabeth (5). L'annaliste O'Sullevan raconte qu'il se défendit avec intrépidité, en 1600, dans son château de Latéragh, contre ce même O'Sullevan, de Burgh baron de Leitrim, et autres chefs catholiques; mécontens, sans doute, de ce que le baron de Morrès s'était uni au comte d'Ormonde, pour négocier la paix avec les Anglais, quoique l'auteur ne dise point formellement que ce fut là le vrai motif des hostilités qui s'élevèrent entre ses amis et lui. (V. l'*Appendice.*) Quoi qu'il en soit, ne pouvant plus supporter la domination oppressive des Anglais sur les catholiques, le baron de Morrès, suivant l'exemple de feu son père, s'expatria, en 1607, se refugiant d'abord en Espagne, et ensuite en France, en 1608-9; il fut dans ce dernier pays accueilli de la manière la plus flatteuse par le connétable Henri de Montmorency, qui le reconnut pour son parent. Il accompagna, en 1621, Henri II, duc de Montmorency, dans la campagne où celui-ci commandait l'armée royale envoyée contre les protestans insurgés du Languedoc. Blessé à mort devant le château de Vals, dans le Vivarais, le 7 mars 1621, il mourut quelques heures après, entre les bras

---

(1) Désormeaux seul le qualifie *marquis*. (*Hist. de Montmor.*, vol. III, p. 217.)

(2) En Angleterre aussi, la famille de Marisco tenait, dans le principe, par prescription, le rang de baron parlementaire. (*Peerage.*)

(3) Ce fut lui qui vendit le château de Latéragh à Reymond Morrès de Templemore, écuyer, en conservant seulement pour lui et sa postérité le droit exclusif de sépulture dans l'église.

(4) *V.* l'histoire d'Irlande, dite *Pacata Hibernia*, p. 58. Il est nommé Mac-Morrish.

(5) O'Sullevan, Hist. catholic., Hiber., p. 190. *V.* l'APPENDICE, extrait du *Genealogical Memoir*.

même du duc Henri, qui déplora aussi amèrement la perte du baron de Morrès, dit un témoin oculaire (1), que si c'eût été son père, son frère, ou l'un de ses plus proches parens.

Première femme. Onora ou Honora, fille de Rory-Oge O'More, le redoutable dynast de Leix, qui fut tué, le 30 juin 1578, par Barnabas Mac Gil-Patrick (Fitz-Patrick), lord baron d'Upper-Ossory, partisan zélé du gouvernement anglais (2). Onora mourut en 1600 (*Généalogie*) ou en 1604.

Deuxième femme. N. fille de Mac-Egan, chef du nom; il ne résulta point d'enfans de ce second mariage.

Enfans de Jean de Morrès et d'Onora Ny-More.

1°. JOHN-OGE FITZ-JOHN, qui a continué la lignée.

2°. MATHIEU dit *Mawe*, seigneur de Kilgarvan, dans l'Ormonde inférieure. Lors de la mort de son père, la dix-huitième année du règne du roi Jacques Ier (1621), il eut livrée (relevée) de ses terres (*Rolls office, Dublin*). Il mourut en 1631 ; et son fils William, *dit* de Montmorrès, eut également livrée de ses terres (*ibid*). Le successeur de William fut Nicholas, dernier propriétaire de Kilgarvan ; il eut en outre une fille, N., qui fut héritière de son frère. Nicholas, seigneur de Kilgarvan, eut *un fils illégitime* nommé aussi *Nicholas*, qui se maria avec la *fille illégitime* de Fitz-Gérald de Carigoran, au comté de Clare ;

---

(1) *V.* l'Appendice. Extrait du *Genealogical Memoir.*

(2) Après la mort du dynast de Leix, sa famille fut proscrite, et tous ses enfans mineurs, conformément à l'usage du pays, mis en FOSTERAGE, c'est-à-dire en nourrice, chez ses amis et ses parens, qui leur rendaient tous les soins d'un père et d'une mère. Onora Ny-More se trouva de la sorte sous la protection de Owen-Mac-Donogh-Oge O'Kennedy, seigneur de Balycapple, chez lequel fut élevé en même temps Jean Fitz-Oliver-Oge Morrès. S'étant attachés mutuellement dès l'enfance, ils furent unis en mariage, du consentement de leurs familles respectives, entre les années 1585 et 1590. (*The Genealogical Memoir; Sydney's state Letters.*)

trois fils naquirent de cette alliance : 1° *James*, mort sans s'être marié ; 2° *Mathieu*, de la ville de Moate, dans le comté de Westmeath : il épousa une sœur du feu Edouard Nugent, de Balynacor, écuyer, dont il eut un fils, *Jean*, mort, en 1792, sans enfans ; 3° *Richard*, père de *Nicholas et Richard*, qui moururent tous les deux, en 1798, sans enfans. La sœur de Nicholas, seigneur de Kilgarvan, apporta la terre de Kilgarvan en dot à son mari.

3°. Honora Morrès, femme de Daniel O'Meara, seigneur de Lisnisky, au comté de Tipperary, chef du nom. (*Ulster office of Arms.*)

4°. Jeanne Morrès, femme de David Fitz-Gérald, baron de Brownsford, au comté de Kilkenny (aujourd'hui le domaine enchanteur de Woodstock), seigneur de Ennisteoge (1).

5°. Marguerite Morrès, épouse de Jean de Cantwell (chef de la maison normande de Conteville), seigneur de Mocarky-Castle au comté de Tipperary. (*Ulster office of Arms.*)

JOHN-OGE-FITZ-JOHN MORRÈS, écuyer, *dit O'Droighneach* ou *Mac-Drinnach, id est*, fils ou chef de Thorny (2), seigneur de Thorny, de Béalanamona (parcelle du domaine de Latéragh) ; de Balyrickard-Morrès, de Cluanyn, de Balycash, de Balylusky, de Cluanyn-Gemenagh, de Balynderry, de Balycahashy, de Derinvoghilly et plusieurs autres terres dans le pays d'Ormonde et d'Ikerrin. Il était fils aîné

---

(1) Comme l'atteste une grosse croix en pierre, qui se voit encore sur la place du marché du bourg d'Ennisteoge, et qui fut érigée, selon l'inscription, en 1620, par Joan Ny-Morrès, baronne de Brouwsford, au feu baron David, son mari.

(2) Le mot irlandais *droighneach* veut dire *thorny*, en français, *épineux*. Le domaine de Thorny, territoire très-vaste, ancien patrimoine de cette branche de la famille de Morrès, et situé dans la baronnie de Keilnemanagh, fut confisqué par Cromwell.

de Jean-Fitz Olivier-Oge, baron de Morrès et de Montemarisco et d'Honora O'More, de Leix, et chef du nom et armes des Montmorency d'Irlande. Nous le voyons assister aux assises du comté de Tipperary dans la ville de Clonmell, en 1623, comme grand-juré (grand-juror), sous la désignation de John Morrès de Cluanyn-y-Menagh, écuyer (1). (*Collections*, *sir W. Betham.*)

Olivier Cromwell confisqua encore sur ce Jean (nommé dans le dénombrement ou inventaire des terres ainsi confisquées sur les catholiques par l'usurpateur (2) *Jean-Oge Mac-Drinneah Morrès*), et sur sir John Morrès de Knockagh, baronnet, le manoir de Bealanamona, parcelle du territoire de Latéragh. Il mourut, suivant l'opinion commune, à la suite de blessures, en 1647, et fut enterré à Latéragh.

Femme. Catherine Morrès, fille unique et héritière universelle de Thomas Morrès de Knockagh, écuyer (3), seigneur de Balycahashy, Derrinvoghilly, etc., frère cadet de sir John Morrès, baronnet (aïeul des vicomtes de Montmorrès et de Frankfort); dont les enfans suivent :

1°. James, qui a continué cette branche.

2°. Hervé dit *Hugue*, de Balyrickard. Il épousa N., fille de Guillaume Butler, écuyer, dont il eut une fille unique, qui s'allia avec O'Heyne

---

(1) Cluanyngemenagh, vieux château et domaine dans le territoire de Killnelongurty et sur les confins de Keilnemenagh, près des châteaux de Moyaliffe et Farny-Bridge, et très-près de l'ancien château et résidence des Morrès, à Cloghyr, dans le pays de Keilnemenagh. Le château de Cluanyngemenagh fut constamment dans la possession de mes aïeux, en ligne directe, dès l'année 1179 jusqu'à 1649 ou 1650, c'est-à-dire pendant un espace de quatre cent soixante-onze ans.

(2) *V.* le registre dit *The Down Survey.*

(3) Il était cinquième fils de Reymond Morrès de Templemore, écuyer, et d'Hélène Cantwell de Lahagres : sa femme Sibve, ou Sabina O'Kennedy, de Balycapple (V. *The Genealogical Memoir.*)

SIR JOHN MORRÈS, chevalier, fils aîné de sir James (*Peerage, Lodge,* vol. IV, p. 138), seigneur de Latéragh, de Thorny, et de Thorny-Bridge; de Knockagh, de Cluanyn-Gemenagh de Farney, de Bearnanc, de Balyrickard-Morres et la plus grande partie du pays d'Ormonde inférieure ou *Lower-Ormond,* etc. Ce fut l'un des partisans les plus zélés de la maison de Lancastre. Une absence de plusieurs années qu'il fit en Angleterre, jointe à l'éloignement prolongé de son père, lui fit perdre la presque totalité de ses biens-fonds, tant au pays d'Ormonde inférieure que dans d'autres lieux.

L'Irlande à cette malheureuse époque était divisée, comme l'Angleterre, en deux factions soi-disant d'York et de Lancastre, mais qui n'étaient effectivement rien autre chose que le noyau d'une conspiration générale des descendans des Irlandais *Milésiens* ou *semi-indigènes,* dépossédés depuis trois cents années d'une partie considérable de leurs terres par les Anglo-Normands, qui les avaient défrichées et cultivées, contre les colons industrieux, et pour s'emparer de leurs biens. A ce sujet, l'abbé historien Mac Geoghegan s'exprime avec moins de philosophie que de malignité. Voici ses termes : « Dans le sens des auteurs anglois, ne penseroit-on pas que les nou» veaux Irlandais furent les aborigènes d'Irlande? Ne diroit-on pas » que l'usurpation du bien d'autrui étoit une vertu chez ces étran» gers, et qu'elle devint une injustice criante chez les anciens Irlan-

» dais qui regagnaient par les armes une partie de ce qu'on leur avait » enlevé si injustement deux ou trois siècles auparavant? » (*Hist. d'Irl.*, vol. II, p. 189, n.)

Qu'aurait-il dit, cet abbé, si, trois ou quatre cents ans plus tôt, les descendans des *véritables* aborigènes du pays, dont les ancêtres avaient été dépouillés de leurs possessions et opprimés impitoyablement par les ancêtres de M. l'abbé Mac-Geoghegan et ses compatriotes, si ces braves gens eussent, les armes à la main, chassé les usurpateurs milésiens? Cette reprise de possession par la force des armes aurait-elle été accueillie par les habitans spoliés comme un acte de justice?

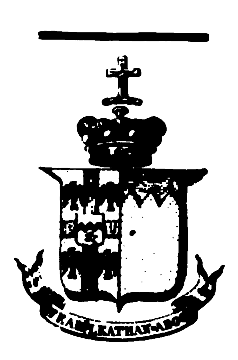
Quoi qu'il en soit, les insurgés de race irlandaise, trouvant l'occasion propice, tombèrent comme un torrent impétueux sur les colons paisibles, massacrant un grand nombre des leurs, et semblables à ces oiseaux vagabonds qui s'introduisent dans les nids des animaux moins forts de leur espèce, s'en rendirent maîtres; l'écume de ces tribus ou *septs* envahit les propriétés et les manoirs des barons Anglo-Normands. Des barbares qui n'avaient habité jusqu'alors que des cabanes couvertes de chaume, prétendus descendans de tribus dont les anciens chefs légitimes, tous liés de consanguinité avec nous, et tous nos alliés, étaient pour la plupart morts sans héritiers, entrèrent *vi et armis* dans le domaine des Morrès, dans les pays d'Ormonde, d'Ikerrin et dans les baronnies contiguës; s'établirent dans nos propriétés, usurpant les noms et les titres de leurs anciens maîtres; et, les transmettant à leur postérité (1). Un tiers seulement de notre territoire nous resta.

---

(1) Chez les anciens Irlandais, dits *Milésiens*, de même que chez les montagnards écossais, où chaque chef ou toparch ne cherchait qu'à se rendre plus puissant que son voisin, le chef avait coutume d'octroyer librement, et sans condition quelconque, le privilége de porter son propre nom, à tout son *sept* ou tribu, composé (outre ses parens, vassaux et serfs) de vagabonds, de malfaiteurs étrangers ou indigènes, enfin d'affiliés de toute espèce. Il est résulté de cet état de choses, que parmi

Sir John Morrès de Latéragh eut pour successeur Olivier, son fils, qui a continué la filiation, et un fils, nommé John, tige de la branche dite de Knockagh, et de celle de Castlemorrès, dont nous parlerons plus bas.

Femme. Anne, fille aînée de sir Robert Dillon, chevalier, seigneur de Proudston, au comté de Meath, et de N., fille de sir James de Birmingham de Carbury (1).



SIR OLIVIER MORRÈS, chevalier, chef du nom et armes des Montmorency d'Irlande, baron, par prescription, de Montemarisco, dans la pairie dite *dormante* de cette île (*Peerage*); seigneur de Thorny, de Latéragh, de Knockagh, de Cluanyn-Gemenagh, de Castleownya, de Farny-Bridge, de Thorny-Bridge, de Bearnane, de Balyrickard-Morrès,

---

cent individus, porteurs du nom du chef, souvent pas un seul n'était issu de son sang : ainsi l'un des premiers devoirs de l'homme, celui de veiller à l'honneur de son nom, et de le transmettre sans tache à sa postérité, devint illusoire. Encore aujourd'hui, parmi des milliers d'hommes, en Irlande, porteurs des noms Milésiens, précédés de l'*O*, et du *Mac* ou de l'anglo-normand *Fitz*, il ne se trouve pas un individu, sur cinq cents, qui ait véritablement droit à ces noms.

(1) *Lodge Peerage*, vol. IV, p. 138, sir Robert Dillon est tige des comtes de Roscommon, du lord de Clonbroc, pair d'Irlande; des barons Dillon de Lismullen, etc.

de Balymorrès, de Balycash, etc., dans le comté de Tipperary; et de Grantstown, Offerleathan, Derrymore, Derryleathan, Derrin-Oliver, Donaghmore, etc., dans le comté de la Reine (Queen's County). Il est connu sous les *sobriquets* (1) d'Ilivear O'Fearleoghan, c'est-à-dire, Olivier le Lion; et d'Ilivear Fearleathan, Olivier le Fort ou le Puissant; dénomination qui est passée à la paroisse, dans le pays d'Ossory, nommée *Offerlehan*, autrement *O'Fearleathan*. Ce terme était aussi le cri de guerre de la postérité de ce seigneur (2). Les naturels du pays ne le nommèrent jamais autrement que par lesdits sobriquets, ou Macmurrish (3).

Il aida efficacement le comte d'Ormonde, son beau-père, à conquérir sur le *sept* ou tribu de Fitz-Patrick, une grande partie du territoire d'Ossory, dont il garda pour lui-même les terres dénommées ci-dessus.

Sir Olivier Morrès, alors la gloire de sa race, mourut dans son château de Grantstown, dont il fit bâtir le donjon ou grosse tour-ronde, d'après le modèle des donjons ou tours-rondes de Nenagh, Knockagh et Latéragh, érigées par ses ancêtres. Il fit bâtir plusieurs autres forteresses dans le pays, pour s'assurer la possession de ses conquêtes en Ossory; les plus considérables étaient les châteaux-forts de Derinoliver, de Derry-Leathan, de Donaghmore, etc. Le comte Pierre d'Ormonde, pendant qu'il remplissait les fonctions de vice-roi, fit chevalier le baron de Montemarisco, son beau-fils.

---

(1) Les Irlandais ont l'habitude de désigner par un sobriquet quelconque tout homme marquant du pays, et en général ils caractérisent de la sorte tous leurs voisins.

(2) Le cri de guerre de cette branche des Morrès est *Fearleathan-aboo*, ou *Fearleoghan-aboo;* et celui de leurs ennemis héréditaires, les Fitz-Patrick, *Fear-ladir-aboo*, gloire ou suprématie à l'homme fort! Le cimier des Fitz-Patrick est un dragon, surmonté d'un lion qui le dompte.

(3) *Peerage*, vol. IV, p. 21.

Femme. Lady Elisha Butler, quatrième fille de Pierre, comte d'Ormonde et d'Ossory, vice-roi d'Irlande, et de lady Marguerite Fitz-Gérald, cette dernière deuxième fille de Gérald, huitième comte de Kildare, et d'Alison, fille et co-héritière de Roland Fitz-Eustace, baron de Portlester, chancelier d'Irlande, sa première femme (1).

Les enfans de sir Olivier Morrès et de lady Elisha Butler furent : 1° Olivier-Oge (le jeune), son successeur, et 2° Edmond Morrès, écuyer. Ce dernier eut pour femme Eillane (*dite* Anne), fille de Conogher Mac-y-Brien-O'Gonagh, de Carig-O'Goniel, seigneur ou dynast de Pobble-O'Brien, au comté de Limerick, dont il naquit un fils : William (*Rolls*), mort sans avoir été marié, et une fille : Eillane Ny Morrès, qui hérita de son frère. Elle épousa Walter Butler, seigneur de Noddston, au comté de Tipperary, quatrième fils de Jacques, comte d'Ormonde (cousin germain de son père), auquel elle apporta en dot des terres considérables à Moyaliff, etc., dans ce dernier comté, et d'autres dans celui

(1) La mère d'Alison Fitz-Eustace était Mahaud, fille de Jenico d'Artois, chevalier, veuve de Jean, fils de sir John Dowdall, de Newtown. Les autres filles du comte de Kildare, sœurs de lady Marguerite, étaient lady Éléonore, femme 1° de Donald-Mac Fineen-Mac Carthy-Reagh, dynast de Carbery; et en secondes noces de Calvach O'Donnell, dynast de Donegall; Elisabeth, épouse de Christophe Flemming, lord Slane; Alison, Eustachia, et Jeanne, dont l'une épousa O'Neill, prince de Tyrone. Gérald, neuvième comte de Kildare, était frère de père et mère de la comtesse d'Ormonde, et oncle de lady Morrès. Cette dernière avait pour sœurs et frères lady Margaret Butler, femme en premières noces d'Ulic de Burgh, et mère d'Ulic, dit *Nagan*, premier comte de Clanrickarde; en secondes noces de Barnabas, premier baron de l'Ossory supérieur; ou suivant d'autres de Thomas, fils puîné du comte de Desmond (*Lodge Archdall* vol. I, p. 128; vol. II, p. 334; vol. IV, p. 21); Lady Catherine Butler, femme 1° de Richard, lord de Poher, 2° de Jacques, comte de Desmond; lady Jeanne Butler, épouse de James Butler, lord de Dunboyne; lady Éléonore Butler, femme de Thomas Butler, baron de Cabir; et lady Ellen Butler, femme de Donogh O'Brien comte de Thomond : ses frères, James, neuvième comte d'Ormonde; Richard, premier vicomte de Montgarret; et Thomas, dont la fille unique et héritière épousa 1° Rory-Oge O'More, seigneur de Leix, et 2° Maurice Fitz-Gérald de Lackagh.

de Waterford (1). Lady Elisha Morrès, après le décès de sir Olivier, épousa en secondes noces, avant l'année 1530, Gérald-Mac-Shane Fitz-Gérald, de Dromana (de la maison de Desmond), vicomte de Decies. (Voyez *Lodge, Peerage*, vol. IV, p. 21.)

Olivier-Oge Morrès, écuyer, dit *Ilevear-oge-Mac-'Ileavear-Leathan-agus-Leoghan*, c'est-à-dire, Olivier-le-Jeune, fils d'Olivier-le-Puissant, et le Lion, seigneur de Latéragh, de Thorny-Clonoulty, de Cluanyn-Gemenagh, de Farny-Bridge, de Balyrickard-Morrès, etc. C'était un homme renommé dans son pays pour sa générosité et ses vertus hospitalières. Ces qualités, qu'il possédait dans un degré excessif, le jetèrent même dans des embarras pécunaires dont il ne put sortir que par la vente qu'il fit à ses parens, Thomas, comte d'Ormonde, Jean Morrès de Cloghbalyshane, et Redmond ou Reymond, fils de ce dernier, des terres et châteaux de Knockagh, Templemore, Castle-Oynia, Bearnane, Moyaliff, et une *colpe* de terre à Latéragh. Se voyant compromis avec plusieurs membres de sa maison dans les malheureuses guerres civiles où son pays était en proie, il se détermina, en 1588, après avoir achevé ses ventes et réglé ses affaires de famille, à passer en France, où il mourut en 1595. (*Registre Epitaphe.*) Son corps, conformément à l'usage religieusement observé à cette époque, lors de la mort en pays étranger d'un gentilhomme irlandais, fut transporté en Irlande, et déposé dans le caveau de son père, dans l'église abbatiale de Holy-Cross, au comté de Tipperary, où il existe encore. (*Voir* son élégie, dans le *Genealogical Memoir.*)

(1) M. Lodge donne pour épouse à ce Walter Butler, la mère de Eillane Ny-Morrès, fait absolument faux; le fils unique de Walter est généralement nommé, à cause de sa mère, Pierce (Pierre) *Mac Eillane* Butler. Ce dernier intenta un procès à Olivier-Oge Morrès et à Reymond Morrès de Templemore, pour empêcher la vente que leur faisait Olivier-Oge, des terres de Latéragh, les *Mac-Eillane Butler* ayant, disait-il, des prétentions à la succession, au cas que les fils d'Olivier vinssent à mourir sans postérité.

Première femme. HANNAH, l'une des *dix*, ou (si nous ajoutons foi aux traditions) l'une des *vingt* charmantes filles de Jean-Mac-Connor O'Mulryan, de Bakeston-Castle, dynast de Wotheny-O'Mulryan, dit *Shane O'Trean-agus-Troghan-na-Trogh*, *id est* Jean *le Brave*, dit *le corbeau aux enfans*, par allusion à son caractère, à son teint foncé, et sa nombreuse famille; et de N. Purcell, fille du baron de Loughmoe, seigneur de Bakeston (1).

Deuxième femme, dont il n'eut point d'enfans : *Eléanor* deuxième fille de Roland et sœur de James Fitz-Eustace, vicomtes de Baltinglass, *dite* lady Morrès-Baltinglasse (*Rolls-Office*). Elle était veuve de sir Edmond Butler, de Roscrea, frère de Thomas, dixième comte d'Ormond, cousin d'Olivier.

Enfans d'Olivier-Oge et de Hannah Ny-Mulrian, sa première femme.

1°. JEAN MORRÈS, qui a continué cette lignée.

2°. *Geoffroy*, seigneur de Grantstown, etc.; il mourut âgé de cent dix ans en 1689, au village de Coragheen près de Rathailean en Ormonde (*Prérogative*). Son fils unique Edouard Morrès, écuyer, mourut longtemps avant lui, ne laissant qu'un fils unique nommé Edmond, de Mary, son épouse, quatrième fille de Thomas Butler, seigneur de Brittas-Castle, près de Thurless, écuyer (de la maison de Dunboyne); lequel *Edmond Morrès*, écuyer, seigneur de Grantstown, fut tué à la bataille d'Aughrim le 12 juillet 1691, combattant pour la maison de Stuart contre le prince d'Orange, à côté de ses cousins, Jacques,

(1) C'étaient les plus belles femmes de la province de Munster; elles avaient été mariées aux chefs des premières maisons du pays : Honora s'allia avec le célèbre Jacques Fitz-Maurice-Fitz-Gérald de Desmond, tué, en 1579, en combattant contre le gouvernement cruel de la reine Élizabeth (*Peerage*, vol. I, p. 72). Il était le neveu paternel de Jacques, quinzième comte de Desmond. Anastasia, autre sœur de Hannah, était femme de Jean Morrès, écuyer, *oncle* d'Olivier. Les autres sœurs formèrent alliance, l'une avec Fitz-Gérald, chevalier de Glin ou de la Vallée, une autre avec Browne de Camus, etc., etc. Le château de Bakeston, plutôt Beck'ston (bourg de Rébecca), est situé près de Holy-Cross.

Hervé, Mathieu et Reymond, tous de la branche aînée de Balyrickard-Morrès. Le vainqueur, lors de son avénement au trône, confisqua le patrimoine du colonel Edmond Morrès (1), et le donna à Richard Fitz-Patrick, lord Gowran, d'une famille depuis bien des années, ennemie héréditaire des Montmorency-Morrès. Edmond Morrès représentait le comté de la Reine au parlement du roi Jaques II, en 1689. Déjà en 1642, et dans les années suivantes, il avait assisté, comme membre du conseil suprême des Catholiques, aux débats et aux conférences politiques de cette assemblée, tenus dans la ville de Kilkenny. Le colonel Edmond Morrès de Grantstown mourut sans enfans légitimes (2).

JEAN MORRES DE BALYRICKARDMORRÈS, *dit* John of Vals.

---

(1) Le roi Guillaume III concéda, le 12 octobre 1696, à Richard Fitz-Patrick, lord Gowran, le patrimoine d'Edmond Morrès, écuyer, tué à Aughrim, savoir: les terres, châteaux et manoirs de Grantstown, Donaghmore, Rathindornagh, Barnabalymaragh, Lower-Derry, Bealady, N. E. of Derry-Leathan, Cramross, Maherybeg, Balinrawley-Wood, or Clanconragh, Mongamore, etc., dans le Queens-County (*Peerage*, vol. II, p. 347), en tout dix-huit mille arpens de terre.

(2) Il eut un fils, *bâtard*, dont le petit-fils, dernier de cette branche illégitime, périt à Dunkerrin, lors de l'insurrection de 1798: son nom était (je crois) Edmond.

baron de Morrès de Latéragh (1), chef de sa maison, et lord, par prescription, de Marisco et de Montemarisco (Montmorency) dans le *Peerage*, ou la pairie d'Irlande (2), seigneur de Latéragh (3), de Thorny-Clonoulty, de Cluanyn-Gemenagh (4), de Balynderry, de Balycash, de Balymorrès, de Balyrickard, etc. Il servit d'abord dans l'armée Irlandaise, *dite* Catholique, contre la reine Elizabeth (5). L'annaliste O'Sullevan raconte qu'il se défendit avec intrépidité, en 1600, dans son château de Latéragh, contre ce même O'Sullevan, de Burgh baron de Leitrim, et autres chefs catholiques; mécontens, sans doute, de ce que le baron de Morrès s'était uni au comte d'Ormonde, pour négocier la paix avec les Anglais, quoique l'auteur ne dise point formellement que ce fut là le vrai motif des hostilités qui s'élevèrent entre ses amis et lui. (V. l'*Appendice.*) Quoi qu'il en soit, ne pouvant plus supporter la domination oppressive des Anglais sur les catholiques, le baron de Morrès, suivant l'exemple de feu son père, s'expatria, en 1607, se refugiant d'abord en Espagne, et ensuite en France, en 1608-9; il fut dans ce dernier pays accueilli de la manière la plus flatteuse par le connétable Henri de Montmorency, qui le reconnut pour son parent. Il accompagna, en 1621, Henri II, duc de Montmorency, dans la campagne où celui-ci commandait l'armée royale envoyée contre les protestans insurgés du Languedoc. Blessé à mort devant le château de Vals, dans le Vivarais, le 7 mars 1621, il mourut quelques heures après, entre les bras

---

(1) Désormeaux seul le qualifie *marquis*. (*Hist. de Montmor.*, vol. III, p. 217.)

(2) En Angleterre aussi, la famille de Marisco tenait, dans le principe, par prescription, le rang de baron parlementaire. (*Peerage.*)

(3) Ce fut lui qui vendit le château de Latéragh à Reymond Morrès de Templemore, écuyer, en conservant seulement pour lui et sa postérité le droit exclusif de sépulture dans l'église.

(4) *V.* l'histoire d'Irlande, dite *Pacata Hibernia*, p. 58. Il est nommé Mac-Morrish.

(5) O'Sullevan, Hist. catholic., Hiber., p. 190. *V.* l'Appendice, extrait du *Genealogical Memoir.*

même du duc Henri, qui déplora aussi amèrement la perte du baron de Morrès, dit un témoin oculaire (1), que si c'eût été son père, son frère, ou l'un de ses plus proches parens.

Première femme. Onora ou Honora, fille de Rory-Oge O'More, le redoutable dynast de Leix, qui fut tué, le 30 juin 1578, par Barnabas Mac Gil-Patrick (Fitz-Patrick), lord baron d'Upper-Ossory, partisan zélé du gouvernement anglais (2). Onora mourut en 1600 (*Généalogie*) ou en 1604.

Deuxième femme. N. fille de Mac-Egan, chef du nom; il ne résulta point d'enfans de ce second mariage.

Enfans de Jean de Morrès et d'Onora Ny-More.

1°. JOHN-OGE FITZ-JOHN, qui a continué la lignée.

2°. MATHIEU dit *Mawe*, seigneur de Kilgarvan, dans l'Ormonde inférieure. Lors de la mort de son père, la dix-huitième année du règne du roi Jacques I[er] (1621), il eut livrée (relevée) de ses terres (*Rolls office, Dublin*). Il mourut en 1631; et son fils William, *dit* de Montmorrès, eut également livrée de ses terres (*ibid*). Le successeur de William fut Nicholas, dernier propriétaire de Kilgarvan; il eut en outre une fille, N., qui fut héritière de son frère. Nicholas, seigneur de Kilgarvan, eut *un fils illégitime* nommé aussi *Nicholàs*, qui se maria avec la *fille illégitime* de Fitz-Gérald de Carigoran, au comté de Clare;

---

(1) *V.* l'Appendice. Extrait du *Genealogical Memoir.*

(2) Après la mort du dynast de Leix, sa famille fut proscrite, et tous ses enfans mineurs, conformément à l'usage du pays, mis en FOSTERAGE, c'est-à-dire en nourrice, chez ses amis et ses parens, qui leur rendaient tous les soins d'un père et d'une mère. Onora Ny-More se trouva de la sorte sous la protection de Owen-Mac-Donogh-Oge O'Kennedy, seigneur de Balycapple, chez lequel fut élevé en même temps Jean Fitz-Oliver-Oge Morrès. S'étant attachés mutuellement dès l'enfance, ils furent unis en mariage, du consentement de leurs familles respectives, entre les années 1585 et 1590. (*The Genealogical Memoir; Sydney's state Letters.*)

trois fils naquirent de cette alliance : 1° *James*, mort sans s'être marié ; 2° *Mathieu*, de la ville de Moate, dans le comté de Westmeath : il épousa une sœur du feu Edouard Nugent, de Balynacor, écuyer, dont il eut un fils, *Jean*, mort, en 1792, sans enfans ; 3° *Richard*, père de *Nicholas et Richard*, qui moururent tous les deux, en 1798, sans enfans. La sœur de Nicholas, seigneur de Kilgarvan, apporta la terre de Kilgarvan en dot à son mari.

3°. Honora Morrès, femme de Daniel O'Meara, seigneur de Lisnisky, au comté de Tipperary, chef du nom. (*Ulster office of Arms.*)

4°. Jeanne Morrès, femme de David Fitz-Gérald, baron de Brownsford, au comté de Kilkenny (aujourd'hui le domaine enchanteur de Woodstock), seigneur de Ennisteoge (1).

5°. Marguerite Morrès, épouse de Jean de Cantwell (chef de la maison normande de Conteville), seigneur de Mocarky-Castle au comté de Tipperary. (*Ulster office of Arms.*)

JOHN-OGE-FITZ-JOHN MORRÈS, écuyer, *dit O'Droighneach* ou *Mac-Drinnach, id est*, fils ou chef de Thorny (2), seigneur de Thorny, de Béalanamona (parcelle du domaine de Latéragh) ; de Balyrickard-Morrès, de Cluanyn, de Balycash, de Balylusky, de Cluanyn-Gemenagh, de Balynderry, de Balycahashy, de Derinvoghilly et plusieurs autres terres dans le pays d'Ormonde et d'Ikerrin Il était fils aîné

(1) Comme l'atteste une grosse croix en pierre, qui se voit encore sur la place du marché du bourg d'Ennisteoge, et qui fut érigée, selon l'inscription, en 1620, par Joan Ny-Morrès, baronne de Brouwsford, au feu baron David, son mari.

(2) Le mot irlandais *droighneach* veut dire *thorny*, en français, *épineux*. Le domaine de Thorny, territoire très-vaste, ancien patrimoine de cette branche de la famille de Morrès, et situé dans la baronnie de Keilnemanagh, fut confisqué par Cromwell.

de Jean-Fitz Olivier-Oge, baron de Morrès et de Montemarisco et d'Honora O'More, de Leix, et chef du nom et armes des Montmorency d'Irlande. Nous le voyons assister aux assises du comté de Tipperary dans la ville de Clonmell, en 1623, comme grand-juré (grand-juror), sous la désignation de John Morrès de Cluanyn-y-Menagh, écuyer (1). (*Collections*, *sir W. Betham.*)

Olivier Cromwell confisqua encore sur ce Jean (nommé dans le dénombrement ou inventaire des terres ainsi confisquées sur les catholiques par l'usurpateur (2) *Jean-Oge Mac-Drinneah Morrès*), et sur sir John Morrès de Knockagh, baronnet, le manoir de Bealanamona, parcelle du territoire de Latéragh. Il mourut, suivant l'opinion commune, à la suite de blessures, en 1647, et fut enterré à Latéragh.

Femme. CATHERINE MORRÈS, fille unique et héritière universelle de Thomas Morrès de Knockagh, écuyer (3), seigneur de Balycahashy, Derrinvoghilly, etc., frère cadet de sir John Morrès, baronnet (aïeul des vicomtes de Montmorrès et de Frankfort); dont les enfans suivent :

1°. JAMES, qui a continué cette branche.

2°. HERVÉ dit *Hugue*, de Balyrickard. Il épousa N., fille de Guillaume Butler, écuyer, dont il eut une fille unique, qui s'allia avec O'Heyne

---

(1) CLUANYNGEMENAGH, vieux château et domaine dans le territoire de Killnelongurty et sur les confins de Keilnemenagh, près des châteaux de Moyaliffe et Farny-Bridge, et très-près de l'ancien château et résidence des Morrès, à Cloghyr, dans le pays de Keilnemenagh. Le château de Cluanyngemenagh fut constamment dans la possession de mes aïeux, en ligne directe, dès l'année 1179 jusqu'à 1649 ou 1650, c'est-à-dire pendant un espace de quatre cent soixante-onze ans.

(2) *V.* le registre dit *The Down Survey.*

(3) Il était cinquième fils de Reymond Morrès de Templemore, écuyer, et d'Hélène Cantwell de Lahagres : sa femme Sibve, ou Sabina O'Kennedy, de Balycapple (V. *The Genealogical Memoir.*)

dynast de Keiloveragh (1), au comté de Galway, chef de son *sept* ou tribu. (Voyez le *Tableau Généalogique*.)

3°. Geoffroy, mort sans enfans. (*Tableau Généalogique*).

4° Sarah Morrès, femme d'Ownhey O'Carroll, seigneur d'Emill. (*Ibid.; Ulster office of arms.*)

5°. Elisabeth Morrès, femme de Roger Mac Namara, de la maison d'Ayle; son testament est en date du 23 février 1639. (*Ibid.*)



JAMES MORRÈS, écuyer, dit *Black James* (le Noir), seigneur, de Balyrickard-Morrès, de Balylusky, de Balycapple, de Balycash, de Derinvoghilly, de Balynderry et d'un grand nombre d'autres manoirs, terres et châteaux, dans les deux baronnies d'Ormonde, et dans les baronnies d'Ikerrin, Keilnemanagh et Killnelongurty dans le comté de Tipperary, tous confisqués ou par Cromwell, ou par le prince d'Orange, le roi Guillaume III. (*Down Survey, Généalogie*, etc.) Il était le chef d'un régiment de cavalerie irrégulière, que, de concert avec son cou-

(1) Je m'empresse de rectifier ici une inexactitude dans mon *Genealogical Memoir*, dans la notice sur ce seigneur : l'inspection de l'article *Mathieu* ou *Mawhe*, fils puîné de Jean, baron de Morrès, fera connaître et l'erreur et la rectification.

sin, Edmond Morrès de Grantstown, il avait levé et recruté parmi leurs vassaux respectifs, dans les intérêts de la maison des Stuart. C'était un homme d'une haute taille (six pieds quatre pouces, mesure irlandaise), et d'une force surprenante. Il égalait en hospitalité son grand-père Olivier-Oge, et ne le cède à aucun de ses contemporains dans l'exercice de toutes les vertus. A l'âge de plus de soixante-dix ans il assista à la fameuse bataille de Aughrim le 12 juillet 1691, à côté de ses trois fils Hervé, Mathieu et Reymond, et de son cousin Edmond Morrès de Grantstown; et combattit avec un courage extraordinaire. Hervé son fils, et son cousin le colonel Edmond Morrès ayant été tués, il rassembla les débris de son corps, et se fit jour à travers les troupes danoises et hollandaises, et parvint à regagner le pays d'Ormonde. Ce seigneur, chef de sa maison et baron de Montemarisco par prescription, mourut le 4 novembre 1704, au château de Balycapple ou de Balyrickard, âgé non pas de quatre-vingt-un, mais de quatre-vingt-huit ans; il fut enterré à Latéragh, et la population presque tout entière assista à ses funérailles. (*Voir le Genealogical Memoir*, *Append.*, p. 271-2-3.)

Première femme. Marie Purcell, fille unique de Thomas Purcell de Borrisjlleagh, écuyer, et de Marie, sa deuxième femme, fille elle-même de Owen O'Sullevan-More, dynast de Dunkeron, et de Marie, deuxième fille de sir Edmond Fitz-Gérald, chevalier, seigneur de Cloyne, au comté de Cork (1), cousin de James Morrès.

(1) Thomas Purcell était fils de Ferdoragh-Mac-Edmond Purcell, issu des barons de Loughmoe, et d'Éleanor de Saint-Aubin (*dit* Tobin) de Cumpsinagh; il épousa, en premières noces, Éléanor, fille de Reymond Morrès de Templemore, écuyer, tante de la mère dudit James, dont il eut plusieurs enfans. L'épouse de M. de Morrès, Marie Purcell, était veuve de Richard Grace, de la maison de Courtstown. Quant à la famille de Fitz-Gérald de Cloyne, c'était l'une des plus puissantes branches de la maison de Desmond. Sir Edmond-Fitz-John Fitz-Gérald, seigneur de Cloyne et de Balymaloe, eut d'Honora, fille unique du célèbre et très-renommé James Fitz-Maurice de Desmond et d'Honora O'Mulryan (*V.* l'article *Olivier-Oge*), son épouse, un fils, Maurice de Castle Liffing, et trois filles (*V. le Peerage*): Ellen,

Femme. Lady Elisha Butler, quatrième fille de Pierre, comte d'Ormonde et d'Ossory, vice-roi d'Irlande, et de lady Marguerite Fitz-Gérald, cette dernière deuxième fille de Gérald, huitième comte de Kildare, et d'Alison, fille et co-héritière de Roland Fitz-Eustace, baron de Portlester, chancelier d'Irlande, sa première femme (1).

Les enfans de sir Olivier Morrès et de lady Elisha Butler furent : 1° Olivier-Oge (le jeune), son successeur, et 2° Edmond Morrès, écuyer. Ce dernier eut pour femme Eillane (*dite* Anne), fille de Conogher Mac-y-Brien-O'Gonagh, de Carig-O'Goniel, seigneur ou dynast de Pobble-O'Brien, au comté de Limerick, dont il naquit un fils : William (*Rolls*), mort sans avoir été marié, et une fille : Eillane Ny Morrès, qui hérita de son frère. Elle épousa Walter Butler, seigneur de Noddston, au comté de Tipperary, quatrième fils de Jacques, comte d'Ormonde (cousin germain de son père), auquel elle apporta en dot des terres considérables à Moyaliff, etc., dans ce dernier comté, et d'autres dans celui

---

(1) La mère d'Alison Fitz-Eustace était Mahaud, fille de Jenico d'Artois, chevalier, veuve de Jean, fils de sir John Dowdall, de Newtown. Les autres filles du comte de Kildare, sœurs de lady Marguerite, étaient lady Éléonore, femme 1° de Donald-Mac Fineen-Mac Carthy-Reagh, dynast de Carbery; et en secondes noces de Calvach O'Donnell, dynast de Donegall; Elisabeth, épouse de Christophe Flemming, lord Slane; Alison, Eustachia, et Jeanne, dont l'une épousa O'Neill, prince de Tyrone. Gérald, neuvième comte de Kildare, était frère de père et mère de la comtesse d'Ormonde, et oncle de lady Morrès. Cette dernière avait pour sœurs et frères lady Margaret Butler, femme en premières noces d'Ulic de Burgh, et mère d'Ulic, dit *Nagan*, premier comte de Clanrickarde; en secondes noces de Barnabas, premier baron de l'Ossory supérieur; ou suivant d'autres de Thomas, fils puîné du comte de Desmond (*Lodge Archdall* vol. 1, p. 128; vol. II, p. 334; vol. IV, p. 21); Lady Catherine Butler, femme 1° de Richard, lord de Poher, 2° de Jacques, comte de Desmond; lady Jeanne Butler, épouse de James Butler, lord de Dunboyne; lady Éléonore Butler, femme de Thomas Butler, baron de Cahir; et lady Ellen Butler, femme de Donogh O'Brien comte de Thomond : ses frères, James, neuvième comte d'Ormonde; Richard, premier vicomte de Montgarret; et Thomas, dont la fille unique et héritière épousa 1° Rory-Oge O'More, seigneur de Leix, et 2° Maurice Fitz-Gérald de Lackagh.

de Waterford (1). Lady Elisha Morrès, après le décès de sir Olivier, épousa en secondes noces, avant l'année 1530, Gérald-Mac-Shane Fitz-Gérald, de Dromana (de la maison de Desmond), vicomte de Decies. (Voyez *Lodge, Peerage*, vol. IV, p. 21.)

Olivier-Oge Morrès, écuyer, dit *Ilevear-oge-Mac-'Ileavear-Leathan-agus-Leoghan*, c'est-à-dire, Olivier-le-Jeune, fils d'Olivier-le-Puissant, et le Lion, seigneur de Latéragh, de Thorny-Clonoulty, de Cluanyn-Gemenagh, de Farny-Bridge, de Balyrickard-Morrès, etc. C'était un homme renommé dans son pays pour sa générosité et ses vertus hospitalières. Ces qualités, qu'il possédait dans un degré excessif, le jetèrent même dans des embarras pécunaires dont il ne put sortir que par la vente qu'il fit à ses parens, Thomas, comte d'Ormonde, Jean Morrès de Cloghbalyshane, et Redmond ou Reymond, fils de ce dernier, des terres et châteaux de Knockagh, Templemore, Castle-Oynia, Bearnane, Moyaliff, et une *colpe* de terre à Latéragh. Se voyant compromis avec plusieurs membres de sa maison dans les malheureuses guerres civiles où son pays était en proie, il se détermina, en 1588, après avoir achevé ses ventes et réglé ses affaires de famille, à passer en France, où il mourut en 1595. (*Registre Epitaphe.*) Son corps, conformément à l'usage religieusement observé à cette époque, lors de la mort en pays étranger d'un gentilhomme irlandais, fut transporté en Irlande, et déposé dans le caveau de son père, dans l'église abbatiale de Holy-Cross, au comté de Tipperary, où il existe encore. (*Voir* son élégie, dans le *Genealogical Memoir.*)

(1) M. Lodge donne pour épouse à ce Walter Butler, la mère de Eillane Ny-Morrès, fait absolument faux; le fils unique de Walter est généralement nommé, à cause de sa mère, Pierce (Pierre) *Mac Eillane* Butler. Ce dernier intenta un procès à Olivier-Oge Morrès et à Reymond Morrès de Templemore, pour empêcher la vente que leur faisait Olivier-Oge, des terres de Latéragh, les *Mac-Eillane Butler* ayant, disait-il, des prétentions à la succession, au cas que les fils d'Olivier vinssent à mourir sans postérité.

Première femme. Hannah, l'une des *dix*, ou (si nous ajoutons foi aux traditions) l'une des *vingt* charmantes filles de Jean-Mac-Connor O'Mulryan, de Bakeston-Castle, dynast de Wotheny-O'Mulryan, dit *Shane O'Trean-agus-Troghan-na-Trogh*, *id est* Jean *le Brave*, dit *le corbeau aux enfans*, par allusion à son caractère, à son teint foncé, et sa nombreuse famille; et de N. Purcell, fille du baron de Loughmoe, seigneur de Bakeston (1).

Deuxième femme, dont il n'eut point d'enfans : *Eléanor* deuxième fille de Roland et sœur de James Fitz-Eustace, vicomtes de Baltinglass, *dite* lady Morrès-Baltinglasse (*Rolls-Office*). Elle était veuve de sir Edmond Butler, de Roscrea, frère de Thomas, dixième comte d'Ormond, cousin d'Olivier.

Enfans d'Olivier-Oge et de Hannah Ny-Mulrian, sa première femme.

1°. Jean Morrès, qui a continué cette lignée.

2°. *Geoffroy*, seigneur de Grantstown, etc.; il mourut âgé de cent dix ans en 1689, au village de Coragheen près de Rathailean en Ormonde (*Prérogative*). Son fils unique Edouard Morrès, écuyer, mourut longtemps avant lui, ne laissant qu'un fils unique nommé Edmond, de Mary, son épouse, quatrième fille de Thomas Butler, seigneur de Brittas-Castle, près de Thurless, écuyer (de la maison de Dunboyne); lequel *Edmond Morrès*, écuyer, seigneur de Grantstown, fut tué à la bataille d'Aughrim le 12 juillet 1691, combattant pour la maison de Stuart contre le prince d'Orange, à côté de ses cousins, Jacques,

(1) C'étaient les plus belles femmes de la province de Munster; elles avaient été mariées aux chefs des premières maisons du pays : Honora s'allia avec le célèbre Jacques Fitz-Maurice-Fitz-Gérald de Desmond, tué, en 1579, en combattant contre le gouvernement cruel de la reine Élizabeth (*Peerage*, vol. I, p. 72). Il était le neveu paternel de Jacques, quinzième comte de Desmond. Anastasia, autre sœur de Hannah, était femme de Jean Morrès, écuyer, *oncle* d'Olivier. Les autres sœurs formèrent alliance, l'une avec Fitz-Gérald, chevalier de Glin ou de la Vallée, une autre avec Browne de Camus, etc., etc. Le château de Bakeston, plutôt Beck'ston (bourg de Rébecca), est situé près de Holy-Cross.

Hervé, Mathieu et Reymond, tous de la branche aînée de Balyrickard-Morrès. Le vainqueur, lors de son avénement au trône, confisqua le patrimoine du colonel Edmond Morrès (1), et le donna à Richard Fitz-Patrick, lord Gowran, d'une famille depuis bien des années, ennemie héréditaire des Montmorency-Morrès. Edmond Morrès représentait le comté de la Reine au parlement du roi Jaques II, en 1689. Déjà en 1642, et dans les années suivantes, il avait assisté, comme membre du conseil suprême des Catholiques, aux débats et aux conférences politiques de cette assemblée, tenus dans la ville de Kilkenny. Le colonel Edmond Morrès de Grantstown mourut sans enfans légitimes (2).

JEAN MORRES DE BALYRICKARDMORRÈS, *dit* John of Vals,

---

(1) Le roi Guillaume III concéda, le 12 octobre 1696, à Richard Fitz-Patrick, lord Gowran, le patrimoine d'Edmond Morrès, écuyer, tué à Aughrim, savoir : les terres, châteaux et manoirs de Grantstown, Donaghmore, Rathindornagh, Barnabalymaragh, Lower-Derry, Bealady, N. E. of Derry-Leathan, Cramross, Maherybeg, Balinrawley-Wood, or Clanconragh, Mongamore, etc., dans le Queens-County (*Peerage*, vol. II, p. 347), en tout dix-huit mille arpens de terre.

(2) Il eut un fils, *bâtard*, dont le petit-fils, dernier de cette branche illégitime, périt à Dunkerrin, lors de l'insurrection de 1798 : son nom était (je crois) Edmond.

baron de Morrès de Latéragh (1), chef de sa maison, et lord, par prescription, de Marisco et de Montemarisco (Montmorency) dans le *Peerage*, ou la pairie d'Irlande (2), seigneur de Latéragh (3), de Thorny-Clonoulty, de Cluanyn-Gemenagh (4), de Balynderry, de Balycash, de Balymorrès, de Balyrickard, etc. Il servit d'abord dans l'armée Irlandaise, *dite* Catholique, contre la reine Elizabeth (5). L'annaliste O'Sullevan raconte qu'il se défendit avec intrépidité, en 1600, dans son château de Latéragh, contre ce même O'Sullevan, de Burgh baron de Leitrim, et autres chefs catholiques; mécontens, sans doute, de ce que le baron de Morrès s'était uni au comte d'Ormonde, pour négocier la paix avec les Anglais, quoique l'auteur ne dise point formellement que ce fut là le vrai motif des hostilités qui s'élevèrent entre ses amis et lui. (V. l'*Appendice.*) Quoi qu'il en soit, ne pouvant plus supporter la domination oppressive des Anglais sur les catholiques, le baron de Morrès, suivant l'exemple de feu son père, s'expatria, en 1607, se refugiant d'abord en Espagne, et ensuite en France, en 1608-9; il fut dans ce dernier pays accueilli de la manière la plus flatteuse par le connétable Henri de Montmorency, qui le reconnut pour son parent. Il accompagna, en 1621, Henri II, duc de Montmorency, dans la campagne où celui-ci commandait l'armée royale envoyée contre les protestans insurgés du Languedoc. Blessé à mort devant le château de Vals, dans le Vivarais, le 7 mars 1621, il mourut quelques heures après, entre les bras

---

(1) Désormeaux seul le qualifie *marquis*. (*Hist. de Montmor.*, vol. III, p. 217.)

(2) En Angleterre aussi, la famille de Marisco tenait, dans le principe, par prescription, le rang de baron parlementaire. (*Peerage.*)

(3) Ce fut lui qui vendit le château de Latéragh à Reymond Morrès de Templemore, écuyer, en conservant seulement pour lui et sa postérité le droit exclusif de sépulture dans l'église.

(4) *V.* l'histoire d'Irlande, dite *Pacata Hibernia*, p. 58. Il est nommé Mac-Morrish.

(5) O'Sullevan, Hist. catholic., Hiber., p. 190. *V.* l'APPENDICE, extrait du *Genealogical Memoir.*

même du duc Henri, qui déplora aussi amèrement la perte du baron de Morrès, dit un témoin oculaire (1), que si c'eût été son père, son frère, ou l'un de ses plus proches parens.

Première femme. Onora ou Honora, fille de Rory-Oge O'More, le redoutable dynast de Leix, qui fut tué, le 30 juin 1578, par Barnabas Mac Gil-Patrick (Fitz-Patrick), lord baron d'Upper-Ossory, partisan zélé du gouvernement anglais (2). Onora mourut en 1600 (*Généalogie*) ou en 1604.

Deuxième femme. N. fille de Mac-Egan, chef du nom; il ne résulta point d'enfans de ce second mariage.

Enfans de Jean de Morrès et d'Onora Ny-More.

1°. JOHN-OGE FITZ-JOHN, qui a continué la lignée.

2°. MATHIEU dit *Mawe*, seigneur de Kilgarvan, dans l'Ormonde inférieure. Lors de la mort de son père, la dix-huitième année du règne du roi Jacques Ier (1621), il eut livrée (relevée) de ses terres (*Rolls office, Dublin*). Il mourut en 1631; et son fils William, *dit* de Montmorrès, eut également livrée de ses terres (*ibid*). Le successeur de William fut Nicholas, dernier propriétaire de Kilgarvan; il eut en outre une fille, N., qui fut héritière de son frère. Nicholas, seigneur de Kilgarvan, eut *un fils illégitime* nommé aussi *Nicholas*, qui se maria avec la *fille illégitime* de Fitz-Gérald de Carigoran, au comté de Clare;

---

(1) *V.* l'Appendice. Extrait du *Genealogical Memoir.*

(2) Après la mort du dynast de Leix, sa famille fut proscrite, et tous ses enfans mineurs, conformément à l'usage du pays, mis en FOSTERAGE, c'est-à-dire en nourrice, chez ses amis et ses parens, qui leur rendaient tous les soins d'un père et d'une mère. Onora Ny-More se trouva de la sorte sous la protection de Owen-Mac-Donogh-Oge O'Kennedy, seigneur de Balycapple, chez lequel fut élevé en même temps Jean Fitz-Oliver-Oge Morrès. S'étant attachés mutuellement dès l'enfance, ils furent unis en mariage, du consentement de leurs familles respectives, entre les années 1585 et 1590. (*The Genealogical Memoir; Sydney's state Letters.*)

dame de Castleawnia; seigneur de Thorny-Clonoulty, de Latéragh, de Cluanyngemenagh, de Knockagh, de Balyrickard-Morres, de Bearnane, de Rathailean, de Grange-Eilean, de Lisbonnagh, et de la plus grande partie de la Basse-Ormonde; con-seigneur de Nenagh, de Roscrea, de Templemore et de Thurless (1).

Il n'était âgé que de dix ans lorsque son père mourut, en 1405; il lui succéda de droit dans la pairie de Montemarisco. Son cousin, le jeune comte d'Ormonde, Jacques le Bouteiller, quatrième du nom qui, cette année (1405), venait de succéder à feu son père Jacques III, s'affligea de voir combien était imparfaite l'éducation du jeune de Marisco (à l'exemple du dernier baron, son père, il n'entendait pas un seul mot d'anglais, et ne savait s'exprimer que dans la langue vernaculaire de l'île); il résolut, de concert avec le vice-roi député sir Stephen Scroope, de transporter le mineur en Angleterre, afin qu'il pût être élevé d'une manière plus digne de sa position et du rang qu'il devait tenir parmi ses compatriotes.

C'est encore vers ce temps que le même comte d'Ormonde justement reconnu pour le seigneur le plus érudit des cours de Henri IV, Henri V et Henri VI, pénétré de l'avantage des institutions nobiliaires pour des pays civilisés, obtint du roi Henri V l'établissement, pour l'Irlande, d'un bureau ou office, et d'un héraut d'armes, organisés sur le même pied qu'étaient déjà l'office et le héraut d'armes d'Angleterre (*Lodge Peerage*). C'est lui aussi qui substitua le premier aux mots français LE BOUTEILLER, et DE MARISCO ou DE MAREIS, des noms ou dénominations purement anglaises (mais ayant absolument une même étymologie); de BUTLER et MORRÈS, afin de rendre les noms et les individus à la fois plus nationaux et plus britanniques.

Sir James Morrès servit d'abord en France sous les drapeaux victorieux de Henri V. Il se déclara ensuite, conjointement avec son cousin Guillaume de Mareis, chevalier, écuyer du malheureux roi

(1) V. la Biblioth. de Lambeth, codex DCXI, p. 91, *anno* 1460-1469. M. S. S. Carew, état nominatif des fiefés du comté de Tipperary.

Henri VI (dernier rejeton de la branche d'Uffton) et Jacques V, comte d'Ormonde, partisans de la maison de Lancastre. Après la mort tragique du comte d'Ormonde, décapité par ordre d'Édouard IV, chef des Yorkistes, le 1er. mai 1461, à Newcastle, sir James Morrès partagea la disgrâce de la maison d'Ormonde. Nous ne le retrouvons plus que dans les années 1461 et 1469, parmi les propriétaires des fiefs du comté de Tipperary, où il est désigné comme con-seigneur des villes de Nenagh, Roscrea, Thurless et Templemore. (*MS. Lambeth.*)

D'après ces faits historiques, peut-être serait-il plus convenable et plus vrai de dater de la chute de la faction lancastrienne, dans laquelle sir James fut enveloppé, l'époque où la maison de Morrès cessa d'exercer ses droits parlementaires, que de rapporter ce fait au temps du baron Hervé, son père. Les conjectures de M. Lodge ne sont pas plus solidement établies en faveur de la dernière hypothèse que ne peuvent l'être les miennes pour la première; d'autant plus qu'il se trouve plusieurs exemples de droits perdus et de priviléges abandonnés lors des guerres civiles des maisons d'York et Lancastre, tandis qu'on ne trouve pas une seule condamnation ou proscription enregistrée pour cause d'infraction aux lois qui prohibaient le mariage entre les Anglo-Normands et anciens Irlandais.

Femme. Lucia Arundel, fille d'Edmond, *dit* lord Arundel of the Stronde (*Hollingshead*, *Campion*, *Cox*, etc.), au comté de Cork (1), dont il naquit un fils Jean et trois filles.

(1) Elle avait pour sœur Alicia Arundel, épouse de sir Laurence Carew, baron d'Idrone, en Irlande, souche des Carew de Haccomb, au comté de Devonshire. Edmond Arundel, père de lady Morrès, était frère puîné de sir John Arundel, lord-maréchal d'Angleterre (tige des lords Arundel, de Trerice et de Wardour), et l'un des fils de John-Fitz-John Arundel, chevalier, et d'Élisabeth, fille et héritière de sir Oliver Carminow, chevalier, et d'Élisabeth, fille de John Holland, duc d'Excestre, et d'Élisabeth, son épouse, fille de Jean, duc de Lancastre, roi de Castille, quatrième fils du roi Édouard III. Sir Oliver est enterré, avec son épouse, dans l'église dite *The Friars*, à Bodmin, dans le comté de Cornwall. On voit encore leur tombeau avec leurs statues; la dame porte une couronne ducale sur la tête. (V. *Gentleman's Magazine* pour le mois de mars, *anno* 1822, p. 134.)

SIR JOHN MORRÈS, chevalier, fils aîné de sir James (*Peerage, Lodge*, vol. IV, p. 138), seigneur de Latéragh, de Thorny, et de Thorny-Bridge; de Knockagh, de Cluanyn-Gemenagh de Farney, de Bearnanc, de Balyrickard-Morres et la plus grande partie du pays d'Ormonde inférieure ou *Lower-Ormond*, etc. Ce fut l'un des partisans les plus zélés de la maison de Lancastre. Une absence de plusieurs années qu'il fit en Angleterre, jointe à l'éloignement prolongé de son père, lui fit perdre la presque totalité de ses biens-fonds, tant au pays d'Ormonde inférieure que dans d'autres lieux.

L'Irlande à cette malheureuse époque était divisée, comme l'Angleterre, en deux factions soi-disant d'York et de Lancastre, mais qui n'étaient effectivement rien autre chose que le noyau d'une conspiration générale des descendans des Irlandais *Milésiens* ou *semi-indigènes*, dépossédés depuis trois cents années d'une partie considérable de leurs terres par les Anglo-Normands, qui les avaient défrichées et cultivées, contre les colons industrieux, et pour s'emparer de leurs biens. A ce sujet, l'abbé historien Mac Geoghegan s'exprime avec moins de philosophie que de malignité. Voici ses termes : « Dans le sens des auteurs anglois, ne penseroit-on pas que les nou» veaux Irlandais furent les aborigènes d'Irlande? Ne diroit-on pas » que l'usurpation du bien d'autrui étoit une vertu chez ces étran» gers, et qu'elle devint une injustice criante chez les anciens Irlan-

» dais qui regagnaient par les armes une partie de ce qu'on leur avait » enlevé si injustement deux ou trois siècles auparavant? » (*Hist. d'Irl.*, vol. II, p. 189, n.)

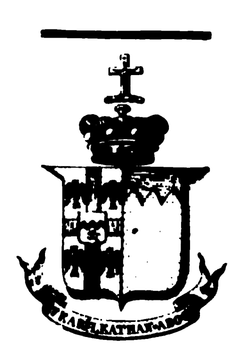
Qu'aurait-il dit, cet abbé, si, trois ou quatre cents ans plus tôt, les descendans des *véritables* aborigènes du pays, dont les ancêtres avaient été dépouillés de leurs possessions et opprimés impitoyablement par les ancêtres de M. l'abbé Mac-Geoghegan et ses compatriotes, si ces braves gens eussent, les armes à la main, chassé les usurpateurs milésiens? Cette reprise de possession par la force des armes aurait-elle été accueillie par les habitans spoliés comme un acte de justice?

Quoi qu'il en soit, les insurgés de race irlandaise, trouvant l'occasion propice, tombèrent comme un torrent impétueux sur les colons paisibles, massacrant un grand nombre des leurs, et semblables à ces oiseaux vagabonds qui s'introduisent dans les nids des animaux moins forts de leur espèce, s'en rendirent maîtres; l'écume de ces tribus ou *septs* envahit les propriétés et les manoirs des barons Anglo-Normands. Des barbares qui n'avaient habité jusqu'alors que des cabanes couvertes de chaume, prétendus descendans de tribus dont les anciens chefs légitimes, tous liés de consanguinité avec nous, et tous nos alliés, étaient pour la plupart morts sans héritiers, entrèrent *vi et armis* dans le domaine des Morrès, dans les pays d'Ormonde, d'Ikerrin et dans les baronnies contiguës; s'établirent dans nos propriétés, usurpant les noms et les titres de leurs anciens maîtres; et, les transmettant à leur postérité (1). Un tiers seulement de notre territoire nous resta.

(1) Chez les anciens Irlandais, dits *Milésiens*, de même que chez les montagnards écossais, où chaque chef ou toparch ne cherchait qu'à se rendre plus puissant que son voisin, le chef avait coutume d'octroyer librement, et sans condition quelconque, le privilége de porter son propre nom, à tout son *sept* ou tribu, composé (outre ses parens, vassaux et serfs) de vagabonds, de malfaiteurs étrangers ou indigènes, enfin d'affiliés de toute espèce. Il est résulté de cet état de choses, que parmi

Sir John Morrès de Latéragh eut pour successeur Olivier, son fils, qui a continué la filiation, et un fils, nommé John, tige de la branche dite de Knockagh, et de celle de Castlemorrès, dont nous parlerons plus bas.

Femme. Anne, fille aînée de sir Robert Dillon, chevalier, seigneur de Proudston, au comté de Meath, et de N., fille de sir James de Birmingham de Carbury (1).



SIR OLIVIER MORRÈS, chevalier, chef du nom et armes des Montmorency d'Irlande, baron, par prescription, de Montemarisco, dans la pairie dite *dormante* de cette île (*Peerage*); seigneur de Thorny, de Latéragh, de Knockagh, de Cluanyn-Gemenagh, de Castleownya, de Farny-Bridge, de Thorny-Bridge, de Bearnane, de Balyrickard-Morrès,

---

cent individus, porteurs du nom du chef, souvent pas un seul n'était issu de son sang : ainsi l'un des premiers devoirs de l'homme, celui de veiller à l'honneur de son nom, et de le transmettre sans tache à sa postérité, devint illusoire. Encore aujourd'hui, parmi des milliers d'hommes, en Irlande, porteurs des noms Milésiens, précédés de l'*O*, et du *Mac* ou de l'anglo-normand *Fitz*, il ne se trouve pas un individu, sur cinq cents, qui ait véritablement droit à ces noms.

(1) *Lodge Peerage*, vol. IV, p. 138, sir Robert Dillon est tige des comtes de Roscommon, du lord de Clonbroc, pair d'Irlande; des barons Dillon de Lismullen, etc.

de Balymorrès, de Balycash, etc., dans le comté de Tipperary; et de Grantstown, Offerleathan, Derrymore, Derryleathan, Derrin-Oliver, Donaghmore, etc., dans le comté de la Reine (Queen's County). Il est connu sous les *sobriquets* (1) d'Ilivear O'Fearleoghan, c'est-à-dire, Olivier le Lion ; et d'Ilivear Fearleathan, Olivier le Fort ou le Puissant; dénomination qui est passée à la paroisse, dans le pays d'Ossory, nommée *Offerlehan*, autrement *O'Fearleathan.* Ce terme était aussi le cri de guerre de la postérité de ce seigneur (2). Les naturels du pays ne le nommèrent jamais autrement que par lesdits sobriquets, ou Macmurrish (3).

Il aida efficacement le comte d'Ormonde, son beau-père, à conquérir sur le *sept* ou tribu de Fitz-Patrick, une grande partie du territoire d'Ossory, dont il garda pour lui-même les terres dénommées ci-dessus.

Sir Olivier Morrès, alors la gloire de sa race, mourut dans son château de Grantstown, dont il fit bâtir le donjon ou grosse tour-ronde, d'après le modèle des donjons ou tours-rondes de Nenagh, Knockagh et Latéragh, érigées par ses ancêtres. Il fit bâtir plusieurs autres forteresses dans le pays, pour s'assurer la possession de ses conquêtes en Ossory; les plus considérables étaient les châteaux-forts de Derinoliver, de Derry-Leathan, de Donaghmore, etc. Le comte Pierre d'Ormonde, pendant qu'il remplissait les fonctions de vice-roi, fit chevalier le baron de Montemarisco, son beau-fils.

---

(1) Les Irlandais ont l'habitude de désigner par un sobriquet quelconque tout homme marquant du pays, et en général ils caractérisent de la sorte tous leurs voisins.

(2) Le cri de guerre de cette branche des Morrès est *Fearleathan-aboo*, ou *Fearleoghan-aboo;* et celui de leurs ennemis héréditaires, les Fitz-Patrick, *Fear-ladir-aboo*, gloire ou suprématie à l'homme fort! Le cimier des Fitz-Patrick est un dragon, surmonté d'un lion qui le dompte.

(3) *Peerage*, vol. IV, p. 21.

Femme. Lady Elisha Butler, quatrième fille de Pierre, comte d'Ormonde et d'Ossory, vice-roi d'Irlande, et de lady Marguerite Fitz-Gérald, cette dernière deuxième fille de Gérald, huitième comte de Kildare, et d'Alison, fille et co-héritière de Roland Fitz-Eustace, baron de Portlester, chancelier d'Irlande, sa première femme (1).

Les enfans de sir Olivier Morrès et de lady Elisha Butler furent : 1° Olivier-Oge (le jeune), son successeur, et 2° Edmond Morrès, écuyer. Ce dernier eut pour femme Eillane (*dite* Anne), fille de Conogher Mac-y-Brien-O'Gonagh, de Carig-O'Goniel, seigneur ou dynast de Pobble-O'Brien, au comté de Limerick, dont il naquit un fils : William (*Rolls*), mort sans avoir été marié, et une fille : Eillane Ny Morrès, qui hérita de son frère. Elle épousa Walter Butler, seigneur de Noddston, au comté de Tipperary, quatrième fils de Jacques, comte d'Ormonde (cousin germain de son père), auquel elle apporta en dot des terres considérables à Moyaliff, etc., dans ce dernier comté, et d'autres dans celui

---

(1) La mère d'Alison Fitz-Eustace était Mahaud, fille de Jenico d'Artois, chevalier, veuve de Jean, fils de sir John Dowdall, de Newtown. Les autres filles du comte de Kildare, sœurs de lady Marguerite, étaient lady Éléonore, femme 1° de Donald-Mac Fineen-Mac Carthy-Reagh, dynast de Carbery; et en secondes noces de Calvach O'Donnell, dynast de Donegall; Elisabeth, épouse de Christophe Flemming, lord Slane; Alison, Eustachia, et Jeanne, dont l'une épousa O'Neill, prince de Tyrone. Gérald, neuvième comte de Kildare, était frère de père et mère de la comtesse d'Ormonde, et oncle de lady Morrès. Cette dernière avait pour sœurs et frères lady Margaret Butler, femme en premières noces d'Ulic de Burgh, et mère d'Ulic, dit *Nagan*, premier comte de Clanrickarde; en secondes noces de Barnabas, premier baron de l'Ossory supérieur; ou suivant d'autres de Thomas, fils puîné du comte de Desmond (*Lodge Archdall* vol. 1, p. 128; vol. II, p. 334; vol. IV, p. 21); Lady Catherine Butler, femme 1° de Richard, lord de Poher, 2° de Jacques, comte de Desmond; lady Jeanne Butler, épouse de James Butler, lord de Dunboyne; lady Éléonore Butler, femme de Thomas Butler, baron de Cahir; et lady Ellen Butler, femme de Donogh O'Brien comte de Thomond : ses frères, James, neuvième comte d'Ormonde; Richard, premier vicomte de Montgarret; et Thomas, dont la fille unique et héritière épousa 1° Rory-Oge O'More, seigneur de Leix, et 2° Maurice Fitz-Gérald de Lackagh.

de Waterford (1). Lady Elisha Morrès, après le décès de sir Olivier, épousa en secondes noces, avant l'année 1530, Gérald-Mac-Shane Fitz-Gérald, de Dromana (de la maison de Desmond), vicomte de Decies. (Voyez *Lodge, Peerage*, vol. IV, p. 21.)

Olivier-Oge Morrès, écuyer, dit *Ilevear-oge-Mac-'Ileavear-Leathan-agus-Leoghan*, c'est-à-dire, Olivier-le-Jeune, fils d'Olivier-le-Puissant, et le Lion, seigneur de Latéragh, de Thorny-Clonoulty, de Cluanyn-Gemenagh, de Farny-Bridge, de Balyrickard-Morrès, etc. C'était un homme renommé dans son pays pour sa générosité et ses vertus hospitalières. Ces qualités, qu'il possédait dans un degré excessif, le jetèrent même dans des embarras pécunaires dont il ne put sortir que par la vente qu'il fit à ses parens, Thomas, comte d'Ormonde, Jean Morrès de Cloghbalyshane, et Redmond ou Reymond, fils de ce dernier, des terres et châteaux de Knockagh, Templemore, Castle-Oynia, Bearnane, Moyaliff, et une *colpe* de terre à Latéragh. Se voyant compromis avec plusieurs membres de sa maison dans les malheureuses guerres civiles où son pays était en proie, il se détermina, en 1588, après avoir achevé ses ventes et réglé ses affaires de famille, à passer en France, où il mourut en 1595. (*Registre Epitaphe.*) Son corps, conformément à l'usage religieusement observé à cette époque, lors de la mort en pays étranger d'un gentilhomme irlandais, fut transporté en Irlande, et déposé dans le caveau de son père, dans l'église abbatiale de Holy-Cross, au comté de Tipperary, où il existe encore. (*Voir* son élégie, dans le *Genealogical Memoir.*)

---

(1) M. Lodge donne pour épouse à ce Walter Butler, la mère de Eillane Ny-Morrès, fait absolument faux; le fils unique de Walter est généralement nommé, à cause de sa mère, Pierce (Pierre) *Mac Eillane* Butler. Ce dernier intenta un procès à Olivier-Oge Morrès et à Reymond Morrès de Templemore, pour empêcher la vente que leur faisait Olivier-Oge, des terres de Latéragh, les *Mac-Eillane Butler* ayant, disait-il, des prétentions à la succession, au cas que les fils d'Olivier vinssent à mourir sans postérité.

Première femme. HANNAH, l'une des *dix*, ou (si nous ajoutons foi aux traditions) l'une des *vingt* charmantes filles de Jean-Mac-Connor O'Mulryan, de Bakeston-Castle, dynast de Wotheny-O'Mulryan, dit *Shane O'Trean-agus-Troghan-na-Trogh*, *id est* Jean *le Brave*, dit *le corbeau aux enfans*, par allusion à son caractère, à son teint foncé, et sa nombreuse famille; et de N. Purcell, fille du baron de Loughmoe, seigneur de Bakeston (1).

Deuxième femme, dont il n'eut point d'enfans : *Eléanor* deuxième fille de Roland et sœur de James Fitz-Eustace, vicomtes de Baltinglass, *dite* lady Morrès-Baltinglasse (*Rolls-Office*). Elle était veuve de sir Edmond Butler, de Roscrea, frère de Thomas, dixième comte d'Ormond, cousin d'Olivier.

Enfans d'Olivier-Oge et de Hannah Ny-Mulrian, sa première femme.

1°. JEAN MORRÈS, qui a continué cette lignée.

2°. *Geoffroy*, seigneur de Grantstown, etc.; il mourut âgé de cent dix ans en 1689, au village de Coragheen près de Rathailean en Ormonde (*Prérogative*). Son fils unique Edouard Morrès, écuyer, mourut longtemps avant lui, ne laissant qu'un fils unique nommé Edmond, de Mary, son épouse, quatrième fille de Thomas Butler, seigneur de Brittas-Castle, près de Thurless, écuyer (de la maison de Dunboyne); lequel *Edmond Morrès*, écuyer, seigneur de Grantstown, fut tué à la bataille d'Aughrim le 12 juillet 1691, combattant pour la maison de Stuart contre le prince d'Orange, à côté de ses cousins, Jacques,

---

(1) C'étaient les plus belles femmes de la province de Munster; elles avaient été mariées aux chefs des premières maisons du pays : Honora s'allia avec le célèbre Jacques Fitz-Maurice-Fitz-Gérald de Desmond, tué, en 1579, en combattant contre le gouvernement cruel de la reine Élizabeth (*Peerage*, vol. I, p. 72). Il était le neveu paternel de Jacques, quinzième comte de Desmond. Anastasia, autre sœur de Hannah, était femme de Jean Morrès, écuyer, *oncle* d'Olivier. Les autres sœurs formèrent alliance, l'une avec Fitz-Gérald, chevalier de Glin ou de la Vallée, une autre avec Browne de Camus, etc., etc. Le château de Bakeston, plutôt Beck'ston (bourg de Rébecca), est situé près de Holy-Cross.

Hervé, Mathieu et Reymond, tous de la branche aînée de Balyrickard-Morrès. Le vainqueur, lors de son avénement au trône, confisqua le patrimoine du colonel Edmond Morrès (1), et le donna à Richard Fitz-Patrick, lord Gowran, d'une famille depuis bien des années, ennemie héréditaire des Montmorency-Morrès. Edmond Morrès représentait le comté de la Reine au parlement du roi Jaques II, en 1689. Déjà en 1642, et dans les années suivantes, il avait assisté, comme membre du conseil suprême des Catholiques, aux débats et aux conférences politiques de cette assemblée, tenus dans la ville de Kilkenny. Le colonel Edmond Morrès de Grantstown mourut sans enfans légitimes (2).

JEAN MORRES DE BALYRICKARDMORRÈS, *dit* John of Vals,

---

(1) Le roi Guillaume III concéda, le 12 octobre 1696, à Richard Fitz-Patrick, lord Gowran, le patrimoine d'Edmond Morrès, écuyer, tué à Aughrim, savoir: les terres, châteaux et manoirs de Grantstown, Donaghmore, Rathbindornagh, Barnabalymaragh, Lower-Derry, Bealady, N. E. of Derry-Leathan, Cramross, Maherybeg, Balinrawley-Wood, or Clanconragh, Mongamore, etc., dans le Queens-County (*Peerage,* vol. II, p. 347), en tout dix-huit mille arpens de terre.

(2) Il eut un fils, *bâtard,* dont le petit-fils, dernier de cette branche illégitime, périt à Dunkerrin, lors de l'insurrection de 1798: son nom était (je crois) Edmond.

baron de Morrès de Latéragh (1), chef de sa maison, et lord, par prescription, de Marisco et de Montemarisco (Montmorency) dans le *Peerage*, ou la pairie d'Irlande (2), seigneur de Latéragh (3), de Thorny-Clonoulty, de Cluanyn-Gemenagh (4), de Balynderry, de Balycash, de Balymorrès, de Balyrickard, etc. Il servit d'abord dans l'armée Irlandaise, *dite* Catholique, contre la reine Elizabeth (5). L'annaliste O'Sullevan raconte qu'il se défendit avec intrépidité, en 1600, dans son château de Latéragh, contre ce même O'Sullevan, de Burgh baron de Leitrim, et autres chefs catholiques; mécontens, sans doute, de ce que le baron de Morrès s'était uni au comte d'Ormonde, pour négocier la paix avec les Anglais, quoique l'auteur ne dise point formellement que ce fut là le vrai motif des hostilités qui s'élevèrent entre ses amis et lui. (V. l'*Appendice.*) Quoi qu'il en soit, ne pouvant plus supporter la domination oppressive des Anglais sur les catholiques, le baron de Morrès, suivant l'exemple de feu son père, s'expatria, en 1607, se refugiant d'abord en Espagne, et ensuite en France, en 1608-9; il fut dans ce dernier pays accueilli de la manière la plus flatteuse par le connétable Henri de Montmorency, qui le reconnut pour son parent. Il accompagna, en 1621, Henri II, duc de Montmorency, dans la campagne où celui-ci commandait l'armée royale envoyée contre les protestans insurgés du Languedoc. Blessé à mort devant le château de Vals, dans le Vivarais, le 7 mars 1621, il mourut quelques heures après, entre les bras

---

(1) Désormeaux seul le qualifie *marquis*. (*Hist. de Montmor.*, vol. III, p. 217.)

(2) En Angleterre aussi, la famille de Marisco tenait, dans le principe, par prescription, le rang de baron parlementaire. (*Peerage.*)

(3) Ce fut lui qui vendit le château de Latéragh à Reymond Morrès de Templemore, écuyer, en conservant seulement pour lui et sa postérité le droit exclusif de sépulture dans l'église.

(4) *V.* l'histoire d'Irlande, dite *Pacata Hibernia*, p. 58. Il est nommé Mac-Morrish.

(5) O'Sullevan, Hist. catholic., Hiber., p. 190. *V.* l'Appendice, extrait du *Genealogical Memoir*.

même du duc Henri, qui déplora aussi amèrement la perte du baron de Morrès, dit un témoin oculaire (1), que si c'eût été son père, son frère, ou l'un de ses plus proches parens.

Première femme. Onora ou Honora, fille de Rory-Oge O'More, le redoutable dynast de Leix, qui fut tué, le 30 juin 1578, par Barnabas Mac Gil-Patrick (Fitz-Patrick), lord baron d'Upper-Ossory, partisan zélé du gouvernement anglais (2). Onora mourut en 1600 (*Généalogie*) ou en 1604.

Deuxième femme. N. fille de Mac-Egan, chef du nom; il ne résulta point d'enfans de ce second mariage.

Enfans de Jean de Morrès et d'Onora Ny-More.

1°. John-Oge Fitz-John, qui a continué la lignée.

2°. Mathieu dit *Mawe*, seigneur de Kilgarvan, dans l'Ormonde inférieure. Lors de la mort de son père, la dix-huitième année du règne du roi Jacques Ier (1621), il eut livrée (relevée) de ses terres (*Rolls office, Dublin*). Il mourut en 1631; et son fils William, *dit* de Montmorrès, eut également livrée de ses terres (*ibid*). Le successeur de William fut Nicholas, dernier propriétaire de Kilgarvan; il eut en outre une fille, N., qui fut héritière de son frère. Nicholas, seigneur de Kilgarvan, eut *un fils illégitime* nommé aussi *Nicholas*, qui se maria avec la *fille illégitime* de Fitz-Gérald de Carigoran, au comté de Clare;

(1) *V.* l'Appendice. Extrait du *Genealogical Memoir.*

(2) Après la mort du dynast de Leix, sa famille fut proscrite, et tous ses enfans mineurs, conformément à l'usage du pays, mis en FOSTERAGE, c'est-à-dire en nourrice, chez ses amis et ses parens, qui leur rendaient tous les soins d'un père et d'une mère. Onora Ny-More se trouva de la sorte sous la protection de Owen-Mac-Donogh-Oge O'Kennedy, seigneur de Balycapple, chez lequel fut élevé en même temps Jean Fitz-Oliver-Oge Morrès. S'étant attachés mutuellement dès l'enfance, ils furent unis en mariage, du consentement de leurs familles respectives, entre les années 1585 et 1590. (*The Genealogical Memoir; Sydney's state Letters.*)

trois fils naquirent de cette alliance: 1° *James*, mort sans s'être marié; 2° *Mathieu*, de la ville de Moate, dans le comté de Westmeath: il épousa une sœur du feu Edouard Nugent, de Balynacor, écuyer, dont il eut un fils, *Jean*, mort, en 1792, sans enfans; 3° *Richard*, père de *Nicholas et Richard*, qui moururent tous les deux, en 1798, sans enfans. La sœur de Nicholas, seigneur de Kilgarvan, apporta la terre de Kilgarvan en dot à son mari.

3°. HONORA MORRÈS, femme de Daniel O'Meara, seigneur de Lisnisky, au comté de Tipperary, chef du nom. (*Ulster office of Arms.*)

4°. JEANNE MORRÈS, femme de David Fitz-Gérald, baron de Brownsford, au comté de Kilkenny (aujourd'hui le domaine enchanteur de Woodstock), seigneur de Ennisteoge (1).

5°. MARGUERITE MORRÈS, épouse de Jean de Cantwell (chef de la maison normande de Conteville), seigneur de Mocarky-Castle au comté de Tipperary. (*Ulster office of Arms.*)

JOHN-OGE-FITZ-JOHN MORRÈS, écuyer, *dit O'Droighneach* ou *Mac-Drinnach, id est*, fils ou chef de Thorny (2), seigneur de Thorny, de Béalanamona (parcelle du domaine de Latéragh); de Balyrickard-Morrès, de Cluanyn, de Balycash, de Balylusky, de Cluanyn-Gemenagh, de Balynderry, de Balycahashy, de Derinvoghilly et plusieurs autres terres dans le pays d'Ormonde et d'Ikerrin Il était fils aîné

---

(1) Comme l'atteste une grosse croix en pierre, qui se voit encore sur la place du marché du bourg d'Ennisteoge, et qui fut érigée, selon l'inscription, en 1620, par Joan Ny-Morrès, baronne de Brouwsford, au feu baron David, son mari.

(2) Le mot irlandais *droighneach* veut dire *thorny*, en français, *épineux*. Le domaine de Thorny, territoire très-vaste, ancien patrimoine de cette branche de la famille de Morrès, et situé dans la baronnie de Keilnemanagh, fut confisqué par Cromwell.

de Jean-Fitz Olivier-Oge, baron de Morrès et de Montemarisco et d'Honora O'More, de Leix, et chef du nom et armes des Montmorency d'Irlande. Nous le voyons assister aux assises du comté de Tipperary dans la ville de Clonmell, en 1623, comme grand-juré (grand-juror), sous la désignation de John Morrès de Cluanyn-y-Menagh, écuyer (1). (*Collections*, *sir W. Betham.*)

Olivier Cromwell confisqua encore sur ce Jean (nommé dans le dénombrement ou inventaire des terres ainsi confisquées sur les catholiques par l'usurpateur (2) *Jean-Oge Mac-Drinneah Morrès*), et sur sir John Morrès de Knockagh, baronnet, le manoir de Bealanamona, parcelle du territoire de Latéragh. Il mourut, suivant l'opinion commune, à la suite de blessures, en 1647, et fut enterré à Latéragh.

Femme. Catherine Morrès, fille unique et héritière universelle de Thomas Morrès de Knockagh, écuyer (3), seigneur de Balycahashy, Derrinvoghilly, etc., frère cadet de sir John Morrès, baronnet (aïeul des vicomtes de Montmorrès et de Frankfort); dont les enfans suivent :

1°. James, qui a continué cette branche.

2°. Hervé dit *Hugue*, de Balyrickard. Il épousa N., fille de Guillaume Butler, écuyer, dont il eut une fille unique, qui s'allia avec O'Heyne

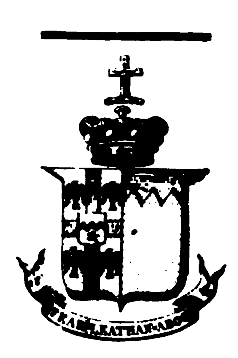
(1) Cluanyngemenagh, vieux château et domaine dans le territoire de Killnelongurty et sur les confins de Keilnemenagh, près des châteaux de Moyaliffe et Farny-Bridge, et très-près de l'ancien château et résidence des Morrès, à Cloghyr, dans le pays de Keilnemenagh. Le château de Cluanyngemenagh fut constamment dans la possession de mes aïeux, en ligne directe, dès l'année 1179 jusqu'à 1649 ou 1650, c'est-à-dire pendant un espace de quatre cent soixante-onze ans.

(2) *V.* le registre dit *The Down Survey.*

(3) Il était cinquième fils de Reymond Morrès de Templemore, écuyer, et d'Hélène Cantwell de Lahagres : sa femme Sibve, ou Sabina O'Kennedy, de Balycapple (V. *The Genealogical Memoir.*)

Sir John Morrès de Latéragh eut pour successeur Olivier, son fils, qui a continué la filiation, et un fils, nommé John, tige de la branche dite de Knockagh, et de celle de Castlemorrès, dont nous parlerons plus bas.

Femme. Anne, fille aînée de sir Robert Dillon, chevalier, seigneur de Proudston, au comté de Meath, et de N., fille de sir James de Birmingham de Carbury (1).



SIR OLIVIER MORRÈS, chevalier, chef du nom et armes des Montmorency d'Irlande, baron, par prescription, de Montemarisco, dans la pairie dite *dormante* de cette île (*Peerage*); seigneur de Thorny, de Latéragh, de Knockagh, de Cluanyn-Gemenagh, de Castleownya, de Farny-Bridge, de Thorny-Bridge, de Bearnane, de Balyrickard-Morrès,

cent individus, porteurs du nom du chef, souvent pas un seul n'était issu de son sang : ainsi l'un des premiers devoirs de l'homme, celui de veiller à l'honneur de son nom, et de le transmettre sans tache à sa postérité, devint illusoire. Encore aujourd'hui, parmi des milliers d'hommes, en Irlande, porteurs des noms Milésiens, précédés de l'*O*, et du *Mac* ou de l'anglo-normand *Fitz*, il ne se trouve pas un individu, sur cinq cents, qui ait véritablement droit à ces noms.

(1) *Lodge Peerage*, vol. IV, p. 138, sir Robert Dillon est tige des comtes de Roscommon, du lord de Clonbroc, pair d'Irlande; des barons Dillon de Lismullen, etc.

de Balymorrès, de Balycash, etc., dans le comté de Tipperary; et de Grantstown, Offerleathan, Derrymore, Derryleathan, Derrin-Oliver, Donaghmore, etc., dans le comté de la Reine (Queen's County). Il est connu sous les *sobriquets* (1) d'ILIVEAR O'FEARLEOGHAN, c'est-à-dire, Olivier le Lion; et d'ILIVEAR FEARLEATHAN, Olivier le Fort ou le Puissant; dénomination qui est passée à la paroisse, dans le pays d'Ossory, nommée *Offerlehan*, autrement *O'Fearleathan*. Ce terme était aussi le cri de guerre de la postérité de ce seigneur (2). Les naturels du pays ne le nommèrent jamais autrement que par lesdits sobriquets, ou MACMURRISH (3).

Il aida efficacement le comte d'Ormonde, son beau-père, à conquérir sur le *sept* ou tribu de Fitz-Patrick, une grande partie du territoire d'Ossory, dont il garda pour lui-même les terres dénommées ci-dessus.

Sir Olivier Morrès, alors la gloire de sa race, mourut dans son château de Grantstown, dont il fit bâtir le donjon ou grosse tour-ronde, d'après le modèle des donjons ou tours-rondes de Nenagh, Knockagh et Latéragh, érigées par ses ancêtres. Il fit bâtir plusieurs autres forteresses dans le pays, pour s'assurer la possession de ses conquêtes en Ossory; les plus considérables étaient les châteaux-forts de Derinoliver, de Derry-Leathan, de Donaghmore, etc. Le comte Pierre d'Ormonde, pendant qu'il remplissait les fonctions de vice-roi, fit chevalier le baron de Montemarisco, son beau-fils.

---

(1) Les Irlandais ont l'habitude de désigner par un sobriquet quelconque tout homme marquant du pays, et en général ils caractérisent de la sorte tous leurs voisins.

(2) Le cri de guerre de cette branche des Morrès est *Fearleathan-aboo*, ou *Fearleoghan-aboo;* et celui de leurs ennemis héréditaires, les Fitz-Patrick, *Fear-ladir-aboo*, gloire ou suprématie à l'homme fort! Le cimier des Fitz-Patrick est un dragon, surmonté d'un lion qui le dompte.

(3) *Peerage*, vol. IV, p. 21.

Femme. Lady Elisha Butler, quatrième fille de Pierre, comte d'Ormonde et d'Ossory, vice-roi d'Irlande, et de lady Marguerite Fitz-Gérald, cette dernière deuxième fille de Gérald, huitième comte de Kildare, et d'Alison, fille et co-héritière de Roland Fitz-Eustace, baron de Portlester, chancelier d'Irlande, sa première femme (1).

Les enfans de sir Olivier Morrès et de lady Elisha Butler furent : 1° Olivier-Oge (le jeune), son successeur, et 2° Edmond Morrès, écuyer. Ce dernier eut pour femme Eillane (*dite* Anne), fille de Conogher Mac-y-Brien-O'Gonagh, de Carig-O'Goniel, seigneur ou dynast de Pobble-O'Brien, au comté de Limerick, dont il naquit un fils : William (*Rolls*), mort sans avoir été marié, et une fille : Eillane Ny Morrès, qui hérita de son frère. Elle épousa Walter Butler, seigneur de Noddston, au comté de Tipperary, quatrième fils de Jacques, comte d'Ormonde (cousin germain de son père), auquel elle apporta en dot des terres considérables à Moyaliff, etc., dans ce dernier comté, et d'autres dans celui

(1) La mère d'Alison Fitz-Eustace était Mahaud, fille de Jenico d'Artois, chevalier, veuve de Jean, fils de sir John Dowdall, de Newtown. Les autres filles du comte de Kildare, sœurs de lady Marguerite, étaient lady Éléonore, femme 1° de Donald-Mac Fineen-Mac Carthy-Reagh, dynast de Carbery; et en secondes noces de Calvach O'Donnell, dynast de Donegall; Elisabeth, épouse de Christophe Flemming, lord Slane; Alison, Eustachia, et Jeanne, dont l'une épousa O'Neill, prince de Tyrone. Gérald, neuvième comte de Kildare, était frère de père et mère de la comtesse d'Ormonde, et oncle de lady Morrès. Cette dernière avait pour sœurs et frères lady Margaret Butler, femme en premières noces d'Ulic de Burgh, et mère d'Ulic, dit *Nagan*, premier comte de Clanrickarde; en secondes noces de Barnabas, premier baron de l'Ossory supérieur; ou suivant d'autres de Thomas, fils puîné du comte de Desmond (*Lodge Archdall* vol. 1, p. 128; vol. II, p. 334; vol. IV, p. 21); Lady Catherine Butler, femme 1° de Richard, lord de Poher, 2° de Jacques, comte de Desmond; lady Jeanne Butler, épouse de James Butler, lord de Dunboyne; lady Éléonore Butler, femme de Thomas Butler, baron de Cabir; et lady Ellen Butler, femme de Donogh O'Brien comte de Thomond : ses frères, James, neuvième comte d'Ormonde; Richard, premier vicomte de Montgarret; et Thomas, dont la fille unique et héritière épousa 1° Rory-Oge O'More, seigneur de Leix, et 2° Maurice Fitz-Gérald de Lackagh.

de Waterford (1). Lady Elisha Morrès, après le décès de sir Olivier, épousa en secondes noces, avant l'année 1530, Gérald-Mac-Shane Fitz-Gérald, de Dromana (de la maison de Desmond), vicomte de Decies. (Voyez *Lodge, Peerage*, vol. IV, p. 21.)

OLIVIER-OGE MORRÈS, écuyer, dit *Ilevear-oge-Mac-'Ileavear-Leathan-agus-Leoghan*, c'est-à-dire, Olivier-le-Jeune, fils d'Olivier-le-Puissant, et le Lion, seigneur de Latéragh, de Thorny-Clonoulty, de Cluanyn-Gemenagh, de Farny-Bridge, de Balyrickard-Morrès, etc. C'était un homme renommé dans son pays pour sa générosité et ses vertus hospitalières. Ces qualités, qu'il possédait dans un degré excessif, le jetèrent même dans des embarras pécunaires dont il ne put sortir que par la vente qu'il fit à ses parens, Thomas, comte d'Ormonde, Jean Morrès de Cloghbalyshane, et Redmond ou Reymond, fils de ce dernier, des terres et châteaux de Knockagh, Templemore, Castle-Oynia, Bearnane, Moyaliff, et une *colpe* de terre à Latéragh. Se voyant compromis avec plusieurs membres de sa maison dans les malheureuses guerres civiles où son pays était en proie, il se détermina, en 1588, après avoir achevé ses ventes et réglé ses affaires de famille, à passer en France, où il mourut en 1595. (*Registre Epitaphe.*) Son corps, conformément à l'usage religieusement observé à cette époque, lors de la mort en pays étranger d'un gentilhomme irlandais, fut transporté en Irlande, et déposé dans le caveau de son père, dans l'église abbatiale de Holy-Cross, au comté de Tipperary, où il existe encore. (*Voir* son élégie, dans le *Genealogical Memoir.*)

---

(1) M. Lodge donne pour épouse à ce Walter Butler, la mère de Eillane Ny-Morrès, fait absolument faux; le fils unique de Walter est généralement nommé, à cause de sa mère, Pierce (Pierre) *Mac Eillane* Butler. Ce dernier intenta un procès à Olivier-Oge Morrès et à Reymond Morrès de Templemore, pour empêcher la vente que leur faisait Olivier-Oge, des terres de Latéragh, les *Mac-Eillane Butler* ayant, disait-il, des prétentions à la succession, au cas que les fils d'Olivier vinssent à mourir sans postérité.

Première femme. HANNAH, l'une des *dix*, ou (si nous ajoutons foi aux traditions) l'une des *vingt* charmantes filles de Jean-Mac-Connor O'Mulryan, de Bakeston-Castle, dynast de Wotheny-O'Mulryan, dit *Shane O'Trean-agus-Troghan-na-Trogh*, *id est* Jean *le Brave*, dit *le corbeau aux enfans*, par allusion à son caractère, à son teint foncé, et sa nombreuse famille; et de N. Purcell, fille du baron de Loughmoe, seigneur de Bakeston (1).

Deuxième femme, dont il n'eut point d'enfans : *Eléanor* deuxième fille de Roland et sœur de James Fitz-Eustace, vicomtes de Baltinglass, *dite* lady Morrès-Baltinglasse (*Rolls-Office*). Elle était veuve de sir Edmond Butler, de Roscrea, frère de Thomas, dixième comte d'Ormond, cousin d'Olivier.

Enfans d'Olivier-Oge et de Hannah Ny-Mulrian, sa première femme.

1°. JEAN MORRÈS, qui a continué cette lignée.

2°. *Geoffroy*, seigneur de Grantstown, etc.; il mourut âgé de cent dix ans en 1689, au village de Coragheen près de Rathailean en Ormonde (*Prérogative*). Son fils unique Edouard Morrès, écuyer, mourut longtemps avant lui, ne laissant qu'un fils unique nommé Edmond, de Mary, son épouse, quatrième fille de Thomas Butler, seigneur de Brittas-Castle, près de Thurless, écuyer (de la maison de Dunboyne); lequel *Edmond Morrès*, écuyer, seigneur de Grantstown, fut tué à la bataille d'Aughrim le 12 juillet 1691, combattant pour la maison de Stuart contre le prince d'Orange, à côté de ses cousins, Jacques,

(1) C'étaient les plus belles femmes de la province de Munster; elles avaient été mariées aux chefs des premières maisons du pays : Honora s'allia avec le célèbre Jacques Fitz-Maurice-Fitz-Gérald de Desmond, tué, en 1579, en combattant contre le gouvernement cruel de la reine Élizabeth (*Peerage*, vol. I, p. 72). Il était le neveu paternel de Jacques, quinzième comte de Desmond. Anastasia, autre sœur de Hannah, était femme de Jean Morrès, écuyer, *oncle* d'Olivier. Les autres sœurs formèrent alliance, l'une avec Fitz-Gérald, chevalier de Glin ou de la Vallée, une autre avec Browne de Camus, etc., etc. Le château de Bakeston, plutôt Beck'ston (bourg de Rébecca), est situé près de Holy-Cross.

Hervé, Mathieu et Reymond, tous de la branche aînée de Balyrickard-Morrès. Le vainqueur, lors de son avénement au trône, confisqua le patrimoine du colonel Edmond Morrès (1), et le donna à Richard Fitz-Patrick, lord Gowran, d'une famille depuis bien des années, ennemie héréditaire des Montmorency-Morrès. Edmond Morrès représentait le comté de la Reine au parlement du roi Jaques II, en 1689. Déjà en 1642, et dans les années suivantes, il avait assisté, comme membre du conseil suprême des Catholiques, aux débats et aux conférences politiques de cette assemblée, tenus dans la ville de Kilkenny. Le colonel Edmond Morrès de Grantstown mourut sans enfans légitimes (2).

JEAN MORRES DE BALYRICKARDMORRÈS, *dit* John of Vals,

---

(1) Le roi Guillaume III concéda, le 12 octobre 1696, à Richard Fitz-Patrick, lord Gowran, le patrimoine d'Edmond Morrès, écuyer, tué à Aughrim, savoir : les terres, châteaux et manoirs de Grantstown, Donaghmore, Rathindornagh, Barnabalymaragh, Lower-Derry, Bealady, N. E. of Derry-Leathan, Cramross, Maherybeg, Balinrawley-Wood, or Clanconragh, Mongamore, etc., dans le Queens-County (*Peerage*, vol. II, p. 347), en tout dix-huit mille arpens de terre.

(2) Il eut un fils, *bâtard*, dont le petit-fils, dernier de cette branche illégitime, périt à Dunkerrin, lors de l'insurrection de 1798 : son nom était (je crois) Edmond.

baron de Morrès de Latéragh (1), chef de sa maison, et lord, par prescription, de Marisco et de Montemarisco (Montmorency) dans le *Peerage*, ou la pairie d'Irlande (2), seigneur de Latéragh (3), de Thorny-Clonoulty, de Cluanyn-Gemenagh (4), de Balynderry, de Balyeash, de Balymorrès, de Balyrickard, etc. Il servit d'abord dans l'armée Irlandaise, *dite* Catholique, contre la reine Elizabeth (5). L'annaliste O'Sullevan raconte qu'il se défendit avec intrépidité, en 1600, dans son château de Latéragh, contre ce même O'Sullevan, de Burgh baron de Leitrim, et autres chefs catholiques; mécontens, sans doute, de ce que le baron de Morrès s'était uni au comte d'Ormonde, pour négocier la paix avec les Anglais, quoique l'auteur ne dise point formellement que ce fut là le vrai motif des hostilités qui s'élevèrent entre ses amis et lui. (V. l'*Appendice.*) Quoi qu'il en soit, ne pouvant plus supporter la domination oppressive des Anglais sur les catholiques, le baron de Morrès, suivant l'exemple de feu son père, s'expatria, en 1607, se refugiant d'abord en Espagne, et ensuite en France, en 1608-9; il fut dans ce dernier pays accueilli de la manière la plus flatteuse par le connétable Henri de Montmorency, qui le reconnut pour son parent. Il accompagna, en 1621, Henri II, duc de Montmorency, dans la campagne où celui-ci commandait l'armée royale envoyée contre les protestans insurgés du Languedoc. Blessé à mort devant le château de Vals, dans le Vivarais, le 7 mars 1621, il mourut quelques heures après, entre les bras

---

(1) Désormeaux seul le qualifie *marquis*. (*Hist. de Montmor.*, vol. III, p. 217.)

(2) En Angleterre aussi, la famille de Marisco tenait, dans le principe, par prescription, le rang de baron parlementaire. (*Peerage.*)

(3) Ce fut lui qui vendit le château de Latéragh à Reymond Morrès de Templemore, écuyer, en conservant seulement pour lui et sa postérité le droit exclusif de sépulture dans l'église.

(4) *V.* l'histoire d'Irlande, dite *Pacata Hibernia*, p. 58. Il est nommé Mac-Morrish.

(5) O'Sullevan, Hist. catholic., Hiber., p. 190. *V.* l'Appendice, extrait du *Genealogical Memoir*.

même du duc Henri, qui déplora aussi amèrement la perte du baron de Morrès, dit un témoin oculaire (1), que si c'eût été son père, son frère, ou l'un de ses plus proches parens.

Première femme. Onora ou Honora, fille de Rory-Oge O'More, le redoutable dynast de Leix, qui fut tué, le 30 juin 1578, par Barnabas Mac Gil-Patrick (Fitz-Patrick), lord baron d'Upper-Ossory, partisan zélé du gouvernement anglais (2). Onora mourut en 1600 (*Généalogie*) ou en 1604.

Deuxième femme. N. fille de Mac-Egan, chef du nom; il ne résulta point d'enfans de ce second mariage.

Enfans de Jean de Morrès et d'Onora Ny-More.

1°. JOHN-OGE FITZ-JOHN, qui a continué la lignée.

2°. MATHIEU dit *Mawe*, seigneur de Kilgarvan, dans l'Ormonde inférieure. Lors de la mort de son père, la dix-huitième année du règne du roi Jacques Ier (1621), il eut livrée (relevée) de ses terres (*Rolls office, Dublin*). Il mourut en 1631; et son fils William, *dit* de Montmorrès, eut également livrée de ses terres (*ibid*). Le successeur de William fut Nicholas, dernier propriétaire de Kilgarvan; il eut en outre une fille, N., qui fut héritière de son frère. Nicholas, seigneur de Kilgarvan, eut *un fils illégitime* nommé aussi *Nicholas*, qui se maria avec la *fille illégitime* de Fitz-Gérald de Carigoran, au comté de Clare;

---

(1) *V.* l'Appendice. Extrait du *Genealogical Memoir.*

(2) Après la mort du dynast de Leix, sa famille fut proscrite, et tous ses enfans mineurs, conformément à l'usage du pays, mis en FOSTERAGE, c'est-à-dire en nourrice, chez ses amis et ses parens, qui leur rendaient tous les soins d'un père et d'une mère. Onora Ny-More se trouva de la sorte sous la protection de Owen-Mac-Donogh-Oge O'Kennedy, seigneur de Balycapple, chez lequel fut élevé en même temps Jean Fitz-Oliver-Oge Morrès. S'étant attachés mutuellement dès l'enfance, ils furent unis en mariage, du consentement de leurs familles respectives, entre les années 1585 et 1590. (*The Genealogical Memoir; Sydney's state Letters.*)

trois fils naquirent de cette alliance : 1° *James*, mort sans s'être marié ; 2° *Mathieu*, de la ville de Moate, dans le comté de Westmeath : il épousa une sœur du feu Edouard Nugent, de Balynacor, écuyer, dont il eut un fils, *Jean*, mort, en 1792, sans enfans ; 3° *Richard*, père de *Nicholas et Richard*, qui moururent tous les deux, en 1798, sans enfans. La sœur de Nicholas, seigneur de Kilgarvan, apporta la terre de Kilgarvan en dot à son mari.

3°. Honora Morrès, femme de Daniel O'Meara, seigneur de Lisnisky, au comté de Tipperary, chef du nom. (*Ulster office of Arms.*)

4°. Jeanne Morrès, femme de David Fitz-Gérald, baron de Brownsford, au comté de Kilkenny (aujourd'hui le domaine enchanteur de Woodstock), seigneur de Ennisteoge (1).

5°. Marguerite Morrès, épouse de Jean de Cantwell (chef de la maison normande de Conteville), seigneur de Mocarky-Castle au comté de Tipperary. (*Ulster office of Arms.*)

JOHN-OGE-FITZ-JOHN MORRÈS, écuyer, *dit O'Droighneach* ou *Mac-Drinnach, id est*, fils ou chef de Thorny (2), seigneur de Thorny, de Béalanamona (parcelle du domaine de Latéragh) ; de Balyrickard-Morrès, de Cluanyn, de Balycash, de Balylusky, de Cluanyn-Gemenagh, de Balynderry, de Balycahashy, de Derinvoghilly et plusieurs autres terres dans le pays d'Ormonde et d'Ikerrin. Il était fils aîné

(1) Comme l'atteste une grosse croix en pierre, qui se voit encore sur la place du marché du bourg d'Ennisteoge, et qui fut érigée, selon l'inscription, en 1620, par Joan Ny-Morrès, baronne de Brouwsford, au feu baron David, son mari.

(2) Le mot irlandais *droighneach* veut dire *thorny*, en français, *épineux*. Le domaine de Thorny, territoire très-vaste, ancien patrimoine de cette branche de la famille de Morrès, et situé dans la baronnie de Keilnemanagh, fut confisqué par Cromwell.

de Jean-Fitz Olivier-Oge, baron de Morrès et de Montemarisco et d'Honora O'More, de Leix, et chef du nom et armes des Montmorency d'Irlande. Nous le voyons assister aux assises du comté de Tipperary dans la ville de Clonmell, en 1623, comme grand-juré (grand-juror), sous la désignation de John Morrès de Cluanyn-y-Menagh, écuyer (1). (*Collections*, *sir W. Betham.*)

Olivier Cromwell confisqua encore sur ce Jean (nommé dans le dénombrement ou inventaire des terres ainsi confisquées sur les catholiques par l'usurpateur (2) *Jean-Oge Mac-Drinneah Morrès*), et sur sir John Morrès de Knockagh, baronnet, le manoir de Bealanamona, parcelle du territoire de Latéragh. Il mourut, suivant l'opinion commune, à la suite de blessures, en 1647, et fut enterré à Latéragh.

Femme. CATHERINE MORRÈS, fille unique et héritière universelle de Thomas Morrès de Knockagh, écuyer (3), seigneur de Balycahashy, Derrinvoghilly, etc., frère cadet de sir John Morrès, baronnet (aïeul des vicomtes de Montmorrès et de Frankfort), dont les enfans suivent :

1°. JAMES, qui a continué cette branche.

2°. HERVÉ dit *Hugue*, de Balyrickard. Il épousa N., fille de Guillaume Butler, écuyer, dont il eut une fille unique, qui s'allia avec O'Heyne

---

(1) CLUANYNGEMENAGH, vieux château et domaine dans le territoire de Killnelongurty et sur les confins de Keilnemenagh, près des châteaux de Moyaliffe et Farny-Bridge, et très-près de l'ancien château et résidence des Morrès, à Cloghyr, dans le pays de Keilnemenagh. Le château de Cluanyngemenagh fut constamment dans la possession de mes aïeux, en ligne directe, dès l'année 1179 jusqu'à 1649 ou 1650, c'est-à-dire pendant un espace de quatre cent soixante-onze ans.

(2) *V.* le registre dit *The Down Survey.*

(3) Il était cinquième fils de Reymond Morrès de Templemore, écuyer, et d'Hélène Cantwell de Lahagres : sa femme Sibve, ou Sabina O'Kennedy, de Balycapple (V. *The Genealogical Memoir.*)

SIR JOHN MORRÈS, chevalier, fils aîné de sir James (*Peerage, Lodge*, vol. IV, p. 138), seigneur de Latéragh, de Thorny, et de Thorny-Bridge; de Knockagh, de Cluanyn-Gemenagh de Farney, de Bearnanc, de Balyrickard-Morres et la plus grande partie du pays d'Ormonde inférieure ou *Lower-Ormond*, etc. Ce fut l'un des partisans les plus zélés de la maison de Lancastre. Une absence de plusieurs années qu'il fit en Angleterre, jointe à l'éloignement prolongé de son père, lui fit perdre la presque totalité de ses biens-fonds, tant au pays d'Ormonde inférieure que dans d'autres lieux.

L'Irlande à cette malheureuse époque était divisée, comme l'Angleterre, en deux factions soi-disant d'York et de Lancastre, mais qui n'étaient effectivement rien autre chose que le noyau d'une conspiration générale des descendans des Irlandais *Milésiens* ou *semi-indigènes*, dépossédés depuis trois cents années d'une partie considérable de leurs terres par les Anglo-Normands, qui les avaient défrichées et cultivées, contre les colons industrieux, et pour s'emparer de leurs biens. A ce sujet, l'abbé historien Mac Geoghegan s'exprime avec moins de philosophie que de malignité. Voici ses termes : « Dans le sens des auteurs anglois, ne penseroit-on pas que les nou» veaux Irlandais furent les aborigènes d'Irlande? Ne diroit-on pas » que l'usurpation du bien d'autrui étoit une vertu chez ces étran» gers, et qu'elle devint une injustice criante chez les anciens Irlan-

» dais qui regagnaient par les armes une partie de ce qu'on leur avait » enlevé si injustement deux ou trois siècles auparavant? » (*Hist. d'Irl.*, vol. II, p. 189, n.   )

Qu'aurait-il dit, cet abbé, si, trois ou quatre cents ans plus tôt, les descendans des *véritables* aborigènes du pays, dont les ancêtres avaient été dépouillés de leurs possessions et opprimés impitoyablement par les ancêtres de M. l'abbé Mac-Geoghegan et ses compatriotes, si ces braves gens eussent, les armes à la main, chassé les usurpateurs milésiens? Cette reprise de possession par la force des armes aurait-elle été accueillie par les habitans spoliés comme un acte de justice?

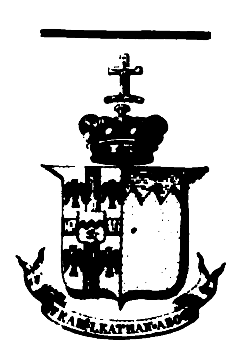
Quoi qu'il en soit, les insurgés de race irlandaise, trouvant l'occasion propice, tombèrent comme un torrent impétueux sur les colons paisibles, massacrant un grand nombre des leurs, et semblables à ces oiseaux vagabonds qui s'introduisent dans les nids des animaux moins forts de leur espèce, s'en rendirent maîtres; l'écume de ces tribus ou *septs* envahit les propriétés et les manoirs des barons Anglo-Normands. Des barbares qui n'avaient habité jusqu'alors que des cabanes couvertes de chaume, prétendus descendans de tribus dont les anciens chefs légitimes, tous liés de consanguinité avec nous, et tous nos alliés, étaient pour la plupart morts sans héritiers, entrèrent *vi et armis* dans le domaine des Morrès, dans les pays d'Ormonde, d'Ikerrin et dans les baronnies contiguës; s'établirent dans nos propriétés, usurpant les noms et les titres de leurs anciens maîtres; et, les transmettant à leur postérité (1). Un tiers seulement de notre territoire nous resta.

---

(1) Chez les anciens Irlandais, dits *Milésiens*, de même que chez les montagnards écossais, où chaque chef ou toparch ne cherchait qu'à se rendre plus puissant que son voisin, le chef avait coutume d'octroyer librement, et sans condition quelconque, le privilége de porter son propre nom, à tout son *sept* ou tribu, composé (outre ses parens, vassaux et serfs) de vagabonds, de malfaiteurs étrangers ou indigènes, enfin d'affiliés de toute espèce. Il est résulté de cet état de choses, que parmi

Sir John Morrès de Latéragh eut pour successeur Olivier, son fils, qui a continué la filiation, et un fils, nommé John, tige de la branche dite de Knockagh, et de celle de Castlemorrès, dont nous parlerons plus bas.

Femme. Anne, fille aînée de sir Robert Dillon, chevalier, seigneur de Proudston, au comté de Meath, et de N., fille de sir James de Birmingham de Carbury (1).



SIR OLIVIER MORRÈS, chevalier, chef du nom et armes des Montmorency d'Irlande, baron, par prescription, de Montemarisco, dans la pairie dite *dormante* de cette île (*Peerage*); seigneur de Thorny, de Latéragh, de Knockagh, de Cluanyn-Gemenagh, de Castleownya, de Farny-Bridge, de Thorny-Bridge, de Bearnane, de Balyrickard-Morrès,

---

cent individus, porteurs du nom du chef, souvent pas un seul n'était issu de son sang : ainsi l'un des premiers devoirs de l'homme, celui de veiller à l'honneur de son nom, et de le transmettre sans tache à sa postérité, devint illusoire. Encore aujourd'hui, parmi des milliers d'hommes, en Irlande, porteurs des noms Milésiens, précédés de l'*O*, et du *Mac* ou de l'anglo-normand *Fitz*, il ne se trouve pas un individu, sur cinq cents, qui ait véritablement droit à ces noms.

(1) *Lodge Peerage*, vol. IV, p. 138, sir Robert Dillon est tige des comtes de Roscommon, du lord de Clonbroc, pair d'Irlande ; des barons Dillon de Lismullen, etc.

de Balymorrès, de Balycash, etc., dans le comté de Tipperary; et de Grantstown, Offerleathan, Derrymore, Derryleathan, Derrin-Oliver, Donaghmore, etc., dans le comté de la Reine (Queen's County). Il est connu sous les *sobriquets* (1) d'ILIVEAR O'FEARLEOGHAN, c'est-à-dire, Olivier le Lion; et d'ILIVEAR FEARLEATHAN, Olivier le Fort ou le Puissant; dénomination qui est passée à la paroisse, dans le pays d'Ossory, nommée *Offerlehan*, autrement *O'Fearleathan.* Ce terme était aussi le cri de guerre de la postérité de ce seigneur (2). Les naturels du pays ne le nommèrent jamais autrement que par lesdits sobriquets, ou MACMURRISH (3).

Il aida efficacement le comte d'Ormonde, son beau-père, à conquérir sur le *sept* ou tribu de Fitz-Patrick, une grande partie du territoire d'Ossory, dont il garda pour lui-même les terres dénommées ci-dessus.

Sir Olivier Morrès, alors la gloire de sa race, mourut dans son château de Grantstown, dont il fit bâtir le donjon ou grosse tour-ronde, d'après le modèle des donjons ou tours-rondes de Nenagh, Knockagh et Latéragh, érigées par ses ancêtres. Il fit bâtir plusieurs autres forteresses dans le pays, pour s'assurer la possession de ses conquêtes en Ossory; les plus considérables étaient les châteaux-forts de Derinoliver, de Derry-Leathan, de Donaghmore, etc. Le comte Pierre d'Ormonde, pendant qu'il remplissait les fonctions de vice-roi, fit chevalier le baron de Montemarisco, son beau-fils.

---

(1) Les Irlandais ont l'habitude de désigner par un sobriquet quelconque tout homme marquant du pays, et en général ils caractérisent de la sorte tous leurs voisins.

(2) Le cri de guerre de cette branche des Morrès est *Fearleathan-aboo*, ou *Fearleoghan-aboo;* et celui de leurs ennemis héréditaires, les Fitz-Patrick, *Fear-ladir-aboo*, gloire ou suprématie à l'homme fort! Le cimier des Fitz-Patrick est un dragon, surmonté d'un lion qui le dompte.

(3) *Peerage*, vol. IV, p. 21.

Femme. LADY ELISHA BUTLER, quatrième fille de Pierre, comte d'Ormonde et d'Ossory, vice-roi d'Irlande, et de lady Marguerite Fitz-Gérald, cette dernière deuxième fille de Gérald, huitième comte de Kildare, et d'Alison, fille et co-héritière de Roland Fitz-Eustace, baron de Portlester, chancelier d'Irlande, sa première femme (1).

Les enfans de sir Olivier Morrès et de lady Elisha Butler furent : 1° Olivier-Oge (le jeune), son successeur, et 2° Edmond Morrès, écuyer. Ce dernier eut pour femme Eillane (*dite* Anne), fille de Conogher Mac-y-Brien-O'Gonagh, de Carig-O'Goniel, seigneur ou dynast de Pobble-O'Brien, au comté de Limerick, dont il naquit un fils : William (*Rolls*), mort sans avoir été marié, et une fille : Eillane Ny Morrès, qui hérita de son frère. Elle épousa Walter Butler, seigneur de Noddston, au comté de Tipperary, quatrième fils de Jacques, comte d'Ormonde (cousin germain de son père), auquel elle apporta en dot des terres considérables à Moyaliff, etc., dans ce dernier comté, et d'autres dans celui

---

(1) La mère d'Alison Fitz-Eustace était Mahaud, fille de Jenico d'Artois, chevalier, veuve de Jean, fils de sir John Dowdall, de Newtown. Les autres filles du comte de Kildare, sœurs de lady Marguerite, étaient lady Éléonore, femme 1° de Donald-Mac Fineen-Mac Carthy-Reagh, dynast de Carbery; et en secondes noces de Calvach O'Donnell, dynast de Donegall; Elisabeth, épouse de Christophe Flemming, lord Slane ; Alison, Eustachia, et Jeanne, dont l'une épousa O'Neill, prince de Tyrone. Gérald, neuvième comte de Kildare, était frère de père et mère de la comtesse d'Ormonde, et oncle de lady Morrès. Cette dernière avait pour sœurs et frères lady Margaret Butler, femme en premières noces d'Ulic de Burgh, et mère d'Ulic, dit *Nagan*, premier comte de Clanrickarde; en secondes noces de Barnabas, premier baron de l'Ossory supérieur; ou suivant d'autres de Thomas, fils puîné du comte de Desmond (*Lodge Archdall* vol. 1, p. 128; vol. II, p. 334; vol. IV, p. 21); Lady Catherine Butler, femme 1° de Richard, lord de Poher, 2° de Jacques, comte de Desmond; lady Jeanne Butler, épouse de James Butler, lord de Dunboyne; lady Éléonore Butler, femme de Thomas Butler, baron de Cahir; et lady Ellen Butler, femme de Donogh O'Brien comte de Thomond : ses frères, James, neuvième comte d'Ormonde; Richard, premier vicomte de Montgarret; et Thomas, dont la fille unique et héritière épousa 1° Rory-Oge O'More, seigneur de Leix, et 2° Maurice Fitz-Gérald de Lackagh.

de Waterford (1). Lady Elisha Morrès, après le décès de sir Olivier, épousa en secondes noces, avant l'année 1530, Gérald-Mac-Shane Fitz-Gérald, de Dromana (de la maison de Desmond), vicomte de Decies. (Voyez *Lodge, Peerage*, vol. IV, p. 21.)

Olivier-Oge Morrès, écuyer, dit *Ilevear-oge-Mac-'Ileavear-Leathan-agus-Leoghan*, c'est-à-dire, Olivier-le-Jeune, fils d'Olivier-le-Puissant, et le Lion, seigneur de Latéragh, de Thorny-Clonoulty, de Cluanyn-Gemenagh, de Farny-Bridge, de Balyrickard-Morrès, etc. C'était un homme renommé dans son pays pour sa générosité et ses vertus hospitalières. Ces qualités, qu'il possédait dans un degré excessif, le jetèrent même dans des embarras pécuniaires dont il ne put sortir que par la vente qu'il fit à ses parens, Thomas, comte d'Ormonde, Jean Morrès de Cloghbalyshane, et Redmond ou Reymond, fils de ce dernier, des terres et châteaux de Knockagh, Templemore, Castle-Oynia, Bearnane, Moyaliff, et une *colpe* de terre à Latéragh. Se voyant compromis avec plusieurs membres de sa maison dans les malheureuses guerres civiles où son pays était en proie, il se détermina, en 1588, après avoir achevé ses ventes et réglé ses affaires de famille, à passer en France, où il mourut en 1595. (*Registre Epitaphe.*) Son corps, conformément à l'usage religieusement observé à cette époque, lors de la mort en pays étranger d'un gentilhomme irlandais, fut transporté en Irlande, et déposé dans le caveau de son père, dans l'église abbatiale de Holy-Cross, au comté de Tipperary, où il existe encore. (*Voir* son élégie, dans le *Genealogical Memoir.*)

(1) M. Lodge donne pour épouse à ce Walter Butler, la mère de Eillane Ny-Morrès, fait absolument faux; le fils unique de Walter est généralement nommé, à cause de sa mère, Pierce (Pierre) *Mac Eillane* Butler. Ce dernier intenta un procès à Olivier-Oge Morrès et à Reymond Morrès de Templemore, pour empêcher la vente que leur faisait Olivier-Oge, des terres de Latéragh, les *Mac-Eillane Butler* ayant, disait-il, des prétentions à la succession, au cas que les fils d'Olivier vinssent à mourir sans postérité.

Première femme. HANNAH, l'une des *dix*, ou (si nous ajoutons foi aux traditions) l'une des *vingt* charmantes filles de Jean-Mac-Connor O'Mulryan, de Bakeston-Castle, dynast de Wotheny-O'Mulryan, dit *Shane O'Trean-agus-Troghan-na-Trogh*, *id est* Jean *le Brave*, dit *le corbeau aux enfans*, par allusion à son caractère, à son teint foncé, et sa nombreuse famille; et de N. Purcell, fille du baron de Loughmoe, seigneur de Bakeston (1).

Deuxième femme, dont il n'eut point d'enfans : *Eléanor* deuxième fille de Roland et sœur de James Fitz-Eustace, vicomtes de Baltinglass, *dite* lady Morrès-Baltinglasse (*Rolls-Office*). Elle était veuve de sir Edmond Butler, de Roscrea, frère de Thomas, dixième comte d'Ormond, cousin d'Olivier.

Enfans d'Olivier-Oge et de Hannah Ny-Mulrian, sa première femme.

1°. JEAN MORRÈS, qui a continué cette lignée.

2°. *Geoffroy*, seigneur de Grantstown, etc.; il mourut âgé de cent dix ans en 1689, au village de Coragheen près de Rathailean en Ormonde (*Prérogative*). Son fils unique Edouard Morrès, écuyer, mourut longtemps avant lui, ne laissant qu'un fils unique nommé Edmond, de Mary, son épouse, quatrième fille de Thomas Butler, seigneur de Brittas-Castle, près de Thurless, écuyer (de la maison de Dunboyne); lequel *Edmond Morrès*, écuyer, seigneur de Grantstown, fut tué à la bataille d'Aughrim le 12 juillet 1691, combattant pour la maison de Stuart contre le prince d'Orange, à côté de ses cousins, Jacques,

---

(1) C'étaient les plus belles femmes de la province de Munster; elles avaient été mariées aux chefs des premières maisons du pays : Honora s'allia avec le célèbre Jacques Fitz-Maurice-Fitz-Gérald de Desmond, tué, en 1579, en combattant contre le gouvernement cruel de la reine Élizabeth (*Peerage*, vol. I, p. 72). Il était le neveu paternel de Jacques, quinzième comte de Desmond. Anastasia, autre sœur de Hannah, était femme de Jean Morrès, écuyer, *oncle* d'Olivier. Les autres sœurs formèrent alliance, l'une avec Fitz-Gérald, chevalier de Glin ou de la Vallée, une autre avec Browne de Camus, etc., etc. Le château de Bakeston, plutôt Beck'ston (bourg de Rébecca), est situé près de Holy-Cross.

Hervé, Mathieu et Reymond, tous de la branche aînée de Balyrickard-Morrès. Le vainqueur, lors de son avénement au trône, confisqua le patrimoine du colonel Edmond Morrès (1), et le donna à Richard Fitz-Patrick, lord Gowran, d'une famille depuis bien des années, ennemie héréditaire des Montmorency-Morrès. Edmond Morrès représentait le comté de la Reine au parlement du roi Jaques II, en 1689. Déjà en 1642, et dans les années suivantes, il avait assisté, comme membre du conseil suprême des Catholiques, aux débats et aux conférences politiques de cette assemblée, tenus dans la ville de Kilkenny. Le colonel Edmond Morrès de Grantstown mourut sans enfans légitimes (2).

JEAN MORRES DE BALYRICKARDMORRÈS, *dit* John of Vals,

---

(1) Le roi Guillaume III concéda, le 12 octobre 1696, à Richard Fitz-Patrick, lord Gowran, le patrimoine d'Edmond Morrès, écuyer, tué à Aughrim, savoir: les terres, châteaux et manoirs de Grantstown, Donaghmore, Rathindornagh, Barnabalymaragh, Lower-Derry, Bealady, N. E. of Derry-Leathan, Cromross, Maherybeg, Balinrawley-Wood, or Clanconragh, Mongamore, etc., dans le Queens-County (*Peerage*, vol. II, p. 347), en tout dix-huit mille arpens de terre.

(2) Il eut un fils, *bâtard*, dont le petit-fils, dernier de cette branche illégitime, périt à Dunkerrin, lors de l'insurrection de 1798: son nom était (je crois) Edmond.

baron de Morrès de Latéragh (1), chef de sa maison, et lord, par prescription, de Marisco et de Montemarisco (Montmorency) dans le *Peerage*, ou la pairie d'Irlande (2), seigneur de Latéragh (3), de Thorny-Clonoulty, de Cluanyn-Gemenagh (4), de Balynderry, de Balycash, de Balymorrès, de Balyrickard, etc. Il servit d'abord dans l'armée Irlandaise, *dite* Catholique, contre la reine Elizabeth (5). L'annaliste O'Sullevan raconte qu'il se défendit avec intrépidité, en 1600, dans son château de Latéragh, contre ce même O'Sullevan, de Burgh baron de Leitrim, et autres chefs catholiques; mécontens, sans doute, de ce que le baron de Morrès s'était uni au comte d'Ormonde, pour négocier la paix avec les Anglais, quoique l'auteur ne dise point formellement que ce fut là le vrai motif des hostilités qui s'élevèrent entre ses amis et lui. (V. l'*Appendice.*) Quoi qu'il en soit, ne pouvant plus supporter la domination oppressive des Anglais sur les catholiques, le baron de Morrès, suivant l'exemple de feu son père, s'expatria, en 1607, se refugiant d'abord en Espagne, et ensuite en France, en 1608-9; il fut dans ce dernier pays accueilli de la manière la plus flatteuse par le connétable Henri de Montmorency, qui le reconnut pour son parent. Il accompagna, en 1621, Henri II, duc de Montmorency, dans la campagne où celui-ci commandait l'armée royale envoyée contre les protestans insurgés du Languedoc. Blessé à mort devant le château de Vals, dans le Vivarais, le 7 mars 1621, il mourut quelques heures après, entre les bras

(1) Désormeaux seul le qualifie *marquis*. (*Hist. de Montmor.*, vol. III, p. 217.)

(2) En Angleterre aussi, la famille de Marisco tenait, dans le principe, par prescription, le rang de baron parlementaire. (*Peerage.*)

(3) Ce fut lui qui vendit le château de Latéragh à Reymond Morrès de Templemore, écuyer, en conservant seulement pour lui et sa postérité le droit exclusif de sépulture dans l'église.

(4) *V.* l'histoire d'Irlande, dite *Pacata Hibernia*, p. 58. Il est nommé Mac-Morrish.

(5) O'Sullevan, Hist. catholic., Hiber., p. 190. *V.* l'Appendice, extrait du *Genealogical Memoir.*

même du duc Henri, qui déplora aussi amèrement la perte du baron de Morrès, dit un témoin oculaire (1), que si c'eût été son père, son frère, ou l'un de ses plus proches parens.

Première femme. Onora ou Honora, fille de Rory-Oge O'More, le redoutable dynast de Leix, qui fut tué, le 30 juin 1578, par Barnabas Mac Gil-Patrick (Fitz-Patrick), lord baron d'Upper-Ossory, partisan zélé du gouvernement anglais (2). Onora mourut en 1600 (*Généalogie*) ou en 1604.

Deuxième femme. N. fille de Mac-Egan, chef du nom; il ne résulta point d'enfans de ce second mariage.

Enfans de Jean de Morrès et d'Onora Ny-More.

1°. JOHN-OGE FITZ-JOHN, qui a continué la lignée.

2°. MATHIEU dit *Mawe*, seigneur de Kilgarvan, dans l'Ormonde inférieure. Lors de la mort de son père, la dix-huitième année du règne du roi Jacques Ier (1621), il eut livrée (relevée) de ses terres (*Rolls office, Dublin*). Il mourut en 1631; et son fils William, *dit* de Montmorrès, eut également livrée de ses terres (*ibid*). Le successeur de William fut Nicholas, dernier propriétaire de Kilgarvan; il eut en outre une fille, N., qui fut héritière de son frère. Nicholas, seigneur de Kilgarvan, eut *un fils illégitime* nommé aussi *Nicholas*, qui se maria avec la *fille illégitime* de Fitz-Gérald de Carigoran, au comté de Clare;

---

(1) *V.* l'Appendice. Extrait du *Genealogical Memoir.*

(2) Après la mort du dynast de Leix, sa famille fut proscrite, et tous ses enfans mineurs, conformément à l'usage du pays, mis en FOSTERAGE, c'est-à-dire en nourrice, chez ses amis et ses parens, qui leur rendaient tous les soins d'un père et d'une mère. Onora Ny-More se trouva de la sorte sous la protection de Owen-Mac-Donogh-Oge O'Kennedy, seigneur de Balycapple, chez lequel fut élevé en même temps Jean Fitz-Oliver-Oge Morrès. S'étant attachés mutuellement dès l'enfance, ils furent unis en mariage, du consentement de leurs familles respectives, entre les années 1585 et 1590. (*The Genealogical Memoir; Sydney's state Letters.*)

trois fils naquirent de cette alliance : 1° *James*, mort sans s'être marié ; 2° *Mathieu*, de la ville de Moate, dans le comté de Westmeath : il épousa une sœur du feu Edouard Nugent, de Balynacor, écuyer, dont il eut un fils, *Jean*, mort, en 1792, sans enfans ; 3° *Richard*, père de *Nicholas et Richard*, qui moururent tous les deux, en 1798, sans enfans. La sœur de Nicholas, seigneur de Kilgarvan, apporta la terre de Kilgarvan en dot à son mari.

3°. Honora Morrès, femme de Daniel O'Meara, seigneur de Lisnisky, au comté de Tipperary, chef du nom. (*Ulster office of Arms.*)

4°. Jeanne Morrès, femme de David Fitz-Gérald, baron de Brownsford, au comté de Kilkenny (aujourd'hui le domaine enchanteur de Woodstock), seigneur de Ennisteoge (1).

5°. Marguerite Morrès, épouse de Jean de Cantwell (chef de la maison normande de Conteville), seigneur de Mocarky-Castle au comté de Tipperary. (*Ulster office of Arms.*)

JOHN-OGE-FITZ-JOHN MORRÈS, écuyer, *dit O'Droighneach* ou *Mac-Drinnach, id est*, fils ou chef de Thorny (2), seigneur de Thorny, de Béalanamona (parcelle du domaine de Latéragh) ; de Balyrickard-Morrès, de Cluanyn, de Balycash, de Balylusky, de Cluanyn-Gemenagh, de Balynderry, de Balycahashy, de Derinvoghilly et plusieurs autres terres dans le pays d'Ormonde et d'Ikerrin Il était fils aîné

---

(1) Comme l'atteste une grosse croix en pierre, qui se voit encore sur la place du marché du bourg d'Ennisteoge, et qui fut érigée, selon l'inscription, en 1620, par Joan Ny-Morrès, baronne de Brouwsford, au feu baron David, son mari.

(2) Le mot irlandais *droighneach* veut dire *thorny*, en français, *épineux*. Le domaine de Thorny, territoire très-vaste, ancien patrimoine de cette branche de la famille de Morrès, et situé dans la baronnie de Keilnemanagh, fut confisqué par Cromwell.

de Jean-Fitz Olivier-Oge, baron de Morrès et de Montemarisco et d'Honora O'More, de Leix, et chef du nom et armes des Montmorency d'Irlande. Nous le voyons assister aux assises du comté de Tipperary dans la ville de Clonmell, en 1623, comme grand-juré (grand-juror), sous la désignation de John Morrès de Cluanyn-y-Menagh, écuyer (1). (*Collections*, *sir W. Betham.*)

Olivier Cromwell confisqua encore sur ce Jean (nommé dans le dénombrement ou inventaire des terres ainsi confisquées sur les catholiques par l'usurpateur (2) *Jean-Oge Mac-Drinneah Morrès*), et sur sir John Morrès de Knockagh, baronnet, le manoir de Bealanamona, parcelle du territoire de Latéragh. Il mourut, suivant l'opinion commune, à la suite de blessures, en 1647, et fut enterré à Latéragh.

Femme. Catherine Morrès, fille unique et héritière universelle de Thomas Morrès de Knockagh, écuyer (3), seigneur de Balycahashy, Derrinvoghilly, etc., frère cadet de sir John Morrès, baronnet (aïeul des vicomtes de Montmorrès et de Frankfort); dont les enfans suivent :

1°. James, qui a continué cette branche.

2°. Hervé dit *Hugue*, de Balyrickard. Il épousa N., fille de Guillaume Butler, écuyer, dont il eut une fille unique, qui s'allia avec O'Heyne

---

(1) Cluanyngemenagh, vieux château et domaine dans le territoire de Killnelongurty et sur les confins de Keilnemenagh, près des châteaux de Moyaliffe et Farny-Bridge, et très-près de l'ancien château et résidence des Morrès, à Cloghyr, dans le pays de Keilnemenagh. Le château de Cluanyngemenagh fut constamment dans la possession de mes aïeux, en ligne directe, dès l'année 1179 jusqu'à 1649 ou 1650, c'est-à-dire pendant un espace de quatre cent soixante-onze ans.

(2) *V.* le registre dit *The Down Survey.*

(3) Il était cinquième fils de Reymond Morrès de Templemore, écuyer, et d'Hélène Cantwell de Lahagres : sa femme Sibve, ou Sabina O'Kennedy, de Balycapple (V. *The Genealogical Memoir.*)

dynast de Keiloveragh (1), au comté de Galway, chef de son *sept* ou tribu. (Voyez le *Tableau Généalogique.*)

3°. Geoffroy, mort sans enfans. (*Tableau Généalogique*).

4° Sarah Morrès, femme d'Ownhey O'Carroll, seigneur d'Emill. (*Ibid.; Ulster office of arms.*)

5°. Elisabeth Morrès, femme de Roger Mac Namara, de la maison d'Ayle; son testament est en date du 23 février 1639. (*Ibid.*)



JAMES MORRÈS, écuyer, dit *Black James* (le Noir), seigneur, de Balyrickard-Morrès, de Balylusky, de Balycapple, de Balycash, de Derinvoghilly, de Balynderry et d'un grand nombre d'autres manoirs, terres et châteaux, dans les deux baronnies d'Ormonde, et dans les baronnies d'Ikerrin, Keilnemanagh et Killnelongurty dans le comté de Tipperary, tous confisqués ou par Cromwell, ou par le prince d'Orange, le roi Guillaume III. (*Down Survey, Généalogie*, etc.) Il était le chef d'un régiment de cavalerie irrégulière, que, de concert avec son cou-

---

(1) Je m'empresse de rectifier ici une inexactitude dans mon *Genealogical Memoir*, dans la notice sur ce seigneur : l'inspection de l'article *Mathieu* ou *Mawhe*, fils puîné de Jean, baron de Morrès, fera connaître et l'erreur et la rectification.

sin, Edmond Morrès de Grantstown, il avait levé et recruté parmi leurs vassaux respectifs, dans les intérêts de la maison des Stuart. C'était un homme d'une haute taille (six pieds quatre pouces, mesure irlandaise), et d'une force surprenante. Il égalait en hospitalité son grand-père Olivier-Oge, et ne le cède à aucun de ses contemporains dans l'exercice de toutes les vertus. A l'âge de plus de soixante-dix ans il assista à la fameuse bataille de Aughrim le 12 juillet 1691, à côté de ses trois fils Hervé, Mathieu et Reymond, et de son cousin Edmond Morrès de Grantstown; et combattit avec un courage extraordinaire. Hervé son fils, et son cousin le colonel Edmond Morrès ayant été tués, il rassembla les débris de son corps, et se fit jour à travers les troupes danoises et hollandaises, et parvint à regagner le pays d'Ormonde. Ce seigneur, chef de sa maison et baron de Montemarisco par prescription, mourut le 4 novembre 1704, au château de Balycapple ou de Balyrickard, âgé non pas de quatre-vingt-un, mais de quatre-vingt-huit ans; il fut enterré à Latéragh, et la population presque tout entière assista à ses funérailles. (*Voir le Genealogical Memoir*, *Append.*, p. 271-2-3.)

Première femme. Marie Purcell, fille unique de Thomas Purcell de Borrisjlleagh, écuyer, et de Marie, sa deuxième femme, fille elle-même de Owen O'Sullevan-More, dynast de Dunkeron, et de Marie, deuxième fille de sir Edmond Fitz-Gérald, chevalier, seigneur de Cloyne, au comté de Cork (1), cousin de James Morrès.

---

(1) Thomas Purcell était fils de Ferdoragh-Mac-Edmond Purcell, issu des barons de Loughmoe, et d'Éleanor de Saint-Aubin (*dit* Tobin) de Cumpsinagh; il épousa, en premières noces, Éléanor, fille de Reymond Morrès de Templemore, écuyer, tante de la mère dudit James, dont il eut plusieurs enfans. L'épouse de M. de Morrès, Marie Purcell, était veuve de Richard Grace, de la maison de Courtstown. Quant à la famille de Fitz-Gérald de Cloyne, c'était l'une des plus puissantes branches de la maison de Desmond. Sir Edmond-Fitz-John Fitz-Gérald, seigneur de Cloyne et de Balymaloe, eut d'Honora, fille unique du célèbre et très-renommé James Fitz-Maurice de Desmond et d'Honora O'Mulryan (*V.* l'article *Olivier-Oge*), son épouse, un fils, Maurice de Castle Liffing, et trois filles (*V. le Peerage*): Ellen,

Deuxième femme (sans enfans), N. O'Carroll. (*Tableau Généalogique.*)

Enfans de James Morrès et de Marie Purcell.

1°. Richard Morrès, écuyer, capitaine en second des gardes irlandaises du roi Jacques II (dont le comte de Gowran Jean Butler, fils du duc d'Ormonde, était commandant), officier d'un rare mérite. Il fut aussi aide-major du duc d'Ormonde. Le comte de Gowran, qui mourut à Paris en 1677, fait dans son testament mention de « son cousin, le capitaine Richard Morrès », auquel il légua, comme souvenir de son amitié, une somme assez considérable. (*Prérogative Office*, *Collect. Bethamian.*) Il se distingua surtout à Limerick, lorsque cette ville fut assiégée, en 1690, par le roi Guillaume III en personne. L'honneur d'avoir repoussé, à la tête des *femmes de Limerick*, l'assaut des Anglais, conduits par le roi lui-même (*Story*), et d'avoir forcé ce roi à lever le siége, appartient principalement à cet officier. M. de Morrès, dans cette occasion, fut criblé de blessures; voulant se retirer chez lui, pour se faire soigner, il accompagna le corps d'armée du brave général Sarsfield, qui poursuivit le roi Guillaume; mais à peine arrivé au village de Youghall-sur-Shannon, éloigné de Balyrickard-Morrès seulement de trois à quatre milles, il tomba malade et mourut. Son père et son frère, désolés, firent enterrer ce noble guerrier à Latéragh. Il n'avait point été marié.

2°. Hervé, tué à la bataille d'Aughrim, avec son cousin le colonel Edmond Morrès de Grantstown le 12 juillet 1691. Il ne fut point marié.

3°. Mathieu, qui a continué cette lignée.

4°. Reymond, servit sous son père la cause des Stuart. Il suivit le roi Jacques II en France, où il mourut vers l'année 1745. Son frère

femme de Dermod O'Brien, lord Inchiquin; [Ma]riée, comme ci-dessus, à Owen O'Sullevan-More, et Honora, à Patrice Fitz-Maurice, dix-neuvième lord baron de Kerry et Lixnaw (*Peerage*, vol. I, p. 72, vol. II, p. 198. *Ulster Office*, *Funeral entries; the Genealogy*). La maison de O'Sullevan-More est éteinte.

Mathieu le nomme dans son testament « son pauvre frère Redmond, » et lui lègue une rente de dix guinées (300 francs) par an, pension alors assez considérable, chez un peuple apauvri.

5°. Catherine Morrès. Qui épousa Daniel O'Hogan, seigneur de Graigue (aujourd'hui *Beechwood-Park*, domaine de la famille de Toler), chef du nom, dont elle devint la seconde femme; Daniel O'Hogan avait épousé, en premières noces, Marie, fille de Théobald de Burgh dit *Macwalter*, seigneur d'Illeagh, et de Anastasie, troisième fille de Reymond Morrès, de Templemore et Knockagh, écuyer. (*The Genealogy*.)

MATHIEU DE MONTMORENCY-MORRÈS, écuyer, seigneur de Balyrickard-Morrès, Balycash, Coolderry, Tourbegg, Gortneclogh, etc. (1), chef du nom et armes des Montmorency d'Irlande, baron par prescription de Marisco et de Montemarisco. Il n'eut pour héritage que le douloureux souvenir de la gloire et des richesses de ses ancêtres. La plupart des biens-fonds confisqués sur son père et sur son grand-père, par Cromwell, lors de la restauration du roi Charles II, au lieu d'être restitués à l'ancien propriétaire, comme l'eût exigé la justice, avaient été donnés, par ce prince *reconnaissant*, à nos ennemis les plus achar-

---

(1) Balyrickard-Morrès est tombé en partage, lors des confiscations cromwelliennes, à sir Nicholas Mamby; ses autres terres et manoirs, du Haut-Balyrickard, Tourbegg, Lisnasulmegg, Killroan, Coolderry, Gortneclogh, Gortnally-Brack, Ballynderry, Balycash, Balyknavin, Farran-Mac-Brien, Baron-na-gologe, Kierrane, Balycapple, Coolingower, Balycahashy, Derinvoghilly, Rodeen, etc., etc., avaient été donnés par l'usurpateur, et confirmés par Charles II, à Joseph Stopford, au duc d'Ormond, à Richard Jeffries, au comte d'Anglesey, à lord Dongan, à Richard Chyzers, à W. Halsey, à sir Thomas Stanley, enfin à Joseph Fox, etc. On a ravi encore à notre famille, à la même époque, plusieurs terres dans les paroisses de Nenagh, Borrisokean, Ardcrony, et dans la baronnie d'Ikerrin. (V. *The Genealogical Memoir*, pag. 65, *d'après l'acte original en ma possession.*)

nés; et le reste, formant encore une masse considérable, avait été enlevé aux Morrès par Charles II, qui eut l'*inique générosité* d'en faire cadeau aux Butler, qui n'étaient, pas plus que les Morrès, partisans et défenseurs des Stuart! On vit alors le courtisan rusé et intrigant l'emporter sur le guerrier loyal et généreux. Réduit à une situation sans espoir et sans remède, M. de Morrès se hâta de négocier, le plus avantageusement qu'il put, avec le duc d'Ormonde et le colonel Richard Butler, frère du duc, auquel le premier avait octroyé ses titres à ses terres. Par cette convention les Butler concédèrent à mon aïeul *l'usufruit* pendant un terme de quatre-vingt-dix-neuf ans, à commencer de l'année 1679 (1), de diverses terres et manoirs, parcelles de l'ancien domaine de nos pères, devenues, en vertu des actes de l'usurpation et de la restauration (l'une et l'autre également désastreuses pour ma famille), leur propriété. Il faut cependant convenir (et je le fais de bon cœur) que s'il était arrivé que les terres des Morrès eussent été données à des étrangers, ou à d'autres, peut-être, parmi ces privilégiés, que les Butler, nos parens, qui eurent pour nous beaucoup de considération, mon aïeul et ses enfans, comme il est arrivé à des milliers de gentilshommes irlandais, auraient pu être réduits à mendier leur pain! Il fit son testament le 3 septembre 1717, mourut peu après en sa maison de Balycapple, et fut enterré à Latéragh.

---

(1) Par convention, en date du 3 décembre 1677, il fut convenu entre Richard Butler de Kilcash et Mathieu Morrès de Balycash, écuyers, que ce dernier jouirait de l'*usufruit* entier des terres et des titres attachés à ces terres, spécifiées dans l'acte (V. *The Genealogical Memoir*, et la note précédente), sa vie durant, et pendant celle de Thomas Nugent, fils du feu Christophore, baron de Delvin (devenu, plus tard, comte de Westmeath); et de Georges, fils aîné de sir Patrice Barnewall, seigneur de Crichston, et baronnet, ou pour un terme de quatre-vingt-dix-neuf ans, comme ci-dessus; ce qui a fait que nous ne devons dater la perte totale de nos anciens biens-fonds héréditaires, que de l'année 1778, c'est-à-dire depuis cinquante ans. Le lord Dunboyne se trouvant dans la même position que le baron de Montemarisco, avait contracté une obligation pareille, en 1669, avec le même duc d'Ormonde. (*Lodge.*)

Première femme. CATHERINE, fille aînée de Richard Fforstall de Fforstallstown et Leagan-Castle, au comté de Kilkenny, écuyer (1), dit « KNIGHT OF CALLAN » (chevalier de Callan), et de Catherine, deuxième fille de sir Richard O'Shée, chevalier, seigneur de Cloghran et de Uppercourt, et veuve de Edmond Cantwell, écuyer, de la maison de Mocarkey; elle avait eu de ce premier mariage une fille de son nom, laquelle devint l'épouse de Jean Butler, quatrième fils de Richard Ier, vicomte de Montgarret (*Généal. de O'Shée*).

Deuxième femme. GRIZELLE, fille de Dermod Ryan de Clonbriske, écuyer (de la maison de Cummane), qui lui donna une fille unique, Anastasia, femme de Nicholas Salle, écuyer, seigneur de Salleston, au comté de Tipperary.

Enfans de Mathieu et de Catherine Fforstall de Fforstallstown, première femme.

1°. HERVÉ, mort en bas âge.

2°. JAMES, dont nous parlerons tantôt.

3°. REYMOND ou REDMOND MORRÈS, qui a continué cette lignée.

4°. *Julienne*, femme du Révérend N. Walsh, de Derrylaghan, autrement Walsh-Park, recteur de Birr.

---

(1) Les Fforstall ou Forestall sont l'une des plus anciennes familles anglo-normandes d'Irlande; cette maison est encore en possession d'une bonne partie de ses terres, qu'avait obtenues sir Geoffroy de Fforstall, chevalier, l'un des chefs de l'armée du comte Stronghow, et gouverneur de Waterford en 1172 (*Stanyhurst*). La branche aînée, dont il est ici question, connue sous la dénomination de *knight of Callan* (chevalier de Callan), éteinte depuis 1740, fut représentée, en 1420, par sir Henri Fforstall, chevalier. Ce dernier eut d'Éléanor, fille de Jean Grace, baron de Courtstown, et d'Élisabeth sa femme, fille de Walter Wall, seigneur de Coolnamuck, Richard, qui succéda à son père en 1429, et fut progéniteur de Richard Forstall, membre du Parlement, en 1613, pour le bourg de Callan, et grand-père de madame de Montmorency-Morrès.

James, fils aîné. Après la mort de son père il succéda, par droit d'ancienneté, aux vains honneurs et aux malheurs réels de sa branche. Il mourut, sans alliance matrimoniale, en 1766, très-âgé, et fut enterré dans l'ancienne église de Ardcrony, dans l'Ormonde inférieure.

REYMOND ou REDMOND MORRÈS de Balycapple, de Cluanyn, de Rathailean, etc., écuyer, frère puîné du précédent. Il fut élevé à Vienne en Autriche, depuis l'âge de six ans jusqu'à sa vingt-unième année, c'est-à-dire de 1689 à 1704 (1), par son grand-oncle maternel, Galfried de Fforstall, évêque élu de Leighlin en Irlande; lequel évêque ayant émigré en Allemagne lors des guerres civiles de son pays, parvint à occuper auprès de S. M. I. l'empereur Léopold Ier une place d'aumônier de confiance. Reymond Morrès servit d'abord, étant fort jeune, dans un grade inférieur, au régiment de dragons du comte Séréni (connu depuis sous le nom des dragons de Eberhard de Wurtemberg) (2), dans lequel régiment servit en même temps que lui, son oncle maternel, le chevalier Robert de Fforstall, gendre d'un membre de la maison de Séréni. Lors de la mort de son grand-père, en 1704 (époque d'horribles persécutions contre les catholiques d'Irlande), il donna sa démission, et retourna dans son pays; adoptant l'unique moyen d'assurer à son pieux et excellent père, qui s'était résigné à son sort, et aux autres membres de sa famille, la jouissance du dernier fragment de ses biens-fonds, menacé par la loi barbare qui défendait aux catholiques romains de posséder des terres franches (free-hold property) ou des fiefs, M. Reymond Morrès se soumit aux dogmes de l'Église anglicane ou protestante. Il mourut au château de Rathailean (3), en 1744, âgé de soixante-un ans.

---

(1) Le *Genealogical Memoir* porte de 1689 à 1702 : c'est une erreur.

(2) Aujourd'hui (1828) le régiment de Knésévich, dragons.

(3) Dont il fit l'acquisition, et légua cette belle terre à mon père.

C'était l'un des plus beaux hommes et des plus spirituels de son temps. (*The Genealogical Memoir.*)

Femme : Jeanne d'Oyley, fille aînée de Robert d'Oyley, écuyer, quatrième fils de sir Cope d'Oyley, chevalier, seigneur de Chisselhampton au comté d'Oxford (1), et de Jeanne, fille aînée de Guillaume Webster, de Newtown-Drangan (ou Dranganmore) au comté de Tipperary, écuyer, et de Jeanne, fille de Ralph-Fitz-Ralph Rolleston, seigneur de Rolleston au comté de Nottingham, et de Margaret, sa femme, deuxième fille et co-héritière de sir Richard Bingham, chevalier, seigneur de Watnow, dans le même comté (2). Jeanne d'Oyley mourut au mois de décembre 1772, âgée de cent ans moins un mois ou six semaines.

Enfans de Reymond de Morrès et de Jeanne d'Oyley.

1°. et 2°. Hervé et Laurence, morts tous les deux en bas âge.

3°. Jean Morrès, de Balycapple, de Nenagh, etc., écuyer. Après la mort de son oncle paternel, James, en 1766, il devint chef de sa maison ; il mourut le avril 1767, laissant sa fille unique, Jeanne, son héritière, et l'héritière également de son frère Reymond, mort avant son père. Cette dernière épousa Henri Clanchy de Castleconnell, écuyer, auquel elle donna un fils, Jean.

4°. MATHIEU DE MONTMORENCY-MORRÈS, écuyer. N'étant alors âgé que de seize ans, sans avoir égard à ses intérêts per-

---

(1) La maison de d'Oyley ou d'Oyly, de Chisselhampton, baronet, est l'une des plus anciennes de l'Angleterre ; elle jouissait, immédiatement après la conquête, de la haute charge et dignité de connétable héréditaire de ce royaume, et du titre de baron de Hochnorton. (V. *Dugdale, Baronage ; Kimber, Collins, Debrett, Betham,* etc.) (V. l'*Appendice.*)

(2) V. *Debrett Peerage,* vol. II, p. 808 ; article comte de Ludlow, *ibid,* p. 944 ; article vicomte de Montmorrès, *anno* 1826, *ibid. ; Baronetage,* vol. I.

sonnels ni à ceux de sa postérité, n'écoutant que la voix de sa conscience, il retourna au sein de l'église catholique romaine : démarche non moins louable de sa part qu'elle fut ruineuse pour son héritier, qui ne saurait cependant qu'applaudir à une action inspirée par d'honorables principes. Il hérita de son père la terre de Rathailean, où il mourut le 19 juin 1795, à soixante-neuf ans (1). Chef de la maison de Montmorency-Marisco-Morrès, après son frère aîné (2), il reprit, pour lui et sa postérité, le nom propre et originaire de ses ancêtres, celui de *Montmorency*. (Voyez le texte, p. 4.)

Femme : Marguerite, deuxième fille de François Magan de Emoe, écuyer (au comté de Westmeath), frère utérin de O'Conor-Don, de Clonallis, dit prince de la Connacie (Connaught), et de Marie, fille de Laurence, et sœur de sir James Esmonde de Balynastragh, sixième baronnet ; ce dernier fut père de feu sir Thomas, mort en 1803, et grand-père du huitième baronnet actuel, sir Thomas Esmonde, troisième du nom. Marguerite de Montmorency mourut en 1824, à soixante-quinze ans.

---

(1) Rathailean, vieux château et domaine de trois cents arpens irlandais (faisant quatre cents arpens d'Angleterre), ainsi nommé en l'honneur d'Éleonor O'Kennedy, par son mari Falco de Marisco, avant l'an 1304. Cette belle terre nous avait été ravie, pendant les guerres civiles des maisons d'York et Lancaster, par les tribus des Kennedy, et, en 1641, confisquée sur ces derniers par Olivier Cromwell. On peut évaluer le revenu, lors du vivant de mon père, à sept, et finalement à mille livres sterling de rente par an (20 à 25,000 liv. de France).

(2) *V.* le *Baronetage de Playfair*, grand *in*-4°, Appendice, tom. IX, p. 24-96, Londres, *anno* 1810 ; il y est dit : « He was chief of the Montmorency-Morrès » family ; a gentleman highly esteemed for his probity, hospitality and many vir» tues — AND BY RIGHT OF DESCENT TWENTY-FOURTH BARON DE MONTEMARISCO. » *V.* aussi *The Genealogical Memoir*.

Enfans de Mathieu de Montmorency-Morrès, et de Marguerite Magan de Emoe, son épouse.

1°. **Hervé**, qui a continué la lignée.

2°. **Reymond**, mort jeune.

3°. **François**. Il servit d'abord en France, et pendant l'émigration, dans le régiment irlandais d'Edouard Dillon à l'armée des Princes en 1792. De retour en Angleterre il passa du quarante-quatrième au quatre-vingt-troisième régiment, au service de S. M. Britanique. Il avait fait les campagnes de Champagne, de Saint-Domingue et de la Jamaïque, où il mourut, en 1797, de la fièvre jaune, étant à la veille de devenir de lieutenant capitaine, à l'âge de vingt-quatre ans; il n'a point été marié.

4°. **Jean**, mort sur mer en 1799, midshipman (aspirant) dans un vaisseau de guerre anglais, âgé de dix-neuf ans.

HERVÉ DE MONTMORENCY-MARISCO-MORRÈS, chevalier de Saint-Louis, baron de Montemarisco, chef du nom et armes des Montmorency d'Irlande (*Peerage*, vol. II, p. 945), ancien officier autrichien, adjudant-commandant (colonel d'état-major) au service de S. M. T. C. Charles X, roi de France et de Navarre, né à Rathailean, le 8 mars 1767, rédacteur du présent Mémoire. (V. l'*Appendice*)

Première femme. **Louise-Marie-Caroline-Sophie**, baronne de Helmstatt, fille de feu Wolfgang-Eberhard-Friedrich, baron de Helmstatt, seigneur-souverain de Bischoffsheim (1), chambellan de l'électeur de

---

(1) La première épouse du baron Wolfgang, dont il eut une fille, mariée au général bavarois comte de Wiser de Leütershausen, était une baronne de Gœler de Ravensbourg. Charles-Christophe, frère de Wolfgang, directeur de la noblesse immédiate du canton de Creichgau, en Souabe, succéda à ce dernier à Bischoffsheim, n'ayant non plus que deux filles, mariées aux barons de Berlichingen et de Gemmingen. Le comte Bleickard-Maximilien de Helmstatt, seigneur de Morhange en

Bavière, et de Joséphine-Félice, baronne de Tettenborn, sa deuxième femme, morte le 23 novembre 1798, âgée de vingt-six ans.

Deuxième femme. HÉLÈNE NY-CALLAN, fille et co-héritière de Bartholémé O'Neill-Callan, de Osberston-House, au comté de Kildare, écuyer, dernier mâle de sa branche (1), et d'Hélène, fille elle-même de Michæl Caulfield de Levitstown, au même comté, écuyer, et d'Hélène Taylor de Swords-House, au comté de Dublin, son épouse. Madame de Montmorency, lors de son mariage, était veuve en premières noces de Jean, frère puîné, et héritier présomptif de feu sir Thomas Esmonde, baronnet, cousin de M. de Montmorency, dont elle avait pour fils, 1° le baronnet actuel (sir Thomas); 2° Bartholémé Esmonde, ecclésiastique; 3° James, ancien lieutenant de vaisseau au service d'Angleterre; 4° Laurence, capitaine au soixante-deuxième régiment de ligne au service de France; 5° Jean, mort capitaine de vaisseau au service de la république de Chili; et 6° Marguerite Esmonde, chanoinesse honoraire de Sainte-Anne de Bavière.

Enfans du premier lit :

1°. HERVÉ-MATHIEU, né au château de Knockalton-en-Ormonde,

Lorraine, succéda à son tour à ses deux cousins, comme hoir mâle; mais ce dernier mourut aussi peu après, sans laisser d'enfans de Louise-Henriette de Montmorency-Laval, fille de Claude-Roland de Montmorency-Laval, maréchal de France, son épouse; au moyen de quoi leurs fiefs échurent au domaine de l'empire. Lors du bouleversement de l'empire d'Allemagne, Napoléon octroya au fils du comte Louis de Helmstatt (de la lignée de Hochhausen) et de mademoiselle de Broglie, à l'époque de son mariage avec une fille du ministre bavarois de Cetto, la seigneurie de Morhange en Lorraine, et dépendances, quoique la succession du feu comte Bleickard-Maximilien, comme dernier mâle de la branche de Bischoffsheim, ne fût reversible qu'aux filles, faute d'hoirs mâles desdits barons Wolfgang et Charles-Christophe de Helmstatt, anciens propriétaires. Ce fut principalement cette affaire qui me conduisit en France en 1811.

(1) La famille de O'Callan de Tyrcallan, au comté de Donegall, et de Naas, au comté de Kildare, descend de Neill-Callan, roi d'Irlande, en 833; elle forme la branche puînée de la maison d'O'Neill, anciens princes de Tyrone.

mort à Rathailean, le 10 août 1797, à un an, et enterré dans l'église de Lateragh.

2°. Comtesse LOUISE DE MONTMORENCY, née à Knockalton, le 20 septembre 1795, dame de l'Ordre d'Élisabeth, et dame d'honneur, depuis quinze ans, de la reine Caroline de Bavière, veuve du bon roi Maximilien-Joseph.

3°. JOSÉPHINE-MARGUERITE, morte à Paris, le 25 mai 1817, âgée de dix-neuf ans.

Enfans du second lit :

4°. HERVÉ, *appelé* le comte Hervé de Montmorency (1), né au château de Streamtown près de Dublin, en Irlande, le 13 septembre 1804, ayant pour parrain et marraine, les lord-vicomte de Montmorrès et madame la marquise douairière de Lansdowne (lady Giffard).—Officier autrichien.

5°. GEOFFROY, né à Dublin le 23 novembre 1806, qui sert aussi dans l'armée autrichienne.

6°. Le comte MATHIEU DE MONTMORENCY-MORRÈS, officier au régiment de Hohenzollern-Hechingen, chevau-légers, au service d'Autriche. Il est né à Dublin le 16 novembre 1808.

Les sœurs et co-héritières de madame de Montmorency-Morrès étaient, 1° Jeanne Ny-Callan, épouse de Walter Nangle, écuyer, seigneur de Kildalky, au comté de Meath (*appelé* baron de Navan), ancien major au service de S. M. Britannique, dont elle eut Barthélemi, Charles, et James; 2° Marguerite Ny-Callan, épouse, 1° de Thomas Fitz-Simon, écuyer, seigneur de Glancullen, etc., au comté de Wicklow, dont elle eut Christophe, Thomas et Henri; elle épousa, en secondes noces, Thomas O'Mara, de Shamrog-Lodge, au comté de Kildare, écuyer, dont un fils et deux filles.

(1) Comme enfans nés d'un père chef de sa Maison, ayant droit non équivoque à la pairie héréditaire d'Irlande; issus en outre, en ligne masculine et légitime, des premiers barons de la chrétienté. On a toujours accordé aux Montmorency-Marisco-Morrès les honneurs dus à leur sang.

[illegible] 8°. REYMOND et REYMOND-OLIVIER, morts jeunes.

9° [illegible] né à Paris le 16 avril 1815.

[illegible], élève de l'Institut royal des dames nobles,

[illegible] née à Paris le 11 janvier 1817.

[illegible] des Morrès de Knockagh et de Castlemorrès, au-[illegible] de Montmorrès et de Frankfort-Montmorency, [illegible] et baronnets.



[illegible] de Knockagh et de Castlemorrès [illegible]

JOHN MORRÈS de Clough-Balyshane (1), écuyer, né en 1490, et mort en 1562, à soixante-douze ans (2). Il était fils puîné de sir John

---

(1) Clough-Balyshane, ou Balyvickshane (*bourg ou forteresse, de Jean*), château et dépendances dans la baronnie de Middlethird, paroisse de Mogouny, non loin de Cluanyn-Gemenagh. Cloghyr et Farny-Bridge, au comté de Tipperary, anciennes demeures de la branche aînée de cette famille.

(2) *Inquisitio post mortem apud Clonmell.* Enquête faite dans la ville de Clonmell, lors du décès de Reymond Morrès de Templemore-Castle, écuyer, *fils unique* de Jean, le 31 août 1624, à l'âge de soixante-douze ans. M. Reymond Morrès n'avait que dix ans à la mort de son père. (V. *Ulster Office of Arms; Collections of sir William Betham; Pedigree*, etc.)

Fitz-James Morrès, chevalier, seigneur de Thorny, de Latéragh, de Knockagh, de Cluanyn-gemenagh, de Balyrickard-Morrès, de Moyaliff, de Farny-bridge; co-seigneur de Templemore, etc., etc., et d'Anne, fille aînée de sir Robert Dillon, chevalier, seigneur de Proudston, tige des comtes de Roscommon et lords de Clonbroc, pairs d'Irlande(1); John Morrès était frère puîné de sir Olivier O'Fearleoghan Morrès, seigneur de Latéragh, de Grantstown, etc., baron de Montemarisco, chef du nom (2). C'était un homme d'un caractère adroit; et quoiqu'il ne possédât qu'un patrimoine très-modique, il sut, par son habileté, amasser une grande fortune, qu'il transmit à sa postérité. Il commença par être le tuteur, l'homme d'affaires et le *factotum* de son neveu Olivier-Oge; et trouva le moyen, lorsque ce dernier vendit une partie de ses biens-fonds, d'acheter des terres et des manoirs de Knockagh, avec une moitié du domaine de Latéragh, et plusieurs autres propriétés de noms divers. Il acquit aussi, par suite d'hypothèques, du comte d'Ormonde, les châteaux et manoirs de Templemore, Cloghbalyshane, etc. Jean Morrès est désigné dans la famille par les sobriquets de « *cunning John the lawyer*, » et de « *little John of Cloughbalyshane;* » ce qui veut dire « *Jean le rusé et le processif;* et *Jean le Petit de Cloughbalyshane.* » Qualifications peu charitables, qui porteraient à croire que les descendans d'Olivier-Oge ne lui surent pas de gré des marchés qu'il conclut avec leur aïeul.

Femme. Anastasie Ny-Mulryan de Beckston-Castle, sœur de Hannah, épouse d'Olivier-Oge, neveu de Jean Morrès. (*Tableau généalogique.*) Il eut de ce mariage;

1°. Reymond, dont l'article suit.

---

(1) *Lodge, Peerage,* vol. IV, p. 138; *the Genealogical Memoir,* p. ccxl.

(2) *Genealogical Memoir,* p. ccxxxvj; *Debrett, Peerage,* vol. II, pp. 942-945. A. D. 1826. L'auteur moderne d'une généalogie de la famille donne pour père à ce Jean, sir Olivier O'Fearleathan, qui était son frère aîné : Olivier est né *environ* l'année 1484, et Jean, comme nous l'avons vu plus haut, en 1490.

7°. 8°. **Reymond** et **Reymond-Olivier**, morts jeunes.

9°. **Bouchard** (J. N.), né à Paris le 16 avril 1815.

10°. **Jourdaine-Marie**, élève de l'Institut royal des dames nobles, à Munich, née à Paris le 11 janvier 1817.

Branches puînées des Morrès de Knockagh et de Castlemorrès, aujourd'hui vicomtes de Montmorrès et de Frankfort-Montmorency, pairs d'Irlande et baronnets.



JOHN MORRÈS de Clough-Balyshane (1), écuyer, né en 1490, et mort en 1562, à soixante-douze ans (2). Il était fils puîné de sir John

---

(1) Clough-Balyshane, ou Balyvickshane (*bourg ou forteresse, de Jean*), château et dépendances dans la baronnie de Middlethird, paroisse de Mogouny, non loin de Cluanyn-Gemenagh. Cloghyr et Farny-Bridge, au comté de Tipperary, anciennes demeures de la branche aînée de cette famille.

(2) *Inquisitio post mortem apud Clonmell.* Enquête faite dans la ville de Clonmell, lors du décès de Reymond Morrès de Templemore-Castle, écuyer, *fils unique* de Jean, le 31 août 1624, à l'âge de soixante-douze ans. M. Reymond Morrès n'avait que dix ans à la mort de son père. (V. *Ulster Office of Arms; Collections of sir William Betham; Pedigree*, etc.)

Fitz-James Morrès, chevalier, seigneur de Thorny, de Latéragh, de Knockagh, de Cluanyn-gemenagh, de Balyrickard-Morrès, de Moyaliff, de Farny-bridge; co-seigneur de Templemore, etc., etc., et d'Anne, fille aînée de sir Robert Dillon, chevalier, seigneur de Proudston, tige des comtes de Roscommon et lords de Clonbroc, pairs d'Irlande(1); John Morrès était frère puîné de sir Olivier O'Fearleoghan Morrès, seigneur de Latéragh, de Grantstown, etc., baron de Montemarisco, chef du nom (2). C'était un homme d'un caractère adroit; et quoiqu'il ne possédât qu'un patrimoine très-modique, il sut, par son habileté, amasser une grande fortune, qu'il transmit à sa postérité. Il commença par être le tuteur, l'homme d'affaires et le *factotum* de son neveu Olivier-Oge; et trouva le moyen, lorsque ce dernier vendit une partie de ses biens-fonds, d'acheter des terres et des manoirs de Knockagh, avec une moitié du domaine de Latéragh, et plusieurs autres propriétés de noms divers. Il acquit aussi, par suite d'hypothèques, du comte d'Ormonde, les châteaux et manoirs de Templemore, Cloghbalyshane, etc. Jean Morrès est désigné dans la famille par les sobriquets de « *cunning John the lawyer*, » et de « *little John of Cloughbalyshane;* » ce qui veut dire « *Jean le rusé et le processif;* et *Jean le Petit de Cloughbalyshane.* » Qualifications peu charitables, qui porteraient à croire que les descendans d'Olivier-Oge ne lui surent pas de gré des marchés qu'il conclut avec leur aïeul.

Femme. Anastasie Ny-Mulryan de Beckston-Castle, sœur de Hannah, épouse d'Olivier-Oge, neveu de Jean Morrès. (*Tableau généalogique.*) Il eut de ce mariage;

1°. Reymond, dont l'article suit.

---

(1) *Lodge, Peerage,* vol. IV, p. 138; *the Genealogical Memoir,* p. ccxl.

(2) *Genealogical Memoir,* p. ccxxxvj; *Debrett, Peerage,* vol. II, pp. 942-945. A. D. 1826. L'auteur moderne d'une généalogie de la famille donne pour père à ce Jean, sir Olivier O'Fearleathan, qui était son frère aîné : Olivier est né *environ* l'année 1484, et Jean, comme nous l'avons vu plus haut, en 1490.

2°. N. femme d'Édouard Sweetman, de Hoodsgrove et Castle-Eve, écuyer, au comté de Kilkenny.

REYMOND MORRÈS, premier du nom, écuyer, seigneur de Knockagh, de Templemore, etc.; fils unique, né en 1552, mort le 31 août 1624, et enterré à Templemore, portait sur son écusson (v. ci-dessus) un *croissant*, comme chef de la branche puînée de la maison de Morrès de Latéragh (1). Feu milord Hervé-Reymond Morrès, deuxième vicomte de Montmorrès, nous apprend dans son opuscule généalogique (2), « que le premier individu de sa branche qui ait fixé sa demeure habituelle à Knockagh (château auparavant, dit-il, à la branche aînée des descendans du lord Geoffroy de Montemarisco), fut ce Reymond, qui vivait sous le règne de la reine Élisabeth. » Le père de ce dernier avait fait l'acquisition de ce manoir ainsi que de plusieurs autres, tels que les châteaux et manoirs de Castl-Ounia, de Bearnane, de Balymorrès, de Templeree, et une portion, dite une *colpe* de terre, à Latéragh, de son neveu Olivier-Oge, que sa libéralité et son hospitalité trop généreuses, contraignirent à vendre une grande partie de son patrimoine, pour payer ses dettes. Reymond Morrès épousa, 1° ÉLÉANORE, fille de N. Cantwell, écuyer, seigneur de Lahagres, de la maison de Mocarky; 2° CATHERINE MAC EGAN DE KILLAGHAN; il eut de son premier mariage :

1°. SIR JOHN, son successeur, dont l'article suit :

2°. NICHOLAS, seigneur de Balynrier-Morrès, dont le fils mourut sans postérité.

---

(1) Preuves conservées dans les archives d'Ulster Office of Arms, à Dublin.

(2) Le noble vicomte, dans cet écrit, publié par lui en 1787, s'exprime en ces termes : « The descendants of Jeffrey de Montemorisco were settled at Knockagh, » in the county of Tipperary; of whom Redmond Morrès Esquire (first of this branch) » settled there in the reign of Elizabeth. » (*Morrès, viscount Mountmorrès*, by lord Mountmorrès.)

3°. **James Morrès**, père de James de Lish, mort sans postérité.

4°. **Edmond Morrès**, écuyer, dont on ne trouve que le nom, mort sans postérité.

5°. **Thomas Morrès**, écuyer, seigneur de Balycashy, Balycapple, Derrinvoghilla, etc. Il a laissé de Sive ou Sybille O'Kennedy de Balycapple, son épouse, une fille unique, Catherine Ny-Morrès, mariée à Jean-Oge Fitz-Jean Morrès de Cluanyngemenagh, et Balyrickard-Morrès, écuyer, chef du nom, son cousin (1).

6°. **Jeanne**, femme en secondes noces de sir Morgan-Mac-Brien Kavanagh, chevalier, seigneur de Borris, chef de la maison Mac-Morough (dynaste de Leinster).

7°. **Marguerite**, épouse de O'Kennedy, dynaste d'Ormonde, frère de la femme de Thomas Morrès, nommé ci-dessus.

8°. **Anastasie**, deuxième femme de Théobald de Burgh, dit *Mac-Walter*, seigneur de Illeagh.

9°. **Catherine Ny-Morrès**, femme de Thomas, fils de Feardorragh-Mac-Edmond Purcell (des barons de Loughmoe), seigneur de Borrisileagh au comté de Tipperary, dont elle était la première épouse; la deuxième fut Marie, fille de Owen O'Sullevan-More, chef du nom, dont il eut une fille nommée Marie, qui épousa, 1° Richard Grace, de la maison du baron de Courtstoun, et après sa mort, James Morrès de Balyrickard-Morrès, Balylusky-Castle, etc., chef du nom, son parent.

SIR JOHN MORRÈS, seigneur de Knockagh, fut créé baronnet le 25 mars 1631, et mourut en 1647, à l'âge de soixante-quinze ans. Il

(1) Le savant sir William Betham (le Dugdale d'Irlande) a vérifié, par des registres et documens authentiques, ce fait, que Thomas Morrès, écuyer, n'a laissé qu'une fille, Catherine, femme de Jean-Oge Morrès, ainsi que nous venons de le dire; les trois autres dames, que la généalogie de M. de Saint-Allais, tom. I, p. 87, présente comme des sœurs de Catherine, n'étaient que ses cousines.

James, fils aîné. Après la mort de son père il succéda, par droit d'ancienneté, aux vains honneurs et aux malheurs réels de sa branche. Il mourut, sans alliance matrimoniale, en 1766, très-âgé, et fut enterré dans l'ancienne église de Ardcrony, dans l'Ormonde inférieure.

REYMOND ou REDMOND MORRÈS de Balycapple, de Cluanyn, de Rathailean, etc., écuyer, frère puîné du précédent. Il fut élevé à Vienne en Autriche, depuis l'âge de six ans jusqu'à sa vingt-unième année, c'est-à-dire de 1689 à 1704 (1), par son grand-oncle maternel, Galfried de Fforstall, évêque élu de Leighlin en Irlande; lequel évêque ayant émigré en Allemagne lors des guerres civiles de son pays, parvint à occuper auprès de S. M. I. l'empereur Léopold Ier une place d'aumônier de confiance. Reymond Morrès servit d'abord, étant fort jeune, dans un grade inférieur, au régiment de dragons du comte Séréni (connu depuis sous le nom des dragons de Eberhard de Wurtemberg) (2), dans lequel régiment servit en même temps que lui, son oncle maternel, le chevalier Robert de Fforstall, gendre d'un membre de la maison de Séréni. Lors de la mort de son grand-père, en 1704 (époque d'horribles persécutions contre les catholiques d'Irlande), il donna sa démission, et retourna dans son pays; adoptant l'unique moyen d'assurer à son pieux et excellent père, qui s'était résigné à son sort, et aux autres membres de sa famille, la jouissance du dernier fragment de ses biens-fonds, menacé par la loi barbare qui défendait aux catholiques romains de posséder des terres franches (free-hold property) ou des fiefs, M. Reymond Morrès se soumit aux dogmes de l'Église anglicane ou protestante. Il mourut au château de Rathailean (3), en 1744, âgé de soixante-un ans.

---

(1) Le *Genealogical Memoir* porte de 1689 à 1702 : c'est une erreur.
(2) Aujourd'hui (1828) le régiment de Knésévich, dragons.
(3) Dont il fit l'acquisition, et légua cette belle terre à mon père.

C'était l'un des plus beaux hommes et des plus spirituels de son temps. (*The Genealogical Memoir.*)

Femme: JEANNE D'OYLEY, fille aînée de Robert d'Oyley, écuyer, quatrième fils de sir Cope d'Oyley, chevalier, seigneur de Chisselhampton au comté d'Oxford (1), et de Jeanne, fille aînée de Guillaume Webster, de Newtown-Drangan (ou Dranganmore) au comté de Tipperary, écuyer, et de Jeanne, fille de Ralph-Fitz-Ralph Rolleston, seigneur de Rolleston au comté de Nottingham, et de Margaret, sa femme, deuxième fille et co-héritière de sir Richard Bingham, chevalier, seigneur de Watnow, dans le même comté (2). Jeanne d'Oyley mourut au mois de décembre 1772, âgée de cent ans moins un mois ou six semaines.

Enfans de Reymond de Morrès et de Jeanne d'Oyley.

1°. et 2°. HERVÉ et LAURENCE, morts tous les deux en bas âge.

3°. JEAN MORRÈS, de Balycapple, de Nenagh, etc., écuyer. Après la mort de son oncle paternel, James, en 1766, il devint chef de sa maison; il mourut le avril 1767, laissant sa fille unique, Jeanne, son héritière, et l'héritière également de son frère Reymond, mort avant son père. Cette dernière épousa Henri Clanchy de Castleconnell, écuyer, auquel elle donna un fils, Jean.

4°. MATHIEU DE MONTMORENCY-MORRÈS, écuyer. N'étant alors âgé que de seize ans, sans avoir égard à ses intérêts per-

(1) La maison de d'Oyley ou d'Oyly, de Chisselhampton, baronet, est l'une des plus anciennes de l'Angleterre; elle jouissait, immédiatement après la conquête, de la haute charge et dignité de connétable héréditaire de ce royaume, et du titre de baron de Hochnorton. (V. *Dugdale, Baronage; Kimber, Collins, Debrett, Betham,* etc.) (V. l'*Appendice.*)

(2) V. *Debrett Peerage,* vol. II, p. 808; article comte de Ludlow, *ibid,* p. 944; article vicomte de Montmorrès, *anno* 1826, *ibid.; Baronetage,* vol. I.

sonnels ni à ceux de sa postérité, n'écoutant que la voix de sa conscience, il retourna au sein de l'église catholique romaine : démarche non moins louable de sa part qu'elle fut ruineuse pour son héritier, qui ne saurait cependant qu'applaudir à une action inspirée par d'honorables principes. Il hérita de son père la terre de Rathailean, où il mourut le 19 juin 1795, à soixante-neuf ans (1). Chef de la maison de Montmorency-Marisco-Morrès, après son frère aîné (2), il reprit, pour lui et sa postérité, le nom propre et originaire de ses ancêtres, celui de *Montmorency*. (Voyez le texte, p. 4.)

Femme : MARGUERITE, deuxième fille de François Magan de Emoe, écuyer (au comté de Westmeath), frère utérin de O'Conor-Don, de Clonallis, dit prince de la Connacie (Connaught), et de Marie, fille de Laurence, et sœur de sir James Esmonde de Balynastragh, sixième baronnet ; ce dernier fut père de feu sir Thomas, mort en 1803, et grand-père du huitième baronnet actuel, sir Thomas Esmonde, troisième du nom. Marguerite de Montmorency mourut en 1824, à soixante-quinze ans.

---

(1) Rathailean, vieux château et domaine de trois cents arpens irlandais (faisant quatre cents arpens d'Angleterre), ainsi nommé en l'honneur d'Éleonor O'Kennedy, par son mari Falco de Marisco, avant l'an 1304. Cette belle terre nous avait été ravie, pendant les guerres civiles des maisons d'York et Lancaster, par les tribus des Kennedy, et, en 1641, confisquée sur ces derniers par Olivier Cromwell. On peut évaluer le revenu, lors du vivant de mon père, à sept, et finalement à mille livres sterling de rente par an (20 à 25,000 liv. de France).

(2) *V.* le *Baronetage de Playfair,* grand *in-4°*, Appendice, tom. IX, p. 24-96, Londres, *anno* 1810; il y est dit : « He was chief of the Montmorency-Morrès » family; a gentleman highly esteemed for his probity, hospitality and many vir-» tues— AND BY RIGHT OF DESCENT TWENTY-FOURTH BARON DE MONTEMARISCO. » *V.* aussi *The Genealogical Memoir.*

Enfans de Mathieu de Montmorency-Morrès, et de Marguerite Magan de Emoe, son épouse.

1°. **Hervé**, qui a continué la lignée.

2°. **Reymond**, mort jeune.

3°. **François**. Il servit d'abord en France, et pendant l'émigration, dans le régiment irlandais d'Edouard Dillon à l'armée des Princes en 1792. De retour en Angleterre il passa du quarante-quatrième au quatre-vingt-troisième régiment, au service de S. M. Britanique. Il avait fait les campagnes de Champagne, de Saint-Domingue et de la Jamaïque, où il mourut, en 1797, de la fièvre jaune, étant à la veille de devenir de lieutenant capitaine, à l'âge de vingt-quatre ans; il n'a point été marié.

4°. **Jean**, mort sur mer en 1799, midshipman (aspirant) dans un vaisseau de guerre anglais, âgé de dix-neuf ans.

HERVÉ DE MONTMORENCY-MARISCO-MORRÈS, chevalier de Saint-Louis, baron de Montemarisco, chef du nom et armes des Montmorency d'Irlande (*Peerage*, vol. II, p. 945), ancien officier autrichien, adjudant-commandant (colonel d'état-major) au service de S. M. T. C. Charles X, roi de France et de Navarre, né à Rathailean, le 8 mars 1767, rédacteur du présent Mémoire. (V. l'*Appendice*)

Première femme. **Louise-Marie-Caroline-Sophie**, baronne de Helmstatt, fille de feu Wolfgang-Eberhard-Friedrich, baron de Helmstatt, seigneur-souverain de Bischoffsheim (1), chambellan de l'électeur de

---

(1) La première épouse du baron Wolfgang, dont il eut une fille, mariée au général bavarois comte de Wiser de Leütershausen, était une baronne de Gœler de Ravensbourg. Charles-Christophe, frère de Wolfgang, directeur de la noblesse immédiate du canton de Creichgau, en Souabe, succéda à ce dernier à Bischoffsheim, n'ayant non plus que deux filles, mariées aux barons de Berlichingen et de Gemmingen. Le comte Bleickard-Maximilien de Helmstatt, seigneur de Morhange en

Bavière, et de Joséphine-Félice, baronne de Tettenborn, sa deuxième femme, morte le 23 novembre 1798, âgée de vingt-six ans.

Deuxième femme. HÉLÈNE NY-CALLAN, fille et co-héritière de Bartholémé O'Neill-Callan, de Osberston-House, au comté de Kildare, écuyer, dernier mâle de sa branche (1), et d'Hélène, fille elle-même de Michæl Caulfield de Levitstown, au même comté, écuyer, et d'Hélène Taylor de Swords-House, au comté de Dublin, son épouse. Madame de Montmorency, lors de son mariage, était veuve en premières noces de Jean, frère puîné, et héritier présomptif de feu sir Thomas Esmonde, baronnet, cousin de M. de Montmorency, dont elle avait pour fils, 1° le baronnet actuel (sir Thomas); 2° Bartholémé Esmonde, ecclésiastique; 3° James, ancien lieutenant de vaisseau au service d'Angleterre; 4° Laurence, capitaine au soixante-deuxième régiment de ligne au service de France; 5° Jean, mort capitaine de vaisseau au service de la république de Chili; et 6° Marguerite Esmonde, chanoinesse honoraire de Sainte-Anne de Bavière.

Enfans du premier lit:

1°. HERVÉ-MATHIEU, né au château de Knockalton-en-Ormonde,

Lorraine, succéda à son tour à ses deux cousins, comme hoir mâle; mais ce dernier mourut aussi peu après, sans laisser d'enfans de Louise-Henriette de Montmorency-Laval, fille de Claude-Roland de Montmorency-Laval, maréchal de France, son épouse; au moyen de quoi leurs fiefs échurent au domaine de l'empire. Lors du bouleversement de l'empire d'Allemagne, Napoléon octroya au fils du comte Louis de Helmstatt (de la lignée de Hochhausen) et de mademoiselle de Broglie, à l'époque de son mariage avec une fille du ministre bavarois de Cetto, la seigneurie de Morhange en Lorraine, et dépendances, quoique la succession du feu comte Bleickard-Maximilien, comme dernier mâle de la branche de Bischoffsheim, ne fût reversible qu'aux filles, faute d'hoirs mâles desdits barons Wolfgang et Charles-Christophe de Helmstatt, anciens propriétaires. Ce fut principalement cette affaire qui me conduisit en France en 1811.

(1) La famille de O'Callan de Tyrcallan, au comté de Donegall, et de Naas, au comté de Kildare, descend de Neill-Callan, roi d'Irlande, en 833; elle forme la branche puînée de la maison d'O'Neill, anciens princes de Tyrone.

mort à Rathailean, le 10 août 1797, à un an, et enterré dans l'église de Lateragh.

2°. Comtesse Louise de Montmorency, née à Knockalton, le 20 septembre 1795, dame de l'Ordre d'Élisabeth, et dame d'honneur, depuis quinze ans, de la reine Caroline de Bavière, veuve du bon roi Maximilien-Joseph.

3°. Joséphine-Marguerite, morte à Paris, le 25 mai 1817, âgée de dix-neuf ans.

Enfans du second lit :

4°. Hervé, *appelé* le comte Hervé de Montmorency (1), né au château de Streamtown près de Dublin, en Irlande, le 13 septembre 1804, ayant pour parrain et marraine, les lord-vicomte de Montmorrès et madame la marquise douairière de Lansdowne (lady Giffard).—Officier autrichien.

5°. Geoffroy, né à Dublin le 23 novembre 1806, qui sert aussi dans l'armée autrichienne.

6°. Le comte Mathieu de Montmorency-Morrès, officier au régiment de Hohenzollern-Hechingen, chevau-légers, au service d'Autriche. Il est né à Dublin le 16 novembre 1808.

Les sœurs et co-héritières de madame de Montmorency-Morrès étaient, 1° Jeanne Ny-Callan, épouse de Walter Nangle, écuyer, seigneur de Kildalky, au comté de Meath (*appelé* baron de Navan), ancien major au service de S. M. Britannique, dont elle eut Barthélemi, Charles, et James; 2° Marguerite Ny-Callan, épouse, 1° de Thomas Fitz-Simon, écuyer, seigneur de Glancullen, etc., au comté de Wicklow, dont elle eut Christophe, Thomas et Henri; elle épousa, en secondes noces, Thomas O'Mara, de Shamrog-Lodge, au comté de Kildare, écuyer, dont un fils et deux filles.

(1) Comme enfans nés d'un père chef de sa Maison, ayant droit non équivoque à la pairie héréditaire d'Irlande; issus en outre, en ligne masculine et légitime, des premiers barons de la chrétienté. On a toujours accordé aux Montmorency-Marisco-Morrès les honneurs dus à leur sang.

7°. 8°. **Reymond** et **Reymond-Olivier**, morts jeunes.

9°. **Bouchard** (J. N.), né à Paris le 16 avril 1815.

10°. **Jourdaine-Marie**, élève de l'Institut royal des dames nobles, à Munich, née à Paris le 11 janvier 1817.

Branches puînées des Morrès de Knockagh et de Castlemorrès, aujourd'hui vicomtes de Montmorrès et de Frankfort-Montmorency, pairs d'Irlande et baronnets.



JOHN MORRÈS de Clough-Balyshane (1), écuyer, né en 1490, et mort en 1562, à soixante-douze ans (2). Il était fils puîné de sir John

(1) Clough-Balyshane, ou Balyvickshane (*bourg ou forteresse, de Jean*), château et dépendances dans la baronnie de Middlethird, paroisse de Mogouny, non loin de Cluanyn-Gemenagh. Cloghyr et Farny-Bridge, au comté de Tipperary, anciennes demeures de la branche aînée de cette famille.

(2) *Inquisitio post mortem apud Clonmell.* Enquête faite dans la ville de Clonmell, lors du décès de Reymond Morrès de Templemore-Castle, écuyer, *fils unique* de Jean, le 31 août 1624, à l'âge de soixante-douze ans. M. Reymond Morrès n'avait que dix ans à la mort de son père. (V. *Ulster Office of Arms; Collections of sir William Betham; Pedigree*, etc.)

Fitz-James Morrès, chevalier, seigneur de Thorny, de Latéragh, de Knockagh, de Cluanyn-gemenagh, de Balyrickard-Morrès, de Moyaliff, de Farny-bridge; co-seigneur de Templemore, etc., etc., et d'Anne, fille aînée de sir Robert Dillon, chevalier, seigneur de Proudston, tige des comtes de Roscommon et lords de Clonbroc, pairs d'Irlande(1); John Morrès était frère puîné de sir Olivier O'Fearleoghan Morrès, seigneur de Latéragh, de Grantstown, etc., baron de Montemarisco, chef du nom (2). C'était un homme d'un caractère adroit; et quoiqu'il ne possédât qu'un patrimoine très-modique, il sut, par son habileté, amasser une grande fortune, qu'il transmit à sa postérité. Il commença par être le tuteur, l'homme d'affaires et le *factotum* de son neveu Olivier-Oge; et trouva le moyen, lorsque ce dernier vendit une partie de ses biens-fonds, d'acheter des terres et des manoirs de Knockagh, avec une moitié du domaine de Latéragh, et plusieurs autres propriétés de noms divers. Il acquit aussi, par suite d'hypothèques, du comte d'Ormonde, les châteaux et manoirs de Templemore, Cloghbalyshane, etc. Jean Morrès est désigné dans la famille par les sobriquets de « *cunning John the lawyer,* » et de « *little John of Cloughbalyshane;* » ce qui veut dire « *Jean le rusé et le processif;* et *Jean le Petit de Cloughbalyshane.* » Qualifications peu charitables, qui porteraient à croire que les descendans d'Olivier-Oge ne lui surent pas de gré des marchés qu'il conclut avec leur aïeul.

Femme. Anastasie Ny-Mulryan de Beckston-Castle, sœur de Hannah, épouse d'Olivier-Oge, neveu de Jean Morrès. (*Tableau généalogique.*) Il eut de ce mariage;

1°. Reymond, dont l'article suit.

---

(1) *Lodge, Peerage,* vol. IV, p. 138; *the Genealogical Memoir,* p. ccxl.

(2) *Genealogical Memoir,* p. ccxxxvj; *Debrett, Peerage,* vol. II, pp. 942-945. A. D. 1826. L'auteur moderne d'une généalogie de la famille donne pour père à ce Jean, sir Olivier O'Fearleathan, qui était son frère aîné : Olivier est né *environ* l'année 1484, et Jean, comme nous l'avons vu plus haut, en 1490.

2°. N. femme d'Édouard Sweetman, de Hoodsgrove et Castle-Ève, écuyer, au comté de Kilkenny.

REYMOND MORRÈS, premier du nom, écuyer, seigneur de Knockagh, de Templemore, etc.; fils unique, né en 1552, mort le 31 août 1624, et enterré à Templemore, portait sur son écusson (v. ci-dessus) un *croissant*, comme chef de la branche puînée de la maison de Morrès de Latéragh (1). Feu milord Hervé-Reymond Morrès, deuxième vicomte de Montmorrès, nous apprend dans son opuscule généalogique (2), « que le premier individu de sa branche qui ait fixé sa demeure habituelle à Knockagh (château auparavant, dit-il, à la branche aînée des descendans du lord Geoffroy de Montemarisco), fut ce Reymond, qui vivait sous le règne de la reine Élisabeth. » Le père de ce dernier avait fait l'acquisition de ce manoir ainsi que de plusieurs autres, tels que les châteaux et manoirs de Castl-Ounia, de Bearnane, de Balymorrès, de Templeree, et une portion, dite une *colpe* de terre, à Latéragh, de son neveu Olivier-Oge, que sa libéralité et son hospitalité trop généreuses, contraignirent à vendre une grande partie de son patrimoine, pour payer ses dettes. Reymond Morrès épousa, 1° ÉLÉANORE, fille de N. Cantwell, écuyer, seigneur de Lahagres, de la maison de Mocarky; 2° CATHERINE MAC EGAN DE KILLAGHAN; il eut de son premier mariage :

1°. SIR JOHN, son successeur, dont l'article suit :

2°. NICHOLAS, seigneur de Balynrier-Morrès, dont le fils mourut sans postérité.

---

(1) Preuves conservées dans les archives d'Ulster Office of Arms, à Dublin.

(2) Le noble vicomte, dans cet écrit, publié par lui en 1787, s'exprime en ces termes : « The descendants of Jeffrey de Montemorisco were settled at Knockagh, » in the county of Tipperary; of whom Redmond Morrès Esquire (first of this branch) » settled there in the reign of Elizabeth. » (*Morrès, viscount Mountmorrès,* by lord Mountmorrès.)

3°. James Morrès, père de James de Lish, mort sans postérité.

4°. Edmond Morrès, écuyer, dont on ne trouve que le nom, mort sans postérité.

5°. Thomas Morrès, écuyer, seigneur de Balycashy, Balycapple, Derrinvoghilla, etc. Il a laissé de Sive ou Sybille O'Kennedy de Balycapple, son épouse, une fille unique, Catherine Ny-Morrès, mariée à Jean-Oge Fitz-Jean Morrès de Cluanyngemenagh, et Balyrickard-Morrès, écuyer, chef du nom, son cousin (1).

6°. Jeanne, femme en secondes noces de sir Morgan-Mac-Brien Kavanagh, chevalier, seigneur de Borris, chef de la maison Mac-Morough (dynaste de Leinster).

7°. Marguerite, épouse de O'Kennedy, dynaste d'Ormonde, frère de la femme de Thomas Morrès, nommé ci-dessus.

8°. Anastasie, deuxième femme de Théobald de Burgh, dit *Mac-Walter*, seigneur de Illeagh.

9°. Catherine Ny-Morrès, femme de Thomas, fils de Feardorragh-Mac-Edmond Purcell (des barons de Loughmoe), seigneur de Borrisileagh au comté de Tipperary, dont elle était la première épouse; la deuxième fut Marie, fille de Owen O'Sullevan-More, chef du nom, dont il eut une fille nommée Marie, qui épousa, 1° Richard Grace, de la maison du baron de Courtstoun, et après sa mort, James Morrès de Balyrickard-Morrès, Balylusky-Castle, etc., chef du nom, son parent.

SIR JOHN MORRÈS, seigneur de Knockagh, fut créé baronnet le 25 mars 1631, et mourut en 1647, à l'âge de soixante-quinze ans. Il

---

(1) Le savant sir William Betham (le Dugdale d'Irlande) a vérifié, par des registres et documens authentiques, ce fait, que Thomas Morrès, écuyer, n'a laissé qu'une fille, Catherine, femme de Jean-Oge Morrès, ainsi que nous venons de le dire; les trois autres dames, que la généalogie de M. de Saint-Allais, tom. I, p. 87, présente comme des sœurs de Catherine, n'étaient que ses cousines.

avait épousé CATHERINE, fille de sir Edmond Walsh, Seigneur de Abington, dont il eut :

1°. SIR REYMOND, son successeur, dont l'article est ci-dessous.

2°. GEOFFROY, de GORTNELEATHAN, mort en 1689. S. P.

3°. ÉTIENNE, mort sans alliance.

4°. FRANÇOIS, de Balinlogher, mort sans postérité légitime mâle; il a laissé trois filles, et un fils naturel nommé Reymond, dont la postérité est éteinte.

5°. OLIVIER, mort sans alliance.

6°. JEAN (cru son fils), mort en 1715, sans postérité. (*The Genealogical Memoir.*)

7°, 8°. MARGUERITE et HÉLÈNE. Sir John est fondateur de la chapelle sépulcrale à Drom, destinée aux membres de sa branche.

SIR REYMOND MORRÈS DE KNOCKAGH, deuxième baronnet du nom, mort vers l'an 1656, épousa Ellice, fille de Gérald Wall, écuyer, seigneur de Coolnamuck, au comté de Waterford, de laquelle il eut :

1°. SIR JOHN, son successeur, dont l'article suit.

2°. HERVÉ, seigneur de Castlemorrès, tige des vicomtes de Montmorrès et de Frankfort, dont nous parlerons plus bas.

3°. ÉDOUARD, père d'Anne, épouse de James Morrès, de Rossestown, écuyer, son cousin.

4°. MARGUERITE MORRÈS, femme de Christophe Butler de Kilcash, de la maison des ducs et comtes d'Ormonde.

5°. ANASTASIE, femme de Richard Butler de Kilcash, écuyer, de la même famille du précédent.

6°. ÉLÉONORE, femme de Jean Cantwell, de Balymakeady, écuyer.

7°, 8°, 9°, 10°. ELLICE, HÉLÈNE, MARIE, CATHERINE.

SIR JOHN MORRÈS de KNOCKAGH, troisième baronnet, né en 1620, mort en 1720, à cent ans, fut inhumé à Latéragh. Il eut pour femme Éléanor Butler, de Callan, de la maison de Cahir, née en 1630, mort en 1721. De ce mariage sont issus :

1°. Reymond, auquel nous donnerons un article.

2°. Edmond, mort sans alliance.

3°. Nicholas Morrès de Seafield-House au comté de Dublin, écuyer, mort en 1747, à soixante-six ans, et enterré dans l'église de Malahide, où se voit encore son tombeau. Il avait épousé Susanne de Talbot, fille de Richard, seigneur de Malahide (cousin du célèbre duc de Tyrconnel (Richard Talbot de Cartown), ministre du roi Jacques II), et chef de toute la maison de Talbot, tant en Angleterre qu'en Irlande (1), dont il eut : 1° *Jean*, mort sans alliance, en 1743; 2° *Sir Nicholas*, dont nous parlerons ci-après ; 3° *Richard*, officier supérieur français, tué à Paris, dans la foule, le jour du couronnement du roi Louis XVI et de Marie-Antoinette d'Autriche; il n'avait point été marié; 4° *Éléanore*, comtesse d'Ormonde, femme de Walter Butler de Kilcash et Garryrickan, et mère de Jean, comte d'Ormonde, père du feu Walter, marquis d'Ormonde, et de James, encore existant, frère et successeur de ce dernier dans le marquisat d'Ormonde. La comtesse fut aussi mère de milady Éléanore Butler, dite « la recluse de Llangolen » au pays de Galles; et de lady Susanne Kavanagh, de Borris ; 5° *Francess Morrès*, femme de Brien Mac Gwire, seigneur de Tempo, dynaste de Fermanagh.

4°. James Morrès de Rosseston, écuyer, mort avant son père. Il avait épousé Anne, fille d'Édouard Morrès, sa parente, dont il eut : 1° *Jean*, mort sans alliance ; 2° *Nicholas de Morrès*, né le 1er juin 1715 ; capitaine au régiment de Lally, irlandais, au service de France, le 18 décembre 1747, et chevalier de Saint-Louis, mort à l'hôtel des

---

(1) Richard-Wogan Talbot, écuyer, seigneur de Malahide, chef actuel de cette maison, est, depuis trente-cinq ans consécutifs, un des représentans ou députés au parlement pour le comté de Dublin ; il a le grade d'ancien colonel anglais.

Invalides, à Paris, le 11 janvier 1779, sans laisser d'enfans de dame Louise-Françoise de la Fontaine de la Grillière, son épouse, qui lui a survécu (1) : le chevalier Nicholas de Morrès se distingua à Fontenoy et à Lawfelt; dans cette dernière journée il eut le bras droit emporté d'un coup de canon; 3° *Edmond*, mort sans alliance; 4° *Anne Morrès*, femme de Charles Mathew de Annefield et de Thomastown, écuyer (oncle du feu comte de Landaffe), dont est issue Catherine-Marie-Anne Mathew, fille unique, épouse du feu sir Hugues O'Reilly-Nugent, baronnet, seigneur de Balynlough, au comté de Westmeath, frère aîné du général de cavalerie au service d'Autriche, comte André O'Reilly, officier distingué, encore vivant; enfin, Marguerite Morrès, femme de James Baker de Balymorin, écuyer, au comté de Tipperary.

5°. Antoine Morrès, écuyer, mort sans alliance.

REYMOND MORRÈS de KNOCKAGH, écuyer, fils aîné de sir John et d'Éléanore Butler, officier français, mort à Londres, avant son père, en 1704. Il avait épousé une Parisienne d'une rare beauté, mais sans naissance. Son père, mécontent de cette mésalliance, le déshérita; mais il se convertit à la religion protestante, remède alors universel pour tous les maux des habitans de l'Irlande; et un acte du parlement le rétablit, lui et ses enfans, dans ses droits à la succession de son père.

Ses enfans furent :

1°. Sir John, dont l'article suit.

2°. Sir Simon, dont nous parlerons plus bas.

---

(1) Extrait du Bureau des lois et archives au ministère de la guerre, n° 1361. C'est à tort qu'on lui fait épouser une dame de Cameron, dans le *Nobiliaire* de M. de Saint-Allais. (*V.* ci-après, article sir Nicholas Morrès, baronnet.)

3°. Alix, femme de James Boate, écuyer; elle eut ce nom d'Alix Tracy, sa mère.

4°. Marie, morte en 1749; et deux autres filles.

SIR JOHN MORRÈS de KNOCKAGH-CASTLE, quatrième baronnet, mort en 1723, avait épousé Marguerite, fille aînée d'Edmond O'Shée, Seigneur de Cloghran, au comté de Tipperary, chef du nom, et de Marguerite sa femme, fille de sir Redmond Everard, baronnet, dont naquirent :

1°. Sir Reymond, son successeur.

2°. Edmond, mort sans alliance.

3°. Catherine, femme d'Ambroise O'Kearney de Cappagh, écuyer, officier français.

4°. Marie, femme de James-Éverard Longe, écuyer, seigneur de Grove et de Killoran.

5°. Marguerite, épouse de Jean Uniacke, de Youghall, écuyer.

6°. Élisabeth, femme de M. Uniacke, de la même famille.

SIR REYMOND MORRÈS de Knockagh-Castle, cinquième baronnet du nom, mort célibataire le 11 octobre 1740. Il laissa, par son testament, tous ses biens à son parent Hervé, seigneur de Castlemorrès, premier vicomte de Montmorrès, et inhumé, avec permission du chef du nom, à Latéragh, où se voit son tombeau.

SIR SIMON MORRÈS, de Drom, dit de Knockagh, deuxième fils du colonel Reymond, et petit-fils de sir John Morrès, troisième baronnet. Il succéda à la dignité de baronnet d'Irlande, mais non aux biens de son prédécesseur qui l'avait déshérité; il épousa une fille du révérend M. Gregory, de Tentower, au comté de la Reine (Queens-County), improprement dit ailleurs de «*Coole, au comté de Galway*.» De ce mariage sont issus : une fille nommé Jeanne, et un fils:

Sir Georges Morrès, septième baronnet de cette branche, qui mourut sans alliance, à l'île de Man.

SIR NICHOLAS MORRÈS, huitième baronnet. Il était fils puîné de Nicholas Morrès de Seapark-House, et de Susanne Talbot de Malahide-Castle; né au mois de février 1713; il entra, en 1729, au service de France comme cadet gentilhomme au régiment de Bulkeley; lieutenant en 1733; capitaine de grenadiers, 1751; major dudit régiment de Bulkeley, 1754, et lieutenant-colonel, 1756. En 1763 sir Nicholas Morrès, alors chevalier de Saint-Louis, se retira et resta quelque temps en non-activité. Il fut, enfin, nommé lieutenant-colonel à la suite du château d'Amboise, où il mourut vers l'an 1796, à quatre-vingt-trois ans. Ce respectable officier conçut une si vive douleur de la mort tragique de Louis XVI et de Marie-Antoinette, qu'en témoignage de son deuil et de son affliction profonde, il fit le vœu de laisser croître sa barbe jusqu'au jour où il verrait les Bourbons rétablis sur le trône de leurs ancêtres (1). Il est mort sans enfans.

Femme. N., fille de *N.* Cameron, laird de Lochiel, en Écosse, homme célèbre dans les annales du temps, par son dévoûment au Prétendant, fils du feu roi d'Angleterre Jacques II, et à la maison de Stuart (2). Milady Morrès a survécu à son mari, près duquel elle est enterrée à Amboise en Touraine.

---

(1) Il existe encore aujourd'hui à Amboise une foule de personnes qui ont connu le chevalier de Morrès à l'époque de la révolution; sa barbe lui couvrait la poitrine.

(2) L'auteur de la *Généalogie des Montmorency-Morrès*, dans le Nobiliaire de M. de Saint-Allais, a déplacé lady Morrès, née Cameron de Lochiel, en lui donnant pour mari le cousin de son époux, autre chevalier, Nicolas de Morrès, capitaine au régiment de Lally. Milady Morrès était alliée au célèbre lord Lovalt, chef de la maison de Fraser, décapité pour la cause de la maison des Stuart. La demoiselle Campell, issue d'une illustre famille écossaise de ce nom, nièce de madame de Morrès, avait épousé à Amboise un marquis de Mailly.

Branche de Castlemorrès, etc.

HERVEY ou HERVÉ, fils puîné de sir Reymond Morrès de Knockagh, deuxième baronnet de cette famille, est la tige de cette branche et le premier seigneur de Castlemorrès. Il avait d'abord adopté le parti de Cromwell, et commandait sous lui un escadron de cavalerie; mais il contribua ensuite à la restauration du roi Charles II; et, dans le parlement du roi Jacques, en 1689, il fut représentant du bourg de Knocktopher. Il mourut au château de Castle-Morrès, en 1724, âgé de quatre-vingt-dix-neuf ans.

Première femme. LOETITIA, fille de Walter Walsh, écuyer, seigneur de Castle-Hoyle, au comté de Kilkenny, veuve de N. Tobin, seigneur de Cumpsinnagh.

Seconde femme. CATHERINE BUTLER, de la maison d'Ormonde, morte en couches avec son enfant.

Troisième femme. FRANCESS BUTLER, troisième fille de Pierce Butler, seigneur de Barrowmount, fils aîné d'Édouard, vicomte de Galmoy.

Du premier mariage sortirent:

1°. JAMES, ecclésiastique, mort en France.

2°. RICHARD, né en 1686, mort sans alliance vers l'an 1776, à quatre-vingt-dix ans; officier supérieur au service de France.

3°., 4°. HERVÉ et REYMOND, morts au service de France, sans postérité.

5°. LOETITIA MORRÈS, épouse de N. Devereux, écuyer, dont elle eut un fils, Nicholas Devereux de Ringville, au comté de Kilkenny, écuyer, oncle de milady Esmonde de Ringville, son héritière.

Enfans du troisième lit:

6°. FRANÇOIS, dont l'article suit.

7°. MARGUERITE MORRÈS, femme de John Kavanagh, de Balyhale, au comté de Kilkenny, écuyer (de la maison de Borris), dont elle eut

Hervé Kavanagh, écuyer, et le comte Charles Kavanagh, officier général au service d'Autriche sous l'impératrice Marie-Thérèse (1).

FRANÇOIS, seigneur de Castlemorrès, succéda à son père et à ses frères, et réunit tous les biens de sa branche. Il épousa, en 1706, Catherine, fille et héritière de sir William Evans, baronnet, seigneur de Kilcreen, au comté de Kilkenny, et de Jeanne Coote, fille de Richard (fils puîné de Charles, comte de Montrath, pair d'Irlande), et de Jeanne Pénélope, fille d'Artur Hill, écuyer, seigneur de Hillsborough, souche des marquis de Downshire et vicomtes de Dungannon; il mourut en 1745; ses enfans furent:

1°. Hervé, vicomte de Montmorrès, son successeur, dont l'article suit.

2°. Sir William-Evans Morrès, seigneur de Kilcreen, créé baronnet le 24 avril 1758. Il devint membre du parlement pour la ville de Kilkenny et pour le bourg de Newtown, en Downshire, depuis l'année 1751 jusqu'en 1774, année de sa mort.

Première femme. Marguerite, fille de Josiah Haydock, écuyer, seigneur de Beaulick, au comté de Tipperary, et son héritière, morte le 22 août 1753, à trente-cinq ans.

2°. *Seconde femme.* Marie-Julienne, fille de William Ryves, écuyer, seigneur d'Upperwood, co-héritière avec sa sœur Anne Ryves, femme de Thomas Croker, de Back-Weston au comté de Kildare, écuyer, et mère de lui, d'Anne Croker, baronne Crofton de Moat. Milady Morrès mourut en 1812, très-âgée. Sir William-Evans Morrès a laissé de sa première femme :

---

(1) Le général comte Charles Kavanagh avait épousé Marie Esmonde, fille du colonel Patrice Esmonde (frère de mon aïeul maternel), dont il eut une fille unique, mariée au général autrichien comte Kavanagh, son parent, père du général de cavalerie, colonel, propriétaire d'un régiment de cuirassiers comte Maurice Kavanagh, mort sans alliance depuis peu d'années; la comtesse de Schaffgotch succéda aux possessions de feu son frère, en Bohême.

1°. Sir Haydock-Evans Morrès, seigneur de Kilcreen, mort en décembre 1776, à trente-trois ans, sans enfans de son épouse dame Françoise-Georges Gore, lady Morrès, fille unique de Ralph Gore, écuyer, seigneur de Borrowmount, au même comté de Kilkenny. Cette dame s'est remariée, après la mort de sir Haydock, avec Guillaume Gore, écuyer, son cousin, dont elle a un fils, William-Ormesby Gore, écuyer, et trois filles, Marie, Sélina, Catherine (1).

2°. Marie Morrès, femme de Clayton Bayly, de Gowran-House, écuyer, au comté de Kilkenny.

Enfans du second mariage :

3°. Sir William-Ryves Morrès, troisième baronnet, aujourd'hui, par autorisation royale, sir William de Montmorency, seigneur de Kilcreen, de Upperwood, etc., né le 7 novembre 1765; il n'est pas encore marié (2).

3°. Reymond Morrès de Castlemorrès, qui a fondé la branche des lords de Frankfort, que nous mentionnerons plus bas.



HERVÉ MORRÈS, deuxième du nom, seigneur de Castlemorrès, fut créé baron de Montmorrès le 27 avril 1756, et vicomte en juin 1763.

(1) Sir Haydock avait un fils naturel nommé Reymond, qui avait passé aux Grandes-Indes; il s'est marié, et a laissé des enfans dont le sort m'est inconnu.

(2) Le baronnet a aussi un fils naturel, connu sous le nom de *Dodd*.

2°. N. femme d'Édouard Sweetman, de Hoodsgrove et Castle-Ève, écuyer, au comté de Kilkenny.

REYMOND MORRÈS, premier du nom, écuyer, seigneur de Knockagh, de Templemore, etc.; fils unique, né en 1552, mort le 31 août 1624, et enterré à Templemore, portait sur son écusson (v. ci-dessus) un *croissant*, comme chef de la branche puînée de la maison de Morrès de Latéragh (1). Feu milord Hervé-Reymond Morrès, deuxième vicomte de Montmorrès, nous apprend dans son opuscule généalogique (2), « que le premier individu de sa branche qui ait fixé sa demeure habituelle à Knockagh (château auparavant, dit-il, à la branche aînée des descendans du lord Geoffroy de Montemarisco), fut ce Reymond, qui vivait sous le règne de la reine Élisabeth. » Le père de ce dernier avait fait l'acquisition de ce manoir ainsi que de plusieurs autres, tels que les châteaux et manoirs de Castl-Ounia, de Bearnane, de Balymorrès, de Templeree, et une portion, dite une *colpe* de terre, à Latéragh, de son neveu Olivier-Oge, que sa libéralité et son hospitalité trop généreuses, contraignirent à vendre une grande partie de son patrimoine, pour payer ses dettes. Reymond Morrès épousa, 1° Éléanore, fille de N. Cantwell, écuyer, seigneur de Lahagres, de la maison de Mocarky; 2° Catherine Mac Egan de Killaghan; il eut de son premier mariage :

1°. Sir John, son successeur, dont l'article suit :

2°. Nicholas, seigneur de Balynrier-Morrès, dont le fils mourut sans postérité.

---

(1) Preuves conservées dans les archives d'Ulster Office of Arms, à Dublin.

(2) Le noble vicomte, dans cet écrit, publié par lui en 1787, s'exprime en ces termes : « The descendants of Jeffrey de Montemorisco were settled at Knockagh, » in the county of Tipperary; of whom Redmond Morrès Esquire (first of this branch) » settled there in the reign of Elizabeth. » (*Morrès, viscount Mountmorrès*, by lord Mountmorrès.)

3°. **James Morrès**, père de James de Lish, mort sans postérité.

4°. **Edmond Morrès**, écuyer, dont on ne trouve que le nom, mort sans postérité.

5°. **Thomas Morrès**, écuyer, seigneur de Balycashy, Balycapple, Derrinvoghilla, etc. Il a laissé de Sive ou Sybille O'Kennedy de Balycapple, son épouse, une fille unique, Catherine Ny-Morrès, mariée à Jean-Oge Fitz-Jean Morrès de Cluanyngemenagh, et Balyrickard-Morrès, écuyer, chef du nom, son cousin (1).

6°. **Jeanne**, femme en secondes noces de sir Morgan-Mac-Brien Kavanagh, chevalier, seigneur de Borris, chef de la maison Mac-Morough (dynaste de Leinster).

7°. **Marguerite**, épouse de O'Kennedy, dynaste d'Ormonde, frère de la femme de Thomas Morrès, nommé ci-dessus.

8°. **Anastasie**, deuxième femme de Théobald de Burgh, dit *Mac-Walter*, seigneur de Illeagh.

9°. **Catherine Ny-Morrès**, femme de Thomas, fils de Feardorragh-Mac-Edmond Purcell (des barons de Loughmoe), seigneur de Borrisileagh au comté de Tipperary, dont elle était la première épouse; la deuxième fut Marie, fille de Owen O'Sullevan-More, chef du nom, dont il eut une fille nommée Marie, qui épousa, 1° Richard Grace, de la maison du baron de Courtstoun, et après sa mort, James Morrès de Balyrickard-Morrès, Balylusky-Castle, etc., chef du nom, son parent.

SIR JOHN MORRÈS, seigneur de Knockagh, fut créé baronnet le 25 mars 1631, et mourut en 1647, à l'âge de soixante-quinze ans. Il

(1) Le savant sir William Betham (le Dugdale d'Irlande) a vérifié, par des registres et documens authentiques, ce fait, que Thomas Morrès, écuyer, n'a laissé qu'une fille, Catherine, femme de Jean-Oge Morrès, ainsi que nous venons de le dire; les trois autres dames, que la généalogie de M. de Saint-Allais, tom. I, p. 87, présente comme des sœurs de Catherine, n'étaient que ses cousines.

avait épousé CATHERINE, fille de sir Edmond Walsh, Seigneur de Abington, dont il eut :

1°. SIR REYMOND, son successeur, dont l'article est ci-dessous.

2°. GEOFFROY, de GORTNELEATHAN, mort en 1689. S. P.

3°. ÉTIENNE, mort sans alliance.

4°. FRANÇOIS, de Balinlogher, mort sans postérité légitime mâle; il a laissé trois filles, et un fils naturel nommé Reymond, dont la postérité est éteinte.

5°. OLIVIER, mort sans alliance.

6°. JEAN (cru son fils), mort en 1715, sans postérité. (*The Genealogical Memoir.*)

7°, 8°. MARGUERITE et HÉLÈNE. Sir John est fondateur de la chapelle sépulcrale à Drom, destinée aux membres de sa branche.

SIR REYMOND MORRÈS DE KNOCKAGH, deuxième baronnet du nom, mort vers l'an 1656, épousa Ellice, fille de Gérald Wall, écuyer, seigneur de Coolnamuck, au comté de Waterford, de laquelle il eut :

1°. SIR JOHN, son successeur, dont l'article suit.

2°. HERVÉ, seigneur de Castlemorrès, tige des vicomtes de Montmorrès et de Frankfort, dont nous parlerons plus bas.

3°. ÉDOUARD, père d'Anne, épouse de James Morrès, de Rossestown, écuyer, son cousin.

4°. MARGUERITE MORRÈS, femme de Christophe Butler de Kilcash, de la maison des ducs et comtes d'Ormonde.

5°. ANASTASIE, femme de Richard Butler de Kilcash, écuyer, de la même famille du précédent.

6°. ÉLÉONORE, femme de Jean Cantwell, de Balymakeady, écuyer.

7°, 8°, 9°, 10°. ELLICE, HÉLÈNE, MARIE, CATHERINE.

SIR JOHN MORRÈS de KNOCKAGH, troisième baronnet, né en 1620, mort en 1720, à cent ans, fut inhumé à Latéragh. Il eut pour femme Éléanor Butler, de Callan, de la maison de Cahir, née en 1630, mort en 1721. De ce mariage sont issus :

1°. REYMOND, auquel nous donnerons un article.

2°. EDMOND, mort sans alliance.

3°. NICHOLAS MORRÈS DE SEAFIELD-HOUSE au comté de Dublin, écuyer, mort en 1747, à soixante-six ans, et enterré dans l'église de Malahide, où se voit encore son tombeau. Il avait épousé Susanne de Talbot, fille de Richard, seigneur de Malahide (cousin du célèbre duc de Tyrconnel (Richard Talbot de Cartown), ministre du roi Jacques II), et chef de toute la maison de Talbot, tant en Angleterre qu'en Irlande (1), dont il eut : 1° *Jean*, mort sans alliance, en 1743; 2° *Sir Nicholas*, dont nous parlerons ci-après ; 3° *Richard*, officier supérieur français, tué à Paris, dans la foule, le jour du couronnement du roi Louis XVI et de Marie-Antoinette d'Autriche; il n'avait point été marié; 4° *Éléanore*, comtesse d'Ormonde, femme de Walter Butler de Kilcash et Garryrickan, et mère de Jean, comte d'Ormonde, père du feu Walter, marquis d'Ormonde, et de James, encore existant, frère et successeur de ce dernier dans le marquisat d'Ormonde. La comtesse fut aussi mère de milady Éléanore Butler, dite « la recluse de Llangolen » au pays de Galles; et de lady Susanne Kavanagh, de Borris ; 5° *Francess Morrès*, femme de Brien Mac Gwire, seigneur de Tempo, dynaste de Fermanagh.

4°. JAMES MORRÈS DE ROSSESTON, écuyer, mort avant son père. Il avait épousé Anne, fille d'Édouard Morrès, sa parente, dont il eut : 1° *Jean*, mort sans alliance; 2° *Nicholas de Morrès*, né le 1er juin 1715; capitaine au régiment de Lally, irlandais, au service de France, le 18 décembre 1747, et chevalier de Saint-Louis, mort à l'hôtel des

(1) Richard-Wogan Talbot, écuyer, seigneur de Malahide, chef actuel de cette maison, est, depuis trente-cinq ans consécutifs, un des représentans ou députés au parlement pour le comté de Dublin ; il a le grade d'ancien colonel anglais.

Invalides, à Paris, le 11 janvier 1779, sans laisser d'enfans de dame Louise-Françoise de la Fontaine de la Grillière, son épouse, qui lui a survécu (1) : le chevalier Nicholas de Morrès se distingua à Fontenoy et à Lawfelt; dans cette dernière journée il eut le bras droit emporté d'un coup de canon; 3° *Edmond*, mort sans alliance; 4° *Anne Morrès*, femme de Charles Mathew de Annefield et de Thomastown, écuyer (oncle du feu comte de Landaffe), dont est issue Catherine-Marie-Anne Mathew, fille unique, épouse du feu sir Hugues O'Reilly-Nugent, baronnet, seigneur de Balynlough, au comté de Westmeath, frère aîné du général de cavalerie au service d'Autriche, comte André O'Reilly, officier distingué, encore vivant; enfin, Marguerite Morrès, femme de James Baker de Balymorin, écuyer, au comté de Tipperary.

5°. Antoine Morrès, écuyer, mort sans alliance.

REYMOND MORRÈS de KNOCKAGH, écuyer, fils aîné de sir John et d'Éléanore Butler, officier français, mort à Londres, avant son père, en 1704. Il avait épousé une Parisienne d'une rare beauté, mais sans naissance. Son père, mécontent de cette mésalliance, le déshérita; mais il se convertit à la religion protestante, remède alors universel pour tous les maux des habitans de l'Irlande; et un acte du parlement le rétablit, lui et ses enfans, dans ses droits à la succession de son père.

Ses enfans furent :

1°. Sir John, dont l'article suit.

2°. Sir Simon, dont nous parlerons plus bas.

---

(1) Extrait du Bureau des lois et archives au ministère de la guerre, n° 1361. C'est à tort qu'on lui fait épouser une dame de Cameron, dans le *Nobiliaire* de M. de Saint-Allais. (*V.* ci-après, article sir Nicholas Morrès, baronnet.)

3°. Alix, femme de James Boate, écuyer; elle eut ce nom d'Alix Tracy, sa mère.

4°. Marie, morte en 1749; et deux autres filles.

SIR JOHN MORRÈS de KNOCKAGH-CASTLE, quatrième baronnet, mort en 1723, avait épousé Marguerite, fille aînée d'Edmond O'Shée, Seigneur de Cloghran, au comté de Tipperary, chef du nom, et de Marguerite sa femme, fille de sir Redmond Everard, baronnet, dont naquirent :

1°. Sir Reymond, son successeur.

2°. Edmond, mort sans alliance.

3°. Catherine, femme d'Ambroise O'Kearney de Cappagh, écuyer, officier français.

4°. Marie, femme de James-Éverard Longe, écuyer, seigneur de Grove et de Killoran.

5°. Marguerite, épouse de Jean Uniacke, de Youghall, écuyer.

6°. Élisabeth, femme de M. Uniacke, de la même famille.

SIR REYMOND MORRÈS de Knockagh-Castle, cinquième baronnet du nom, mort célibataire le 11 octobre 1740. Il laissa, par son testament, tous ses biens à son parent Hervé, seigneur de Castlemorrès, premier vicomte de Montmorrès, et inhumé, avec permission du chef du nom, à Latéragh, où se voit son tombeau.

SIR SIMON MORRÈS, de Drom, dit de Knockagh, deuxième fils du colonel Reymond, et petit-fils de sir John Morrès, troisième baronnet. Il succéda à la dignité de baronnet d'Irlande, mais non aux biens de son prédécesseur qui l'avait déshérité; il épousa une fille du révérend M. Gregory, de Tentower, au comté de la Reine (Queens-County), improprement dit ailleurs de «*Coole, au comté de Galway*.» De ce mariage sont issus : une fille nommé Jeanne, et un fils:

Sir Georges Morrès, septième baronnet de cette branche, qui mourut sans alliance, à l'île de Man.

SIR NICHOLAS MORRÈS, huitième baronnet. Il était fils puîné de Nicholas Morrès de Seapark-House, et de Susanne Talbot de Malahide-Castle; né au mois de février 1713; il entra, en 1729, au service de France comme cadet gentilhomme au régiment de Bulkeley; lieutenant en 1733; capitaine de grenadiers, 1751; major dudit régiment de Bulkeley, 1754, et lieutenant-colonel, 1756. En 1763 sir Nicholas Morrès, alors chevalier de Saint-Louis, se retira et resta quelque temps en non-activité. Il fut, enfin, nommé lieutenant-colonel à la suite du château d'Amboise, où il mourut vers l'an 1796, à quatre-vingt-trois ans. Ce respectable officier conçut une si vive douleur de la mort tragique de Louis XVI et de Marie-Antoinette, qu'en témoignage de son deuil et de son affliction profonde, il fit le vœu de laisser croître sa barbe jusqu'au jour où il verrait les Bourbons rétablis sur le trône de leurs ancêtres (1). Il est mort sans enfans.

Femme. N., fille de *N.* Cameron, laird de Lochiel, en Écosse, homme célèbre dans les annales du temps, par son dévoûment au Prétendant, fils du feu roi d'Angleterre Jacques II, et à la maison de Stuart (2). Milady Morrès a survécu à son mari, près duquel elle est enterrée à Amboise en Touraine.

---

(1) Il existe encore aujourd'hui à Amboise une foule de personnes qui ont connu le chevalier de Morrès à l'époque de la révolution; sa barbe lui couvrait la poitrine.

(2) L'auteur de la *Généalogie des Montmorency-Morrès*, dans le Nobiliaire de M. de Saint-Allais, a déplacé lady Morrès, née Cameron de Lochiel, en lui donnant pour mari le cousin de son époux, autre chevalier, Nicolas de Morrès, capitaine au régiment de Lally. Milady Morrès était alliée au célèbre lord Lovalt, chef de la maison de Fraser, décapité pour la cause de la maison des Stuart. La demoiselle Campell, issue d'une illustre famille écossaise de ce nom, nièce de madame de Morrès, avait épousé à Amboise un marquis de Mailly.

Branche de Castlemorrès, etc.

HERVEY ou HERVÉ, fils puîné de sir Reymond Morrès de Knockagh, deuxième baronnet de cette famille, est la tige de cette branche et le premier seigneur de Castlemorrès. Il avait d'abord adopté le parti de Cromwell, et commandait sous lui un escadron de cavalerie; mais il contribua ensuite à la restauration du roi Charles II; et, dans le parlement du roi Jacques, en 1689, il fut représentant du bourg de Knocktopher. Il mourut au château de Castle-Morrès, en 1724, âgé de quatre-vingt-dix-neuf ans.

Première femme. LOETITIA, fille de Walter Walsh, écuyer, seigneur de Castle-Hoyle, au comté de Kilkenny, veuve de N. Tobin, seigneur de Cumpsinnagh.

Seconde femme. CATHERINE BUTLER, de la maison d'Ormonde, morte en couches avec son enfant.

Troisième femme. FRANCESS BUTLER, troisième fille de Pierce Butler, seigneur de Barrowmount, fils aîné d'Édouard, vicomte de Galmoy.

Du premier mariage sortirent:

1°. JAMES, ecclésiastique, mort en France.

2°. RICHARD, né en 1686, mort sans alliance vers l'an 1776, à quatre-vingt-dix ans; officier supérieur au service de France.

3°., 4°. HERVÉ et REYMOND, morts au service de France, sans postérité.

5°. LOETITIA MORRÈS, épouse de N. Devereux, écuyer, dont elle eut un fils, Nicholas Devereux de Ringville, au comté de Kilkenny, écuyer, oncle de milady Esmonde de Ringville, son héritière.

Enfans du troisième lit:

6°. FRANÇOIS, dont l'article suit.

7°. MARGUERITE MORRÈS, femme de John Kavanagh, de Balyhale, au comté de Kilkenny, écuyer (de la maison de Borris), dont elle eut

Hervé Kavanagh, écuyer, et le comte Charles Kavanagh, officier général au service d'Autriche sous l'impératrice Marie-Thérèse (1).

FRANÇOIS, seigneur de Castlemorrès, succéda à son père et à ses frères, et réunit tous les biens de sa branche. Il épousa, en 1706, Catherine, fille et héritière de sir William Evans, baronnet, seigneur de Kilcreen, au comté de Kilkenny, et de Jeanne Coote, fille de Richard (fils puîné de Charles, comte de Montrath, pair d'Irlande), et de Jeanne Pénélope, fille d'Artur Hill, écuyer, seigneur de Hillsborough, souche des marquis de Downshire et vicomtes de Dungannon; il mourut en 1745; ses enfans furent:

1°. HERVÉ, vicomte de Montmorrès, son successeur, dont l'article suit.

2°. SIR WILLIAM-EVANS MORRÈS, seigneur de Kilcreen, créé baronnet le 24 avril 1758. Il devint membre du parlement pour la ville de Kilkenny et pour le bourg de Newtown, en Downshire, depuis l'année 1751 jusqu'en 1774, année de sa mort.

Première femme. MARGUERITE, fille de Josiah Haydock, écuyer, seigneur de Beaulick, au comté de Tipperary, et son héritière, morte le 22 août 1753, à trente-cinq ans.

2°. *Seconde femme.* MARIE-JULIENNE, fille de William Ryves, écuyer, seigneur d'Upperwood, co-héritière avec sa sœur Anne Ryves, femme de Thomas Croker, de Back-Weston au comté de Kildare, écuyer, et mère de lui, d'Anne Croker, baronne Crofton de Moat. Milady Morrès mourut en 1812, très-âgée. Sir William-Evans Morrès a laissé de sa première femme :

---

(1) Le général comte Charles Kavanagh avait épousé Marie Esmonde, fille du colonel Patrice Esmonde (frère de mon aïeul maternel), dont il eut une fille unique, mariée au général autrichien comte Kavanagh, son parent, père du général de cavalerie, colonel, propriétaire d'un régiment de cuirassiers comte Maurice Kavanagh, mort sans alliance depuis peu d'années; la comtesse de Schaffgotch succéda aux possessions de feu son frère, en Bohême.

1°. Sir Haydock-Evans Morrès, seigneur de Kilcreen, mort en décembre 1776, à trente-trois ans, sans enfans de son épouse dame Françoise-Georges Gore, lady Morrès, fille unique de Ralph Gore, écuyer, seigneur de Borrowmount, au même comté de Kilkenny. Cette dame s'est remariée, après la mort de sir Haydock, avec Guillaume Gore, écuyer, son cousin, dont elle a un fils, William-Ormesby Gore, écuyer, et trois filles, Marie, Sélina, Catherine (1).

2°. Marie Morrès, femme de Clayton Bayly, de Gowran-House, écuyer, au comté de Kilkenny.

Enfans du second mariage :

3°. Sir William-Ryves Morrès, troisième baronnet, aujourd'hui, par autorisation royale, sir William de Montmorency, seigneur de Kilcreen, de Upperwood, etc., né le 7 novembre 1765; il n'est pas encore marié (2).

3°. Reymond Morrès de Castlemorrès, qui a fondé la branche des lords de Frankfort, que nous mentionnerons plus bas.



HERVÉ MORRÈS, deuxième du nom, seigneur de Castlemorrès, fut créé baron de Montmorrès le 27 avril 1756, et vicomte en juin 1763.

---

(1) Sir Haydock avait un fils naturel nommé Reymond, qui avait passé aux Grandes-Indes; il s'est marié, et a laissé des enfans dont le sort m'est inconnu.

(2) Le baronnet a aussi un fils naturel, connu sous le nom de *Dodd*.

Il avait épousé en premières noces, le 3 novembre 1742, lady Lœtitia Ponsonby, quatrième fille de Brabazon, comte de Besborough, pair d'Irlande, morte le 9 février 1754; et, en seconde noces, Marie, fille de Guillaume Wall, écuyer, seigneur de Coolnamuck, au comté de Waterford, et de Marie Ponsonby, troisième fille de Guillaume, vicomte de Duncannon, sœur du comte de Besborough; le vicomte de Montmorrès mourut en 1766.

Enfans du premier lit :

1°. Hervé-Reymond, son successeur, dont l'article suit.

2°. Lœtitia de Montmorency-Morrès. Elle épousa en premières noces, Artur Trevor-Hill, fils aîné d'Artur, vicomte de Dungannon, frère d'Anne Trevor-Hill, comtesse de Mornington, mère des marquis de Wellesley (en dernier lieu vice-roi d'Irlande); d'Artur, duc de Wellington, premier ministre du roi d'Angleterre George IV, si renommé par ses exploits militaires, dans toute l'Europe; du vicomte de Maryborough; de lord Cowley, ambassadeur à Vienne, et autres enfans. Elle eut de son mariage : Artur, vicomte de Dungannon, qui a épousé, le 30 juin 1795, Charlotte Fitz-Roy, fille du lord Southampton, et petite-fille du duc de Grafton. Madame Lœtitia a épousé en secondes noces le très-noble Randal-Guillaume Mac-Donnell, marquis d'Antrim, pair d'Irlande, mort en 1791, qu'elle rendit père: 1° d'Anne-Catherine, comtesse d'Antrim : celle-ci épousa, le 26 avril 1799, sir Henry-Tempest Vane de Wynyard, au comté de Durham, baronnet, mort le 1er août 1813, dont elle eut une fille unique, Frances-Anne Vane-Tempest, née le 16 janvier 1800, mariée, le 3 avril 1819, à Charles-William Stewart, troisième marquis de Londonderry, comte Vane, vicomte de Castlereagh, pair du royaume-uni d'Angleterre et d'Irlande, frère et successeur du feu Robert Stewart, vicomte de Castlereagh et marquis de Londonderry; ancien premier ministre de S. M. Britannique; 2° de Lœtitia-Marie, morte jeune; 3° de lady Charlotte Mac-Donell, femme du lord Mark-Robert Kerr, amiral anglais, troisième fils de William-John, cinquième marquis de Lothian. Madame la marquise d'Antrim mourut en décembre 1801.

3°. **Sarah de Montmorency-Morrès**, qui épousa le revérend Joseph Pratt. D. D., seigneur de Cabragh, au comté de Cavan, dont elle eut des enfans.

Enfans du second lit:

4°. **François Hervé**, vicomte, aujourd'hui chef de sa branche, dont il sera question plus bas.

5°. **Guillaume-Mary Morrès**, noyé près de Dublin en 1809, laissant de Frances-Anne Clarke, sa femme, une fille unique.

HERVÉ-REYMOND, deuxième vicomte et baron de Montmorrès, seigneur de Castlemorrès. Il déshérita son frère en faveur de ses sœurs *de integro sanguine;* il mourut à Londres, d'un coup de pistolet, le 17 août 1797, sans avoir été marié. Ce noble pair est auteur d'une esquisse généalogique très-imparfaite de sa maison; d'une Histoire des Parlemens d'Irlande, et de quelques autres ouvrages littéraires. Il eut pour successeur, dans la pairie, son frère du second lit, dont l'article suit. La mort de sir Nicholas Morrès, huitième baronnet, sans enfans, lui fit avoir le titre de neuvième baronnet.

François-Hervé de Montmorency, vicomte de Montmorrès, dixième baronnet de Knockagh, né en 1756, épousa, le 24 avril 1794, Anne, fille de Joseph Reade de Castlehayle, au comté de Kilkenny, écuyer, qui mourut le 21 avril 1822. Le vicomte a obtenu de S. M. le roi d'Angleterre la permission sous seing royal, pour lui et sa maison, de reprendre le nom de Montmorency, comme étant le nom primitif de sés ancêtres. Sa seigneurie est le chef de la branche puînée de ma famille.

Enfans du vicomte.

1°. **Hervé**, né le 20 août 1796.
2°. **Anne**, née le 13 novembre 1801, morte en 1808.
3°. **Marie**, née le 8 août 1803.
4°. **Julienne**, née en 1810.

Branche de Frankfort-Montmorency.

REYMOND MORRÈS, écuyer, seigneur de Frankfort, troisième fils de François, seigneur de Castlemorrès et de Catherine Evans de Kilcreen, représenta au parlement d'Irlande la ville de Dublin, et mourut à Bruxelles en 1784. Il avait épousé, en 1740, Elisabeth Lodge, fille et héritière de François Lodge, écuyer, de Dublin, et de la ville de Kilkenny, dont il eut :

1°. LODGE-EVANS, son successeur.

2°. REYMOND MORRÈS, ministre protestant, recteur de Mallow, au comté de Cork, qui épousa Marie-Eyre d'Alton, fille unique et héritière d'Édouard d'Alton de Deerpark, au comté de Clare, écuyer, et de Marie Eyre de Eyrecourt; de ce mariage naquirent : 1° *Reymond-Hervé de Montmorency-Morrès*, né le 24 mars 1778, lieutenant-colonel au régiment d'hussards de S. A. R. le duc d'York (1), mort à Naples lors de son retour de la Grèce, le 4 octobre 1827; il avait épousé, le 8 octobre 1801, Lœtitia, fille du révérend Narcissus-Charles Proby D. D., seigneur de Boughton, dans le comté de Chester, dont naquit, le 10 juillet 1802, Hervé-François, officier de la cavalerie anglaise aux Indes; et qui succéda, le 4 octobre 1827, aux possessions de son père en Irlande. Ce jeune officier fut envoyé, dans le mois de janvier 1827, par le général sir Archibald Campbell et le gouvernement anglais à Rangoon, comme ambassadeur, pour terminer quelques disputes avec le roi d'Ava; 2° *Lœtitia Emma*, née le 29 août 1804, morte à Dublin en octobre 1822; 3° *Frédericque-Henriette-Arabella*, née le 18 octobre 1806, personne d'une extrême beauté, qui mourut à Rome le 26 mars 1827; et qui fut inhumée dans une tombe à l'antique, exécutée par les ordres de son malheureux père, qui la suivit lui-même sept mois après; 4° *Reymond-Hervé*, lieutenant dans un

---

(1) Auteur d'un ouvrage sur l'exercice de la lance, et la formation des corps de lanciers anglais.

corps anglais aux Indes, né le 26 avril 1808; 5° *William-Ryves*, né à Saint-Germain-en-Laye le 4 juin 1813, mort le 5 mai 1823 à Londres, mais inhumé à Powerscourt, près de Dublin, avec sa mère, morte le 11 août 1821; 6° *Albéric-Geoffroy*, né le 23 septembre 1814, mort le 1er mars 1822.

3°. Edward d'Alton, lieutenant dans la marine royale, qui est marié et qui a plusieurs enfans.

4°. François-Lodge, lieutenant au 22me régiment de ligne, mort aux Indes, sans alliance.

5°. Élisabeth Morrès, femme du major Molesworth.



LODGE-EVANS DE MONTMORENCY, vicomte de Frankfort de Montmorency, et baron Frankfort de Galmoy, conseiller privé de S. M. Britannique, l'un des lords de la trésorerie et pair d'Irlande depuis le 31 juillet 1800, époque de l'union législative des deux royaumes. Le vicomte était né en janvier 1747; il épousa, en 1771, Marie, fille unique de Joseph Fade, écuyer, qui mourut sans enfans en 1787; il se maria, en secondes noces, avec Catherine White; il mourut à sa campagne de Maryville, près de Dublin, le 21 septembre 1822.

Enfans issus de ce mariage :

1°. Lodge-Reymond, qui suit.

2°. Mary-Élisabeth.

Le vicomte avait eu, en outre, de la vicomtesse sa femme, avant leur mariage, trois autres enfans; un garçon, Hervey-Francis, capitaine de dragons, dont son père avait compris le nom dans la pétition royale, aux fins de reprendre le nom de Montmorency......., et deux filles, Catherine Pénélopé, femme du révérend Henri Browne, recteur de Molingar, fils puîné de milord Kilmaine ; et Émilia-Éléanor, épouse de N. Cooper, écuyer, fils puîné du chef de cette respectable famille, au comté de Sligo.

LODGE-REYMOND de Montmorency, lord vicomte de Frankfort-Montmorency, pair d'Irlande, né le 24 novembre 1806.

Armes. 1°. De Montmorency ancien. *D'or*, à la croix de *gueules*, accompagnée de quatre ailerons *d'azur*. 2°. *D'or*, au fascé denché, et en pointe un lion rampant de *sable*, pour la seigneurie de Latéragh.

Cimières. Pour la branche aînée, un crucifix; pour celle de Montmorrès, un demi-lion sable ou un paon faisant la roue.

Devise. *Si Deus nobiscum, quis contra nos*, Dieu aide; et Dieu aide au premier baron chrétien, pour les deux branches.

Supports. Des anges (la branche aînée), portant sur la poitrine des scapulaires aux armes de Montmorency-Morrès et de Latéragh.

Cri de Guerre. (Branche Oliverienne), Fearleathan-aboo! et Fearleoghan-aboo!

APPENDICE.

N° I.

TABLE GÉNÉALOGIQUE DU LIVRE II

DE L'HISTOIRE DE LA MAISON DE MONTMORENCY DE DUCHESNE, p. 56.

BOUCHARD, premier seigneur de MONTMORENCY.

2	Bouchard II, dit le Barbu, seigneur de Montmorency.	Thibaud, seigneur de Bray.			Albéric.	
3	Bouchard III, seigneur de Montmorency.	Eudes de Montmorency. — Eudes de Montmorency.			Albéric de Montmorency, connétable de France.	
4	Thibaud, seigneur de Montmorency, connétable de France.	Hervé de Montmorency, seigneur de Marly, bouteiller de France.		Geoffroy de Montmorency.	N. de Montmorency, religieuse.	
5	Bouchard IV, seigneur de Montmorency et de Marly.	Geoffroy, Albéric, Hervé.			Havoise, dame de Pierrefons.	
6	Mathieu I, seigneur de Montmorency et de Atticby, connétable de France.	Thibaud de Montmorency.	Hervé de Montmorency, connétable en Hibernie pour le roi d'Angleterre.		Adelvie, dame de Guise.	Agnès de Montmorency.
7	Henri de Montmorency, décédé jeune.	Bouchard V, seigneur de Montmorency et d'Atticby.	Thibaud, seigneur de Marly, puis religieux.	Mathieu, seigneur de Marly.	Hervé, doyen de l'église de Paris.	Alix, dame de Chastillon et de Crécy, puis comtesse de Soissons.
8	Mathieu II, seigneur de Montmorency et de Atticby, connétable de France.	Alix de Montmorency, duchesse de Narbonne, comtesse de Tolose, de Montfort et de Leicester.				Ève de Montmorency.

Hervé Kavanagh, écuyer, et le comte Charles Kavanagh, officier général au service d'Autriche sous l'impératrice Marie-Thérèse (1).

FRANÇOIS, seigneur de Castlemorrès, succéda à son père et à ses frères, et réunit tous les biens de sa branche. Il épousa, en 1706, Catherine, fille et héritière de sir William Evans, baronnet, seigneur de Kilcreen, au comté de Kilkenny, et de Jeanne Coote, fille de Richard (fils puîné de Charles, comte de Montrath, pair d'Irlande), et de Jeanne Pénélope, fille d'Artur Hill, écuyer, seigneur de Hillsborough, souche des marquis de Downshire et vicomtes de Dungannon; il mourut en 1745; ses enfans furent:

1°. HERVÉ, vicomte de Montmorrès, son successeur, dont l'article suit.

2°. SIR WILLIAM-EVANS MORRÈS, seigneur de Kilcreen, créé baronnet le 24 avril 1758. Il devint membre du parlement pour la ville de Kilkenny et pour le bourg de Newtown, en Downshire, depuis l'année 1751 jusqu'en 1774, année de sa mort.

Première femme. MARGUERITE, fille de Josiah Haydock, écuyer, seigneur de Beaulick, au comté de Tipperary, et son héritière, morte le 22 août 1753, à trente-cinq ans.

2°. *Seconde femme.* MARIE-JULIENNE, fille de William Ryves, écuyer, seigneur d'Upperwood, co-héritière avec sa sœur Anne Ryves, femme de Thomas Croker, de Back-Weston au comté de Kildare, écuyer, et mère de lui, d'Anne Croker, baronne Crofton de Moat. Milady Morrès mourut en 1812, très-âgée. Sir William-Evans Morrès a laissé de sa première femme:

---

(1) Le général comte Charles Kavanagh avait épousé Marie Esmonde, fille du colonel Patrice Esmonde (frère de mon aïeul maternel), dont il eut une fille unique, mariée au général autrichien comte Kavanagh, son parent, père du général de cavalerie, colonel, propriétaire d'un régiment de cuirassiers comte Maurice Kavanagh, mort sans alliance depuis peu d'années; la comtesse de Schaffgotch succéda aux possessions de feu son frère, en Bohême.

1°. Sir Haydock-Evans Morrès, seigneur de Kilcreen, mort en décembre 1776, à trente-trois ans, sans enfans de son épouse dame Françoise-Georges Gore, lady Morrès, fille unique de Ralph Gore, écuyer, seigneur de Borrowmount, au même comté de Kilkenny. Cette dame s'est remariée, après la mort de sir Haydock, avec Guillaume Gore, écuyer, son cousin, dont elle a un fils, William-Ormesby Gore, écuyer, et trois filles, Marie, Sélina, Catherine (1).

2°. Marie Morrès, femme de Clayton Bayly, de Gowran-House, écuyer, au comté de Kilkenny.

Enfans du second mariage :

3°. Sir William-Ryves Morrès, troisième baronnet, aujourd'hui, par autorisation royale, sir William de Montmorency, seigneur de Kilcreen, de Upperwood, etc., né le 7 novembre 1765; il n'est pas encore marié (2).

3°. Reymond Morrès de Castlemorrès, qui a fondé la branche des lords de Frankfort, que nous mentionnerons plus bas.



HERVÉ MORRÈS, deuxième du nom, seigneur de Castlemorrès, fut créé baron de Montmorrès le 27 avril 1756, et vicomte en juin 1763.

(1) Sir Haydock avait un fils naturel nommé Reymond, qui avait passé aux Grandes-Indes; il s'est marié, et a laissé des enfans dont le sort m'est inconnu.

(2) Le baronnet a aussi un fils naturel, connu sous le nom de *Dodd*.

Il avait épousé en premières noces, le 3 novembre 1742, lady Lœtitia Ponsonby, quatrième fille de Brabazon, comte de Besborough, pair d'Irlande, morte le 9 février 1754; et, en seconde noces, Marie, fille de Guillaume Wall, écuyer, seigneur de Coolnamuck, au comté de Waterford, et de Marie Ponsonby, troisième fille de Guillaume, vicomte de Duncannon, sœur du comte de Besborough; le vicomte de Montmorrès mourut en 1766.

Enfans du premier lit :

1°. Hervé-Reymond, son successeur, dont l'article suit.

2°. Lœtitia de Montmorency-Morrès. Elle épousa en premières noces, Artur Trevor-Hill, fils aîné d'Artur, vicomte de Dungannon, frère d'Anne Trevor-Hill, comtesse de Mornington, mère des marquis de Wellesley (en dernier lieu vice-roi d'Irlande); d'Artur, duc de Wellington, premier ministre du roi d'Angleterre George IV, si renommé par ses exploits militaires, dans toute l'Europe; du vicomte de Maryborough; de lord Cowley, ambassadeur à Vienne, et autres enfans. Elle eut de son mariage: Artur, vicomte de Dungannon, qui a épousé, le 30 juin 1795, Charlotte Fitz-Roy, fille du lord Southampton, et petite-fille du duc de Grafton. Madame Lœtitia a épousé en secondes noces le très-noble Randal-Guillaume Mac-Donnell, marquis d'Antrim, pair d'Irlande, mort en 1791, qu'elle rendit père: 1° d'Anne-Catherine, comtesse d'Antrim : celle-ci épousa, le 26 avril 1799, sir Henry-Tempest Vane de Wynyard, au comté de Durham, baronnet, mort le 1er août 1813, dont elle eut une fille unique, Frances-Anne Vane-Tempest, née le 16 janvier 1800, mariée, le 3 avril 1819, à Charles-William Stewart, troisième marquis de Londonderry, comte Vane, vicomte de Castlereagh, pair du royaume-uni d'Angleterre et d'Irlande, frère et successeur du feu Robert Stewart, vicomte de Castlereagh et marquis de Londonderry; ancien premier ministre de S. M. Britannique; 2° de Lœtitia-Marie, morte jeune; 3° de lady Charlotte Mac-Donell, femme du lord Mark-Robert Kerr, amiral anglais, troisième fils de William-John, cinquième marquis de Lothian. Madame la marquise d'Antrim mourut en décembre 1801.

3°. Sarah de Montmorency-Morrès, qui épousa le revérend Joseph Pratt. D. D., seigneur de Cabragh, au comté de Cavan, dont elle eut des enfans.

Enfans du second lit :

4°. François Hervé, vicomte, aujourd'hui chef de sa branche, dont il sera question plus bas.

5°. Guillaume-Mary Morrès, noyé près de Dublin en 1809, laissant de Frances-Anne Clarke, sa femme, une fille unique.

HERVÉ-REYMOND, deuxième vicomte et baron de Montmorrès, seigneur de Castlemorrès. Il déshérita son frère en faveur de ses sœurs *de integro sanguine;* il mourut à Londres, d'un coup de pistolet, le 17 août 1797, sans avoir été marié. Ce noble pair est auteur d'une esquisse généalogique très-imparfaite de sa maison; d'une Histoire des Parlemens d'Irlande, et de quelques autres ouvrages littéraires. Il eut pour successeur, dans la pairie, son frère du second lit, dont l'article suit. La mort de sir Nicholas Morrès, huitième baronnet, sans enfans, lui fit avoir le titre de neuvième baronnet.

François-Hervé de Montmorency, vicomte de Montmorrès, dixième baronnet de Knockagh, né en 1756, épousa, le 24 avril 1794, Anne, fille de Joseph Reade de Castlehayle, au comté de Kilkenny, écuyer, qui mourut le 21 avril 1822. Le vicomte a obtenu de S. M. le roi d'Angleterre la permission sous seing royal, pour lui et sa maison, de reprendre le nom de Montmorency, comme étant le nom primitif de sés ancêtres. Sa seigneurie est le chef de la branche puînée de ma famille.

Enfans du vicomte.

1°. Hervé, né le 20 août 1796.

2°. Anne, née le 13 novembre 1801, morte en 1808.

3°. Marie, née le 8 août 1803.

4°. Julienne, née en 1810.

Branche de Frankfort-Montmorency.

REYMOND MORRÈS, écuyer, seigneur de Frankfort, troisième fils de François, seigneur de Castlemorrès et de Catherine Evans de Kilcreen, représenta au parlement d'Irlande la ville de Dublin, et mourut à Bruxelles en 1784. Il avait épousé, en 1740, Elisabeth Lodge, fille et héritière de François Lodge, écuyer, de Dublin, et de la ville de Kilkenny, dont il eut :

1°. LODGE-EVANS, son successeur.

2°. REYMOND MORRÈS, ministre protestant, recteur de Mallow, au comté de Cork, qui épousa Marie-Eyre d'Alton, fille unique et héritière d'Édouard d'Alton de Deerpark, au comté de Clare, écuyer, et de Marie Eyre de Eyrecourt; de ce mariage naquirent : 1° *Reymond-Hervé de Montmorency-Morrès*, né le 24 mars 1778, lieutenant-colonel au régiment d'hussards de S. A. R. le duc d'York (1), mort à Naples lors de son retour de la Grèce, le 4 octobre 1827; il avait épousé, le 8 octobre 1801, Lœtitia, fille du révérend Narcissus-Charles Proby D. D., seigneur de Boughton, dans le comté de Chester, dont naquit, le 10 juillet 1802, Hervé-François, officier de la cavalerie anglaise aux Indes; et qui succéda, le 4 octobre 1827, aux possessions de son père en Irlande. Ce jeune officier fut envoyé, dans le mois de janvier 1827, par le général sir Archibald Campbell et le gouvernement anglais à Rangoon, comme ambassadeur, pour terminer quelques disputes avec le roi d'Ava; 2° *Lætitia Emma*, née le 29 août 1804, morte à Dublin en octobre 1822; 3° *Frédericque-Henriette-Arabella*, née le 18 octobre 1806, personne d'une extrême beauté, qui mourut à Rome le 26 mars 1827; et qui fut inhumée dans une tombe à l'antique, exécutée par les ordres de son malheureux père, qui la suivit lui-même sept mois après; 4° *Reymond-Hervé*, lieutenant dans un

(1) Auteur d'un ouvrage sur l'exercice de la lance, et la formation des corps de lanciers anglais.

corps anglais aux Indes, né le 26 avril 1808; 5° *William-Ryves*, né à Saint-Germain-en-Laye le 4 juin 1813, mort le 5 mai 1823 à Londres, mais inhumé à Powerscourt, près de Dublin, avec sa mère, morte le 11 août 1821; 6° *Albéric-Geoffroy*, né le 23 septembre 1814, mort le 1er mars 1822.

3°. Edward d'Alton, lieutenant dans la marine royale, qui est marié et qui a plusieurs enfans.

4°. François-Lodge, lieutenant au 22me régiment de ligne, mort aux Indes, sans alliance.

5°. Élisabeth Morris, femme du major Molesworth.



LODGE-EVANS DE MONTMORENCY, vicomte de Frankfort de Montmorency, et baron Frankfort de Galmoy, conseiller privé de S. M. Britannique, l'un des lords de la trésorerie et pair d'Irlande depuis le 31 juillet 1800, époque de l'union législative des deux royaumes. Le vicomte était né en janvier 1747; il épousa, en 1771, Marie, fille unique de Joseph Fade, écuyer, qui mourut sans enfans en 1787; il se maria, en secondes noces, avec Catherine White; il mourut à sa campagne de Maryville, près de Dublin, le 21 septembre 1822.

Enfans issus de ce mariage :

1°. Lodge-Reymond, qui suit.

2°. Mary-Élisabeth.

Le vicomte avait eu, en outre, de la vicomtesse sa femme, avant leur mariage, trois autres enfans; un garçon, Hervey-Francis, capitaine de dragons, dont son père avait compris le nom dans la pétition royale, aux fins de reprendre le nom de Montmorency......., et deux filles, Catherine Pénélopé, femme du révérend Henri Browne, recteur de Molingar, fils puîné de milord Kilmaine ; et Émilia-Éléanor, épouse de N. Cooper, écuyer, fils puîné du chef de cette respectable famille, au comté de Sligo.

LODGE-REYMOND de Montmorency, lord vicomte de Frankfort-Montmorency, pair d'Irlande, né le 24 novembre 1806.

Armes. 1°. De Montmorency ancien. *D'or,* à la croix de *gueules,* accompagnée de quatre ailerons *d'azur.* 2°. *D'or,* au fascé denché, et en pointe un lion rampant de *sable*, pour la seigneurie de Latéragh.

Cimières. Pour la branche aînée, un crucifix; pour celle de Montmorrès, un demi-lion sable ou un paon faisant la roue.

Devise. *Si Deus nobiscum, quis contra nos*, Dieu aide ; et Dieu aide au premier baron chrétien, pour les deux branches.

Supports. Des anges (la branche aînée), portant sur la poitrine des scapulaires aux armes de Montmorency-Morrès et de Latéragh.

Cri de Guerre. (Branche Oliverienne), Fearleathan-aboo! et Fearleoghan-aboo!

APPENDICE.

N° I.

TABLE GÉNÉALOGIQUE DU LIVRE II.

DE L'HISTOIRE DE LA MAISON DE MONTMORENCY DE DUCHESNE, p. 56.

BOUCHARD, premier seigneur de MONTMORENCY.

2	Bouchard II, dit le Barbu, seigneur de Montmorency.	Thibaud, seigneur de Bray.			Albéric.	
3	Bouchard III, seigneur de Montmorency.	Eudes de Montmorency. — Eudes de Montmorency.			Albéric de Montmorency, connétable de France.	
4	Thibaud, seigneur de Montmorency, connétable de France.	Hervé de Montmorency, seigneur de Marly, bouteiller de France.	Geoffroy de Montmorency.		N. de Montmorency, religieuse.	
5	Bouchard IV, seigneur de Montmorency et de Marly.	Geoffroy, Albéric, Hervé.			Havoise, dame de Pierrefons.	
6	Mathieu I, seigneur de Montmorency et de Attichy, connétable de France.	Thibaud de Montmorency.	Hervé de Montmorency, connétable en Hibernie pour le roi d'Angleterre.	Adelvie, dame de Guise.	Agnès de Montmorency.	
7	Henri de Montmorency, décédé jeune.	Bouchard V, seigneur de Montmorency et d'Attichy.	Thibaud, seigneur de Marly, puis religieux.	Mathieu, seigneur de Marly.	Hervé, doyen de l'église de Paris.	Alix, dame de Chastillon et de Crécy, puis comtesse de Soissons.
8	Mathieu II, seigneur de Montmorency et de Attichy, connétable de France.	Alix de Montmorency, duchesse de Narbonne, comtesse de Tolose, de Montfort et de Leicester.			Éve de Montmorency.	

N° 2.

RECTIFICATION DE LA TABLE PRÉCÉDENTE,

D'APRÈS LES HISTORIENS FRANÇAIS ET ANGLAIS.

BOUCHARD I, SIRE DE MONTMORENCY.

2	Bouchard II, dit le Barbu, sire de Montmorency.	Thibault, seigneur de Bray et de Montlhéry.	Albéric.			
3	Bouchard III, sire et baron de Montmorency.	Eudes de Montmorency.	Albéric de Montmorency, connétable de France.			
		Eudes de Montmorency.				
4	Thibault, sire et baron de Montmorency, connétable de France.	Hervé de Montmorency, seigneur de Marly, puis baron de Montmorency, grand-échanson de France.	N. de Montmorency, religieuse.			
5	Bouchard IV, sire et baron de Montmorency et de Marly.	Geoffroy de Montmorency, *dit le Riche*, sire de Marisco, tige des Montmorency-Morrès.	Hervé, premier évêque d'Ely en Angleterre.	Albéric, ecclésiastique.	Havoise, dame de Pierrefons.	Adèle, femme de Roger de Guisnes en Angleterre.
6	Mathieu I, sire et baron de Montmorency et d'Attichy, connétable de France.	Thibault de Montmorency.	Adélaïde, dame de Guise.	Agnès de Montmorency.		
7	Henri de Montmorency, décédé jeune.	Bouchard V, sire et baron de Montmorency. S. P.	Thibault, religieux.	Mathieu, seigneur de Marly, puis baron de Montmorency.	Hervé, doyen de l'église de Paris.	Alix, dame de Châtillon et de Crecy, puis comtesse de Soissons.
8	Mathieu II, sire et baron de Montmorency, connétable de France.	Alix de Montmorency, duchesse de Narbonne, comtesse de Montfort, Toulouse et Leicester.	Ève de Montmorency.			

N° 3.

FILIATION DES MONTMORENCY-MARISCO-MORRÈS, DEPUIS GEOFFROY I JUSQU'A FULCO, CONTINUATEUR DE CETTE LIGNÉE.

GEOFFROY-FITZ-HERVÉ DE MONTMORENCY,

SEIGNEUR DES MARCHES-DE-ELY, DE HUNTSPILL, ETC., EN ANGLETERRE, CHAMBELLAN DE LA REINE MATHILDE DE FLANDRE, PREMIER BARON DE MONTEMARISCO, *ALÎAS* DE MONTMORENCY-MARISCO, MORT EN 1118.

---

lontmorency, seigneur hes, de Bourg-Walte.

Robert-Fitz-Geoffroy-Fitz-Hervé, seigneur des Marches, de Huntspill, etc., deuxième baron de Montemarisco.

Bouchard de Montmorency, seigneur de Hemton en Angleterrre.

Mathilde, femme de Thibault-Payen de Gisors-Neaflle

lliam, 2°. Hervé. P. S. P.

William-Fitz-Bouchard. S. P.

Etienne, connétable de Cardigan, comte de Pembroc.

Jordan, sire de Mariscis, baron de Montemarisco, seigneur de Huntspill.

Hervé, connétable d'Irlande, pair d'Angleterre, mort moine. 1205, S. P.

Josselyn de Montmorency-Marisco, mort devant Acre en Palestine, en 1190, père de Thomas.

Geoffroy-Fitz-Robert, baron de Kells, mort en 1219-20. S. P.

Réginald, chevalier de St.-Jean de Jérusalem.

Robert-Fitz-Stéphen, ou fils d'Etienne, I[er] conquérant de l'Irlande en 1169. Palatin de Cork, mort sans enfans.

---

baron de Mariscis et de risco, pair d'Angleterre de. S. P.

Geoffroy de Montemarisco, sire de Mariscis, vice-roi et pair d'Irlande, mort en 1245.

Richard, évêque de Durham, chancelier d'Angleterre, mort en 1226.

Herlowin, évêque de Leighlin en Irlande, mort en 1216.

Alexandre. S. P.

Aliva ou Isabelle, première femme de Richard de Clare, *dit* Strongbow, comte de Pembroc, conquérant d'Irlande en 1172.

Lucia de Montmorency, femme de N. de Hummet, des connétables héréditaires de la Normandie.

---

aron de Montemarisco, le Thorny, de Latéragh, pill, vivait en 1270.

Geoffroy, père de Geoffroy, mort sans enfans.

Jean-Fitz-Geoffroy, vice-roi d'Irlande. 1266. S. P.

William, exécuté pour rébellion en 1242. S. P.

Walter. S. P.

Thomas. S. P.

Richard, seigneur de Cahir au comté de Tipperary.

Étienne, seigneur de Marisco. S. P.

---

ou Hervé, baron de ne, mort avant son père.

William, baron de Montemarisco, seigneur de Huntspill, de Latéragh, etc., mort en 1284.

William le Jeune, père de Hugues, fils unique, mort en 1312. S. P.

Julienne de Marisco de Latéragh, femme de Henri le Bouteiller.

---

risco, baron de Monteseigneur de Huntspill, y, de Latéragh, de Né-, mort en 1289.

(*De integro sanguine*) Jeanne de Marisco, femme de Théobald le Bouteiller, baron de Arklow.

(*Du second lit*) William, appelé de Montmorency, mort à Dublin en 1313.

(*Ibidem*) Fulco de Marisco, seigneur de l'Ormonde-Inférieure (Lower-Ormond), qui a continué cette lignée.

---

e Marisco, baron de risco, pair d'Irlande, de Huntspill, de Camtéragh, de Nénagh, etc., 336.

(*Du second lit*) Jordan de Marisco.

Nicholas de Marisco.

---

ord de Marisco, baron marisco, pair d'Angleair d'Irlande, seigneur pill, de Camley, de La-Nénagh, etc., mort en).

1° Alicia de Montmorency, femme de Guillaume de Tunstall.

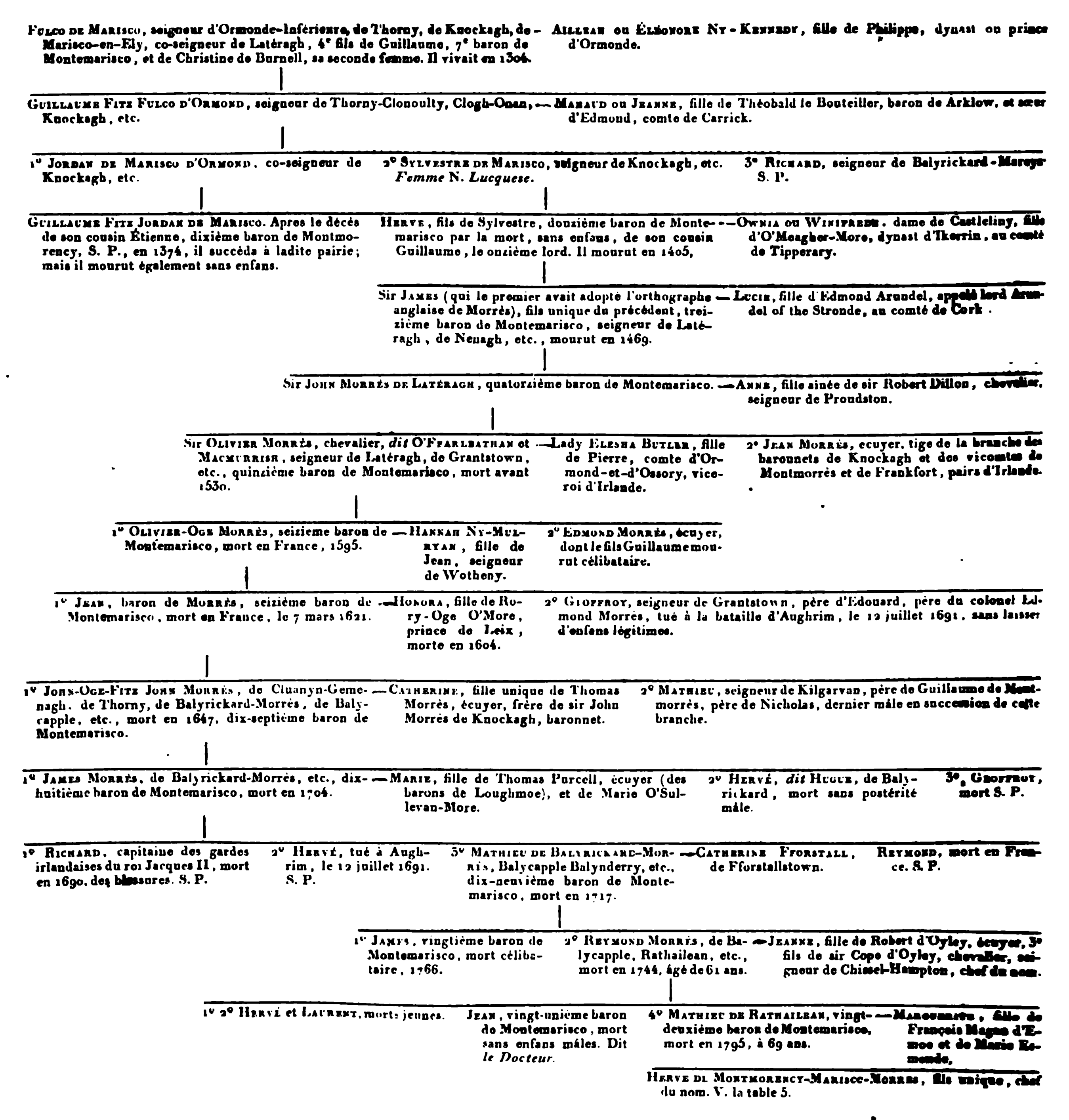
2° Margaret, femme de Nicholas de Brockoles.

3° Margery, femme de Jean de Carleton.

4° Matilda épousa Richard de Preston.

5° Hélène, religieuse.

N° 4.



FULCO DE MARISCO, seigneur d'Ormonde-Inférieure, de Thorny, de Knockagh, de Marisco-en-Ely, co-seigneur de Latéragh, 4ᵉ fils de Guillaume, 7ᵉ baron de Montemarisco, et de Christine de Burnell, sa seconde femme. Il vivait en 1304. — AILLEAN ou ÉLÉONORE NY-KENNEDY, fille de Philippe, dynast ou prince d'Ormonde.

GUILLAUME FITZ FULCO D'ORMOND, seigneur de Thorny-Clonoulty, Clogh-Onan, Knockagh, etc. — MABAUD ou JEANNE, fille de Théobald le Bouteiller, baron de Arklow, et sœur d'Edmond, comte de Carrick.

1° JORDAN DE MARISCO D'ORMOND, co-seigneur de Knockagh, etc.

2° SYLVESTRE DE MARISCO, seigneur de Knockagh, etc. *Femme N. Lucquese.*

3° RICHARD, seigneur de Balyrickard-Morres. S. P.

GUILLAUME FITZ JORDAN DE MARISCO. Apres le décès de son cousin Étienne, dixième baron de Montmorency, S. P., en 1374, il succéda à ladite pairie; mais il mourut également sans enfans.

HERVE, fils de Sylvestre, douzième baron de Montemarisco par la mort, sans enfans, de son cousin Guillaume, le onzième lord. Il mourut en 1405, — OWNIA ou WINIFREDE, dame de Castleliny, fille d'O'Meagher-More, dynast d'Ikerrin, au comté de Tipperary.

Sir JAMES (qui le premier avait adopté l'orthographe anglaise de Morrès), fils unique du précédent, treizième baron de Montemarisco, seigneur de Latéragh, de Neuagh, etc., mourut en 1469. — LUCIE, fille d'Edmond Arundel, appelé lord Arundel of the Stronde, au comté de Cork.

Sir JOHN MORRÈS DE LATÉRAGH, quatorzième baron de Montemarisco. — ANNE, fille ainée de sir Robert Dillon, chevalier, seigneur de Proudston.

Sir OLIVIER MORRÈS, chevalier, *dit* O'FEARLBATHAN et MACMURRISH, seigneur de Latéragh, de Grantstown, etc., quinzième baron de Montemarisco, mort avant 1530. — Lady ELESHA BUTLER, fille de Pierre, comte d'Ormond-et-d'Ossory, vice-roi d'Irlande.

2° JEAN MORRÈS, ecuyer, tige de la branche des baronnets de Knockagh et des vicomtes de Montmorrès et de Frankfort, pairs d'Irlande.

1° OLIVIER-OGE MORRÈS, seizieme baron de Montemarisco, mort en France, 1595. — HANNAH NY-MULRYAN, fille de Jean, seigneur de Wotheny.

2° EDMOND MORRÈS, écuyer, dont le fils Guillaume mourut célibataire.

1° JEAN, baron de MORRÈS, seizième baron de Montemarisco, mort en France, le 7 mars 1621. — HONORA, fille de Rory-Oge O'More, prince de Leix, morte en 1604.

2° GEOFFROY, seigneur de Grantstown, père d'Edouard, père du colonel Edmond Morrès, tué à la bataille d'Aughrim, le 12 juillet 1691, sans laisser d'enfans légitimes.

1° JOHN-OGE-FITZ JOHN MORRÈS, de Cluanyn-Gemenagh, de Thorny, de Balyrickard-Morrès, de Balycapple, etc., mort en 1647, dix-septième baron de Montemarisco. — CATHERINE, fille unique de Thomas Morrès, écuyer, frère de sir John Morrès de Knockagh, baronnet.

2° MATHIEU, seigneur de Kilgarvan, père de Guillaume de Montmorrès, père de Nicholas, dernier mâle en succession de cette branche.

1° JAMES MORRÈS, de Balyrickard-Morrès, etc., dix-huitième baron de Montemarisco, mort en 1704. — MARIE, fille de Thomas Purcell, écuyer (des barons de Loughmoe), et de Marie O'Sullevan-More.

2° HERVÉ, *dit* HUGUE, de Balyrickard, mort sans postérité mâle.

3° GEOFFROY, mort S. P.

1° RICHARD, capitaine des gardes irlandaises du roi Jacques II, mort en 1690, des blessures. S. P.

2° HERVÉ, tué à Aughrim, le 12 juillet 1691. S. P.

3° MATHIEU DE BALYRICKARD-MORRÈS, Balycapple Balynderry, etc., dix-neuvième baron de Montemarisco, mort en 1717. — CATHERINE FFORSTALL, de Fforstallstown.

REYMOND, mort en France. S. P.

1° JAMES, vingtième baron de Montemarisco, mort célibataire, 1766.

2° REYMOND MORRÈS, de Balycapple, Rathailean, etc., mort en 1744, âgé de 61 ans. — JEANNE, fille de Robert d'Oyley, écuyer, 3ᵉ fils de sir Cope d'Oyley, chevalier, seigneur de Chissel-Hampton, chef du nom.

1° 2° HERVÉ et LAURENT, morts jeunes.

JEAN, vingt-unième baron de Montemarisco, mort sans enfans mâles. Dit *le Docteur*.

4° MATHIEU DE RATHAILEAN, vingt-deuxième baron de Montemarisco, mort en 1795, à 69 ans. — [illegible], fille de François Magan d'Emoe et de Marie Esmonde,

HERVE DE MONTMORENCY-MARISCO-MORRÈS, fils unique, chef du nom. V. la table 5.

E M. HERVÉ DE MONTMORENCY, BARON DE

E CHEVALIER BETHAM, ROI D'ARMES D'IRLANDE.

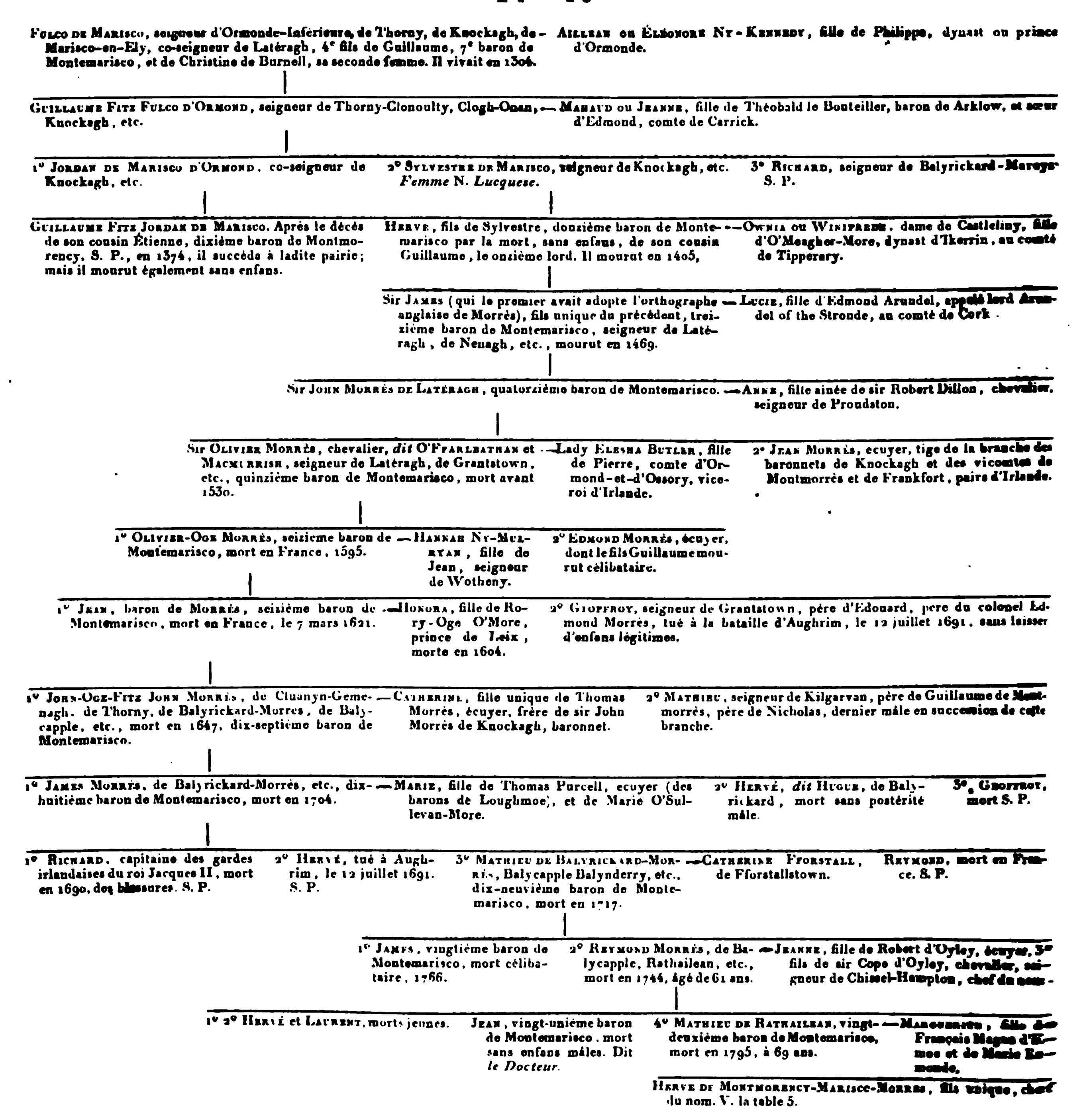
FRANÇOIS O—MULRYAN, seign. de Wotheny-Mulryan.	—MARGUERITE O'CONOR — DON, fille du dynaste de Clonallis.	JAMES, fils puiné de sir Thomas Esmonde, baronnet, et d'Ellice, fille de sir John-Fitz-Gerald de Dromana.	—BARBARA, fille de Henri Vincent, de Limerick, écuyer de la maison de Stoke-d'Aubernan.	H. BROWNRIGG, écuyer seign. de Wingfield, au comté de Wexford.	—JEANNE, fille du révérend N. Symes de Balyarthur, (c'est la célèbre « *Vallée d'Ovoka,* » chantée par MOORE, au comté de Wicklow.

—MARGUERITE O'MULRYAN. LAURENCE ESMONDE, DE BALYNASTRAGH, écuyer. —ÉLIS. BROWNRIGG.

écuyer, frère utérin de O'Co—MARIE ESMONDE, DE BALYNASTRAGH.
ice de la Connacie.

DE.

N° 4.



Fulco de Marisco, seigneur d'Ormonde-Inférieure, de Thorny, de Knockagh, de Marisco-en-Ely, co-seigneur de Latéragh, 4ᵉ fils de Guillaume, 7ᵉ baron de Montemarisco, et de Christine de Burnell, sa seconde femme. Il vivait en 1304. — **Aillean ou Éléonore Ny-Kennedy**, fille de Philippe, dynast ou prince d'Ormonde.

Guillaume Fitz Fulco d'Ormond, seigneur de Thorny-Cloonoulty, Clogh-Oonan, Knockagh, etc. — **Mahaud ou Jeanne**, fille de Théobald le Bouteiller, baron de Arklow, et sœur d'Edmond, comte de Carrick.

1° **Jordan de Marisco d'Ormond**, co-seigneur de Knockagh, etc.

2° **Sylvestre de Marisco**, seigneur de Knockagh, etc. *Femme* N. *Lucquese*.

3° **Richard**, seigneur de Balyrickard-Marays. S. P.

Guillaume Fitz Jordan de Marisco. Après le décès de son cousin Étienne, dixième baron de Montmorency, S. P., en 1374, il succéda à ladite pairie; mais il mourut également sans enfans.

Hervé, fils de Sylvestre, douzième baron de Montemarisco par la mort, sans enfans, de son cousin Guillaume, le onzième lord. Il mourut en 1405. — **Ownia ou Winifrede**, dame de Castleliny, fille d'O'Meagher-More, dynast d'Ikerrin, au comté de Tipperary.

Sir **James** (qui le premier avait adopté l'orthographe anglaise de Morrès), fils unique du précédent, treizième baron de Montemarisco, seigneur de Latéragh, de Nenagh, etc., mourut en 1469. — **Lucie**, fille d'Edmond Arundel, appelé lord Arundel of the Stronde, au comté de Cork.

Sir **John Morrès de Latéragh**, quatorzième baron de Montemarisco. — **Anne**, fille aînée de sir Robert Dillon, chevalier, seigneur de Proudston.

Sir **Olivier Morrès**, chevalier, *dit* O'Ffarlbathan et Macmurrish, seigneur de Latéragh, de Grantstown, etc., quinzième baron de Montemarisco, mort avant 1530. — Lady **Elesha Butler**, fille de Pierre, comte d'Ormond-et-d'Ossory, vice-roi d'Irlande.

2° **Jean Morrès**, écuyer, tige de la branche des baronnets de Knockagh et des vicomtes de Montmorrès et de Frankfort, pairs d'Irlande.

1° **Olivier-Oge Morrès**, seizième baron de Montemarisco, mort en France, 1595. — **Hannah Ny-Mulryan**, fille de Jean, seigneur de Wotheny.

2° **Edmond Morrès**, écuyer, dont le fils Guillaume mourut célibataire.

1° **Jean**, baron de Morrès, seizième baron de Montemarisco, mort en France, le 7 mars 1621. — **Honora**, fille de Rory-Oge O'More, prince de Leix, morte en 1604.

2° **Geoffroy**, seigneur de Grantstown, père d'Édouard, père du colonel Edmond Morrès, tué à la bataille d'Aughrim, le 12 juillet 1691, sans laisser d'enfans légitimes.

1° **John-Oge-Fitz John Morrès**, de Cluanyn-Gemenagh, de Thorny, de Balyrickard-Morrès, de Balycapple, etc., mort en 1647, dix-septième baron de Montemarisco. — **Catherine**, fille unique de Thomas Morrès, écuyer, frère de sir John Morrès de Knockagh, baronnet.

2° **Mathieu**, seigneur de Kilgarvan, père de Guillaume de Montmorrès, père de Nicholas, dernier mâle en succession de cette branche.

1° **James Morrès**, de Balyrickard-Morrès, etc., dix-huitième baron de Montemarisco, mort en 1704. — **Marie**, fille de Thomas Purcell, écuyer (des barons de Loughmoe), et de Marie O'Sullevan-More.

2° **Hervé**, *dit* **Hugue**, de Balyrickard, mort sans postérité mâle.

3° **Geoffroy**, mort S. P.

1° **Richard**, capitaine des gardes irlandaises du roi Jacques II, mort en 1690, des blessures. S. P.

2° **Hervé**, tué à Aughrim, le 12 juillet 1691. S. P.

3° **Mathieu de Balyrickard-Morrès**, Balycapple Balynderry, etc., dix-neuvième baron de Montemarisco, mort en 1717. — **Catherine Fforstall**, de Fforstallstown.

Reymond, mort en France. S. P.

1° **James**, vingtième baron de Montemarisco, mort célibataire, 1766.

2° **Reymond Morrès**, de Balycapple, Rathailean, etc., mort en 1744, âgé de 61 ans. — **Jeanne**, fille de Robert d'Oyley, écuyer, 3ᵉ fils de sir Cope d'Oyley, chevalier, seigneur de Chissel-Hampton, chef du nom.

1° 2° **Hervé** et **Laurent**, morts jeunes.

Jean, vingt-unième baron de Montemarisco, mort sans enfans mâles. Dit *le Docteur*.

4° **Mathieu de Rathailean**, vingt-deuxième baron de Montemarisco, mort en 1795, à 69 ans. — **Marguerite**, fille de François Magan d'Emoe et de Marie Esmonde.

Hervé de Montmorency-Marisco-Morrès, fils unique, chef du nom. V. la table 5.

E M. HERVÉ DE MONTMORENCY, BARON DE
E CHEVALIER BETHAM, ROI D'ARMES D'IRLANDE.

François O—Marguerite O'Conor-Don, fille du dynaste de Clonallis.
Mulryan, seign. de Wotheny-Mulryan.

James, fils puiné de sir Thomas Esmonde, baronnet, et d'Ellice, fille de sir John-Fitz-Gerald de Dromana.—Barbara, fille de Henri Vincent, de Limerick, écuyer de la maison de Stoke-d'Aubernan.

H. Brownrigg, écuyer seign. de Wingfield, au comté de Wexford.—Jeanne, fille du révérend N. Symes de Ballyarthur, (c'est la célèbre « *Vallée d'Ovoka,* » chantée par Moore, au comté de Wicklow.

-Marguerite O'Mulryan.

Laurence Esmonde, de Ballynastragh, écuyer.—Éliz. Brownrigg.

écuyer, frère utérin de O'Co—Marie Esmonde, de Ballynastragh.
ice de la Connacie.
DE.

APPENDICE.

N° I. *a*.

(*Voyez* le Texte, pag, 7-9.)

Situation et antiquité de la ville de Montmorency, et étymologie de son nom. (Duchesne, chap. II, pag. 7, *etc.*)

« La ville de Montmorency, qui a donné le nom à cette grande famille, est située dessus un mont, à deux lieues de Saint-Denis, sépulcre des Rois, et à quatre de Paris, capitale de tout le royaume. D'un côté elle est bornée d'une forest contenant six lieues ou environ ; où le Seigneur a toute justice, haute, moyenne et basse. Bornes d'autant plus agréables et singulières, que de tous les temps les Princes et Grands de France ont préféré l'exercice de la chasse à tous autres. D'où vient aussi qu'en cette forest se void un vieil chasteau avec double fossez, lequel on appelle encore aujourd'hui le *Chasteau de la chasse*. D'autre part, la mesme ville a à son pied une longue vallée, qui en prend sa dénomination, abondante et fertile en plusieurs sortes de bons fruits; et partout elle est environnée d'un grand nombre de beaux villages, qui dépendent de sa jurisdiction. Il y a diverses marques en cette ville qui font juger qu'elle a été d'ancienneté non-seulement l'héritage d'une maison illustre et signalée, mais avec cela l'une des principales places de tout le Parisis; car il est certain que, de temps immémorial, elle a porté le titre éminent de Baronnie, et a esté tousiours tenue immédiatement de la couronne de France, à un faucon d'or de relief. Dès l'établissement des fiefs, il y en a eu aussi plus de six CENTS, qui ont relevé continuellement de sa domination, aux ûs et coustumes de France et du Vexin. Elle a chastelnie, prévôté, tabellionage, travers, forages, roages, amendes et tous autres droicts appartenants à hauts Seigneurs. C'est le siége du premier Doyen rural de l'Evêché de Paris, qui a en sa charge cent paroisses et estend son auctorité plus loing qu'aucun des autres. Il y a une Eglise collégiale dédiée à l'honneur de saint Martin, et fondée de si long-temps par un Seigneur du lieu, que la révolution des siècles a fait perdre la mémoire de son nom. Estant néanmoins indubitable, que pour cela le droict de donner les Prébendes d'icelle a passé depuis à tous ses successeurs. Et de plus, on void encore près de la même Eglise les vestiges d'un vieil chasteau, qui a été réputé autrefois l'un des plus forts de tout le pays. Tesmoin ce que divers historiens remarquent, qu'il arresta l'armée de l'Empereur *Othon II*, qui venoit mettre le siége devant Paris, l'an neuf cent soixante-dix-huit; et qu'environ six-vingts ans après il soustint les efforts de celle du Roy Louis-le-Gros, composée des forces de France et de Flandre. Mais finalement les Anglois de la garnison de Creil, et autres ennemis, le ruinèrent avec les murs de la ville, durant la prison du *Roy Jean II*. Depuis lequel temps ils n'ont point esté rebastis. Le territoire voisin est pareillement décoré de plusieurs anciens Prieurez, et Hostels-Dieu, de la formation des Seigneurs. Entre lesquels celui de *Deuil* leur doibt pour recconnoissance certains devoirs, aux quatre Festes solennelles de l'an.

Bref, ce lieu de Montmorency a mérité tant de recommandation, principalement pour les grands et célèbres hommes qu'il a produits, que le roy Henry II estima très-juste de l'honorer du tiltre glorieux de Duché et Pairie de France.

» Or que le mesme lieu soit très-ancien, on le recueille de ce que, dès l'Empire des Romains en Gaule, il se trouve avoir eu de la splendeur et réputation. Car il y a dans le Code Theodosian un rescript des Empereurs Valens, Gratian et Valentinian, donné à *Morentiacus*, le vingt-septième jour de juillet, Gratian étant Consul pour la quatriesme fois avec Merobaudes, etc., lequel Merobaudes ou Mellobaudes, qualifié roi des Gaules, (*v. Ammian Marcellinus, Lib.* 31.) vécut en l'an de Jésus-Christ trois cent soixante-dix-sept.

» Extrait du Code Theodosian, lib. I, tit. VII, de Officio Rectoris Provinciæ.

» VI. Imppp. Valens, Gratianus et Valentinianus AAA. ad Antonium Præfectum Prætorio.

« Ne quis domum judicis ordinarii postmeridiano tempore ex occasione secreti ingredi familiariter affectet, ejusdem duntaxat Provinciæ, sive notus judici, sive etiam ignotus, gestet tamen honoris auctoritatem proferens. Data V. Kal. Aug. *Morantiaco*, Gratiano Augusto IIII et Merobaude Coss. (*Du Chesne, preuves*, p. 1.)

» *Charte insérée au Chartulaire de l'Abbaye de Saint-Denis en France, avec cette inscription :*

» Præceptum Karoli Calvi regis de Maurenciaco — alias
» Confirmatio Karoli Calvi regis super donatione *Leuthonis* in pago *Camliacense*.
» Super fluvium Iseræ in villa nuncupatæ *Maurinciagi-curte*.

« In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Amen. KAROLUS, GRATIA DEI REX. Cùm ea quæ fidelibus nostris munificentiâ liberalitatis nostræ largimur, quæ etiam ipsi ob amorem Dei sanctorum reverentiæ, et servorum Christi utilitatibus tradere procurant, nostræ auctoritatis præcepto secundùm eorum petitionem ad devotionem ipsorum confirmare satagimus, Christianorum Regum consuetudinem exercemus. Proinde noverit omnium fidelium Dei ac nostrorum, præsentium scilicet et futurorum industria, quia Leutho fidelis noster celsitudinis nostræ adiens excellentiam, petiit ut res quas ei largitatis nostræ benignitate per nostræ auctoritatis præceptum in proprium tradidemus, quasque ipse divinæ inspirationis amore cumpunctus, sancto Dyonisio preciosissimo patrono nostro, monachisque in ejusdem sancti cœnobio consistentibus legaliter tradiderat, nostrâ auctoritate ab eo traditas confirmaremus : quatinus et merces nobis apud Deum per intercessionem jam dicti preciosissimi protectoris nostri, et orationes servorum Dei amplior accresseret, etiam dicti fidelis nostri devotioni plenius satisfacere studeremus. Cujus petitioni libentissimè annuentes, per hoc nostræ auctoritatis præceptum easdem res, villam scilicet quæ nuncupatur *Maurinciagi-Curtis*, sitam in comitatu Camliacense super fluvium Isero, cum adjacentiis et pertinentiis suis, villulas videlicet duas ibidem superpositas præfato nomine nuncupatas cum ecclesiâ ibidem sitâ, et in alio loco villam nuncupatam Croiacum, et in tertio loco in pago Belvacense in villâ quæ appellatur Trociacus mansus duos, hoc nostræ confirmationis edicto ad præfatam casam Dei eo tenore eâque conditione in donationis vel traditionis chartâ jam dicti fidelis nostri Leuthonis continetur, traditas vel confirmatas esse concedimus, et in perpetuum per futura tempora confirmamus. Et ut hoc nostræ confir-

mationis auctoritas pleniorem in Dei nomine per ventura tempora obtineat firmitatis vigorem, eam manu nostra subterfirmare decrevimus, et annuli nostri impressione signari jussimus.

Signum Karoli *gloriosissimi regis.*

Rageinfredus Notarius ad vicem *Hludovici* recognovit.

« Data XII Kal., Feb. anno V regnante Karolo glorioso Rege Indicto VII. Actum Compendio Palatio regio, in Dei nomine feliciter. Amen. » (*Ibid. Preuves*, pp. 1, 2.)

« *Gratian* fist deux Constitutions à Nevers et à Paris : aussi est-il croyable qu'il dressa la seconde à *Montmorency*, ville ancienne du Parisis, où l'aménité du séjour et le plaisir de la chasse pouvoient l'avoir invité. En quoi il y a d'autant plus d'apparence, *que le mot simple de Moranciacus est pareillement usité pour Montmorency, en diverses histoires, chartes et autres monuments de l'antiquité.* »(*Du Chesne*, p. 9.)

« Quant à l'origine et étymologie de ce nom, il est bien plus difficile d'en parler avec certitude, car la négligence des Gaulois, qui ne rédigeoient rien par escrit, et les grands changemens survenus en la Gaule depuis Gratian, ont rendu douteuses la pluspart des vrayes origines des noms. D'où est arrivé que celui de Montmorency entre autres, se trouvant escrit en diverses manières, a donné sujet à des explications fort différentes. Car les uns, qui l'ont veu nommé *Maurenciacus* ou *Maurinciacus*, ont cru qu'il avoit pris cette dénomination des *Maures*. Entre lesquels *Etienne Forcadel*, jurisconsulte, et ceux qui l'ont suivy, se sont imaginez que certain *Guy*, surnommé *le Blond*, seigneur de ce lieu, y fist bastir un chasteau en mémoire du Roy des Maures occis par lui en bataille, au temps du prince Charles-Martel. Quelques autres ont mis en avant, que *Mouran-t'yck* signifie, en vieille langue celtique ou gauloise, « *Ultérieur à la rive du fleuve*, » et que de là *Montmorency* a tiré son application, pour ce qu'il est proche de la rivière de Seine. Mais telles opinions sont autant esloignées de la vérité, que ridicules. Il y auroit plus de raison, si le temps n'y résistoit, d'en rapporter les commencements à *Maurontus*, comte de Marseille, dont est fait mention en la chronique de *Fredegaire* et aux annales du Roy Pepin; puisque *Paul Emile* l'appelle *Mauritius* et que *Montmorency semble estre dit Mons-mauritii dedans l'histoire d'Hibernie, escrite avant mille-deux-cents.* Ou bien on pourroit la répéter de *Mauringus*, seigneur françois, que l'Empereur Louis-le-Débonnaire envoya en Italie, l'an huict-cent-vingt-deux, pour estre comte ou gouverneur de Brexe; comme témoignent les vieux historiens. Ce qui auroit aussi pour appuy l'auctorité de quelques chartes, dans lesquelles Montmorency est nommé Monsmauringus et Monsmauringi. Ce nom donc estant beaucoup plus ancien que tels seigneurs, d'autres ont pris de là occasion d'en rechercher l'étymologie plus haute. Car *Paul Emile* (1) la dérive d'un *Maurentius*, qu'il dit avoir jeté les premiers fondements du lieu, de fort longue antiquité. Ce qu'ont encore escrit après lui le sieur du Haillan, et Anthoine du Verdier, au liv. VIII de sa Prosopographie. Opinion d'autant plus probable, qu'en ce royaume, il y a plusieurs lieux assis sur des monts et roches, lesquels, ensuite des noms de leur assiette, ont retenu aussi ceux de leurs fondateurs, ou des seigneurs plus anciens qui les ont accreus et fortifiez. Car comme Montgascon, Montmaurin, Montmaurillon, Montbéron, Mont-

(1) Paul Émile, vie de Philippe Ier.

didier : Rochefoucauld, Rochechouard, Rocheguyon, Rochederien, Rochemadour et semblables, ne signifient autre chose que le mont de Gascon ou Gasce, de Maurin, de Maurille, de Bérulphe, de Didier ; la roche de Foucauld, d'Eschivard ou Chouard, de Guion, de Derien, d'Amadour : pareillement le mont au chasteau de Maurencius peut avoir receu de luy le nom de Montmorency, qui par divers chartes est appelé Mons Maurencii et Monsmaurenciacus. Mais pour ce que, selon la primitive et plus ancienne orthographe de ce mot, qui est en la loy de l'Empereur Gratian remarquée cy-dessus, on le trouve aussi escrit Monsmoranciacus en plusieurs tiltres et historiens : d'autres (1) se sont persuadez que l'autheur de son origine fut quelque Morantius, de l'ordre des sénateurs, ou chevaliers Romains. Car outre que ce nom est purement Romain, comme Vigilantius, Prudentius; il y a peu de lieux en la Gaule ou ailleurs, convenants de terminaison avec Moranciacus, dont les noms ne soient aussi venus de divers seigneurs romains. Ainsi d'Albinius s'est fait Albiniacus, vulgairement d'Aubigny : d'Aurelius, *Aureliacus*, Aurilly et Aurillac, de Corvinus, *Corviniacus* ou *Corbiniacus*, Corbigny : de Carisius, *Carisiacus*, Crecy : de Calvinus, *Calviniacus*, Chauvigny : de Clemens, *Clemenciacus*, Clamecy de Jovinus, *Joviniacus*, Joigny : de Marcellus, *Marcelliacus*, Marcilly et Marcillac : de Martius, *Martiacus*, Marsac : et une infinité d'autres. Entre lesquels on peut conséquemment mettre *Morantiacus*, comme venant de *Morantius*, qui est *Morancy*, et par addition de l'assiette *Montmorancy*.

»Toutefois il ne seroit par avanture pas moins à-propos de tirer la source de ce nom des anciens Gaulois. Car quel inconvénient y a-t-il de la rapporter à *Mauritasgus*, célèbre prince de la Gaule, ou à quelqu'un de ses ancestres de pareil nom, lesquels *Jules-Cæsar* dit avoir régné autrefois sur ceux de *Sens*, peuple puissant et de grande auctorité ? Certes les Parisiens, au territoire desquels est situé *Montmorency*, avoient contracté dès long-temps une fort étroite alliance avec les Senonois, ainsi que tesmoigne le mesme *Cæsar*. Et néanmoins quand les Senonois chassèrent leur roy *Cavarinus* frère de *Mauritasgus*, pour ce qu'il estoit amy des Romains, les Parisiens ne consentirent point à leur entreprise : peut-estre à cause de la grandeur et puissance que ces deux princes obtenoient parmi eux. On recognoistra aussi par la suite de l'histoire, que de toute antiquité les seigneurs de Montmorency possédoient diverses terres au pays de Sens. Puis, il se trouve une charte au chartulaire de l'abbaye de St.-Denys de l'an huict-cents-quarante-cinq, (*voyez ci-dessus* :) qui semble favoriser grandement cette conjecture. Car elle a pour titre au-dessus, *Præceptum de Mourenciaco*. Autrement, « Confirmation de Charles le Chauve Roy, de la donation faite par *Leuthon* à l'abbaye de St -Denys du village appellé *Maurinciagi-curtis*, situé au territoire de *Camly* sur la rivière d'*Oise*, village nommé aussi dedans la charte *Mourinciagi-curtis*, c'est-à-dire *la Court* ou demeure ancienne de *Maurinciagus*, qui peut bien estre *le Mauritasgus de Cæsar*. Estant certain que les premiers noms Gaulois ont esté diversement corrompus et altérez par les langues romaine, française et autres. De façon qu'il est aisé à présumer que du même *Mauritasgus* se soient formez par succession de temps, *Mauriciagus*, *Maurinciagus*, *Morinciacus*, *Morenciacus*, *Moranciacus*, *Moriniacus* : et par abrégé *Morantius*, *Maurentius*, *Mauringus*, *Mauriscus*, *Moriacus* et autres sembla-

(1) P. Bertius, Traité de l'Antiquité de Montmorency.

bles, usitez pour désigner tant la ville de *Montmorency*, située au Parisis, que le village de *Morency*, assis sur la rivière d'Oise, au diocèse de Beauvais. Présomption d'autant plus conforme à la vérité, que le sujet n'en est pas sans exemple. Car Ptolomée l'Itinéraire, imprimé soubs le nom d'Antonin et autres vieux géographes, appellent la cité de Worms *Borbethomagus*, qui depuis a esté nommée *Vorvetomagus*, *Vorvemagus*, *Wormagia*, *Wormacia* et *Guarmacia*. Choisy-sur-Aisne, séjour des premiers roys de France, et où Childebert mesme fût enterré, se trouve aussi nommé en divers temps *Cosiacus*, *Causagus*, *Cosacus*, *Cociacus*, *Cauciacus*, *Coceium*. La cité de Beauvais, *Belgivagus*, *Bellovagus*, *Belvagus*, *Belvacus*, et ainsi de plusieurs autres lieux terminez en *agus* ou *acus*, qui estoit une diction gauloise. Quoy que c'en soit, il ne faut point doubter que Montmorency n'ait retenu cette appellation de son assiette, et du nom de quelque seigneur illustre et puissant, qui l'a autrefois construite, agrandie, ou fortifiée. » (*Duchesne, Hist. de Montmor.*) Point du tout : Duchesne a tort; le nom a une origine celtique, et veut dire *une habitation ou château sis sur la pente d'une colline, auprès d'une belle et grande pièce d'eau*, savoir : Mo-mor-an-sigh, de *Mo*, charmante; *mor*, grand; *an*, eau et *sigh*, une colline, ou un mont (1), *unde* Momoranci, l'ancienne et véritable étymologie de *Montmorency*, et la délinéation la plus parfaite de l'assiette de la ville de ce nom.

(H. de M.)

N° I. *b*.

Bouchard, constable de Charlemaign. *A. D.* 807.

Tige de la Maison de Montmorency (2).

Sed dùm ea geruntur, Saraceni partìm Africa partìm Hispania egredientes Corsicam insulam et litora Italiæ infesta latrociniis reddiderunt. Quæ res extemplo Pipinum excivit, ut consuetudo more Italici regni tutelam susciperet; ergo missa in mare Tyrrhennum classe adeò repentino adventu Saracenos terruit, ut ne expectato quidem navali prælio celerrime domum refugerint. Solus *Audomarus* Genuensium Comes, dùm fortunam inconsultiùs sequitur, in incidias deductus navi prætoria intercepta, trucidatus est. Potserno anno quum solita audacia adjacentes Italiæ insulas vexarent, Bucharbus Stapuli Comes, maximè nominis dux, in illos immissus est. Et Sardi quidem egregiè pugnando ac tribus millibus Barbabarum occicis hostes à Semet removerant, qui mox Corsicam repetentes à Burchardo navali pugna excipiuntur, ubi tanta Francorum virtus fuit, ut conjunctis arctissimè navibus nullum saracænorum peterintur elabi, sed continuo ardore demicantes in summas angustias hostes perduxere, qui postquàm vicendi spes nulla, salutis modica superesset præcipiti fuge Vamissis undecim navibus salutem quæsiverunt. — (*Franzi et Eginardi Hist. Car, Mag.*, p 54 4to.)



---

(1) *Voyez* le Dictionnaire de O'Reilly, imprimé à Dublin, 1817.

(2) Les Montmorency, il est bon de l'observer, n'ont aucun rapport quelconque de consanguinité avec ceux du surnom de Bouchard; c'est, chez ces derniers, le nom propre de famille, tandis que les Montmorency, ainsi que le susdit connétable de l'empereur Charlemaign, ne se sont servis de cette appellation, autrement que comme nom de baptême à certains individus de leur maison.

« Eodemque Anno (807) *Burchardum* comitem stabuli sui, cum classe missit in Corsicam, ut eam à *Mauris*, qui superioribus annis illùc prædatum venire consueverant, defenderet. Qui juxta consuetudinem suam, de *Hispania* egressi, primo ad *Sardiniam* appulsi sunt: ibique cùm *Sardis* prælio commisso, et multis suorum amissis (nam tria millia ibi cecidisse perbibentur) in *Corsicam* recto cursu pervenerunt. Ibi iterum in quodam portu ejusdem insulæ, cum classe cui Burchardus præerat prælio decertaverunt: victique ac fugati sunt, amissis XIII navibus, et plurimis suorum interfectis.

(*Aimoni, de Gestis Francorum*, chap. 95, lib. IIII, p. 230.)

« Condicta inter *Imperatorem* et *Hemmingum Danorum regem* pax, propter hyemis asperitatem quæ inter partis commeandi viam claudebat, in armis tantùm jurata servatur: donec redeunte veris temperie, et apertis viis quæ immanitate frigoris clausæ fuerunt, congredientibus ex utraque parte utriusque gentis (Francorum scilicet et Danorum) decem primoribus super fluvium Egidorum, in loco qui vocatur Clatis, vicissim secundùm ritum de morem suum, sacramentis juratis, pax confirmatur. Primores autem de parte Francorum hi fuere, Walachus comes filius Beruhardi, BURCHARDUS comes; Mirocus comes; Vado comes; Bernardus comes; Egebertus comes; Theodoricus comes; Abo comes; Ostdagus comes; Wigmanus comes. De parte vero Danorum in primis fratres Hemmingi, Hancum et Angandeo. Deindè cæteri honorabiles inter suos viri, Offredus cognomento Turdimulo, et Warsteinus, et Suonus, et Urmus, et alius Offridus filius Heiligeni, et Offredus de Sconaonue, et Hebbi, et Aovus. »

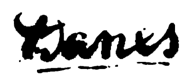
(*Ibid.* ch. 99, p. 2.)

Le connétable Bouchard suscrivait le testament de Charlemaigne. (*Voyez* Eginardus, de vita Car. Magni., p. 141, 147, cum Commentario Joh. Friderici Besseli, et notis Johannis Bollandii.)

N° I. *b b.*

(*Voyez* le Texte, pag. 10.)

« Le titre de *king* ou de *roi* n'avait point alors (*A. D.* 1017) en Angleterre (ni » ailleurs) le sens *un et absolu* que lui attribuent les modernes : que ce titre exprimait » la qualité vague de commandant et de protecteur, à plusieurs degrés et sous plu- » sieurs formes. Les cultivateurs ou paysans anglo-saxons avaient leur roi parti- » culier; peut-être parce que le roi de toute la nation était plus spécialement le roi » des gens de guerre, le roi de ceux qui avaient assez de richesse pour s'équiper, à » leurs propres frais, d'armes offensives et défensives. » (*Thierry, Conquête d'An- » gleterre par les Normands,* tom. I, pag. 180-1.) »



The title king was bestowed at this period upon all their captains of ships or pirates, by the Denas, and surely no monarch more absolute is found at the present day than a captain of a British man-of-war? In Ireland, as in Wales, Britanny, Gascony, and other countries, each petty parish toparch styled himself *king!* hence so many, pretenders to royal extraction in the *Emerald isle!*......

N° I. *c*.

(*Voyez* le Texte, pag. 5, 11.)

Épitaphe d'Anne duc de Montmorency, pair et connétable de France, par le célèbre Pierre de Ronsard, mort en 1585.

Si d'un Seigneur la vertu mémorable,
Maugré la mort doit estre perdurable ;
Si un grand Duc a jamais mérité
D'estre immortel à la postérité ;
Et si jamais une fameuse histoire
Se doit graver au Temple de mémoire,
C'est de celuy lequel repose ici :
Grand Connestable, Anne de Montmorency.
Grand Duc et Pair, grand en tout, dont la vie
A surmonté soy-mesme et l'envie,
En consacrant (comme non abbatu
D'aucun malheur) ses faits à la vertu.
Quiconque sois, despesche toi de lire
Tout ce discours, pour s'en retourner dire
A tes enfants les gestes et l'honneur
D'un si vaillant et vertueux seigneur,
Afin que d'âge en âge on le cognoisse,
Et son tombeau pour exemple apparoisse
A tous François de ne faulser sa foy,
De craindre Dieu et mourir pour son Roy.
Quant à sa race, il tira sa naissance
D'une maison très-illustre en la France,
Qui de tout temps vertueuse florit,
Et la première honora Jésus-Christ ;
Montmorency ceste race est nommée,
En faits de guerre et de paix renommée,
Noble d'ayeux et bisayeux, qui ont
Tousiours porté les lauriers sur le front.
Or tout ainsi qu'une riche abondance
A plus d'honneurs qu'une pauvre indigence,
Et que les prez plus luisants de couleurs
Sont les plus beaux pour leurs diverses fleurs :
Ceste race est sur toutes la plus belle,
Race héroïque et antique, laquelle
De fils en fils (guerriers victorieux)
A son renom élevé jusqu'aux cieux.
Grosse d'honneurs et de noms mémorables,
Concevant seule, Admiraux, Connestables,
Grands Mareschaux, et mille dignitez,
Dont les haulteurs, honneurs, authoritez,
Comme à foison commune en leur race
(Ne cédant point aux plus grandes de place)
Ont gouverné, prochaines de nos Roys,
Heureusement l'Empire des François :
Mais comme on voit cent mille estoiles
(Lorsque la nuit a fait brunir ses voiles)
Une planette apparoistre à nos yeux
D'un fond plus clair, d'un feu plus radieux,
Qui tout le ciel dore de sa lumière,
Fait un grand cerne et reluit la première.
Ainsi ce Duc célèbre, a surmonté
Ceux de sa race en illustre clarté,
En grands honneurs, grands faveurs, grand courage,
En grand esprit, grand savoir, grand usage,
Grand Chevalier, grand guerrier, qui a fait
Un cours de vie honorable et parfait :
Tel qu'il devait pour ses vertus attendre,
Où l'envieux n'a trouvé que reprendre.
De cinq grands Roys, grands Princes de renom,
Fut serviteur et presque compagnon :
Tant sa prudence et vaillance honorable
Envers les Roys le rendoit favorable :
Mais par sur tous fut tellement chéry
Du grand Monarque invincible Henry,
Que la faveur ne l'eust sceu plus accroistre.
François Premier aux honneurs l'éleva,
Où la fortune inconstante esprouva.
Tantost heureuse et tantost malheureuse,
Mais de son cœur la vertu généreuse
Ne s'abaissa foible, sous la douleur;
Prenant vigueur de son propre malheur.
« L'homme en naissant n'a du ciel assurance
« De voir sa vie en égale balance :
« Il faut sentir de fortune la main;
« Tel est le sort de nostre genre humain. »
Ce Connestable exerçant son office,
Fit à nos Roys si fidèle service,
Que la justice inique il réprima,
Et la Noblesse aux armes réforma,
Ne souffrant plus que la gendarmerie
Comme autrefois fust une pillerie.
A l'hérésie il opposa les lois,
Par les Citez fit florir les bourgeois
Et par les champs les laboureurs, de sorte
Que dessous luy toute fraude étoit morte :
Car n'offensant par ses gestes aucun,
Sa vie estoit un exemple à chacun.
En guerre il fut valeureux au possible,
Dur au travail, d'un courage invincible,
Résolu, sage, et qui en bon conseil
N'a de son temps rencontré son pareil.
Si qu'on doutoit en voyant sa prudence
Si dextrement conjointe à la vaillance,
Auquel estoient plus convenans ses faits,
Ou pour la guerre ou pour le temps de paix.

Il eut au cœur si profondement née
L'honneste ardeur d'accroistre sa lignée
Et de la voir en grand nombre florir,
Brave aux combats, ardante de mourir
Ainsi que luy au milieu des gend-armes.
Non à l'Eglise, ou au mestier de ceux
Qui sans travail languissent paresseux.
Sa volonté n'a point esté trompée,
Ayans ses fils tous enfans de l'espée;
Sacrez à Mars, quatre frères qui vont
Portant l'honneur du père sur le front:
Qui tous estoient présens à la bataille
Où ce grand Duc, par ceste sœur qui taille
Le fil humain, vid le sien détranché
A si vieil âge honorable attaché:
Fil qui seroit d'une si blanche trame
Un corps si fort à une si forte ame,
Après avoir en sa vieille saison
Rempli d'honneurs et de bien sa maison,
Riche eslevé par tout moyen honneste,
Mis des lauriers sur le haut de sa teste
Et sage et brave entre les conquéreurs,
Fait teste aux Rois, fait teste aux Empereurs,
Prins et gardé mainte ville assiégée,
Esté huit fois en bataille rangée
Pour cinq grands roys combattant d'un grand cœur,
Ores vaincu et ores le vainqueur.
Après avoir de fortune diverse
Diverse fois senty mainte traverse,
N'enflant son cœur en la prospérité,
Ne l'abaissant en l'infélicité.
Après avoir d'une ferme alliance
Joinct la Savoye et l'Espagne et la France,
N'ayant jamais en son devoir failly
Fut toutefois de l'envie assailly:
Comme jadis maint brave capitaine
De la gent Grecque et de la gent Romaine,
Qui pour avoir leur pays trop aimé,
Virent leur nom du peuple diffamé.
Or comme on void qu'un bon athlète antique,
Ne peut souffrir que la jouste Olympique,
Où dès jeunesse il avoit combattu,
Sans luy se passe, encore que la vertu
De son vieil corps par l'âge soit cassée,
Chaut toutefois d'une jeune pensée,
Du croc rouillé détache son harnois,
Et va combattre au milieu des tournois,
Et tout poudreux de mourir il s'essaye,
Non de vieillesse, ains d'une belle playe,
Par son sang mesme acquérant de l'honneur.
Ainsi fait ce vertueux Seigneur,
Lequel chargé de quatre-vingts ans d'âge,
(Plein toutesfois d'un valeureux courage)
Pour s'honorer d'un glorieux trépas,
Versa son sang au milieu des combats;
Ratifiant les actes de sa vie
Par une mort d'une gloire suivie:
«Car volontiers par un commun accord
«La belle vie engendre belle mort.

Donc toy passant, qui as ouy les gestes
De ce mortel comparable aux célestes,
Entens sa fin puis tu diras soudain
Que rien n'est ferme en ce cloistre mondain.

Quand les François par civiles batailles
Tournoient le fer en leurs propres entrailles,
Espoinçonnéz d'infernale fureur
Ce bon vieillard s'opposant à l'erreur
Pour le secours du Roy son jeune maistre,
Fit toute France en armes apparoistre,
Dressa son camp, et d'un cœur hazardeux
Près Sainct-Denis se campa devant eux.
Tout le premier marchant devant sa bande,
Comme un grand chef qui aux troupes commande.
A l'aborder vivement s'eslança,
Et sur la poudre à ses pieds renversa
Un Chevalier, luy passant son espée
Outre le corps jusqu'aux gardes trempée.
Lors les François devenus furieux
Par la vertu du Duc victorieux,
Honteux de voir qu'une telle vieillesse
Faisoit rougir leur gaillarde jeunesse,
De pieds, de teste, et de glaive pointu,
Joignans fortune avecque la vertu.
D'un si grand heurt les ennemis pressèrent
Que sans vergogne en fuite les poussèrent,
Environnant d'une poudre leur doz,
Le cœur de crainte, et de glace leurs oz.

Et si la nuict (bonne mère commune)
N'eust eu pitié de si triste fortune;
Si des suivans n'eust desrobé la main,
Et les fuyans enfermez en son sein,
Un mesme soir par mesme destinée
Avoit finy la guerre et leur journée.
Comme il forçoit le front du second rang,
L'espée au poing, prodigue de son sang,
Un, qui n'osoit l'aborder en la face,
Vint par derrière, et de sa coutelace
En quatre endroits le chef luy détrancha,
Puis un boulet dans les reins lui cacha.
Navré à mort par un hazard de guerre
Ce preux vieillard fut renversé par terre,
Rouge de sang, couvert de poudre: et lors
Se fit voiler le visage et le corps,
Pour n'amoindrir aux soldats le courage,
Voyant leur chef occis en telle orage.

Ainsi broncha ce grand Duc François:
Dessus luy fit un grand bruit son harnois,
En la façon, qu'aux montaignes Rifées,
Tombe un vieil chesne ennobli de trofées,
Qui jusqu'au ciel levoit de toutes pars
Ses bras chargez des victoires de Mars,
Que les pasteurs de toute la contrée
Ornoient de fleurs, comme plante sacrée.
Puis en parlant à Sanzé son cousin,
Luy dist, Sanzé, bien-heureuse est ma fin
D'ainsi mourir: mon trépas me doit plaire,
Perdant ma vie en si beau cimetière.

J'ay mon service en mourant approuvé :
Dites au Roy qu'à la fin j'ay trouvé
L'heureuse mort en mes playes cachées,
Que tant de fois j'avois pour luy cherchée.
Il demandoit combien restoit de jour,
Et qu'il falloit poursuivre sans séjour
Des ennemis la victoire gaignée,
Que par son sang il nous avoit donnée.
Il demandoit si le cruel effort
Aux autres chefs avoit donné la mort
Ainsi qu'à luy : dites-leur je vous prie,
Que d'une brusque et ardente furie
Pour nostre Prince ils marchent en avant,
Et la victoire ils aillent poursuivant :
Si qu'en mourant n'avoit en sa mémoire,
Que ces beaux mots de victoire! victoire!
Ainsi constant ce bon vieillard parla :
Deux jours après son ame s'envola
Auprès des Roys ses maistres, en sa place
Laissant ça bas une immortelle trace,
Et un exemple à la postérité
De ses vertus et de sa loyauté.
Vous donques fils héritiers d'un tel père,
Bien que soyez en fortune prospère,
Riches d'honneur, de faveur et de bien,
Ne fendez point le marbre Parien,
Et ne fondez des colonnes de cuivre
Pour faire icy vostre père revivre.
Au lieu de marbre et de piliers divers
Enterrez moy vostre père en ces vers,
Et l'honorez de nostre poësie.
Une colonne à la fin est moisie,
Et les tombeaux par l'âge sont domtez.
Non pas les vers que la muse a chantez.
Loin de ce mort soient les pompes funèbres,
Ces habits noirs, ces feux par les ténèbres,
Larmes et cris; marche le corselet
Percé, sanglant; marche le gantelet,
Son morion, sa lance et sa cornette.
Le tabourin, le fifre et la trompette,
Tonnans au ciel par différens accords
D'un masle son marche devant le corps,
Et que tel bruit la mort mesme assomme.

Il faut ainsi enterrer un fort homme!
Car au milieu des chapes et des croix,
D'un vaillant Duc ne sied mal le harnois;
Qui de là-haut en sa gloire infinie
Se plaist encore d'une telle harmonie.
Comme estant mort plein d'invincible foy,
Pour soustenir son église, SON NOM et son Roy.

(*Œuvres de Pierre de Ronsard, pag.* 1110-1112.)

N° II. A.

(*Voyez* à la Page 62.)

« Lotharius D. G. Francorum Rex. Notum fieri volumus fidelibus nostris quod Burchardus, miles, filius Alberici ducis, adiit serenitatem nostrum obsecrans ut quoddam monasterium quod ipse constituerat, de consensu Hildegardis uxoris et de consilio Theobaldi domine de Centumliis fratris ejus, super Sequanam fluvium prope Braiacum, in honore Domini Salvatoris, ad collocandum, servandum et collendum corpora Sanctorum Paterni martyris et Pavatii confessoris, quod ultimum corpus ex Anglica attulit cum aliquibus religiosis quos *avunculus* ejus Rex Ædredus, ei dederat de cœnobio de Persora, ut stabilirenter servirent Deo in dicto monasterio sub professione regulæ S. Benedicti, et nos in perpetuum stabile et firmum fore concederimus, et nostræ Majestatis vigore corroboraremus quæcumque eidem loco largiebatur, de bonis suis sine advocatione. Cujus petitioni annuendo, præfatum monasterium in posterum stabile fore statuimus firmando quæcumque concessimus idipsum postulante dominus Hildemanno Sennonensis Archiepiscopo ut locus ipse deinceps solutus sit ei quietus. Quæcumque vero e præfato Burcardo eidem loco donata sunt villam videlicet Brajacus, et duos molendinos apud villam quæ dicitur Montmorencius, et servos et ancillas, et cætera omnia, monachi quieti possideant sine advocatione. »

(« MABILLON, *Acta SS. Ben. Soc, V*, p. 245, *ex autographo*. BOUQUET, tom. IX, pag. 622. » *Penes*, L'ART DE VÉRIF. LES DATES.)

N° II. B.

BOUCHARD III, seigneur de Montmorency, fils de Bouchard II.

CHAPITRE III.

(*Voyez* le Texte, pag. 51.)

Charte tirée du chartulaire de l'abbaye de Sainct-Vaast d'Arras.

A. D. 1023. In nomine summæ et individuæ Trinitatis Patris et Filii et Spiritus-Sancti. ROBERTUS, Rex Franciæ PROCERES suos certa de causa Palatio Compendii conduxerat, quod ad eum Romanorum Imperator HENRICUS Girardum Cameraci Episcopum et Richardum Virdunensem abbatem Legationis gratia miserat, etc., etc., etc. Ut ergo posteris clareat, nos super hoc negotio multorum probabilium communicasse et ex eorum hoc egisse consilio, quos adesse contigit, et attestatione hoc fieri testium jure subnotamus.

Signum ROBERTI, Francorum Regis gloriosi, cujus concilio et approbatione actum est.

S. HENRICI, filii ejus.
S. Balduini, comitis Flandriæ Honestæ-Barbæ.
S. Richardi, Normannorum comitis et Roberti fratris ejus Archiepiscopi.
S. Rodolphi, Comitis.
S. Drogonis.
S. BURCHARDI, *filii Burchardi de Montemorienciaco.*
S. Fulconis, Ambionensium Episcopi.
S. Leduini, abbatis S. Vidasti.
S. WALTERI, Cameracensis (chatellain de Cambray et de Douay).
S. Burchardi, comitis.
S. Balduini de Claromonte, etc., etc.

DUCHESNE, *Hist. de Montmor.*, *Preuves*, *Lib. II*, p. 12.

N° III.

(*Voyez* le Texte, pag. 1, 63.)

EDOUARD-LE-CONFESSEUR.—«The Normans and Danish French, bore deadlie » adversaties to the English Saxons, first by means of a quarrell that grew between » them in the daies of Edward the Confessor, at such time as the Earle of Bullen and » William Duke of Normandy arrived in this laud to visite him and their friends (such » Normans I mean), as came over with him, and Emma his mother before him, in » the time of Canutus and Ethelred. For the first footing that ever the French did » set in this island, sithence the time of Ethelbert and Siegbert, was with Emma, » which ladie brought over a traine of French Gentlemen and ladies with her into » England..... Edward the Confessor filled all places of trust with Frenchmen, and » made Robert, an ecclesiastic of that nation, archbishop of Canterbury, banishing

»Earl Goodwin, his father-in-law, and his five sons for daring to remonstrate with »the King upon his partiality for that nation. Earl Goodwin invading England soon »after prevailed with Edward to banish the archbishop and all persons of that des- »cription filling places of trust and emolument about Court : whereupon Robert »complained to Rome. Howbeit (continues Geraldus) as he returned home again »with no smalle hope of the redemption of his See, he died in Normandy, whereby »he saved *a Killing*. Certes he was the first that ever tendered complaint out of »England unto Rome, etc. »

GIRALD. CAMBRENSIS ; HOOKER, *apud* HOLLINGSHEAD, p. 7.

»Edouard, fils d'une Normande, était revenu, en 1042, (dit M. Thierry,) presque »étranger dans la patrie de ses aïeux. Le langage d'un peuple étranger avait été »celui de sa jeunesse ; il avait vieilli parmi d'autres hommes et d'autres mœurs »que les mœurs et les hommes de l'Angleterre ; ses amis, ses compagnons de plaisir »et de peine, ses plus proches parens, l'époux de sa sœur (Eustache, comte de »Boulogne) étaient de l'autre côté de la mer. Il avait juré de n'amener qu'un petit »nombre de Normands. Il en amena peu , en effet, mais beaucoup vinrent après »lui : ceux qui l'avaient aimé dans son exil, ceux qui l'avaient secouru quand il était »pauvre, accoururent assiéger son palais. Il ne put se défendre de les accueillir à »son foyer et à sa table, et même de les y préférer aux inconnus dont il tenait son »foyer, sa table et son titre. Le penchant irrésistible des anciennes affections l'égara »jusqu'au point de confier les hautes dignités et les grands emplois du pays à des »hommes nés sur une autre terre, et sans amour pour la patrie anglaise, etc. » (*Conquête d'Angleterre par les Normands*, tom. I, p. 212, Paris, 1826.)

N° IV.

(*Voyez* le Texte, pag. 1.)

«Comment toutes manieres de gens soffrirent au duc Guillaume le bastard pour »aler en Angleterre avec luy.»

»Quant le duc Guillaume ot tout navire appresté il le fist mener sur la riviere de Somme quy depart Ponthieu et Vimeu et la sassamblerent les bons amis du duq Guillaume. Cest a savoir beaucoup de grans Seigneurs et gens de tous pars sans avoir este semos ne requis du duc Guillaume Dont aucuns savoit quy demandoient Et assez dautres quy ne demandoient que le passage et que le duc leurs donnast ce quilz pourroient conquerir les ungs un chastel les autres une dame pour mariage. Si nestoit nulz de leur escondis ains accordoit a chascun sa demande en faisant plaisir a tout homme selon son pouvoir » (V. à la Bibliothèque du roi à Paris, MSS. n° 6746-7 deux vol. in-folio *des anciennes chroniques d'Angleterre jusqu'à l'année* 1374, liv. IV, chap. xlij.)

»Comment le duc Guillaume conquist a force d'armes le fort ou estoient logies le »Roy Herault et toute la puissance dAngleterre. »

»La eut le duc son cheval occis mais tantost par ses gens fust tantost remontez Et aussi eut Sire Rogier Malet quy se combaty a pied et fist tant darmes que le duc

et tous ceulz quy le voirent se esmerveillerent grandement Touteffois tant y eut de bons chevaliers et de bonnes gens que Toustain du Becq [Crespin] porta la gouffanon du duc Guillaume prez de lestandart du Roi Herault Et a celle venue Gurt frere dudit Herault fut occis dun chevalier nomme Robert Filz Herveis [Robert, fils d'Hervé] quy par force de cheval lui fist passer une lance tout a travers du corps. » (*Ibid.*, chapit. iiij.)

DES NORMANDS.

«La simple qualification de Normand fut d'abord un titre de noblesse; c'était le signe de la liberté et de la puissance, du droit de lever des impôts sur les villains, les bourgeois et les serfs du pays. Tous les Normands de nom et de race étaient égaux en droits civils, bien qu'inégaux en grades militaires ou politiques. Nul d'entre eux n'était taxé que de son propre consentement; nul n'était assujetti au péage pour le charroi de ses denrées, ou pour la navigation sur les fleuves; tous jouissaient du privilége de chasse et de pêche, à l'exclusion des villains et des colons, etc. » (*La Conquête d'Angleterre de M. Thierry*, tom. I, p. 169.)

N° V.

(*Voyez* le Texte, pag. 61.)

Mathilde de Flandre, épouse de Guillaume-le-Conquérant.

«Anno ab Incarnatione Domini 1060, Guillelmus Rex Legatos honorabiles in Neustriam direxit; et Matildem conjugem suam ad se venire præcepit. Protinùs illa mariti jussis libentèr obedivit; et, cum ingenti frequentiâ virorum ac nobilium feminarum, transfretavit. In Clero, qui ad divina ei ministrabat, celebris Guido, Ambianorum Præsul, eminebat, qui jam certamen Heraldi et Guillelmi versificè descripserat. Adelredus, Eboracorum Metropolitanus, qui maritum inunxerat, Matildem ad consortium regii honoris, die Pentecostes anno 2 regni præfati Regis, inunxit. Decorata regio diademate matrona, priusquàm annus perficeretur, filium nomine Henricum peperit, quem totius terræ suæ in Angliâ heredem constituit. » (*Ordericus Vitalis.*)

N° VI.

(*Voyez* le Texte, pag. 60, 66.)

WALTER DE DOUAY.

De Castellanis Gallo-Flandriæ.

« Nunc ad se nos Castellani evocant, quos in tribus Gallo-Flandriæ nostræ urbibus quondam fuisse vetera docent monumenta; modo præter unum desisse certum est : Duacenses castellanos apud Jacobum Meierum, et alibi, quosdam reperio.

»Walterus horum unus cum fratre Hugone literis subscripsit, quibus Comes Flandriæ Baldwinus Insulensis, ecclesiæ et Canonicis D. Petri Insulæ dotem impertiit. Idem anno 1078, cum Gerardo Episcopo Cameracensi translationem corporis D. Amati celebravit, eique tumulum marmoreum suis paravit impendiis : ac postea socium se prœbuit itineris (1) et armorum Roberto, Frisonis filio, ad bellum in Palestinam abeunti, magno jam natu et matura virtute conspicuus. Ecclesiæ Athrebatensis tabulæ alium nobis Walterum exhibent qui magnis Assanem Episcopum difficultatibus circa salutis annum 1240, incessit, etc.» (*Johan. Buzelino Cameracensi, Annales Gallo-Flandriæ, lib.* III, *cap.* IX, *p.* 493.)

Lands of Walter Castellau of Douay, in England, as Registered in Doomsday Book, etc.

« SOMERSETSHIRE.—Ipse Walterus de Douay tenet HONTSPIL Elwacre tenuit temp. regis Edw. (T. R. E.) valet IIII libras et geltebat pro I hida terræ et xiij carucatas. In dominio sunt ij caruc. et v servi et xxj villani et v bordarii et vij cotarios cum xj caruc. Ibi c acr. prati et cc. acrs. pasturæ val. viij lib. (*Doomsd. Somers.*)

» Walterus de Douay tenet de Rege.— Walter de Douay holds of the King *in capite* (by Baronie) as follows.—The manors of Worle, Stragille, Wallepille, Doneham, Cruce; half a hide and 3 carucates at Bure, Werre, Bagewerree, Alwarditone, Ternoc, Alnodestone, Broctune, Middeltone, Wingaletone; Cari, xv hides, one league in length and half a league in breadth. A burgstead in Giulecestre; and another at Brieutone, worth xv shillings rent. In Spechford v hides; the manors of Almundes ford, Berve, BRUGIE (2), Wadmendune, BAGETREPE, Hursi, Pavelet, Bredenie, Burneham, Hunspill (again) I hide — Brien ij hides. CONTUNE iiij hides — HARPETREU (Harpetre castle) iiiij hides. Manors of Egewich, ALSISTUNE, a third manor in the great Lordship of HUNSPILL of iij carucates. Hiwis manor j car. the manor of Ateberie, etc. *Doomsd. Book*, t. II, p. 95.) Walter de Douay held in DEVONSHIRE *in capite de Rege.*— HOLECOMBE (*Haccomb.*) Hurtesberie, Hagetone, STOTLEGE, BAENTONE (*Bampton*), Depeforde vj car. Ulric held of him. Hockeorde, Cressewald, Offecome, Chenuestan, Dunesford, Litel-Racheneforde, Esprewei, Sutreworde, Godrintone, Hetfelle, (Hatfield?) Otri, Lovapit, Grenowei, Scobecombe, STOCH, Wodecomb. Colrige j car. *Alveva* tenet de eo Dunestal. Ipse Walterus habet in Excester x domos quas tenuit *Asgar* Temp. Reg. Edw. Ibi habet et unam domum in vadimon. de uno burgense de qua consuetudo et retenta. (*Ibid*, tom. II, p. 112. *a. b.*) Walter de Douay held the manor of LEE in Kent, which with Carleton and CRAY held by William son of Roger, belonged in the time of King Edward to Godwin and Aylward (*Doomsd.* tom. I, p. 7.) The two latter manors passed to, and were long possessed by, the de Marisco family. In Essex this nobleman held divers great manors.

---

(1) It was Walter, *the yunger* (son of Hugh de Douay), the nephew of the *elder* Walter, who accompanied Robert II in 1095, to the conquest of Jerusalem, at which time the old man was dead.

(2) Walscelin, or young Walter, the castellan's nephew and successor at Douay, held this and other manors in England, of Walter de Douay the elder. (*Doomsday Book.*)

N° VII.

(*Voyez* le Texte, pag. 58, 63.)

GEOFFROY, FILS DE HERVE.

Extrait du Mémoire généalogique.

(Oxfordshire.) Goisfrid, inter ministros regis tenet de rege Suinbroc et Sciptone, etc. (*Doomsd. Book.*)

(Norfolk). Fredebruge Hundred (Freebridge Hund). In Idlinghetuna, tenet Gaufridus, etc., etc., quam tenuit Gaudricus sub Heroldo, temp. reg. Edw. (*ibid.*) Babingehala, ten. Gaufridus, quam tenuit Scula. T. R. E. (*ibid.*)

(Lincolnshire.) Goisfrid (de Marisco) ten Archintone et Esberne sub Ivone Tailegebosc. (*ibid.*)

In Grimesby, socam habet Goisfridus. (*ibid.*) [Robert son of Geoffroy, afterwards held the same] Ostgolbi, tenet Goisfrid sub Rogerio de Poictou. (*ibid.*)

(Cambridgeshire) Stanes Hund. In Suaffam tenet Goisfrid sub comite Alano, etc. in dominio. Hanc terram tenuer vi sochi. sub Edeva, etc. (*ibid.*)

[*Nota.* Herve his brother, Bishop of Ely, afterwards owned this manor, with many others hereabouts] (*see geneal. mem.*) In Buruvella (Staplehou Hund) ten. Goisfrid, etc., de Alano comite, etc. (*Ibid., Doomsday Book.*) In Gisleham idem (*ibid.*) In Essex.—Geoffroy held lands under the King's son-in-law Eustace count of Boulogne (*Doomsd.*) also, from the same, in other parts. From the comte d'Eu, in Sussex, he held several manors; likewise, in Kent, he held large estates in fee. (*ibid.* tom. I, p. 4-6, etc.) His possessions in Somerset, in the right of his wife, and of his son Robert, after him, were immense. (*ibid.*)

Gloucestershire. Geoffrey de Marisco, de veteri feofamento, (id est de rege Hen. I.) tenet de feodo Hen. de Novo-mercatu 5 partem unius fœdi milit. (*Lib. Niger. Scac.*, p. 169. *Glouc.*)

Devonshire. Brochelande et Redic tenet Goisfridus, de Ralf. de Pomerei; having exhanged the manor of Paneston with Alured, which Ruald Abodad held *de Rege* (*Doomsd.*)

From Goscelmi de Excester, Geoffrey held Brigeford, also Widebere and Disa, and from Baldwin vicecomes, two other manors in Brigeford. From the Bishop of Coutance he held in this county Clis and Teigne manors; and from the abbot of Tavistock, the manors of Lideltone, and in Tavistock one farthing rent. (*Ibid., Devonshire.*) Robert the son of Geoffrey held those lands after his father's decease by Knights service (*see hereafter, and Liber Niger Scaccarii*). Geoffrey de Marisco held by the tenure of one Knights fee, reckoned in the charter of Warin de Aula (*Liber Niger Scac.*, t. I, p. 125, *Dev.*), which Robert afterwards held (see Robert).

Somerset. Geoffrey held under Roger de Corcelle, Peri, Puchelege, Godelege, Terra-colgrin (which Colgrin owned T. R. E.), and after him Walter de Douay.

Waicombe (in part) Animere; two manors in Lecheswrde, Blacheshale, et Ache. He also held the manor of Mene ander William de Moion (*Doomsd.*, *Somerset*), which Robert Fitz-Geoffrey, his son, held after him, by the tenure of one Knights fee and a half. (*Liber Niger Scaccarii,* tom. I, p. 92, *Somerset.*)

Suffolk. In Bosemara Hund. In Rigneseta. Totum tenet Goisfridus in dominio, et dedit ad firmam pro LXX sold., sed non potuit habere nisi LX sol. (counted in the lands of Rich. Fitz-Gilbert de Clare. (*Doomsd.*, p. 393.)

In Wanneforde Hund. Flextuna, man. tenet Goisfrid, etc. (*ibid. p.* 434.)

GEOFFREY FITZ-HERVEY.

» Galfridus filius Hervei reddit compot., etc. (*See Madox, Hist. of the Exchequer sub.* V *regis Stephani: potiùs,* XVIII, *Hen.* I: A. D. 1118.)

» The pipe Roll commonly said to be the V of King Stephen M. Madox shows to have been much earlier : viz th 18th of Henry I. as Prynne evinces by an entry in the sheriffs accompt for Norfolk and Suffolk, in these words, etc. (*Carte, Introduction to the life of the duke of Ormonde,* p. VII.)

N° VIII. A.

(*Voyez* le Texte, pag. 3, 58.)

A. D. 1086. (Duchesne, ***Hist. de Montmorency*** (*Preuves*, pag. 67). — ***Additions au chapitre V,*** pag. 29, ***sur la fin. Notice tirée du Chartulaire de l'Abbaye de Colombs.***

« Palam sit audientibus omnium fidelium, quod *Willelmus de Stilliaco*, seculo » renuncians, et domino servire sub monachali habitu apud sanctam Mariam Colum» bensem cupiens, ipsi ecclesiæ dedit ecclesiam Stilliaci, etc., etc. Hoc donum ut incon» vulsius perenniter permaneret, duo de monachis nostris Gatho et Sulpicius, parentes » ipsius pueri, una cum fratre ejus Hugone petierunt *Theobaldum de Montemorenciaco*, » fratremque ejus *Herveum*, à quorum beneficio illa ecclesia et villa cum terris foren» sibus erant : postulantes ab eis, ut quod ipse Willelmus et filii ejus donaverat, » perenniter et irremeabiter ex sua parte ecclesiæ Columbensi concederent. At illi » exquirendo an puer, qui heres erat vellet, audientes eum velle, libenti animo » pro Dei amore donum supradictum ecclesiæ Columbensi concesserunt. Hujus doni » Willelmi et filiorum ejus sunt hi testes : Osmundus Presbyter. Radulphus de Brai» villa, Albericus de Novavilla : Concessionis vero *Theobaldi* et *Hervei* sunt hi testes.

Eudo de Miliaco
Godefredus filius Hervei (Geoffrey Fitz Hervey)
Garimboldus de Montemaurenciaco, et alii multi.

» Carta Theobaldi abbatis Colombensis data Anno M. LXXXVI. Indictione IX, » de permutatione inter eum et Galterium abbatem S. Petri de Nealpha veteri.

(*Voyez* le Texte, pag. 69.)

Notice extraite du Chartulaire du Prieuré de Saint-Martin-des-Champs de Paris.

Notum volo fieri omnibus Christi fidelibus, quod Fulco feodum quod dicebat se tenere de ecclesia S. Martini in villa quæ vocatur *Anetum*, dedit post obitum suum eidem ecclesiæ in Dominium, concedente filio suo, pro redemptione animæ suæ, et uxoris suæ et parentum suorum. Hujus rei testes sunt HERVEUS DE MONTEMORENCIACO Hugo comes de Dammartino, Theodericus filius Fulchardi, GODFRIDUS DE MORENCIACOMONTE; Landricus filius Alberici, Arraudus frater Landrici, Richardus de Bulriaco, Walterus Tyrelius, Walterus de Ponte-Isaræ, Wasco de Torota, Walcherus de Nuisiaco. (*Du Chesne*, *Pr.*, p. 417.)

Charte extraite du Chartulaire de l'Abbaye de Colombes.

Notum sit omnibus, quod ego Gasfridus Nivardi filius, cum omni assensu filiorum meorum Nivardi, Gaufridi, Adelaidis, necnon et dominorum Ivonis comitis, etc., et Hildeburgis uxoris, etc., Monachis S. Mariæ Columbens, etc., ecclesiam de Mancionibus, etc., terram quoque tantùm avarè possunt sex boves in eadem villa, etc. Hoc quoque donum ut esset stabile, etc., Philippum Regem adii, postulans eum, etc. Quod ita factum est, testante

Philippo Rege;
Hugone comite;
Hugone filio Beroldi;
Gaufrido de Calvomonte;
HERVEIO DE MARLEIO;
HERVEO FILIO GODEFRIDI DIVITIS.

(*Duchesne*, *Preuves*, p. 413-414.)

N° VIII. B.

(*Voyez* le Texte, pag. 51, 52.)

Extrait du Chartulaire de Saint-Florent de Saumur. — Voir *Dom* LOBINAU, *Hist. de Bretagne*, tom. II, *Preuves*, liv. III, pag. 254.

ANNO M. LXXXVII.

« Universi sciant quia Turullus filius Reginaldi Grossi, ob suam et patris fratrisque sui Hervei animam, dedit monachis Sancti Florentii omnem partem suam ecclesiæ de Intramna (1) et decime ad eadem ecclesiam pertinenti parochie, id est quartam

---

(1) Entrasme, bourg à deux lieues S. E. de Laval, département de la Mayenne.

partem oblationis et IV. Sepulturæ, quartam nihilominus decimæ totius parochiæ. Dedit insuper eisdem monachis terram stagni de monte Busseno.

S. Hervei filii Burchardi.
S. Roberti filii ejus.
S. Stephani militis ejus.
S. Brientii filii Blocci.
S. Walteri filii Enguli.
S. Girardi de Nulliaco.
S. Goiffredi de Nulliaco.
S. Ammoni Crassi.
S. Giraldi Grennoni.
S. Johan Troet [Trevet.]

» Omnibus, etc. — Moyses filius Alfredi presbyteri guerpivit Deo atque Sancto Florentio medietatem omnium rerum pertinentium ab altare quod est in ecclesia de Trembliaco. Hanc vero perdonationem annuerunt filii sui Goscelinus, Videl, et Paganus, et omnes alii. — Herveus quoque filius Burchardi de cujus casamento erat ipsa ecclesia. De hoc autem sunt veri Testes : — Johannes de Dolo et Gilduinus frater ejus, Walterus filius Hingonis, Brientius frater Arverii, Herveus Calvus, Gauffredus Calcibovis, Hiraldus Grenon, Goscelinus de la Haia qui tunc erat miles, Helitan filius Milesendis, Albertus fil. Goscelini.

(*Ibid.*, tome II, liv. III, *Preuves*, p. 249, anno 1093.)

« Fromundus presbyter, ad mortem veniens, suscepit habitum monachalem et dedit Sancto Florentio cum suis aliis rebus tertiam partem ecclesiæ Sancti Leodegarii quam emerat ab Herveo filio Burchardi. Post mortem vero Fromundi, Herveus ecclesiam monachis abstulit. Qua de causa abbas Guillelmus apud Castrum Comburonum congregavit plures peritos judices, quorum judicio firmatum est quatenus S. Florentius possideret ecclesiam, etc. Dedit autem abbas Herveo C. sol. et unoquoque anno promisit ad festiv. S. Leodegarii ij sol. Testes : Joh. fil. Rivazloni........ ejusd. Hervei, Guithomarus, Gauterius Barbatus, Mainus fil. Huelini, Christianus.» (*Ibid.*, p. 237.)

N° IX. *a.*

(*Voyez* le Texte, pag. 37.)

Origine des surnoms, commencemens des familles.

«Avant le onzième siècle on ignoroit parfaitement les surnoms, tels qu'ils ont été usités dans les siècles suivans. Les Bretons suivoient en cela la pratique des Hébreux, des Grecs et des autres nations, qui, en subissant le joug des Romains, n'avoient point pris leurs surnoms. Pour distinguer les personnes de même famille, on se contentoit de marquer celui de leur père, comme Hervé, fils de Josselin, Robert, fils de Guethenoc, Raoul fils de Judicael. Cet usage se conserva dans les

diocèses de Cornouailles et de Léon, jusqu'à la fin du douzième siècle. Dans les autres diocèses, les nobles commencèrent vers l'an 1050 et même plus tôt, à prendre des surnoms qu'ils tirèrent de leurs terres ou de quelques sobriquets. Cette pratique fut d'un grand secours pour distinguer les familles subsistantes, et pour faire connoître leurs filiations; mais on la porta si loin, qu'elle dégénéra en abus. Les aînés des maisons, pour se distinguer de leurs cadets, les obligèrent de prendre le nom des terres qu'ils leur donnoient en partage, ou les cadets prirent d'eux-mêmes le nom des terres qui leur furent données par les aînés, et cachèrent, sans y penser, leur origine à leurs descendans. De là vient ce nombre prodigieux de familles qui se regardent comme isolées, et dont la plupart ne sont que des branches sorties d'autres familles, etc.

(*Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne;* par Dom. Hyacinthe Morice, prêtre, relig. bénédictin de la congrég. de Saint-Maur, t. I, préface, p. X. Paris, 1742.)

N°. IX. *b.*

(*Voyez* le Texte, pag. 19, n. 55.)

ARCHIBARON.

» The ancient Barons of France affected rather to be stiled by the name or title » of Sire than Baron, as : Le Sire de Montmorencie, le Sire de Beavieu (Beauvau), » and the like. And the Baron of Coucy carried to that purpose this rithme in his » device :

» Je ne suis Roy ne Prince aussi,
» Je suis le Sire de Coucy.

» The title of Montmorencie was Sire and Archbaron. »

(*Selden, Titles of Honour*, p. 447-448.)

N° X.

(*Voyez* le Texte, pag. 55.)

Herveus, cognomento *Crust*, Bangorensis Episcopus, cui rex Henricus curiam de salute sua commisserat, Authore Dicetensi, de Præsul. Angl., c. 14. Wallia, non tàm ejectus quam spe majorum divitiarum (si Malmesburiensi aliisque fides) spontè egressus dono Regis Henrici abbatiam Eliensem anno 1107, accepit jure commendatorio tenendam, idemque in episcopatum conversæ Episcopi titulo præesse cæpit medio anno 1109, etc.

Confirmatus igitur Herveus in Episcopum, studiis omnibus res ecclesiæ suæ augere curavit; et varia impedimenta, in quibus ecclesiam obligatam invenit, toto annisu vivaciter abolevit. Erant autem plures res episcopatus violenter tenen-

tes; quorum potentia partim ex data Regi pecunia, partim ex PROPINQUORUM copia succrescens, invito Episcopo imminutionem Pontificis et quædam Pontificatus officia in rebus extrinsecis aliquandiù obtinebant; ipsumque Pontificem quibusdam factionibus frequenter infestabant, etc. (*H. Wharton, Anglia sacra*, pars I, p. 615. *Richardi Eliensis, Histor. Eli.*)

Thornyense, Cænobium (ord. S. Bened.) *in agro Cantabrigiensi*.

ANNO ab incarnatione Domini DCCCCLXXII, fundatum fuit monasterium hoc Thorneyæ per sanctum Adelwodum, Wintoniensem episcopum, tempore et assensu regis Edgari, ut patet in principis libris in carta fundationis.

Anno MLXXXV, renovata fuit ecclesia per abbatem Gunterium, tempore regis Willielmi senioris, et dedicata fuit per Herveum, primum episcopum de Elye, tempore Domini Roberti, abbatis Thorneyæ primi, Anno Domini MCXXVIII, qui dicto Guntero successit, et tempore regis Henrici Angliæ primi, anno regni sui XXIX, et fuerunt anni à primâ fundatione monasterii, usque ad supradictam dedicationem per prædictum primum episcopum Eliensem, centum et quinquaginta et sex anni, et post prœdictam renovationem transierunt anni XLV, antequam dedicaretur. (*Monast. Angl.*, tom. I, p. 243.)

N° XI. *a*.

ADELAIDE DE MONTMORENCY.

(Quarta pars, Cap. XXXV.) *Carta dominæ Adeliz matris Comitis Gilleberti.*

« ADELIZA uxor Gilberti filii Ricardi, et Gillebertus, et Walterus, et Baldevinus, et Rohaisia pueri Gilberti, episcopo Lincolniensi, et omnibus amicis et vicinis sparsim diffusis salutem, et hominibus suis, nominatim, Francis et Anglis omnibus suam benevolentiam cum salute continua.

Notum sit vobis me concessisse et liberos meos : Sanctæ Mariæ et Sancto Botolfo de Thorneia in elemosina, illud quod Tovi dedit in vita sua in Luffewyk, videlicet demidiam virgatam et X acras : decem acras scilicet de dominio et dimidiam virgatam illam quam Adricus habebat, et in Randa iiij virgatas quas Turgisius ibi tenebat per illud servitium quod Tovi mihi reddebat et antecessoribus meis, videlicet, XII s. de terra de Randa tantum, et hos per concessum omnium hæredum Tovi, Radulphi filii Nigelli, et Aviciæ uxoris ejus, et concensu Agnetis uxoris ejusdem Tovi, et filii ejus quem habuit Tovi de illa Agnete, quæ Agnes clamabat esse de dota sua. His testibus : Gilberto filio Gilberti, Galterio, Hervæo, Baldwino, fratribus ejus, et Rohaisia sorore eorum ; Simone de WADHELL, Fulcone Lusoriis (de Lusarches :) Stephano de Leghia. De honore Gilberti filii Ricardi, Adam filii Warini, Gilberto filio Reinald, Osberno filio Hugonis, Roberto filio Odelmi, Richardo de Tous, Osmund de Waspria, et eorum hæredibus, et Galtero capellano qui fecit cartam, cujus maledictione confundantur qui illam voluerint destruere in æternum. (*Monast. Angl.*, tom. I, p. 245.)

N° XI. *b.*

Pars nona, de Gestis abbatum, fol. 9, cap. XI.

ADELAIDE DE MONTMORENCY.

Robertus, Dei gratiâ, Lincolniensis episcopus, omnibus catholicæ ecclesiæ fidelibus salutem. Justis monachorum Torneiensis monasterii petitionibus annuentes, ex dono Baldewini filii Gisleberti ecclesias de Depynges sanctorum Jacobi et Guthlaci, et quandam partem ejusdem villæ. Ex dono Roberti de Montfort et Turstini fratris sui medietatem villæ de Winga, cum medietate ecclesiæ ejusdem villæ, et cum molendino. De dono Radulfi filii Nigelli iij bovatas terræ in eadem villa de Wenga, et de dono Hugonis de Grantemainil unam virgatam terræ in eadem villa. Præterea de dono Willielmi de Weldebof duas virgatas terræ in Sandeie, et de dono Hugonis de Bellocampo, unam virgatam terræ Elbodeseia. Et ex donatione Willielmi Peverel de Brunna duas virgatas terræ in Wildena. Et de dono Hugonis de Waldebof iiij acras. Et de dono Hugonis de Waldebof unam virgatam terræ et XXVII acras in Colinwordo. Et de dono Petri de Waldebof iiij acras. De dono Pagani Cofin XX acras in eadem villa. De dono Willielmi Fortin, X acras. Præterea de dono Rohesiæ comitissæ XX s. annuatim in molendino de Torleie. De dono Willielmi Briton de Albiniaco, in Stokes manerio suo unam hidam terræ. In Pippewelle terram quæ fuit Hugonis militis de Bellovidere cum omnibus quæ in parochia nostra canonice possident, sicut cartæ advocatorum testantur, eis confirmamus et communimus, salva tamen in omnibus Lincolniensis ecclesiæ dignitate. Præterea de dono Adelaidæ de Montemoraci iiij virgatas terræ in Randa quas Turgisius tenuit et Tovi priùs dederat per concessionem et confirmationem prædictæ Dominæ de Deneforde, quieta et soluta ab omni seculari servitio. Conservantibus prædictæ ecclesiæ pacem et bona illius augentibus sit salus et pax et vita æterna : adversantibus et ejus jura diminuentibus pœna sempiterna. Amen. (*Monast. Angl.*, tom. I, p. 247.)

N° XI. *c.*

ADELAIDE DE MONTMORENCY et HERVÉ SON FILS.

« Universis præsens scriptum inspecturis, vel audituris, Richardus de Claro comes Gloverniæ et Hereford salutem.

» Noverit Universitas vestra, nos inspexisse cartam Aliciæ matris comitis Willielmi [Richardi potiùs], antecessoris nostri, sub hac forma : — « Omnibus fideli- » bus sanctæ Ecclesiæ Adeliz mater Willielmi comitis salutem. — Sciatis, me de- » disse Deo et Ecclesiæ Sanctæ-Mariæ de Thorney, unam hidam terræ in Rande, etc. » et XII solidos qui deindè mihi reddebantur, etc. per concessionem Herveï filii » et heredis mei, etc. » — Nos igitur hanc donationem confirmamus, etc. Testibus dominis Rogero de Scaccario, Willielmo de Sancta-Elena, Gilberto de Eneford militibus. Data Londiniis XXIX januari XXXVIII. Hen III. » (*Monast. Angl.*, tom. I, p. 248.)

N° XI. *d.*

ADELAIDE DE CLERMONT, Comtesse de CLARE, lady DE MONTMORENCY-MARISCO.

Adeliz, mater comitis Gilberti, omnibus amicis et hominibus suis Francis et Anglis salutem. Sciatis quod Radulfus filius Nigelli, et Amicia uxor ejus, dederunt atque concesserunt ecclesiæ Sanctæ Mariæ et Sancti Botolfi apud Torneiam, me annuente, terram de Rande, quam tenebant de me, et iiij s. quos de redditu constituto indè per annum habebant prædictæ ecclesiæ, et omnes consuetudines et quicquid eis indè pertinebat. Sciendam est autem, hæc esse facta coram Comite Gilberto, et Waltero fratre ejus, et coram pluribus hominibus meis clericis atque laicis apud Michelburnam. Ego autem posteà eidem ecclesiæ XII s. cum omnibus consuetudinibus et servitiis quæ mihi de prædicta terra pertinebat in eleemosinam dedi atque concessi. Testibus Roberto capellano meo, et Roberto milite meo, de *Bertonia*, Roberto dapifero meo, Mabiliæ puella mea, Aderiz Heaved. (*Monast., Angl.*, tom. I, p. 248.)

N° XI. *e.*

(*Voyez* le Texte, pag. 69.)

HERVÉ DE MONTMORENCY, husband to ADELAIDE DE CLERMONT-BEAUVOISIS, countess-dowager of CLARE.

« Adelicia de Claromonte, confirmed to the monks of Acre in Massingham-magna (Norfolk:) the gift of Geoffrey de Favarches, called in the Schedule, Le Fainnard and le Fannard, who founded Walsingham Abbey, of those lands he held in Massingham, paying 4 shillings *per annum* for all services. Witness : Herve de Montemorentino, Petro de Sengham, the Sewer, William de Timerword, William de Wigraham, Richard de Montfichet, Margaret de Montfichet, etc. Robert de Briencourt confirmed said lands, to be held of him, paying 3 shillings rent *per annum*, saving the service due to the King. Witness : John de Briencourt, Bartholemew dean of Walsingham, Geoffrey dean of Fincham, Maurice de Barsham, Robert de Dive, Adam son of Roger de Shouldham. (*Parkin, Hist. of Kings-Llinn, Norfolk*, p. 171.)

N° XI. *e bis.*

(*Voyez* le Texte, pag. 67.)

HERVEUS I.

Filius Galfridi, et Petrus frater ejus.

Andeverense, Cœnobium in agro Hantoniensi, cella S. Florencii, apud Salmurum.

Charta Guillelmi *conquestoris* dicti recensita et confirmata. Rex omnibus, etc.

Inspeximus, cartam quam Willielmus quondam rex Angliæ, progenitor, noster fecit in hæc verba. Noscant qui sunt et qui venturi sunt quod Willielmus rex qui armis Anglicam terram sibi subjugavit, dedit Sancto Florentio ecclesiam de Andevra et ea quæ ad ecclesiam pertinent, videlicet, etc.

De hiis omnibus et de domibus monachorum juxtà ecclesiam factis, Alwricus præpositus Andevre multas injurias faciebat monachis, undè contigit, ut Wihenochus, Sancti Florencii monachus, clamorem faceret ad regem Henricum. Tunc rex precepit Henrico, vicecomiti Hantunscira, et Geraldo præposito Wincestrensi, ut adunarent hundretum Andevre et inquirerent ab eo res quæ ad illam ecclesiam pertinebant, et ita factum est. Tunc hundretum secundum regis imperium adunatum simul concordavit, et super reliquias jurare voluit, quod res superiùs nominate à tempore regis Edwardi, pertinent ad ecclesiam de Andevra, et terræ ecclesiæ ita est soluta et ab omni querela libera, etc., etc. Hoc concordavit hundretum in domo Edwini, veteris præpositi in festivitate Sanctæ Luciæ; et isti sunt indè testes : Wihenochus monachus, et HERVEUS et PETRUS de laicis, Henricus de Port, Giraldus præpositus, Williel. de Virguel et Rob. frater ejus, et Nidulf, Hugo de Cormaglo, Robertus, Radulphus de Flexcoco, et Edwardus, Will. de Enham, Bern. Forestarius, Wulfun de Clafford, Dunardus capellanus, Segarus clericus. (*Monast. Anglic.*, tom. I, pag. 552.)

N° XII. *a*.

(*Voyez* le Texte, pag. 3, 57, 61.)

L'ILE DE ELY.

EST autem Ely insula delectabilis, grandis et populosa, terra fertili et pascuosa fæcunda, stagnis et paludibus immeabiliter undique circumcincta, nec nisi in una sui parte itineribus pervia, ubi et limes artissimus viam strictissimam in insulam dirigit, castellumque in medio limine et antiquo mirifice in ipsis aquis infixum, totam insulam unum et expugnatum efficit castellum. (*Gesta Stephani regis, etc.*, et *Andr. Du Chesne, Hist. Norm. script.*, p. 949.)

N° XII. *b*.

MERCH TOWN, OR MARISCO.

Situate in the isle of Ely, Cambridgeshire, in a moist country, in 1673, was called : « A new made Market town, which for the present is not very considera-»ble. » (*Blome, Britannia*, p. 51.) A. D. 981, Elsinus second Abbot of Ely, removed the relicks of Saint Wendred the virgin, from the village of Merch, to the church of Ely — « reliquas sanctæ virginis Wendredæ a vico de Merch intulit in Ely, in » scrinio ex auro et lapidibus decenter aptato imposuit, et quidem super hæc omnia » regem convenit, etc. » (*Wharton, Anglia sacra, pars prima*, p. 607. *Lond.* A. D. 1691.) See also Breton and Brayley's, Beauties of England and Wales, p. 169., vol. II. 8vo. Edit.

N° XII. *c.*

LORDSHIP OF MARISCO IN ELY.

« Tempore quoque sub eodem facta est pax inter episcopum Eliensem W. et Hugonem abbatem Ramacen. super lite mota de terminis in Marisco statuendis. De quo Marisco hoc mirum nostris accidit temporibus, ut ubi quondam annis antiquissimis quorum non extat memoria, loca invia et inaccessibilia, ubi nullus hominum vel pecudum gressus fuit, vel habitatio, sed carecta, luta profonda, et harundinata palustria, solis avibus, necdum dicam dæmonibus inhabitata, prout legitur in vita beati Guthlaci, qui ibidem spontè, utpote in loco horroris, et vastæ solitudinis cœpit habitare, nunc in prata delectabilia, et etiam terram arabilem convertuntur. Et quæ ibidem pars segetes vel fena non producit, gladiolum, cespites, et alia ignis pabula cohabitantibus utilia, germinando abundanter subministrat. Undè lis et gravis contentio de terminis locorum talium et terrarum inter eos qui ab initio *Mariscum* inhabitabant exorta, lites et prælia suscitabat. » (*Mathieu Paris*, A. D. 1256, p. 1241. *Edit. London, in-4°. Anno* 1571.)

N° XII. *d.*

(*Voyez* le Texte, pag. 61.)

ORIGIN OF THE NAME DE MARISCO. — *Origine du nom de Marisco en Angleterre.*

« The Borough of Marton or Marton-Street (in Kent), so called by contraction, but more truly Marshtown, is circumscribed within the limits of East Langdon, and gave name to a family, which from the situation of the place, did borrow their first appellation, and were, in old registers and other records, written de Marisco. And that it was frequent to mould a sirname from the site of the place, and after to communicate it to their posterity, as well as from the place itself is most evident; for Gilbert de Marisco, who was lord of Woolwich, in the reign of Edward the first, did assume that sirname from the situation of that place, which was environed in a considerable part of it, with moist and watery marsh-land; and so from the low level of this borough, did the Marshes now possessors of this place, or the most principal part of it, by right of inheritance grown hoary and revered, by a prescription and possession of above three hundred years, as appears by theyr own private evidences in elder times, contract the denomination of de Marisco; which in ages of a more modern pedigree, was metled by usage, custom, and common consent, into the instant sirname of Marsh. »

(*Villare Cantianum, or Kent surveyed and illustrated*, etc., by Thomas Philipott, Esqr, second edition. Lynn, A. D. 1776.)

N° XII. *e.*

WOLWICH has been in older times writen WOLNEWICH, is in the Hundred of Lesnes (1), and was the property of Gilbert de Marisco, who stands first in the inventory of those who were its former possessors, and he held it about the beginning of Edward the first, and assumed this name de Marisco, from that estate which he enjoyed in the marsh beneath this town: and it seems his fortune was of no narrow dimension, for he held this manor under the notion of half a Knight's fee, in the abovementioned prince's reign of Waryn de Montchensie, baron of Swanscamp. After him Sabina de Windsor possessed it about the 17 Edw. II, by the 4[th] part of a Knight's fee, also, of the Barony of Montchensie of Swanscamp, and then to John de Pulteney, temp. Edw. III, and from this family to Chicheley, to Heywood, etc. (*Ibid.*, pag. 371.) (2)

N° XII. *f.*

BRENTMARSH.

MARISCO on the river Brent, in Somersetshire, called *Brentmarsh*, not far from Huntspill, made part of the Montmorency-Marisco succession, through Walter de Douay. Here the celebrated Doctor of Oxford, Adam de Marisco was born.

Also near Exeter, the monastery of Marisco, founded by the Huntspill family, a cell of Plimpton Priory. « Cella de Marisco quæ est sita extra civitatem Exoniæ, in parte occidentale. » (*Monast. Anglic.*, tom. II, pag. 10.)

N° XII. *ff.*

MARISCO or MARSHLAND a large piece of fenny ground south-east of the town of Snaith near Pontefract, in Yorkshire, in which is situate the small town of THORN or THORNY, distant from London 166 miles (*Walpole, British Traeiller,*

---

(1) Jordan I, lord de Marisco, was a benefactor to the Priory of Lesnes, in Kent.

(2) This and the foregoing article are valuable documents. They clearly prove the existence in England, as doth Lobineau and other authors, the same thing respecting Britanny, and sundry provinces of France, of certain respectable families, not-only not connected by blood, but deriving from sources quite different, to whom the names de Marisco and Marsh had been appropriated. Tis thus that we meet persons in various countries of Europe, bear the names *Mareis*, *Marest*, *Desmarest*, *Maris*, *Meres*, *Meares*, *Morass*, *Delamere*, *Delamar*, *Mara*, etc., etc.; all signifying the same thing, viz: a *Marisco* or *Marsh*; not any two of whom spring from the same stock. Each of those families, so called, deduce their names, respectively, from places, or causes, altogether foreign one from the other. — The family de Montmorency-Marisco has just as little connection on the score of consanguinity, as hath the princes of Nassau (the etymology of whose name in the Teutonic dialect, bears the same construction) with any of the aforesaid families, except, indeed, that we feel disposed to credit Ronsard, the poet:

. . . . Que les marests de l'Égypte feconde
Sont peres limmonneux des hommes de ce monde.

pag. 431), the ancient inheritance of the de Mariscos; as was in likemanner, MARSHLAND, near Kings-Lynn, situate on the river Ouse (S. side), in Norfolk. (*See Blome, Britannia*, pag. 170, London, 1673.)

N° XIII. *a.*

(*Voyez* le Texte, pag. 70.)

NORWICH-CITY.

ROBERT FITZ-GEOFFROY, BARON DE MONTEMARISCO.

In Norwic erat temp. regis E. MCCCXX burgenses: — hoc ten. ROG. BIGOT de dono REGIS.

In burgo sint adhuc L. dom. de quibus n. ht. rex suam consuetudinem. Ex his habuit Rainald (fil. Ivonis) hom. Rogeri Bigot, II domos, et II mansuras. ROBERTUS *Baro*, II dom. Et Abba II. dom. et THEOBALD ho abbis. Sci E. I dom. et BURGHARD I dom. et Wala I dom. et WILLS ho HERVI B. I dom. et Meinard vigil. I dom. et Meimburgenses I dom. et HERVI BER. I dom. Roger *Potevin* II dom. et Geraldus vigil. I dom. Et Abbas de Eli. I mansura. Et in burgo tenet burgenses XLIII capellas. et Tota hæc Villa reddebat T. R. E. XX lib. regi et comiti X lib. et pt. hoc XXI sol. et IIII d. phendarios, et VI sextarios mellis, et in ursu, et VI canes ad ursum, et modo LXX lib. pensum regis et c. sol. ad numeru de Gersuna regina, et I asturcone et XX lib. blancas comiti et XX sol Gersuma adnumeru. G. etc., (*Doomsd. Book.*)

N° XIII. *b.*

(*Voyez* pages 87, 88, 95, 101.)

Château de Marisco dans l'île de Lundy.

« Lundy, petite île sur la côte de Devon, dans la baie de Biddeford, en Angleterre; elle a deux lieues de long et une de large, mais elle est si bien défendue par les rochers qui l'environnent, qu'elle n'est accessible que par deux endroits. On y voit encore les ruines du vieux château de Marisco, et la chapelle de Sainte-Hélène. Elle était ci-devant cultivée et habitée, comme on le voit par de certains fossés qu'on y trouve encore; mais elle n'est habitée présentement que par des oiseaux de mer. Le malheureux roi Édouard II, abandonné de ses sujets et poursuivi par sa méchante femme, crut pouvoir se cacher en sûreté dans cette triste retraite, avec son favori Spencer. Jordan I, seigneur de Mariscis, baron de Montemarisco, tenait cette île immédiatement du roi en fief militaire. » (*Moréri, Boswel, Antiquités d'Anglet.; Rotul. Patent. in turr. Lond.*)

« Jordan de Marisco, in the reign of king Stephen, and William his son held Lundy Island, in capite de rege, by the service of the tenth part of a Knight's fee. » (*Playfair, Baronetage.*)

Nº XIV. *a.*

(*Voyez* pag. 2, 84.)

JOSSELIN DE MONTMORENCY.

Roger de Hoveden fait mention, dans son *Histoire d'Angleterre*, d'un Josselin de Montmorency tué au siége d'Acre l'an mille cent quatre-vingt-onze, combattant pour le service de Dieu et de la foy. Mais je n'ai rien rencontré de son extraction, si ce n'est qu'il fust fils naturel du mesme Bouchard V, seigneur de Montmorency.

(*Duchesne, Hist. de Montm.* Liv. II, p. 120.)

« *Nomina magnatum, qui eodem anno* (1191) *in obsidione Accon obierunt.* »

« Sybilla, Regina, uxor Guidonis Regis Jerusalem, et duæ filiæ ejus. Heraclius Patriarcha Jerusalem. Balduinus Cantuarencis Archiepiscopus, etc., abbas de Forde. Rodolphus de Altaripa Archidiaconus Colchestriæ. Fridericus Roman. Imperator, etc., et Conradus fil. ejus, etc. Robertus comes Leicestriæ, et Johannes Constabularius Cæstriæ. Rotrodus comes de Percico, etc. Theobaldus comes de Blois et Stephanus comes de Sancerre frater ejus. Willielmus comes de Ferreres, et Ingram de Fenes (Fienes) occisus, et Odo de Gonesse occisus, etc. Preterea in eodem anno obierunt in obsidione Accon vicecomes de Turomania; et dominus de Wanci; et Gilbertus de Tileres; et Florentius de Angest; et Jocellinus de Mummorenci; et vicecomes de Castello-Heraldi; et Anselmus de Monte-regali et tota familia ejus; et vicecomes de Castellum et mater ejus, et Johannes comes de Vendosme; et Castellanus de Ypre; et Gaufridus de la Briuere; et Adam Cambelangus regis Franciæ; et Willielmus de Pinkeni; et Robertus *Conestabularius; Seneschallus* comitis Willielmi de Mandevilla; Radulphus de Glanvilla Justiciarius Angliæ; et Bernardo de S. Valerico junior; et Richardus Clare; et Guido de Castellun; et Walterus de Kime, filius Philippi de Kime; et Johannes de Lamburne; et Walterus de Ros, frater Petri de Ros, etc., obierunt in obsidione Accon, etc. »

(*Annales Rogeri Hoveden*, p. 685.)

Josselyn was Lord of Marton or Marshton in Kent, also of Ufton; and appears to have inherited St.-Mary Crey, by his wife, daughter to William Fitz-Roger, who was Lord of this manor immediately after the Conquest; and held lands at Lee, jointly with Josselyn's maternal ancestor Walter de Douay. (*Doomsd. B.*, tom. II, p. 7.)

Abbatia de Pratis juxta burgum Leicestriæ, fundata.
A. D. MCXXXVII vel MCXLV.

Carta Roberti comitis de Mellent, filii fundatoris nostri.

« Ex dono Amiciæ comitissæ iiij lib. in Everley. *Idem*, ex dono Ernaldi de Bosco eccles de Torp-Eryntona, et Humbertona, et terram quam Josselinus *Marescalus*

» dedit predictæ eccles., scilicet V. essarta de North, nemoris sui, et septem ante » capellam. » (*Monast. Anglic*, tom. II, p. 309.)

» *Levenester priorat. in comit. Essex, fondat. ante* MCLXXVIII. Ex dono Gosselini, « terram *de Marisco.* » (*Ibid.*, tom. I, p. 607.)

Calend. Rotul. Pat., p. jx, *anno* vj. *Joh. in Turr. Lond.*

« Pro Gosselino de Marisco, de V virgat. terræ in Nieufeild in comit. Sussex. »

JVO FITZ-JOSSELYN DE MARISCO.

« Sciant presentes et futuri quod ego Ivo, fil. Joscelini, dedi concessi et hac presenti carta mea confirmavi *Ricardo de Marisco*, pro homagio et servicio suo medietat. fœdi uni milit. in Balylymasty (Balylusky) et Balyregan (in comit. Tipper.) cum omnibus perten. etc. His testibus. Dom. Reymondo de Carrio, Adam de Alno (d'Aunay.) JORDAN DE MARISCO, Hamund de Warda, etc. (*Plea roll.* 24, *Edi.* I, 1298.)

N° XIV. *b.*

(*Voyez* le Texte, page 85.)

THOMAS SON OF JOSSELYN, AND JOHN DE MARISCO.

ST.-MARY CREY, in the Hundred of Rokesley (in Kent) though it be a market town, yet is but a chapel of ease of Orpington. Before the Conquest one Elfgar held it (as Doomsday Book, which makes a recapitulation of the first owners, informs us) of the archbishop of Canterbury. In the Conqueror's time, Hugh, nephew of Herbert, bishop of Baion (Bayonne), possessed it, under the notion of a whole Knight's fee. In ages of a more modern date, that is, in the reign of Henry the third, John de Mareies (de Marisco) descended from Thomas de Mareis, who accompanied Richard the first, to the siege of Acon, enjoyed a whole Knight's fee at Ackmore and Sentling, two eminent manors in this parish, but about the beginning of Edward the first, had deserted the possession, and surrendered it to Gregory de Rokesley, grand child to John de Rokesley who likewise was embarked with Richard the first, at the siege of Acon; and he in the 9 of Edw. I, obtained the grant of a market on the Wednesday, and a three day's fair at the feast of the Assumption of the Virgin Mary, to St.-Mary Crey, as appears (Pat. 9, Edw. I, Memb. 33.) and left it to his son Richard de Rokesley, who dying in the 17 Edw. II, without issue male, by Agnes, one of his daughters and coheirs it came to Thomas de Poynings, etc. (*Vill. Cant.*, p. 260.)

NOTE. — The late viscount Castlereagh, marquis of Londonderry, at the period of his tragical death, resided at North Crey, near this place.

Nomina feofatorum de temp. Regis Hen. (I^us.) *Liber Niger Scaccarii*, tom. II, p. 304.

THOMAS MORINIACUS (de Montmorency, *V. Duches.*, *Etymologie*, p. 11) tenet in KENT j. milit. in carta Willielmi de Ros. (*Ibid.*, tom. I, p. 60.)

N° XIV. *c.*

JOHN AND WILLIAM DE MAREIS.

« CHILTON manor in Sedingbourn, held at his death by William de Chilton 31. Edw. I, sold to Corbie temp. Edw. III, and by Joan daughter and heir of Robert Corbie to sir Nicholas Wotton, twice Lord Major of London. Yet I find the interest in Chilton was not solely lodged in Corbie; for by ancient deeds, I discover that an old family, called Mareis, was concerned in some part of it likewise. John de Mareis held a Knights fee in Wickeling, and much other land in Herietsham, the twentieth year of Edw. III, as likewise the manor of Ackmere, in St.-Mary Crey, in castle-guard of Dover castle: and his great grand-child William de Mareis was sheriff of Kent, the 21, Hen. VI, and was Esquire to Henry V, and afterwards to Cardinal Kempe, and lies interred in Preston church, with so much of the inscription left, as may instruct the reader, that his ashes slumber beneath the tomb stone: yet before his decease, he had alienated his share in this manor, to Nicholas Wotton, Esquire, from whom the united interest of this place came down to Thomas Lord Wotton, who not many years since, settled it in marriage, on Katherine his eldest daughter, married to Henry Lord Stanhope, son and heir to Philip Earl of Chesterfield, lately deceaced, who still enjoys the property of it. » (*Villare Cantian.* p. 311.)

N° XIV. *d.*

WILLIAM DE MAREIS, AND WILLIAM HIS SON.

HARBILTON, is another manor in Herietsham; it was in the 20 Edw. III, the inheritance of Thomas de Malmains; for at that time, as appears by the book of Aid, he paid a subsideary supply for this and other lands, at making the Black Prince knight. After this family was mouldered away which was before the end of Richard the second, I find the family of Mareis was settled in the enheritance. William Mareis who was Equire [of the body] first to Henry V, and after to Cardinal Kempe, was possessor of it, and so was his son William Mareis, Esquire, who was sheriff of Kent, in 21 Henry VI. After this family, I find the Moils, about the latter end of the former prince's government, to have stept into the inheritance: the first of which was Walter Moile, who was justice of the peace for this county, in the reign both of Henry VI, and Edw. IV, and left this and a spacious patrimony besides, to

his heir John Moile, Esquire, whose son Robert about the beginning of Henry VIII, alienated it to Geoffrey St.-Leger, Esquire, etc., and sold finally to the family of Steed. » (*Ibid.*, p. 184.)

Nota. — In my *Genealogical Memoir*, Appendix LXXXIX, p. 234, I have erroneously set down sir William de Mareys for the younget son of Hervé Baron de Montemarisco, and the brother of sir James — I hasten, in this place, to rectify the mistake. H. de M.

N° XV.

(*Voyez* le Texte, pag. 80, 83.)

Monasterium B. Mariæ de Dunbrothy, alias de Portu S. Mariæ, in Comitatu Wexfordiæ. (Cella de Bildewas in Anglia.)

Carta Fundationis ejusdem.

Sciant omnes Sanctæ Matris ecclesiæ filii, tam moderni quam futuri, quod ego Herveius de Montemarisco, Marescallus domini Regis de *Hibernia*, et Senescallus de tota terra Richardi comitis, dedi et concessi; et hac mea præsenti charta confirmavi, Deo et S.-Mariæ, et S.-Benedicto, et monachis de *Bildewas* in puram et perpetuam eleemosinam, pro salute animæ meæ, et Henrici Regis et Richardi comitis, et uxoris meæ, et antecessorum meorum, ad abbatiam construendam de ordine Cistertii, has terras cum omnibus pertinentiis suis, in bosco et plano, et aqua, scil. *Ardfithem* et *Crosgormoss*, et cum plano, nemus ibi perfluctum; et sic sursum per aquam quæ vocatur *Kempul*, usque ad quendam torrentem, qui venit ab australi parte et cadit in *Kempul* ad *Malpas*, per viam quæ vadit ad *Theachmun*. Has vero terras, cum prædictis terris dedi et concessi; scil: Calatrum et *Culduf*, et *Raidern*, et *Coilan*, et *Urhegan*, et *Lesculènan*, et *Urgoneran*, et *Kuillefkerd*, et *Balligone*, et sic per torrentem, qui est in oriente de *Balligone*, et in occidente de *Drumculip*, ut sic ille torrens terminus terræ illorum ibi, sicut ipse torrens descendit ad aquam de Banna; et inde publica via quæ vadit ad eadem aqua per extra nemus, usque ad *Ballistrage*, terminus est terræ illorum inter eos et nigros monachos; ita ut planum quod est inter viam et nemus, et ipsorum nemus in parte illorum sit, et planum ex altera parte viæ sit nigrorum Monachorum.

Dedi etiam iis *Dunmeshanan* et *Dunbrodik*, cum omnibus pertinentiis suis, et duas caracutas terræ in *Insula* ex australi parte, et quatuor heilandos proximos ipsi terræ, cum piscariis. Volo igitur et stabiliter confirmo, quod prædicti monachi prædictæ abbatiæ teneant et possideant prædictas terras plenarie; sine aliquo retenemento, in bosco, in plano, in aquis per terminos suos, in terra, in mari, in salinis, in piscariis, in piscaturis, in stagnis et locis, et molendinis, in pratis et pascuis, in viis et semitis, et in omnibus aliis rebus pertinentibus ad prædictas terras, libere et quiete, ab omni seculari servitio et exactione, et a tolneo per fora mea; et materiam lignorum ad domos suas per omnia nemora mea habeant; et cu-

riam suam. Et si malefactor ad eos confugerit, pacem habeat dum fuerit cum eis. Testibus *Josepho* Episcopo de *Weseford; Felice* Episcopo de Ossorie; Domina NESTA; *Willielmo Brun; Jordano* Canonico; *Richardo* Presbytero; *Rogero de Puntfret; Helia Keating; Simone Clerico; Willielmo* de (Marisco)..... *Richardo filio Hay; Nicholao filio Willielmi Brun;* et multis aliis. (*Monast. Angl.*, tom. 2, p. 1027.)

Gautier le Maréchal, comte de Pembroc, en sa qualité de seigneur-palatin de Leinster, avait confirmé dans tous leurs droits et priviléges les moines de Dunbrody, en ces termes :

« Sciatis me pro amore Dei et pro salute animæ meæ, et pro animabus bonæ » memoriæ *Willielmi Marescalli* patris mei et *Isabellæ* matris meæ, fratrum et so- » rorum meorum, et omnium antecessorum et successorum meorum, hac præsenti » Carta mea, in puram et perpetuam eleemosinam confirmasse abbatiæ de Portu » S. Mariæ, et monachis ibidem Deo servientibus, ordinis Cisterciensis, has ter- » ras subscriptas, de dono comitis Richardi et HERVICI DE MONTEMORECY sibi colla- » tas, etc. Hiis testibus, dominis *Radulfo* filio *Nicholai*, JOHANNE FILIO GALFRIDI [de Marisco], *Rogero de Somery, Ricardo de Burgo, Mauricio de Londoniis, Willielmo de Dene, Milone de Rupeforti, Stephano Archidiacono, Henrico de Burmingham; Davide Basset*, tunc Seneschallo *Lageniæ, Rogero de Sottone, Reso de Arderne, Clemente filio Ricardi, et Rogero de Pembrokia*, clericis, et aliis. » (*Monast. Anglican.*, tom. II, p. 1027.)

N° XVI.

(*Voyez* le Texte, pag. 88.)

(Extrait du *Genealogical Memoir.*)

RICHARD DE MARISCO, *Bishop of Durham and Lord-High-Chancellor of England.*

« Anno MCCXIV, relaxatur interdùm in Anglia; et Gualo Vercellensis Legatus Angliæ contulit Episcopatum Dunelmensem jam V annos X menses XXV dies ab obitu Philippi vacantem Richardo de Marisco Cancellario Domini Regis, circà festum S. Nicholai Consecratusque est à Domino Waltero Gray Archiepiscopo Eboracensi circà festum S. Johannis Baptistæ. Iste fultus potentia Regis monachos juribus et libertatibus suis multepliciter molestavit; aliqua eis surripuit, aliqua eis mutavit. Anno vero secundo Episcopatus sui confirmavit Priori et conventui libertas juxtà tenorem cartæ Willielmi Episcopi; et ecclesiam de *Dalton* eis appropriavit, et ad sustentationem cameræ assignavit. Obiit autem calendis maii apud burgum S. Petri, feria sexta : corpusque ejus sepultum est. Dunelmi dio martis seqûenti, episcopatus sui anno octavo. » (*Roberti de Graystanes, Dunelm. Episcop. Hist., ab anno* 1214 *ad annum* 1336; *apud Hen. Wharton, Hist. Archiep. et Epis. Angl.*, p. 732.)

Richard de Marisco died May 1st 1226; having been a great waster of the revenues of his church, which he left much in debt, and was buried in the Chapterhouse, and had this jingling Epitaph bestowed on him by a monk of this Convent ·

Culmina qui cup
Est sedata s
Qui populos reg
Quod mors imm
Vobis præpos
Quod sum vos er
Laudes pompasque sit } itis
Si me pensare vel
Memores super omnia s
Non parcit honore pot
Similis fueram benè sc
Ad me currendo vel

(*Browne Willis*, *Survey of Cathedrals*, vol. I, p. 236. *Playfair*, *Baronetage*, *v. ix.*, *App.* p. xvj.)

« De hoc quoque Episcopo non credimus fore tacendum, quod circà biennium antè mortem ejus, Rex quondam Anglorum Johannes apparuit in visione nocturna cuidam monacho de Sancto Albano, apud Thinemuam tunc commoranti; qui familiaris fuerat Regibus Anglorum, tam Regi Richardo, quam huic Johanni, ita quod in eorum negotiis exequendis aliquando Romam, aliquando in Scotiam, et ad alia loca plurima missus, propensioribus sibi studiis eorumdem Regum gratiam comparavit, cujus nomen fuit Reimundus, quondam Prior ecclesiæ Sancti Albani. Monacho itaque in lecto quiescente, astitit ei Rex præfatus in vestibus regalibus, de panuo videlicet qui Imperialis vulgariter appellatur. Quem monachus recognoscens, ac memoriter recolens, quod mortuus fuisset, sciscitabatur ab eo, qualiter se haberet; cui Rex : Ita me habeo, quod nemo pejus. Nam hæc mea quæ vides indumenta, adeò ardentia sunt et ponderosa ut nullus qui in sæculo vivit, illa tangere sufficeret præ ardore, vel propter ponderositatem portare, quin protenus moreretur. Sed tamen per Dei clementiam spero et gratiam ineffabilem, et filii mei Henrici largam eleemosinarum distributionem, necnon servitii divini honorem, quem Domino devotus impendit, me quandoque misericordiam adepturum. Quæso igitur obnixius fraternitatem tuam, ut dicas Richardo de Marisco, nunc Dunelmensi Episcopo, quod nisi antè mortem suam vitam correxerit flagitiosam, et eam per pœnitentiam et satisfactionem condignam emendaverit, sedes ejus, quæ in inferno est, eum expectat præparata. Et si his dictis tuis, et mandatis meis fidem adhibere contempserit, per hæc intersignia omnem deponat ambiguitatem. Quod dum soli essemus in loco illo sibi notissimo, dedit mihi consilium, tam mihi, quam sibi nimis damnosum, ut videlicet à monachis Cisterciensis ordinis auferrem lanam suam unius anni : et, quod multa alia dedit mihi consilia iniqua, pro quibus nunc perfero inenarrabilia, quæ etiam et illi debentur tormenta. Quod si adhuc dubitaverit credere mandatis meis, recolat quod in illo loco, et hora eadem, dedit mihi unum lapidem preciosum, quem pro ingenti pecunia comparavit. Et his dictis, Rex disparuit, et monachus expergefactus evigilavit. (*Math., Paris*, p. 444. Voyez aussi *Baronius Annal. Æcles*, tom. xx, p. 378.)

N° XVII.

(*Voyez* le Texte, pag. 57, *n.* et 88.)

WILLIAM DE MARISCO, Ier DU NOM.

« An aid by way of Hidage was laid on the counties of Devon and Cornwall for » the siege of the isle (Lundy) of William de Marisco. The Sheriff of Somerset ac- » compted for Forty marks, which he had received of the connty, by way of aid, » for the defence of the maritime partsagainst William de Marisco. » (*Madox*, anno » jv. *regis Johan.* (1202), p. 425.

N° XVIII.

(*Voyez* le Texte, pag. 100.)

Rot. Claus. 13, *Edw. I. M.* 12. (1285.)

De Christiana de Mariscis de conventione inter Regem et ipsam, etc.

Rex Thesaurariis et Baronibus suis de Scaccariis salutem. Cum nos sextodesimo die novembris anno regni nostri decimo commisissemus dilecte nobis in Christo Christiane de Mariscis maneria nostra de Wyrardesbury et Langeleye tenenda ad voluntatem nostram centum et decem libris nobis per annum ad scaccarium predictum reddendis etpostmodum maneria ilia commisissemus eidem Christiane tenenda eandem firmam quousque ipsa Christiana nos de quibusdam terris suis in Hibernia per cartam suam feoffasset et plenam nobis inde seisinam habere fecisset ac eadem Christine nos inde feoffaveret et ante festum omnium sanctorum anno supradicto nobis inde plenam seisinam habere fecerit per quod nos jam concessimus eidem Christianæ maneria predicta tenenda et habenda ad totam vitam suam et per tres annos post mortem suam nihil omnino per idem tempus nobis reddendo juxta conventionem inter nos et ipsam inde initam vobis mandamus quod solutis nobis predictis centum et decem libris ad scaccarium predictum a die Pasche in quindecim dies predictam Christianam de debitis vel firmis nostris occasione maneriorum nostrorum predictorum ex tunc non oneretis sed penitus exoneretis et quietam esse et sic fieri et irrotulari facias proviso quod conventio predicta similiter irrotuletur coram vobis in scaccario predicto. Teste Rege apud Cantuar xx die jannuary.

Rot. Claus. 30. *Edw. I. M.* 12. (1302.)

Pro Christiana de Mariscis.

Rex dilectæ sibi Christianæ de Mariscis salutem. Sciatis quod de gratia nostra speciali concessimus vobis ut in parco manerii de Langeleye quod ex concessione nostra tenetis ad vitam vestram, prosternatis et habeatis de dono nostro duodecim quercus ap-

tas ad maeremium ad quasdam operationes quas infra prioratum de Ankerwyke fieri faciatis ut dicitur. Et ideo vobis mandamus quod dictas duodecim quercus prosterni et cariari et eas in operationes predictas poni faciatis. Teste Rege apud Cantuar xviij juny.

Per ipsum Regem nunciante GUIDONE FERRE, *juniore.*

Pro Christiana de Mariscis.

Exemplificatio recordi viz. Quod Christiana de Mariscis tenet manerium de Bastington in com. Berks de rege, per servicium unius fœdi militis et dimid. de reddit quatuor marcarum, quod quidem servitium fuit Roberti de Burnell, et pro quo rex concessit eidem Roberto in feodo diversa terra, et reddit in Salop. (*Rot. Patent de* anno xxxvij, *r. r. Edw. III,* A. D. 1364.)

Christiana de Mariscis, veuve en secondes noces de Guillaume, baron de Montemarisco, et mère de lui de Guillaume et de Fulco, était fille de Robert de Burnell, seigneur de Belgriffin, au comté de Dublin, et de Marguerite, son épouse, devenue, après le décès dudit Robert son premier mari, la femme de Richard Plunkett, seigneur de Rathregan, mort en 1338, grand-père de Christophe Pluukett, chevalier, premier baron de Killeen et de Dunsany, pair d'Irlande. (*Lodge Peerage*, vol. VI, pag. 163.)

N° XIX.

Le Baron DE MORRÈS, Maréchal de camp.

« Mommorancius ex prærepta sibi victoria quam nuper expeditione Privatensi reportaverat ira recors, lecto raptim milite accingit se in obsidionem; at nec illi in promptu commeatus exhibendo militi, nec pecunia in stipendium. Placuit in pignus dari mundum Ursinæ uxoris muliebrem, sub cujus cautione ducenta aureorum millia Lugduni accepta in mutuum, ex qua pæcunia stipendiari milites annona conduxit, donec acciperet a Rege gerendi belli formulam. Octo peditum millia, quadringenti alarii merebant, castramentatoribus PORTESIO, et MORESIO. Parum aberat Privatio miles, jamque tormenta bellica muris admovebantur, cum Esdiguerius meliori mente quam consilio, omissa ut Privatii obsidione in Villamnovam Bergi, Vallum et Valousium signa converterentur suadet. Urgebat Privatii obsidionem ira Mommorancii et justa ultio in oppidanos ex violata fide : prævaluit veterani sententia, cujus ætate nostra in rebus bellicis ingens autoritas fuit. Sic Privatii obsidione dilata, seu, elusa, in Vallamnovam Bergi arma conversa. Ad rei nuncium Vallanovani, Mommorancii genibus advoluntur, legemque accipiunt. Villanova Valousium itur; arx est haud invalida, in qua accingebat se propulsando obsidio miles; cum Reauxius custodiæ Scoticæ præfectus, Castillonum impulit arcem dedi ut procuraret; eo tempore rebellionem exuit Castillonius partium Dux in Septimania inferiore, vir ingenti apud sectarios autoritate, nedum virtute propria, sed et antiquo Colignicrum stemmate unde illi ortus : ast non diu valuit sacramentum quo se Regi obstrinxerat (ut infra trademus) profecto arcis, substituitur

fidus Regi emeritus à custodia miles. Valousio in vallum arma conversa. Mommorancius postquam deditionem frustra per legatos, tentaverat, milite urbem cingit : ast absessorum tanta audacia ut impares regiis prælium extra muros sæpe ausi, sœpe victores, raro victi fuerint : non alias ab hoste fortius, non dimicatum pertinacius, inferior numero regiis virtute potior erat. Claruere inter regios Marchio Portesius et Moresius : hic dum imperia distribuit suis, permixtus hosti ictu cominus accepto, dubio in casum vestigio hærebat, cum ipse Mommorancius opem fert Amico, et exerit congloabato circum hoste oppressum. Digna res est quam posteritas sciat : Morresius exhaustus viribus ægre in vestigio consistit, urget hostis, donec Mommorancius corpore immanis imponeret humeris saucium, præsentique periculo nisu lacertorum eximeret : Rem raro imperatori usurpatam, neque inter exempla prudentiæ numerandam, qua maxime pollere debet, quicumque imperat. Certe ingentis animi exemplum est, quo multum valuit Mommorancius. Hærebat latori lethale plumbum, unde magno omnium mœrore Morresius occubuit postmodum (1).

» Mommorancius ex luctuoso Amici casu, supremum urbi excidium destinaverat, parumque proposito aberat, cum Reauxius a Rege delegatus vim fieri vetat : et urbs deditur, absistit præsidiarius miles, substituitur, cohors Regi fida, Reauxio præfecto, etc. »

Encore (2) — « Morèze, Maréchal-de-camp, s'étant avancé avec le Duc de Montmorency et le Marquis de Portes pour reconnaître les lieux par où cette place pouvait plus facilement être battue, fut blessé entre ces deux Seigneurs, d'un coup de mousquet, dont quelques jours après il mourut. C'était un homme qui, par une insigne valeur, avait acquis une grande réputation parmi les gens de guerre. »

M. Des-Ormeaux (3) dit : — « Il (le Duc de Montmorency) attaqua ensuite Vals; mais peu s'en fallut que cette petite place ne lui fût fatale, il eut les plumes de son chapeau emportées d'un coup de mousquet, en reconnaissant la situation de la ville. Le lendemain les assiégés firent une sortie, dans laquelle le Marquis de Morèze, maréchal-de-camp, fut blessé et enveloppé : à la nouvelle de cet accident, Montmorency fond presque seul sur l'ennemi, l'écarte, le dissipe, charge Morèze sur ses épaules, et le ramène au camp, mais il eut la douleur de voir ce brave officier expirer dans ses bras. »

LATHERAGH-CASTEL.

(*Voyez* le Texte, pag. 98.)

« Cæterum fame vehementer opprimente Thomas Burkus et Daniel O'Malla » cum peditibus sexagenta prædam cibumve quæritandi causa, O'Sullevani injussu,

---

(1) Gabriel Barth Gramondo in sac. reg. consist senatore et parliamento Tolosano præside. Historiarum Galliæ ab excessu Hen. IV, lib. XVIII. Quibus rerum per Gallos tota Europa gestorum accurato narratio continetur. Tolosæ, A. D. MDCXLIII, folio, pag. 320-321. sub anno 1621.

(2) Messire Charles Bernard, conseiller du roi, *Hist. de Louis XIII*, folio, Paris. A. D. MDCXLVI, pag. 194.

(3) *Histoire de la Maison de Montmorency*, tom, III, pag. 217, A. D. 1621.

» via paululum degrediuntur : hos repente hostes adorti, Danielem cum militibus » vigenti interficiunt, Thomam capiunt cæteros fugant quos O'Sullevanus subsidio » veniens protexit, Thomamque statim fractis vinculis ab hostibus fugientem cum » galea equidem. sed ense, hasta, pugionemque spoliatum, recepit et in LEATRA- » CHA pago constitit : ubi in ecclesiam satis angustum, ejusque xystum suos » conjicet. Erat in eo pago CASTELLUM a quo glandium missu, et propugna- » torum eruptione per totam noctem infestatur. Castelli impetum sustenit, et ube- » riorem hostium turbam non procul castramentatam districtis gladiis, bombardis » dispositis et intentis hastis in singula momenta præstolatur, militibus alternatim » vigilias agentibus, somuumque carpentibus. etc. » (*O'Sullevan, Hist. Cathol. Iberniæ,* A. D. 1621, p. 190.)

HONORA O'MORE.

Sir Henry Sydney in a letter to the Lords of the Council in England, written in February 1577, wherin he adverts to the state of the public mind in Ireland, and general mistrust the inhabitants bore the Government, thus proceeds : — « And makinge » further proofe of the matter few vould comme unto me without Protection; and » amongst the rest of the best sorte, those that had special rule and chardge » of the principal howsies and castells of the Earl of Ormonde, refused to come at » me, as namelye Fowke Grace, Constable of Roscrey, who denied to admitt the » President to enter into the Howse before he had graunted hym Protection. — » Owen-Mac-Donough-oge O' Kennedy of Balyagh (Balycapple) (1) and Fer- » dorrough-Mac-Edmund Purcell (2) of Pottlerath (one of said Earles manors) » and Capten of his Kerne; eche of these three last, to amend the matter, and in » token of the great Hate they bare the Rebells, — *Fostered* everie one of theim » one of RORIE'S (O' More's) children, which was both dewlye proved, and confes- » sed, in the end, by themselves : Whereby I note both where cheife maintenance » is, and how hard it is to suppress *the* Rebell [Rory-oge,] as long as he fyndeth » such comforte and succour of such principal men who should rather both for » theire dewties, Place and callings seeke to *destroy* and not to *preserve* such an » undutifull and *unnaturall* BROODE. — And as (I take it) hardly they durst do it, » if the matter were taken so niere at harte as outwarde shewe is made, and is » pretended, were not some underhand dealinge [meaning the Earl of Ormond,] » and winkinge at the matter, by theim wohm they serve. (*State papers,* tom. I, p. 241.) (3).

---

(1) Balyagh and Balycapple, one and the same place and name, and so called indifferently; deriving from *Baly* a townland, and *agh* or *coppul*, which is alike in Irish, a Horse, i. e. *Horsetown*.

(2) Fergus, alias Ferdorrogh Purcell father to Thomas of Borrisoleagh.

(3) *Extract, from the Epithalamium of John Morrès and Honora O'More,*

« Nursed at *one* breast. — *One* fost' ring shed,
» *One* coverlet and rustick bed,
» Served *both*, as babes : (Honora, John ;)
» Whom, FATE, to-day, MAKE WIFE-AND-MAN, etc.

(CANTWELL, *the Lateragh bard.*)

N° XIX *bis.*

« MAC-MORRES'S LETTER TO O'DONEL.

» All heartic Commendation from MAC-MORRES and the rest underneath to
» O'DONEL and the rest of the Lords and gentlemen that are with him. — Letting
» you to understand that, Dermod O'Conor [Sligo] hath played a lewd part amongst
» us here. — Hee hath taken the Earle of Desmonde Thomas-oge [James-oge] and
» the two sons of Rory Mac-Sheehy, togather with theire towns and castles, clay-
» ming in right of his wife [Margaret the late Earl's daughter] the Earldom of Des-
» mond. The Earle is as yet upon his hands, and the country is all preyed and
» destroyed, and Rorie Mac-Sheehy who is old and blind is banishede out of his
» towne, leaving him bare without anything, and his sonnes bound very safe and
» sure: which act being considered by Con O'Neale, and others the gentlemen of
» Conought, who were in the said Dermod's company, to proceed of treachery
» and falsehood by the said Dermod, whereupon the said Con O'Neale and the rest
» of these Conought men came unto Us, bringing with them the said Rorie his
» sonnes, for which we rest very thankfull to them, and therefore wee desire you
» to shew them thankes likewise; and that you should write unto the said Dermod
» touching the enlargement of the said Earle, and that he should take good pled-
» ges of the Earle to be put upon the hands of the Clergie, or some indiffe-
» rent temporall persons and he to act in the like, and your Order and the Or-
» dre of the Clergie to passe betweene theim, and wee desire your present helpe:
» to that purpose Dermod is drawinge the English armies to fetch the Earle
» with them, Wee, and the gentlmen of Conought here, are besiegeing the castle
» where the Earle lyeth: and seeinge that the river Shanen is passable, if it hath
» been your pleasure to come to helpe us, wee would bee verie glad thereof:
» and yet if wee can rescue the Earle, and to bee your pleasure wee will draw
» towards you: hereupon send us present word. Castlelishine the 24 June 1600.

» Mac-Morres,
» John Gerald,
» Thomas Fitz-Maurice,
» Edmond Valley [Fitz-Gerald, Knight
» of the Glynn],
» M. Fitz-Thomas,
» Patrick Lixnawe [Lord Kerry,
» styled, Mac-Maurice],
» William Fitz-Gerald,
» Dierby Mac-Cartie,
» Pierce Lacy,
» Mac-Shihy,

(*Pacata Hibernia*, p. 58.)»

It is here to be noted that, three different families cultivated the titles Mac-Murrish (or Mac-Morres:) Mac-Maurice, and Mac-Morris — the first, Mac-Morres or de Marisco (*Ware, Mac-Geoghegan, Cambden, etc.*), the second, Fitz-Maurice called Mac-Maurice, Baron of Kerry and Lixnaw (*Hist. of Ireland Holingshead.*), named on the foregoing list of great Munster Lords along with de Marisco or Mac-Morres of the co Tipperary: and the third, Mac-Morris of Clanmorris, coMayo, Province of Connaught; whose British primitive name, according to Sir Henry Sydney, was Prendergast. (*Sydney's state Letters* tom. I, p. 105. *A. D.* 1576.) (Voy. *The Genealogical Memoir.*)

N° XX.

« Extract from the records in ulster's office of arms.

» *Funeral Entries*, vol. V, pag. 157. Shewing that, the branch of Templemore and Knockagh, bore in their arms the *crescent*, in token of being the junior line of the Morrès family.



» Thomas Purcell of Burisleagh in the county of Tipperary, gentleman, he deceased the first of march 1629, he had to wife Elanor daughter of Redmond Morrès, of Templemore, in the aforesaid county, by whom he had issue, Robert, Pierce, James, Eleanor and Kathrin. He had to his second wife, Mary, daughter of Owen O'Swyllevan-Moore, in the county of Kerry, and had issue Mary. »

(See *Genealogical Memoir*, *Append.*. pag. cclxxv.)

N°. XXI *a*.

Des pièces originales. — Actes authentiques de recognition de nom.

(*Voyez* le Texte, pag. 4, 7, 46.)

Lettres de S. E. M. le feld-maréchal comte de Lacy.

Wien, den 26ten October 1789.

« Wohlgebohrner, vielgeehrter Herr Fähnrich!

» Ihrem übertritte zu dem Kavanaghishen Cuirassier Regiment, steht nicht dem müudesten Hindernis im Wege, und ich Wünsche dass sie Ihr Glück dabey finden mögen.

» Dero Vertäuschung mit ihrem Herren Bruder kan zwar nicht grade zu statt finden. Will aber derselbe hieher kommen, so werde ich ihm alsdann gerne einer Fähnrich's Stelle, derer Besetzung von mir abhingen wird, geben.

» Ich beharre, etc. Eure Wohlgebohrne. etc. LACY. »

Adressée à monsieur, monsieur Hervé de Montmorency-Morrès, enseigne dans le régiment de Lacy, infanterie, au service de S. M. Impér. et Roy. Apost.

AU CAMP DE BELGRADE.

N° XXI *b*.

Vienne, ce 1er septembre 1790.

« Monsieur.

» Malgré toute la bonne volonté que j'aurais de seconder le désir que vous me témoignez d'aller aux Pays-Bas, il ne dépend pas de moi de vous en procurer l'occasion.

Le meilleur, ou pour mieux dire le seul moyen de parvenir à ce but, serait, si quelqu'un des généraux destinés pour ce pays-là, voulait vous prendre avec lui comme volontaire C'est à vous, Monsieur, de tâcher d'en trouver un qui veuille vous faire ce plaisir. De mon côté, rien ne vous empêchera si vous étiez assez heureux pour y réussir. Je vous le souhaite de bien bon cœur, étant avec une estime très-particulière, Monsieur, vôtre, etc. etc. *Signé,* LACY.

Monsieur Hervé de Montmorency-Morrès,
sous-lieutenant au régiment de Lacy, etc.
A OLMUTZ.

N° XXI *c.*

Vienne, le 27 juin 1792.

MONSIEUR.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée de Rathmorrès (en Irlande), le 27 du mois passé, et je consens en tout que cela me regarde comme propriétaire du régiment, que vous fassiez la campagne contre les Français. Mais indépendamment de cette permission, il vous reste encore deux choses à faire : en premier lieu, de trouver un général qui veuille bien vous avoir auprès de lui, et qui vous donne là-dessus un attestat, et puis de vous adresser à M. le colonel de Sebottendorf [alors commandant le régiment de Lacy], afin qu'il vous fasse obtenir, par le commandant général, l'agrément du conseil [aulique] de guerre. Je verrai avec plaisir le succès de vos démarches, étant très-parfaitement, Monsieur, vôtre, etc.

Signé, LACY.

A monsieur, monsieur de Montmorency-Morrès,
lieutenant au régiment de Lacy, etc., etc.,
chez M. le feld-maréchal-lieutenant comte d'Alton,
A FREIBOURG en Brisgau.

Retour à Manheim.
Reçu à l'armée, à Luxembourg.

N° XXI *cc.*

DÉCRET IMPÉRIAL.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.
2ᵉ Division.
Bureau des États-Majors.

Paris, le 4 juin 1812.

« J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que vous avez été promu au grade d'adjudant-commandant, par decret du 19 mai 1812. Je vous autorise à porter les marques distinctives de ce grade. L'intention de l'empereur est que vous restiez à Paris, à ma disposition.

» Votre brevet d'adjudant-commandant ne pouvant être expédié en ce moment, cette lettre vous en tiendra lieu.

» J'ai l'honneur de vous saluer.

» Le ministre de la guerre,
» Signé, duc de FELTRE. »

(En bas.) A M. Hervey de Montmorency-Morrès de Latéragh.

N° XXI *d.*

Paris, le 25 février 1814.

Ministère
e la Guerre.
2e Division.
États-Majors.

« Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous prévenir que l'intention de l'empereur est que vous soyez employé à l'état-major de Lyon.

» Vous voudrez bien vous rendre *en poste* près de M. le maréchal duc de Castiglione.

» J'informe son excellence de l'ordre que vous recevez, et lui adresse vos lettres de service.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

» Le ministre de la guerre,
» Signé, duc de FELTRE. »

(En bas.) A M. l'adjudant-commandant de Montmorency-Morrès.

N° XXI *dd.*

LETTRE DE SERVICE.

Ministère
e la Guerre.
2e Division.
Bureau
États-Majors.

« NAPOLÉON, Empereur des Français, Roi d'Italie, etc., etc.

» Ayant à nommer un adjudant-commandant, pour être employé en cette qualité à l'état-major général de l'armée de Lyon, a fait choix de M. l'adjudant-commandant de Montmorency-Morrès.

» Il est en conséquence ordonné aux officiers-généraux, aux officiers d'état-major et ceux de l'artillerie et du génie, aux inspecteurs aux revues, aux commissaires ordonnateurs et ordinaires des guerres, aux commandans des corps, et à tous autres qu'il appartiendra, de le reconnaître et le faire reconnaître en ladite qualité par ceux étant à leurs ordres.

» Fait à Paris, le 25 février 1814.

» *Le ministre de la guerre,*
» Signé, Duc de FELTRE. »

riam suam. Et si malefactor ad eos confugerit, pacem habeat dum fuerit cum eis. Testibus *Josepho* Episcopo de *Weseford; Felice* Episcopo de Ossorie; Domina Nesta; *Willielmo Brun; Jordano* Canonico; *Richardo* Presbytero; *Rogero de Puntfret; Helia Keating; Simone Clerico; Willielmo* de (Marisco)..... *Richardo filio Hay; Nicholao filio Willielmi Brun;* et multis aliis. (*Monast. Angl.*, tom. 2, p. 1027.)

Gautier le Maréchal, comte de Pembroc, en sa qualité de seigneur-palatin de Leinster, avait confirmé dans tous leurs droits et priviléges les moines de Dunbrody, en ces termes :

« Sciatis me pro amore Dei et pro salute animæ meæ, et pro animabus bonæ » memoriæ *Willielmi Marescalli* patris mei et *Isabellæ* matris meæ, fratrum et so» rorum meorum, et omnium antecessorum et successorum meorum, hac præsenti » Carta mea, in puram et perpetuam eleemosinam confirmasse abbatiæ de Portu » S. Mariæ, et monachis ibidem Deo servientibus, ordinis Cisterciensis, has ter» ras subscriptas, de dono comitis Richardi et Hervici de Montemorecy sibi colla» tas, etc. Hiis testibus, dominis *Radulfo* filio *Nicholai*, Johanne filio Galfridi [de Marisco], *Rogero de Somery, Ricardo de Burgo, Mauricio de Londoniis, Willielmo de Dene, Milone de Rupeforti, Stephano Archidiacono, Henrico de Burmingham; Davide Basset*, tunc Seneschallo *Lageniæ, Rogero de Sottone, Reso de Arderne, Clemente filio Ricardi, et Rogero de Pembrokia*, clericis, et aliis. » (*Monast. Anglican.*, tom. II, p. 1027.)

N° XVI.

(*Voyez* le Texte, pag. 88.)

(Extrait du *Genealogical Memoir.*)

Richard de Marisco, *Bishop of Durham and Lord-High-Chancellor of England.*

« Anno MCCXIV, relaxatur interdùm in Anglia; et Gualo Vercellensis Legatus Angliæ contulit Episcopatum Dunelmensem jam V annos X menses XXV dies ab obitu Philippi vacantem Richardo de Marisco Cancellario Domini Regis, circà festum S. Nicholai Consecratusque est à Domino Waltero Gray Archiepiscopo Eboracensi circà festum S. Johannis Baptistæ. Iste fultus potentia Regis monachos juribus et libertatibus suis multepliciter molestavit; aliqua eis surripuit, aliqua eis mutavit. Anno vero secundo Episcopatus sui confirmavit Priori et conventui libertas juxtà tenorem cartæ Willielmi Episcopi; et ecclesiam de *Dalton* eis appropriavit, et ad sustentationem cameræ assignavit. Obiit autem calendis maii apud burgum S. Petri, feria sexta : corpusque ejus sepultum est. Dunelmi dio martis seqùenti, episcopatus sui anno octavo. » (*Roberti de Graystanes, Dunelm. Episcop. Hist., ab anno* 1214 *ad annum* 1336; *apud Hen. Wharton, Hist. Archiep. et Epis. Angl.*, p. 732.)

Richard de Marisco died May 1st 1226; having been a great waster of the revenues of his chnrch, which he left much in debt, and was buried in the Chapterhouse, and had this jingling Epitaph bestowed on him by a monk of this Convent ·

Culmina qui cup
Est sedata s
Qui populos reg
Quod mors imm
Vobis præpos
Quod sum vos er
Laudes pompasque sit
Si me pensare vel
Memores super omnia s
Non parcit honore pot
Similis fueram benè sc
Ad me currendo vel

} itis

(*Browne Willis*, *Survey of Cathedrals*, vol. I, p. 236. *Playfair*, *Baronetage*, *v. ix.*, *App.* p. xvj.)

« De hoc quoque Episcopo non credimus fore tacendum, quod circà biennium antè mortem ejus, Rex quondam Anglorum Johannes apparuit in visione nocturna cuidam monacho de Sancto Albano, apud Thinemuam tunc commoranti; qui familiaris fuerat Regibus Anglorum, tam Regi Richardo, quam huic Johanni, ita quod in eorum negotiis exequendis aliquando Romam, aliquando in Scotiam, et ad alia loca plurima missus, propensioribus sibi studiis eorumdem Regum gratiam comparavit, cujus nomen fuit Reimundus, quondam Prior ecclesiæ Sancti Albani. Monacho itaque in lecto quiescente, astitit ei Rex præfatus in vestibus regalibus, de panuo videlicet qui Imperialis vulgariter appellatur. Quem monachus recognoscens, ac memoriter recolens, quod mortuus fuisset, sciscitabatur ab eo, qualiter se haberet; cui Rex : Ita me habeo, quod nemo pejus. Nam hæc mea quæ vides indumenta, adeò ardentia sunt et ponderosa ut nullus qui in sæculo vivit, illa tangere sufficeret præ ardore, vel propter ponderositatem portare, quin protenus moreretur. Sed tamen per Dei clementiam spero et gratiam ineffabilem, et filii mei Henrici largam eleemosinarum distributionem, necnon servitii divini honorem, quem Domino devotus impendit, me quandoque misericordiam adepturum. Quæso igitur obnixius fraternitatem tuam, ut dicas Richardo de Marisco, nunc Dunelmensi Episcopo, quod nisi antè mortem suam vitam correxerit flagitiosam, et eam per pœnitentiam et satisfactionem condignam emendaverit, sedes ejus, quæ in inferno est, eum expectat præparata. Et si his dictis tuis, et mandatis meis fidem adbibere contempserit, per hæc intersignia omnem deponat ambiguitatem. Quod dum soli essemus in loco illo sibi notissimo, dedit mihi consilium, tam mihi, quam sibi nimis damnosum, ut videlicet à monachis Cisterciensis ordinis auferrem lanam suam unius anni : et, quod multa alia dedit mihi consilia iniqua, pro quibus nunc perfero inenarrabilia, quæ etiam et illi debentur tormenta. Quod si adhuc dubitaverit credere mandatis meis, recolat quod in illo loco, et hora eadem, dedit mihi unum lapidem preciosum, quem pro ingenti pecunia comparavit. Et his dictis, Rex disparuit, et monachus expergefactus evigilavit. (*Math., Paris*, p. 444. Voyez aussi *Baronius Annal. Æcles*, tom. xx, p. 378.)

N° XVII.

(*Voyez* le Texte, pag. 57, *n.* et 88.)

WILLIAM DE MARISCO, Ier DU NOM.

« An aid by way of Hidage was laid on the counties of Devon and Cornwall for » the siege of the isle (Lundy) of William de Marisco. The Sheriff of Somerset ac- » compted for Forty marks, which he had received of the conaty, by way of aid, » for the defence of the maritime partsagainst William de Marisco. » (*Madox*, anno » jv. *regis Johan.* (1202), p. 425.

N° XVIII.

(*Voyez* le Texte, pag. 100.)

Rot. Claus. 13, *Edw. I. M.* 12. (1285.)

De Christiana de Mariscis de conventione inter Regem et ipsam, etc.

Rex Thesaurariis et Baronibus suis de Scaccariis salutem. Cum nos sextodesimo die novembris anno regni nostri decimo commisissemus dilecte nobis in Christo Christiane de Mariscis maneria nostra de Wyrardesbury et Langeleye tenenda ad voluntatem nostram centum et decem libris nobis per annum ad scaccarium predictum reddendis etpostmodum maneria ilia commisissemus eidem Christiane tenenda eandem firmam quousque ipsa Christiana nos de quibusdam terris suis in Hibernia per cartam suam feoffasset et plenam nobis inde seisinam habere fecisset ac eadem Christine nos inde feoffaveret et ante festum omnium sanctorum anno supradicto nobis inde plenam seisinam habere fecerit per quod nos jam concessimus eidem Christianæ maneria predicta tenenda et habenda ad totam vitam suam et per tres annos post mortem suam nihil omnino per idem tempus nobis reddendo juxta conventionem inter nos et ipsam inde initam vobis mandamus quod solutis nobis predictis centum et decem libris ad scaccarium predictum a die Pasche in quindecim dies predictam Christianam de debitis vel firmis nostris occasione maneriorum nostrorum predictorum ex tunc non oneretis sed penitus exoneretis et quietam esse et sic fieri et irrotulari facias proviso quod conventio predicta similiter irrotuletur coram vobis in scaccario predicto. Teste Rege apud Cantuar xx die jannuary.

Rot. Claus. 30. *Edw. I. M.* 12. (1302.)

Pro Christiana de Mariscis.

Rex dilectæ sibi Christianæ de Mariscis salutem. Sciatis quod de gratia nostra speciali concessimus vobis ut in parco manerii de Langeleye quod ex concessione nostra tenetis ad vitam vestram, prosternatis et habeatis de dono nostro duodecim quercus ap-

tas ad maeremium ad quasdam operationes quas infra prioratum de Ankerwyke fieri faciatis ut dicitur. Et ideo vobis mandamus quod dictas duodecim quercus prosterni et cariari et eas in operationes predictas poni faciatis. Teste Rege apud Cantuar xviij juny.

Per ipsum Regem nunciante GUIDONE FERRE, *juniore.*

Pro Christiana de Mariscis.

Exemplificatio recordi viz. Quod Christiana de Mariscis tenet manerium de Bastington in com. Berks de rege, per servicium unius fœdi militis et dimid. de reddit quatuor marcarum, quod quidem servitium fuit Roberti de Burnell, et pro quo rex concessit eidem Roberto in feodo diversa terra, et reddit in Salop. (*Rot. Patent de* anno xxxvij, *r. r. Edw. III,* A. D. 1364.)

Christiana de Mariscis, veuve en secondes noces de Guillaume, baron de Montemarisco, et mère de lui de Guillaume et de Fulco, était fille de Robert de Burnell, seigneur de Belgriffin, au comté de Dublin, et de Marguerite, son épouse, devenue, après le décès dudit Robert son premier mari, la femme de Richard Plunkett, seigneur de Rathregan, mort en 1338, grand-père de Christophe Pluukett, chevalier, premier baron de Killeen et de Dunsany, pair d'Irlande. (*Lodge Peerage,* vol. VI, pag. 163.)

N° XIX.

Le Baron DE MORRÈS, Maréchal de camp.

« Mommorancius ex prærepta sibi victoria quam nuper expeditione Privatensi reportaverat ira recors, lecto raptim milite accingit se in obsidionem; at nec illi in promptu commeatus exhibendo militi, nec pecunia in stipendium. Placuit in pignus dari mundum Ursinæ uxoris muliebrem, sub cujus cautione ducenta aureorum millia Lugduni accepta in mutuum, ex qua pæcunia stipendiari milites annona conduxit, donec acciperet a Rege gerendi belli formulam. Octo peditum millia, quadringenti alarii merebant, castramentatoribus PORTESIO, et MORRESIO. Parum aberat Privatio miles, jamque tormenta bellica muris admovebantur, cum Esdiguerius meliori mente quam consilio, omissa ut Privatii obsidione in Villamnovam Bergi, Vallum et Valousium signa converterentur suadet. Urgebat Privatii obsidionem ira Mommorancii et justa ultio in oppidanos ex violata fide : prævaluit veterani sententia, cujus ætate nostra in rebus bellicis ingens autoritas fuit. Sic Privatii obsidione dilata, seu, elusa, in Vallamnovam Bergi arma conversa. Ad rei nuncium Vallanovani, Mommorancii genibus advoluntur, legemque accipiunt. Villanova Valousium itur; arx est haud invalida, in qua accingebat se propulsando obsidio miles; cum Reauxius custodiæ Scoticæ præfectus, Castillonum impulit arcem dedi ut procuraret; eo tempore rebellionem exuit Castillonius partium Dux in Septimania inferiore, vir ingenti apud sectarios autoritate, nedum virtute propria, sed et antiquo Coligniorum stemmate unde illi ortus : ast non diu valuit sacramentum quo se Regi obstrinxerat (ut infra trademus) profecto arcis, substituitur

fidus Regi emeritus à custodia miles. Valousio in vallum arma conversa. Mommorancius postquam deditionem frustra per legatos, tentaverat, milite urbem cingit : ast absessorum tanta audacia ut impares regiis prælium extra muros sæpe ausi, sœpe victores, raro victi fuerint : non alias ab hoste fortius, non dimicatum pertinacius, inferior numero regiis virtute potior erat. Claruere inter regios Marchio Portesius et Moresius : hic dum imperia distribuit suis, permixtus hosti ictu cominus accepto, dubio in casum vestigio hærebat, cum ipse Mommorancius opem fert Amico, et exerit congloabato circum hoste oppressum. Digna res est quam posteritas sciat : Morresius exhaustus viribus ægre in vestigio consistit, urget hostis, donec Mommorancius corpore immanis imponeret humeris saucium, præsentique periculo nisu lacertorum eximeret : Rem raro imperatori usurpatam, neque inter exempla prudentiæ numerandam, qua maxime pollere debet, quicumque imperat. Certe ingentis animi exemplum est, quo multum valuit Mommorancius. Hærebat latori lethale plumbum, unde magno omnium mœrore Morresius occubuit postmodum (1).

» Mommorancius ex luctuoso Amici casu, supremum urbi excidium destinaverat, parumque proposito aberat, cum Reauxius a Rege delegatus vim fieri vetat : et urbs deditur, absistit præsidiarius miles, substituitur, cohors Regi fida, Reauxio præfecto, etc. »

Encore (2) — « Morèze, Maréchal-de-camp, s'étant avancé avec le Duc de Montmorency et le Marquis de Portes pour reconnaître les lieux par où cette place pouvait plus facilement être battue, fut blessé entre ces deux Seigneurs, d'un coup de mousquet, dont quelques jours après il mourut. C'était un homme qui, par une insigne valeur, avait acquis une grande réputation parmi les gens de guerre. »

M. Des-Ormeaux (3) dit : — « Il (le Duc de Montmorency) attaqua ensuite Vals; mais peu s'en fallut que cette petite place ne lui fût fatale, il eut les plumes de son chapeau emportées d'un coup de mousquet, en reconnaissant la situation de la ville. Le lendemain les assiégés firent une sortie, dans laquelle le Marquis de Morèze, maréchal-de-camp, fut blessé et enveloppé : à la nouvelle de cet accident, Montmorency fond presque seul sur l'ennemi, l'écarte, le dissipe, charge Morèze sur ses épaules, et le ramène au camp, mais il eut la douleur de voir ce brave officier expirer dans ses bras. »

LATHERAGH-CASTEL.

(*Voyez* le Texte, pag. 98.)

« Cæterum fame vehementer opprimente Thomas Burkus et Daniel O'Malla » cum peditibus sexagenta prædam cibumve quæritandi causa, O'Sullevani injussu,

---

(1) Gabriel Barth Gramondo in sac. reg. consist senatore et parliamento Tolosano præside. Historiarum Galliæ ab excessu Hen. IV, lib. XVIII. Quibus rerum per Gallos tota Europa gestorum accurato narratio continetur. Tolosæ, A. D. MDCXLIII, folio, pag. 320-321. sub anno 1621.

(2) Messire Charles Bernard, conseiller du roi, *Hist. de Louis XIII*, folio, Paris. A. D. MDCXLVI, pag. 194.

(3) *Histoire de la Maison de Montmorency*, tom, III, pag. 217, A. D. 1621.

» via paululum degrediuntur : hos repente hostes adorti, Danielem cum militibus » vigenti interficiunt, Thomam capiunt cæteros fugant quos O'Sullevanus subsidio » veniens protexit, Thomamque statim fractis vinculis ab hostibus fugientem cum » galea equidem. sed ense, hasta, pugionemque spoliatum, recepit et in LEATRA-» CHA pago constitit : ubi in ecclesiam satis angustum, ejusque xystum suos » conjicet. Erat in eo pago CASTELLUM a quo glandium missu, et propugna-» torum eruptione per totam noctem infestatur. Castelli impetum sustenit, et ube-» riorem hostium turbam non procul castramentatam districtis gladiis, bombardis » dispositis et intentis hastis in singula momenta præstolatur, militibus alternatim » vigilias agentibus, somnumque carpentibus, etc. » (*O'Sullevan, Hist. Cathol. Iberniæ,* A. D. 1621, p. 190.)

HONORA O'MORE.

Sir Henry Sydney in a letter to the Lords of the Council in England, written in February 1577, wherin he adverts to the state of the public mind in Ireland, and general mistrust the inhabitants bore the Government, thus proceeds : — « And makinge » further proofe of the matter few vould comme unto me without Protection; and » amongst the rest of the best sorte, those that had special rule and chardge » of the principal howsies and castells of the Earl of Ormonde, refused to come at » me, as namelye Fowke Grace, Constable of Roscrey, who denied to admitt the » President to enter into the Howse before he had graunted hym Protection. — » Owen-Mac-Donough-oge O'Kennedy of Balyagh (Balycapple) (1) and Fer-» dorrough-Mac-Edmund Purcell (2) of Pottlerath (one of said Earles manors) » and Capten of his Kerne ; eche of these three last, to amend the matter, and in » token of the great Hate they bare the Rebells, — *Fostered* everie one of theim » one of RORIE'S (O'More's) children, which was both dewlye proved, and confes-» sed, in the end, by themselves : Whereby I note both where cheife maintenance » is, and how hard it is to suppress *the* Rebell [Rory-oge,] as long as he fyndeth » such comforte and succour of such principal men who should rather both for » theire dewties, Place and callings seeke to *destroy* and not to *preserve* such an » undutifull and *unnaturall* BROODE. — And as (I take it) hardly they durst do it, » if the matter were taken so niere at harte as outwarde shewe is made, and is » pretended, were not some underhand dealinge [meaning the Earl of Ormond,] » and winkinge at the matter, by theim wohm they serve. (*State papers,* tom. I, p. 241.) (3).

---

(1) Balyagh and Balycapple, one and the same place and name, and so called indifferently; deriving from *Baly* a townland, and *agh* or *coppul*, which is alike in Irish, a Horse, i. e. *Horsetown*.

(2) Fergus, alias Ferdorrogh Purcell father to Thomas of Borrisoleagh.

(3) *Extract, from the Epithalamium of John Morrès and Honora O'More,*

« Nursed at *one* breast. — *One* fost' ring shed,
» *One* coverlet and rustick bed,
» Served *both*, as babes : (Honora, John ;)
» Whom, FATE, to-day, MAKE WIFE-AND-MAN, etc.

(CANTWELL, *the Lateragh bard.*)

N° XIX *bis*.

« MAC-MORRES'S LETTER TO O'DONEL.

» All heartie Commendation from MAC-MORRES and the rest underneath to » O'DONEL and the rest of the Lords and gentlemen that are with him. — Letting » you to understand that, Dermod O' Conor [Sligo] hath played a lewd part amongst » us here. — Hee hath taken the Earle of Desmonde Thomas-oge [James-oge] and » the two sons of Rory Mac-Sheehy, togather with theire towns and castles, clay- » ming in right of his wife [Margaret the late Earl's daughter] the Earldom of Des- » mond. The Earle is as yet upon his hands, and the country is all preyed and » destroyed, and Rorie Mac-Sheehy who is old and blind is banishede out of his » towne, leaving him bare without anything, and his sonnes bound very safe and » sure: which act being considered by Con O' Neale, and others the gentlemen of » Conought, who were in the said Dermod's company, to proceed of treachery » and falsehood by the said Dermod, whereupon the said Con O' Neale and the rest » of these Conought men came unto Us, bringing with them the said Rorie his » sonnes, for which we rest very thankfull to them, and therefore wee desire you » to shew them thankes likewise; and that you should write unto the said Dermod » touching the enlargement of the said Earle, and that he should take good pled- » ges of the Earle to be put upon the hands of the Clergie, or some indiffe- » rent temporall persons and he to act in the like, and your Order and the Or- » dre of the Clergie to passe betweene theim, and wee desire your present helpe: » to that purpose Dermod is drawinge the English armies to fetch the Earle » with them, Wee, and the gentlmen of Conought here, are besiegeing the castle » where the Earle lyeth: and seeinge that the river Shanen is passable, if it hath » been your pleasure to come to helpe us, wee would bee verie glad thereof: » and yet if wee can rescue the Earle, and to bee your pleasure wee will draw » towards you: hereupon send us present word. Castlelishine the 24 June 1600.

» Mac-Morres,
» John Gerald,
» Thomas Fitz-Maurice,
» Edmond Valley [Fitz-Gerald, Knight
» of the Glynn],
» M. Fitz-Thomas,
» Patrick Lixnawe [Lord Kerry,
» styled, Mac-Maurice],
» William Fitz-Gerald,
» Dierby Mac-Cartie,
» Pierce Lacy,
» Mac-Shihy,

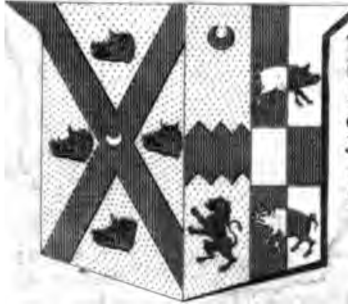
(*Pacata Hibernia*, p. 58.)»

It is here to be noted that, three different families cultivated the titles Mac-Murrish (or Mac-Morres:) Mac-Maurice, and Mac-Morris — the first, Mac-Morres or de Marisco (*Ware, Mac-Geoghegan, Cambden, etc.*), the second, Fitz-Maurice called Mac-Maurice, Baron of Kerry and Lixnaw (*Hist. of Ireland Holingshead.*), named on the foregoing list of great Munster Lords along with de Marisco or Mac-Morres of the co Tipperary: and the third, Mac-Morris of Clanmorris, coMayo, Province of Connaught; whose British primitive name, according to Sir Henry Sydney, was Prendergast. (*Sydney's state Letters* tom. I, p. 105. *A. D.* 1576.) (Voy. *The Genealogical Memoir.*)

N° XX.

« EXTRACT FROM THE RECORDS IN ULSTER'S OFFICE OF ARMS.

» *Funeral Entries*, vol. V, pag. 157. Shewing that, the branch of Templemore and Knockagh, bore in their arms the *crescent*, in token of being the junior line of the Morrès family.



» Thomas Purcell of Burisleagh in the county of Tipperary, gentleman, he deceased the first of march 1629, he had to wife Elanor daughter of Redmond Morrès, of Templemore, in the aforesaid county, by whom he had issue, Robert, Pierce, James, Eleanor and Kathrin. He had to his second wife, Mary, daughter of Owen O'Swyllevan-Moore, in the county of Kerry, and had issue Mary. »

(See *Genealogical Memoir*, *Append.*. pag. cclxxv.)

N°. XXI *a*.

DES PIÈCES ORIGINALES. — ACTES AUTHENTIQUES DE RECOGNITION DE NOM.

(*Voyez* le Texte, pag. 4, 7, 46.)

Lettres de S. E. M. le feld-maréchal comte de Lacy.

Wien, den 26ten October 1789.

« Wohlgebohrner, vielgeehrter Herr Fähnrich!

» Ihrem übertritte zu dem Kavanaghischen Cuirassier Regiment, steht nicht dem müudesten Hindernis im Wege, und ich Wünsche dass sie Ihr Glück dabey finden mögen.

» Dero Vertäuschung mit ihrem Herren Bruder kan zwar nicht grade zu statt finden. Will aber derselbe hieher kommen, so werde ich ihm alsdann gerne einer Fähnrich's Stelle, derer Besetzung von mir abhingen wird, geben.

» Ich beharre, etc. Eure Wohlgebohrne. etc. LACY. »

Adressée à monsieur, monsieur Hervé de Montmorency-Morrès, enseigne dans le régiment de Lacy, infanterie, au service de S. M. Impér. et Roy. Apost.

AU CAMP DE BELGRADE.

N° XXI *b*.

Vienne, ce 1er septembre 1790.

« MONSIEUR.

» Malgré toute la bonne volonté que j'aurais de seconder le désir que vous me témoignez d'aller aux Pays-Bas, il ne dépend pas de moi de vous en procurer l'occasion.

Le meilleur, ou pour mieux dire le seul moyen de parvenir à ce but, serait, si quelqu'un des généraux destinés pour ce pays-là, voulait vous prendre avec lui comme volontaire. C'est à vous, Monsieur, de tâcher d'en trouver un qui veuille vous faire ce plaisir. De mon côté, rien ne vous empêchera si vous étiez assez heureux pour y réussir. Je vous le souhaite de bien bon cœur, étant avec une estime très-particulière, Monsieur, vôtre, etc. etc. *Signé*, LACY.

Monsieur Hervé de Montmorency-Morrès,
sous-lieutenant au régiment de Lacy, etc.
A OLMUTZ.

N° XXI *c*.

Vienne, le 27 juin 1792.

MONSIEUR.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée de Rathmorrès (en Irlande), le 27 du mois passé, et je consens en tout que cela me regarde comme propriétaire du régiment, que vous fassiez la campagne contre les Français. Mais indépendamment de cette permission, il vous reste encore deux choses à faire : en premier lieu, de trouver un général qui veuille bien vous avoir auprès de lui, et qui vous donne là-dessus un attestat, et puis de vous adresser à M. le colonel de Sebottendorf [alors commandant le régiment de Lacy], afin qu'il vous fasse obtenir, par le commandant général, l'agrément du conseil [aulique] de guerre. Je verrai avec plaisir le succès de vos démarches, étant très-parfaitement, Monsieur, vôtre, etc.

Signé, LACY.

A monsieur, monsieur de Montmorency-Morrès,
lieutenant au régiment de Lacy, etc., etc.,
chez M. le feld-maréchal-lieutenant comte d'Alton,
A FREIBOURG en Brisgau.

Retour à Manheim.
Reçu à l'armée, à Luxembourg.

N° XXI *cc*.

DÉCRET IMPÉRIAL.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.
2e Division.
Bureau des États-Majors.

Paris, le 4 juin 1812.

« J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que vous avez été promu au grade d'adjudant-commandant, par decret du 19 mai 1812. Je vous autorise à porter les marques distinctives de ce grade. L'intention de l'empereur est que vous restiez à Paris, à ma disposition.

» Votre brevet d'adjudant-commandant ne pouvant être expédié en ce moment, cette lettre vous en tiendra lieu.

» J'ai l'honneur de vous saluer.

» Le ministre de la guerre,
» Signé, duc de FELTRE. »

(En bas.) A M. Hervey de Montmorency-Morrès de Lateragh.

N° XXI *d*.

Paris, le 25 février 1814.

MINISTÈRE
LA GUERRE.
• Division.
ats-Majors.

« MONSIEUR,

» J'ai l'honneur de vous prévenir que l'intention de l'empereur est que vous soyez employé à l'état-major de Lyon.

» Vous voudrez bien vous rendre *en poste* près de M. le maréchal duc de Castiglione.

» J'informe son excellence de l'ordre que vous recevez, et lui adresse vos lettres de service.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

» Le ministre de la guerre,
» Signé, duc de FELTRE. »

(En bas.) A M. l'adjudant-commandant de Montmorency-Morrès.

N° XXI *dd*.

LETTRE DE SERVICE.

MINISTÈRE
LA GUERRE.
• Division.
Bureau
États-Majors.

« NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, ROI D'ITALIE, etc., etc.

» Ayant à nommer un adjudant-commandant, pour être employé en cette qualité à l'état-major général de l'armée de Lyon, a fait choix de M. l'adjudant-commandant de Montmorency-Morrès.

» Il est en conséquence ordonné aux officiers-généraux, aux officiers d'état-major et ceux de l'artillerie et du génie, aux inspecteurs aux revues, aux commissaires ordonnateurs et ordinaires des guerres, aux commandans des corps, et à tous autres qu'il appartiendra, de le reconnaître et le faire reconnaître en ladite qualité par ceux étant à leurs ordres.

» Fait à Paris, le 25 février 1814.

» *Le ministre de la guerre*,
» Signé, DUC DE FELTRE. »

riam suam. Et si malefactor ad eos confugerit, pacem habeat dum fuerit cum eis. Testibus *Josepho* Episcopo de *Weseford; Felice* Episcopo de Ossorie; Domina Nesta; *Willielmo Brun; Jordano* Canonico; *Richardo* Presbytero; *Rogero de Puntfret; Helia Keating; Simone Clerico; Willielmo* de (Marisco)..... *Richardo filio Hay; Nicholao filio Willielmi Brun;* et multis aliis. (*Monast. Angl.*, tom. 2, p. 1027.)

Gautier le Maréchal, comte de Pembroc, en sa qualité de seigneur-palatin de Leinster, avait confirmé dans tous leurs droits et priviléges les moines de Dunbrody, en ces termes :

« Sciatis me pro amore Dei et pro salute animæ meæ, et pro animabus bonæ » memoriæ *Willielmi Marescalli* patris mei et *Isabellæ* matris meæ, fratrum et so- » rorum meorum, et omnium antecessorum et successorum meorum, hac præsenti » Carta mea, in puram et perpetuam eleemosinam confirmasse abbatiæ de Portu » S. Mariæ, et monachis ibidem Deo servientibus, ordinis Cisterciensis, has ter- » ras subscriptas, de dono comitis Richardi et Hervici de Montemorency sibi colla- » tas, etc. Hiis testibus, dominis *Radulfo* filio *Nicholai*, Johanne filio Galfridi [de Marisco], *Rogero de Somery, Ricardo de Burgo, Mauricio de Londoniis, Willielmo de Dene, Milone de Rupeforti, Stephano Archidiacono, Henrico de Burmingham; Davide Basset,* tunc Seneschallo *Lageniæ, Rogero de Sottone, Reso de Arderne, Clemente filio Ricardi, et Rogero de Pembrokia,* clericis, et aliis. » (*Monast. Anglican.*, tom. II, p. 1027.)

N° XVI.

(*Voyez* le Texte, pag. 88.)

(Extrait du *Genealogical Memoir.*)

Richard de Marisco, *Bishop of Durham and Lord-High-Chancellor of England.*

« Anno MCCXIV, relaxatur interdùm in Anglia; et Gualo Vercellensis Legatus Angliæ contulit Episcopatum Dunelmensem jam V annos X menses XXV dies ab obitu Philippi vacantem Richardo de Marisco Cancellario Domini Regis, circà festum S. Nicholai Consecratusque est à Domino Waltero Gray Archiepiscopo Eboracensi circà festum S. Johannis Baptistæ. Iste fultus potentia Regis monachos juribus et libertatibus suis multepliciter molestavit; aliqua eis surripuit, aliqua eis mutavit. Anno vero secundo Episcopatus sui confirmavit Priori et conventui libertas juxtà tenorem cartæ Willielmi Episcopi; et ecclesiam de *Dalton* eis appropriavit, et ad sustentationem cameræ assignavit. Obiit autem calendis maii apud burgum S. Petri, feria sexta : corpusque ejus sepultum est. Dunelmi die martis sequenti, episcopatus sui anno octavo. » (*Roberti de Graystanes, Dunelm. Episcop. Hist., ab anno* 1214 *ad annum* 1336; *apud Hen. Wharton, Hist. Archiep. et Epis. Angl.*, p. 732.)

Richard de Marisco died May 1st 1226; having been a great waster of the revenues of his chnrch, which he left much in debt, and was buried in the Chapter-house, and had this jingling Epitaph bestowed on him by a monk of this Convent :

Culmina qui cup
Est sedata s
Qui populos reg
Quod mors imm
Vobis præpos
Quod sum vos er } itis
Laudes pompasque sit
Si me pensare vel
Memores super omnia s
Non parcit honore pot
Similis fueram benè sc
Ad me currendo vel

(*Browne Willis*, *Survey of Cathedrals*, vol. I, p. 236. *Playfair*, *Baronetage*, *v. ix.*, *App.* p. xvj.)

« De hoc quoque Episcopo non credimus fore tacendum, quod circà biennium antè mortem ejus, Rex quondam Anglorum Johannes apparuit in visione nocturna cuidam monacho de Sancto Albano, apud Thinemuam tunc commoranti ; qui familiaris fuerat Regibus Anglorum, tam Regi Richardo, quam huic Johanni, ita quod in eorum negotiis exequendis aliquando Romam, aliquando in Scotiam, et ad alia loca plurima missus, propensioribus sibi studiis eorumdem Regum gratiam comparavit, cujus nomen fuit Reimundus, quondam Prior ecclesiæ Sancti Albani. Monacho itaque in lecto quiescente, astitit ei Rex præfatus in vestibus regalibus, de panno videlicet qui Imperialis vulgariter appellatur. Quem monachus recognoscens, ac memoriter recolens, quod mortuus fuisset, sciscitabatur ab eo, qualiter se haberet; cui Rex : Ita me habeo, quod nemo pejus. Nam hæc mea quæ vides indumenta, adeò ardentia sunt et ponderosa ut nullus qui in sæculo vivit, illa tangere sufficeret præ ardore, vel propter ponderositatem portare, quin protenus moreretur. Sed tamen per Dei clementiam spero et gratiam ineffabilem, et filii mei Henrici largam eleemosinarum distributionem, necnon servitii divini honorem, quem Domino devotus impendit, me quandoque misericordiam adepturum. Quæso igitur obnixius fraternitatem tuam, ut dicas Richardo de Marisco, nunc Dunelmensi Episcopo, quod nisi antè mortem suam vitam correxerit flagitiosam, et eam per pœnitentiam et satisfactionem condignam emendaverit, sedes ejus, quæ in inferno est, eum expectat præparata. Et si his dictis tuis, et mandatis meis fidem adhibere contempserit, per hæc intersignia omnem deponat ambiguitatem. Quod dum soli essemus in loco illo sibi notissimo, dedit mihi consilium, tam mihi, quam sibi nimis damnosum, ut videlicet à monachis Cisterciensis ordinis auferrem lanam suam unius anni : et, quod multa alia dedit mihi consilia iniqua, pro quibus nunc perfero inenarrabilia, quæ etiam et illi debentur tormenta. Quod si adhuc dubitaverit credere mandatis meis, recolat quod in illo loco, et hora eadem, dedit mihi unum lapidem preciosum, quem pro ingenti pecunia comparavit. Et his dictis, Rex disparuit, et monachus expergefactus evigilavit. (*Math., Paris*, p. 444. Voyez aussi *Baronius Annal. Ecles*, tom. xx, p. 378.)

N° XVII.

(*Voyez* le Texte, pag. 57, *n.* et 88.)

WILLIAM DE MARISCO, Ier DU NOM.

« An aid by way of Hidage was laid on the counties of Devon and Cornwall for » the siege of the isle (Lundy) of William de Marisco. The Sheriff of Somerset ac- » compted for Forty marks, which he had received of the conuty, by way of aid, » for the defence of the maritime partsagainst William de Marisco. » (*Madox*, anno » jv. *regis Johan.* (1202), p. 425.

N° XVIII.

(*Voyez* le Texte, pag. 100.)

Rot. Claus. 13, *Edw. I. M.* 12. (1285.)

De Christiana de Mariscis de conventione inter Regem et ipsam, etc.

Rex Thesaurariis et Baronibus suis de Scaccariis salutem. Cum nos sextodesimo die novembris anno regni nostri decimo commisissemus dilecte nobis in Christo Christiane de Mariscis maneria nostra de Wyrardesbury et Langeleye tenenda ad voluntatem nostram centum et decem libris nobis per annum ad scaccarium predictum reddendis etpostmodum maneria ilia commisissemus eidem Christiane tenenda eandem firmam quousque ipsa Christiana nos de quibusdam terris suis in Hibernia per cartam suam feoffasset et plenam nobis inde seisinam habere fecisset ac eadem Christine nos inde feoffaveret et ante festum omnium sanctorum anno supradicto nobis inde plenam seisinam habere fecerit per quod nos jam concessimus eidem Christianæ maneria predicta tenenda et habenda ad totam vitam suam et per tres annos post mortem suam nihil omnino per idem tempus nobis reddendo juxta conventionem inter nos et ipsam inde initam vobis mandamus quod solutis nobis predictis centum et decem libris ad scaccarium predictum a die Pasche in quindecim dies predictam Christianam de debitis vel firmis nostris occasione maneriorum nostrorum predictorum ex tunc non oneretis sed penitus exoneretis et quietam esse et sic fieri et irrotulari facias proviso quod conventio predicta similiter irrotuletur coram vobis in scaccario predicto. Teste Rege apud Cantuar xx die jannuary.

Rot. Claus. 30. *Edw. I. M.* 12. (1302.)

Pro Christiana de Mariscis.

Rex dilectæ sibi Christianæ de Mariscis salutem. Sciatis quod de gratia nostra speciali concessimus vobis ut in parco manerii de Langeleye quod ex concessione nostra tenetis ad vitam vestram, prosternatis et habeatis de dono nostro duodecim quercus ap-

tas ad maeremium ad quasdam operationes quas infra prioratum de Ankerwyke fieri faciatis ut dicitur. Et ideo vobis mandamus quod dictas duodecim quercus prosterni et cariari et eas in operationes predictas poni faciatis. Teste Rege apud Cantuar xviij juny.

Per ipsum Regem nunciante GUIDONE FERRE, *juniore.*

Pro Christiana de Mariscis.

Exemplificatio recordi viz. Quod Christiana de Mariscis tenet manerium de Bastington in com. Berks de rege, per servicium unius fœdi militis et dimid. de reddit quatuor marcarum, quod quidem servitium fuit Roberti de Burnell, et pro quo rex concessit eidem Roberto in feodo diversa terra, et reddit in Salop. (*Rot. Patent de* anno xxxvij, *r. r. Edw. III,* A. D. 1364.)

Christiana de Mariscis, veuve en secondes noces de Guillaume, baron de Montemarisco, et mère de lui de Guillaume et de Fulco, était fille de Robert de Burnell, seigneur de Belgriffin, au comté de Dublin, et de Marguerite, son épouse, devenue, après le décès dudit Robert son premier mari, la femme de Richard Plunkett, seigneur de Rathregan, mort en 1338, grand-père de Christophe Plunkett, chevalier, premier baron de Killeen et de Dunsany, pair d'Irlande. (*Lodge Peerage,* vol. VI, pag. 163.)

N° XIX.

LE BARON DE MORRÈS, MARÉCHAL DE CAMP.

« Mommorancius ex prærepta sibi victoria quam nuper expeditione Privatensi reportaverat ira recors, lecto raptim milite accingit se in obsidionem; at nec illi in promptu commeatus exhibendo militi, nec pecunia in stipendium. Placuit in pignus dari mundum Ursinæ uxoris muliebrem, sub cujus cautione ducenta aureorum millia Lugduni accepta in mutuum, ex qua pæcunia stipendiari milites annona conduxit, donec acciperet a Rege gerendi belli formulam. Octo peditum millia, quadringenti alarii merebant, castramentatoribus PORTESIO, et MORESIO. Parum aberat Privatio miles, jamque tormenta bellica muris admovebantur, cum Esdiguerius meliori mente quam consilio, omissa ut Privatii obsidione in Villamnovam Bergi, Vallum et Valousium signa converterentur suadet. Urgebat Privatii obsidionem ira Mommorancii et justa ultio in oppidanos ex violata fide: prævaluit veterani sententia, cujus ætate nostra in rebus bellicis ingens autoritas fuit. Sic Privatii obsidione dilata, seu, elusa, in Vallamnovam Bergi arma conversa. Ad rei nuncium Vallanovani, Mommorancii genibus advoluntur, legemque accipiunt. Villanova Valousium itur; arx est haud invalida, in qua accingebat se propulsando obsidio miles; cum Reauxius custodiæ Scoticæ præfectus, Castillonum impulit arcem dedi ut procuraret; eo tempore rebellionem exuit Castillonius partium Dux in Septimania inferiore, vir ingenti apud sectarios autoritate, nedum virtute propria, sed et antiquo Coligniorum stemmate unde illi ortus : ast non diu valuit sacramentum quo se Regi obstrinxerat (ut infra trademus) profecto arcis, substituitur

fidus Regi emeritus à custodia miles. Valousio in vallum arma conversa. Mommorancius postquam deditionem frustra per legatos, tentaverat, milite urbem cingit : ast absessorum tanta audacia ut impares regiis prælium extra muros sæpe ausi, sœpe victores, raro victi fuerint : non alias ab hoste fortius, non dimicatum pertinacius, inferior numero regiis virtute potior erat. Claruere inter regios Marchio Portesius et Moresius : hic dum imperia distribuit suis, permixtus hosti ictu cominus accepto, dubio in casum vestigio hærebat, cum ipse Mommorancius opem fert Amico, et exerit congloabato circum hoste oppressum. Digna res est quam posteritas sciat : Morresius exhaustus viribus ægre in vestigio consistit, urget hostis, donec Mommorancius corpore immanis imponeret humeris saucium, præsentique periculo nisu lacertorum eximeret : Rem raro imperatori usurpatam, neque inter exempla prudentiæ numerandam, qua maxime pollere debet, quicumque imperat. Certe ingentis animi exemplum est, quo multum valuit Mommorancius. Hærebat latori lethale plumbum, unde magno omnium mœrore Morresius occubuit postmodum (1).

» Mommorancius ex luctuoso Amici casu, supremum urbi excidium destinaverat, parumque proposito aberat, cum Reauxius a Rege delegatus vim fieri vetat : et urbs deditur, absistit præsidiarius miles, substituitur, cohors Regi fida, Reauxio præfecto, etc. »

Encore (2) — « Morèze, Maréchal-de-camp, s'étant avancé avec le Duc de Montmorency et le Marquis de Portes pour reconnaître les lieux par où cette place pouvait plus facilement être battue, fut blessé entre ces deux Seigneurs, d'un coup de mousquet, dont quelques jours après il mourut. C'était un homme qui, par une insigne valeur, avait acquis une grande réputation parmi les gens de guerre. »

M. Des-Ormeaux (3) dit : — « Il (le Duc de Montmorency) attaqua ensuite Vals; mais peu s'en fallut que cette petite place ne lui fût fatale, il eut les plumes de son chapeau emportées d'un coup de mousquet, en reconnaissant la situation de la ville. Le lendemain les assiégés firent une sortie, dans laquelle le Marquis de Morèze, maréchal-de-camp, fut blessé et enveloppé : à la nouvelle de cet accident, Montmorency fond presque seul sur l'ennemi, l'écarte, le dissipe, charge Morèse sur ses épaules, et le ramène au camp, mais il eut la douleur de voir ce brave officier expirer dans ses bras. »

LATHERAGH-CASTEL.

(*Voyez* le Texte, pag. 98.)

« Cæterum fame vehementer opprimente Thomas Burkus et Daniel O'Malla » cum peditibus sexagenta prædam cibumve quæritandi causa, O'Sullevani injussu,

---

(1) Gabriel Barth Gramondo in sac. reg. consist senatore et parliamento Tolosano præside. Historiarum Galliæ ab excessu Hen. IV, lib. XVIII. Quibus rerum per Gallos tota Europa gestorum accurato narratio continetur. Tolosæ, A. D. MDCXLIII, folio, pag. 320-321. sub anno 1621.

(2) Messire Charles Bernard, conseiller du roi, *Hist. de Louis XIII*, folio, Paris. A. D. MDCXLVI, pag. 194.

(3) *Histoire de la Maison de Montmorency*, tom, III, pag. 217, A. D. 1621.

» via paululum degrediuntur : hos repente hostes adorti, Danielem cum militibus » vigenti interficiunt, Thomam capiunt cæteros fugant quos O'Sullevanus subsidio » veniens protexit, Thomamque statim fractis vinculis ab hostibus fugientem cum » galea equidem, sed ense, hasta, pugionemque spoliatum, recepit et in LEATRA- » CHA pago constitit : ubi in ecclesiam satis angustum, ejusque xystum suos » conjicet. Erat in eo pago CASTELLUM a quo glandium missu, et propugna- » torum eruptione per totam noctem infestatur. Castelli impetum sustenit, et ube- » riorem hostium turbam non procul castramentatam districtis gladiis, bombardis » dispositis et intentis hastis in singula momenta præstolatur, militibus alternatim » vigilias agentibus, somnumque carpentibus, etc. » (*O'Sullevan, Hist. Cathol. Iberniæ*, A. D. 1621, p. 190.)

HONORA O'MORE.

Sir Henry Sydney in a letter to the Lords of the Council in England, written in February 1577, wherin he adverts to the state of the public mind in Ireland, and general mistrust the inhabitants bore the Government, thus proceeds : — « And makinge » further proofe of the matter few vould comme unto me without Protection; and » amongst the rest of the best sorte, those that had special rule and chardge » of the principal howsies and castells of the Earl of Ormonde, refused to come at » me, as namelye Fowke Grace, Constable of Roscrey, who denied to admitt the » President to enter into the Howse before he had graunted hym Protection. — » Owen-Mac-Donough-oge O'Kennedy of Balyagh (Balycapple) (1) and Fer- » dorrough-Mac-Edmund Purcell (2) of Pottlerath (one of said Earles manors) » and Capten of his Kerne ; eche of these three last, to amend the matter, and in » token of the great Hate they bare the Rebells, — *Fostered* everie one of theim » one of RORIE'S (O'More's) children, which was both dewlye proved, and confes- » sed, in the end, by themselves : Whereby I note both where cheife maintenance » is, and how hard it is to suppress *the* Rebell [Rory-oge,] as long as he fyndeth » such comforte and succour of such principal men who should rather both for » theire dewties, Place and callings seeke to *destroy* and not to *preserve* such an » undutifull and *unnaturall* BROODE. — And as (I take it) hardly they durst do it, » if the matter were taken so niere at harte as outwarde shewe is made, and is » pretended, were not some underhand dealinge [meaning the Earl of Ormond,] » and winkinge at the matter, by theim wohm they serve. (*State papers*, tom. I, p. 241.) (3).

---

(1) Balyagh and Balycapple, one and the same place and name, and so called indifferently; deriving from *Baly* a townland, and *agh* or *copput*, which is alike in Irish, a Horse, i. e. *Horsetown*.

(2) Fergus, alias Ferdorrogh Purcell father to Thomas of Borrisoleagh.

(3) *Extract, from the Epithalamium of John Morrès and Honora O'More,*

« Nursed at *one* breast. — *One* fost'ring shed,
» *One* coverlet and rustick bed,
» Served *both*, as babes : (Honora, John ;)
» Whom, FATE, to-day, MAKE WIFE-AND-MAN, etc.

(CANTWELL, *the Lateragh bard.*)

N° XIX *bis.*

« MAC-MORRES'S LETTER TO O'DONEL.

» All heartie Commendation from MAC-MORRES and the rest underneath to » O'DONEL and the rest of the Lords and gentlemen that are with him. — Letting » you to understand that, Dermod O' Conor [Sligo] hath played a lewd part amongst » us here. — Hee hath taken the Earle of Desmonde Thomas oge [James-oge] and » the two sons of Rory Mac-Sheehy, togather with theire towns and castles, clay- » ming in right of his wife [Margaret the late Earl's daughter] the Earldom of Des- » mond. The Earle is as yet upon his hands, and the country is all preyed and » destroyed, and Rorie Mac-Sheehy who is old and blind is banishede out of his » towne, leaving him bare without anything, and his sonnes bound very safe and » sure: which act being considered by Con O' Neale, and others the gentlemen of » Conought, who were in the said Dermod's company, to proceed of treachery » and falsehood by the said Dermod, whereupon the said Con O' Neale and the rest » of these Conought men came unto Us, bringing with them the said Rorie his » sonnes, for which we rest very thankfull to them, and therefore wee desire you » to shew them thankes likewise; and that you should write unto the said Dermod » touching the enlargement of the said Earle, and that he should take good pled- » ges of the Earle to be put upon the hands of the Clergie, or some indiffe- » rent temporall persons and he to act in the like, and your Order and the Or- » dre of the Clergie to passe betweene theim, and wee desire your present helpe: » to that purpose Dermod is drawinge the English armies to fetch the Earle » with them, Wee, and the gentlmen of Conought here, are besiegeing the castle » where the Earle lyeth: and seeinge that the river Shanen is passable, if it hath » been your pleasure to come to helpe us, wee would bee verie glad thereof: » and yet if wee can rescue the Earle, and to bee your pleasure wee will draw » towards you: hereupon send us present word. Castlelishine the 24 June 1600.

» Mac-Morres,
» John Gerald,
» Thomas Fitz-Maurice,
» Edmond Valley [Fitz-Gerald, Knight
» of the Glynn],
» M. Fitz-Thomas,
» Patrick Lixnawe [Lord Kerry,
» styled, Mac-Maurice],
» William Fitz-Gerald,
» Dierby Mac-Cartie,
» Pierce Lacy,
» Mac-Shihy,

(*Pacata Hibernia*, p. 58.)»

It is here to be noted that, three different families cultivated the titles Mac-Murrish (or Mac-Morres:) Mac-Maurice, and Mac-Morris — the first, Mac-Morres or de Marisco (*Ware, Mac-Geoghegan, Cambden, etc.*), the second, Fitz-Maurice called Mac-Maurice, Baron of Kerry and Lixnaw (*Hist. of Ireland Holingshead.*), named on the foregoing list of great Munster Lords along with de Marisco or Mac-Morres of the co Tipperary: and the third, Mac-Morris of Clanmorris, coMayo, Province of Connaught; whose British primitive name, according to Sir Henry Sydney, was Prendergast. (*Sydney's state Letters* tom. I, p. 105. *A. D.* 1576.) (Voy. *The Genealogical Memoir.*)

N° XX.

« EXTRACT FROM THE RECORDS IN ULSTER'S OFFICE OF ARMS.

» *Funeral Entries*, vol. V, pag. 157. Shewing that, the branch of Templemore and Knockagh, bore in their arms the *crescent*, in token of being the junior line of the Morrès family.



» Thomas Purcell of Burisleagh in the county of Tipperary, gentleman, he deceased the first of march 1629, he had to wife Elanor daughter of Redmond Morrès, of Templemore, in the aforesaid county, by whom he had issue, Robert, Pierce, James, Eleanor and Kathrin. He had to his second wife, Mary, daughter of Owen O'Swyllevan-Moore, in the county of Kerry, and had issue Mary. »

(See *Genealogical Memoir*, *Append.*. pag. cclxxv.)

N°. XXI *a*.

DES PIÈCES ORIGINALES. — ACTES AUTHENTIQUES DE RECOGNITION DE NOM.

(*Voyez* le Texte, pag. 4, 7, 46.)

Lettres de S. E. M. le feld-maréchal comte de Lacy.

Wien, den 26ten October 1789.

« Wohlgebohrner, vielgeehrter Herr Fähnrich!

» Ihrem übertritte zu dem Kavanaghishen Cuirassier Regiment, steht nicht dem müudesten Hindernis im Wege, und ich Wünsche dass sie Ihr Glück dabey finden mögen.

» Dero Vertäuschung mit ihrem Herren Bruder kan zwar nicht grade zu statt finden. Will aber derselbe hieher kommen, so werde ich ihm alsdann gerne einer Fähnrich's Stelle, derer Besetzung von mir abhingen wird, geben.

» Ich beharre, etc. Eure Wohlgebohrne, etc. LACY. »

Adressée à monsieur, monsieur Hervé de Montmorency-Morrès, enseigne dans le régiment de Lacy, infanterie, au service de S. M. Impér. et Roy. Apost.

AU CAMP DE BELGRADE.

N° XXI *b*.

Vienne, ce 1er septembre 1790.

« MONSIEUR.

» Malgré toute la bonne volonté que j'aurais de seconder le désir que vous me témoignez d'aller aux Pays-Bas, il ne dépend pas de moi de vous en procurer l'occasion.

Le meilleur, ou pour mieux dire le seul moyen de parvenir à ce but, serait, si quelqu'un des généraux destinés pour ce pays-là, voulait vous prendre avec lui comme volontaire. C'est à vous, Monsieur, de tâcher d'en trouver un qui veuille vous faire ce plaisir. De mon côté, rien ne vous empêchera si vous étiez assez heureux pour y réussir. Je vous le souhaite de bien bon cœur, étant avec une estime très-particulière, Monsieur, vôtre, etc. etc. *Signé*, LACY.

Monsieur Hervé de Montmorency-Morrès,
sous-lieutenant au régiment de Lacy, etc.
A OLMUTZ.

N° XXI *c*.

Vienne, le 27 juin 1792.

MONSIEUR.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée de Rathmorrès (en Irlande), le 27 du mois passé, et je consens en tout que cela me regarde comme propriétaire du régiment, que vous fassiez la campagne contre les Français. Mais indépendamment de cette permission, il vous reste encore deux choses à faire : en premier lieu, de trouver un général qui veuille bien vous avoir auprès de lui, et qui vous donne là-dessus un attestat, et puis de vous adresser à M. le colonel de Sebottendorf [alors commandant le régiment de Lacy], afin qu'il vous fasse obtenir, par le commandant général, l'agrément du conseil [aulique] de guerre. Je verrai avec plaisir le succès de vos démarches, étant très-parfaitement, Monsieur, vôtre, etc.

Signé, LACY.

A monsieur, monsieur de Montmorency-Morrès,
lieutenant au régiment de Lacy, etc., etc.,
chez M. le feld-maréchal-lieutenant comte d'Alton,
A FREIBOURG en Brisgau.

Retour à Manheim.
Reçu à l'armée, à Luxembourg.

N° XXI *cc*.

DÉCRET IMPÉRIAL.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.
2e Division.
Bureau des États-Majors.

Paris, le 4 juin 1812.

« J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que vous avez été promu au grade d'adjudant-commandant, par decret du 19 mai 1812. Je vous autorise à porter les marques distinctives de ce grade. L'intention de l'empereur est que vous restiez à Paris, à ma disposition.

» Votre brevet d'adjudant-commandant ne pouvant être expédié en ce moment, cette lettre vous en tiendra lieu.

» J'ai l'honneur de vous saluer.

» Le ministre de la guerre,
» Signé, duc de FELTRE. »

(En bas.) A M. Hervey de Montmorency-Morrès de Latéragh.

N° XXI *d.*

MINISTÈRE DE LA GUERRE.
2e Division.
États-Majors.

Paris, le 25 février 1814.

« MONSIEUR,

» J'ai l'honneur de vous prévenir que l'intention de l'empereur est que vous soyez employé à l'état-major de Lyon.

» Vous voudrez bien vous rendre *en poste* près de M. le maréchal duc de Castiglione.

» J'informe son excellence de l'ordre que vous recevez, et lui adresse vos lettres de service.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

» Le ministre de la guerre,
» Signé, duc de FELTRE. »

(En bas.) A M. l'adjudant-commandant de Montmorency-Morrès.

N° XXI *dd.*

LETTRE DE SERVICE.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.
2e Division.
Bureau des États-Majors.

« NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, ROI D'ITALIE, etc., etc.

» Ayant à nommer un adjudant-commandant, pour être employé en cette qualité à l'état-major général de l'armée de Lyon, a fait choix de M. l'adjudant-commandant de Montmorency-Morrès.

» Il est en conséquence ordonné aux officiers-généraux, aux officiers d'état-major et ceux de l'artillerie et du génie, aux inspecteurs aux revues, aux commissaires ordonnateurs et ordinaires des guerres, aux commandans des corps, et à tous autres qu'il appartiendra, de le reconnaître et le faire reconnaître en ladite qualité par ceux étant à leurs ordres.

» Fait à Paris, le 25 février 1814.

» *Le ministre de la guerre,*
» Signé, DUC DE FELTRE. »

N° XXI *e.*

Apostille du maréchal Augereau.

« Je prie son excellence le ministre de la guerre de prendre en considération la demande (1) de monsieur l'adjudant-commandant de Montmorency; cet officier supérieur a servi avec distinction à l'armée de Lyon.

» Paris, ce 28 février 1815.

» *Signé*, le maréchal de France,
» AUGEREAU, duc de Castiglione. »

N° XXI *f.*

(*Voyez* le Texte, pag. 46, 50.)

Lettres de déclaration de naturalité.

« LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut.

» Le sieur Hervé de Montmorency-Morrès, colonel d'état-major, né à Rathailin en Irlande, le huit mars mil sept cent soixante-sept, etc. etc., nous supplie de vouloir bien lui accorder des LETTRES de décalation de NATURALITÉ.

» A cette cause, voulant traiter favorablement l'exposant, sur le rapport de notre amé et féal chevalier, chancelier de France;

» Vu la déclaration faite par le pétitionnaire devant le maire du dixième arrondissement de notre bonne ville de Paris, etc.;

» Vu l'état des services de cet officier, et la lettre du ministre secrétaire-d'état au département de la guerre; de Notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, avons dit et déclaré, voulons et nous plaît qu'il soit admis, comme nous l'admettons par ces présentes, signées de notre main, qui seront publiées et insérées au Bulletin des Lois, à jouir des franchises, priviléges, droits civils et politiques, dont jouissent nos vrais et originaires sujets; défendons, sous quelque prétexte que ce puisse être, de le troubler dans la jouissance d'iceux, tant qu'il résidera dans notre royaume.

» Mandons et ordonnons à nos cours et tribunaux, préfets, corps administratifs et autres, que ces présentes ils gardent et maintiennent, fassent garder, observer et maintenir, et pour les rendre plus notoires à tous nos sujets, les fassent publier et enregistrer toutes les fois qu'ils en seront requis; car telle est notre bon

---

(1) Pour la croix de la Légion-d'Honneur.

plaisir ; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous y avons fait mettre notre scel.

» Donnez à Paris, le treizième jour du mois de novembre, de l'an de grâcre mil huit cent seize, et de notre règne le vingt-deuxième.

» *Signé* : LOUIS.

» Par le Roi, le chancelier de France,

» DAMBRAY.

» Vu au sceau, le chancelier de France,

» DAMBRAY. »

N° XXII.

(*Voyez* le Texte, pag. 30.)

To the most high and mighty prince ANNE-CHARLES-FRANCIS DE MONTMORENCY, *premier christian-baron, premier baron, and duke and peer of France — chief of the name and arms of* MONTMORENCY.

MY LORD DUKE,

Upon a former occasion, I deemed it my duty (bearing your Grace's name and holding military rank in the French army) to have made myself known to your Grace in your quality of Chief of the name and Arms of Montmorency. —

Your Grace having at that time expressed a desire to investigate the proofs upon which my family grounded a descent from the House of Montmorency, I sedulously applied to that object; and after due research, have the Honour to present your Excellency with the annexed Genealogical Memoir compiled after the soundest authorities, historically, legally, and officially attested, and unequivocally approved and confirmed by the AUGUST-CHIEF OF THE BRITISH EMPIRE. —

To His Majesty THE KING (the Fountain of Honours), I most respectfully address my Memorial — at the same time, I endeavour to acquit myself with becoming deference towards your Grâce and the noble Lords of your Grace's line ; — and, I flatter myself, the actual representatives of THE BROTHER of Constable Hervey de Montmorency (whom your Historiographers one-and-all acknowledge to belong to your Grace's family) will not be found in any respect less deserving, or to have derogated from the virtues and lustre of the source, from which they derive. —

I have the Honour to be with highest respect
MY LORD DUKE!

Your Grace's most obedient
most humble servant
HERVEY DE MONTMORENCY-MORRÈS.

Paris, november 10 1817.

N° XXIII A.

(*Voyez* le Texte, pag. 25, 46.)

« OFFICE OF ARMS DUBLIN.

» 5th august 1815.

» *Extract, London gazette, Saturday September* 9. 1815.

» His Royal Highness the Prince Regent has been graciously pleased in the Name and on the Behalf of his Majesty, to give and grant unto the Right Honourable Sir Francis-Hervey Lord Viscount Mountmorres and Baronet; the Right Honourable Lodge-Evans Lord Baron Frankfort: Sir William-Ryves Morres Baronet; Reymond-Hervey Morres Esquire Lieutenant-Colonel of His Majesty's 9th Regiment of Dragoons, and *Hervey-Francis Morres Esquire* (1). Captain in His Majesty's 21st Regiment of Foot, His Majesty's Royal Licence and authority that they and their families should re-assume and use their original surname and arms of De Montmorency only, their descent in the male line from that ancient and illustrious House with the evidence thereof having been duly proved and recorded in the Office of Ulster King of Arms of all Ireland; provided that such concession and Declaration of His Royal Highness be first recorded and the Arms duly exemplified in the aforesaid Office of Ulster; which has been done accordingly.

» (*Signed*) WILLIAM BETHAM,

» Dep. Ulster King of Arms. »

In the Dublin Gazette, Published by Authority saturday Agust 12 1815, n° 9434 [641] we further read: —

« IN THE NAME AND ON THE BEHALF OF HIS MAJESTY.

« GEORGE, P. R.

» Right Trusty and Well-beloved Cousin and Councillor, We greet you well. Whereas Our Right Trusty and Well-beloved Cousin Francis-Hervey Lord Viscount Mountmorres and Baronet, Our Right Trusty and Well-beloved Lodge-Evans Lord Baron Frankfort of Galmoye: Our Trusty and Well-beloved Sir William-Ryves Morres of Upperwood Baronet: Our Trusty and Well-beloved Reymond-Hervey Morres Esquire Lieutenant-Colonel of our ninth Regiment of Light Dragoons; and ***Hervey-Francis Morres*** Esquire, Captain in our Twenty-first Regiment of Foot or Royal Scotch Fusileers, have by their Memorial represented to you our Lieutenant-General and General Governor of that part of Our United

---

(1) *A natural son*, born before marriage, of lord and lady Frankfort.

Kingdom of Great-Britain and Ireland, called Ireland, that the Memorialist's Family is a branch of the House of Montmorency in France and settled in England at or about the time of the Norman Conquest; and that Hervey de Montemarisco, or Montmorency, came to Ireland with Earl Strongbow, and was the first Constable in that Country. That Geoffrey de Montmorency or de Montemarisco was appointed chief Governor of Ireland by their late Majesties King John and King Henry the Third and acquired great possessions in Ireland, that his son and Heir Jordan de Marisco acquired the Manor of Lateragh in the county of Tipperary, by marriage with the Heiress of Martin de Lateragh, which estate descended (1) to the late Sir Redmond Morres of Knockagh baronet, by whom it was devised to Hervey Lord Viscount Mountmorres, Father of the present Viscount, and eventual heir male of the said Sir Redmond. That the Memorialists have duly proved their descent from the House of Montmorency, and recorded their pedigree with the proofs of the same in the Office of Ulster King of Arms of all Ireland.

» That their surname, as appears by the proofs of their pedigree beforementioned, has been from time to time corrupted and changed from de Montmorency to de Montemarisco, de Marisco, de Mareys, and lastly to Morres. That the Memorialists having in the proper Office duly proved their descent and the allegations above stated, are desirous to re-assume their original and undoubted surname, and had prayed that you, Our said Lieutenant-General and General Governor of that part of Our said United Kingdom of Great-Britain and Ireland, called Ireland, would recommend it to Us to Grant to the Memorialists and their Families, Our Royal License and Authority to take and re-assume their ancient and Original surname of De Montmorency. We taking the premises into Our Royal Consideration, are Graciously pleased to comply with the Memorialists request, and do out of Our Princely Grace and special Favour give and grant unto them the said Francis-Hervey Lord Viscount Mountmorres and Baronet, Lodge Evans Lord Baron Frankfort of Galmoye, Sir William-Ryves Morres Baronet, Reymond-Hervey Morres Esquire and *Hervey-Francis Morres Esquire*, Our License and Authority that they and their families may take and re-assume their ancient and Original surname of De Montmorency, provided that Our License and Concession be recorded in the Office of Ulster King of Arms in Ireland, to the end that the Officers of Arms there, and all others, upon occasion, may take full notice and have knowledge thereof. And so we bid you heartily farewell.

« Given at our Court at Carleton-House, the 17 day of June 1815, in the 55th year of Our Reign.

« By the command of His Royal Highness the Prince Regent, in the Name and on the Behalf of His Majesty.

» (*Signed*) SIDMOUTH.

---

(1) The manor of Lateragh no more descended in a direct line to sir Redmond Morres, than from sir Redmond to the Viscount. Sir Redmond bequeathed it away from his next heirs to a remote relation, and the baronet's ancestor John Morres of Cloghbalyshane, first acquired the possession by purchase from Oliver-oge Morres of Farney-bridge otherwise, Cluanyogemenagh, chief of the name, whose sole representative as Morrès of Lateragh, is the writer; the ownership however, in any way, directly or indirectly of the domain of Lateragh by a member of the family, sufficiently verifies the point in question. (*Genealogical Memoir, Append*, pag. cccxxvij, *note.*)

» Entered at the Signet Office the 17 day of July 1815.

» (*Signed*) THOMAS BIDWELL Junr Deputy.

» Entered on the Records of Ulster's Office of Arms and compared therewith this 8th day of August 1815.

» (*Signed*) WILLIAM BETHAM Deputy Ulster. »

« License to Lord Viscount Mountmorres and others to take the name de Montmorency. —

» WARRANT. »

« WHITWORTH

» In pursuance of His Royal Highness the Prince Regent's Letter in the Name and Behalf of His Majesty bearing date the 17 day of June 1815, a Copy whereof is herewith sent [*see*, preceding article] these are to direct and require you to Register and record in your Office, His Majesty's Royal License and Authority to Sir Francis-Hervey Viscount Mountmorres and Baronet, Lodge-Evans Lord Baron Frankfort of Galmoye, Sir William-Ryves Morres Baronet, Reymond-Hervey Morres Esquire and ***Hervey-Francis Morres Esquire***, that they and their Families may take and re-assume their ancient and original surname of de Montmorency, provided, His Majesty's said License be recorded in the Office of Ulster King of Arms to the end that, the Officers of Arms here, and all others upon occasion may take full notice and have knowledge thereof, according to the Direction of His Royal Highness the Prince Regent's Letter aforesaid; and for so doing this shall be a Warrant.

» Given at His Majesty's Castle of Dublin the 26 day of July 1815. By His Excellency's Command.

» (*Signed*) W. GREGORY.

» Registered in Ulster's Office of Arms.

(*Signed*) WM. BETHAM Dep. Ulster King of Arms. »

« To this we subjoin the following Certificate, annexed to the Pedigree alluded to among the foregoing documents, which constitutes the groundwork of the Prince Regent's Grant, and points out the degrees of seniority between the two lines of Montmorency-Morres existing at the present day. » (*See, Pedigree.*)

« CERTIFICATE.

» TO ALL AND SINGULAR whom these presents may concern, I Sir WILLIAM BETHAM Deputy Ulster King of Arms and principal Herald of all Ireland do hereby certify and declare that, the foregoing Pedigree of the most ancient Illustrious and noble House of Morres de Marisco, de Montemarisco or de Montmorency, a junior branch

of the illustrious House of Montmorency premier Baron of France; has been established on Evidence of the most unquestionable Authority, chiefly from the ancient publick Records deposited in the Tower in His Majesty's castle of Dublin, the Records of His Majesty's courts of Chancery, King's Bench, Common Pleas and Exchequer of both England and Ireland, Chartulaires of various Religious Houses in both countries, and from approved aucient Chronicles and Histories; a selection of accurate copies of the most important whereof are annexed by way of proof. The descent of this noble Family from the first settlement thereof in these countries to the death of Stephen de Marisco about the year 1370, (when the estates which were unsettled devolved to James le Botiller Earl of Or mond, as heir of the whole blood of the said Stephen,) has been proved from public records, etc., etc. (1). Sylvester de Marisco and his Brother Richard'sons of William, are mentioned in a Manuscript Chronicle written by John Clynn, a Friar, a copy of which is now remaining among the Records of Ulster Office. The Records of Ireland after this period until about the time of Queen Elizabeth, owing to the continued state of war between the English colony and the Irish, are very imperfect, the county of Tipperary, where this family chiefly resided being, during a great part of that period out of the English Pale, we have of necessity depended as the only evidence existing, upon the Tradition of the country and the family, supported by an ancient Irish Cronicle and the strong fact of the regular descent of the name and of the manor of Lateragh and other lands, which by the evidence beforementioned, were in the possession of Stephen de Mareys or de Marisco and his ancestors, and afterwards, in the reign of Queen Elizabeth were conveyed from Oliver Morres to his brother [uncle] John, and were found by our Inquisition in the year 1625, to have been in the possession of Redmond Morrès of Knockagh, Lateragh, etc. son of the above John, who bore the Crescent in his arms in the year 1624, as appears by a Funeral Entry in Ulster Office taken at the death of the said Redmond, thus acknowledging the Seniority of the House of Cluanymenagh [late Rathailin] (2). — The descent from the above Oliver and John to the present day, has been also fully proved by legal evidence. And I do hereby further certify that the Arms herein depicted do of right belong unto the respective branches of the Family to which they are annexed. In Testimony whereof I hereunto subscribe my name and Title, and affix the seal of the Office of Ulster King of Arms of all Ireland, this twenty-ninth day of June Eighteen hundred and Fifteen.

---

(1) *Voyez* l'article Étienne, baron de Montemarisco, pag. 103.

(2) Les parens et progéniteurs de l'auteur de ce Mémoire.

W. BETHAM
Dy. Ulster.



King of Arms of
all Ireland.

« *By the lord Lieutenant-General and General Governor of Ireland.*

• WHITWORTH

» At the humble request of Sir William Betham Knight, who has certified and subscribed the foregoing Pedigree of the ancient and Noble House of Morres de Marisco, de Montemarisco, and de Montmorency, We do by these presents declare and certify that, the said Sir William Betham holds the Office of Deputy Ulster King of Arms of all Ireland, and that he is the proper Officer for keeping the Records of the Arms and Genealogies of the Nobility and Gentry of this Kingdom, and the person duly authorised for certifying the same. Given under Our hand at His Majesty's Castle of Dublin this 10th day of January 1816. »

»By His Excellency's Command,
» (*Signed*) W. Gregory. »

N° XXIII B.

Dublin, 11 August 1815.

My dear colonel,

No doubt, long before this, you have received the (official) Pedigree, etc., etc., from Lt. colonel de Montmorency; I send you by my friend and brother-in-law Mr Crampton, a gazette announcing the reassumption of that name by lords Mount-

morres and Frankfort, etc., by royal sign manual to them and *their family*, *id est*, all who can *prove themselves* of their family, including yourself as HEAD OF THE IRISH BRANCH, etc.

Signed, W. BETHAM.

N° XXIII BB.

(*Voyez* le Texte, pag. 2.)

Lettre de M. le duc de Montmorency-Luxembourg.

Paris, le 21 décembre 1817.

MONSIEUR,

J'ai reçu, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, sous la date du 16 de ce mois, votre ouvrage sur l'histoire de la branche des Montmorency, établis en Angleterre sous le nom de *Montmorency-Morrès*.

Je le parcourrai avec un intérêt particulier, persuadé d'avance combien les détails qu'il renferme devront fixer mon attention.

Je vous remercie de l'exemplaire dont vous avez bien voulu me faire hommage, et vous prie d'agréer, monsieur, l'expression des sentimens distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé, LE DUC DE LUXEMBOURG.

A monsieur de Montmorency-Morrès (Hervé),
boulevard des Invalides, à Paris.

Lettre de milord vicomte de Montmorres, pair d'Irlande.

MY DEAR SIR,

I received from colonel Redmond Morrès your favour, for which I return many thanks — The publication (of the genealogy) having been got up under your inspection accounts for the precision and accuracy with which every particular touching our family is delineated.

Touching my law suit, etc., etc. I have only to say that, I have experienced from some of my own flesh and blood, the most savage barbarity : I believe unprecedented. (1)

Signed, MOUNTMORRES.

To adjudant-général H. de Montmorency-Morrès, Paris.

---

(1) Le vicomte fut déshérité par le feu lord Montmorrès, son frère. S. S. est chef de la branche puînée de Montmorency-Morrès.

Lettre de milord vicomte de Frankfort de Montmorency, pair d'Irlande.

(*Voyez* le Texte, pag. 28.)

« Dublin, 30 November 1816.

« MY DEAR COLONEL,

« I have read most attentively your favour of the 15 inst. I have always considered the acknowledgement of our name by the French de Montmorencys as of consequence, at the same time not to be absolutely necessary : it may possibly occur to them that we want to institute claims upon titles or properties which by some accounts they themselves have not very correctly or honestly invested themselves with (*see* pag. 29, *note*): if such an absurdity as claims from us should possess them, there is no time so proper for them as the outset to reject us. I believe you will find it difficult (judging from the reported bigoted character of some of those persons) to dislodge them from their feeble hold untenable as it really is, of establishing facts by their french genealogists, as we have done by the english ; and if they persist in that I shall make no doubt of the interested nature of their opposition : for in every other point of wiew, the acknowledgement of an honourable titled family conferring as much as is conferred, and claiming or demanding nothing more, is derogatory to good sense and national politeness. It was impossible to state your sentiments in stronger terms, however it partook more of the *fortiter* than the *suaviter;* but you know those kind of persons and judge accordingly, etc.

« *Signed*, FRANKFORT DE MONTMORENCY. »

Colonel de Montmorency,
etc., etc., etc. , Paris.

Billet de lord Norbury (lord chief justice of the common pleas) à madame de Montmorency (1).

« Dublin, 5th 1818.

« Lord Norbury presents his best respects to Madame de Montmorency-Morrès and returns many thanks for the beautiful copy of the Memoir de Montmorency, which is peculiarly interesting to lord Norbury, who can vouch, himself, for most of its authenticity. Lord Norbury will have the honor to wait on Madame de Montmorency-Morrès.

Madame de Montmorency-Morrès,
n° 9, Great-Denmark street, Dublin.

---

(1) S. S., dont les ancêtres et les miens ont été proches voisins pendant bien des années, fut aussi l'ami intime de feu mon père. Lord Norbury, en outre, avait fait l'acquisition d'une partie considérable des anciennes possessions des Morrès, dans le comté de Tipperary.

N° XXIV.

(*Voyez* le Texte, pag. 48.)

ACTE DE FAMILLE.

Déclaration de MM. de Montmorency sur les Membres qui composent aujourd'hui leur Maison.

Abrégé de la Généalogie de la Maison de Montmorency, avec la filiation des trois seules branches de cette Maison qui subsistent aujourd'hui.

955. Bouchard Ier, seigneur de Montmorency, eut d'Ildegarde, cousine-germaine de Hugues Capet, Bouchard II, et Thibault File-Etoupe, auteur de la branche de Monthléry, éteinte en 1118.

987. Bouchard II eut quatre fils, dont deux seulement continuèrent sa postérité, savoir : Bouchard III, et Albéric, dont la branche s'est éteinte en 1130.

1024. Bouchard III eut trois fils ; Thibault, mort sans enfans, Hervé, dont la postérité existe, et *Geoffroy*, tige d'une branche (1) éteinte en 1244.

1079. Hervé, mort en 1094, laissa quatre fils; Bouchard IV *Geoffroy* (2), *Hervé* (3), et Albéric. Bouchard est le seul dont la postérité soit connue.

1101. Bouchard IV eut aussi quatre fils (4), dont l'aîné, Mathieu Ier est le seul qui ait continué sa postérité.

1126. Mathieu Ier, connétable de France, eut cinq fils de son mariage avec la fille [illégitime] d'Henry Ier, roi d'Angleterre; et une fille, de la veuve de Louis-le-Gros. De ces cinq fils, l'aîné mourut en bas-âge, le troisième se fit religieux, et le quatrième mourut doyen de l'église de Paris. Le deuxième et le cinquième eurent des enfans, Bouchard V, devenu l'aîné, et Mathieu, auteur de la branche de Montmorency-Marly, éteinte en 1356.

1156. Bouchard V eut de Laurence, fille de Baudouin, comte de Hainault, et d'Alix de Namur, descendue de Charlemagne, un seul fils, Mathieu II; Bouchard V laissa aussi un fils naturel, Josselin de Montmorency, tué au siége d'Acre (5).

---

(1) Branche imaginaire, qui n'avait jamais existé. *Voyez* pages 57, 58, 60, 64.

(2) Tige de la branche de Montmorency-Marisco-Morrès, *V.* pag. 50.

(3) Hervé, évêque d'Ely, en Angleterre. *V.* p. 55.

(4) Parmi lesquels M. le duc de Montmorency compte le connétable d'Irlande, Hervé de Montmorency, quoiqu'il soit prouvé que cet individu naquit en Angleterre de parens anglais.

(5) *V.* pages 57, 58.

1189. Mathieu II, fils unique de Bouchard V, est l'auteur commun des trois branches de Montmorency qui existent aujourd'hui.

1203. Mathieu II, connétable sous Philippe-Auguste, Louis VIII et Louis IX, surnommé le Grand, ayant enlevé douze aigles impériales à la bataille de Bouvines, augmenta, par ordre de Philippe-Auguste, de douze alérions, ses armes qui en avaient quatre depuis long-temps, et d'une origine toute semblable.

Mathieu eut de Gertrude de Nesle, fille du comte de Soissons, Bouchard VI et deux autres fils, qui n'ont point laissé de postérité, et de son second mariage avec Edme de Laval, Gui de Laval, auteur de la branche de ce nom.

Branche aînée, Montmorency-Montmorency.

1235. Bouchard VI, fils aîné de Mathieu II, eut pour descendans mâles, dans
1270. l'ordre de primogéniture, Mathieu III, Mathieu IV et Mathieu V. Celui-ci
2295. n'ayant pas eu d'enfans, ses biens et ses droits d'aînesse passèrent à son frère
1320. Jean Ier, dont le fils aîné fut Charles, père de Jacques, devenu l'aîné par la
1355. mort de deux frères décédés en bas-âge. Jacques eut pour fils aîné Jean II de
1382. Montmorency, et pour second fils, Philippe. auteur de la branche des princes
1415. de Montmorency, qui s'est éteinte de nos jours, et dont il ne reste que madame la princesse de Lorraine-Vaudemont.

1449. Jean II eut de sa première femme, Jeanne de Fosseux et de Nivelle, l'une des plus riches héritières des Pays-Bas, deux fils, Jean, seigneur de Nivelle, et Louis, baron de Fosseux; et de sa seconde femme, Marguerite d'Orgemont, un troisième fils nommé Guillaume.

Jean II, irrité contre ses deux fils aînés, parce qu'ils s'étaient attachés au parti du duc de Bourgogne, dans les états duquel étaient situés les grands biens qu'ils avaient hérités de leur mère, les exhéréda en 1472, cinq ans avant sa mort, et parvint, au moyen de la grande faveur dont il jouissait auprès de Louis XI, à faire passer la baronnie de Montmorency à Guillaume, son troisième fils.

Guillaume fut père du connétable Anne de Montmorency, en faveur duquel Henry II érigea, en 1551, la baronnie de Montmorency en duché-pairie, faveur d'autant plus éclatante, qu'aucun seigneur français n'avait encore été élevé à la dignité de duc.

1567. Anne de Montmorency eut cinq fils. Un seul continua sa branche, Henry Ier
1614. de Montmorency, aussi connétable, qui n'eut qu'un fils, Henry II, duc de Montmorency, mort sans enfans, à Toulouse, en 1632. Ses grands biens passèrent à sa sœur, la princesse de Condé, mère du Grand-Condé. Ainsi finit cette branche cadette, première branche ducale de Montmorency.

Les deux fils aînés de Jean II, Jean de Nivelle et Louis de Fosseux, continuèrent leurs branches dans les Pays-Bas; mais celle de Jean s'éteignit, en 1570, par la mort de Floris de Montmorency, victime, ainsi que son frère le comte de Hornes, décapité en 1568, de son attachement aux intérêts de son pays, de l'ingratitude et de la cruauté de Philippe II, lequel était fils de Jean, seigneur de Nivelle, fils aîné de Jean II de Montmorency.

A la mort de Floris de Montmorency, et du comte de Hornes, sans enfans, les droits d'aînesse passèrent dans la branche de Louis de Fosseux ; et, peu d'années
(1582) après, Henry III, en érigeant la baronnie de Thury en marquisat, en faveur de Pierre de Montmorency, reconnaît qu'il est le chef de sa maison. En effet, Pierre est le fils de Claude, fils de Roland, lequel était fils de Louis de Fosseux.

Louis de Fosseux, père de Roland, eut un second fils, Ogier de Montmorency, qui fut auteur de la branche des princes de Robeque et de Morbeque, dont le dernier est mort à Paris, en 1812.

1546. Claude de Montmorency, fils de Roland et père de Pierre, eut un second fils, François de Montmorency, auteur de l'une des trois branches qui subsistent aujourd'hui, connue d'abord sous le nom de Bouteville, et ensuite sous celui de Luxembourg.

Pierre de Montmorency eut pour fils aîné Anne de Montmorency, et un second fils, Pierre, seigneur de Lauresse, auteur d'une branche de ce nom, éteinte dans le dix-septième siècle.

1592. Anne de Montmorency eut pour fils aîné Pierre II, marquis de Thury, et pour second fils, François de Montmorency, auteur de la branche de Montmorency-Châteaubrun, éteinte en 1746.

1615. Pierre II, marquis de Fosseux et de Thury, seigneur de Courtalin, n'eut
(1684) qu'un fils, François de Montmorency, qui n'eut qu'un fils marié, Léon de
(1697) Montmorency, chef du nom et armes, qui n'eut qu'un fils, Anne-Léon de
Montmorency, connu sous le nom de baron de Montmorency, mort à Paris en 1786.

Le baron de Montmorency n'a eu également qu'un fils unique, Anne-Léon de Montmorency, marquis de Fosseux, lequel, comme chef du nom, a épousé la plus riche héritière de sa maison, qui lui a apporté le duché de Montmorency. M. le duc de Montmorency est mort à Munster, le 1er septembre 1799.

De son mariage sont issus MM. Anne-Charles-François, duc de Montmorency, pair de France, et Anne-Louis-Christian, prince de Montmorency, grand d'Espagne. Deux frères puînés sont morts sans laisser de postérité.

M. le duc de Montmorency a pour fils unique Anne-Louis-Victor-Raoul, baron de Montmorency, né le 14 septembre 1790, non marié.

M. le prince de Montmorency a deux fils, MM. Anne-Christian-Marie-Gaston de Montmorency, né le 4 mai 1801, et Anne-Philippe-Marie-Christian de Montmorency, né le 25 mai 1806.

Ainsi, la branche aînée de Montmorency-Montmorency ne peut se continuer que par les cinq personnes ci-dessus désignées.

2e *Branche*, *Montmorency-Luxembourg*.

1615. François de Montmorency, seigneur de Bouteville, frère cadet de Pierre
(1627) de Montmorency, eut pour fils Louis de Montmorency, qui fut père de
François de Montmorency, comte de Bouteville, dont le fils fut le célèbre maréchal
de Luxembourg, duc de Luxembourg 1695. et de Piney, qui ajouta à son nom

et à ses armes le nom et les armes de la Maison de Luxembourg, dont il avait épousé l'héritière.

Le maréchal de Luxembourg laissa trois fils, qui continuèrent sa postérité: Charles-François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg, duc de Luxembourg. de Piney et de Montmorency; Paul Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Châtillon, et Christian-Louis de Montmorency-Luxembourg, prince de Tingry, maréchal de France.

1726. 1°. Le duc de Luxembourg eut pour fils et héritier de son nom et de ses titres, Charles François de Montmorency-Luxembourg, qui a été le second maréchal de France de ce nom, dont le fils unique est mort, en 1761, ne laissant que deux filles; l'une est morte en bas âge, et l'autre est madame la duchesse douairière de Montmorency, veuve d'Anne-Léon de Montmorency, chef de sa Maison.

1731. 2°. Le duc de Châtillon n'eut qu'un fils, Charles-Paul-Sigismond, connu sous le nom de duc de Bouteville, qui eut pour fils unique Charles-Anne de Montmorency-Luxembourg, duc d'Olonne. Le duc d'Olonne eut deux fils, dont l'un, connu sous le nom de chevalier de Luxembourg, est mort sans laisser de postérité.

L'aîné, Anne-Charles-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Luxembourg, a laissé deux fils, dont l'aîné, M. le duc de Châtillon, est mort sans enfans; et le second est M. le duc de Luxembourg, pair de France, et capitaine des Gardes de Sa Majesté, non marié.

1746. 3°. Le prince de Tingry, maréchal de France, troisième fils du maréchal de Luxembourg, eut deux fils, dont le second n'a point laissé d'enfans mâles. L'aîné, Charles-François-Christian de Montmorency-Luxembourg, prince de Tingry et comte de Beaumont, capitaine des Gardes, a laissé un fils unique, M. le comte de Luxembourg, duc de Beaumont et pair de France.

M. le duc de Beaumont a deux fils, Anne-Edouard-Louis-Joseph de Montmorency-Luxembourg, né le 9 septembre 1802, et Anne-Charles-Maurice-Marie Hervé de Montmorency-Luxembourg, né le 4 avril 1804.

La branche de Montmorency-Luxembourg se compose de quatre personnes: M. le duc de Luxembourg, M. le duc de Beaumont et ses deux enfans.

3e *Branche, Montmorency-Laval.*

On a vu que Mathieu II avait eu, de son second mariage avec Emme de Laval; Gui de Laval, septième du nom. En prenant le nom de Laval, Gui garda son nom et ses armes, qu'il brisa de cinq coquilles d'argent sur la croix, comme puîné. Il fut auteur de dix branches de Montmorency-Laval, dont il ne reste plus que les deux dont on va parler.

1267. Gui VIIe fut père de Gui VIIIe, qui eut de son second mariage avec (1295) Jeanne de Brienne, dame de Loué, André de Laval, qui eut pour fils Gui de Laval, seigneur de Loué, premier du nom. Le fils de Gui Ier fut Thibault, père (1484) de Gui II, qui eut pour fils Pierre de Laval, seigneur de Lezày, qui conti-

nua la branche aînée, et René de Laval, seigneur de la Faigne, auteur de la seconde branche de Montmorency-Laval, qui subsiste.

Pierre de Laval eut pour fils Gilles de Laval, seigneur de Loué, et Gui de Laval, seigneur de Lezay, auteur de la branche devenue l'aînée par la mort de Gui de Laval, dernier descendant de Gilles de Laval, qui périt, en 1590, des suites des blessures qu'il reçut à la bataille d'Ivry.

Branche aînée.

Les descendans de Gui de Laval, seigneur de Lezay, dans l'ordre de primogéniture, furent Pierre Ier, Pierre II, marquis de Lezay, Gui-Urbain, Pierre III, Gui André, père de Gui André-Pierre, duc de Montmorency-Laval, maréchal de France.

M. le maréchal de Laval a laissé deux fils, Anne-Alexis-Sulpice-Joseph, duc de Laval, et Mathieu-Paul-Louis, vicomte de Laval.

M. le duc de Laval a eu quatre enfans, dont deux morts sans postérité; et les deux qui existent sont, M. le duc de Laval, pair de France, ambassadeur de France en Espagne; et M. le marquis de Montmorency.

M. le duc actuel de Laval pleure la perte récente d'un fils unique, le bonheur et l'espoir de sa famille. M. le marquis de Montmorency est marié sans enfans.

M. le vicomte de Laval, second fils de M. le maréchal, a eu deux enfans: un est mort sans postérité; et l'autre est M. le vicomte de Montmorency, pair de France, marié, sans enfans mâles.

2e Branche, Montmorency-Laval.

René, seigneur de la Faigne, fils de Gui II de Laval, fut père de René II, dont la postérité s'est continuée ainsi qu'il suit:

Hugues de Laval, Jean de Laval, Gabriel de Laval, Thomas de Laval, Gabriel II de Laval, père de Claude Rolland, comte de Laval, maréchal de France.

M. le maréchal de Laval, connu sous le nom de maréchal de Montmorency, n'a laissé qu'un fils, Joseph-Pierre, tué à la bataille de Haslembeck, laissant deux fils appelés à la succession du duché de Laval, à défaut d'héritiers directs dans la branche aînée, l'un de ses fils est mort sans postérité, et l'autre est M. le comte de Montmorency-Laval, marié, sans enfans.

Les deux branches de Montmorency-Laval se composent donc de M. le duc, de M. le marquis, de M. le vicomte et de M. le comte de Montmorency-Laval.

Cet acte de famille, revêtu de toutes les signatures, sera déposé en l'étude de Me Rousseau, notaire de M. le duc de Montmorency, pour servir de ce que de raison, et copies en être délivrées à qui de droit.

Fait à Paris, le premier mars mil huit cent vingt.

Suivent les Signatures.

N° XXV *a*.

(*Voyez* le Texte, pag. 77.)

FITZ-STEPHEN'S TOWER.

The following historical sketch of this celebrated tower, called CARRIC-CASTLE, is extracted from a speech delivered at Wexford, friday 22 July 1825, by RICHARD SHEIL, Esquire, the most eloquent amongst the principal leaders of the Irish CATHOLIC ASSOCIATION.

« There stands near the walls of your city, a massive hold, which retains the name of the practical chieftain (1) by whom it was erected, and is called FITZ-STEPHEN'S TOWER. IT WAS THE FIRST FORT RAISED BY THE ENGLISH INVADERS UPON THEIR ORIGINAL DESCENT ON OUR SHORES. Situate at the gorge of the mountain, and commanding the passage over the stream, whose waters are darkened with its shadow, it is invested with many melancholy associations, and imparts to the solemnity of the scene, what I may call a political picturesque. — From the fosse of that tower, memory may take a long and dismal retrospect. Who can behold it without recalling the period of shame and of sorrow, when that monument of the disasters and the degradation of Ireland was first erected upon its precipitous and gloomy height?— Since the warder first paced its summit, and the beacon of invasion was first lighted on its battlements, centuries have passed away. Years have flowed by, like the waters which it overshadows, and yet it is not changed. It stands as if it were the work of yesterday; and as it was the first product of English domination, so is it its type, etc., etc. » (*See, Galignani's Messenger, Paris, Aug.* 1. 1825.)

N° XXV *b*.

(*Voyez* le Texte, pag. 130.)

REDMOND MORRES AND JEAN D'OYLEY.

» Redmond Morres of Balycapple, Cluanyn, Ruthnailean, etc., married Jane daughter of Robert d'Oyley, by Jane Webster, whose sister, (Jane Webster's) was wife to Henry Ludlow, the father by her, to Stephen, grand-father of the first Lord Ludlow, and father to Allice, wife of Lord-chief-justice Bernard, ancestor to the Earl of Bandon; to Arrabella, wife of David Nixon of Ravensdale, Esquire; Elizabeth, married to Chief-Justice-Rogerson, and Frances, to David Leslie, of Glase-

---

(1) Robert, fils d'Etienne de Montmorency-Marisco, connétable de Cardigan, et frère utérin de Aline d'Angleterre, femme de Mathieu I, sire de Montmorency, connétable de France.

lough, Esquire. The mother of Mrs d'Oyley and of Mrs Ludlow, was a Rolleston, of Rolleston, in England. » (Playfair Baronetage, London 1810. Append., p. xcvi.)

Robert d'Oyley, aforesaid, was 3d son of sir Cope d'Oyley Knight, Lord of Chisselhampton in Oxfordhire, chief of the name; he acted a conspicuous part, in Ireland, in the civil war, as one of Cromwell's High court of Justice, in 1652; and being outlawed after the Restoration; he died, in concealment, at Cluanyn, a house and estate, belonging to the Morres family of Balycapple and Balyrickard-Morres; where after him resided, his sons, Ralph and Quarles d'Oyley, brothers to Mrs Morres, who both died issueless. (*Genealogical Memoir.*)

We have copied into the last named work, out of Le Neve, Monasticon, vol. 1, p. 142 (also to be found in Collins's Baronetage), the following memorial to sir Cope d'Oyley; whom Kimber (*Baronetage*) styles: «that noble and renowned Knight, sir » Cope d'Oyly, a gentleman, that was, in his time, the Honour of his antient and » honourable House. »

« TO THE GLORIOUS MEMORY OF THAT NOBLE KNIGHT,

» SIR COPE D'OYLEY.

» Late deputy Lieutenant of Oxfordshire, and justice of Oyer and Terminar,
» Heir of the antient family of the D'Oyly's, of the same county,
» Founders of the noble abbeys of Osseney and Missenden, etc.
» Who put on Immortality the 4th August, in the year of our Redemption

» MDCXXXII.

» Ask not who reposeth here —
» Go ask the Commons, ask the shire
» Go ask the Church, they'll tell thee who,
» As well as blubbered eyes can do;
» Go ask the Heralds ask the poor:
» Thine ears shall hear enough to ask no more —
» Then if thine eye bedew this sacred urn,
» Each drop a pearl will turn
» To adorn his tomb — and if thou canst not vent,
» Thou bringst more marble to his monument.....

» Sacred to the pious memory of that rare example.
» Of Undistained vertue.

» MARTHA.

» Wife of the said sir Cope D'Oyley, Knight, eldest daughter of
» James Quarles, of Rumford, Esquire, who received the Crown
» Of Glory, in the Year of Grace

» MDCXVIII.

» Willst thou (reader) draw to life
» The perfect model of a wife

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 25, paragraphe 4; pour Appendice n° 1; *lisez :* Appendice n° 23.
Page 30, ligne 2, pour Appendice n° 2, *lisez :* n° 22.
Page 46, *note,* pour Appendice n° 3; *lisez :* n° 21 *d.*
Page 48, vers la fin, pour Appendice n° 4; *lisez :* n° 24.
Page 55, Pour Aumary; substituez : *Amaury.*
Page 77, *note,* pour Roberti *paternus; lisez :* Roberti *patruus.*
Page 79, ligne 3, pour qu'il mourut; *lisez :* que Hervé mourut.
Page 89, ligne 4, après Maghailiff; *ajoutez :* de Cloghjordan, de Jordanstown, de Cluanyn-Gemenagh, de Thorny-bridge, de Keilnafuncheon.
Page 126, *note,* après les mots : femme de Dermod O'Brien, lord Inchiquin; *ajoutez-y : Marie,* mariée, etc.
Page 147, pour Françoise-*Georges* Gore; *lisez :* Françoise-*Gorges* Gore, lady Morrès, etc.
Page 151, Reymond Morrès, seigneur de Frankfort, eut, en outre, trois filles :
Eleanor, femme de Robert Browne, de Browne-hill, écuyer;
Frances, épouse de Andrew-Murray Prior, de Rathdowny, écuyer;
Elizabethe, femme de Ephraim Hutcheson, de Dublin, écuyer.

Table généalogique, n° 4; pour Jean, baron de Morrès, *seizième; lisez : dix-septième* baron de Montemarisco; Jean-Oge Fitz-John, *dix-huitième;* James, *dix-neuvième;* Mathieu, *vingtième;* James, *vingt-unième;* Jean, *vingt-deuxième,* et Mathieu de Montmorency-Marisco-Morrès, *vingt-troisième,* au lieu de *vingt-deuxième* baron héréditaire, en ligne directe, de Montemarisco.

»Read on, and then redeem from shame,
»That lost and honourable name, —
»This dust was once in spirit a *Jael*,
»*Rebecca* in Grace in Heart an *Abigail* —
»In works a *Dorcas*, to the Church a *Hannah*.
»And to her spouse — Susanna.
»Prudently simple, providently warie,
»To the world a Martha, and to Heaven a Mary.»

They had	5 sons and 5 daurs.	sons :	John, James, Robert, Charles, Francis.	daurs ;	Martha, Maria, Dorothea, Eliza, Joanna.	

Dorothea, married Hubert Arnold of Armswell, Esquire, } Both
Joan the youngest *m.* John Michel of Kingston-Russel, Esquire, } of Dorset.

Sir Cope d'Oyley was son-and-heir of John d'Oyley, Esquire, and of Ursula sister to sir Anthony Cope of Hanwell county of Oxford Baronet, which John had succeeded to the Lordship of Chisselhampton upon the demise without issue of his brother Robert d'Oyly in 1577. (*Collins Baronétage.*)

Mr Redmond Morres and his lady differing widely upon religious forms of worship, she being an unbending *puritan* of Cromwell's school, and he *a new-made Protestant*, not of the strictest kind; they seperated by mutual consent, after the birth of John, their eldest surviving son, now three years old. Mr Morres, having thus lived away from his family finally, returned to his wife, after an absence of full seventeen years: the pledge of this happy reunion, was a son, Mathieu, my late father, and by the death of John, his elder brother, without male issue sole continuator of this line,

AND CHIEF OF THE IRISH BRANCH.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 25, paragraphe 4; pour Appendice n° 1; *lisez :* Appendice n° 23.
Page 30, ligne 2, pour Appendice n° 2, *lisez :* n° 22.
Page 46, *note,* pour Appendice n° 3; *lisez :* n° 21 *d.*
Page 48, vers la fin, pour Appendice n° 4; *lisez :* n° 24.
Page 55, Pour Aumary; substituez : *Amaury.*
Page 77, *note,* pour Roberti *paternus; lisez :* Roberti *patruus.*
Page 79, ligne 3, pour qu'il mourut; *lisez :* que Hervé mourut.
Page 89, ligne 4, après Maghailiff; *ajoutez :* de Cloghjordan, de Jordanstown, de Cluanyn-Gemenagh, de Thorny-bridge, de Keilnafuncheon.
Page 126, *note,* après les mots : femme de Dermod O'Brien, lord Inchiquin; *ajoutez-y : Marie,* mariée, etc.
Page 147, pour Françoise-*Gcorges* Gore; *lisez :* Françoise-*Gorges* Gore, lady Morrès, etc.
Page 151, Reymond Morrès, seigneur de Frankfort, eut, en outre, trois filles :
Eleanor, femme de Robert Browne, de Browne-hill, écuyer;
Frances, épouse de Andrew-Murray Prior, de Rathdowny, écuyer;
Elizabethe, femme de Ephraim Hutcheson, de Dublin, écuyer.

Table généalogique, n° 4; pour Jean, baron de Morrès, *seizième; lisez : dix-septième* baron de Montemarisco; Jean-Oge Fitz-John, *dix-huitième;* James, *dix-neuvième;* Mathieu, *vingtième;* James, *vingt-unième;* Jean, *vingt-deuxième,* et Mathieu de Montmorency-Marisco-Morrès, *vingt-troisième,* au lieu de *vingt-deuxième* baron héréditaire, en ligne directe, de Montemarisco.

1189. Mathieu II, fils unique de Bouchard V, est l'auteur commun des trois branches de Montmorency qui existent aujourd'hui.

1203. Mathieu II, connétable sous Philippe-Auguste, Louis VIII et Louis IX, surnommé le Grand, ayant enlevé douze aigles impériales à la bataille de Bouvines, augmenta, par ordre de Philippe-Auguste, de douze alérions, ses armes qui en avaient quatre depuis long-temps, et d'une origine toute semblable.

Mathieu eut de Gertrude de Nesle, fille du comte de Soissons, Bouchard VI et deux autres fils, qui n'ont point laissé de postérité, et de son second mariage avec Edme de Laval, Gui de Laval, auteur de la branche de ce nom.

Branche aînée, Montmorency-Montmorency.

1235. Bouchard VI, fils aîné de Mathieu II, eut pour descendans mâles, dans
1270. l'ordre de primogéniture, Mathieu III, Mathieu IV et Mathieu V. Celui-ci
2295. n'ayant pas eu d'enfans, ses biens et ses droits d'aînesse passèrent à son frère
1320. Jean Ier, dont le fils aîné fut Charles, père de Jacques, devenu l'aîné par la
1355. mort de deux frères décédés en bas-âge. Jacques eut pour fils aîné Jean II de
1382. Montmorency, et pour second fils, Philippe. auteur de la branche des princes
1415. de Montmorency, qui s'est éteinte de nos jours, et dont il ne reste que madame la princesse de Lorraine-Vaudemont.

1449. Jean II eut de sa première femme, Jeanne de Fosseux et de Nivelle, l'une des plus riches héritières des Pays-Bas, deux fils, Jean, seigneur de Nivelle, et Louis, baron de Fosseux; et de sa seconde femme, Marguerite d'Orgemont, un troisième fils nommé Guillaume.

Jean II, irrité contre ses deux fils aînés, parce qu'ils s'étaient attachés au parti du duc de Bourgogne, dans les états duquel étaient situés les grands biens qu'ils avaient hérités de leur mère, les exhéréda en 1472, cinq ans avant sa mort, et parvint, au moyen de la grande faveur dont il jouissait auprès de Louis XI, à faire passer la baronnie de Montmorency à Guillaume, son troisième fils.

Guillaume fut père du connétable Anne de Montmorency, en faveur duquel Henry II érigea, en 1551, la baronnie de Montmorency en duché-pairie, faveur d'autant plus éclatante, qu'aucun seigneur français n'avait encore été élevé à la dignité de duc.

1567. Anne de Montmorency eut cinq fils. Un seul continua sa branche, Henry Ier
1614. de Montmorency, aussi connétable, qui n'eut qu'un fils, Henry II, duc de Montmorency, mort sans enfans, à Toulouse, en 1632. Ses grands biens passèrent à sa sœur, la princesse de Condé, mère du Grand-Condé. Ainsi finit cette branche cadette, première branche ducale de Montmorency.

Les deux fils aînés de Jean II, Jean de Nivelle et Louis de Fosseux, continuèrent leurs branches dans les Pays-Bas; mais celle de Jean s'éteignit, en 1570, par la mort de Floris de Montmorency, victime, ainsi que son frère le comte de Hornes, décapité en 1568, de son attachement aux intérêts de son pays, de l'ingratitude et de la cruauté de Philippe II, lequel était fils de Jean, seigneur de Nivelle, fils aîné de Jean II de Montmorency.

A la mort de Floris de Montmorency, et du comte de Hornes, sans enfans, les droits d'aînesse passèrent dans la branche de Louis de Fosseux ; et, peu d'années
(1582) après, Henry III, en érigeant la baronnie de Thury en marquisat, en faveur de Pierre de Montmorency, reconnait qu'il est le chef de sa maison. En effet, Pierre est le fils de Claude, fils de Roland, lequel était fils de Louis de Fosseux.

Louis de Fosseux, père de Roland, eut un second fils, Ogier de Montmorency, qui fut auteur de la branche des princes de Robeque et de Morbeque, dont le dernier est mort à Paris, en 1812.

1546. Claude de Montmorency, fils de Roland et père de Pierre, eut un second fils, François de Montmorency, auteur de l'une des trois branches qui subsistent aujourd'hui, connue d'abord sous le nom de Bouteville, et ensuite sous celui de Luxembourg.

Pierre de Montmorency eut pour fils aîné Anne de Montmorency, et un second fils, Pierre, seigneur de Lauresse, auteur d'une branche de ce nom, éteinte dans le dix-septième siècle.

1592. Anne de Montmorency eut pour fils aîné Pierre II, marquis de Thury, et pour second fils, François de Montmorency, auteur de la branche de Montmorency-Châteaubrun, éteinte en 1746.

1615. Pierre II, marquis de Fosseux et de Thury, seigneur de Courtalin, n'eut
(1684) qu'un fils, François de Montmorency, qui n'eut qu'un fils marié, Léon de
(1697) Montmorency, chef du nom et armes, qui n'eut qu'un fils, Anne-Léon de Montmorency, connu sous le nom de baron de Montmorency, mort à Paris en 1786.

Le baron de Montmorency n'a eu également qu'un fils unique, Anne-Léon de Montmorency, marquis de Fosseux, lequel, comme chef du nom, a épousé la plus riche héritière de sa maison, qui lui a apporté le duché de Montmorency. M. le duc de Montmorency est mort à Munster, le 1er septembre 1799.

De son mariage sont issus MM. Anne-Charles-François, duc de Montmorency, pair de France, et Anne-Louis-Christian, prince de Montmorency, grand d'Espagne. Deux frères puînés sont morts sans laisser de postérité.

M. le duc de Montmorency a pour fils unique Anne-Louis-Victor-Raoul, baron de Montmorency, né le 14 septembre 1790, non marié.

M. le prince de Montmorency a deux fils, MM. Anne-Christian-Marie-Gaston de Montmorency, né le 4 mai 1801, et Anne-Philippe-Marie-Christian de Montmorency, né le 25 mai 1806.

Ainsi, la branche aînée de Montmorency-Montmorency ne peut se continuer que par les cinq personnes ci-dessus désignées.

2e *Branche, Montmorency-Luxembourg.*

1615. François de Montmorency, seigneur de Bouteville, frère cadet de Pierre
(1627) de Montmorency, eut pour fils Louis de Montmorency, qui fut père de François de Montmorency, comte de Bouteville, dont le fils fut le célèbre maréchal de Luxembourg, duc de Luxembourg 1695. et de Piney, qui ajouta à son nom

et à ses armes le nom et les armes de la Maison de Luxembourg, dont il avait épousé l'héritière.

Le maréchal de Luxembourg laissa trois fils, qui continuèrent sa postérité: Charles-François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg, duc de Luxembourg, de Piney et de Montmorency; Paul Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Châtillon, et Christian-Louis de Montmorency-Luxembourg, prince de Tingry, maréchal de France.

1726. 1°. Le duc de Luxembourg eut pour fils et héritier de son nom et de ses titres, Charles François de Montmorency-Luxembourg, qui a été le second maréchal de France de ce nom, dont le fils unique est mort, en 1761, ne laissant que deux filles; l'une est morte en bas âge, et l'autre est madame la duchesse douairière de Montmorency, veuve d'Anne-Léon de Montmorency, chef de sa Maison.

1731. 2°. Le duc de Châtillon n'eut qu'un fils, Charles-Paul-Sigismond, connu sous le nom de duc de Bouteville, qui eut pour fils unique Charles-Anne de Montmorency-Luxembourg, duc d'Olonne. Le duc d'Olonne eut deux fils, dont l'un, connu sous le nom de chevalier de Luxembourg, est mort sans laisser de postérité.

L'aîné, Anne-Charles-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Luxembourg, a laissé deux fils, dont l'aîné, M. le duc de Châtillon, est mort sans enfans; et le second est M. le duc de Luxembourg, pair de France, et capitaine des Gardes de Sa Majesté, non marié.

1746. 3°. Le prince de Tingry, maréchal de France, troisième fils du maréchal de Luxembourg, eut deux fils, dont le second n'a point laissé d'enfans mâles. L'aîné, Charles-François-Christian de Montmorency-Luxembourg, prince de Tingry et comte de Beaumont, capitaine des Gardes, a laissé un fils unique, M. le comte de Luxembourg, duc de Beaumont et pair de France.

M. le duc de Beaumont a deux fils, Anne-Edouard-Louis-Joseph de Montmorency-Luxembourg, né le 9 septembre 1802, et Anne-Charles-Maurice-Marie Hervé de Montmorency-Luxembourg, né le 4 avril 1804.

La branche de Montmorency-Luxembourg se compose de quatre personnes: M. le duc de Luxembourg, M. le duc de Beaumont et ses deux enfans.

3e *Branche, Montmorency-Laval.*

On a vu que Mathieu II avait eu, de son second mariage avec Emme de Laval, Gui de Laval, septième du nom. En prenant le nom de Laval, Gui garda son nom et ses armes, qu'il brisa de cinq coquilles d'argent sur la croix, comme puîné. Il fut auteur de dix branches de Montmorency-Laval, dont il ne reste plus que les deux dont on va parler.

1267. Gui VIIe fut père de Gui VIIIe, qui eut de son second mariage avec (1295) Jeanne de Brienne, dame de Loué, André de Laval, qui eut pour fils Gui de Laval, seigneur de Loué, premier du nom. Le fils de Gui Ier fut Thibault, père (1484) de Gui II, qui eut pour fils Pierre de Laval, seigneur de Lezay, qui conti-

nua la branche aînée, et René de Laval, seigneur de la Faigne, auteur de la seconde branche de Montmorency-Laval, qui subsiste.

Pierre de Laval eut pour fils Gilles de Laval, seigneur de Loué, et Gui de Laval, seigneur de Lezay, auteur de la branche devenue l'aînée par la mort de Gui de Laval, dernier descendant de Gilles de Laval, qui périt, en 1590, des suites des blessures qu'il reçut à la bataille d'Ivry.

Branche aînée.

Les descendans de Gui de Laval, seigneur de Lezay, dans l'ordre de primogéniture, furent Pierre Ier, Pierre II, marquis de Lezay, Gui-Urbain, Pierre III, Gui André, père de Gui André-Pierre, duc de Montmorency-Laval, maréchal de France.

M. le maréchal de Laval a laissé deux fils, Anne-Alexis-Sulpice-Joseph, duc de Laval, et Mathieu-Paul-Louis, vicomte de Laval.

M. le duc de Laval a eu quatre enfans, dont deux morts sans postérité; et les deux qui existent sont, M. le duc de Laval, pair de France, ambassadeur de France en Espagne, et M. le marquis de Montmorency.

M. le duc actuel de Laval pleure la perte récente d'un fils unique, le bonheur et l'espoir de sa famille. M. le marquis de Montmorency est marié sans enfans.

M. le vicomte de Laval, second fils de M. le maréchal, a eu deux enfans: un est mort sans postérité; et l'autre est M. le vicomte de Montmorency, pair de France, marié, sans enfans mâles.

2e *Branche, Montmorency-Laval.*

René, seigneur de la Faigne, fils de Gui II de Laval, fut père de René II, dont la postérité s'est continuée ainsi qu'il suit:

Hugues de Laval, Jean de Laval, Gabriel de Laval, Thomas de Laval, Gabriel II de Laval, père de Claude Rolland, comte de Laval, maréchal de France.

M. le maréchal de Laval, connu sous le nom de maréchal de Montmorency, n'a laissé qu'un fils, Joseph-Pierre, tué à la bataille de Haslembeck, laissant deux fils appelés à la succession du duché de Laval, à défaut d'héritiers directs dans la branche aînée, l'un de ses fils est mort sans postérité, et l'autre est M. le comte de Montmorency-Laval, marié, sans enfans.

Les deux branches de Montmorency-Laval se composent donc de M. le duc, de M. le marquis, de M. le vicomte et de M. le comte de Montmorency-Laval.

Cet acte de famille, revêtu de toutes les signatures, sera déposé en l'étude de Me Rousseau, notaire de M. le duc de Montmorency, pour servir de ce que de raison, et copies en être délivrées à qui de droit.

Fait à Paris, le premier mars mil huit cent vingt.

Suivent les Signatures.

N° XXV *a*.

(*Voyez* le Texte, pag. 77.)

FITZ-STEPHEN'S TOWER.

The following historical sketch of this celebrated tower, called CARRIC-CASTLE, is extracted from a speech delivered at Wexford, friday 22 July 1825, by RICHARD SHEIL, Esquire, the most eloquent amongst the principal leaders of the Irish CATHOLIC ASSOCIATION.

« There stands near the walls of your city, a massive hold, which retains the name of the practical chieftain (1) by whom it was erected, and is called **FITZ-STEPHEN'S TOWER**. IT WAS THE FIRST FORT RAISED BY THE ENGLISH INVADERS UPON THEIR ORIGINAL DESCENT ON OUR SHORES. Situate at the gorge of the mountain, and commanding the passage over the stream, whose waters are darkened with its shadow, it is invested with many melancholy associations, and imparts to the solemnity of the scene, what I may call a political picturesque. — From the fosse of that tower, memory may take a long and dismal retrospect. Who can behold it without recalling the period of shame and of sorrow, when that monument of the disasters and the degradation of Ireland was first erected upon its precipitous and gloomy height? — Since the warder first paced its summit, and the beacon of invasion was first lighted on its battlements, centuries have passed away. Years have flowed by, like the waters which it overshadows, and yet it is not changed. It stands as if it were the work of yesterday; and as it was the first product of English domination, so is it its type, etc., etc. » (*See, Galignani's Messenger, Paris, Aug.* 1. 1825.)

N° XXV *b*.

(*Voyez* le Texte, pag. 130.)

REDMOND MORRES AND JEAN D'OYLEY.

» Redmond Morres of Balycapple, Cluanyn, Ruthnailean, etc., married Jane daughter of Robert d'Oyley, by Jane Webster, whose sister, (Jane Webster's) was wife to Henry Ludlow, the father by her, to Stephen, grand-father of the first Lord Ludlow, and father to Allice, wife of Lord-chief-justice Bernard, ancestor to the Earl of Bandon; to Arrabella, wife of David Nixon of Ravensdale, Esquire; Elizabeth, married to Chief-Justice-Rogerson, and Frances, to David Leslie, of Glass-

---

(1) Robert, fils d'Etienne de Montmorency-Marisco, connétable de Cardigan, et frère utérin de Aline d'Angleterre, femme de Mathieu I, sire de Montmorency, connétable de France.

lough, Esquire. The mother of Mrs d'Oyley and of Mrs Ludlow, was a Rolleston, of Rolleston, in England. » (Playfair Baronetage, London 1810. Append.. p. xcvi.)

Robert d'Oyley, aforesaid, was 3d son of sir Cope d'Oyley Knight, Lord of Chisselhampton in Oxfordhire, chief of the name; he acted a conspicuous part, in Ireland, in the civil war, as one of Cromwell's High court of Justice, in 1652; and being outlawed after the Restoration; he died, in concealment, at Cluanyn, a house and estate, belonging to the Morres family of Balycapple and Balyrickard-Morres; where after him resided, his sons, Ralph and Quarles d'Oyley, brothers to Mrs Morres, who both died issueless. (*Genealogical Memoir.*)

We have copied into the last named work, out of Le Neve, Monasticon, vol. 1, p. 142 (also to be found in Collins's Baronetage), the following memorial to sir Cope d'Oyley; whom Kimber (*Baronetage*) styles: «that noble and renowned Knight, sir » Cope d'Oyly, a gentleman, that was, in his time, the Honour of his antient and » honourable House. »

« TO THE GLORIOUS MEMORY OF THAT NOBLE KNIGHT,

» SIR COPE D'OYLEY.

» Late deputy Lieutenant of Oxfordshire, and justice of Oyer and Terminar,
» Heir of the antient family of the D'Oyly's, of the same county,
» Founders of the noble abbeys of Osseney and Missenden, etc.
» Who put on Immortality the 4th August, in the year of our Redemption

» MDCXXXII.

» Ask not who reposeth here —
» Go ask the Commons, ask the shire
» Go ask the Church, they'll tell thee who,
» As well as blubbered eyes can do;
» Go ask the Heralds ask the poor:
» Thine ears shall hear enough to ask no more —
» Then if thine eye bedew this sacred urn,
» Each drop a pearl will turn
» To adorn his tomb — and if thou canst not vent,
» Thou bringst more marble to his monument.....

» Sacred to the pious memory of that rare example.
» Of Undistained vertue.

» MARTHA.

» Wife of the said sir Cope D'Oyley, Knight, eldest daughter of
» James Quarles, of Rumford, Esquire, who received the Crown
» Of Glory, in the Year of Grace

» MDCXVIII.

» Willst thou (reader) draw to life
» The perfect model of a wife

»Read on, and then redeem from shame,
»That lost and honourable name, —
»This dust was once in spirit a *Jael*,
»*Rebecca* in Grace in Heart an *Abigail* —
»In works a *Dorcas*, to the Church a *Hannah*.
»And to her spouse — SUSANNA.
»Prudently simple, providently warie,
»To the world a MARTHA, and to Heaven a MARY.»

They had	5 sons and 5 daurs.	sons :	JOHN, JAMES, ROBERT, CHARLES, FRANCIS.	daurs ;	MARTHA, MARIA, DOROTHEA, ELIZA, JOANNA.

DOROTHEA, married Hubert Arnold of Armswell, Esquire,	Both of Dorset.
JOAN the youngest *m.* John Michel of Kingston-Russel, Esquire,	

Sir Cope d'Oyley was son-and-heir of John d'Oyley, Esquire, and of Ursula sister to sir Anthony Cope of Hanwell county of Oxford Baronet, which John had succeeded to the Lordship of Chisselhampton upon the demise without issue of his brother Robert d'Oyly in 1577. (*Collins Baronetage.*)

Mr Redmond Morres and his lady differing widely upon religious forms of worship, she being an unbending *puritan* of Cromwell's school, and he *a new-made Protestant*, not of the strictest kind; they seperated by mutual consent, after the birth of John, their eldest surviving son, now three years old. Mr Morres, having thus lived away from his family finally, returned to his wife, after an absence of full seventeen years: the pledge of this happy reunion, was a son, MATHIEU, my late father, and by the death of John, his elder brother, without male issue sole continuator of this line,

AND CHIEF OF THE IRISH BRANCH.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 25, paragraphe 4; pour Appendice n° 1; *lisez :* Appendice n° 23.
Page 30, ligne 2, pour Appendice n° 2, *lisez :* n° 22.
Page 46, *note,* pour Appendice n° 3; *lisez :* n° 21 *d.*
Page 48, vers la fin, pour Appendice n° 4; *lisez :* n° 24.
Page 55. Pour Aumary; substituez : *Amaury.*
Page 77. *note,* pour Roberti *paternus; lisez :* Roberti *patruus.*
Page 79, ligne 3, pour qu'il mourut; *lisez :* que Hervé mourut.
Page 89, ligne 4, après Maghailiff; *ajoutez :* de Cloghjordan, de Jordanstown, de Cluanyn-Gemenagh, de Thorny-bridge, de Keilnafuncheon.
Page 126, *note,* après les mots : femme de Dermod O'Brien, lord Inchiquin; *ajoutez-y : Marie,* mariée, etc.
Page 147, pour Françoise-*Georges* Gore; *lisez :* Françoise-*Gorges* Gore, lady Morrès, etc.
Page 151, Reymond Morrès, seigneur de Frankfort, eut, en outre, trois filles :
Eleanor, femme de Robert Browne, de Browne-hill, écuyer;
Frances, épouse de Andrew-Murray Prior, de Rathdowny, écuyer;
Elizabethe, femme de Ephraim Hutcheson, de Dublin, écuyer.

Table généalogique, n° 4; pour Jean, baron de Morrès, *seizième; lisez : dix-septième* baron de Montemarisco; Jean-Oge Fitz-John, *dix-huitième;* James, *dix-neuvième;* Mathieu, *vingtième;* James, *vingt-unième;* Jean, *vingt-deuxième,* et Mathieu de Montmorency-Marisco-Morrès, *vingt-troisième,* au lieu de *vingt-deuxième* baron héréditaire, en ligne directe, de Montemarisco.

